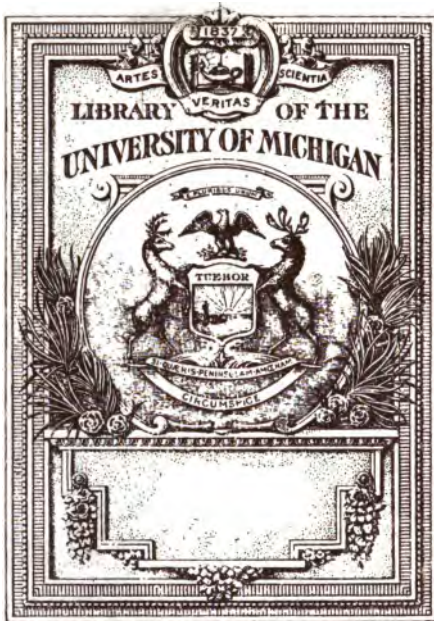
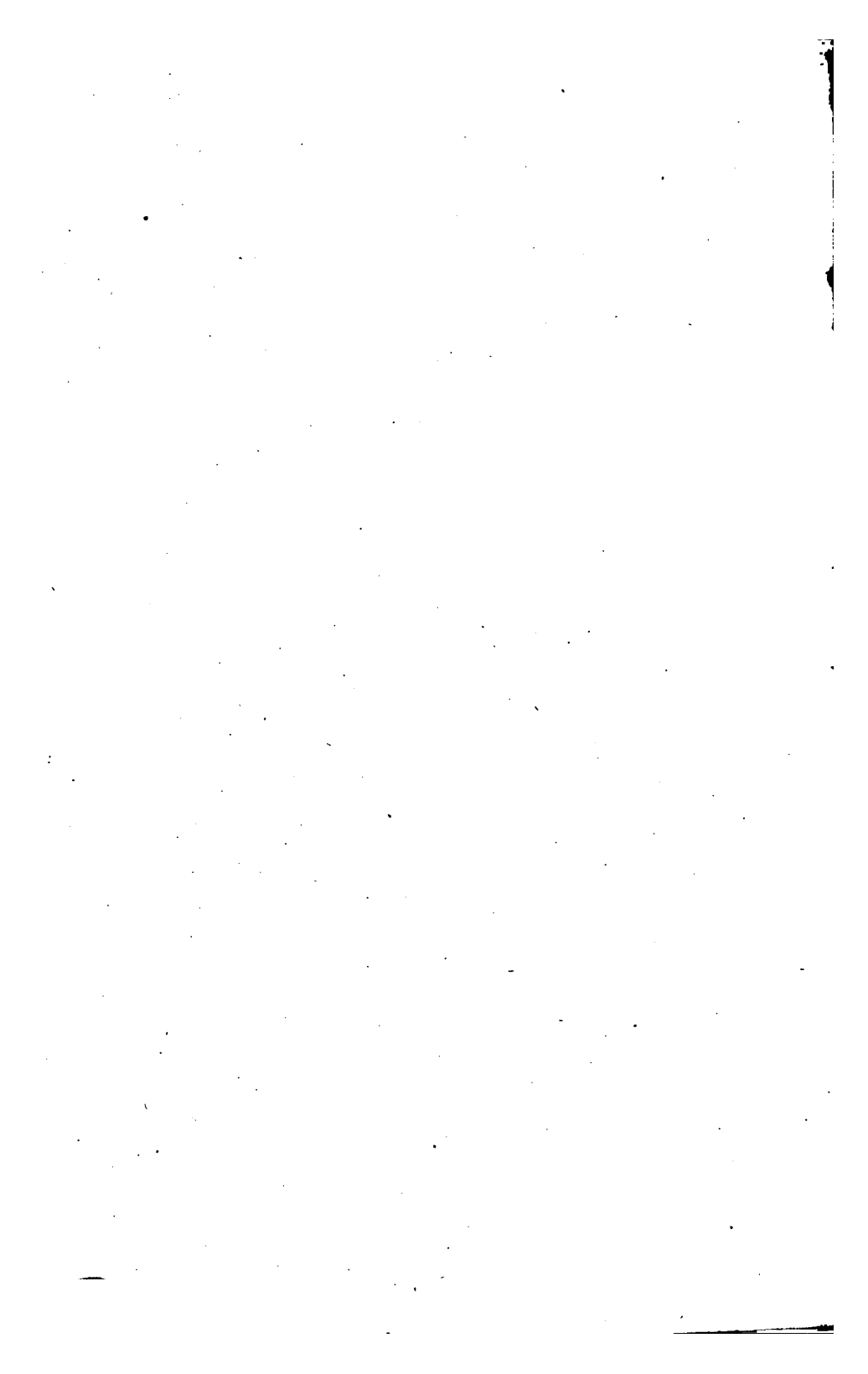


BR
3
A6



BR
3
A6



ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

S. E. le cardinal d'ANDREA. — M. l'abbé de BARRAL. — M. l'abbé BEUF. — M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris. — M. de CHARENCEY. — M. l'abbé DUILHÉ DE SAINT-PROJET. — M. Henri de l'ÉPINOIS. — Le R. P. GARUCCI. — M. l'abbé GLAIRE. — M. Ludovic GUYOT. — M. le docteur HALLEGUEN. — M. le comte de LAFERRIÈRE-PERCY. — M. Ed. de L'HERVILLIERS. — M. l'abbé Max. LATOU. — M. Jules OPPERT. — Dom PITRA. — M. Félix ROBIOU. — Le R. P. VENTURA de RAULICA.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME V.

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1862



TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 25. — JANVIER 1862.

- Quelques documents historiques sur la connaissance que les Romains ont pu avoir des traditions bibliques par leurs rapports avec les Juifs (1^{er} art.), par M. BONNETTY. 7
- Compte-rendu des découvertes allemandes dans l'Orient; extrait du t. XIV du *Journal de la Société orientale allemande* (1^{er} art.), travaux de M. Brugsch, — de M. Scheuchzer. — Inscriptions phéniciennes, par M. Félix Robiou. 29
- Dissertation sur l'Honover, le Verbe créateur de Zoroastre, par M. Jules OPPERT. 41
- Analyse et extraits des *Lettres au P. Dechamps, avec pièces relatives au traditionalisme*, de M. l'abbé Peltier, par M. BONNETTY. 65
- La Philosophie chrétienne, pour faire suite à l'ouvrage : *la Tradition* (2^e art.); analyse des matières qui composent l'ouvrage; par le P. VENTURA DE RAULICA. 74
- Nouvelles et mélanges.* Ouvrages mis à l'index. Fouilles faites dans le palais des Césars à Rome. 84

N° 26. — FÉVRIER.

- De la valeur des écrits de Grégoire de Tours, par M. H. de l'ÉPINOIS. 85
- Étude sur la Paix et la Trêve de Dieu (4^e et dernier article), par M. de l'HERVILLIERS. 95
- Compte-rendu des découvertes allemandes dans l'Orient; extrait du t. XIV du *Journal de la Société orientale allemande* (2^e art.). Origine du prétendu livre d'Hénoch; topographie de la Terre-Sainte, par M. Félix Robiou. 116
- Le parfum de Rome, par M. Louis VEULLOT; analyse et extraits par M. BONNETTY. 127
- Table analytique de tous les articles et de toutes les planches du *Dictionnaire de diplomatique* publié dans les *Annales de Philosophie*, par M. BONNETTY. 140
- La Philosophie chrétienne, pour faire suite à l'ouvrage : *la Tradition* (3^e art.); analyse des matières qui composent tout l'ouvrage; par le P. VENTURA DE RAULICA. 152
- Nouvelles et mélanges.* Lettre encyclique *Romani Pontifices*, de S. S. Pie IX, établissant une Congrégation de la Propagande pour les affaires des Orientaux. 157
- Lettre appelant à Rome les évêques catholiques pour la canonisation des martyrs japonais. 163
- Fouilles faites dans le palais des Césars. 164

N° 27. — MARS.

- Encyclique de S. S. Pie IX, aux évêques belges, sur les discussions philosophiques de ce pays, et diverses pièces officielles sur le traditionalisme, par A. BONNETTY. 165
- Preuves de l'existence d'Évêchés gallo-romains au 5^e siècle; dans l'ancienne Armorique (Basse-Bretagne), par M. le docteur HALLEGUEN. 198
- Le Catholicisme travesti par ses ennemis, par le R. P. Newmann; analyse par M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. 208
- La Philosophie chrétienne, pour faire suite à l'ouvrage : *la Tradition* (4^e et dernier article); analyse des matières qui composent tout l'ouvrage; par le P. VENTURA DE RAULICA. 217
- Lettre du cardinal d'ANDRÉA, s'élevant contre plusieurs interprétations qu'on a données à l'Encyclique de Pie IX. 238

Traditions de l'île de Bornéo, sur la formation de l'homme; par M. l'abbé de BARRAL. 242

Nouvelles et mélanges. — Continuation des découvertes faites dans le palais des Césars. — Tables municipales du règne de Dioclétien. 244

N° 28. — AVRIL.

Sur les moyens de fixer les dates consulaires des inscriptions des six premiers siècles de l'ère chrétienne, par le Ch. de Rossi; compte rendu par Dom PITRA. 245

De l'unité d'origine du genre humain, examen critique de l'ouvrage de MM. Nott et Gliddon : *Types of Mankind* (4^e article), par M. Hyac. de CHARENCEY. 254

La vraie science sur l'origine des idées, sur la ressemblance de l'homme avec l'Orang-Outang, et sur l'unité de l'espèce humaine, par M. l'abbé de BARRAL. 259

Catéchisme des mères, ou petit abrégé du catéchisme de persévérance, par Mgr Gaume; compte rendu par M. de L'HERVILLIERS. 268

Documents qui prouvent que l'apôtre saint Paul a prêché l'Évangile en Espagne, par M. Maxime LATOU, avec *appendices*, par M. BONNETTY. 275

Le Nouveau-Testament selon la Vulgate, traduit en français, et approuvé par le Saint-Siège, par M. l'abbé Glaire; approbations et préface, par M. l'abbé GLAIRE. 302

Histoire du droit criminel des peuples modernes, t. III, Angleterre, par M. Albert du Boys (3^e art.), compte-rendu par M. Lud. GUYOT. 310

Erreur attribuée à Simplicius sur les observations astronomiques des Chaldéens, par S. T. 318

Nouvelles et mélanges. — Bref de S. S. Pie IX à M. de l'Herbilliers. — Continuation des fouilles faites dans le palais des Césars. 322

Bibliographie. — Explication des Évangiles, etc., par M. l'abbé Mertian. 324

N° 29. — MAI.

Quelques documents nouveaux sur les sept propositions condamnées par la congrégation du Saint-Office, sur l'ontologisme et le traditionalisme, par M. BONNETTY. 325

Quelques documents historiques sur la Religion des Romains et la connaissance qu'ils ont pu avoir des Traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs, formant un Supplément à toutes les histoires Romaines (2^e art.), par M. BONNETTY. 333

Explication d'un verre, trouvé dans les catacombes, représentant les apôtres Pierre et Paul et autres sujets bibliques, par le P. GARUCCI, traduit par M. l'abbé BLANC. 364

Gravure. — Fac-simile de ce verre. 366

La philosophie traditionaliste et les Rationalistes chrétiens en France, d'après la *Revue de l'Année religieuse*, de M. l'abbé DUILLÉ DE SAINT-PROJET, avec des observations de M. BONNETTY. 381

Le dogme de la chute et la métempycose de M. Jean Reynaud, par M. l'abbé BEUF. 398

Nouvelles et mélanges. — Ouvrages mis à l'index. 404

Décret sur la transformation de la Communauté des Prêtres de Sainte-Geneviève. 404

N° 30. — JUIN.

Description de la cérémonie de la canonisation des martyrs japonais. 405

Allocution prononcée par S. S. Pie IX dans le consistoire du 9 juin, à l'occasion de cette canonisation. 415

Adresse des évêques présents à Rome en réponse à cette allocution. 427

Progress et état de la Philosophie traditionnelle en Amérique et en Angleterre (1^{er} art.), par M. BONNETTY. 430

Preuves que Marguerite d'Angoulême n'est pas morte protestante. 466

Compte rendu aux abonnés, par M. BONNETTY. 472

Table alphabétique des matières, des auteurs et des ouvrages. 474

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE.

Conditions de la Souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères* étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

Des Séries et de la Collection des Annales.

1 ^{re} série.	— 12 volumes.	— toms 1 à 12.	Prix : 4 fr. le vol.
2 ^e série.	— 7 vol.	— t. 13 à 19.	— 4 fr. le vol.
3 ^e série.	— 20 vol.	— t. 20 à 39.	— 4 fr. le vol.
4 ^e série.	— 20 vol.	— t. 40 à 59.	— divers prix.
5 ^e série.	— 4 vol.	— t. 60 à 63.	— 10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une table *générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 25. — Janvier 1862.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA CONNAISSANCE

QUE LES ROMAINS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES,
PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS.

PREMIER ARTICLE.

Dans les histoires romaines que l'on nous a fait apprendre, et qui constituent une grande partie de notre éducation classique, on nous parle bien des batailles, des guerres civiles et extérieures des Romains, mais on ne fait à peu près aucune mention de l'influence que les traditions générales de l'humanité et les traditions particulières des Juifs ont eue sur les croyances, les mœurs et l'histoire civile et religieuse de ce peuple. En sorte que les Romains nous apparaissent tout à fait étrangers à la grande famille primitive et au bienfait de la conservation des vraies traditions de l'humanité par le peuple juif.

De là résultent plusieurs erreurs historiques qui sont la cause de plusieurs faux jugements, qui ôtent à la Révélation primitive, et par conséquent au Christianisme, toute action, et font regarder la Révélation, comme on la regarde en ce moment, tout à fait inutile à l'existence et à la prospérité des plus anciens peuples.

De là est venue en outre une erreur philosophique très-répandue, très-fausse et très-nuisible à la religion. Je veux parler de la *théorie de l'instinct humain*.

Cette théorie, qui attribue à l'homme l'origine de toutes les connaissances philosophiques, a pénétré partout; elle est cachée au fond de toutes les erreurs sociales et religieuses. Et

en effet, dès que l'on repousse la connaissance d'une Révélation primitive, extérieure; dès qu'on isole un peuple de la connaissance des faits bibliques, il ne reste plus que l'homme qui ait pu se donner toutes ses connaissances.

Aussi le mot *instinct* est une expression qui renferme tout une philosophie; c'est la philosophie des Rationalistes et des Humanitaires. Sans cesse ils ont à la bouche le mot d'*instinct*: *instinct du génie, instinct de tel peuple, instinct de l'humanité, instincts religieux*, etc. C'est là leur seule *Révélation*, révélation provenant de la seule nature humaine, déifiée en réalité dans ce système.

Plusieurs auteurs catholiques se servent aussi de cette expression sans en comprendre l'erreur et le danger. En effet, il y a tout une école de catholiques qui, plus ou moins, adopte cette théorie: c'est l'*école des Ontologistes*. Ils reconnaissent bien la Révélation proprement dite, mais ils adoptent en sus la Révélation par les forces naturelles de l'homme, c'est-à-dire par son *instinct*. Cette école vient d'être condamnée réellement dans les 7 *propositions proscrites par le Saint-Office*, et que nous avons publiées dans notre dernier cahier¹.

Nous voulons, avec une application particulière, chercher s'il est nécessaire de recourir à l'*instinct* pour expliquer, par exemple, ce qui se trouve de traditions bibliques dans les *Eglogues de Virgile* et dans plusieurs auteurs de son époque; et pour cela nous allons consigner ici quelques *documents sur la connaissance que les Romains ont pu avoir des véritables traditions, les traditions bibliques*.

Nous mettons de côté les *traditions générales de l'humanité*, qui ne se sont pourtant jamais complètement perdues chez les Romains, et nous nous attachons seulement à faire connaître les rapports qu'ils ont eus avec les Juifs, le peuple choisi pour garder fidèles et pures les révélations de Dieu et les faire connaître aux autres peuples.

Nous croyons que nos lecteurs y apprendront plusieurs faits nouveaux, et qui jetteront quelque clarté sur les origines et sur l'ensemble des croyances et des pratiques religieuses des

¹ Voir notre t. iv, p. 470.

Romains, sur lesquelles nous n'avons que des idées incomplètes ou fausses.

Nous suivrons l'ordre chronologique, mais en ne remontant pas plus haut que le 2^e siècle avant notre ère.

I.

163 ans avant Jésus-Christ.

3^e année du pontificat de Judas Macchabée, à Jérusalem.

590 de Rome ; T. Sempronius Gracchus II, et M. Juventius Thalna, consuls¹.

Mort d'Antiochus Epiphane. Le Sénat remet sur le trône d'Égypte Ptolémée Philométor.

En cette année Judas Macchabée, après de nombreuses victoires remportées sur Lysias, général du jeune roi *Antiochus Eupator*, lui imposa un traité de paix tout à fait favorable aux Juifs. Mais, pour assurer les avantages de ce traité, il voulut faire alliance avec le Peuple romain. Ce qui le décida à cette alliance, et comment les Romains étaient connus des Juifs, cela est expliqué assez au long dans le texte suivant, que nous empruntons au liv. I des *Macchabées*, chap. 8.

« Or Judas (Macchabée) apprit le nom des Romains, et qu'ils étaient forts et puissants, et qu'ils consentaient à tout ce qu'on leur demandait, et qu'ils avaient contracté des alliances avec tous ceux qui étaient allés vers eux, parce qu'ils étaient forts et puissants. Et il sut leurs batailles et leurs grandes actions parmi les *Galates*, et comment ils avaient conquis ce peuple et l'avaient rendu tributaire, et tout ce qu'ils avaient fait en la terre d'*Espagne*, et comme ils s'étaient emparés des mines d'or et d'argent, et comment ils avaient conquis toutes ces provinces par leurs conseils et par leur patience. Il sut qu'ils avaient assujetti des pays

¹ On sait qu'il existe dans les divers auteurs plusieurs systèmes de chronologie, soit profane, soit biblique; nous prévenons ici nos lecteurs que pour ce qui concerne les *fastes consulaires*, nous suivons celles de Georg. *Baierus*, les plus récentes, et que l'on trouve à la fin du t. VIII de l'édition que le savant *Orellius* a donnée en 1838 des *œuvres* de Cicéron.

Quant au pontificat des Juifs, et à la concordance des faits, nous avons pris pour guide les *Annales ecclesiasticae veteris Testamenti*, en 6 vol. in-fol. 1641, du P. Sallian, recueil incomplet sans doute, mais très-précieux de renseignements, et que tous ceux qui écrivent l'histoire ancienne consulteront avec fruit.

» très-éloignés d'eux, vaincu des rois qui étaient venus les
 » attaquer des extrémités de la terre, et qu'ils les avaient
 » frappés de grandes plaies, et que tous les autres leur payaient
 » tribut tous les ans. »

(Ici se trouve l'énumération des autres peuples qu'ils avaient soumis.)

« Mais il apprit en même temps qu'ils gardaient leurs
 » alliances avec leurs amis et avec ceux qui se confiaient en
 » eux, et qu'ils avaient conquis les royaumes voisins et éloi-
 » gnés, parce que tous ceux qui entendaient leur nom les
 » craignaient; et que ceux qu'ils voulaient secourir pour
 » assurer leur règne régnaient, et qu'ils ôtaient les royaumes
 » à ceux qu'ils voulaient, et qu'ainsi ils s'étaient élevés à une
 » grande puissance; que nul d'entre eux ne portait le diadème
 » et ne se revêtait de pourpre pour paraître avec plus de ma-
 » gnificence; mais qu'ils avaient établi parmi eux un Sénat, et
 » que tous les jours ils consultaient le conseil des 320, qui
 » délibérait toujours sur les affaires de la multitude pour
 » faire ce qui était digne d'eux; et qu'ils confiaient tous les
 » ans à un homme leur souveraine magistrature pour dominer
 » sur toute la terre, que tous obéissaient à un seul; qu'il n'y
 » avait ni envie, ni jalousie parmi eux ¹. »

Polybe ² nous apprend que, à cette époque, le Sénat envoya en Syrie plusieurs députés chargés d'administrer le royaume, pendant l'enfance du jeune Antiochus, et d'apaiser toutes les querelles qui troublaient la tranquillité de tous ces pays. Le livre des *Macchabées* ajoute les détails suivants au récit de Polybe :

« Les Romains envoyèrent aussi des lettres en ces termes :
 » *Quintus Memmius et Titus Manlius, ambassadeurs des*
 » *Romains, au peuple juif, salut* : — Ce que Lysias, le cousin
 » du roi vous a permis, nous vous le permettons nous-mêmes;
 » mais quant à ce qu'il a jugé devoir être rapporté au roi,
 » envoyez en hâte quelqu'un après en avoir conféré aussitôt

¹ Pour l'explication de quelques passages obscurs de cet exposé, voir l'excellent commentaire historique qu'y ajoute le P. Sallian, t. vi, p. 96.

² Voir Polybe, l. xxxi, c. 12, légation 107; dans la 2^e édition de Didot, 2^e part., p. 72.

» entre vous, afin que nous en délibérions comme il vous
 » convient, car nous allons à Antioche. — Et pourtant, hâtez-
 » vous de nous écrire une seconde fois, afin que nous sa-
 » chions aussi dans quelle intention vous êtes. — Adieu. De
 » l'an 148, et le 13^e du mois Xanthicus¹. »

A la suite de ces négociations intervint trois ans après le traité suivant² :

II.

160 ans avant Jésus-Christ.

6^e année du pontificat de Judas, à Jérusalem.

593 de Rome : L. Anicius Gallus et M. Cornelius Cethegus, consuls.

Mort de Paul-Émile, vainqueur de Persée.

« Décret du Sénat concernant l'alliance et l'amitié, envers la
 » nation Juive.

» Qu'aucun des sujets du Peuple romain ne fasse la guerre
 » aux Juifs et ne fournisse rien à ceux qui la lui feront,
 » soit grains, vaisseaux ou argent. Que si les Juifs sont atta-
 » qués, les Romains leur donneront secours de toute leur
 » puissance. Pareillement si les Romains sont attaqués, les
 » Juifs les secourront. Que si les Juifs veulent ajouter au
 » présent traité, ou en retrancher quelque chose, ils ne le
 » pourront faire que du consentement du Peuple romain. Ce
 » qui sera ajouté de cette manière, aura la même autorité que
 » les autres articles du traité.

» Ce décret, ajoute Josèphe, a été transcrit par *Eupolème*
 » fils de Jean, et par *Jason* fils d'Éléazar, sous le pontificat de
 » *Judas*, et le généralat de *Simon* son frère. Ce fut le premier
 » traité d'alliance et d'amitié que notre nation fit avec les Ro-
 » mains³. »

Justin fait allusion à ce traité dans les paroles suivantes non exemptes d'erreur :

¹ Il *Macchabées*, xi, 34.

² Voir, sur ce décret et les suivants, le savant ouvrage ayant pour titre : *Decreta Romanorum pro Judæis facta, ex Josepho collecta, et commentario historico-grammatico-critico illustrata*. — Adjunctum est *Decretum Atheniensium pro Hyrcano pontifice M. Judæorum factum, commentario illustratum*, à Jo. Tobia Krebito, in-8^o de 454 p. Lipsiæ, 1768.

³ Josèphe, *Ant. juiv.*, l. xii, c. 10; traduction du P. Gillet, in-4^o, t. II, p. 524.

« Les Juifs s'étant séparés de Démétrius demandèrent l'amitié des Romains, et les premiers de tous les Orientaux en reçurent la liberté; les Romains donnèrent alors très-facilement ce qui appartenait aux autres ¹.

Le livre des Macchabées raconte en ces termes cette alliance avec les Romains :

« *Judas* choisit *Eupolemus*, fils de Jean fils de Jacob, et *Jason* fils d'Éléazar, et les envoya chez les Romains pour établir avec eux amitié et alliance, afin qu'ils les délivrassent du joug des Grecs parce qu'ils tenaient en servitude le royaume d'Israël. Et ceux-ci allèrent à Rome par un très-long chemin, et ils entrèrent dans le Sénat, et dirent :

« *Judas* Macchabée et ses frères, et le peuple des Juifs, nous ont envoyés vers vous pour établir société et paix avec vous, et pour nous inscrire parmi vos alliés et vos amis. »

« Et cette parole leur plut. Et voici la réponse qu'ils envoyèrent sur des tables d'airain à Jérusalem, afin qu'il y eût là un monument de paix et d'alliance envers eux :

« Que les Romains et la nation des Juifs prospèrent à jamais sur mer et sur terre, et que le glaive et l'ennemi s'éloignent d'eux. S'il survient une guerre aux Romains d'abord, ou à tous leurs alliés en toute leur domination, la nation des Juifs leur portera secours de tout son cœur, selon ce que le temps ordonnera; et elle ne donnera rien à ceux qui feront la guerre, et ne leur fournira ni blé, ni armes, ni argent, ni navires, comme il a plu aux Romains; et les Juifs suivront leurs ordres et ne prendront rien d'eux. Et de même, si la guerre survient d'abord à la nation des Juifs, les Romains les aideront de tout leur cœur, selon que le temps le permettra; et les Juifs ne donneront à ceux qui les secourront, ni blé, ni armes, ni argent, ni navires, comme il a plu aux Romains. Ils garderont leurs promesses sincèrement. Selon ces paroles, les Romains s'allient au peuple Juif. Que si, après ces paroles, les uns ou les autres y veulent ajouter ou diminuer, ils le feront selon leur volonté; et tout

¹ A Demetrio cum rescivissent (Judæi), amicitia Romanorum petita, primi omnium ex orientalibus libertatem receperunt, facile tunc Romanis de alieno largientibus, (Justinus, l. xxxvi, c. 3.)

» ce qu'ils ajouteront ou ôteront sera ratifié. Et quant aux
 » maux que *Démétrius* leur a faits, nous lui en avons écrit,
 » disant : « Pourquoi as-tu appesanti ton joug sur les Juifs,
 » nos amis et nos alliés ? S'ils viennent de nouveau vers nous,
 » se plaignant de toi, nous leur rendrons justice, et ferons la
 » guerre contre toi par mer et par terre ¹. »

III.

143 ans avant Jésus-Christ.

18^e année du pontificat de *Jonathas Macchabée*, à Jérusalem.

610 de Rome : Ap. *Claudius Pulcher*, et *Q. Cæcilius Metellus Macedonicus*, consuls.

Guerre des Romains dans les Gaules et en Espagne.

En cette année les Juifs renouvelèrent pour la seconde fois l'alliance avec les Romains. Voici le récit du livre des *Macchabées*.

« *Jonathas* vit que le temps lui était favorable, et il choisit
 » des hommes sûrs et les envoya chez les Romains pour établir
 » et renouveler amitié avec eux ; et il envoya aux *Lacédémoniens*
 » et à d'autres peuples des lettres dans la même forme ;
 » et ils allèrent à Rome, et ils entrèrent dans le Sénat disant :
 » « *Jonathas*, souverain prêtre, et la nation des Juifs, nous
 » ont envoyés pour renouveler l'amitié et l'alliance anciennes. » —
 » « Et les Romains leur donnèrent des lettres pour les
 » gouverneurs des provinces, afin de les ramener en paix en
 » la terre de Juda ². »

IV.

139 ans avant Jésus-Christ.

4^e année du pontificat de *Simon Macchabée*, à Jérusalem.

614 de Rome : Cn. *Calpurnius Piso*, et *M. Popillius Lænas*, cons.

Continuation de la guerre en Espagne.

Ces ambassades, ces traités avaient créé de trop bons rapports entre les Romains et les Juifs pour que ceux-ci, essentiellement zélateurs et commerçants, n'affluassent pas en grand nombre à Rome. Aussi cette affluence fut si considérable qu'elle donna de l'inquiétude aux magistrats, et les

¹ I *Macchabées*, ch. VIII, 17-32.

² I *Macchabées*, XII, 1-3. Voir *Josèphe* racontant le même fait en termes semblables, *Ant. Jud.*, I, XII, c. 5, n. 8. Voir aussi *Krebsius*, *Decreta Romanorum*, p. 7.

obligea à les éloigner de Rome. Voici ce qu'en disent les historiens romains.

Nous connaissons par *Valère Maxime*, auteur du siècle d'Auguste, le fait suivant :

« C. Cornelius *Hisपालus*, Préteur des étrangers, sur un édit des consuls *M. Popilius Lœnas* et *Cn. Calpurnius*¹, ordonna à tous les Chaldéens de sortir de Rome et de l'Italie en dix jours, parce que, par une fausse interprétation des astres, ils jetaient dans les esprits faibles et ignorants des ténèbres profitables à leurs mensonges.—De plus, il obligea à rentrer dans leur pays ceux qui s'efforçaient de corrompre les mœurs romaines par le faux culte rendu à Jupiter *Sabazius*². »

On ne savait trop ce que c'était que ce *Sabazius*. La plupart des auteurs y voyaient le *Jupiter* ou le *Bacchus* des Grecs; mais deux auteurs latins, *Julius Paris* et *Januarius Nepotianus*, récemment découverts par le cardinal Maï, sont venus compléter le texte de Valère-Maxime, et nous ont appris que ce *Sabazius* n'était autre que le Dieu *Sabaoth*. Voici le texte de *Julius Paris*. Après avoir cité ce qui a rapport aux Chaldéens, il continue :

« Le même *Hisपालus* fit retourner dans leur pays les Juifs qui, par le culte de *Jupiter Sabazius*, s'étaient efforcés de corrompre les mœurs romaines³. »

¹ Voir ci-après, la note 2, p. 16.

² C. Cornelius Hisपालus, prætor peregrinus, M. Popilio Lœnate, Cn. Calpurnio Coss., edicto Chaldæos intra decimum diem abire ex Urbe atque Italia jussit : levibus et ineptis ingenis, fallaci siderum interpretatione, quæstuosam mendacis suis caliginem injicientes. — Idem, qui *Sabazii Jovis* cultu simulato mores romanos inficere conati sunt, domos suas repetere coegit (Valère Maxime, l. 1, c. 3, n. 2).

³ Voici le texte entier de *Julius Paris*, où l'on remarquera entre autres variantes le prénom de *Lucius* donné à *Calpurnius* au lieu de *Cneius* de nos livres imprimés :

Cn. Cornelius Hisपालus, prætor peregrinus, M. Pompilio Lœnate, L. Calpurnio Coss., edicto Chaldæos circa decimum diem abire ex Urbe atque Italia jussit, levibus et ineptis ingenis, fallaci siderum interpretatione, quæstuosam mendacis suis caliginem injicientes. — Idem Judæos, qui *Sabazii Jovis* cultu, romanos inficere mores conati erant, repetere domos suas coegit (*Julii Parisidis epitoma decem librorum Valerii Maximi*, dans les *Scriptores veteres* de Maï, t. III, pars 3, p. 7.

Le second auteur découvert par le cardinal Maï, *Januarius Nepotianus*, ajoute les détails suivants :

« Le même *Hippalus* chassa de la ville les Juifs qui es-
 » sayaient de faire accepter leurs croyances par les Romains,
 » et renversa les autels particuliers élevés dans les lieux pu-
 » blics ¹. »

C'est ici peut-être la première persécution des Romains contre le vrai Dieu ; mais nous y voyons en même temps les preuves de l'influence que les Juifs avaient à Rome même, sur les Romains. Cette influence nous allons la voir s'étendre de plus en plus.

En effet nous apprenons que les consuls qui les chassent de Rome, renouvellent la même année alliance avec le grand prêtre *Simon* Macchabée, et ordonnent, par lettres expresses, à tous les rois et à la plupart des peuples qui avoisinent les Juifs, de les respecter.

Voici ce que nous raconte le 1^{er} livre des *Macchabées*, et la lettre qu'il nous a conservée :

« Après cela *Simon* envoya *Numénius* à Rome, avec un bou-
 » clier d'or, grand et pesant, de mille mines, afin d'établir
 » l'alliance avec eux ². »

Josèphe en fait mention en ces termes :

« *Simon* étant devenu partout supérieur à ses ennemis,
 » passa le reste de ses jours en paix, et envoya des ambassa-
 » deurs à Rome, pour renouveler le traité d'alliance avec le
 » peuple romain ³. »

Le livre des *Macchabées* dit de plus :

« Or, on apprit à Rome et à Sparte que *Jonathas* était mort, et
 » tous en furent profondément affligés. Mais quand ils surent
 » que *Simon*, son frère, était souverain prêtre en sa place, et
 » qu'il était maître de toute la contrée et de toutes les villes,
 » ils lui écrivirent sur des tablettes d'airain, pour renouveler
 » l'amitié et l'alliance qu'ils avaient jurées à *Judas* et à *Jona-*

¹ *Judeos quoque qui Romanis tradere sacra sua conati erant idem Hippalus urbe exterminavit; arasque privatas à publicis locis abiecit (Epitoma librorum Valerii Maximi, ib., p. 98).*

² *I Macchab., ch. xiv, 24,*

³ *Ant. judaïques, l. xiii, c. 7, n. 3.*

» thas, ses frères, et ces lettres furent lues devant l'assemblée
» de Jérusalem¹. »

« Or, Numénius et ceux qui étaient avec lui vinrent de Rome
» avec des lettres écrites aux rois et aux royaumes, et conçues
» en ces termes :

« *Lucius*², consul des Romains, au roi Ptolémée (Evergète)
salut :

« Les ambassadeurs des Juifs, nos amis, sont venus vers
» nous, envoyés par Simon, prince des prêtres, et par le peu-
» ple des Juifs, pour renouveler l'amitié et l'alliance an-
» ciennes; et ils nous ont apporté un bouclier d'or de mille
» mines. C'est pourquoi il nous a plu d'écrire aux rois et aux
» royaumes de ne leur faire aucun mal et de ne pas les atta-
» quer, ni eux, ni leurs villes, ni leurs terres, et de ne pas
» secourir ceux qui combattent contre eux; et il nous a semblé
» bon de recevoir le bouclier. — Si donc quelques hommes
» pervers s'enfuient de leurs terres vers vous, livrez-les à
» Simon, le prince des prêtres, afin qu'il sévise contre eux
» selon la loi. »

L'écrivain juif ajoute :

« Et les mêmes choses furent écrites au roi Démétrius (Ni-
» canor de Syrie), à Attale (roi de Pergame), à Ariarathus (roi
» de Cappadoce) et à Arsace (roi des Parthes); et de plus à toutes
» les régions, à Lampsaque et aux Spartiates, à Délos et à
» Mynde, à Sicyone et en Carie, à Samos et en Pamphylie, en
» Lycie et à Halicarnasse, à Rhodes et en Phasélide, à Coos
» et à Sidon, en Aradon et en Gortyne, à Gnide, à Cypre et en
» Cyrène.

¹ I *Macch.* c. xiv, 16-19.

² On a fait quelques difficultés sur cette lettre, parce que les éditions actuelles de Valère-Maxime portent *Cneius Calpurnius* au lieu de *Lucius*, mais il faut savoir que les anciennes éditions portaient *Lucius*. C'est Pighius qui, dans ses *Annales Romanorum*, a préféré, d'après Cassiodore et Marianus Scotus, la leçon de *Cneius* à celle de *Lucius*, sans faire attention que Valère-Maxime, auteur du 1^{er} siècle, devait mieux connaître les noms de ces consuls que des auteurs du 6^e et du 11^e siècle; c'est d'ailleurs la leçon qu'ont suivie Sigonius, dans ses *fastes*, Grellius, dans sa *chronologie de Tite-Live*, Générard, dans sa *chronique*, et Sallian, dans ses *Annales Veteris Testamenti*, t. vi, p. 157. Le texte de Julius Paris, nouvellement découvert par le Card. Mai, lequel porte

» Et ils en envoyèrent une copie à *Simon*, le prince des
 » prêtres, et au peuple des Juifs ¹. »

On voit dès ce moment comment et combien les Juifs étaient en rapport avec Rome et avec tous les peuples de l'Orient et de la Grèce. Cela étant prouvé, personne ne doutera que leur religion et leurs prophéties n'aient été connues plus ou moins par les écrivains et les habitants de ces divers pays ; car en lisant ces documents et ceux que nous allons publier, il faut se souvenir d'une chose : c'est que les Juifs, si attachés à leurs lois, avaient devant les yeux les paroles de leurs prophètes qui leur prescrivaient de faire connaître leur Dieu aux nations. Voici en particulier les paroles de Tobie :

« Confessez le Seigneur, fils d'Israël, et louez-le en présence
 » des nations, car c'est pour cela qu'il vous a dispersés au
 » milieu des nations, qui l'ignorent, afin que vous racontiez
 » ses merveilles et fassiez savoir qu'il n'y a point d'autre Dieu
 » tout-puissant que lui ². »

Or, qu'ils aient mis en pratique ces prescriptions, nous en avons une preuve bien véridique dans ces paroles de Jésus-Dieu :

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui par-
 » courez mer et terre, pour faire un prosélyte ; et quand vous
 » l'avez gagné, vous le rendez fils de l'enfer, deux fois plus
 » que vous ³. »

Continuons à recueillir les témoignages historiques sur les rapports des Juifs et des Romains, et cherchons comment a pu se répandre parmi eux l'opinion de la venue d'un Libérateur.

Lucius, nous a déterminé à corriger ici Valère Maxime ; ce texte paraît fixer définitivement le prénom de ce consul, et confirme le récit du livre des *Macchabées*.

¹ Voir I *Macchabées*, ch. xv, 15-24.

² *Confitemini Domino, filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum, quoniam ideo dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus et faciatis scire eos quia non est alius Deus omnipotens præter eum* (Tobie, xiii, 3, 4).

³ *Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum ; et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ, duplo quàm vos* (*Matth.*, xiii, 15).

V.

129 ans avant Jésus-Christ.

6^e année du pontificat de Jean Hircan, à Jérusalem.

624 de Rome : C. Sempronius et Tuditanus & M. Aquilius, cons.

Scipion, l'Émilien, s'opposant à la loi agraire, est trouvé mort dans son lit ; sa tante Cornélie, mère des Gracques, et sa femme Sempronie, leur sœur, sont accusées de l'avoir étouffé.

Nous trouvons en cette année une députation d'Hircan, au Sénat romain, pour lui demander : 1^o de renouveler l'alliance et l'amitié qui existaient entre les deux peuples ; 2^o qu'on lui fit rendre tout ce que le roi Antiochus, qui venait de mourir, lui avait enlevé. Voici le texte de Josèphe :

« Hircan envoya des ambassadeurs à Rome renouveler le » traité d'alliance avec le peuple romain. Le Sénat reçut leurs » lettres et contracta amitié avec la nation des Juifs.

» En voici le décret :

« Fannius, préteur, fils de Marc, a assemblé le Sénat aux » comices, 8 jours avant les ides de février, en présence de » Lucius Mannius, fils de Lucius, de la tribu Ménénienne, » de Caius Sempronius, fils de Caius, de la tribu Falérienne, » à l'occasion de Simon, fils de Dosithée, d'Apollonius, fils » d'Alexandre, de Diodore, fils de Jason, personnes de mérite » et de probité, et députés de la nation des Juifs, qui ont re- » montré que leur nation était alliée et amie du peuple ro- » main, et s'expliquant sur les affaires publiques, ont demandé » qu'on leur fit rendre Joppé et ses ports, Gaza et les fontaines, » et tout ce qu'Antiochus leur a enlevé de villes et de pays » dans la guerre qu'il leur a faite contre le décret du Sénat ; » qu'il soit défendu aux troupes de ce prince de faire le dégât » dans leur pays, ni dans celui de leurs sujets ; que tout ce » qu'il a fait pendant la guerre, contre le décret du Sénat, » soit déclaré nul ; que le Peuple romain envoie des députés » pour leur faire rendre ce qu'il a usurpé sur eux et apprécier » le tort qu'il a fait au pays qu'il a ruiné pendant la guerre ; » et qu'enfin on écrive des lettres aux rois et aux peuples par » les terres desquels il faut qu'ils passent, afin d'assurer leur » retour.

» Sur ces propositions le Sénat a arrêté, qu'on renouvelle-

» rait amitié et alliance avec ces gens de mérite et de probité
 » qu'un peuple composé de gens de bien et amis de Romains
 » a envoyés; qu'à l'égard des affaires publiques, le Sénat en
 » délibérerait quand ses occupations le lui permettraient;
 » qu'il aurait soin qu'on ne lui fit pas dans la suite de pareilles
 » injustices; que le préteur Fannius leur fournirait des deniers
 » publics une certaine somme d'argent pour les frais de leur
 » retour. »

Et Josèphe ajoute :

« Le préteur congédia les ambassadeurs, après leur avoir
 » délivré la somme d'argent qui était ordonnée et remit le dé-
 » cret du Sénat à ceux qui étaient chargés de les reconduire et
 » de les rendre sans accident dans leur pays ¹. »

VI.

70 ans avant Jésus-Christ.

27^e année du pontificat d'Alexandre Jannée, à Jérusalem.

677 de Rome : Cneius Octavius Nepos et C. Scribonius Curio, cons.
 Guerre contre Mithridate et Sertorius.

Le Sénat ordonne une recherche générale de tous les livres prophétiques qui avaient cours en Orient. Cet événement est trop important, et tient trop à notre sujet, pour que nous ne le fassions pas connaître dans ses détails; car dans cette recherche générale durent être compris les livres des Juifs, et l'on remarque que c'est de cette époque que date l'opinion qui faisait attendre un Libérateur, *qui devait nous sauver*, suivant le mot de Cicéron. Voici ce qu'en disent les historiens :

Le premier en date est *Varron*, mort 27 ans avant notre ère, qui s'exprime ainsi dans ses *Livres des choses divines* adressés au pontife C. César :

« Quand le Capitole eut été rebâti, on rapporta à Rome des
 » livres nouveaux sous le nom de quelque *Sibylle* ² que ce fût,

¹ Josèphe, *Ant. Jud.*, l. xiii, c. 9, n. 2.

² Nous comptons donner prochainement quelques détails sur la *Sibylle Erythrée*. Qu'il nous suffise de dire ici : 1^o que le mot Sibylle, *σιβύλλα* est un vieux mot éolien composé de *σιος*, dieu, et *βύλλα*, le même que *βουλή*, conseil; et *Erythrée* signifie rouge (M. Alexandre, *Oracula sibyllina*, t. II, p. 1); 2^o nous ferons observer que dans toutes les langues sémitiques le père du genre humain et le nom général de l'homme est *Adam*, *אדם*, c'est-à-dire rouge; 3^o de plus,

» recueillis de toutes les villes de l'Italie, de toute la Grèce et
 » principalement d'Erythrée ¹. »

Après Varron, vient Fenestella, écrivain du siècle d'Auguste dont Lactance nous a conservé les témoignages suivants :

« *Fenestella*, écrivain très-exact, parlant des Quindecem-
 » virs nous apprend que, après le rétablissement du Capitole,
 » le consul *C. Curion* proposa au Sénat qu'on envoyât à
 » *Erythrée* des députés qui, après avoir fait la recherche des
 » vers des *Sibylles*, les rapportassent à Rome. On envoya en
 » conséquence *P. Gabinus*, *M. Otacilius* et *L. Valerius*, qui
 » rapportèrent à Rome environ mille vers, transcrits par des
 » particuliers ². »

Et ailleurs Lactance a conservé ce nouveau texte :

« *Fenestella* raconte que des députés avaient été envoyés à
 » Erythrée par le Sénat pour qu'ils rapportassent à Rome les
 » vers de cette *Sibylle*, et que les consuls *Curion* et *Octavius*
 » les firent déposer dans le Capitole qui venait d'être rebâti
 » par les soins de *Q. Catulus* ³. »

Denis d'Halicarnasse, ajoute les détails suivants :

« Le Capitole ayant été brûlé (l'an 674 de Rome) soit à des-
 » sein, soit par cas fortuit, les livres *Sibyllins* furent brûlés avec
 » les autres offrandes faites à Jupiter. Car ceux qui existent en

que le nom de tous les descendants d'Esau, les *Edomites* et *Iduméens*, signifiait aussi rouges. Ce sont là des faits qui n'ont pas été assez examinés dans la question de l'origine des Sibylles.

¹ Quorum postea numerus sit auctus, Capitolio relecto, quod ex omnibus civitatibus, et Italicis, et Græcis, et præcipuè Erythræis coacti, allatique sunt Romam, cujuscomque Sibyllæ nomine fuerint (Varro, texte conservé dans Lactance : *Divinæ institutiones*, l. 1, c. 6; dans *Patrol. lat.*, t. vi, p. 143).

² Siquidem Fenestella, diligentissimus scriptor, de Quindecimviris dicens, ait : Restituto Capitolio, retulisse ad senatum *C. Curionem Cos.*, ut legati Erythras mitterentur, qui carmina Sibyllæ conquisita Romam deportarent. Itaque missos esse *P. Gabinium*, *M. Otacilium*, *L. Valerium*, qui descriptos à privatis versus circa mille Romam deportarent (*Fenestella*, dans Lactance, *ibid.*; dans *Patrol. lat.*, *ibid.*, p. 146).

³ Fenestella verò etiam legatos Erythras à senatu esse missos refert, ut *L. Iulius Sibyllæ* carmina Romam deportarentur, et ea consules *Curio* et *Octavius* in Capitolio, quod tunc erat curante *Quinto Catulo* restitutum, ponenda curarent. (Dans Lactance, *De ira Dei*, c. 22; *ibid.*, t. vii, p. 142.)

» ce moment ont été rapportés de divers lieux, partie des
 » villes d'Italie, partie de la ville d'Erythéc en Asie par des
 » députés qui y avaient été envoyés par ordre du Sénat pour
 » les transcrire; partie de différentes autres villes, même en
 » acceptant ceux de quelques hommes privés. Parmi ces vers
 » on en trouve de supposés, ce que l'on reconnaît par ce que
 » l'on appelle des *acrostiches*. Je suis en ceci l'autorité de
 » *Terentius Varro* qui le rapporte dans ses commentaires
 » théologiques, ou ses *Livres des choses divines* ¹. »

Dans une *lettre* adressée au Sénat par *Tibère*, nous trouvons encore sur ce fait les détails suivants :

» Après l'incendie du Capitole, au temps de la guerre so-
 » ciale, on recueillit à Samos, à Ilium, à Erythrée, en Afrique
 » même, en Sicile et dans les colonies d'Italie tous les livres
 » *Sibyllins* (soit qu'il ait existé une ou plusieurs Sibylles), et on
 » chargea les prêtres de reconnaître, autant que des hommes
 » pouvaient le faire, quels étaient les véritables ². »

Après avoir cité ces textes, M. Alexandre, dans son savant et consciencieux ouvrage des *Oracula sibyllina*, ajoute :

« Nous ne doutons nullement que les Juifs si attentifs à
 » toute sorte de gain, n'aient offert alors, comme vrais et
 » authentiques, les faux oracles des *Sibylles alexandrines* écrits
 » en grande partie sous Ptolémée Philométor, et que nous
 » publions dans notre livre III, §§ 2 et 4 ³. »

Or, on sait qu'il y a là plusieurs traditions bibliques. Bien plus rien n'empêche de croire que les Juifs n'aient vendu toutes les Écritures. Car, comme le fait encore remarquer M. Alexandre, ce n'est pas seulement 1,000 vers que les dépu-

¹ Οἱ δὲ νῦν ὄντες, ἐκ πολλῶν εἰσι σύμφοροι τῶν τόπων οἰμῆν, ἐκ τῶν ἐν Ἰταλίᾳ πό-
 λιν κομισθέντες· οἱ δ' ἐξ Ἑρυθρῶν τῶν ἐν Ἀσίᾳ, κατὰ δόγμα βουλῆς ἀποσταλέντων
 πρεσβυτῶν ἐπὶ τὴν ἀντιγραφὴν· οἱ δ' ἐξ ἄλλων πόλεων, καὶ παρ' ἀνδρῶν ἰδιωτῶν
 μεταγραφέντες. Ἐν αἷς εἰρίσκονται τινες ἐμπεποιημένοι τοῖς Σιβυλλείοις, ἐλέγχονται
 δὲ ταῖς καλουμέναις ἀκροστιχίαι, etc. (Denis d'Halicarnasse, *Antiq. romaines*, l. IV,
 c. 193, in-fol., 1586, p. 260.)

² Post exustum sociali bello Capitolium, quantis Samo, Ilio, Erythris, per
 Africam etiam, ac Siciliam, et Italicas carminibus Sibyllæ, una seu
 plures fuere; datoque sacerdotibus negotio, quantum humana ope potuisset,
 vera discernere (Tacite, *Annales*, l. VI, c. 12).

³ *Oracula sibyllina*, etc., t. II, p. 177; chez Didot, 1856.

tés romains rapportèrent de l'Orient, mais une grande quantité de volumes, d'où l'on fit extraire les 1,000 vers qui furent enfouis au Capitole :

« On retrancha de ces volumes, dit-il, tout ce qui ne leur plut pas, tout ce qui parut trop s'écarter des mœurs et de la religion des Romains, tout ce qui évidemment concernait les autres peuples en particulier ¹. »

M. Alexandre ajoute encore :

« Après la restitution de ces livres, une bonne partie de ceux qui avaient été rejetés par les Décemvirs durent se répandre parmi le peuple, d'autant plus qu'il dut en arriver d'autres en abondance, quoique un peu tardivement. Et c'est alors probablement que durent commencer à être lus à Rome et à être communs dans ce peuple ces *faux livres Sibyllins* dus aux Juifs, dont les traces ont paru à plusieurs se trouver dans la 4^e *églogue* de Virgile, traces bien incertaines selon nous ². »

Nous n'avons pas à discuter ici si c'est alors que furent composés les faux livres Sibyllins; nous constatons seulement que dans ces recherches des livres prophétiques de tout l'Orient, les livres des Juifs durent être connus et examinés. Ces livres n'étaient pas secrets et cachés comme les livres Sibyllins des Romains; ils étaient entre les mains de tous les Juifs, et les étrangers pouvaient en entendre la lecture d'après la loi. Quant à la 4^e *églogue*, nous cherchons à prouver seulement que ce n'est pas dans *son instinct* que Virgile a eu à chercher les traditions quelconques qui y sont contenues; qu'il n'a pas *inventé* la notion d'un Libérateur à venir, mais que la tradition en était vivante fort avant lui, comme va nous l'apprendre en termes exprès le document suivant.

VII.

63 ans avant Jésus-Christ.

1^o année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

690 de Rome : M. Tullius Ciceron et C. Antonius, consuls.

Prise de Jérusalem par Pompée. — Conjuratation de Catilina.

Avant de citer le document suivant rappelons-nous 1^o Que

¹ *Ibid.*, p. 178.

² *Ibid.*, p. 180.

Valère Maxime nous a déjà appris que, 76 ans auparavant, les Juifs étaient si nombreux à Rome que les consuls avaient craint qu'ils ne corrompissent la religion et les mœurs romaines; 2° que, 12 ans auparavant, le Sénat avait fait rechercher dans tout l'Orient tous les livres prophétiques, et que plusieurs de ces livres, rejetés par le Sénat, étaient demeurés entre les mains du peuple, ou plutôt de la plupart des Romains lettrés; 3° souvenons-nous que les traditions bibliques seules et les livres des Juifs en particulier conservaient la promesse d'un Libérateur qui devait sauver les peuples et dominer le genre humain. Et maintenant écoutons ce que nous racontent les historiens romains.

On lit dans Suétone :

« *Julius Marathus* nous apprend que quelques mois avant la naissance d'Auguste (né le 23 septembre de cette année), on vit publiquement à Rome un prodige, lequel annonçait que la nature enfantait un Roi au peuple romain. Le Sénat effrayé, décréta qu'aucun des enfants nés cette année ne serait élevé. Mais ceux des sénateurs qui avaient des femmes grosses, prenant chacun pour soi cette espérance, firent en sorte que le sénatus-consulte ne fût pas porté au trésor et demeurât sans force ¹. »

L'ouvrage de *Julius Marathus* ne nous est pas parvenu, mais nous savons que c'était un affranchi d'Auguste, son ami, et son historien. Son nom indique qu'il était syrien ou juif, et l'on pense qu'il était l'auteur des *mémoires de la vie d'Auguste* ², que ce prince avait fait composer sous ses yeux.

On voit donc ici, pour la première fois, et en termes exprès, la mention, par un auteur païen, d'un Roi qui allait naître, pour gouverner le peuple romain. Qui pourra dire que cette

¹ Auctor est Julius Marathus, antè paucos quam (Augustus) nasceretur menses, prodigium factum Romæ publicè quo denuntiabatur Regem populo romano naturam parturire. Senatum exterritum sensuisse, ne quis illo anno genitus educaretur; eos, qui gravidas uxores haberent, quod ad se quisque spem traheret curasse ne senatusconsultum ad ærarium deferretur (Suetone, *Aug.*, c. 94).

² Nec contentus elogium tumulo ejus, versibus a se compositis, exculpasse, etiam vitæ memoriâ prosa oratione composuit (Suet. *Tiberius Claudius*, c. 1). — Hoc etiam Augustus in lib. II *memoriæ vitæ suæ* complexus est (Baebius Macer, apud Servium, *Eglog.* ix, 47).

opinion n'est pas venue de ces livres prophétiques apportés à Rome 12 ans auparavant ? Suivons dans l'histoire romaine les traces nouvelles de cette prophétie.

Cette même année 63, éclata à Rome la conjuration de Catilina, et là nous trouvons déjà la promesse, attribuée aux Sibylles, de la future venue d'un personnage à qui serait dévolu le pouvoir suprême. Les députés Allobroges questionnés par Cicéron lui rapportèrent qu'un des principaux conjurés, le préteur *Lentulus*, leur avait dit, « *d'après les livres des Sibylles* » et les réponses des *Aruspices*, être ce 3^e Cornélius à qui étaient « *destinés le trône et le pouvoir suprême* sur la ville de Rome¹. »

L'historien *Florus* confirme cette déclaration en ces termes :

« *Lentulus* appliquant à sa personne la royauté promise » par les vers Sibyllins à sa famille, disposa dans toute la ville » des hommes, des torches et des armes, pour le jour pris par » *Catilina*². »

Quintilien explique encore plus clairement cette croyance, en disant :

« La cause de la conjuration fut pour *Lentulus* en ce que, » dans les livres des Sibylles et dans les réponses des *Aruspices*, » il était dit que la domination serait accordée aux trois *Cornelius*, et il croyait être le troisième après *Corn. Sylla* et » *Corn. Cinna*, parce que lui-même était un *Cornelius*³. »

M. Alexandre fait la réflexion suivante à propos de cet empire promis aux trois *Cornelius* :

« Nous n'avons jamais réfléchi à ces trois *Cornelius* de *Lentulus* sans nous rappeler les trois cornes de la bête dont il

¹ *Lentulum autem sibi confirmasse, ex fati Sibyllinis aruspicumque responsis, se esse tertium illum Cornelium, ad quem regnum hujus urbis atque imperium pervenire esset necesse (Catilin., III, 5. — Voir la mention qui en est faite dans Salluste : *Bellum Catilin.*, 47). **

² *Lentulus destinatum familie suæ Sibyllinis versibus regnum sibi vaticinans, ad præstitutum à Catilinâ diem, urbe totâ viros, faces, tela disposuit (Florus, lib. IV, c. 1).*

³ *Ut Lentulo (causa) conjurationis, quod libris Sibyllinis aruspicumque responsis dominatio dari tribus Cornelii dicebatur, seque eum tertium esse credebat, post Syllam, Cinnamque, quia et ipse Cornelius erat (Quintil., Inst. orat., I, V, c. 10).*

est parlé dans Daniel, ch. vii, 8, 24 ; cornes auxquelles il est fait clairement allusion dans nos *livres sibyllins*, l. v, 221¹. Mais quand et comment Lentulus a pu avoir quelque connaissance de ces trois cornes, nous ne le savons point, et nous ne cherchons guère à le savoir². »

Ce serait cependant une chose curieuse que de savoir pourquoi les trois cornua de Daniel auraient été interprétées par les trois Cornelius. Est-ce qu'il y aurait eu dès cette époque une traduction latine de la Bible ?

Un autre événement très-important, et qui dut faire connaître aux Romains les livres des Juifs, arriva cette même année 63 avant Jésus-Christ. Pompée s'empare de Jérusalem et entre dans le Temple et le Saint des saints, accompagné de ses officiers ; il respecte le temple et ordonne même de sacrifier au vrai Dieu. Voici les textes de Josèphe :

« La religion du temple, jusqu'alors inaccessible aux pieds et aux yeux des profanes, ne fut pas médiocrement souillée. Car Pompée, accompagné d'un grand nombre des siens, pénétra dans l'intérieur, et vit ce qu'il n'est permis à aucune autre personne de voir, excepté aux souverains pontifes ; mais, par piété, il ne toucha à rien de ce qui y était renfermé, et en cela il ne fit rien qui ne fût digne de sa réputation. Le lendemain il ordonna aux officiers du temple de le purifier et d'offrir à Dieu les sacrifices légaux³. »

Pompée confirma de plus le souverain pontificat à Hircan. En se conduisant ainsi, on ne peut s'empêcher de conclure

¹ Voici ces vers de la Sibylle :

Πρῶτα μὲν ἐκ τρισσῶν κίρκων σὺν πληγάδι βίβης
 Στησάμενος μεγάλως, ἐτίροις δῶσει πάσασθαι,
 Ὡστε φωνῆν σάρκας γούναυ βασιλῆος ἀνέγνω.

Vers que M. Alexandre traduit ainsi :

Ac primum triplex caput à radicibus ana
 False metens, aliis deinceps hæc porriget escam,
 Ut carnes infanda vorent alimenta paternas
 Impuri reges. (Dans *Oracula sibyllina*, t. 1, p. 202.)

² *Oracula Sibyllina*, t. II, p. 181.

³ Τῆ τι ὑπερβαίει κατάρειν παραγγέλαις τὸ ἱερὸν τοῖς νεκπόλας καὶ τὰ νόμιμα ἐπιέρειν τῷ Θεῷ, etc. (*Ant. judaïques*, I, xiv, c, 4, n. 4 ; dans l'édition de Didot, t. 1, p. 531.)

que Pompée et les chefs nombreux qui l'accompagnaient prirent quelque connaissance de la religion juive, de ses cérémonies et de ses livres. Ce qui nous le prouve, c'est que ce fait eut un grand retentissement à Rome, comme nous allons le voir.

VIII.

59 ans avant Jésus-Christ.

17^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

695 de Rome : C. Julius Cæsar et M. Calpurnius Bibulus, consuls.

César obtient le commandement des deux Gaules.

En effet, cette année, il est encore question de Pompée et des Juifs dans un fameux plaidoyer de Cicéron. *Lucius Valerius Flaccus*, gouverneur de l'Asie, en 691 (62 ans avant Jésus-Christ), avait fait saisir l'or que les Juifs d'Asie envoyaient à Jérusalem pour l'entretien du temple, et l'avait soustrait à son profit ou versé dans le trésor public. *Decimus Lelius* accusa Flaccus de concussion sur ce fait et sur plusieurs autres. Voyons ce que nous apprend la défense présentée par Cicéron.

D'abord nous apprenons que les Juifs étaient en si grand nombre à Rome qu'ils allaient jusqu'à influencer les délibérations et les assemblées du peuple. Écoutons Cicéron :

« Vient ensuite cet or des Juifs, au sujet duquel on a tant
 » cherché à nous rendre odieux. C'est là, sans doute, pour-
 » quoi cette cause est plaidée auprès des degrés Auréliens. C'est
 » pour ce chef d'accusation, Lelius, que vous avez choisi une
 » place où *les Juifs se rassemblent en grand nombre. Vous savez*
 » *combien leur multitude est considérable, combien ils sont unis,*
 » *combien ils ont de pouvoir dans nos assemblées.* Je parle tout
 » bas, seulement assez haut pour que les juges m'entendent.
 » Comme il est des hommes qui animent ces étrangers contre
 » moi et contre les meilleurs citoyens, je ne veux pas leur
 » donner lieu de satisfaire plus aisément leur mauvaise vo-
 » lonté. C'est la coutume de transporter tous les ans de l'Italie
 » et de toutes provinces, à Jérusalem, de l'or amassé par les
 » Juifs ; Flaccus rendit une ordonnance pour défendre d'en
 » transporter de l'Asie. Qui ne louera point cette ordonnance ?
 » Le Sénat, plusieurs fois auparavant, et surtout sous mon con-

» sulat, avait défendu, sous les peines les plus sévères, de
 » transporter de l'or. Il y a de la sagesse à rompre le cours
 » d'une superstition barbare; il y a de la fermeté à braver
 » pour le bien de la république, *cette multitude de Juifs, de*
 » *caractères turbulents, qui troublent quelquefois nos assem-*
 » *blées*¹. »

Lelius avait sans doute fait valoir la conduite de Pompée à l'égard des Juifs. Cicéron lui répond en convenant du fait et en le louant.

« Mais, dit-on, Pompée, vainqueur et maître de Jérusalem, n'a touché à rien dans le temple. C'est de sa part, entre mille autres, un trait de sagesse, de n'avoir point donné lieu aux discours de la calomnie dans une ville aussi soupçonneuse que la nôtre et aussi médisante. Car, je crois, ce n'est pas la *religion des Juifs*, d'un peuple ennemi, mais sa propre modération qui a retenu cet illustre général¹. »

Il faut ensuite que Lelius eût fait l'éloge de la religion des Juifs; car Cicéron lui fait la réponse suivante, curieuse en ce qu'elle nous donne la pensée de Cicéron sur la religion véritable. On remarquera qu'il n'y a aucun reproche, aucune accusation; seulement on y voit une indifférence complète, et ce mot répété encore de nos jours par tous les dissidents :

¹ Sequitur auri illa invidia Judaei. Hoc nimirum est illud, quod non longe a gradibus Aureliis hæc causâ dicitur : ob hoc crimen hic locus abs te, Laeli, atque illa turba quæsitâ est. Scis, quanta sit manus, quanta concordia, quantum valeat in concionibus. Summissa voce agam, tantum ut judices audiant. Neque enim desunt, qui istos in me, atque in optimum quemque incitent : quos ego, quo id facilius faciant, non adjuvabo. Cum aurum, Judæorum nomine, quotannis ex Italia, et ex omnibus provinciis Hierosolyma exportari solet, Flaccus sanxit edicto, ne ex Asia exportari liceret. Quis est, judices, qui hoc non vere laudare possit? Exportari aurum non oportere, cum sæpe antea senatus, tum, me consule, gravissime judicavit. Huic autem barbaræ superstitioni resistere, severitatis : multitudinem Judæorum, flagrantem nonnunquam in concionibus, pro republica contemnere, gravitatis summæ fuit (Cicero, *pro Flacco*, n. 28).

² At Cn. Pompeius, captis Hierosolymis, victor ex illo fano nihil attigit. In primis hoc, ut multa alia, sapienter, quod in tam suspiciosa ac maledica civitate locum sermoni obtractatorum non reliquit. Non enim, credo, religionem et Judæorum, et hostium, impedimento præstantissimo imperatori, sed pudorem, fuisse. (*Ibid.*)

c'est que chacun doit conserver la religion qu'il a eue par le hasard de la naissance.

« Chaque ville a son culte, Lelius ; nous avons le nôtre. »
 « Lorsque les Juifs étaient en paix avec nous, et Jérusalem florissante, nous trouvions cependant les cérémonies de leurs sacrifices trop peu dignes de la majesté de notre Empire, de la splendeur de notre nom, trop contraires aux usages de nos ancêtres : elles le sont encore plus à présent que cette nation a fait connaître, en prenant les armes contre nous, ses sentiments pour notre république ¹. »

Il faut enfin que Lelius eût parlé de la protection particulière que le Dieu des Juifs accordait à ce peuple, puisque Cicéron lui répond ironiquement :

« Quant à la manière dont cette nation est chérie des Dieux immortels, nous en avons la preuve en ce que, en ce moment, elle est vaincue, dispersée et esclave ². »

Qui pourra assurer que, à cette occasion, Cicéron qui soigna si fort cette cause, n'avait pas étudié quelque peu cette religion juive contre laquelle il lui était si avantageux de plaider s'il avait trouvé qu'elle pût prêter à ses critiques ?

On ne saurait avoir un témoignage plus authentique de l'influence des Juifs à Rome même, et quand on connaît leur ardent prosélytisme, on conviendra que leur religion et surtout leur attente d'un Libérateur et d'un Messie, devait être connue du peuple et des gens instruits.

Dans un second article, nous donnerons des preuves nouvelles de l'influence des Juifs sur les croyances et les affaires des Romains.

A. BONNETTY.

¹ Sua cuique civitati religio, Læli, est ; nostra nobis. Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum a splendore hujus Imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis, abhorrebat ; nunc vero hoc magis, quod illa gens, quid de Imperio nostro sentiret, ostendit armis. (*Ibid.*)

² Quam cara Diis immortalibus esset, docuit, quod est victa, quod elocata, quod serva. (*Ibid.*)

Traditions primitives.

COMPTE RENDU

DES DÉCOUVERTES ALLEMANDES DANS L'ORIENT,

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE ALLEMANDE

Tome XIV (1860).

Travaux de Brugsch, — de Scheuchzer. — Inscriptions phéniciennes.

1. — Observations préliminaires.

Parmi les sources maintenant ouvertes des connaissances à acquérir sur le *monde nouveau* et véritablement immense, par son importance et son étendue, que les *études orientales* ont donné à l'Europe depuis un demi-siècle, il en est qui, d'assez modeste apparence, ne sont peut-être pas les moins fécondes pour la propagation des connaissances sérieuses : ce sont les *Revue*s spéciales destinées à reproduire les découvertes journalières, dans les divers ordres de faits qui se rattachent à ces grandes et difficiles matières. Outre que les grands ouvrages sont souvent, à cause de leur prix, peu accessibles à beaucoup de sincères amis de la science, les plus favorisés de ceux-ci doivent se borner à l'étude des plus importants ou de ceux qui tiennent au filon qu'ils ont choisi. Or, dans une science qui se fait, il semble qu'il faille tout connaître, et que, pour rappeler le sens vrai d'un axiome philosophique dont on a bien abusé dans l'école de Bacon, la *synthèse* n'est légitime qu'en présence d'une *analyse* suffisamment étendue. D'autre part ces études sont assez avancées pour démontrer que les différentes branches des antiquités orientales sont souvent solidaires entre elles. On ne peut plus croire aujourd'hui que l'*Egypte* soit restée pendant vingt siècles dans un perpétuel isolement. On ne nierait pas que les *Sémites* et les *Chamites* de l'Asie antérieure se sont profondément pénétrés sur plusieurs points; et nulle part on n'a la pensée de mettre en doute que les populations *Aryennes* aient étendu leur action, leurs

croyances, leurs mœurs chez des populations plus anciennement fixées sur le théâtre de leur histoire, et l'aient portée jusque sur les limites du monde oriental et du monde occidental. Les *Hellènes*, les *Perses* leurs rivaux acharnés, et les populations pour eux toutes mythologiques qui vivaient au delà de l'Indus ne peuvent plus se séparer dans l'histoire de leurs origines ou l'interprétation de leurs anciennes croyances. Or, le mode de publication dont je parlais tout à l'heure est éminemment propre à amener cette diffusion de connaissances, à la fois générales et précises, qui aide les savants dans leurs investigations, en les tenant au courant de la marche parallèle d'études diverses et solidaires; il peut aussi faire participer le public instruit à des études dont les résultats principaux semblent aujourd'hui sur le point de devenir le complément indispensable d'une éducation vraiment sérieuse.

Les *Annales de philosophie chrétienne* remplissent depuis longtemps ce rôle et le partagent, auprès du public français, avec d'autres recueils; mais il est utile peut-être qu'elles ne se bornent pas à faire connaître les grands travaux ou les grands résultats; elles peuvent aussi servir d'interprètes chez nous aux *Revue étrangères*, surtout à celles des contrées où ces travaux ont trouvé jusqu'ici le plus d'auxiliaires et d'adeptes. M. le Directeur m'autorise à débiter aujourd'hui dans cet ordre de travaux pour le *Zeitschrift der deutschen Morgenlandischen Gesellschaft* (Journal de la société orientale allemande), par l'analyse de ses livraisons de l'année 1860 (xiv^e volume de la collection).

2. — Dernier voyage de M. Brugsch en Egypte.

C'est d'abord, pour suivre autant que possible l'ordre chronologique, une lettre de M. *Brugsch* sur les résultats de son *voyage en Egypte*, dans l'hiver de 1857 à 1858, dont j'ai à résumer les indications. D'intéressants résultats, véritables conquêtes scientifiques de ce voyage, se trouvent reproduites, il est vrai, dans le 3^e volume de sa *Géographie des anciens Egyptiens*, mais l'ensemble en est indiqué ici dans un petit nombre de pages et accompagné d'une étude spéciale dont je devrai dire quelques mots.

L'auteur débute par le compte-rendu sommaire de sa visite au Musée de Vienne, où une stèle lui a offert le nom de la « Mère royale, » *Chu chet htu*, qu'il avait déjà trouvé sur un scarabée, en rapport avec le nom de *Sevekhopt* ¹. Dans la disette assez grande où nous sommes de documents sur la 13^e dynastie, j'ai cru qu'il n'était pas indifférent de noter ce fait, dont quelque lecteur pourrait tirer profit à l'occasion. La même stèle donne le nom de *fils royal* à un particulier, fils d'un prêtre, soit que cette famille se rattachât originellement à la maison régnante, soit qu'il s'agît d'un simple titre honorifique, analogue à celui de *συνγενεῖς* de l'époque ptolémaïque ².

Le 16 novembre 1837, le voyageur arrive à Alexandrie, et le 17 il est au Caire, près de M. Mariette, qui l'attendait pour diriger, en sa présence, les premiers de ces magnifiques travaux, qui ont déjà renouvelé sur tant de points les études égyptiennes. Après quelques excursions aux environs de Memphis, il part le 23 pour le théâtre des fouilles qui devaient précéder le voyage du prince Napoléon. Le 28, on rencontre les fameuses grottes de *Beni-Hassan*, et l'on visite le *Speos-Artemidos* des Grecs, c'est-à-dire le temple-caverne de la déesse *Patch*, à la tête de lion, temple qui porte les cartouches de *Thoutmès III* et de *Séti I* : M. Mariette donne là des ordres pour de nouvelles fouilles. — Le 29, l'auteur découvre à *Ossiout* ou *Syout* (l'ancienne *Lycopolis*), dans une grotte sacrée, remontant à la 12^e dynastie, de remarquables données astronomiques, déterminant, dit-il, *le commencement et la fin de l'année égyptienne* (p. 4). M. *Brugsch* n'entre ici dans aucun détail; mais, s'il était permis de conclure de ces paroles que l'on doit se flatter de déterminer le rapport de l'année *vague* à l'année *réelle*, pour une époque antérieure à l'arrivée des Pasteurs, on ne saurait trop hâter de ses vœux la publication d'une découverte qui pourrait rendre dix siècles de plus à cette chronologie rigou-

¹ Page 1 du *Zeitschrift*. C'est la stèle 6^e de la collection.

² V. Letronne : *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, 2^e partie, ch. 2-3. *Id.* Recueil d'inscr., n^{os} 57, 62, 70, 72-3, 75, 79, 84, 92, 100, et *Pap. Taurin.*, 1, v, etc.

reusement scientifique, dont les limites sont aujourd'hui en Egypte si loin d'atteindre celles de l'histoire.

Enfin les deux voyageurs arrivent au terrain d'*Abydos*, où étaient occupés plusieurs centaines d'ouvriers. Le monument le plus important à étudier sur ce point était, ce semble, le temple consacré à *Osiris* et à sa triade par *Séti I*, le chef de la 19^e dynastie (p. 5). Une chambre au S.-O. était déjà dégagée et présentait de belles figures, accompagnées d'inscriptions ; malheureusement les voûtes du reste de l'édifice étaient lézardées et inspiraient des craintes d'éboulement, si l'on enlevait le sable qui remplissait l'intérieur du temple.

Cependant une des salles que l'auteur put examiner lui présenta un monument d'un intérêt tout spécial : c'était une liste complète, et de grande importance à cause de son ancienneté, des *nomes* ou provinces de l'Égypte au temps de *Séti I^{er}*, liste dont l'auteur a publié un extrait dans le troisième volume de sa *Géographie des anciens Egyptiens* (planche 11). On y trouve encore la liste des *nomes* et des villes du Sud, découverte aussi par M. *Brugsch* tout près de là, dans les ruines du temple consacré par *Ramsès II*, fils de *Séti*, aux divinités d'*Abydos*, et qui comble une lacune d'*Elephantine* à *Panopolis* dans les listes antérieurement connues. — Le 5 décembre, départ pour *Thèbes*, et arrivée dans la soirée du même jour.

Là, ils trouvent à *Karnak* une figure d'*Amenophis IV*, en *Ammon* (p. 6 et 7), que je cite parce que les monuments de ce prince sont assez rares. Je cite, pour le même motif, une inscription de *Takelothis II* (22^e dynastie), déjà publiée, mais avec quelques erreurs de copiste. Elle se trouvait sur le mur oriental du temple de *Thoutmès III*, et fut destinée par M. Mariette à la collection du prince Napoléon ; la liste de *Ramsès* avait été gracieusement offerte au musée de Berlin.

Dans la vallée des Tombeaux (*Biban el Molouk*), on a trouvé un temple d'*Hathor*, commencé par *Thoutmès II*, puis continué par la régente *Ramaka* et par *Thoutmès III* (de la 18^e dynastie) (pag. 7 et 8). Ici encore l'image de cette reine présente la singularité bizarre d'une femme barbue, destinée, selon *Champollion* (p. 9), à maintenir le principe de la sou-

¹ V. p. 5 du *Zeitschrift*, et p. 1-10 du 3^e volume de la *Géographie*.

veraineté masculine, bien qu'à diverses époques de l'histoire égyptienne la couronne ait été transmise par des femmes à de nouvelles familles.

Sur le quai d'*Eléphantine*, M. Brugsch vit la date d'un lever de Sirius, qu'il pensait appartenir au règne de *Thoutmès III*, et une stèle portant une courte inscription grecque en l'honneur de *Ptolémée Philométor* et de sa famille (p. 9). Qu'il me soit permis de faire observer ici que le mot $\Theta\epsilon\omega\iota\varsigma$ n'est pas joint ici au nom $\Phi\iota\lambda\omicron\mu\eta\tau\omicron\rho\iota\varsigma$ (sic), et que, par conséquent, l'apothéose des Ptolémées vivants n'était pas encore une coutume universellement observée à cette époque, puisqu'elle est omise dans un monument public, placé, il est vrai, à l'extrémité de l'empire, et rédigé dans un grec quelque peu barbare, loin de l'influence d'Alexandrie. Ceci n'est-il pas un argument nouveau à l'appui de ceux que j'ai présentés ailleurs pour montrer que cette coutume ne s'est introduite que vers le règne de *Ptolémée Epiphane*? Une inscription de la même date, mais dont le texte ne se trouve pas dans l'article, présente une liste comparative des divinités protectrices d'Eléphantine avec les divinités grecques correspondantes, document au sujet duquel l'auteur rappelle la liste analogue et contemporaine qu'on a trouvée à *Sehel*, et qui est reproduite dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, sous le n° 4,983.

3. — Un monument de l'astronomie égyptienne.

A ces notes de voyage, M. *Brugsch* a joint la reproduction gravée et l'interprétation de l'un des monuments qu'il mentionne dans son récit : c'est le cercueil d'un certain *Heter*, que des légendes démotiques lui font reconnaître comme ayant vécu à une époque relativement peu ancienne; il était prêtre d'*Isis* à *Tentyra*.

Autour d'une grande figure de femme qui représente la déesse *Nut* (le ciel) (p. 22), diverses autres figures forment, dit l'auteur, les deux longs côtés « d'un quadrilatère, qui » paraît avoir été orienté exactement aux quatre coins par les » figures panthéistiques des quatre points cardinaux (p. 17). » Le vent du *Nord* y est représenté par un *bélier*, avec deux paires d'ailes; il porte deux cornes surmontées de deux uræus

et d'un disque orné de deux plumes. Un scarabée avec quatre têtes de bélier y représente l'*Orient*. Un bélier, semblable au précédent, si ce n'est qu'il a quatre têtes, est le vent du *Sud*. Quant à l'*Ouest*, c'est un épervier ayant deux paires d'ailes déployées, plus deux ailes fermées et une tête de bélier avec deux cornes surmontées d'une plume, de deux uræus et de deux petits disques. Cet épervier n'est pas désigné par le nom d'un point cardinal, que déterminent d'ailleurs suffisamment les trois autres figures, mais par celui du dieu *Schou*.

Les mêmes symboles se trouvent, dit M. *Brugsch* (p. 18), sur un des plafonds du temple de *Denderah*, si ce n'est que le scarabée y est remplacé par un oiseau. A *Hermonthis*, on trouve, dans une autre représentation astronomique, une série analogue, où le premier bélier n'a pas d'ailes et le deuxième ne porte qu'une seule tête; le scarabée y est ailé, et n'a sur la tête qu'une plume. La figure qui représente ici le *Sud*, se rencontre encore sur un autre monument astronomique, trouvé aux environs d'*Esné*, entre le Taureau et les Gémeaux, et celle qui représente le *Nord*, entre le Sagittaire et le Scorpion. Dans le *zodiaque* d'*Esné* même, le symbole de l'*Ouest* se trouve entre le Cancer et les Gémeaux (p. 19). Il suit, fait observer l'auteur, de la signification bien établie de ces symboles, que la position des signes dans le zodiaque circulaire de *Denderah* est diamétralement opposée à la nature (p. 18).

J'ai cru devoir noter ces détails, quelque insignifiants qu'ils puissent paraître à côté de la marche rapide des découvertes historiques, parce que le sens d'un symbole astronomique, bien sûrement déterminé, n'est jamais indifférent quand il s'agit de reconstituer une science aussi peu avancée que l'est aujourd'hui l'uranographie égyptienne, science qui peut avoir, et qui a déjà eu pour la chronologie une importance décisive, et dont M. *Biot* incline à croire que les éléments, plus ou moins confus, existent même sur des monuments où l'influence grecque est dominante¹. Je dois ajouter aussi que, d'après M. *Brugsch*, l'usage des quatre figures du cercueil de

¹ V. ses articles dans le *Journal des Savants* de 1855. Mais personne n'a reconnu plus hautement la différence radicale entre l'uranographie des Grecs et celle-là.

Heter pour les quatre points cardinaux n'était pas ancien en Egypte. Sur ce monument funéraire, figure d'ailleurs le zodiaque des Grecs qui entoure la figure de *Nu-t*. « Les monuments » antérieurs aux *Ptolémées*, dit l'auteur, ont des signes différents pour les points cardinaux : ce sont les quatre génies des morts, fils d'Osiris, qui remplissent ce rôle (p. 22). » On les trouve au *Ramesseum* et au temple de *Ramsés III* à *Medinet-Abou*. Dans le 161^e chapitre du *Rituel funéraire*, d'autres divinités en tiennent la place : ce sont le Soleil au sud, Osiris au nord, Isis à l'ouest et Nephthys à l'est (p. 19 et 20). Ailleurs encore, le soleil, comme emblème du sud, est remplacé par la Lune.

Sur les deux côtés du cercueil de *Heter*, se trouve l'image des heures diverses du jour et de la nuit (p. 20 et 21). Le docte allemand eut aussi le plaisir de reconnaître dans le même tableau les noms des cinq planètes, qu'il avait trouvées peu auparavant dans les tablettes rapportées par M. *Stobart* ¹. Dans la représentation figurée, Vénus paraît sous le symbole du *Vennou* (Phénix), qui déjà désignait cette planète sur des monuments plus anciens ². Viennent ensuite des constellations, parmi lesquelles l'auteur croit devoir reconnaître *Orion* sous la forme d'Osiris ³, une grande partie du *Serpent* sous la figure d'un monstre à tête de crocodile, et la *Grande-Ourse* dans une cuisse de taureau, surmontée de la tête du même animal ⁴. M. *Brugsch* renvoie, pour ces deux dernières figures, au 10^e volume du *Zeitschrift*. Un dieu à tête d'oiseau, qui porte ailleurs le nom de *An*, va percer de sa lance la cuisse du taureau. Le lion et le crocodile, qui en sont voisins, non-seulement sur le cercueil de *Heter*, mais sur de plus anciens monuments, lui paraissent devoir représenter des constellations voisines du pôle.

¹ M. *Biot* a rendu compte de cette découverte dans le *Journal des savants*, déc. 1856, janv. 1857. — Époque de Trajan et d'Adrien.

² V. la *Notice* de M. de Rougé sur les noms égyptiens des planètes, p. 16-20.

³ V. *Biot*, *Journal des Savants*, juin et août 1855, et de Rougé, *Inscr. funér. d'Ahmès*, anal. de la 5^e phrase.

⁴ V. *Biot*, *Journal des Savants*, août 1855.

4. — Opinion de M. Scheuchzer sur la seconde expulsion des Pasteurs.

Un autre article concernant les antiquités égyptiennes, mais appartenant à un auteur moins connu, M. *Scheuchzer*, de Zurich, se trouve dans le même volume. Il a pour objet de prouver que la deuxième invasion des *Hyksos*, ou guerre des Impurs, est antérieure au règne de *Ramsès le Grand*, et que le *Sethos* qui en délivra son pays est *Seti I*. Cet article ne m'a nullement convaincu; mais je suis dispensé d'insister longuement par l'étude que j'ai publiée dans les *Annales* sur la chronologie de la 19^e dynastie¹, étude que je suis loin de présenter comme le dernier mot de la science, mais dans laquelle je me trouve avoir répondu d'avance au système de ce savant, en établissant la série des rois de *Ramsès I* à *Séti II*.

Si maintenant j'examine les arguments subsidiaires que présente M. *Scheuchzer*, ils ne me paraissent pas suffisants pour détruire un ensemble de faits admis par tous les écrivains spéciaux. « *Séti II*, dit-il, n'a pas laissé de monuments de victoire » (p. 642); » mais en avons-nous beaucoup des victoires d'*Ahmès*, le glorieux chef de la 18^e dynastie, le vainqueur certain des premiers *Hyksos* ?

L'empire a subi des déchirements après la mort de *Ramsès II* (*ibid*); ces déchirements peuvent expliquer le premier succès des Impurs; ils ne rendent pas impossible une revanche des Egyptiens réunis contre eux. — « *Séti I^{er}*, dit-il encore, a eu des ennemis plus voisins que *Thoutmès III* et *Amenotph III*, dont les armes avaient pénétré si loin en Asie; » et M. *Scheuchzer* en conclut que les Egyptiens furent refoulés dans l'intervalle. Cela est incontestable; mais il est bien certain aussi que *Ramsès III*, au commencement de la 20^e dynastie, combattit les ennemis qu'avait vaincus et pacifiés son illustre homonyme. Il n'est plus permis de prendre à la lettre l'emphase orientale avec

¹ V. le n^o de juin 1859, t. xix, p. 411 (4^e série). Je saisis cette occasion pour prévenir les lecteurs des *Annales*, que la traduction de quelques extraits des *papyrus* Sallier et Anastasy que j'avais donnée dans le n^o de septembre (t. xx, p. 177), d'après un autre recueil (le *Correspondant*), et sans pouvoir consulter le texte, est généralement rejetée par les égyptologues.

laquelle on célèbre l'anéantissement des ennemis de l'empire « sous les sandales » de chaque pharaon ; et si l'on veut trouver des faits qui expliquent le rétrécissement des « frontières de l'Égypte » avant le règne de *Séti I*, on peut, sans que je sois tenté de m'y opposer, accepter l'explication que j'ai donnée ailleurs de l'abaissement de l'empire à la fin de la 18^e dynastie¹ ; dans tous les cas on ne pourra nier le démembrement ou l'anarchie qui s'y produisirent ; ils sont assez clairement indiqués par la comparaison des listes de Manéthon, des tableaux généalogiques de Thèbes et des monuments séparés.

Il y aurait peut-être plus de vraisemblance à admettre avec l'auteur (p. 644) que les deux longs règnes de *Séti I* et de *Ramsès II*, sont en partie simultanés ; ce que du reste ni Josèphe ni Manéthon ne paraissent avoir soupçonné. La vieillesse du premier et l'adolescence du second correspondent sans doute à cette période d'un double règne, pendant laquelle on ne trouve de date ni de l'un ni de l'autre ; il est certain que l'on n'en trouve aucune pendant les vingt dernières années de *Séti* ; et il est peu croyable qu'un souverain, mort après plus d'un demi-siècle de règne, laisse pour successeur un enfant qui lui survive près de trois quarts de siècle. On sait d'ailleurs que, selon Diodore, *Sésostris* (Ramsès II) combattit et dompta, du vivant de son père, des peuples africains² ; et si la campagne de Ramsès racontée dans la grande inscription d'Ibsamboul et dans le poème de *Penta-our* est datée de la cinquième année de ce règne, on peut plus facilement admettre une double notation de dates, partant, pour des inscriptions différentes, soit de l'association de *Ramsès*, soit de la mort de *Séti*, que de supposer, avec M. Scheuchzer, qu'un *Amenophis* ait pris le nom de *Séti*, après sa victoire sur les asiatiques en leur empruntant le nom d'une de leurs divinités (page 647).

5. — Inscriptions phéniciennes.

Sous le nom d'*Analectes phéniciennes*, M. le docteur *Blau* a publié et analysé, dans le même volume, deux inscriptions

¹ V. dans les *Annales* mes articles de sept. et oct. 1859, t. xx, p. 165 et 271.

² Diod., I, ch. 53.

auxquelles on accordera une certaine importance, si l'on considère combien il reste à faire dans l'étude des antiquités de cette nation. La première, trouvée à *Malte*, et dont M. Blau donne le texte, la transcription en caractères hébreux et la traduction allemande, constate que la communauté des *Gaulites*, c'est-à-dire des habitants de l'île de *Gozzo*, a contribué pour un tiers à reconstruire le sanctuaire du temple de *Sadambaal*, pour la moitié à celui d'*Astarté*, et a relevé celui d'*Hathor*. Suivent les noms et ascendants de l'administrateur du temple et de celui qui présentait les offrandes (page 650).

La présence simultanée et distincte d'*Astarté* et d'*Hathor*¹, dans la présente inscription, me semble indiquer, non pas sans doute la date du monument, mais une époque relative dans l'histoire de la mythologie, celle où la divinité égyptienne est adorée par des Phéniciens, qui n'ont plus une foi exclusive dans leurs divinités nationales, mais où ils ne songent pas encore à la confondre avec *Astarté*, en pratiquant ce syncrétisme qui marque la transformation radicale et la décadence complète des cultes païens, syncrétisme qui ne semblerait pas trop difficile à établir entre ces deux divinités². Or, selon M. Blau, le caractère paléographique de l'inscription indique l'époque de la deuxième guerre punique. *Sadambaal* ou *Salambas* était aussi une déesse qui, d'après l'*Etymologicum Magnum* cité par l'auteur de l'article, *se promenait en pleurant Adonis* (page 650). M. Blau rapproche cette fable de celle d'*Isis* cherchant *Osiris*, et ici le syncrétisme ultérieur des deux mythes est d'autant plus vraisemblable qu'une autre inscription, sans parler de la numismatique, nous apprend que le culte d'*Osiris* fut célébré à *Malte* (*ibid.*) ; on n'oubliera pas non plus que, dans le *traité d'Isis et d'Osiris* attribué à Plutarque, c'est en Phénicie (à *Byblos*) qu'*Isis* séjourne pen-

¹ Le mot כַּח ayant déjà été deux fois écrit dans les lignes précédentes, le כַּ qui précède ici le nom de אַשְׁתָּרֵת est sans doute, comme le dit M. Blau, une abréviation, et le nom de la déesse égyptienne doit se lire à la suite.

² V. dans le *Mémoire* de M. Lajard, sur le bas-relief mithriaque de Vienne (*sièbre*), ses observations sur *Hathor* et *Astarté*, assimilées à *Vénus* (*Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. xv). M. Blau (p. 652) dit que *Héra-Astarté* avait un temple à *Malte*.

dant son deuil ¹. L'étymologie du nom de *Sadambaal* offre à M. Blau l'occasion d'exposer de curieux rapports avec celle d'autres noms mythologiques de la même contrée, dans lesquels figure aussi le nom de *Baal*, dieu suprême des Phéniciens ², et qui signifiaient *face de Baal*, *Moloch-Bel*, *Révélation de Bel* ou *Ange de Baal*, ou enfin, comme celui qui nous occupe, *Image de Baal*. Dans cette origine commune, nous surprenons, en quelque sorte, la transformation accomplie, durant le cours des vieux âges, d'un attribut divin en divinité spéciale de ce polythéisme vers lequel inclinaient l'esprit grossier, le cœur allourdi des peuples préoccupés de passions matérialistes. Le nom de *Baal-Schillek* figure une fois et celui de *Baal-Aschmoun* deux fois dans les listes de noms qui suivent. On se rappelle que le roi dont le sarcophage a été trouvé il y a peu d'années portait le nom d'*Aschmoun-Azar*.

L'autre document, dont la *Revue* n'a pu donner le *fac-simile*, parce que l'original en est aujourd'hui perdu et qu'il n'en existe pas de copie irréprochable, n'est pas non plus de provenance phénicienne proprement dite : on l'a trouvé dans la nécropole de *Citium* en Chypre. Il a quelque importance historique, parce qu'il corrobore ou complète, sur un fait assez curieux et peu connu le témoignage de Diodore et d'Isocrate : c'est la réunion temporaire en un seul état de Tyr et de sa colonie Cypriote, au 4^e siècle avant Jésus-Christ ; le siège de cette petite monarchie se trouvant établi dans l'île. Cette inscription est surtout précieuse pour la paléographie, si les caractères, auxquels elle donne une date précise (379), sont passablement reproduits dans les copies existantes.

Le personnage qu'elle rappelle est nommé « *Itan*, roi de » *Citium* et de Tyr, roi de *Lapethos*, roi des Grecs de *Citium* » et de Tyr, roi de *Hamat* ; » il avait régné 37 ans quand il ordonna de construire son sépulcre ³. Or M. Blau fait observer qu'Abdemon, fondateur de cette double domination sur le continent et dans l'île, régna de 427 à 366. Alors *Evangoras*, roi de *Salamine*, s'empara de plusieurs villes insulaires

¹ *Isis et Osiris*, ch. xv, 6.

² V. Hœfer, *Phénicie*, p. 65.

³ V. la traduction de l'*Inscr.*, p. 656.

et même de Tyr; mais Citium, avec Amathonte et Soli, resta liée à la cause des Perses. En 382 seulement, Evagoras s'en empara; deux ans plus tard il fit la paix et renonça à ses conquêtes, pour mourir en 375. Le royaume de Citium et de Tyr, comprenant aussi Amathonte et Lapethos, peut-être la même que Soli (page 659), était donc rétabli en 379, c'est-à-dire juste 37 ans après l'inauguration du successeur d'Abdemon, et cet état de choses ne subsista pas longtemps désormais (page 657). La présence des Grecs à Citium et à Tyr, prévient d'ailleurs la pensée qu'il s'agisse d'un royaume antérieur à la domination des Perses. L'épithaphe ne contient, avec les titres du roi et la date du monument, que le vœu d'un repos durable auprès du temple de sa dame Astarté.

FÉLIX ROBIOU,
Professeur agrégé d'histoire.



Religion persane.

L'HONOVER, LE VERBE CRÉATEUR DE ZOROASTRE.

Parmi les différentes croyances religieuses de l'Asie, il en est peu qui méritent l'intérêt de l'historien à un degré plus élevé que le dogme de Zoroastre. C'était le culte antique de la Perse au temps de sa splendeur et nous ne saurions oublier que, les peuples classiques et les Juifs exceptés, l'histoire d'aucun peuple de l'antiquité ne nous a plus occupés dès notre enfance que la nation des Cyrus et des Darius, à cause même des relations qu'elle eut avec les Grecs et les Hébreux. Cet intérêt s'accroît si, à ces questions d'histoire ancienne, se joint celle de l'actualité, car la religion des Perses, bien que faiblement représentée par les populations parsies de la Perse et de l'Inde, est également la seule des antiques croyances de l'Asie occidentale qui soit encore vivante aujourd'hui; et ses sectateurs, de tous les Orientaux, non monothéistes, sont le plus portés à reconnaître la supériorité de la civilisation européenne.

J'ai dit de toutes les religions non-monothéistes; c'est pour m'élever justement contre la tendance qui voudrait reconnaître dans l'ancienne croyance de Zoroastre les caractères de l'adoration d'un seul Dieu; car je crois pouvoir montrer que la doctrine du grand prophète bactrien n'a jamais eu ce caractère, quoique parmi toutes les religions de l'antiquité, le Zoroastrisme soit celle qui se rapproche le plus de la croyance à un seul Dieu. Ce fait a permis aux penseurs Parsis depuis les temps du néoplatonisme, de se modeler sur les religions du monothéisme, et si aujourd'hui dans les livres des Parsis¹ on proclame l'existence d'un seul Dieu, ce progrès est dû à l'influence des sectes orientales du Christianisme d'abord, et ensuite aux doctrines musulmanes. Si aujourd'hui on lit en tête des livres zends la phrase parsie : *Pa nâm i yazdan*

¹ On peut en juger, dans le *Pend nameh* du Molah Firouz, édité par M. La-touche.

dâdgar, ou en persan *Be nâm-i-ized dadger* : au nom de Dieu juste, nous n'y voyons autre chose qu'une imitation de la phrase arabe : au nom de Dieu clément et miséricordieux, et cette phrase monothéiste contraste singulièrement avec les idées contenues dans les livres zends, où ce même terme se retrouve comme expression des dieux inférieurs.

Mais le contenu de ces textes est-il bien connu et surtout bien compris des derniers disciples de Zoroastre ? On sait qu'ils prononcent leurs prières en zend sans comprendre un seul mot de leurs invocations. La langue sacrée est perdue, et dans beaucoup de cas, on rencontre pour la reconstruire des difficultés plus grandes que celles qui peuvent entraver l'interprétation des inscriptions Assyriennes. Les Guèbres distingués le savent, et en 1839 un jeune parsi très-intelligent vint à Paris, pour étudier le sens des prières que personne ne pouvait lui expliquer dans son propre pays. C'est l'auteur de ces pages qui a eu le bonheur, préparé qu'il était par les ouvrages et l'enseignement de notre regretté maître Eugène Burnouf, de pouvoir l'initier dans la connaissance de sa langue sacrée. Le voile qui recouvre encore le sens de beaucoup de ces textes, ne sera levé que par l'application des principes de la philologie comparée.

Cet idiome qu'on appelle d'un nom impropre le *zend*, devrait porter celui de *bactrien*. Il appartient à la grande famille Indo-européenne, et est le représentant le plus antique de la branche Iranienne ; il a dans sa grammaire, moins déjà dans le lexique, une grande analogie avec le *perse*, ou langue des Perses, laquelle est la mère du parsi et du persan moderne. Le zend se rapproche beaucoup du sanscrit védique et du grec, aussi du latin, du lithuanien et du goth. C'est à l'aide du sanscrit, et du persan surtout qu'on contrôle la réalité de l'interprétation traditionnelle que fournissent les traditions que les Guèbres de nos jours présentent. Car déjà du temps des Sassanides (226-651 après J.-C.) qui rétablirent l'ancienne croyance de Zoroastre, on traduisit les livres zends en pehlevi, langue mêlée d'éléments ariens et sémitiques ; et cet idiome, aujourd'hui perdu, a servi pour base aux traductions sanscrites de Nériosengh, qui a permis à Burnouf et à ses successeurs d'en-

treprendre les premiers une interprétation des restes des livres de Zoroastre. Burnouf et le savant professeur d'Erlangen, M. Spiegel, ont pour principe, de suivre la tradition le plus scrupuleusement possible; un autre érudit, M. Haug, veut presque complètement abandonner cette ressource que nous offrent les Parsis mêmes. Je me range plutôt de l'avis de l'éminent auteur du *Commentaire sur le Yaçna*, car en matière religieuse il est dangereux de négliger la tradition qui souvent est le seul moyen de propager d'anciennes idées; néanmoins, il est des cas où la science ne peut accepter les données transmises par les Guèbres qu'avec une extrême réserve.

On sait que nous devons la connaissance des livres sacrés de l'Iran au courage d'Anquetil du Perron; il parvint au péril de sa vie à rapporter de l'Inde ces précieux manuscrits et il en publia la première traduction qui ait paru dans une langue européenne. Cette traduction était écrite sous la dictée des prêtres parsis; elle renferme des erreurs, je n'hésite pas à le dire dès le début. Et quelles que soient les erreurs que je pourrai signaler dans cette première version, je le ferai avec l'indépendance que l'on doit avoir pour juger les œuvres de ses devanciers, mais avec le respect que méritent le sentiment profond des difficultés qu'ils ont eu à vaincre, du talent dont ils ont fait preuve et de la bonne foi qui a présidé à leurs recherches. Notre science encore imparfaite sans doute doit accepter avec reconnaissance ces premières données qui nous ont mis à même d'exercer notre sagacité philologique, et ces erreurs mêmes nous doivent apprendre à accorder une indulgence, que nous serons peut-être heureux de réclamer un jour pour nos propres œuvres. Du reste, rien n'a été épargné au courage d'Anquetil, ni les périls d'une entreprise sans précédents, ni les ingratitude des siens, ni les calomnies d'une rivalité envieuse.

Mais, au moins, cette apparente ingratitude a noblement vengé Anquetil des attaques des Anglais qui l'accusaient d'avoir fabriqué des livres zends; personne ne doute plus de l'authenticité de ces textes, et de la haute antiquité qu'il faut leur assigner. Car la science a justement infirmé les vues historiques de ces critiques britanniques qui, dans leur savoir borné, voulaient, pour la nécessité de leur

thèse, refaire l'histoire de la Perse ancienne d'après les données des Musulmans; ils accusèrent dans ce but, d'ignorance, les Grecs et les Juifs contemporains, dont la véracité a été si grandement mise en lumière par les découvertes du 19^e siècle.

Qui était donc Zoroastre ?

Zoroastre, en zend *Zarathustra* (splendeur d'or), vivait à une époque très-reculée, selon nous, vers 2300 av. J.-C. en Bactriane du temps du roi Hystaspe (zend *Vistâcpa*, perse *Gustasp*). Les auteurs anciens confirment cette haute antiquité. Pline ¹ le place 1000 ans avant Moïse, Hermippus qui traduisit ses livres, 5000 ans avant la prise de Troie, Eudoxus 6000 ans avant la mort de Platon, Xanthus de Lydie 600 avant Darius I. Trogue Pompée qui puisait dans les sources les plus authentiques, en fait un contemporain du premier roi d'Assyrie, Ninus, qui selon cet historien, tua le prophète de Bactriane. Aucun auteur de l'antiquité ne place Zoroastre du temps de Darius fils d'Hystaspe, comme le firent les Anglais, et Agathias qui nomme directement ce roi Hystaspe dit expressément qu'il n'est pas probable que ce soit le père de Darius ². Ce dernier n'a jamais été roi; d'ailleurs le nom même de Cyrus, *Kurus*, qui réinstitua pourtant le culte de Zoroastre, est inconnu au Zendavesta. Le roi Hystaspe était fils de Lohrasp (zend *Aurvadaçpa*), fils de Kai Khosrou (z. *Kava Uçrava*), fils de Kai Kaous (z. *Kava us*), fils de Kai-Kobad (z. *Kava kavâta*), le premier Kéanien ³. Hérodote qui fait une description très-exacte du culte des Perses, ne mentionne d'aucun mot le prophète, qu'il n'aurait certes pas omis de nommer, si ce dernier avait vécu dans une époque aussi rapprochée de son propre temps.

Zoroastre surgit donc à une époque antérieure même à Moïse, et sa doctrine ne porta pas ce caractère monothéiste qu'on voulut lui supposer plus tard. Néanmoins, ses opinions

¹ *Hist. nat.*, l. xxx, c. 1.

² Un savant auteur (*Annales de philosophie*, t. III, p. 277, 5^e série) dit, à tort, sur l'autorité du Parsi Dosabhoj, que cela concorde avec le témoignage des auteurs grecs.

³ Ces noms se trouvent dans le Iesht-Sadé, surtout dans le Iesht Farvardin cardeh 29.

témoignent de son génie, et certes, ce fut un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais paru. Sa croyance fut une réaction contre la mythologie ancienne primitive, et les Védas, dont la conception remonte déjà si haut, nous le montrent comme l'un de leurs plus ardents adversaires. Il paraît dans le *Rigveda* sous le nom de *Djaradashti*, comme ennemi des institutions indiennes. Il conserva quelques notions sur les divinités des Aryas; mais elles reparaissent changées, ainsi les Dévas deviennent les mauvais génies, les *daéva* (*déu* en persan) Indra, Nâsatya, surgissent comme les ennemis du créateur, et ce qu'on a depuis longtemps remarqué, les divinités jouent dans la Bactriane un rôle opposé. Toutes les forces de la nature, adorées dans les *Védas*, surtout au point de vue de la fertilité et de la fécondité, sont soumises à deux esprits, dont l'un est le créateur (*dâtâr*), l'autre le destructeur (*paurumarka*, léthifère), l'un l'esprit saint (*Çpenta mainyus*), l'autre l'esprit mauvais (z. *Anhra mainyus*, perse *Ahra maniyus*, d'où l'Ἀρεμανίος de Théopompe) Abriman. C'est ainsi que s'exprime un passage du Yaçna¹ (xxx, Ha, 3).

Aat tâ mainyû yâ yamâqafnâ açravâtem manahicâ
At illi (duo) spiritus (facere) qui et in mente

vacahicâ syaothnaécâ hyâ vahyô akemca.
et in verbo et in actis, illi (fuere) Melius Deteriusque.

Le bon esprit, nommé surtout *Ahurô Mazdâo* (perse *Auramazdâ*, d'où Ormuzd), l'être créateur, a sous ses ordres six êtres *immortels-saints* (zend *amesâo çpentâo*, perse *amartâ çpantâ*, Amshaspands) qui sont en langue zende :

1. *Vôhimanô*, le bon esprit (perse *Vahumana*, persan *Bahman*).
2. *Asôvahistô*, le pur-meilleur (perse *Artavahista*, persan *Ardêbechecht*).
3. *Khsathrô vairiyô*, le roi puissant (perse *Khsathravariya*, persan *shahrivar*).
4. *Çpentâ Armâtî*, la sainte terre (perse *Çpantârmâti*, persan *Sapan-domâd*).
5. *Haurvatât*, l'univers (perse *Harvatâti*, persan *Khordâd*).
6. *Ameretât*, l'immortalité (perse *Amartâti*, persan *Amerâd*).

¹ M. Haug a entrepris l'interprétation de ces textes dans un livre intitulé les cinq *Gâthâs*. Mon explication diffère un peu de la sienne.

² Je fais venir *mazdâ* de *mah* et *dhd*, créer, non pas de *gnâ*, savoir, comme le fait M. Haug.

Mais Ahriman arrive avec ses séides, dont le premier est *Akômanô* le mauvais esprit, et le second *Indra* (Ander), si connu de la mythologie indienne. Le troisième, Amshaspand, a pour adversaire *Çaurva* (persan *Savel*), en sanscrit, *Çarva*, nom de Siva, et d'autres génies malfaisants contrecarrent le bien que font aux mortels les serviteurs d'Ormuzd.

C'est ainsi que la doctrine de Zoroastre se développe dans les livres zends. Il parut portant le *Avactâ*, la réforme, le rétablissement de l'ancienne foi¹, le *Zanda*, la loi. C'est ainsi que j'interprète les deux mots *Avesta* et *Zend*, dans lesquels les Orientaux voient la *loi* et le *commentaire*. Un second com-

¹ Le mot *avestâ* vient de *ava* et *stâ* (stare), qui s'emploie en perse (Bleoutoun, l), dans le sens de *rétablir*; il exprime le rétablissement de l'ancienne foi, révélée d'abord au roi Djemchid (zend *Yimakhshalta*, perse *Yamakhshaita*). Sur ce compte, le *Vendidad* (Fargard II, au commenc.) s'exprime en ces termes :

Zoroastre demanda à Ahuramazda (Ormuzd) :

« O Ahuramazda, esprit le plus saint, créateur des noms des existants, véridique! Qui parmi les hommes antérieurs et autres que moi, est celui à qui toi qui es Ahuramazda, tu as, sans sa demande, enseigné la loi ahurienne, zoroastrienne ? »

« Alors répondit Ahuramazda :

« C'est à Yima, le fortuné, le riche, ô véridique Zoroastre! C'est à lui, parmi les hommes antérieurs autres que toi, Zoroastre, que moi, qui suis Ahuramazda, ai sans sa demande enseigné la loi ahurienne zoroastrienne. Je lui dis, ô Zoroastre, moi qui suis Ahuramazda : « Obéis à moi, ô Yima, fortuné fils de Vivahana, et sois, parmi les mortels (?), le soutien de ma loi. » Alors me répondit Yima le fortuné, ô Zoroastre : « Je ne suis pas savant, ni instruit pour être, parmi les mortels, le soutien de ta loi. » Alors je lui dis, ô Zoroastre, moi qui suis Ahuramazda : « Puisque parmi les mortels, personne ne m'obéit et n'est le soutien de ma loi, instruis pour moi les mondes, rends heureux par moi les mondes, obéis à moi, et sois le protecteur, le guide, le roi des mondes. »

Le dieu raconte ensuite les bienfaits dont la terre jouit sous le règne de Djemchid. Ce long chapitre finit ainsi :

« O créateur des mondes existants, véridique! Qui fit disparaître la loi des Mazdajaçna des pays que cultiva Yima? Alors dit Ahuramazda : le maître de l'épaulé empoisonnée (Zohak), ô très-pur Zoroastre. O créateur des mondes existants, véridique! qui est le verbe et l'émanation pour eux? Alors dit Ahuramazda : Les hommes de l'essence de l'âme, ô Zoroastre, et toi, qui es Zoroastre. »

Ces premiers adorateurs, les hommes « de la première loi » (*paurvayatâsa*) furent persécutés par Zohak; et malgré Feridoun et ses successeurs, l'impie régna sur la terre jusqu'à la réforme bactrienne.

mentaire serait le *Pazend*, l'explication liturgique, écrit en langue *parsi*, très-voisine du persan moderne. Si ce mot est antique, il provient d'*Upazanda*, loi secondaire, précisément comme aux *Védas* se rattachent les *Upavédas*.

Ce *Zend* se composait de 21 *naçkas* ou *nosks*, dont un seul, le 20^e, est parvenu jusqu'à nous. Ce morceau se nomme en zend *Vidatvadâta*, la loi contre les Dieux, en persan *Vendidad*. Il existe des fragments des autres *nosks*, par exemple du premier, *Saotayasti*, la louange (*Setoud-yeshi*); du 5^e *Dâmadâta*, la loi des créatures *Dâmdâd*, et du 21^e *Hadaokhta*; dit ici (*Hadokht*). Ces fragments forment différentes collections, dont l'une, le *Yaçna*, contient dans sa dernière partie les morceaux les plus antiques, les *Gâthâs* ou chants. Il est possible que ces morceaux (commençant par le 28^e *hâ* ou chapitre), et se distinguant quelque peu par la langue même, aient dans cette forme même le prophète pour auteur; tandis que le reste du *Yaçna*, ainsi que les *Vendidad* et les autres parties de la collection zoroastrienne peuvent avoir été remaniés par les sectateurs du réformateur à une époque qu'il ne nous est plus possible de fixer avec certitude.

En dehors du *Vendidad* et du *Yaçna*, il se trouve encore une collection d'invocations, nommée *Vispered*, en zend *Viçparatus*, « tous les temps ¹; » parce qu'ils contiennent des prières adressées à tous les *ratus* ². Les *Vendidad*, *Yaçna* et *Vispered* ensuite forment le *Vendidad-Sadé*.

Une autre partie des fragments des *naçkas* est conservée dans le *Yeshi-Sadé*, qui contient les *Yeshis* ou louanges de tous les dieux, les *Nyayesh*, qui ont le même caractère; les *Afergan*, les *Patet*, sortes de confessions; le livre *Sirouze* ou les 30 jours du mois. Ensuite on lit en tête de ce recueil, en entier, plusieurs prières qui se trouvent citées par leurs mots initiaux dans tout le *Zendavesta*; c'est surtout la prière nommée *honover* par les Parsis, ou le *Verbe créateur* de Zoroastre,

¹ Dans *xanda* je vois une formation provenant de *xad* (sanskrit *gad*, parler), qui se trouve souvent en zend et en perse.

² Ce mot est très-difficile à expliquer. On peut y voir le sanscrit *rtu*, temps; les commentaires l'expliquent par maître et par loi. Nous reviendrons sur ce sujet.

contenant 21 mots assimilés aux 21 nosks de sa doctrine. Nous tâcherons d'expliquer pour la première fois ce Verbe, qui n'a jamais, que nous sachions, été traduit, et qui présente des difficultés sérieuses, mais un intérêt tout particulier.

Ensuite la cosmogonie des *Naçkas* a été conservée dans un livre *pehlevi* ou *houzwoaresch*, qui date d'un temps relativement moderne. Il s'appelle le *Boundehesh*.

Ces livres : le *Vendidad-Sadé*, le *Yesht-Sadé* et le *Boundehesh* sont tout ce que nous possédons des 21 *Naçkas*, divisés en trois parties de 7 chacune, et attribués à Zoroastre. Mais il existe encore quelques listes des 21 livres qui en donnent les noms, le nombre des *kardéhs* ou chapitres et une exposition sommaire de leur contenu. Anquetil du Perron a donné la traduction d'un de ces livres dont M. Mohl a publié le texte persan. Je ne crois pas qu'il faille, ainsi que le fait M. Spiegel, suspecter la tradition sur ce point, d'autant plus que la précision avec laquelle les plus grands détails sont donnés, porte tous les caractères de la vérité. Nous avons tâché de reproduire les noms zends de ces mots transmis en lettres arabes ; et les données, exposées dans l'opuscule persan, s'accordent parfaitement avec la valeur des prototypes bactriens.

En voici les noms transmis et restitués autant que cela était possible :

1. *Setoudyesht*, zend *Çtaotayastinaça*, livre des invocations, 33 chapitres.
2. *Setoudguer*, zend *Çtaotagarunaça*, livre des chants sacrés, 22 chapitres.
3. *Vehesht-Manthre*, zend *Vahistamanthranaça*, livre de la meilleure parole, 22 chapitres.
4. *Bagh*, zend *Baganaça*, livre de la félicité, 22 chapitres, traitant de la foi et de la résurrection.
5. *Dvazdéh Hâmâst*, zend *Dvadaçahamâçtanaça*, livre des douze malédictions dirigées contre Ahriman, les dévs et les malfaiteurs ; ils se trouvent Yaçna cc. 61 et 72 ; 32 chapitres. Ce livre s'appelle aussi *Dâmdad*, zend *Dâmadâtanaça*, livre de la loi des créatures. Il traite de la nature des êtres, et de la justice entre les bons et les mauvais.
6. *Nâder* ¹, zend *Anâthranaça*, 35 chapitres, surtout d'un contenu astrologique.

¹ Les Parsis semblent y voir l'arabe *nâder*, rare, qui n'a rien à faire ici.

7. *Pātchām*, zend *Paççimanaça*, le livre dernier, qui terminait la première série des zendavesta, 22 chapitres. Il contenait, entre autres, des prescriptions sur les animaux permis ou prohibés.
8. *Ratestai*, zend *Rathaéstanaça*, livre des guerriers, la seconde caste des Ariens, 50 chapitres, dont 10 seulement furent retrouvés après Alexandre.
9. *Barash*, zend *Barsanaça*, livre de (?), traitant de politique et de science, 60 chapitres, dont 12 retrouvés après la conquête macédonienne.
10. *Koussousroub*, zend *Kavi Uçravanaça*, livre de Kai Khosrou, 60 chapitres, dont 15 retrouvés après Alexandre, sur l'administration, la politique, la science.
11. *Vištāsp*, zend *Vistāçpanaça*, livre de Gustasp; 60 chapitres, dont 11 retrouvés.
12. *Khesath*, zend *Khsathranaça*, livre de la royauté, en 6 parties et 22 chapitres, consacré à l'art de gouverner.
13. *Séfand*, zend *Çpentanaça*, livre saint, 60 chapitres, qui racontaient les miracles de la vie du prophète.
14. *Djarsat*, zend *Djarastinaça*, livre de... 22 chapitres; dernier livre de la seconde série; il traite de la prédestination des hommes.
15. *Bagân-Yesh*t, zend *Baganâm yastinaça*, livre des louanges des dieux, 17 chapitres, traitant des anges et de leurs qualités.
16. *Nihâdem*, zend *Nihâtamanaça*, livre des écohommes, 54 chapitres, traitant de l'économie et de la philosophie.
17. *Usparem*, zend *Uçiparamanaça*, livre de la plus haute intelligence, 64 chapitres, traitant des épreuves contre la tentation et des dispositions judiciaires, spécialement héréditaires.
18. *Davasroudjid*, zend *Dvâçraoz'dânaça*, livre des deux traditions, 65 chapitres, traitant de la justice et de l'injustice, de la charité, etc.
19. *Ashkarem*, zend *Asakaremanaça*, livre des vraies œuvres, 52 chapitres, prêchant l'administration d'une bonne justice.
20. *Vendidâd*, zend *Vidaévadtanaça*, livre de la loi antidémoniaque, 22 chapitres.
21. *Hadokht*, zend *Hadaokhtanaça*, livre de la parole prononcée ici-bas, 30 chapitres.

Voilà les données de ces listes persanes des *revâits*, qui sont les seules que nous possédions sur les ouvrages nombreux attribués à Zoroastre et dont nous ne pourrions, justement à cause de la précision des détails, suspecter l'authenticité. Les rédacteurs de ces notices ne semblent pas avoir connu le zend; et pourtant les renseignements qu'ils fournissent sur le con-

tenu des livres cadrent avec la signification des mots zends restitués. Il est possible que les textes persans soient la traduction d'un catalogue pehlevi, actuellement perdu ; et il doit être remarqué qu'à l'occasion de Vendidad, les *revâits* se taisent sur la circonstance capitale qui distingue le 20^e nosk des autres ; ils ne disent pas que le *Vendidad seul* soit conservé. Ils ne parlent pas non plus des autres recueils que les Parsis ont formés en réunissant les fragments des nosks perdus ; ainsi nulle mention n'est faite des *Yaçna, Vispered, Yesht, Afergan, Nyayech, Patet* et d'autres, qui, au dire même des Parsis, sont des fragments des n^{os} 1^{er}, 2^e, 5^e, 11^e, 16^e et 21^e. Ainsi le livre des *Yeshts* semble être la plus grande partie du dernier nosk, ainsi que les *Nyayesh, Patet* et d'autres petits écrits doivent avoir appartenu au premier.

Le grand volume des œuvres zoroastriennes nous est déjà attesté par l'antiquité, et sans vouloir voir autre chose qu'une exagération dans la donnée de Pline ¹, que Zoroastre ait écrit quelques millions de lignes, il n'en est pas moins avéré que la collection des livres saints des anciens Perses renfermait des renseignements de toute nature. La plupart de ces livres semblent avoir été anéantis par les Arabes ; car je ne vois aucune raison pour rendre, ainsi que le fait M. Haug, Alexandre et ses successeurs responsables de ce vandalisme littéraire. Les Parthes, qui régnèrent sur l'Asie pendant 400 ans, étaient propagateurs zélés de la civilisation hellénique, et ce ne fut qu'à l'avènement des Sassanides (228 ans après Jésus-Christ) que la foi ancienne fut réintégrée comme religion d'État par une race qui prétendait descendre des Achéménides. Rien ne nous autorise à ne pas présumer que les Artaxerxès, les Sapor, les Chosrew ne connussent pas plus de livres zends que nous-mêmes ; car le philhellénisme des Arsacides était beaucoup moins destructeur que le zèle des adhérents du Koran. Et quand nous considérons que, malgré les persécutions, la Perse compta pendant tout le moyen âge des *pyrées (ateshgâhs)* dans des endroits nombreux dont ils ont disparu depuis, nous ne devons pas hésiter à croire que la destruction des livres parsis a eu lieu à une époque relativement assez rapprochée de nous.

¹ *Hist. nat.*, l. XXX, c. 2, 1.

Mais ce grand nombre de livres n'a pas suffi aux Parsis; les trois prophètes qui prépareront et achèveront la conversion de l'univers au Mazdéisme, en apporteront encore trois autres nosks de sorte qu'au jour de la victoire d'Ormuzd le monde complera 24 livres de l'Avesta. Car de *Zoroastre* et de sa femme *Houu* (zend *Hvóvi*) naîtront, enfantés par d'autres femmes, trois prophètes qui révéleront successivement les 22^e, 23^e et 24^e nosks. Selon la légende dont la trace se retrouve dans les livres zends, 99999 fervers veillent sur le germe de Zoroastre (Yesht Farvardin carte 20, *Mhsudram Zarathustrahé*) et de ce germe surgiront dans l'ordre suivant les prophètes ainsi nommés :

De *Vanhufedhri* (mère du bien) surgira *Ukhsyad-ereta* ou *Vahmya* (la vérité croissante ou le respectable, persan *Oschder-Bahmi*).

D'*Eredadfedhri* (mère du sublime) naîtra *Ukhsyad-eremás* (la lumière croissante, persan *Oschder-Mah*).

De *Crutadfedhri* (mère de la tradition) ou *Vtapatervaiti* (celle qui vainc tout) naîtra *Açtvad-ereta* (la vérité existante), nommé le *Çaosyans* (celui qui sauvera, persan *Sosiosch*)¹.

En attendant, nous ne pouvons pas même nous prévaloir des 21 nosks de l'Avesta que connaissaient les anciens Perses, et dont ils mirent le nombre de trois fois sept en rapport avec la prière la plus sacrée du Mazdéisme, le verbe de Zoroastre, que les Parsis nomment *Honover*, et qui contient, par une bizarre coïncidence, 21 mots. Cette prière, peut-être antérieure à Zoroastre, est citée à chaque page plusieurs fois, par les trois premiers mots, *yahâ ahû vairyô*. Les Parsis disent aujourd'hui que le premier nosk s'appelle en pehlevi *Setoudyesht*, mais *yahâ* en zend, le second *Setoudgher* en pehlevi, et *ahû* en zend, et ainsi de suite; et on voit qu'ils ont réellement oublié le sens

¹ Yescht Farvardin, ch. 27, 28 : « Nous célébrons le ferver de *Açtvad-ereta*, dont le nom est aussi *Çaosyans*, le victorieux. Il est nommé *Çaosyans* (le sauveur), parce qu'il sauvera tout l'univers existant. Il est nommé *Açtvad-ereta*, parce que, existant (*açtvado*), et ayant acquis sa réalité, il dominera ses ennemis, par l'expulsion du mensonge (*drudj*) d'origine bipède, par l'expulsion de la haine qui détruit le véridique. » Quant au mot *Çaosyans*, il est le nominatif du participe futur de *çu*, sauver, le grec *σω*, de sorte qu'il correspondrait pour la forme et pour l'idée au grec *Σώσω*. Ce nom est employé aussi au pluriel *Çaosyantô* (pour *Çaosyantas*, grec *σώσωτες*), pour désigner les trois prophètes de l'avenir, dont le dernier sera nommé *verethradjé* le victorieux, parce qu'il anéantira les *dévs*, et convertira Ahriman lors de la grande conflagration finale.

de leur prière la plus sacrée. Nulle part du reste, le Verbe créateur de Zoroastre n'a été traduit jusqu'ici d'une manière satisfaisante, et cette question est l'un des problèmes les plus difficiles de la philologie, auquel j'ai travaillé pendant longtemps. Dans ces matières difficiles, le rôle de la grammaire est très-considérable, car avant d'avoir éclairci les questions de cet ordre philologique, en apparence si humble, on ne peut raisonnablement penser à la résolution de la partie philosophique du problème. Je demande donc pardon au lecteur des détails que nécessitera mon exposition.

La seule version qui existe des 21 mots de l'*honover* est celle d'Anquetil¹; elle est ainsi conçue :

« C'est le désir d'Ormuzd, que le chef (de la loi) fasse des
» œuvres saintes et pures. Bahman donne (l'abondance) à
» celui qui agit saintement dans le monde. Vous établissez
» roi, ô Ormuzd, celui qui soulage et nourrit le pauvre ! »

Tel, selon Anquetil, est le sens de la prière que les Parsis répètent cent fois tous les jours, et qu'ils doivent prononcer à chaque action, chaque fonction vitale, sans en excepter une, des douzaines de fois. Mais la philologie ne peut pas s'accommoder de cette version, où les Parsis ont introduit une idée de charité qui n'est pas du tout dans le Verbe par lequel Ormuzd créa le monde, et qui fut, selon le passage que nous citerons tout à l'heure, avant le monde existant. Le 19^e chapitre du *yaçna* qui donne un commentaire, la divise en cinq parties :

1. *Yathâ ahû vairyô*
Sicut verbum volens
2. *Athâ ratus asdâ cid haca*
Ita effectus veritate quacunq̄ue ex (nascitur).
3. *Vanheus dazdâ mananhô skyaothnandm.*
Bonî creatio mentis actionum
4. *Anheus Mazdâi ksathremca Ahurâi.*
Mundi Mazdæ creatori (est) regnumque Ahuræ spiritui (est).
5. *A yim daregubyô dadhat vâctârem.*
Quem contra malos instituit deletorem.

En français on pourrait expliquer ainsi le sens du verbe, dégagé de la rigide traduction interlinéaire :

¹ Voyez aussi Ménant, *Zoroastre*, p. 1. Ce livre donne une très-bonne notion des croyances et des coutumes des Guèbres.

« Comme le verbe de la Volonté suprême, ainsi l'émanation n'existe que parce qu'elle procède d'une vérité quelconque. »
 » La création de ce qui est bon dans la pensée ou dans l'action, appartient dans le monde à Mazda, et le règne est à Ahura, »
 » que le Verbe a constitué le destructeur des méchants. »

On voit que notre traduction diffère notablement de celle d'Anquetil; mais avant de chercher à établir la réalité de notre opinion, nous devons citer un passage du 19^e *hâ* du Yaçna qui est entièrement consacré au Verbe créateur. En voici quelques passages principaux.

« Zoroastre demanda à Ahuramazda :

» Ahuramazda, esprit le plus saint, créateur des mondes existants, véridique ! Quelle fut, ô Ahuramazda (dites-moi), la Parole qui exista avant le ciel, avant l'eau, avant la terre, avant la vache, avant l'arbre, avant le feu, fils d'Ahuramazda, avant l'homme véridique, avant les dêvs et les hommes carnivores, avant tout l'univers existant, avant tout le bien créé par Mazda, et ayant son germe dans la vérité ?

» Alors répondit Ahuramazda :

» Ce fut la totalité du Verbe créateur (*ahunavairya*), très-saint Zoroastre, je te le dirai; elle exista avant le ciel, avant l'eau, avant la terre, avant la vache, avant l'arbre, avant le feu, fils d'Ahuramazda, avant l'homme véridique, avant les dêvs et les hommes carnivores, avant tout l'univers existant, avant tout le bien créé par Mazda, et ayant son germe dans la vérité.

» Telle est la totalité du Verbe créateur, ô très-saint Zoroastre, que quand même elle n'est pas prononcée, ni récitée, mais chantée, elle compense cent autres prières émanées qui ne sont pas prononcées, ni récitées, mais chantées. D'autre part, quand elle est prononcée, récitée ou chantée, elle égale à dix autres paroles émanées. Et celui qui dans ce monde-ci qui existe, ô très-saint Zoroastre, se souvient de la totalité du Verbe créateur, ou la profère quand il s'en est souvenu, ou la chante quand il la profère, ou me célèbre quand il la chante : je conduirai son âme trois fois à tra-

¹ Littéralement *bagha*, la partie qui revient.

» vers le pont du monde meilleur ¹, vers la meilleure existence, vers la meilleure vérité, vers les meilleurs jours.

» Et celui qui dans ce monde-ci qui existe, ô très-saint Zoroastre, défigure en la proférant, la totalité du Verbe Créateur, ou la moitié, ou le tiers, ou le quart, ou la cinquième partie : je laisserai, loin du monde meilleur, planer son âme autour de son corps, au long et au large, jusqu'aux limites de la terre, et autant qu'elle est longue et large.

» J'ai prononcé cette parole qui contient le verbe et l'émanation pour accomplir la création de ce ciel-ci, avant la création de l'eau, de la terre, de l'arbre, de la vache quadrupède, avant la naissance de l'homme véridique à deux pieds, avant ces corps créés dans de belles formes, selon la sagesse des Amshaspands.

» J'ai dit pour moi en entier toutes les saintes révélations du véridique, celle du bien, de la réalité, du présent et de l'avenir ². »

Dans beaucoup d'autres passages de l'*Avesta*, le Verbe créateur est cité comme le plus puissant moyen de chasser les dévs; mais aucun d'eux n'égale en importance cette partie du *Yaçna*. Malheureusement, ces endroits ne contribuent que dans une mesure assez restreinte, à dissiper les ténèbres qui enveloppent le sens des saintes paroles, et ce n'est que par la confrontation de beaucoup de ces passages qu'on parvient à en saisir la notion. Même la traduction sanscrite qui accompagne, dans quelques manuscrits, le texte du *Yaçna* et quelques parties du *Yesh-Sade*, ne peut nous être très-utile. On connaît le parti que Burnouf a pu tirer de cette version pour l'interprétation du 1^{er} et du 9^e chapitre du *Yaçna*, et nous ne devons que déplorer qu'il n'ait pas été donné à ce grand érudit de soumettre une plus grande partie à son ingénieuse et méthodique investigation; mais lui-même il avouait que pour l'explication de la dernière partie du *Yaçna* la version sanscrite restait insuffisante ³. En effet, pour toutes les véritables diffi-

¹ *Vahistem*, le persan *Bihischt*, le paradis.

² *Ōmra hāitīmca bavaitīmca bāryaitīmca*.

³ Nous devons dire à M. Haug à cette occasion que Burnouf appréciait fort bien la différence de style qui distingue la dernière moitié du *Yaçna*, à partir du 28^e chapitre.

cultés, la traduction de Nériosengh, quand même on a enlevé les fautes de sanscrit, nous laisse complètement sans secours.

Nous devons donc nous fier à nos propres forces, et tout de suite le premier mot nous met sur la voie de la véritable interprétation. Le mot *yathâ*, comme le latin *ut*, est un adverbe qui a pour corrélatif en sanscrit, en perse et en zend, *athâ*, ainsi, qui est le quatrième mot de l'Honover. Nous avons deux phrases corrélatives *yathâ ahû vairyô* et *athâ ratus asâd cid hacâ*¹; elles se trouvent dans la prière qui inaugure le *Yaçna*, où elles forment une sorte de question et de réponse proférées par les deux officiants nommé *Djôti* et *Raspi* par les Parsis actuels. Ce fait a déjà été remarqué par Burnouf qui, du reste, ne s'est pas préoccupé du sens de l'*honover* comme étant étranger à l'œuvre qu'il interprétait.

Les derniers mots de cette phrase n'offrent pas une grande difficulté, car dans *asâd cid hacâ* : *hacâ* (sanskrit *saca*, perse *hacâ*, persan *ez*, grec *ék*) est la proposition qui indique la séparation, l'origine, et qui se place, dans de nombreux passages, après l'ablatif (*asâd*) qui la gouverne. La particule *cid*, comme le font toujours le sanscrit *cit*, le perse *ciy* et quelquefois le latin *quid*, implique la notion de généralité, exprimée par le mot quelconque. La véritable difficulté réside dans l'interprétation des nominatifs antithétiques *ahû vairyô* et *ratus*, dont il faut dégager la signification.

L'absence de toute forme verbale dénote également que le verbe substantif doit être sous-entendu.

Le mot *ahû* lui-même est une forme archaïque pour *ahuna* qui se trouve souvent avec *vairya* et exprime la même idée. Le parsi *Honover* et la forme de la version sanscrite *Ahnavara* proviennent même de la forme moderne dont les cas se voient souvent dans le *Zendavesta*; par exemple, l'accusatif *ahunem vairim*, génitif *ahunahé vairyéhé*, l'instrumental *ahuna vairya*, et même le nominatif *ahunô vairyô*.

Mais que veulent dire ces mots importants ?

L'étymologie seule serait impuissante à déduire le sens d'*ahuna* ou d'*ahû*; car en ne nous occupant que de la racine *as* être, et de la syllabe *una*, nous obtiendrions purement l'ac-

¹ Le *s* désigne notre son *sch*.

ception de ce qui devient ou est. Il y a aussi un suffixe *ura*, et *asura* en sanscrit, veut dire Dieu vivant, plus tard mauvais génies et *ahura* en zend Dieu. Car la langue des Brahmanes, comme nous avons vu, prend souvent les mots dans un autre sens que les Iraniens. Mais nous avons, d'autre part, un mot sanscrit *asû*, qui veut dire *mauvaise* parole, calomnie d'où l'on forme *asûka*, mal embouché, calomnieux, *asûyana*, *asûyâ*, *asûyu*, calomnie. Notre mot zend ne peut signifier que quelque chose d'audible, car il se construit souvent avec des verbes qui veulent dire : prononcer et entendre, et le mot sanscrit confirme cette opinion. *Ahuna* ou *ahû* venu de *as* être, signifie *parole*, comme le germanique *word* et *wort* se rattache directement à la racine sanscrite *vrđh* et *vrh* qui pourtant veut dire croître et a donné naissance au mot *vrahma* (plus tard *brahma*) la parole, et au latin *verbum*. Les Parsis traduisent le mot *ahû* par le sanscrit *svâmin*, maître, ou bien ils le confondent avec *anhu*, monde, qui lui est étranger.

Le mot *vairya*, au nominatif *vairyô*, est l'épithète de *ahuna* verbe. Ce mot dérive de la racine *vr*. Mais de laquelle, car il y en a deux ? L'une veut dire couvrir, défendre, et est la source des mots germaniques *wahren* (all.), *garer* (fr.), *wehr* (anglais), *guerre* (fr.), *wart* (all.), *garder* (fr.), et n'a rien à faire ici ; l'autre est *vr*, choisir, vouloir, le latin *volo*, l'allemand *wollen* ; ensuite *wahl*, choix, sans parler de *varius*, passible de choix. C'est à cette racine que déjà Burnouf a également rattaché le mot *vairya* qu'il a expliqué par « celui auquel » il faut s'adresser pour en obtenir l'objet de ses désirs, » en prenant la syllabe *ya* dans le sens du futur passif. Je voudrais attribuer à ce suffixe *ya* seulement son autre sens simple que rend le grec $\omega\varsigma$ et le latin *ius*, et le traduire par voulant, qui exprime la volonté, énergie dans le sens philosophique du mot ¹. Du reste le mot se rencontre ailleurs

¹ P. ex. Vendidad II, *panca ahuna vairya fraçrdvayôis*, tu ferais entendre cinq fois le verbe créateur, Yaçna, 9 ; toi, Zoroastre, tu prononceras le premier le verbe créateur, et ailleurs Yaçna, 61, 72.

Le mot zend est pour la forme exactement le latin *varius*, ce qui admet un choix, mais avec un autre sens. Le latin *verus*, l'allemand *wahr*, vrai, est de la racine *vas*, être, est le sanscrit *vasu*, le zend *vahu*, bon, le grec $\omega\varsigma$.

avec cette acception, par exemple le nom de l'Amshaspand *Shahriver, Khsathra vairya*, le roi énergique, *z'afrañm vairyañm* (vend. frag. 59), des paroles exprimant la volonté.

Ahù vairyô n'exprime donc que ce que depuis Anquetil on a compris sous le nom d'*Honover* : le Verbe créateur, et il est assez singulier, que jusqu'ici on n'avait pas encore attribué au prototype antique le véritable sens, que la traduction a conservé au mot moderne qui en dérive.

Le mot *ratus* est encore plus difficile, car toute étymologie est aussi impossible à *priori*¹, que la fixation du mot *grandis* de *grad* (gradi) d'où il vient pourtant. Et cependant *ratus* se trouve à chaque page dans tous les cas possibles, et on lui a donné trois significations, celle de *maître, temps* et *loi*. On a voulu séparer cette dernière acception des autres et en faire un mot séparé, ayant un génitif différent; cependant je ne trouve pas d'exemples concluants. Burnouf a proposé différentes versions; il a admis les traductions, de *svâmin*, maître, ou *sandhyâ*, époque de la journée, ou *çâstra*, loi. Ces trois acceptions doivent pouvoir se réduire à une seule. Il est de fait que les temps de la journée, les jours, les mois, les années, les périodes se nomment à toutes les pages : *ratu* de la vérité, donc on pourrait penser à la traduction par temps², si Ormuzd et Zoroastre ne portaient, surtout dans le *Vispered*, le même titre, ainsi que les montagnes, le feu, les saintes paroles, et même dans le *Yaçna*. D'autres objets de la vénération des Parsis, tels que les Amshaspands, le soleil, ne le portent presque jamais. Le mot est féminin, car on le trouve avec des adjectifs au féminin³; cette circonstance n'est pas sans importance pour fixer sa signification.

J'y vois simplement *l'effet* du Verbe; *l'ahuna* est le principe créateur; *ratu*, ce qui en découle; je ne connais pas d'autre explication possible, Ormuzd est l'émanation de la vérité, parce qu'il s'est créé lui-même.

Ainsi les composés de ce mot se comprennent facilement;

¹ Voyez *Vispered*, 16, 20, ch.

² P. ex. *ratâm berexantîm*, mais aussi masculin (*Visp.* 9).

³ Ce mot pourrait venir de *r*, aller, ou du védique *rá*, donner, de sorte qu'il sera allié à *res*, la chose matérielle; ou à *ratus* (effectif) et à *ratio*.

les *gâthâs* ou chants sacrés sont nommés *ratukhsathrâ*, rois de l'émanation (Yaçna 71, Vend. 17), épithètes qu'ils partagent avec Ormuzd lui-même (visp. c. 41). Le mot *ratumat*, doué de l'effet, se trouve souvent; nous citons un passage (visp. c. 18) où il est dit :

« Nous célébrons l'*honover*, le véridique, qui donne son » effet à la vérité. Nous célébrons celui qui renferme le verbe » et l'effet, le véridique, et l'effet de la vérité; car celui qui » renferme le verbe et l'effet, c'est Ahuramazda. »

Il faut dire un mot sur la signification de *vrai* que nous avons dû donner au terme zend *asa*, qui comme on le sait est le sanscrit *ṛta*, le perse *arta*. On l'a jusqu'ici traduit par *pur*, et la version sanscrite le rend par *punya* pur. Mais le mot sanscrit *ṛta* voulant dire *bon*, *vrai*, le *asa*, étant opposé au *drug*, le mensonge, et l'idée de vérité manquant, sans cela, dans les livres des Perses véridiques, je ne crois pas que notre opinion puisse être combattue avec succès.

Le sens du premier paragraphe est donc : « Comme le verbe » créateur, ainsi l'émanation procède d'une vérité quelconque; » ce qui veut dire : puisque le Verbe est la vérité, ainsi les » effets de cette volonté ne peuvent être que vrais. »

Le second paragraphe, comprenant les lignes *trois* et *quatre* sera plus facile pour les mots; seulement la construction est embarrassante. Nous avons quatre génitifs : *vanheus* de *vahu* bon, *mananhô* de *manas* pensée, *syaothnanam* de *syaothna* action au pluriel, *anhêus* de *ahu* monde; ensuite deux datifs *mazdâi* et *ahurâi*, dont le dernier est séparé par le mot *khsathremca*, et le règne. Reste le mot *dazdâ* qui se trouve entre *vanheus* et *mananhô* et qui ne peut être qu'un nominatif en corrélation avec *khsathrem*. L'absence du verbe nous oblige de substituer de nouveau le verbe substantif.

Le seul mot difficile est *dazdâ*, que je rattache à la racine *dhâ*, créer, aussi *dadh*, formé avec la syllabe *dâ*¹; en effet, nous avons cette formation dans beaucoup de mots, p. ex. *pazdâ*, *mazdâ*, *azdâ*, *nazdâ*; après *i* et *u*, d'après une loi générale, le *z* devient *z'* (j français), p. ex. *yaoz'da*, *raoz'dâ*, *miz'da*, etc. Le sens de ce mot ne peut être que création.

¹ Comme en sanscrit, *gradâhâ*, lat. *credo*.

Quant au génitif, les Parsis ont joint *vanhêus* et *mananhâ*, et l'ont regardé comme le génitif de *vahu manas*, le nom de l'Amshaspand Bahman; nous ne le prenons pas ainsi, mais nous construisons :

Dazdâ (la création) *vanhêus* du bien *mananhâ* de la pensée, (i. e. dans la pensée) *syaothmanâm* des actes (i. e. dans les actes) *anhêus* du monde, (i. e. qui se produisent dans l'univers) *Mazdâi* est à Mazda, *khsathremca* et le règne *Ahurâi* est à Ahura.

On voit que le dualisme existe dans la nature d'Ormuzd, l'un est l'idée, la pensée, Mazda, et l'autre la force matérielle Ahura; celui-ci ne possède cette force que par le principe du bien Mazda, personnifié dans le Verbe.

C'est par lui qu'il anéantit les représentants du mauvais principe : à *yim daregubyô dadhat vâçtârem*. C'est à construire *yim ôdadhat*¹ (il a constitué) *vâçtârem* (le destructeur) *daregubyô* (contre les méchants).

Le mot *vâçtârem* est traduit par *âsvâdam âkhadayan* (Yaçna, ch. 19) qui donne de la nourriture, mais *vâçtârem* est clairement un accusatif de nom d'agent (*târam* en sanscrit, *torom* en latin). En outre, le mot, régulièrement formé de *vâdh*, frapper, détruire, se trouve souvent avec ce sens², et correspond au sanscrit *vâdhâtârem*. Le mot *daregubhyô*, datif plur. du *daregvân*, est expliqué, dans ce passage, par *durbala*, faible, et dans un autre (Yaçna, ch. 10) par *daridra*, pauvre; mais ce même terme figure à d'autres endroits, exprimé par *durmâti* méchant, et il se trouve dans le texte même, opposé à *asava* véridique (p. ex. Yaçna, ch. 44, 30). Nous le rattachons donc à la racine *drgh*, *drugh* (*druk* en sanscrit, *lug* en allemand), mentir, et pour la forme, comme pour l'idée, il est identique au védique *druhvan*, opposé à *ritâvan*, qui est le zend *asavan*.

Nous traduisons donc avec confiance : qu'il a constitué le destructeur des méchants, ou des menteurs, parce que le mensonge est l'énergie d'Ahriman.

Voici donc le verbe créateur d'Ormuzd qui ne crée que par

¹ L'admission de la tmèse si commune dans les Védas et l'Avesta est justifiée par le passage du Yaçna, ch. 19.

² Barnouf Yaçna, p. 429.

la vérité; et cette idée est encore exprimée dans la seconde des saintes prières, nommée *Ashem vohu*, et ainsi traduite par Anquetil :

« L'abondance et le behescht sont pour le juste qui est pur !
» Celui-là est pur qui est saint, qui fait des œuvres célestes et
» pures. »

En voici le texte :

<i>Asem</i>	<i>vohu</i>	<i>vahistem</i>	<i>acti</i>	<i>ustâ</i>	<i>acti</i>	<i>ustâ</i>
Verum	(est) bonum;	optimum	est	existentia;	est	existentia
<i>ahmâi</i>	<i>hyad</i>	<i>asâi</i>	<i>vahistâi</i>	<i>asem</i> .		
illi	(cui)	vere	optimo	verum.		

Ce qui veut dire :

« Le vrai est le bien; le meilleur est l'existence; et l'existence
» est une vérité pour le vrai et le meilleur. »

Ainsi, sous un rapport, la doctrine de Zoroastre se rapprocherait de celle d'Euclide de Mégare, qui disait : ἀγαθὸν τὸ εἶν.

On ne dédaignera pas cette explication grammaticale si humble en apparence, puisqu'elle est la seule condition pour arriver aux plus hautes pensées que les sages des siècles passés ont conçues. Peut-être trouvera-t-on trop abstraites, eu égard à l'époque si reculée du philosophe bactrien, les interprétations que nous avons données. Mais un homme extraordinaire, et tel fut le fondateur du dualisme, lâche d'approfondir la nature des choses, quelle que soit la distance qui le sépare de la force de conception de ses contemporains. Les mystères qui enveloppent la création, attirent son intérêt, les questions morales qui dominent le monde, lui demandent une solution. Et ce furent justement ces dernières qui devinrent son écueil. La création, les forces de la nature, le conduisaient vers une cause première, qu'il entrevit, dont il devina l'existence, dont il admit l'éternité et la durée immortelle. Mais il vit aussi le mal qui est à côté du bien, et se demanda comment le vrai et le faux, les ténèbres et la lumière pouvaient venir de la même source. Et embarrassé de cette apparente contradiction il trancha la difficulté sans la résoudre, en admettant à côté de la source de la vérité celle de l'erreur. Ce pas fait, l'homme qui, dans toute l'antiquité païenne, a parmi les fondateurs de religion, été le plus près de la croyance

en un Dieu, retomba dans le polythéisme, ou plutôt, qu'on me passe le mot, dans un panthéisme dualiste.

Et il est remarquable que l'un des plus profonds philosophes avant Socrate, la grande figure d'Héraclite d'Ephèse, se trouvant dans le même doute, ait tranché les choses d'une manière toute contraire, et soit arrivé au même principe matériel qui a été le tombeau des hautes aspirations de Zoroastre, le feu. Seulement au lieu de prendre le feu comme une sorte de fétiche, Héraclite y voyait l'être incorporel et toujours mobile, le principe qui concilie les contraires. Ces notions opposées, Héraclite ne les faisait pas dériver de deux sources diverses; au contraire, il annulait en les identifiant le mal et le bien, la vie et la mort, le doux et l'amer. Si Zoroastre ne s'était pas préoccupé de la question morale, qui le conduisit au dualisme, sa tendance l'aurait conduit tout droit à l'idéalisme sceptique des Eléates.

Car justement l'unité est le grand point où a échoué Zoroastre. Le monothéisme primitif des Perses dont on a parlé de temps à autre, appartient au règne des rêveries; ce n'est pas par là qu'a commencé leur civilisation, qui si elle avait pu une fois s'emparer de ce principe, ne l'aurait plus abandonné. Cette idée nous paraît si simple, et c'est justement pour cela qu'elle n'a pu se rendre justice que très-tard. Xénophanes de Colophon, disait bien ἐν τῷ θεῶν, « la divinité est une, » et pourtant il devint panthéiste; mais d'autre part selon Sextus Empiricus, il ne définit encore rien (οὐδὲν διεσαφήνισεν) et fut obligé de choisir, pour exprimer son idée de la divinité, une image matérielle, celle de la sphère qui, de tout côté égale à elle-même, indique la divinité. L'idée du Dieu unique, soit celle du créateur d'un monde commencé, soit même de l'être immanent à un monde éternel, lui resta étrangère, comme presque à l'antiquité païenne entière.

Ainsi Zoroastre n'admit point la divinité sous cette forme. Il connut deux principes éternels, dont l'un crée l'univers, l'autre le détruit; l'éternité du monde, telle qu'au dire de Diodore et de Maimonide, admirent les Chaldéens, ne convenait pas à sa pensée. Pour rapprocher du monothéisme la doctrine bactriane, on imagina plus tard que ces deux principes avec

leurs multiples émanations, étaient subordonnées à une divinité supérieure, le *Temps sans bornes*, en zend *Zarvana akarana*. Au commencement du moyen âge, cette idée fut admise et une secte, les Zarvaniens, la propagèrent; elle forme aujourd'hui un des articles de la croyance des Parsis, et néanmoins elle n'est pas dans la doctrine de Zoroastre. Les Guèbres disent : « Le Temps a été toujours, on ne peut imaginer un commencement ni une fin du temps, donc il est au-dessus d'Ormuzd lui-même, qui ne peut exister sans lui. » Mais Ormuzd est lui-même éternel et n'a ni commencement, ni fin, ainsi qu'Abriman son adversaire. Il n'est venu de personne, qualité que les Guèbres attribuent au Temps infini.

D'ailleurs, dans les livres zends le Temps sans bornes ne paraît nullement comme divinité suprême. Dans les différentes prières le *Sirouzé*, par exemple le Temps est invoqué tout comme les dieux inférieurs, après lesquels il retrouve sa place. Dans le *Vendidad* se trouve le passage principal (*Fargard 19*). »

« L'esprit saint créa, il créa *dans* le Temps sans bornes. » C'est là le principe sur lequel se fonde l'idée du monothéisme parsi, mais reprenons la citation un peu plus loin :

« Invoque, ô Zoroastre, la bonne loi des adorateurs de Mazda.

» Invoque, ô Zoroastre, les Amshaspands qui règnent sur la terre à sept régions.

» Invoque, ô Zoroastre, un moment de ce Temps sans bornes, le divin, créé par lui-même, de l'oiseau à taille élevé.

» Invoque, ô Zoroastre, le vent qui est fort, créé par Mazda, lui qui est la fille sainte et fortunée d'Ahuramazda ².

» Invoque, ô Zoroastre, la ferver (*fravasi*) à moi qui suis Ahuramazda; elle qui la plus grande, la meilleure, la plus fortunée, la plus robuste, la plus intelligente, qui s'est la mieux formée de la vérité, la plus élevée et dont l'âme est la sainte parole. Déterminée par sa propre volonté, ô Zoroastre, invoque cette création d'Ahuramazda. »

On voit quelle place prend ici le Temps sans bornes; à coup sûr, ce n'est pas celle de l'Être suprême, et c'est la seule fois

¹ *Zarvané akarane* au locatif. Voir là-dessus Ménant, *Zoroastre*, p. 105.

² La phrase est difficile à construire.

que dans le Vendidad Sadé paraissent les deux mots *zarvana akarana*.

Dans le *Sirouzé* le Temps sans bornes est invoqué après Ormuzd, les Amshaspands, Mithra, le feu, l'eau, le soleil, la lune, les étoiles, la vache, Serosch, Rasan, Arastat, les ferveurs, et il est dit ensuite :

« Nous adorons le Temps sans bornes, le Temps, dont » l'étendue s'est créée elle-même ¹. »

Après le Temps vient immédiatement le vent, de sorte que l'on voit aussi de ce passage que le Temps ne joue nullement dans le Zendavesta le rôle d'une divinité suprême et nous voyons successivement suivre tous les éléments créés par la volonté divine d'Ormuzd. Le Temps n'est pas donc, ainsi que le prétendent les Parsis d'aujourd'hui, suivant la secte des Zervaniens, la Divinité suprême du Mazdéisme.

De plus, les documents originaux les plus anciens rejettent l'idée du monothéisme que se sont formé les adorateurs modernes de Zoroastre. Les rois perses qui pourtant vivaient sous l'impression de la grande réforme introduite par Cyrus, n'ont jamais adoré *Ormuzd* comme leur seul Dieu ; Darius dit :

« C'est un grand Dieu qu'*Ormuzd*, il est le plus grand des » dieux, il a créé le ciel, il a créé la terre, il a créé l'homme, » il a donné à l'homme sa supériorité, il a fait roi Darius... »

Le même roi appelle à son secours Ormuzd et tous les dieux et voue ses ennemis à l'exécration de « tous les dieux qui exis- » tent. » Plus tard, les rois Artaxerxès Mnémon et Artaxerxès Ochus consacrent dans leurs textes la puissance de Mithra et Anaïtis.

Et de plus nous trouvons dans les textes sacrés un indice très-direct que dans l'antiquité on n'admettait pas le monothéisme des Mazdéens. Le prophète (Isaïe chap. 45.) parlant à Cyrus, qui rétablit la doctrine de Zoroastre, et faisant pour ainsi dire justice du dualisme dans des allusions bien reconnaissables, s'exprime ainsi :

ŷ. 1. C'est ainsi que parle le Seigneur à son Oint, à Cyrus, dont j'ai fortifié la droite...

¹ *Zaródnem akarānem yazamaidē zaródnem daregôqadhâtem yazamaidē.*

γ. 5. Je suis le Seigneur, et il n'existe aucun autre, il n'y a pas de Dieu en dehors de moi, je t'ai armé et tu ne m'as pas reconnu.

γ. 6. Qu'ils sachent depuis le levant du soleil jusqu'à son coucher, qu'il n'existe rien sans moi. Je suis l'Éternel et aucun autre,

γ. 7. Qui produis la lumière et crée les ténèbres, faisant la paix, et créant le mal; je suis Dieu qui fais tout cela.

γ. 8. Ruisselez, ô cieus, d'en haut, et que les nuages pleuvent la justice, que la terre s'ouvre, que germe le salut et que, en même temps, prospère l'équité, je suis Dieu, qui l'a créée !

γ. 9. Malheur à celui qui querelle avec son créateur, lui un tesson de terre ! Est-ce que l'argile dira au potier : « Que fais-tu, et ton œuvre n'a pas réussi ? »

γ. 10. Malheur à celui qui dit au père : « Qu'engendres-tu ? » et à la femme : « De quoi es-tu enceinte ? »

γ. 11. Voici ce que dit le Seigneur, le saint d'Israël qui l'a créé : C'est à moi qu'il faut demander les signes, consultez moi sur mes fils et confiez-moi la créature de mes mains :

γ. 12. Car c'est moi qui ai fait la terre et qui ai créé l'homme sur elle : c'est moi, dont les mains s'étendent sur les cieus et qui ordonne aux bataillons célestés. »

Et c'est également dans ces paroles de l'écrivain sacré contemporain que nous trouvons l'appréciation de la doctrine non monothéiste du grand réformateur de la Bactriane.

Jules OPPERT,

Professeur à la Bibliothèque impériale.

Philosophie catholique.

LETTRES AU P. DECHAMPS,

ET AUTRES PIÈCES RELATIVES AU TRADITIONALISME, ETC.,

PAR A. C. PELTIER,

Chanoine honoraire de Reims ¹.

L'ouvrage philosophique de M. l'abbé Peltier, dont nous parlions dans notre dernier *compte rendu*, vient de paraître. Ce qui le signale par dessus tous les autres, c'est l'approbation solennelle qui lui est donnée par l'autorité ecclésiastique dans deux lettres, l'une de S. E. le cardinal archevêque de Reims, Ordinaire de M. l'abbé Peltier, l'autre de Mgr l'évêque de Montauban. Les Traditionalistes peuvent se féliciter de ces deux approbations ; ils verront par là que les réformes à faire dans la plupart des livres philosophiques actuels commencent à préoccuper sérieusement les autorités qui sont chargées d'enseigner. Si l'on joint à cela la publication des Propositions condamnées par le Saint-Siège, et que nous avons publiées dans notre dernier cahier ², on trouvera que MM. les professeurs de philosophie ont tout ce qui leur est nécessaire pour faire un cours de philosophie, non selon Descartes et Malebranche ou Cousin, mais selon les vrais principes de l'Eglise catholique. Au reste, de nouvelles lumières vont bientôt nous arriver dans un bref de S. S. Pie IX aux évêques belges sur ces mêmes questions. Tous l'attendent avec impatience, car on ne saurait trop se hâter de mettre fin à ce Rationalisme qui désole la société chrétienne.

A ce sujet on nous a demandé pourquoi, dans la traduction que nous avons donnée des 7 Propositions, nous n'avons pas traduit l'expression *à parte rei*, qui qualifie les *universaux* ; nous répondrons que c'est par oubli qu'on n'a pas inséré la

¹ Vol in-8° de 116 pages ; prix 1 fr. 80 c. chez le libraire Repos, 70, rue Bonaparte, à Paris, 1 fr. 95 c. pour la France, 2 fr. 10 c. pour l'étranger.

² Voir *Annales*, t. IX, p. 470.

note suivante qui devait y être jointe, empruntée à un théologien fort exact :

« Quelques scholastiques voulaient que l'*Universel* fût quelque chose qui existe réellement dans la nature des choses, indépendamment de l'intellect, et de là le célèbre *Universel à parte rei*¹. »

Pour bien faire connaître la valeur de cet ouvrage, nous allons publier les deux approbations épiscopales, suivies de quelques-unes des lettres approbatives du précédent ouvrage de M. l'abbé Peltier ; puis nous donnerons la table analytique de l'ouvrage.

1. — Approbation de l'Ordinaire.

Reims, le 6 janvier 1862.

« Mon cher Chanoine,

» D'après le rapport qui m'a été fait, par un ancien professeur de théologie, sur votre écrit intitulé : *Lettres au R. P. Dechamps* ; et d'après la connaissance que j'ai d'ailleurs de vos opinions philosophiques touchant les matières traitées dans ce nouvel ouvrage, je vous permets volontiers de le livrer à l'impression.

» Recevez l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

» THOMAS, Cardinal GOUSSET,

» Archevêque de Reims. »

2. — Lettre de Sa Grandeur Monseigneur DONEY, évêque de Montauban, à l'auteur.

Montauban, le 30 décembre 1861.

« Monsieur l'Abbé,

» J'ai lu vos *Lettres adressées au R. P. Dechamps etc.*, et je n'y ai rien trouvé qui ne fût parfaitement d'accord avec les quatre thèses dans lesquelles le Saint-Siège a fixé les principes qu'on doit respecter en matière de philosophie, pour ne pas donner atteinte aux vérités de la foi. C'est là, au fond, tout

¹ *Universale nonnulli volebant revera esse aliquid existens in rerum natura independenter ab intellectu, et hoc est celebre universale à parte rei* (J. Z. Mellini *lexicon quo veterum theologorum locutiones explicantur*, theologis tirinibus accommodatum, p. 94. — Leodii, 1836.

» ce qu'on a droit d'exiger d'un philosophe catholique, au
 » nom de la religion. Mon sentiment personnel est que vous
 » êtes tout à fait dans le vrai, et je n'hésite pas à dire de nou-
 » veau qu'il est urgent d'exclure de l'enseignement de la phi-
 » losophie qui se donne aux jeunes gens le *Cartésianisme* tel
 » qu'on l'entend aujourd'hui, et tel qu'on devait finir par
 » l'entendre, en tirant les conséquences naturelles de son
 » point de départ. Transportez-vous en esprit devant la chaire
 » d'un Professeur de philosophie : il s'adresse à quinze ou
 » vingt jeunes gens qui ont de quinze à dix-huit ans, et il
 » leur dit, par exemple : « Je vais vous démontrer clairement
 » et péremptoirement l'immortalité de l'âme, l'existence d'une
 » loi morale naturelle, et celle de la vie future où la vertu
 » sera récompensée et le vice puni éternellement. » Sur quoi
 » je fais cette question : Le professeur peut-il ajouter : « Si
 » vous n'êtes pas convaincus par mes preuves, je vous permets
 » de ne plus croire à ces vérités, ou tout au moins de les tenir
 » pour douteuses ? » Assurément non ; mais il leur dira : « Si
 » vous ne comprenez pas, tant pis pour vous, et ce n'est pas
 » une raison pour y renoncer. » Ainsi l'élève doit continuer à
 » croire ce qui lui a été enseigné là-dessus dès son enfance,
 » soit qu'il en comprenne ou qu'il n'en comprenne pas les
 » preuves rationnelles.

» J'en conclus que la foi à ces vérités repose sur un autre
 » fondement que la démonstration philosophique, et que
 » celle-ci ne tient qu'un rang fort secondaire dans nos convic-
 » tions, quand il s'agit des grandes vérités générales qui inté-
 » ressent tout le monde et qui sont le pivot de notre vie
 » morale.

» Agréez, Monsieur l'abbé, etc.

» JEAN-MARIE, Év. de Montauban. »

Adhésion au livre de la *défense des quatre Propositions*.

3. — Lettre de M. l'abbé Victor PELLETIER, chanoine titulaire d'Orléans.

• Monsieur l'abbé.

• J'ai lu tardivement, il est vrai, mais avec plaisir et profit votre *Défense des
 quatre propositions contre leurs soi-disant défenseurs*, M. le docteur Maupied
 M. l'abbé Cognat, et M. le chanoine Lupua, de Liège.

» Vous avez eu grandement raison de mettre dans un jour éclatant le sens véritable et nullement équivoque des propositions formulées par la Sacrée Congrégation de l'Index dans son décret du 11 juin 1855, et souscrites par l'éminent directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, M. Bonnetty; en outre, de contenir et de réprimer l'enthousiasme calculé des Semi-rationalistes de notre temps à l'endroit du décret précité.

» Votre argumentation est juste, votre érudition abondante et sûre, votre style simple et clair, votre polémique pleine de vigueur et de convenance.

» Lorsqu'on a lu vos dissertations, on est tenté de poser cette question : Comment se fait-il que des catholiques de savoir et de talent, en viennent à soutenir aussi résolument des doctrines qui tendent à les rapprocher des sectateurs exclusifs de la raison et de ses procédés? Sans doute, quand il s'agit de ramener des esprits dévoyés, il convient tout d'abord de chercher non ce qui divise, mais ce qui rapproche, de trouver un terrain neutre sur lequel on puisse se rencontrer; mais cette nécessité imposée à tout polémiste n'autorise pas les concessions imprudentes. La réconciliation de la foi et de la science n'est pas à faire, puisque l'antagonisme n'existe pas. Il existe seulement des hommes instruits dans une certaine limite, éblouis par de fausses lumières, admirateurs d'eux-mêmes et de leurs idées, pour qui l'ordre surnaturel est au moins une superfétation. Or, pour désabuser ces penseurs peu profonds, faut-il commencer par exagérer avec eux la portée et la puissance de la Raison et la valeur de ses actes?

» Il y a deux manières d'entrer et de se tenir dans une polémique. La première consiste à consulter uniquement les intérêts de la vérité; la seconde, à rechercher avant tout les concessions qu'on pourrait faire sans encourir aucune note, sans se séparer des principes définis ou équivalement définis. Dans le choix entre ces deux méthodes, ce n'est pas toujours la science qui dirige, mais c'est souvent le caractère de chacun. Les caractères forts ne voient que les doctrines et ne se préoccupent point des personnes. Les caractères timides, complaisants ou subjugués, commencent par mesurer la taille de leur adversaire, par écouter le bruit qui se fait autour d'eux, et se discernant à eux-mêmes la qualité de modérés, quoique souvent au fond très-intolérants, ils ont plutôt l'air de négocier que de combattre; tandis qu'ils réservent pour leurs amis les arguments furieux et échevelés. A ce point de vue la polémique de certains catholiques au 19^e siècle doit redouter le verdict de l'histoire, car ce verdict ne sera pas à sa louange.

» Je n'ai pas besoin de dire, Monsieur l'abbé, que cette seconde méthode, pleine de périls et d'écueils, n'est pas la vôtre; et non-seulement je vous en félicite, mais encore j'en bénis Dieu.

» Veuillez agréer l'expression des sentiments tout particuliers d'estime avec lesquels je suis,

» Monsieur l'abbé,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» VICTOR PELLETIER,

» Chanoine de l'église d'Orléans. »

4. — Lettre de M. l'abbé MARTIN (d'Adge), en réponse à l'envoi de l'*Anti-Lupus ou Défense des quatre propositions, etc.*

« Cher et vénéré Confrère,

» Votre *Anti-Lupus* est venu me chercher à Montpellier, où je suis curé de la paroisse Saint-Denis. Les occupations du carême n'avaient privé jusqu'à ce jour du plaisir de vous lire et de vous remercier.

» Traditionaliste moi-même, mais avec un abandon absolu à la direction du Saint-Siège, je ne suis pas tout à fait impartial dans l'appréciation que je puis faire de votre livre. Cependant je ne crois pas m'abuser en disant qu'il n'y a pas de réplique possible à des observations si justes, à des raisonnements si forts.

» Il y a longtemps que j'ai l'honneur de vous connaître; j'ai lu tous vos écrits avec intérêt et profit, et je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de vous exprimer ma reconnaissance pour tout le bien que vous m'avez fait.

» Je viens de publier, fin décembre dernier, une *histoire de saint Chrysostome*, dont quelques personnages haut placés ont voulu me dire un peu de bien. Permettez-moi de vous en adresser un exemplaire, et veuillez ne pas repousser cette modeste offrande d'un collègue qui applaudit sincèrement à vos savants travaux, et partage votre dévouement sans bornes au Saint-Siège.

» Si vous avez le temps de jeter un coup d'œil sur mon livre, et s'il peut, malgré ses graves imperfections, mériter vos suffrages, j'en serai particulièrement heureux et fier.

» Agréez, etc.

» MARTIN (d'Adge), Curé de Saint-Denis, à Montpellier.

» Montpellier, 10 mai 1861. »

5. — Lettre de M. l'abbé SALIN.

» J'ai lu avec le plus grand plaisir, monsieur le chanoine, l'*Anti-Lupus* que vous m'avez envoyé. J'adhère parfaitement aux doctrines que vous soutenez touchant l'origine divine du langage, l'origine des idées que vous expliquez d'après saint Thomas, et surtout touchant la Révélation primitive des vérités morales de l'ordre même naturel. Vos assertions sont fondées sur les autorités les plus respectables, telles que le concile d'Amiens, le célèbre Bergier, l'auteur des *Annales de philosophie chrétienne*, le savant Bonnetty, etc. Je déclare en outre que cet opuscule éclaircit la question du Traditionalisme en le vengeant des fausses interprétations de ses adversaires, et en démontrant qu'il n'est point du tout contraire aux Quatre propositions promulguées par la Sacrée Congrégation de l'Index.

» L'abbé SALIN, ancien desservant. »

» Villette, près de Moudiers, 14 octobre 1861. »

Voici maintenant la *table analytique*, qui fera connaître avec exactitude toutes les questions traitées dans cet ouvrage :

*Table analytique des Matières contenues dans le volume des
Lettres au P. Dechamps.*

Etat de la question.

Diverses significations du mot *révélation*. — Mauvaise définition qu'en a donnée le P. Dechamps. — La Révélation divine peut avoir pour objet des vérités accessibles à la raison humaine. — Toute révélation divine est surnaturelle, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse se rapporter à l'ordre naturel. — L'existence de Dieu est pour nous une vérité de foi avant d'être une vérité de raison. — Il est permis de penser que la même chose a eu lieu pour le premier homme. — Cela même est on ne peut plus vraisemblable au point de vue simplement philosophique. — Dieu a parlé à l'homme avant que l'homme eût encore pu parler. — L'homme n'a pas été créé parlant. — D'après S. Thomas, la science d'Adam n'était qu'en puissance au moment de sa création. — Aveux du P. Dechamps qui viennent à l'appui de cette même thèse. — L'intelligence de l'homme n'a été amenée à l'acte que par l'intelligence divine. — Le premier homme a eu la science parfaite, mais non en acte dès le premier moment de son existence. — C'est la science, et non précisément le langage, que le premier homme a dû recevoir par infusion. — Il n'est pas rigoureusement nécessaire que l'homme ait eu l'usage de sa raison avant que Dieu lui eût parlé. — Le P. Dechamps confond l'usage de la raison avec la raison elle-même. — L'usage de la raison consiste en deux choses très-distinctes. — La révélation a pu précéder dans le premier homme l'usage de sa raison. — Ce qui est surnaturel n'est pas nécessairement postérieur, quant au temps, à ce qui est naturel. — Les lumières naturelles de la raison ont pu s'allumer au flambeau de la révélation. — Le P. Dechamps confond la révélation avec la foi. — Lettre au P. Dechamps sur ce sujet. — S. François de Sales a formulé presque dans les mêmes termes que le pape Pie IX la première des quatre propositions. — Réponse du P. Dechamps insérée dans sa *Question de Louvain*. — Au point de vue philosophique, la révélation a pu, mais non dû nécessairement précéder l'usage de la raison chez le premier homme. — Différence entre

l'enseignement, même divin, et la révélation. — Distinction à établir entre le Traditionalisme philosophique et le Traditionalisme théologique.

1^{re} lettre au R. P. Dechamps.

Canons du concile de Trente, inconciliables avec le prétendu droit d'examiner avant de croire. — *Le livre examen de la vérité religieuse* est un titre équivoque. — L'enfant catholique n'a pas besoin pour croire de vérifier préalablement par lui-même les deux faits sur lesquels porte la démonstration du P. Dechamps. — Le P. Dechamps a confondu, dans ses lettres théologiques, la révélation avec la foi.

2^e lettre au même.

Exposé des quatre professeurs de Louvain. — Révélation primitive des vérités naturelles admises par S. Augustin et par S. Thomas. — Révélation *lato sensu*. — Fausse imputation dirigée par les professeurs de Louvain contre les Traditionalistes français. — Ontologisme des professeurs de Louvain. — Doctrine de S. Thomas contraire à celle des professeurs de Louvain sur la question des idées innées. — Opinion de M. Labis conforme à la nôtre sur la nature de la révélation primitive. — Suite de l'exposé des professeurs de Louvain, avec les observations de M. Bonnelly. — Réponse de la S. Congrégation de l'Index.

3^e lettre au même.

On peut sans Baïanisme admettre la nécessité d'une révélation primitive des vérités de l'ordre naturel. — Dieu aurait pu révéler à l'homme les vérités de l'ordre naturel, sans le destiner pour cela à une fin surnaturelle. — Distinction futile établie par M. de Bonald entre la religion naturelle et la religion révélée. — En quoi doit-on plutôt faire consister cette distinction.

4^e lettre au même.

En quoi consiste l'ordre surnaturel. — Sa définition donnée par l'abbé Montagne. La troisième des quatre propositions ne doit s'appliquer qu'aux choses de l'ordre surnaturel. — La révélation, n'importe qu'elle soit relative à l'ordre naturel ou à l'ordre surnaturel, ne doit pas se confondre avec la foi. Le mot

foi, dans la première des quatre propositions, ne saurait avoir pour synonyme la *lumière de la vérité surnaturelle*.

5^e lettre au même.

La révélation n'a pas pour condition essentielle une lumière supérieure à la lumière naturelle de la raison de l'homme. — Ce que c'est que la lumière naturelle d'après S. Thomas. — Utilité de la thèse de M. de Bonald pour la question théologique.

6^e lettre au même.

On doit attribuer à la grâce la priorité sur l'usage de la raison. — Preuves par le concile de Trente et par le deuxième concile d'Orange. — On doit admettre en principe la priorité de la révélation sur l'usage de la raison, en tout ce qui se rapporte à l'ordre surnaturel.

7^e lettre au même.

Proposition rationaliste du P. Dechamps. — Doctrine contraire de S. Thomas. — Limites arbitraires posées par le P. Dechamps à la puissance de Dieu. — Individualisme soutenu en principe par le P. Dechamps. — Réfuté par le concile de Péri-gueux. — Doctrine du concile de Trente incompatible avec la même opinion.

Post-scriptum (digression sur Joseph de Maistre).

J. de Maistre, sur le point en question, a parlé comme le P. Dechamps. — Le principe sur lequel il s'est appuyé suffit pour le réfuter. — Autres fausses propositions de J. de Maistre. — J. de Maistre avait peu étudié ou mal compris S. Thomas.

8^e lettre au même.

Du manque d'analogie de la méthode cartésienne avec les enseignements de la foi, on peut conclure sûrement que cette philosophie n'est pas la vraie philosophie. — Nous plaçons la révélation des vérités de l'ordre naturel avant la raison, et non pas entre la raison et la révélation des vérités de l'ordre surnaturel. — M. Labis, de Tournai, pense comme nous sur ce point. — La révélation de ces deux ordres de vérités ne constitue pas deux révélations séparées. — Autorité de la tradition des vérités primitivement révélées. — Lamennais a fini par nier toute révélation positive. — Cette erreur où il est tombé

accuse nécessairement en lui un défaut de logique. — La nécessité de la révélation de certaines vérités de l'ordre naturel est la doctrine de S. Thomas, lui-même. — L'abbé de Lamennais entendait en 1820 son système de l'autorité, autrement qu'il ne l'a fait dans la suite. — Équivoque du mot *foi humaine*. — Distinction essentielle à faire entre la nature et la grâce. — Ces deux principes sont analogues l'un à l'autre, mais ne sont pas identiques. — Lamennais a tout brouillé, pour n'avoir pas su faire cette distinction.

9^e lettre au même.

Mérite des *Entretiens* du P. Dechamps. — L'obligation de croire sans examen constitue la règle, et la liberté d'examiner n'est qu'une exception. — La double étude du fait intérieur et du fait public n'est point préalablement requise pour pouvoir croire raisonnablement : mais elle est très-utile, surtout celle du fait public, pour se rendre raison de sa foi. — La foi n'a pas besoin d'être raisonnée pour être raisonnable.

Lettre à un Prélat belge sur la doctrine exposée dans la Défense des quatre propositions.

En quoi notre opinion diffère de celle des professeurs de Louvain. — Distinction à faire entre *idées* et *vérités*. — Un enseignement purement extérieur ne suffit pas pour la transmission des idées. — Dieu en est la première cause. — Le Traditionalisme philosophique n'ôte rien à l'activité de l'esprit humain. — Sa définition. — La révélation positive date des premiers moments de la création de l'homme. — L'existence de Dieu a dû nous être révélée avant de nous être démontrée. — Le Traditionalisme théologique consiste à soutenir cette nécessité.

Deux mots sur l'enseignement dit de Louvain.

Adhérons à la *Défense des quatre propositions*, etc.

Lettre du P. Ventura. — Lettre de M. l'abbé Victor Pelletier. — Lettre de M. l'abbé Martin (d'Agde). — Lettre de M. l'abbé Boudant. — Lettre de M. l'abbé Gainet. — Lettre de M. l'abbé Salin. — Lettre de M. Jehan (de Saint-Clavien). — Lettre d'un professeur de théologie au Séminaire de..... — Réponse.

A. B.

Enseignement catholique.

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

POUR FAIRE SUITE A LA TRADITION

PAR LE P. VENTURA DE RAULICA ¹.DEUXIÈME ARTICLE ².CHAP. V. — *Du point de départ et du but de la philosophie de saint Augustin.*

9. — La méthode des hérétiques et la méthode des Pères de l'Église, touchant la science de Dieu et de l'homme. — Portrait du Dieu *Trine* et *Un*, par rapport à l'intelligence, et de l'*Homme-Dieu*, par rapport à l'union de l'âme avec le corps. — L'homme ne peut être connu qu'à l'aide de la connaissance de son auguste Original. — Faute de cette connaissance, les anciens philosophes ont complètement ignoré l'homme. — Les Pères seuls l'ont connu, par leur connaissance parfaite de Dieu et de Jésus-Christ, et ont créé une philosophie vraie, avec le secours de la vraie théologie. — Saint Augustin a marché dans cette voie, et n'a pas appris sa sublime doctrine sur l'homme à l'école de Platon, mais à l'école de l'Évangile.

10. — Saint Augustin n'a fait servir sa philosophie sur l'homme qu'au développement et à la défense des dogmes de la Trinité et de l'Incarnation. — Les mystères de Dieu et les mystères de l'homme s'éclaircissent et se soutiennent réciproquement. — En attribuant à saint Augustin une fausse philosophie, le Semi-rationalisme fait non-seulement tort à ce grand esprit, mais sert à obscurcir la Foi de l'Église et favorise l'hérésie.

CHAP. VI. — *Réfutation de l'opinion que les Pères de l'Église ont été disciples de Platon.*

11. — La triste pensée du Semi-rationalisme de faire, des Pères de l'Église et de saint Augustin en particulier, des éco-

¹ 3 vol. in-8°, chez Gaume fr. et Desprez, édit., rue Cassette, 4. Prix : 15 fr.

² Voir le 1^{er} article au cahier de novembre dernier, t. IV, p. 394.

liers de Platon, victorieusement réfutée par un auteur célèbre du dernier siècle. — M. de Fontenelle et le P. Balthus. — Preuves irrécusables de la fausseté, de l'absurdité de cette pensée Semi-rationaliste et de ses funestes conséquences, par rapport à la religion. — Ce sont des coups mortels que nos adversaires ne sauraient décliner.

CHAP. VII.—*Du prétendu Cartésianisme de saint Augustin.*

12. Une page incroyable, dans laquelle un-auteur Semi-rationaliste a encore fait de saint Augustin le précurseur de Descartes. C'est un roman; on se propose de le réfuter. — En affirmant que Descartes ne s'est sauvé du scepticisme que *par sa foi dans sa raison*, son panégyriste lui attribue une faute dont il n'est pas coupable. — Courte analyse de la méthode de Descartes, dans laquelle il résulte qu'il ne s'est sauvé du scepticisme que *par la foi au Dieu créateur*. — Dans quel but saint Augustin a écrit sur la méthode. Il n'a pas commencé par le *doute méthodique*, mais par la *foi*.

13. Examen du premier des textes de saint Augustin, dont le Semi-rationalisme a abusé pour faire de saint Augustin le précurseur de Descartes. Analyse de l'ouvrage des *Soliloques*, d'où est tiré ce texte. Cet ouvrage n'a été écrit que dans un esprit de foi. — Intégralité du texte en question, que le Semi-rationalisme a tronqué pour lui donner un sens qu'il n'a pas. — Remarques sur cet important texte, qui en rendent évidents la pensée et le sens véritable.

14. On discute le second texte de saint Augustin que le Semi-rationalisme a tourné contre son auteur. — Ce texte n'a pas le moindre rapport avec le doute cartésien, et saint Augustin n'y a nullement établi la certitude de l'existence *sur la certitude de la pensée*. — Autre texte, en entier, que le Semi-rationalisme a étrangement défiguré. — Cinq conclusions, résultant de ce texte et prouvant que l'interprétation Semi-rationaliste en est évidemment fausse. — Un troisième texte de saint Augustin qui prouve évidemment que sa méthode a été la contre-partie de la méthode dite « cartésienne. » — Étrange mosaïque de mots, tirés de plusieurs ouvrages de saint Augustin, à l'aide de laquelle on a formé son système, qui n'en est pas un, sur la connaissance. — Plusieurs de ces ouvrages

ont été désavoués par le saint docteur. — Conclusion sur le prétendu Cartésianisme de saint Augustin.

CHAP. VIII. — *Du prétendu Malebranchisme de saint Augustin.*

15. — On défend saint Augustin de l'imputation d'être l'auteur de la vision Malebranchienne. On rapporte, en entier, son célèbre passage qui sert de prétexte à cette calomnie. — Le Semi-rationalisme est convaincu de lui avoir prêté un sens qu'il n'a pas. — Sophismes sur lesquels il s'appuie pour soutenir sa fausse interprétation. — Explication, donné par saint Thomas, du fameux passage de saint Augustin. — Preuves que ce passage n'a pas le moindre trait à la question des idées.

16. — On réfute un autre argument du Semi-rationalisme, en faveur du prétendu Malebranchianisme de saint Augustin. Cet argument repose sur l'ignorance de la belle distinction, établie par saint Thomas, sur les deux manières dont l'âme voit dans les *raisons éternelles*. — Magnifique passage de ce docteur expliquant saint Augustin par saint Augustin. — Saint Augustin lui-même a expliqué de la même manière sa doctrine sur les idées. — Commentaire sur cette explication. Deux conséquences importantes qui en dérivent. — Résumé de la philosophie de saint Augustin. En en faisant le précurseur de Descartes et de Malebranche, le Semi-rationalisme s'est ruiné lui-même.

3^e PARTIE. — Saint Thomas.

CHAP. I. — *De l'importance et de l'autorité de la philosophie de saint Thomas.*

17. — Le dévergondage est le comble de la folie. — Manière insolente dont le Semi-rationalisme a apprécié saint Thomas ; il ne l'a dit le plus grand des théologiens que pour se donner le droit de le faire passer pour le plus petit des philosophes. — Le philosophe est inséparable du théologien, dans saint Thomas ; le déprécier comme philosophe, c'est l'amoindrir et l'abaisser comme théologien. — Dans quelles circonstances et pourquoi Dieu a donné saint Thomas à l'Eglise. — Caractère éminemment philosophique des écrits théologiques de ce doc-

teur, affirmé par lui-même. — Injustice de lui contester la suprématie, même dans les sciences naturelles.

18. — Le génie philosophique de saint Thomas brille particulièrement dans sa *Somme de la Théologie*. — Analyse de ce livre immortel. — Quelques exemples de la manière philosophique dont il y expose les questions théologiques. — La spécialité de ce travail est que le christianisme y apparaît éminemment raisonnable. — C'est à ce titre que l'hérésie et l'impiété le redoutent et le déprécient. — Par là elles apprennent au Semi-rationalisme combien il est inconséquent en affirmant que *l'autorité de saint Thomas comme philosophe n'est pas aussi grande que l'autorité de saint Thomas comme théologien*.

CHAP. II. — *Approbations, grandeurs et gloires de la philosophie de saint Thomas.*

19. — La partie philosophique de la *Somme* de saint Thomas a été déclarée elle-même *prodigieuse* par le Souverain Pontife. Saint Thomas salué comme *maître par excellence*, non-seulement comme théologien, mais aussi comme philosophe; magnifiques témoignages que lui a donnés l'ancienne Sorbonne, à ce double titre. — Imposantes approbations que la doctrine entière de saint Thomas a reçues, de la part des Papes et des conciles. — Nul docteur n'a joui, dans le monde savant, d'une réputation plus constante et plus universelle que saint Thomas. — Injustice du Semi-rationalisme d'en avoir fait un philosophe pitoyable.

19 bis. — On fait justice de la prétention du Semi-rationalisme de se croire libre d'attaquer la théorie de la connaissance de saint Thomas, sous prétexte qu'elle n'appartient qu'à Aristote. — Variété et sagesse du savoir de saint Thomas. — A l'âge de vingt-cinq ans, il a été réputé le plus grand homme du monde savant; touchante lutte d'humilité entre lui et saint Bonaventure, sur la question de savoir qui des deux devait occuper la chaire d'Albert le Grand. — Résumé de la vie et des travaux de saint Thomas. — Preuves qu'il a reçu sa science d'en haut; témoignage de Fleury. — Où le docteur angélique a puisé son argument péremptoire contre les Manichéens et la solution des difficultés philosophiques qu'on

peut faire contre l'Eucharistie. — Le *bene scripsisti de me Thoma* ; la science de saint Thomas, confirmée par des prodiges. Le Semi-rationalisme se montre bien difficile, en refusant d'admettre une science semblable, sans la discuter.

CHAP. III. — *Originalité chrétienne de la philosophie de saint Thomas en général.*

20. — Erreur dans laquelle se retranche le Semi-rationalisme pour attaquer le système de saint Thomas sur l'homme ; ce système n'est pas le *système amendé d'Aristote*, mais une doctrine approuvée par l'Eglise. — Encore un témoignage non suspect sur l'origine chrétienne et sur l'importance de la doctrine de saint Thomas. — Témérité des philosophes semi-rationalistes de se poser en juges de ce docteur. C'est, de leur part, l'oubli de toute convenance et de toute pudeur littéraire. — Ils seraient aussi réellement grands qu'ils sont réellement petits ; ils seraient même des Bossuets, qu'ils n'auraient pas le droit de critiquer saint Thomas, comme ils le font.

21. Manière inconvenante dont le Semi-rationalisme attaque saint Thomas. — Pourquoi les petits esprits s'en prennent aux grands ; le génie respecte le génie. — Profonde vénération de saint Thomas pour les Pères de l'Eglise : bel exemple à suivre. — Son estime et son respect pour saint Augustin, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait été son disciple. — Bossuet. — Même en théologie, saint Thomas n'a été le disciple que de l'Eglise. — Preuves qu'il a été encore moins le disciple de saint Augustin en philosophie ; témoignages non suspects. — Injustice des modernes de faire de saint Thomas et des scolastiques le troupeau d'Aristote.

CHAP. IV. — *Originalité chrétienne de l'idéologie de saint Thomas, en particulier.*

22. — Résumé de la doctrine de Platon sur les idées ; *Aristote a renchéri encore davantage sur l'absurdité et l'impénétrabilité de cette doctrine.* — Sa théorie des idées renferme le matérialisme, le panthéisme et l'athéisme. — Théorie de saint Thomas sur les idées et sur l'intellect agissant. — Elle diffère de celle d'Aristote, autant que la vérité, de l'absurdité ; la loi, de l'impénétrabilité. — Il résulte de ce rapprochement que sur un tel sujet, au moins, saint Thomas n'a pas été le disciple d'Aristote.

CHAP. V. — *De l'origine toute chrétienne de la psychologie de saint Thomas en particulier.*

23 et 24. — M. Jourdain : on lui rend la justice d'avoir parlé respectueusement de saint Thomas. — Tort qu'il s'est fait à lui-même en attribuant à saint Thomas d'avoir emprunté à Aristote sa doctrine sur l'âme. — Les textes qu'il allègue n'ont pas la signification qu'il leur donne. Il se rétracte et établit formellement l'originalité de la psychologie de saint Thomas. Loin d'avoir lui-même déclaré, comme M. Jourdain le prétend, de n'avoir fait que suivre Aristote, saint Thomas a, par un fait éclatant, déclaré de n'avoir suivi que la Tradition des Pères de l'Eglise, dans sa théorie sur l'âme.

25. — La doctrine d'Aristote, sur l'âme humaine, ne lui appartient pas en propre ; il l'a trouvée, toute faite, dans les croyances de l'humanité et dans les livres indiens. — Preuves que la même doctrine est éminemment chrétienne, et qu'elle a été professée par les Pères de l'Eglise dès l'origine du christianisme. — C'est d'eux que l'a apprise saint Thomas. Il n'a emprunté à Aristote que la formule de cette doctrine et non la doctrine elle-même. — Incertaine et erronée chez Aristote, chez saint Thomas elle est vraie et parfaite. — Ayant puisé dans le mystère de l'Incarnation la lumière pour connaître, il s'est servi de sa doctrine, sur l'homme, pour mieux préciser le mystère de Jésus-Christ. — Pour avoir fait usage de la définition d'Aristote, il n'est pas plus son disciple que le concile général de Vienne qui a consacré la même définition.

CHAP. VI. — *De la philosophie d'Aristote au moyen âge, et de l'usage que saint Thomas a fait des doctrines et de l'autorité de ce philosophe.*

26. — Dernière raison du Semi-rationalisme pour affirmer que saint Thomas a été le disciple d'Aristote. — Comment on se propose de la combattre dans ce chapitre. — Les historiens modernes de la philosophie sont suspects. — Résumé de l'histoire de l'Aristotélisme au moyen âge. — Les Arabes en ont été les restaurateurs et les premiers commentateurs. — Caractère propre de la philosophie d'Aristote et ses erreurs. — Philo-

sophes chrétiens qui les ont adoptées. — Sectes religieuses qu'elles ont enfantées, et grande corruption de mœurs qu'elles ont produite.

27. — Suite de l'histoire de l'Aristotélisme au moyen âge. — Origine logique des *Nominaux* et des *Réalistes*, absolus et modérés. — Leurs chefs, leurs erreurs, et hérésies auxquelles ils donnèrent lieu. — Abélard et les *Conceptualistes*. — Condamnations de leurs doctrines et de la philosophie d'Aristote dont elles étaient le produit. — Cependant on n'en demeura pas moins attaché à cette philosophie.

28. — Aristote a été le moins corrompu et le moins impie de tous les anciens philosophes de la Grèce, et a, en mourant, rendu à Dieu un éclatant témoignage. — Ce sont là ses premiers titres de recommandation à la bienveillance de saint Thomas. — Pourquoi l'appelle-t-il encore le *Philosophe*, le traite-t-il avec égard, l'excuse-t-il, le défend-il? — Corrections faites par saint Thomas à sa philosophie; leur nécessité, leur importance et leur succès. — Immenses services qu'il a rendus à la science et à la religion. — En faisant le fier, à son égard, le Semi-rationalisme se rend ridicule.

CHAP. VII. — *De l'indignité des attaques du Semi-rationalisme contre la philosophie de saint Thomas.*

29. — Le Semi-rationalisme, en faisant grâce à saint Augustin, a été impitoyable pour saint Thomas. — M. Jourdain, critiquant, lui aussi, la méthode de saint Thomas et sa doctrine sur l'âme.—Impertinence, contradiction et injustice de cette critique. — Preuves que saint Thomas a fait de l'observation des faits intérieurs de l'âme, la base de la psychologie. — On désintéresse M. Jourdain dans cette discussion. — Méthode qu'on suivra dans ce chapitre à l'égard du chef du Semi-rationalisme.

30. — Critique que le Semi-rationalisme s'est permise, sur la théorie de la connaissance selon saint Thomas. — On relève l'inconvenance, l'injustice, la témérité d'une pareille critique. — Saint Thomas n'a pas ravalé l'intelligence humaine. — Le critique n'a rien compris à ses doctrines. — Les idées sont pour saint Thomas d'une simplicité absolue. — Conformité

parfaite de sa théorie avec celle de saint Augustin sur le même sujet.

31. — Rien n'est plus certain que l'existence, admise par saint Thomas, d'un intermédiaire entre l'intellect et l'idée. — Injustice des reproches faits à saint Thomas, au sujet de la lumière intellectuelle. — Comment une cause créée peut accomplir des œuvres de la Cause Incréée. — Ignorance et parti pris du Semi-rationalisme d'abaisser saint Thomas. — Sa théorie sur la connaissance n'est pas péripatéticienne. — Le Semi-rationalisme l'a plus insulté en le défendant qu'en l'accusant. — Etrange phénomène d'un philosophe du 19^e siècle, osant se poser en censeur de la philosophie de saint Thomas, admirée et respectée par tous les philosophes chrétiens pendant six siècles.

32. Glorification des chefs de l'école Cartésienne par le Semi-rationalisme. On en démontre le mensonge, le scandale et le ridicule. — Après saint Thomas, une réforme de la philosophie par Descartes n'était pas plus nécessaire que ne l'a été une réforme de la religion par Luther. — Les subtilités et les disputes stériles en avaient été bannies depuis longtemps. — Etat florissant des écoles de philosophie depuis saint Thomas, prouvé par la foule des savants de premier ordre qui en sont sortis. — Grand savoir des Pères des derniers conciles généraux. — Grands hommes de l'école française, y compris Bossuet. — Christianisé par saint Thomas, l'Aristotélisme n'a produit aucune erreur. — La paix qui régnait dans les écoles catholiques n'a été troublée que par le Cartésianisme. — C'est là la source de toutes les erreurs du 18^e et du 19^e siècle, et la cause de la mort de la philosophie.

3^e PARTIE. — La philosophie chrétienne.

Introduction.

33. Pourquoi on revient ici sur la philosophie chrétienne. — La philosophie c'est particulièrement la science de l'homme. — Sujet et plan de ce résumé de la philosophie chrétienne.

SECTION 1^{re}. — La question des idées.

CHAP. 1^{er}. — *La terminologie des idées selon la philosophie chrétienne.*

34. Importance de la question des idées. — Manière dont

elle sera traitée ici. — Des Universaux et des Prédicaments en général. Les Prédicaments sont des Universaux eux aussi. Explication des cinq Universaux.

N° 1. L'Universel, le Genre et l'Espèce. — N° 2. Les Prédicaments. — N° 3. La Différence. — N° 4. Le propre et l'Accident.

35. Des trois premiers Prédicaments en particulier. Observations importantes sur la *Substance*, sur la *Quantité* et sur la *Forme*.

N° 5. La Substance ou le Sujet. — N° 6. La Quantité et ses propriétés. — N° 7. La Quantité Permanente et Successive, Continue et Discrète. — N° 8. La Relation Rationnelle et Réelle. — N° 9. La Qualité et ses quatre espèces. — N° 10. La première espèce de la Qualité. — L'Habitude et la Disposition. — N° 11. Deuxième espèce de la Qualité. — La Puissance et ses différentes significations. — N° 12. Dernière espèce de la Qualité. — La Forme. — Sens philosophique et moral. — N° 13. La Forme. — Sens Matériel. — N° 14. L'action. — N° 15. La Passion. Au sens philosophique. — N° 16. Les quatre derniers Prédicaments. — N° 17 et 18. Les Post-Prédicaments. — Le Mouvement et le Mode.

36. Autres termes Universaux qu'on se propose d'expliquer. — Vraie signification des termes : *être*, *essence*, *nature*, et différents sens dans lesquels on les prend dans la philosophie chrétienne.

N° 19. L'Être et ses différentes espèces. — N° 20. L'Être Réel et l'Être de Raison; l'Être Intentionnel et l'Être Naturel. — N° 21. L'Être Nécessaire et l'Être Contingent. — N° 22. L'Être Substantiel, Spirituel ou Corporel. — N° 23. L'Être Accidentel. — N° 24. L'Essence et la nature, simples ou composées. — N° 25. Différentes significations du mot « Nature. » — N° 26. Lois de la Nature. — Le Mouvement.

37. Du *Nécessaire* et de l'*Infini* qui n'est pas Dieu. — Différentes espèces du Nécessaire philosophique. — L'infini en *Puissance* et l'infini en *Acte*. — Importance de cette distinction.

N° 27. Le Nécessaire relatif et le Nécessaire par soi. — N° 28. Le Nécessaire moral, physique et métaphysique. — N° 29. Le Nécessaire intentionnel et le Nécessaire réel. — 30. L'Infini et ses espèces. — N° 31. L'Infini en acte ne se trouve qu'en Dieu. — N° 32. L'infini en puissance. — N° 33. Application de l'infini en puissance.

38. Des termes Universaux exprimant les propriétés de l'Être *Commun*. — Et d'abord de l'*Unité* des êtres et de ses différentes espèces.

N° 34. L'Un par soi, par continuité. — N° 35. L'un par soi, par la forme. —

N° 36. L'un par soi, par l'espèce et par le nombre. — N° 37. L'Unité avec la pluralité dans l'homme et en Dieu. — N° 38. L'Unité des natures créées.

39. De la deuxième qualité de l'Être commun, la Vérité. — Magnifique définition de la Vérité par saint Thomas. — Les différentes espèces de Vérité. — La doctrine de la philosophie chrétienne sur le *faux*. En quoi consiste le *faux* logique ou l'erreur. — Quand et comment l'erreur se trouve dans l'intellect et dans le sens. — Les Apôtres de Dieu et les Apôtres de Satan.

N° 39. Du vrai et du faux. Trois espèces de vérité. — N° 40. La Vérité métaphysique. — N° 41. La Vérité logique. — N° 42. La Vérité d'énonciation. — N° 43. La Vérité morale. — N° 44. Le Faux. — N° 45. Le Faux logique. — N° 46. L'Intellect percevant et l'Intellect composant. Le Sensible propre et le Sensible commun. — N° 47. Le Mensonge. — N° 48. Les échos de la Vérité et les échos de l'Erreur.

40. De la troisième qualité de l'Être commun, la Bonté. — La doctrine de la philosophie chrétienne sur la Bonté et sur la Perfection. — Comment il est vrai que Dieu a, selon saint Augustin, tout fait avec Mode, Espèce et Ordre, et que, selon l'Écriture, il a tout fait en Nombre, Mesure et Poids. — Différentes espèces du Bien et du Parfait. — La perfection absolue ne se rencontre qu'au Ciel. — Grande portée des termes scholastiques, expliqués dans ce chapitre.

N° 49. Le Bien. Tout être est Bon, comme tout être est Vrai. — N° 50. Les éléments du Bien. — N° 51. Le Bien métaphysique et le Bien moral. — N° 52. L'Utile, l'Honnête et le Délectable. — N° 53. Différentes espèces du Bien. — N° 54. Le Parfait. — N° 55. L'homme n'est parfait qu'au ciel. — N° 56. L'Imparfait, dans l'ordre naturel, est l'effet et la preuve de la chute. — N° 57. Différents sens du mot Parfait. Le Parfait absolu c'est Dieu.

41. Du *Mal*, de sa nature et de ses différentes espèces. — Les maux et les biens temporels ne sont de vrais maux et de vrais biens que dans leurs rapports avec le mal et le Bien éternels. En quoi l'amour des créatures est coupable. — Les trois termes qui renferment les rapports de tous les êtres. — Conclusion de la terminologie de la philosophie chrétienne.

N° 58. Le Mal. — N° 59. Le Mal nominal ou relatif. — N° 60. Le Mal positif et réel. — N° 61. Le Mal de peine et le Mal de coup. — N° 62. Le vrai Mal et le vrai Bien. — N° 63. Les Passions. — N° 64. L'Homme, Jésus-Christ, Dieu et leurs rapports. — N° 65. Importance de la Terminologie de la philosophie chrétienne.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. — ROMÉ. — *Livres condamnés.* Par décret du 19 décembre 1861, la Sacrée Congrégation de l'Index a défendu sous les peines ordinaires les ouvrages suivants :

Les Décides. Examen de la Divinité de Jésus-Christ et de l'Église chrétienne au point de vue du judaïsme, par F. Cohen. — Paris, 1861.

Programma sul Diritto Ecclesiastico, etc. *Programme de Droit ecclésiastique* par l'abbé Ch. Cucca, professeur à l'Université de Naples.

Catechismo politico ad uso delle classi inferiori, redatto da M. C. M. Napoli 1860, *Catéchisme politique des classes inférieures*, rédigé par M. C. M. — Naples, 1860.

Storia d'Italia compendiata per la Gioventù da Giovanni Viscardini, etc. *Histoire d'Italie, abrégée pour l'usage de la jeunesse*, par Jean Viscardini, professeur d'histoire et de littérature au lycée de Luguano, 1861.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Predestinacion y reprobacion de los hombres segun el sentido jenuino de las Escrituras, y la razon.* Por F.-V.-S. Guenea, 1828, prohibé par décret du 5 mars 1857, s'est louablement soumis et a lui-même réprouvé son ouvrage.

Donné à Rome, le 20 décembre 1861.

— *Découvertes faites dans les fouilles du palais des Césars.* On sait que l'Empereur des Français a acheté du roi de Naples les *jardins Farnèse*, situés sur l'emplacement du palais d'*Auguste*, de celui de *Tibère* et de la maison attribuée par la tradition à *Romulus*. Voici, d'après la *Correspondance littéraire*, l'ensemble des travaux de M. Pietro Rosa, qui en a été nommé conservateur.

Les nombreuses tranchées qu'il a dû faire sur ce vaste terrain lui ont révélé pour ces monuments une topographie complètement différente de celles qui ont été publiées jusqu'ici par les archéologues, et entre autres par Bianchini, Nibby et Canina. Ceci prouve, contrairement à des bruits répandus lors de l'acquisition des jardins par l'Empereur, que, dans cette partie, il n'avait point été exécuté de fouille : tout promet donc de ce côté-là une abondante récolte d'antiquités.

(La suite au prochain cahier.)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 26. — Février 1862.

Critique historique.

DE LA VALEUR DES ÉCRITS
DE GRÉGOIRE DE TOURS.

La vie et les ouvrages de Grégoire de Tours ont été depuis une vingtaine d'années l'objet de travaux spéciaux.

En 1837, MM. Guadet et Baranne ont publié pour la *Société de l'Histoire de France* une édition et une traduction de Grégoire de Tours¹; deux ans après, un critique, allemand, M. Kries, donnait une dissertation sur la vie et les écrits de Grégoire². Tous les textes de Grégoire de Tours ont été très-habilement employés par l'abbé Gorini, dans ses savantes dissertations contre les erreurs de MM. Guyot, Thierry, Fauriel, etc....³.

En 1858, un ancien élève de l'École des Chartes, M. Alfred Jacobs, imprimait un remarquable travail sur la *géographie de Grégoire de Tours*⁴, et en 1861 le même auteur rééditait, après l'avoir revue, la traduction de Grégoire de Tours par M. Guizot⁵. M. des Francs, à Chambéry, publiait une *Etude sur Grégoire de Tours*⁶. M. Bordier, ancien élève également de l'École des Chartes, avait donné, en 1859, une traduction nouvelle des *œuvres de Grégoire de Tours*⁷. Enfin, M. Lecoy de La Marche, lui aussi élève de cette école, a fait récemment imprimer la thèse qu'il avait présentée pour obtenir le brevet d'archiviste paléographe, sous le titre : *De l'autorité de Grégoire de Tours, étude*

¹ 2 vol. in-8°.

² *De Gregorii vita et scriptis*. Breslau, 1839.

³ *Défense de l'Eglise*, 3 vol. in-8° 2^e édition. Une dissertation spéciale sur saint Grégoire de Tours y est insérée dans le t. II, p. 140.

⁴ *Géographie de Grégoire de Tours*, 1858, in-8°; une 2^e édition a paru en 1861.

⁵ 2 vol. chez Didier, 1861.

⁶ In-8°, 108 p. Chambéry.

⁷ *Grégoire de Tours, traduction nouvelle*, 1859, 2 vol. in-12.

critique sur le texte de l'*Histoire des Francs* ¹. C'est ce dernier travail, dédié à M. l'abbé Vervorst, auteur d'écrits remarquables, que nous voudrions analyser aujourd'hui ².

« Chercher l'histoire dans les sources, tel est le grand principe » proclamé par les savants bénédictins du 17^e siècle, principe » qui forme la base actuelle de la science. Mais ce principe » même devient dangereux lorsqu'il n'est pas complété par un » second : *critiquer les sources historiques* et assigner à chacune » sa juste valeur. Dans l'élan qui les a entraînés vers les docu- » ments originaux, les historiens modernes ont parfois négligé » d'en contrôler l'autorité, et ils ont usé de leurs témoignages » avec un empressement plus avide qu'éclairé. » Telles sont les premières paroles de M. Lecoy de La Marche dans la *Préface* de son étude critique, paroles assurément très-sensées. Désirant apporter quelques pierres à ce monument de la critique qui, dit-il en un autre endroit, est la reconstruction de l'histoire tout entière, le jeune élève de l'École des Chartes a choisi l'œuvre principale de Grégoire de Tours, attiré vers cette étude parce qu'au milieu des grandes époques de l'histoire — nous citons toujours, — « il en est peu d'aussi inconnues et en » même temps d'aussi intéressantes que celle où, des décom- » bres du vieux monde romain, surgit une société nouvelle, » dont les éléments disparates se combinent et se fusionnent » insensiblement sous l'action puissante du Christianisme. » C'est une œuvre solennelle entre toutes, qui, avec les tristes- » ses de la décomposition, nous offre les joies et les labeurs » de l'enfantement ³. »

Cette étude est, dans la pensée de M. Lecoy de La Marche, un premier pas dans une noble carrière : « Je n'aspire point, » dit-il, à la triste gloire des *démolisseurs*. C'est au contraire » une pensée de restauration qui m'a inspiré : restauration » d'une époque importante dont le tableau, tracé d'après les » documents *de toute nature* qui nous sont parvenus, fera, s'il

¹ Chez Durand, rue des Grès-Sorbonne, 7, in-8° de 131 pages.

² On doit à M. l'abbé Vervorst un cours gradué d'auteurs chrétiens, une *histoire du peuple de Dieu*, et deux brochures *Du catholicisme dans l'enseignement, une école catholique, etc...*

³ *Préface*, p. 17.

» n'est possible de l'exécuter, le complément naturel de ce
» modeste essai ¹. »

Après avoir donné un aperçu général de l'*Histoire des Francs* et avoir parlé des critiques soulevées par Duchesne, Adrien de Valois et le P. Lecoigne ² contre la véracité de plusieurs passages, critiques combattues par dom Ruinart ³, dom Bouquet ⁴, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* ⁵, mais reprises et développées par l'abbé de Camps ⁶ et M. de La Ravallière ⁷; après avoir reproduit les opinions des écrivains modernes, M. Lecoy de La Marche précise l'état de la question en établissant « que l'*Histoire des Francs* est généralement réputée une œuvre imparfaite sans doute, mais, malgré quelques défauts de détail et même quelques inexactitudes, un monument du plus haut prix (ce qui est incontestable) et par suite un guide sûr. » (P. 12.)

C'est contre cette dernière assertion que s'élève M. Lecoy de La Marche. Il examine préalablement ce que Grégoire de Tours *pouvait* faire, ce qu'il *a voulu* faire, avant d'examiner ce qu'il *a fait*.

Pour savoir ce que Grégoire de Tours *pouvait* faire, M. Lecoy de La Marche est amené à parler en détail de l'instruction de l'écrivain qui, relativement assez étendue, n'était pas exceptionnelle, et aussi des conditions sociales et intellectuelles où se trouvait celui qui entreprit l'*Histoire des Francs*.

Pour savoir ce que Grégoire de Tours *voulait* faire on peut produire son témoignage : « J'ai voulu, dit-il dans sa *Préface*, » conserver la mémoire des choses passées. » Et en terminant son histoire : « Si quelque chose vous plaît dans mon ouvrage, » je vous permets de le mettre en vers, tout en laissant mon » travail tel qu'il est. » — « Il ne faut donc pas croire, observe » M. Lecoy, que l'exactitude historique ait été l'unique préoccupation de Grégoire de Tours. On reconnaît effectivement

¹ *Préface*, p. vi.

² Valois, *Gest. Franc.*, t. II, préf. — Lecoigne, *Annales eccles.* t. II.

³ *Opera Gregor.* Turon.; 1699. — préf.

⁴ *Rec. des histor.*, t. II, préf.

⁵ *Hist. littér.* t. III, p. 377.

⁶ Manuscrits de la *Bibl. impér.* de Camps, n° 96.

⁷ *Mémoires de l'acad. des inscr.*, t. XXVI, p. 598 et suiv.

» dans sa chronique bon nombre de passages qui ont l'aspect
 » de véritables sujets de vers et d'autres qui sont empruntés,
 » selon toute apparence, à des poésies germaniques. Cette idée
 » frappe avec justice M. A. Thierry lorsqu'il voit dans l'*Histoire*
 » des Francs « de vieux chants nationaux écourtés... capables de
 » former un poème »; rien d'étonnant : le caractère de la légende
 » perceait alors partout, et l'épithète de *légendaire*, l'éminent
 » M. Quicherat en convient, ne serait point déplacée à côté du
 » nom de Grégoire de Tours, (p. 19). »

Mais quelle a été l'œuvre de Grégoire de Tours ? M. Lecoy de La Marche considère dans l'*Histoire des Francs* trois parties distinctes.

I.— La première partie est tirée de divers documents écrits : la Bible, les chroniques d'Eusèbe, de saint Jérôme, d'Orose, que Grégoire se propose pour modèles, de Sulpice Sévère, les lettres de Sidoine Apollinaire, les Passions des martyrs, plusieurs textes apocryphes tels que l'Évangile de Nicodème, les Gestes de Pilate, etc. De l'aveu de tous on y reconnaît un manque d'exactitude et de discernement. C'est ainsi qu'on n'a pas eu de peine à réfuter le texte qui y est inséré contre l'*apostolicité* des Églises des Gaules¹, texte contredit du reste par saint Grégoire de Tours lui-même dans son *De gloria martyrum* et son *De gloria confessorum*, où en nommant saint Saturnin de Toulouse et saint Ursin de Bourges il les dit ordonnés par les disciples des Apôtres².

Plusieurs passages, celui notamment où l'on raconte l'exil de Childéric, son retour, etc., « plus empreint de poésie que d'histoire, » dit M. Bordier, semblent empruntés à quelque chant national des Francs³. Il y a là un élément fabuleux et un fonds de vérité historique fort difficile à démêler. Les obscurités et les contradictions abondent également dans les indications incohérentes réunies par Grégoire de Tours au sujet des guerres de Childéric, des Romains, des Bretons et des Goths. Le jugement de M. Kries à ce sujet est assez net : « On ne compose

¹ Liv. I, ch. 28 et 29.

² *De gloria martyrum*. ch. 48, *De gloria confessorum*, ch. 80. — Voir ces textes cités dans les *Annales*, t. IV, p. 318 (5^e série).

³ T. I, p. 72.

» point un récit, dit-il, de choses aussi vides de sens et aussi » confuses ¹. »

II. — La seconde partie est empruntée à la tradition. M. Lecoy de La Marche la fait commencer vers la moitié du livre.

Les faits, en se transmettant alors d'une génération à une autre, subissaient bien des altérations. On peut aisément s'en apercevoir en examinant combien Frédégaire amplifie souvent par des fables le récit de Grégoire de Tours. Il est croyable que Grégoire de Tours a usé pour ses devanciers des mêmes procédés. Les traditions sont recueillies avidement par Grégoire de Tours : les mots *ferunt, tradunt*, qui reviennent fréquemment, tout en indiquant la bonne foi de l'auteur, sont autant de signes d'incertitude.

Reprenant un certain nombre de faits traités dans cette seconde partie, M. Lecoy de La Marche discute divers points d'histoire du plus haut intérêt. L'appréciation du récit des meurtres et des perfidies de Clovis occupe plusieurs pages. Lorsque l'abbé Gorini écrivait ses savantes réfutations de MM. A. Thierry, Guizot, etc., il ne songea pas à élever le moindre doute sur la véracité de ces récits de Grégoire de Tours ; il les expliquait seulement avec cette profonde connaissance des sources qui rend sa *Défense de l'Église* toujours si utile à consulter. M. Lecoy de La Marche va plus loin ; s'appuyant sur le récit même de Grégoire de Tours, il révoque en doute la plupart des circonstances décrites par l'auteur et par conséquent les résultats qu'elles impliquent ; mais il reconnaît volontiers que des faits réels ont dû fournir le canevas sur lequel on a brodé ; faits qui n'auraient pu parvenir à Grégoire dans leur intégrité. Ces faits, M. Lecoy de La Marche s'efforce de les préciser, et, grâce aux renseignements puisés dans les *vies* de saint Rémi, de saint Maximin, etc., et dans la *chronique* de Baldéric, « cet » homme savant, versé surtout dans ce qui concerne le pays » des marins, » au témoignage d'un évêque de Cambrai du 11^e siècle, ils apparaissent sous un jour moins triste que dans les anecdotes recueillies dans l'*Histoire des Francs*.

Mais les mœurs barbares, le caractère des chefs Francs, dirait-on ? — M. Lecoy de La Marche répond par l'axiome : « Ce

¹ *De Gregorii vita*, p. 50.

» sont les faits qui doivent former nos appréciations sur telle
 » époque ou tel individu, et non ces appréciations qui doivent
 » nous faire préjuger des faits. » Or, les actes imputés à Clovis
 ont contribué largement à former l'opinion sur son époque. Il
 ne faut pas qu'à son tour cette opinion vienne réagir sur ces
 actes en leur prêtant de la vraisemblance. N'a-t-on point du
 reste exagéré la barbarie des Francs ? Le savant abbé Gorini, en
 combattant les assertions de MM. Guizot et Aug. Thierry, s'é-
 tait déjà élevé contre cette opposition qu'on voulait établir en-
 tre la civilisation bourguignonne ou visigothe, par exemple, et
 la barbarie franque. Combattant à l'avance ce système, l'abbé
 Duclos, si délaissé aujourd'hui, mais dont le travail est loin
 d'être méprisable, avait été jusqu'à dire : « S'il y a de la diffé-
 » rence entre la cour de Tournai et celle de Toulouse, c'est que
 » la première devait être encore moins sauvage que l'autre ¹. »
 Ce jugement, malgré les anathèmes de Procope, de Salvien et
 de Nazaire, s'appuie sur des textes précis de Claudien ², d'Am-
 mien Marcellin ³, d'Agathias ⁴, de saint Sidoine Apollinaire ⁵,
 et n'est point démenti par la lecture ⁶ d'une instruction ré-
 digée pour Clovis II qu'a récemment publiée le très-savant et
 très-regrettable cardinal Angelo Mai ⁶. La rédaction de la loi
 salique par les Francs longtemps avant que les autres peuples
 Germains songeassent à leurs codes est encore un indice de
 civilisation qu'est venue confirmer la découverte du tombeau
 de Childéric faite à Tournai en 1653. Le mot de Chateaubriand
 est vrai : « Il n'y a rien dans tout cela de trop barbare ⁷. »

Sans doute je connais très-bien le jugement émis par le
 savant M. Guérard dans ce livre qui est regardé comme un
 des chefs-d'œuvre de l'érudition du 19^e siècle, les *Prolegomènes*
 du *Polyptique d'Irminion* ; je le connais, et, loin de m'en
 émouvoir pour l'opinion que je présente, je l'accepte : « La

¹ *Hist. de l'établissement de la monarchie française*, liv. 2, c. xix; l'abbé Gorini qualifie cette histoire « de très-savante. » *Défense de l'Eglise*, t. 1, p. 261.

² *De laudibus Stiliconis*, l. 1, v. 21.

³ *Rerum gestar.* l. xv.

⁴ *Recueil des histor.* t. II, p. 47.

⁵ *Epist.* IV, 20.

⁶ *Scriptorum veterum coll.* t. VI, part. II, p. 3.

⁷ *Analyse raisonnée de l'hist. de France*, p. 5.

» civilisation, disait M. Guérard, ne s'est relevée peu à peu
 » qu'au fur et à mesure que nous nous sommes purgés de ce
 » que nous avons de Germanique... Loin d'avoir contribué à
 » restaurer la société, les Germains n'ont fait que la corrompre
 » davantage et qu'en rendre la restauration plus difficile¹. »
 C'est là un jugement profond sur l'influence de ce Germanisme, de cette personnalité germanique que l'on nous vantait comme élément principal de la civilisation. Avec sa science et son esprit droit, M. Guérard juge parfaitement les obstacles amenés par l'invasion barbare dont le Christianisme eut à triompher; mais il ne récuse pas les témoignages contemporains sur les habitudes adoucies des Francs, car c'est un fait que la dynastie mérovingienne se perdit pour avoir poursuivi l'imitation des traditions.

III. — Une troisième partie de l'*Histoire des Francs* est contemporaine de l'auteur. Elle commence au livre IV.

Cette dernière partie de l'ouvrage a sans doute une apparence plus solide que les autres, à cause des relations de l'auteur et des affaires auxquelles il s'est trouvé mêlé. Mais ici encore M. Lecoy de La Marche fait observer qu'il faut tenir compte d'un certain nombre d'impressions naturelles : 1° chez un écrivain de race gallo-romaine, pour lequel les Francs sont toujours des *Hostes*, des hommes du dehors; 2° chez un évêque, administrateur temporel, se trouvant à Tours en conflit d'autorité avec plusieurs comtes Francs; 3° chez un sujet et partisan de Sigebert, prince ennemi de Chilpéric, roi de Neustrie. M. Lecoy de La Marche, s'arrêtant sur plusieurs faits, nous montre à quel point de vue ils sont présentés : notamment dans l'affaire de l'évêque Prétextat, dans les passages de Grégoire sur Brunehaut, sur Mérovée, fils de Chilpéric, qu'il reçoit fugitif et dont peut-être il éprouve les ressentiments; sur Chilpéric lui-même. « Les jugements que Grégoire » de Tours a portés sur ce prince devraient être conçus en » termes moins sévères et moins hyperboliques, » écrit le P. Lecointe². « On ne voit dans les sentiments de Grégoire » pour Chilpéric, dit à son tour M. de La Ravalière, que de

¹ *Polyptique d'Irminion.*

² *Annales ecclésiastiques*. t. II, p. 4, 36.

» l'éloignement et de l'inimitié ¹, » remarque que fait aussi M. Kries et qu'il convient de retenir, car le témoignage de Fortunat, contemporain de Chilpéric, nous fait voir que les traces de son règne ne se réduisent pas à une traînée de sang ², et récemment M. Pertz, en retrouvant un *édit de Chilpéric*, a mis en lumière un côté complètement omis des actes de ce prince ³.

Après avoir examiné le texte de Grégoire de Tours, et avant de déterminer les conclusions qui résultent des observations présentées, M. Lecoy de La Marche examine si le texte est réellement l'œuvre originale de Grégoire de Tours. Nous avons déjà été trop long; notre intention n'est donc pas d'entrer dans cette discussion, qui s'est ranimée en Allemagne lors des écrits de M. Kries, soutenant les interpolations, de MM. Waitz et Gesebrecht, réfutant M. Kries. Notons seulement que la peinture si vive des désordres des évêques Salonius et Sagittarius manque dans les manuscrits anciens (celui du 7^e siècle ne contient que 6 livres), et que de Camps, soutenant contre Ruinart l'opinion de Lecoinge, admet à cet endroit une interpolation ⁴. Je voudrais aussi en signaler une qui aura échappé sans doute à M. Lecoy de La Marche. M. Alphonse de Boissieu, dans son savant ouvrage *les Inscriptions antiques de Lyon*, admet comme interpolé le passage de Grégoire de Tours où Clotilde, veuve, âgée, vénérée pour ses vertus, est représentée armant ses fils contre Sigismond de Bourgogne, afin de venger sur lui les crimes de son père, trente ou quarante ans après leur perpétration ⁵. M. de Boissieu s'appuie de l'opinion si considérable de M. le comte Carlo Troya ⁶.

Quelle est à présent la conclusion de ce travail ?

Nous citons M. Lecoy de La Marche: « On peut dire avec raison » que l'autorité de l'*Histoire des Francs* a été généralement » surfaite... Assurément, et il est bon de le répéter, elle fournit

¹ *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. xxvi, p. 598.

² *Recueil des histor.* t. II, p. 522.

³ *Monumenta german. hist.* t. IV, p. 10.

⁴ *Bibl. Imper. Mas de Camps*, n° 96, p. 25.

⁵ *Inscript. antiques de Lyon*, dernière livraison, chapitre sur la reine Carotide.

⁶ *Istoria d'Italia*, vol. II, p. 19.

» d'importantes lumières sur les usages, les mœurs, les institutions et sur une quantité de détails; mais, comme récit » des événements politiques et par suite comme tableau général du temps, son ensemble laisse à désirer. En un mot, » il faut nous servir de l'*Histoire des Francs* avec non moins » de discernement et de prudence que d'empressement. Allons-y choisir des matériaux, mais ne prenons pas l'édifice » tel qu'il est (p. 130). » Conclusion^e modérée, sans doute, mais qui a toute sa portée, si en l'acceptant on ne refuse pas d'admettre les prémisses proposées par M. Lecoy pour la motiver. Le jugement d'Hilduin, abbé de Saint-Denis au commencement du 9^e siècle, à propos de certaines versions recueillies par Grégoire de Tours, pourrait donc, dans la pensée de l'auteur, être plus généralisé : « Il faut, disait Hilduin, pardonner à la simplicité de ce saint homme, qui, » ayant cru bien des choses autrement que la vérité le vou- » lait, les a mises en écrit sans mauvaise intention ¹. »

Arrêtons-nous ici. Notre éloge et notre blâme sont assurément trop indifférents pour que nous les hasardions; mais il convenait de signaler une œuvre de critique que l'auteur ne se défend pas d'avoir peut-être involontairement exagérée, mais dont les détails toujours curieux offrent des rapprochements inattendus.

Ajoutons, pour être complet, que depuis l'apparition de cette brochure, M. Bordier, lui aussi ancien élève de l'École des Chartes, a consacré, dans la *Correspondance littéraire* deux articles au travail de M. Lecoy de La Marche. M. Bordier combat vivement les arguments présentés par son jeune confrère et maintient la véracité du récit de Grégoire de Tours comme étant en pleine harmonie avec les autres documents contemporains. M. Bordier se plaint en outre de l'idée systématique qui a, dit-il, dirigé M. Lecoy : la défense de la vertu des prêtres. Il l'accuse de montrer à ce sujet « plus l'esprit de parti

¹ Dans *Surius*, 9 octobre, et dans *Patrol. latine*, t. 106, p. 20. — Il va sans dire que nous n'admettrons jamais les accusations portées contre Grégoire de Tours lorsqu'on le représente comme écrivain « de mauvaise foi », totalement abandonné de sentiment moral », etc... Le savant abbé Gorini a fait justice de ces accusations, que n'admettait pas non plus M. de Bérante.

» que l'amour de la vérité. » Nous regrettons ces paroles, qui nous semblent à tout le moins assez peu courtoises. Que M. Bordier nous permette de le croire, l'expression aura ici trahi sa pensée ; c'est sitôt dit : *l'esprit de parti* ; cette accusation revient à tout propos ! Quant au sujet qui nous occupe, M. Lecoy le sait et il l'a écrit : « Personne ne prétendra qu'il » n'y eut alors dans le clergé que des saints ou des gens » vertueux (p. 103). » Et M. Bordier, en rapprochant, pour appuyer son assertion, deux phrases de la brochure de M. Lecoy, prises à deux pages de distance, est-il bien sûr d'avoir reproduit exactement la pensée de l'auteur ? La science du récent traducteur de *l'Histoire des Francs* est incontestable et nous ne voulons point mettre en doute l'esprit généreux de notre confrère de l'École des Chartes ; mais en usant, dans cette circonstance, de semblables procédés d'appréciation, M. Bordier ne s'expose-t-il point à ce que ceux qui, peu attentifs, ne sont pas au courant de ses travaux, se demandent peut-être si, dans sa critique, il est lui aussi toujours inspiré par le seul amour de la vérité ? Ce doute serait bien pénible pour M. Bordier et pour nous.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Histoire.

ÉTUDE SUR LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE¹.

V.

Parlons maintenant des communes ou municipalités au 12^e siècle. Les communes de cette époque doivent leur origine aux associations de la Paix et de la Trêve; les preuves en abondent dans les pages précédentes. Nous allons faire de ces institutions l'objet d'un examen particulier.

Le mouvement communal au 12^e siècle est un épisode du développement et des progrès du Tiers-Etat, qui sauva les anciens droits et coutumes prêts à disparaître dans la société féodale. Au sein de la féodalité toute-puissante encore, dans les bourgades les plus humbles comme dans les plus grandes villes, on vit s'élever de petites républiques se gouvernant elles-mêmes, et jouissant dans l'ordre civil et politique d'une liberté dont les villes hanséatiques ont seules, de nos jours, conservé le souvenir et le privilège.

Les associations ou communes de la Paix se formèrent au 11^e siècle dans le Berry, l'Isle-de-France, le Beauvoisis, l'Amiénois. Dans la première partie du siècle suivant, ces communes se localisèrent; c'est l'époque où le roi s'en proclame le chef. Cinquante ans après, les communes diocésaines avaient complètement disparu pour faire place aux communes municipales, évidemment nées des premières. La différence entre les unes et les autres est celle-ci : les premières pouvaient se composer de plusieurs villes et même d'une province, les secondes se réduisaient à une ville ou à un village.

Lorsqu'au 13^e siècle nous voyons la royauté entrer dans ce mouvement salubre que l'Eglise avait encouragé et protégé durant les deux siècles précédents, elle se contente de reconnaître des droits sans les créer, de protéger des associations

¹ Voir le 3^e article au cahier de décembre, t. IV, p. 406.

sans leur donner naissance. C'est ce que nous remarquons dans la plupart des chartes de commune, lorsque pour se donner une apparence d'initiative dans ces concessions, ils sont obligés de constater que c'est à la demande de l'Eglise ou de ses ministres qu'ils ont accédé. Voici un document fort intéressant et qui n'a jamais été rendu en français; c'est la charte de commune donnée à la ville de Compiègne par Louis VI, dit le Gros.

« *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Moi, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et duc des Aquitains :*

» Que tous présents et à venir sachent que l'église de Compiègne a été en grand renom, puisqu'il est certain qu'elle a été fondée et dotée magnifiquement par les rois de France ¹, nos prédécesseurs, comme cela est renfermé dans leurs privilèges et chartes, et que la ville elle-même fut jadis belle et de grand renom. En punition de leurs péchés, l'église comme la ville sont maintenant déchuës et gravement appauvries par suite des dérèglements des clercs (*ob enormitates clericorum*). C'est pourquoi, offensé de ces choses, nous avons mis à leur place des moines qui vivent saintement en honorant Dieu, tout en sauvegardant les droits des premiers sur l'église ! Cependant les clercs, oubliant notre mansuétude, méprisant la décision royale, et forts de l'appui des hommes qui leur étaient soumis, ont jeté coutumélieusement les moines hors de l'église, ont détruit leurs magasins et leur ont causé de grands dommages. Puis, après avoir remis les moines à leur place, pour le bien de la paix, le service de l'église, la tranquillité d'esprit des fidèles, par le conseil de *Samson* ², vénérable archevêque de Reims; d'*Odon* ³, abbé de Saint-Denis, et d'autres, de nos hommes et aussi de la reine *Adélaïde* ⁴, qui possède

¹ Il s'agit ici de l'abbaye de Saint-Cornelle fondée par Charles le Chauve en 876; ce monastère a été détruit en 1793, sauf quelques bâtiments encore debout.

² Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims depuis 1140 jusqu'au 11 août 1160, jour de sa mort.

³ Odon de Deull, abbé de Saint-Denis de Reims, vers 1150, mort le 13 février 1163. *Gallia christiana*, 2^e édit., t. ix, col. 291.

⁴ Adélaïde, veuve de Louis VI, et mère de Louis VII. Elle s'était remariée en 1138, avec Matthieu de Montmorency, connétable de France. Elle mourut en 1154.

cette ville dans son douaire, et à la sollicitation de *Guillaume*¹, abbé de Compiègne, nous avons concédé la Commune aux bourgeois de la cité, tant à ceux qui demeurent dans l'enceinte des fortifications qu'à ceux qui sont en dehors dans le faubourg, tant que cette ville s'agrandira, à l'exception des nobles dépendants de Drogon², de Pierrefonds et de ses hommes soumis au chevage³; nous avons ordonné ces choses sous la foi du serment. Dans notre palais de Compiègne ont juré la commune d'après nos ordres : *Guidon*, le bouteiller; *Tricus* de Gaseron; *Anselme* de l'Isle; et ensuite ordre de la reine douairière : *Louis* de Choisy; *Payen* de Bretigny; et de la part de l'abbé : *Clarus*, fils de Bosard. » Et ensuite les hommes de Compiègne jurèrent entr'eux et au roi de garder la commune de la manière suivante :

I. — Ils ont juré de s'entr'aider mutuellement suivant leurs moyens, tant ceux qui habitent dans l'enceinte de la ville que ceux qui sont dans les faubourgs. Ils ne souffriront pas que quelqu'un enlève quoi que ce soit à autrui, que l'on fasse de même à l'infracteur ou que l'on se saisisse de ce qu'il possède; exception de ce qui précède est faite en faveur de l'abbé à qui les hommes de la ville doivent faire durant trois mois des crédits en pain, viande et poissons. Si passé ce temps l'abbé n'a point acquitté sa dette, il ne lui sera plus rien fourni à crédit sans qu'il ait entièrement payé sa dette.

II. — Les pêcheurs forains ne lui feront crédit que pendant 15 jours, après lesquels s'il n'a point payé, ils pourront n'importe où prendre quoi que ce soit appartenant à l'association, jusqu'à ce qu'on leur ait payé ce qu'ils ont prêté à l'abbé⁴.

III. — On paiera cinq sous d'amende pour tous les délits,

¹ Guillaume de Flogny, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, depuis 1152 jusqu'en 1158. *Gallia christiana*, 2^e édit. t. IX, col. 436.

² Drogon II, fils de Drogon I.

³ C'est-à-dire à ceux qui doivent payer par tête à leur seigneur un cens annuel.

⁴ C'est là véritablement l'hypothèque telle que nous l'entendons de nos jours, les pêcheurs prennent en garantie de la dette de l'abbé de Saint-Corneille, des biens des habitants de la commune, ce qu'il en faut pour sauvegarder leurs avances.

excepté pour les infracteurs du territoire et les crimes avec préméditation; si un impôt est requis de quelqu'un, et que le collecteur ait omis d'indiquer le jour où l'on doit payer, on ne fera pas droit à sa demande; mais si le collecteur peut jurer en levant la main qu'il a désigné un jour, l'imposé paiera cinq sous d'amende.

IV. — Si quelqu'un doit prêter serment à un autre, et qu'avant la prestation du serment il dise qu'il doit s'éloigner pour affaires, il ne faudra pas pour cela l'obliger à rebrousser chemin, mais à son retour, après avoir été dûment cité, il prêtera serment.

V. — Si l'archidiacre a appelé quelqu'un en justice sans qu'il y ait eu clameur faite à lui auparavant en flagrant délit, on ne sera pas tenu de lui répondre; mais si l'archidiacre a un témoin contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, ledit accusé paiera l'amende.

VI. — Les hommes de cette association prendront des épouses de leur choix après en avoir demandé la permission à leurs seigneurs. Mais si ces derniers ont repoussé leur demande et que sans leur consentement et leur autorisation ils prennent une femme dépendante d'un autre seigneur, si le dernier seigneur appelle l'infracteur en justice, les infracteurs paieront cinq sous d'amende.

VII. — Les hommes soumis au chevage¹ paieront à leurs seigneurs le cens qui leur est dû; s'ils ne l'ont point acquitté au jour marqué, ils paieront cinq sous d'amende.

VIII. — Si quelqu'un fait tort à un homme ayant juré cette commune et que clameur en soit venue aux jurats, si ceux-ci peuvent saisir celui qui a causé le dommage, ils châtieront son corps s'il n'offre une équitable réparation à celui qui a été lésé, conformément à la décision des jurats gardiens de la commune². Si le coupable se retire dans un lieu fortifié, les jurats s'y transporteront et adresseront leur plainte au seigneur ou à ses officiers afin qu'il contraigne à réparation

¹ Voir la note plus haut.

² *Injuria*, suivant Justinien. (*Institutes* liv. iv, t. 4), signifie dans son acception générale tout acte contre le droit. Il a successivement le sens d'outrage, de faute, de dommage, d'iniquité et d'injustice.

leur ennemi, comme il est dit plus haut ; mais s'il veut satisfaire, ils recevront sa réparation ; s'il refuse de donner satisfaction, les jurats tireront vengeance sur son corps et sur la fortune de celui qui a commis le délit, et sur ceux qui ont donné asile à leur ennemi.

IX. — Si un marchand est venu en cette cité pour y faire du négoce et que quelqu'un lui nuise dans l'enceinte de la ville, dès que la clameur en parvient aux jurats, et que le marchand trouve le coupable dans la ville, les jurats, dans leur sagesse, décideront le châtement qu'il y a lieu de lui infliger, à moins que le marchand ne soit de leurs ennemis.

X. — Si l'accusé s'est retiré dans un lieu d'asile, et si le marchand ou les jurats ont envoyé vers lui, et que cet ennemi du marchand donne réparation d'après la sentence des gardiens de la commune ou qu'il puisse prouver ou montrer qu'il est innocent du délit reproché, l'affaire sera terminée ; mais si au contraire il est reconnu coupable et qu'il refuse satisfaction, on pourra, lorsqu'il sera dans la ville, s'emparer de sa personne et en tirer vengeance.

XI. — En outre personne, à l'exception du roi ou de son sénéchal, ne pourra accompagner dans cette cité l'homme qui aurait nui à un homme ayant juré cette commune, à moins que le coupable ne se rachète de son délit suivant la décision des gardiens de la commune.

XII. — Que si l'abbé de l'église introduit par ignorance dans la ville un homme ayant nui à un homme de l'association, après qu'on lui aura démontré clairement qu'il est un des ennemis de l'association, il ne l'introduira de nouveau sous aucun prétexte, mais, avec l'assentiment des jurats gardiens de l'association, il pourra alors le renvoyer sain et sauf.

XIII. — Si les hommes de la commune ne peuvent recouvrer l'argent qu'ils ont prêté avant d'avoir juré la commune, qu'ils cherchent les moyens de rentrer dans leurs créances après qu'ils auront porté leur juste réclamation. Pour recouvrer l'argent prêté après leur serment de la commune, qu'ils ne se saisissent d'autre personne que du débiteur ou de sa caution.

XIV. — Si un étranger amène à Compiègne, pour les mettre

en sûreté, son pain et son vin, et qu'une discorde éclate ensuite entre les hommes de la ville et son seigneur, il aura pendant quinze jours la faculté de vendre dans la ville son pain et son vin, et d'en emporter le prix ainsi que le reste de son argent, à moins qu'il n'ait commis un délit ou qu'il ait été avec ceux qui l'ont commis.

XV. — Aucun habitant de la ville ayant juré la Commune ne rendra de l'argent ni ne prêtera¹ rien aux ennemis de la ville tant que durera la guerre; si quelqu'un est convaincu d'avoir prêté aux ennemis, il sera fait justice de cette infraction suivant la sentence des gardiens de la commune.

XVI. — Si des hommes de la ville font des sorties contre leurs ennemis, aucun d'entre eux ne parlera à ces ennemis sans le consentement des gardiens de la commune.

XVII. — Les gardiens de la commune ont juré qu'ils n'auraient égard vis-à-vis de personne, ni à leur affection, ni à leurs ressentiments, ni aux liens de parenté, qu'ils ne lèseraient personne par vengeance, mais qu'ils rendraient à chacun bonne justice selon leur conscience.

XVIII. — Tous les autres qui ont juré cette commune reconnaissent devoir accepter les jugements rendus contre eux par les gardiens de la commune, à moins de pouvoir prouver qu'ils sont dans l'impossibilité de payer de leur propre revenu.

XIX. — En outre, nous décidons et ordonnons que tous les hommes demeurant en dedans ou en dehors des murs, quels que soient les possesseurs des terres qu'ils occupent, jureront cette commune; ceux qui l'ont jurée contraindront ceux qui refuseraient de le faire par leur maison et leur argent².

XX. — Si quelqu'un de la commune ayant commis un délit ne veut pas payer l'amende fixée par les jurats, que les hommes de la commune jugent alors le coupable.

XXI. — Celui qui, convoqué à l'assemblée de l'association

¹ Le *commodatum*, *commodat*, est le prêt, d'usage entièrement gratuit; le *mutuum* est le prêt de consommation; le *commodat* doit être restitué identiquement.

² En sequestrant leur maison et leur argent jusqu'à ce qu'ils aient juré la commune.

par le son de la cloche, n'y viendra pas, payera douze deniers d'amende.

XXII. — Moi, *Louis*, je veux que tous sachent que les hommes de l'association de Beauvais, entendus par nous, tiennent également de nous leur association, ils ont juré que d'après la Commune, jurée par eux, jamais les habitants de Beauvais n'avaient été soumis au droit de main-morte avant nous, et qu'ils affirmeraient ces choses par serment s'il était nécessaire.

» Afin que tout ce qui précède demeure à jamais ferme et stable, nous revêtons ces lettres de notre signature et les confirmons de notre sceau. Fait publiquement à Paris, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, 1153, de notre règne le 17^e : étaient présents, dans notre palais, ceux qui ont signé ci-après ; notre maison étant sans Maître d'hôtel, Louis, bouteiller, Mathieu, connétable, Mathieu, chambellan. Donné par Hugues, chancelier ¹. »

Ce document établit bien que les concessions de Communes étaient la reconnaissance et la consécration de droits anciens. L'association seule était nouvelle, mais comment le roi l'aurait-il blâmée, puisqu'il avait sous les yeux l'association diocésaine dont il s'était déclaré le chef ?

VI.

Si maintenant nous interrogeons les historiens contemporains sur la question de l'origine des Communes, voici ce qu'ils nous répondront : insurrections populaires, initiative des grands seigneurs, initiative de la royauté au détriment du régime féodal.

De ce que le roi *Louis VI* octroie quelques chartes de Communes, « des écrivains superficiels, dit Sismondi, se sont emparés de cette notion et d'une vague connaissance des troubles de la féodalité, pour faire de *Louis le Gros* le champion des libertés populaires, et pour le représenter comme agissant d'après un projet régulier, qui tendait à

¹ Le texte de cette charte de commune est inséré en forme de *vidimus* donné par Philippe Auguste, dans les *Ordonnances des rois de France de la troisième race* t. xi, p. 240-242. L'original de ce *vidimus* de Philippe Auguste se voit encadré dans la salle de lecture de la bibliothèque de Compiègne.

l'abaissement de la noblesse. Ils ont affirmé que *Louis VI* voulait détruire le pouvoir des seigneurs et leur susciter partout des ennemis dans leurs propres Etats, afin de jeter ainsi les fondements de la puissance royale dans l'alliance nouvelle du trône avec la bourgeoisie.

» Ceux qui font jouer un si grand rôle à *Louis VI* ont conçu ces projets, plutôt d'après les sentiments et les intérêts de nos jours, que d'après l'étude des monuments antiques ; ils se sont fait une fausse idée, et du caractère de ce monarque, et de la portée de son esprit. Brave, actif, bienveillant, mais borné, Louis le Gros ne voyait point un avenir si éloigné ; il ne comprenait point d'avance un temps tout différent du sien, et quoiqu'il eût de l'ambition, il avait aussi trop de loyauté pour chercher à la satisfaire par des voies détournées. Il fit la guerre aux comtes et aux barons, vassaux de sa couronne, d'après de justes causes ; mais il ne chercha point, par une combinaison machiavélique, à jeter dans leurs Etats des germes de dissensions futures. L'inféodation de toutes les campagnes ne lui avait laissé d'autres sujets immédiats que les bourgeois de quatre ou cinq villes : il protégea ces bourgeois, il garantit leur commerce, sur lequel ses propres revenus étaient assis, contre les vexations des barons ; il défendit ou vengea leurs personnes des brigandages de quelques gentilshommes ; mais il n'accorda point à ces villes royales les droits de Commune. Il voulait bien que ses bourgeois jouissent de la sécurité que donne une bonne justice, mais il n'avait aucune envie de se dépouiller en leur faveur, ou d'instituer dans leurs murs une république. D'autre part, *Louis le Gros* n'établit point de Communes dans les terres de ses vassaux : il n'en avait ni le droit, ni le pouvoir ; et quoique, dans des temps postérieurs, les légistes aient établi en principe qu'il appartenait à la couronne seule de fonder des Communes, les rois étaient bien loin d'élever une telle prétention au commencement du 12^e siècle. Des Communes étaient instituées en même temps dans toutes les parties de la France, mais c'était par les grands vassaux, et non par Louis le Gros. Le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Toulouse, ou même des seigneurs moins puissants, comme le comte de Vermandois et le duc du Maine,

sanctionnaient de leur propre autorité les Communes qui s'étaient établies dans leurs Etats; ils n'auraient jamais permis au roi de se mêler de leur institution.

» Ce ne fut donc que dans les villes où la seigneurie était partagée, et où, par conséquent, le comte ou l'évêque ne pouvaient point donner une suffisante garantie, que les bourgeois songèrent à recourir au roi, comme à l'arbitre commun entre des pouvoirs égaux; alors ils achetèrent de lui une charte de protection, dont la concession ne se présenta aux yeux de Louis le Gros, que comme lui apportant un simple avantage pécuniaire. Cette transaction fut d'ailleurs loin d'être fréquente: on ne trouve dans la durée de son règne, de documents certains que sur huit Communes¹ établies dans les villes, qui furent confirmées par lui². »

Dans le passage que nous venons de citer, Sismondi reconnaît bien nettement que *Louis VI* n'a pas créé la Commune, il n'a fait qu'en confirmer l'existence dans quelques villes, et en donner à diverses autres. L'auteur constate en outre ici et ailleurs, que diverses Communes ont été dues à l'initiative du clergé, et notamment celles de Beauvais, de Saint-Riquier, etc. Quelques pages plus haut³, il avait cité un passage d'*Orderic Vital* qui atteste que Louis le Gros, « pour réprimer la tyrannie des brigands et des séditeux, fut obligé de demander les secours des évêques dans toutes les Gaules; alors la Commune populaire fut établie en France par les prélats, pour que les prêtres accompagnassent le roi dans les sièges et les combats, avec leurs drapeaux et tous leurs paroissiens⁴. »

Il semble que M. de Sismondi, quoique protestant, ait rendu plus de justice à l'Église que MM. Augustin Thierry et Guizot. Ces deux illustres historiens attribuent à l'insurrection populaire la fondation des Communes. M. Guizot, cependant, leur prête une cause première bien honorable pour

¹ Beauvais, Noyon, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et Saint-Riquier.

² J. C. L. Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. v, p. 120-123; Paris, 1823.

³ *Ibid.* p. 87-88.

⁴ Orderic Vitalis *Historia ecclesiastica*, lib. xi, c. 18, p. 826; dans la *Patrologia latina*, de Migne, t. 188, p. 858.

l'Église, puisqu'elle reposait sur une immunité de sûreté et d'inviolabilité, résultat de l'institution de la Trêve de Dieu. L'ancien professeur de Sorbonne constate le fait sans en rappeler la cause et l'origine ; voici ce passage :

« Parmi les circonstances qui ont pu contribuer à l'établissement des Communes, dit M. Guizot; ce beau génie chrétien égaré dans les rangs du protestantisme, il y en a une, à mon avis, trop peu remarquée : c'est le droit d'asile des églises. Avant que les Communes se fussent constituées, avant que, par leur force, leurs remparts, elles pussent offrir un asile à la population désolée des campagnes, quand il n'y avait encore de sûreté que dans l'église, cela suffisait pour attirer dans les villes beaucoup de malheureux, de fugitifs. Ils venaient se réfugier soit dans l'église même, soit autour de l'église ; et c'étaient non-seulement des hommes de la classe inférieure, des serfs, des colons, qui cherchaient un peu de sûreté, mais souvent des hommes considérables, des proscrits riches. Les chroniques du temps sont pleines de tels exemples. On voit des hommes naguère puissants, poursuivis par un voisin plus puissant ou par le roi lui-même qui abandonnent leurs domaines, emportant tout ce qu'ils peuvent emporter, et vont s'enfermer dans une ville et se mettre sous la protection d'une église; ils deviennent des bourgeois. Les refuges de cette sorte n'ont pas été, je crois, sans influence sur le progrès des villes; ils y ont introduit quelque richesse et quelques éléments d'une population supérieure à la masse de leurs habitants. Qui ne sait, d'ailleurs, que quand une fois un rassemblement un peu considérable s'est formé quelque part, les hommes y affluent, soit parce qu'ils y trouvent plus de sûreté, soit par le seul effet de cette sociabilité qui ne les abandonne jamais ¹ ? »

Nous ne rapporterons pas ici l'opinion de M. Henri Martin, attendu qu'elle n'est autre que celle de MM. Augustin Thierry et Guizot : insurrection populaire. Voici venir un historien catholique, connu depuis longues années par des travaux sérieux.

¹ *Histoire générale de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française*, p. 208-209, 1 vol. in-8°, 5^e édit. Paris 1842.

M. Amédée *Gabourd*, dans son grand et d'ailleurs fort estimable ouvrage sur l'Histoire de notre France ne paraît pas, et nous le disons à regret, avoir suffisamment étudié la question de l'origine des Communes; il nous semble qu'il a par trop suivi les errements de ses prédécesseurs, et notamment de Sismondi, d'Aug. Thierry et de M. Henri Martin; ses idées ne sont pas nettes: tantôt on croirait qu'il penche avec Augustin Thierry et M. Guizot vers l'insurrection populaire comme cause première de la Commune; d'autres fois avec Sismondi il attribuerait volontiers aux grands feudataires la concession libre et spontanée des Communes. En ce qui touche l'action de l'Église il s'exprime ainsi: « L'Église ne se montra point opposée à » l'émancipation des Communes¹, à l'affranchissement des » classes moyennes². » Cette déclaration ne nous paraît pas suffisante de la part d'un historien catholique et dont le livre est destiné à faire autorité dans un grand nombre de familles et de maisons d'éducation. Nous avons vu au contraire que l'initiative de l'affranchissement populaire par les lois de la *Trêve de Dieu* et les Communes paroissiales et diocésaines, appartient entièrement à l'Église et à la Papauté. L'Église et la Papauté non contentes de l'initiative, assurèrent à ces institutions éminemment catholiques et civilisatrices un concours actif, énergique, et qui ne s'est jamais ralenti jusqu'à l'achèvement de l'œuvre entreprise.

C'est donc à tort que M. Gaudry a écrit: « qu'en certains » lieux, le droit de s'ériger en *Communes* avait été acquis par » les armes; dans un grand nombre de localités, il avait été » accordé par les seigneurs, sous mille modifications réglées » dans ces chartes d'affranchissement³. »

Sismondi, nous l'avons vu, repousse l'initiative royale dans la question de l'origine des Communes; Augustin Thierry et

¹ Nous ne relèverons pas tout ce qu'a d'inexact l'expression, « d'émancipation des communes. » M. Gabourd paraît ici confondre le territoire avec l'association formée et jurée entre les habitants du village.

² *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours*, t. v, p. 31, Paris, Gaume frères, 1856. — Lire les 40 premières pages de ce volume pour se convaincre de l'exactitude de notre appréciation.

³ Gaudry, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour impériale de Paris, *Traité du Domaine*, t. III, p. 202, 3 vol. in-8°. Paris, A. Durand, 1862.

M. Henri Martin admettent deux causes, l'insurrection populaire et l'initiative royale, du moins depuis Philippe Auguste; en ce qui touche l'insurrection populaire, ils ont dit que la Commune n'était autre chose que le réveil de la gilde germanique, complètement anéantie depuis plusieurs siècles. Il nous semble qu'on s'expose à de graves mécomptes en cherchant dans des associations illicites et secrètes, fort anciennes, dans des associations qui n'avaient depuis des siècles, si elles subsistaient encore, qu'une vie incertaine, au lieu de reconnaître l'origine et la première impulsion d'un mouvement dû aux associations religieuses, encouragées, ordonnées même par les princes et le clergé dans tout le cours du 11^e siècle.

Quant à l'initiative royale, on a vu dans le cours de cette étude quelle part elle a prise au développement des Communes; la royauté est entrée au 12^e siècle dans ce mouvement qui avait pris naissance au temps où Robert, Henri et Philippe I^{er} tenaient en leurs faibles mains les rênes de l'Etat. Dans les chartes de Communes, Louis le Gros reconnut des droits et les confirma.

L'une et l'autre de ces hypothèses sont-elles admissibles? C'est ce qui ne nous paraît pas possible.

Pour se rendre compte d'un fait général, comme la création des Communes, qui, en 30 ans, dans la première moitié du 12^e siècle, se répandit par toute la France et lutta avec tant de succès contre les rigueurs et les envahissements de la féodalité, il faut aussi signaler une cause générale; car, des efforts isolés eussent été impuissants. De quel côté pouvons-nous alors trouver l'élément général de résistance à la féodalité, les aspirations du progrès vers la liberté, enfin ce premier sérieux appel à un pouvoir nouveau, à l'opinion publique, si ce n'est à l'Eglise? Aucune autre origine ne peut raisonnablement être proposée.

La Paix, la Commune, c'était à l'origine, la même chose; le serment des officiers de la commune, c'était le serment de la paix; les officiers de la commune, c'étaient les officiers de la paix; l'enceinte de la commune, c'était l'enceinte de la paix; l'hôtel de la commune, c'était l'hôtel de la paix; les impôts de la commune, c'étaient les impôts de la paix, non le

commun de la paix. Ce *Compensum pacis*, qui nous offre comme le type originel de l'assurance mutuelle, est nettement indiqué dans une *lettre* du pape *Alexandre III* à Hugues, évêque de Rodez. Voici ce document, qui paraît être de 1170, et démontre une fois de plus l'intérêt et la sollicitude du Saint-Siège pour tout ce qui regarde la liberté et l'affranchissement des peuples.

« Toutes les fois que l'on demande au Siège Apostolique de confirmer ce qui regarde la paix, nous y donnons avec d'autant plus de bonheur notre assentiment, que le bienfait de la paix procure à tous de grands et singuliers avantages.

» D'après l'écrit que vous nous avez transmis, nous avons appris que vous aviez réuni un concile de prélats, d'archidiaques, de barons de la terre; et qu'avec Hugues votre frère, comte de Rodez, vous avez établi une paix et une concorde en ces termes : Que tous les biens meubles et immeubles, tous les hommes, clercs et laïcs, soient en tout temps dans la paix et la sécurité; qu'il ne soit permis à personne, sauf les seigneurs et leurs gens, de porter aucunes armes; les seigneurs une épée, les gens des bâtons puisqu'ils doivent comme les autres, jouir de la paix; et en dehors d'eux, à l'égard de ceux qui ne veulent pas confirmer cette paix comme elle a été établie et l'observer inviolablement, à l'égard de ceux qui manquent à leur serment public, ou renient leur foi pour une dette certaine, pour une caution fournie, qu'on ait le droit d'exiger d'eux des gages, vous cependant exceptés.

» Pour la protection de cette paix et de cette sécurité, il est décidé que les abbés, les archidiaques, les archiprêtres, les moines, les prieurs, tous les clercs qui gouvernent leurs églises, tous les nobles (ou chevaliers, marchands, ainsi que les bourgeois aînés), tous les hommes, tant clercs que laïques, qui ont une paire de bœufs et d'autres animaux avec lesquels ils peuvent labourer, ou ceux qui auront une bête de somme, cheval ou jument, mulet ou mule qu'ils louent pour porter des fardeaux, paieront douze deniers de Rodez ou autres monnaies ayant même valeur; ceux qui ont un troupeau de moutons, donneront pour lui six deniers de la même monnaie ou

autre équivalant, de même pour ceux qui ont un bœuf ou un autre animal avec lequel ils puissent labourer, ou un âne qu'ils puissent louer ; les roturiers, les gens de travail, les artisans, les ouvriers, tous les hommes de peine donneront six, huit et douze deniers, selon l'appréciation de leur curé ; si le père, les enfants, les frères, les parents vivent encore ensemble et que leurs biens soient en commun, un seul paiera pour tous, sinon chacun pour soi.

» Cet argent commun (*commune*) doit être dans chaque paroisse, recueilli suivant un état signé par l'un des paroissiens, que le curé, avec le conseil de l'archiprêtre et par la volonté des paroissiens, doit choisir. Au jour dit, il doit être apporté par ce paroissien, avec son écrit, à l'Église de Rodez. Quiconque aura perdu des objets lui appartenant, après qu'il aura payé sa part de ce tribut commun (*commune*), qu'il soit dédommagé s'il peut indiquer une personne qui ait les choses à lui enlevées, ou le lieu où elles sont : sinon il ne sera pas dédommagé. Si des terres, des villages, des châteaux sont pillés ou détruits, les choses mobilières seront payées sur le commun ; mais les dommages aux immeubles ne seront réparés que dans la proportion de ce qui aura été récupéré. Les clercs qui n'ont pas d'église, à moins qu'ils ne possèdent une paire de bœufs, ne peuvent être obligés de donner, s'ils ne veulent pas ; mais, s'ils ne paient pas le commun, on ne les dédommagera pas quand ils perdront leurs biens. Il fut ajouté dans cette Paix, que les chapelains des églises et tous les laïques, depuis l'âge de 14 ans et au delà devaient confirmer et observer la paix et le commun. Ceux qui refuseront de s'y soumettre, devraient être rejetés de l'enceinte de l'Église et mis hors de toute paix.

» Cette institution de la Paix, telle qu'elle a été faite par vous, et constatée par un écrit authentique, nous l'approuvons, nous la confirmons et nous l'affermissons par l'autorité apostolique et par la signature de cette lettre, voulant qu'il ne soit permis à aucun homme de déchirer cette lettre d'approbation ou de s'y opposer en quoi que ce soit ; et si quelqu'un osait le faire, qu'il sache qu'il a encouru l'indignation du Dieu tout-puissant, et des bienheureux Pierre et Paul.

» Donné à Veroli (*Verulis?*), le 2 des ides (le 14) de mai, l'an 2^e de notre pontificat¹. »

L'organisation de la Paix se révèle ici tout entière, l'impôt en est inséparable ; l'archidiacre ou l'archiprêtre est toujours le chef suprême de la confrérie, et donne son avis sur le choix du collecteur.

« Deux choses, dit M. Semichon, sont à considérer dans l'établissement des Communes au 12^e siècle :

» Le mouvement qui y donna naissance, et l'institution des Communes en elles-mêmes.

» Le mouvement, il est manifeste que ce fut l'Eglise qui le créa au 11^e siècle.

» Quant à l'institution des Communes en elles-mêmes, elle ne fut autre chose que l'application à une cité de l'association ou confrérie qui, sous le nom de confrérie de la paix, avait d'abord embrassé une contrée, un diocèse tout entier.

» En voyant les Communes, presque aussitôt après leur naissance, devenues riches, puissantes, ne plus réclamer l'appui du clergé, le répudier même et se mettre en lutte avec les évêques, des personnes inattentives ou inexpérimentées n'ont pas songé à chercher dans l'histoire de l'Eglise, l'origine du mouvement communal.

» Mais, si l'enfant fut promptement séparé de sa mère, lutta même contre elle, ce résultat devra-t-il nous surprendre ?

» Ce spectacle n'est-il pas la leçon constante de l'histoire ?

» D'un autre côté, le clergé, lorsqu'il voulut faire cesser ou diminuer le fléau des guerres privées ; lorsque, pour atteindre ce but, il créa les associations, les confréries de la paix, et les arma ; voulut-il toutes les conséquences que produisit ce mouvement ? La création d'un troisième pouvoir dans le royaume sous le nom de tiers-état, des Communes presque indépendantes de toute autorité, souvent turbulentes, au sein desquelles fermentaient avec toutes les espérances d'un progrès légitime, des instincts de révolte contre toutes les autorités politiques ou religieuses, et qui dégénérèrent souvent, dans le Midi, en sociétés secrètes, en conspirations ; le clergé

¹ Marca, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 496 ; et *Lettres d'Alexandre III*, lettre 71^e dans la *Patrol. latina* de Migne, t. 200, p. 675.

voulut-il tous ces résultats, put-il même les prévoir ? Nous ne le croyons pas.

» Les hommes, même les plus sages, même inspirés de Dieu, font-ils ce qu'ils veulent, veulent-ils ce qu'ils font ? Ils cherchent à atteindre dans les courtes années de leur vie, un but actuel, prochain, et Dieu, par leurs mains, jette les semences des moissons à venir, qu'il n'est jamais donné aux ouvriers de la première heure de voir éclore ¹. »

VII

Résumons-nous.

L'étude des luttes du Catholicisme contre les principes de mort et de corruption inhérents à l'humanité, l'étude comparée de cette vie progressive, c'est l'histoire vraie de l'Europe et de l'humanité entière. — Ne point saisir cet ensemble, c'est ne rien comprendre au passé, au présent et à l'avenir.

Mais pour cette étude, une grande impartialité chrétienne est nécessaire ; il faut juger les hommes et les choses selon la vérité et la charité, sans méconnaître ce qu'il peut y avoir de bon dans les pires, ou de défectueux dans les meilleurs, mais se souvenant que les hommes, de tous les siècles, de tous les rangs, de toutes les renommées, sont toujours des hommes. C'est ce qu'il est toujours bon de se rappeler quand on veut apprécier la conduite des hommes.

L'histoire du tiers état par les Communes a subi pendant longtemps un sort pire que l'oubli : elle a été mal connue et mal appréciée par suite de la manière dont on étudie le moyen âge, c'est-à-dire les 11^e et 12^e siècles.

Comment envisage-t-on cette période ? Il y a deux écoles : la première ne trouve dans le moyen âge que barbarie et désordre ; elle accorde une foi complète à la peinture des malheurs de tous genres laissée par les chroniqueurs contemporains ; elle les considère comme l'expression de l'état social de ce temps. La seconde école y reconnaît la marque d'une société parvenue à une civilisation déjà avancée. Elle admet que les codes admirables de saint Etienne, roi de Hongrie, de

¹ *La Paix et la Trêve de Dieu*, p. 294-296.

l'empereur saint Henri, de Canut et de saint Edouard, rois d'Angleterre, ont reçu leur exécution¹.

Cet antagonisme implique une exagération évidente, et, pour en diminuer les conséquences et rester dans le vrai, il faut d'abord se rendre compte de la situation respective des corps sociaux, puis suivre attentivement les diverses phases de l'affranchissement populaire.

La noblesse devenue puissante depuis l'affaiblissement du pouvoir royal; le peuple pauvre et malheureux depuis le temps où, détournée de son but éminemment chrétien, la suprématie féodale s'est convertie pour lui en oppression; le clergé médiateur entre les deux autres ordres, employant son influence et parfois les armes spirituelles pour la protection et la défense des faibles; enfin, comme couronnement à cet ensemble social, le souverain Pontife qui, de la chaire de saint Pierre, contient, réprime, améliore et bénit.

Pour juger impartialement la noblesse, le clergé et le tiers état, on doit en étudier impartialement la vie propre dans l'histoire des institutions sociales du moyen âge. Il faut donc en premier lieu connaître les institutions elles-mêmes, les causes de leur établissement, leurs annales, les conséquences qui en résultèrent pour le bonheur ou le malheur de la société.

Aux 10^e et 11^e siècles, la force matérielle était partout avec ses excès, ses instincts barbares et indomptés; partout aussi, à côté de la violence, vivait l'autorité morale dans les conciles, dans les évêques, dans les abbés des grands monastères, mais surtout dans le Pape; souvent, elle s'incarnait dans un vieillard débile, et néanmoins elle était puissante, car elle s'appuyait sur la foi; c'était la double et infaillible autorité du souverain Pontife et de l'Eglise.

Avec cette intelligence, avec cet esprit de suite dont ses ennemis lui font un crime, l'Eglise comprit qu'il fallait demander peu pour obtenir beaucoup; et elle obtint des passions

¹ Disons en passant que dans les lois et règlements de saint Etienne, roi de Hongrie, et quelques années après dans ceux de Canut, roi d'Angleterre (1015), on remarque une tendance marquée à la sévérité envers les riches et les grands et une extrême bienveillance pour les pauvres et les petits. N'est-ce pas là le véritable esprit de l'Evangile: demander beaucoup à celui qui a reçu beaucoup, demander peu à celui qui a reçu peu?

des hommes la *Paix*, puis la *Trêve de Dieu*. Ce fut peu d'abord si l'on considère l'étendue du mal, mais c'était beaucoup pour l'avenir et pour un avenir prochain, car, dès le 12^e siècle, tout fut réalisé ; les grandes institutions du moyen âge naquirent de ce développement en un siècle. « On doit considérer l'institution de la *Trêve de Dieu*, dit le protestant Sismondi, comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure, à donner une base raisonnable au point d'honneur, à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait alors admettre l'état de la société ; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades ¹. » Voilà sans doute un bel éloge dans la bouche d'un adversaire, et que nous sommes heureux de pouvoir enregistrer ici. La Trêve de Dieu, semence féconde, produisit bientôt les Communes et les associations de tout genre. Il nous semble que M. Augustin Thierry a été entraîné par le souvenir des bouleversements de la révolution française et de la charte octroyée par Louis XVIII, lorsqu'il attribue l'origine des Communes soit à l'insurrection populaire, soit à l'initiative royale. Il est probable que cet illustre savant, ce maître de premier ordre dont la loyauté exquise a toujours été citée, aurait modifié sa manière de voir sur l'origine des Communes s'il avait connu les documents produits dans ces derniers temps. Qu'en ne s'y trompe pas ; au moyen âge, les révolutions opéraient par degrés presque insensibles en apparence, comme la goutte d'eau creuse le rocher.

Au 12^e siècle seulement, se manifeste l'action de la royauté. Témoin des heureux résultats qu'avait produits la Trêve de Dieu, et appréciant à leur juste valeur les forces vives dont cette vaste confrérie disposait, Louis le Gros tenta d'en tourner les efforts au profit du trône ; il s'en déclara le chef et le protecteur. Il eut un plein succès ; ses efforts joints à ceux de l'Eglise et de la Papauté contribuèrent à fonder la grande unité nationale dont nous sommes fiers à si juste titre.

¹ J. C. L. Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. IV, p. 248.

Telle est l'œuvre de l'Église, que nous avons essayé de retracer ici succinctement.

O sainte Église de Jésus-Christ ! quelles actions de grâces ne vous devons-nous pas pour les bienfaits sans nombre dont vous avez enrichi la société du moyen âge ! Elle était plongée dans l'abjection de la servilité, et vous l'en avez arrachée ; lui montrant le ciel, vous avez dit à l'homme : — Homme, Dieu t'a fait libre en mourant sur la croix ; il t'a racheté de l'esclavage païen ; homme, sois libre désormais ! — Et comme couronnement à cette œuvre divine et civilisatrice, vous lui avez appris à se servir d'une liberté si péniblement conquise.

Et cependant, il se rencontre encore de nos jours des hommes qui, non-seulement contestent les services rendus au monde par la religion, mais encore qui nient l'influence de la religion sur la société.

« Jamais la religion n'a empêché un crime d'être commis, dit un magistrat, ni un gouvernement de tomber. Sans parler ici des crimes qui ensanglantent l'histoire de la première race, ne suffit-il pas de rappeler les massacres de la Saint-Barthélemy, et sous Louis XIV, les dragonnades, les proscriptions, la révocation de l'édit de Nantes ; et sous Louis XV, le débordement effréné des mœurs, et toutes ces calamités qui aboutissent à l'expiation par un roi martyr qui monte sur l'échafaud, sans que la religion qu'il avait tant soutenue ait pu rien faire pour lui, lui apportant comme seule consolation, ces paroles que l'histoire a enregistrées, encore bien qu'elles n'aient jamais été prononcées..... (et plus loin) Ce qui prouve que la Religion ne peut avoir d'autorité que sur les choses du for intérieur, et qu'au point où en est venue la société, ce n'est pas là qu'elle doit trouver son point d'appui¹. »

Nous laisserons cette citation sans commentaires à l'appréciation de nos lecteurs, persuadé qu'ils la jugeront comme elle doit être jugée, et nous lui opposerons le passage suivant d'un grand écrivain catholique.

« Du jour, dit M. Louis Veuillot, où l'Église est sortie des catacombes et a pu exercer une action directe sur le gouver-

¹ M. Mouton, procureur impérial à Niort, audience du 29 novembre 1861. Voir *Le Droit* du 4 décembre 1861.

nement des sociétés, les Papes n'ont cessé de poursuivre le même but, qui est de donner à l'individualité toute sa valeur en la disciplinant par elle-même, au moyen de la connaissance de Dieu.

» Peu de princes avant et après Charlemagne ont compris ce plan et l'ont voulu favoriser. D'accord avec les sceptiques et les incrédules, les princes ont en général offert au genre humain, un autre avantage, qu'il a préféré généralement ; ils lui ont proposé de l'affranchir de la règle intérieure, lui laissant ignorer que la règle extérieure, le frein politique, devenant de plus en plus indispensable, pèserait de plus en plus sur toute la liberté. Telle a été la séduction du Césarisme ; telle a été la promesse du Protestantisme, telle est celle de la Révolution ; et ces trois choses sont une même chose, et cette chose est la suggestion de Satan, l'ennemi de l'homme parce qu'il est le rival de Dieu.

» Malgré l'abondance et l'importance de ses victoires, Satan ne l'a pas emporté, puisque la société est encore debout, puisque la notion de la liberté n'est pas éteinte, puisque l'Église, en un mot, est encore, quoi que l'on fasse, la tête et le cœur du genre humain. Elle seule a subi tout l'effort de Satan, elle seule a résisté. Humainement, sa victoire est inexplicable. Toutes les forces de la matière et de l'esprit, toutes les brutalités, toutes les subtilités, toutes les anarchies, tous les despotismes se sont conjurés contre elle, l'ont attaquée, l'ont accablée. »

Et cependant l'Église et la Papauté sont encore debout poursuivant leur œuvre divine.

« Perpétuellement l'histoire de la Papauté, dit plus loin l'éloquent écrivain, met la raison humaine en face de la main divine, et il faut s'incliner ou fermer les yeux. Il est vrai que beaucoup d'yeux se sont toujours fermés et se ferment obstinément ; mais cet aveuglement est une autre évidence, et le soleil poursuit sa carrière ¹. »

Et vous, illustres, saints et vénérables pontifes romains, Sylvestre II, Benoît VIII, saint Léon IX, Nicolas II, Alexandre II, saint Grégoire VII, Urbain II, Innocent II, Adrien IV,

¹ *Le Parfum de Rome*, t. 1, p. 160, 162. 2 vol.-in 18, Paris, 1862.

Alexandre III et Innocent III, qui redira vos luttes héroïques en faveur de la liberté des peuples, vos bienfaits, vos victoires sur la force brutale, sur la barbarie, et cette haute sagesse que vous avez montrée dans le gouvernement du monde au moyen âge ! Ah ! nous ne saurons jamais assez exalter notre reconnaissance envers vous, qui avez béni, encouragé, protégé et défendu tant de nobles institutions !

Répétons, en terminant, cette prière d'un grand historien du moyen âge : « O bon Jésus, Roi saint, suprême Pontife ,
» préservez-nous d'être, avec les damnés, atteints par l'anti-
» que serpent ; tirez-nous, au contraire, purs de vice, du mi-
» lieu des tempêtes de ce monde, et, par votre clémence,
» réunissez-nous aux saints dans votre cour céleste. Ainsi
» soit-il ¹. »

Edmond DE L'HERVILLIERS.

¹ Orderic Vital, *Histoire de Normandie*, liv. XI, c. 1, dans la *Patrol. latine*, t. 188, p. 787.



Traditions primitives.

COMPTÉ RENDU
DES DÉCOUVERTES ALLEMANDES DANS L'ORIENT,

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE ALLEMANDE

Tome XIV (1860).

DEUXIÈME ARTICLE ¹.

6. — Origine du prétendu livre d'Hénoch.

Les *Annales* ont déjà parlé plusieurs fois du livre d'Hénoch. Dès 1838 elles ont publié la notice qui en avait été donnée par M. de Sacy, et la traduction française des premiers chapitres qui n'avaient été traduits qu'en latin par ce savant. Elles ont ajouté à cette notice celle où le voyageur Bruce raconte la découverte de ce livre en Abyssinie. Puis, dans un 2^e article, elles ont donné la traduction ou l'analyse de tout l'ouvrage d'après la traduction anglaise qu'en avait faite M. Laurence ².

Mais les savants allemands se sont depuis lors beaucoup occupés de ce livre, et c'est l'analyse de ce travail que va nous offrir M. Robiou. Nos lecteurs y verront par quelles conjectures on a espéré avoir découvert l'origine de ce livre.

Nous devons ajouter que M. Migne en a donné une traduction française complète dans le premier volume de son *Dictionnaire des apocryphes* ³.

A. B.

Les lecteurs des *Annales* trouveront utile que je parle ici d'une question qui a rarement occupé les savants de l'Europe, et sur laquelle M. *Volkmar* m'a paru donner, dans ce volume du *Zeitschrift*, des éclaircissements capables de satisfaire la critique. Il s'agit de l'origine d'un écrit mystique, appelé vulgairement *livre d'Hénoch*, et qui n'est plus aujourd'hui conservé que dans une version éthiopienne.

Avant d'entrer dans l'examen du livre et d'aborder les faits historiques fort graves et fort intéressants que sa composition rappelle, il est une difficulté préjudicielle à écarter. M. *Volkmar*, comme plusieurs autres critiques hétérodoxes ou orthodoxes, a le malheur de croire que cette bizarre composition

¹ Voir le 1^{er} article au N^o précédent, ci-dessus, p. 29.

² Voir *Annales*, t. xviii, p. 161 et 401 (2^e série).

³ Dans le t. xiii de la 3^e *Encyclop. théolog.*, pag. 393-514 ; 2 vol. prix 14 fr.

est citée dans l'*Épître de saint Jude*, et il se plaint de la prétendue contradiction de l'Église, qui rejette le *livre d'Hénoch* et range au nombre des livres canoniques l'*Épître* où il croit voir invoquée son autorité. Il n'est pourtant pas difficile de débarrasser de cette question le terrain de la critique sérieuse, où nous allons suivre M. Volkmar, ou plutôt, à vrai dire, il n'y a point là de question à éclaircir, attendu que l'apôtre *ne cite point de livre*, mais une prophétie du patriarche Hénoch¹, évidemment conservée par la tradition chez les Hébreux ; il n'a nullement songé à se croire en possession d'un ouvrage écrit avant le déluge. Les termes de l'apôtre sont clairs : il n'y a qu'à les lire pour s'en assurer². Si maintenant, ce que j'ignore, mais ce qui n'a rien d'in vraisemblable, les termes de cette prophétie se retrouvent dans le volume éthiopien, j'y verrais un témoignage de plus attestant que cette tradition était vivante chez les Juifs, mais assurément rien autre chose. Cela dit, je quitte les chimères et je viens au fait.

Après quelques observations où je ne le suivrai pas, et pour cause, sur le texte éthiopien de certains passages, l'auteur aborde l'histoire, et, dès l'abord, énonce son opinion sur l'origine de l'ouvrage. « C'était, dit-il, une composition apocryphe destinée à échauffer le zèle du peuple juif, lors de la grande insurrection de Bar Cochba (*le fils de l'étoile*) contre l'empereur Adrien. » M. Volkmar cite parmi ses preuves, avant d'entrer dans le détail, la menace de l'enfer pour ceux qui ne prendront pas les armes contre les ennemis de la loi, la mention dédaigneuse du nouveau temple, élevé avec l'aide des

¹ Prophetavit autem et de his septimus ab Adam, Enoch, dicens: Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis, facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impiè egerunt, et de omnibus duris, quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii. Hi sunt murmuratores querulosi, secundum desideria sua ambulantes, et os eorum loquitur superba, mirantes personas questus causa (*Epist. cath. B Judæ, v. 14-16.*)

² Voici d'ailleurs le *commentaire* de Menochius sur ce passage :

Probat quod impii hæreticis procella tenebrarum reservata sit testimonio Henoch, cujus prophetiam vel traditione majorum accepit Judas, vel ex libro aliquo, qui tunc exstaret cum hæc scribebat apostolus. — Septimus, ipsis Adam et Henoch computatis.

offrandes de la gentilité, les rapports entre les mystères de l'Étoile et des esprits, signalés au livre d'Hénoch, et le commencement de la Kabbale¹. « Ce livre est, dit-il, une imitation » manifeste du livre de *Daniel*, mais datée par le texte même » de la 1^{re} année de *Bar Cochba*, 132^e après l'ère chrétienne, » immédiatement après la jonction d'Akiba avec ce parti » (p. 100). »

L'auteur du livre, en effet, après avoir exposé à sa manière les profondeurs de la sagesse divine, en racontant toute l'œuvre créatrice du « Seigneur des esprits, » jette un coup d'œil prétendu prophétique sur l'histoire du peuple de Dieu depuis son origine jusqu'à la ruine de Jérusalem et du 1^{er} temple. Alors commence la période de servitude divisée en deux parties symbolisées l'une par 70, l'autre par 12 pasteurs qui tyrannisent le troupeau : ces derniers égorgent plus de brebis que tous leurs prédécesseurs. Or, M. Volkmar fait observer que, depuis la réduction de la Judée en province romaine jusqu'au règne d'Adrien, il y a tout juste 12 empereurs en ne tenant pas compte des trois princes éphémères, *Galba*, *Othon*, *Vitellius*, dont en effet le règne ne put se faire sentir en Judée, la guerre commencée du temps de *Néron*, s'étant continuée sous les ordres de *Vespasien*, jusqu'à ce que celui-ci fût devenu empereur à son tour. Il est vrai, d'ailleurs, que la Judée ne fut jamais si malheureuse que sous la domination romaine, à partir du soulèvement de *Judas le Galiléen*. La guerre de *Néron* et de *Vespasien* fut effroyable, tout le monde le sait. Le témoignage de l'histoire est terrible en ce qui concerne le règne de *Trajan* en Palestine, et, au début de la guerre de *Bar Cochba*, le lieutenant d'Adrien dans ce pays, avait fait massacrer une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est jusque-là que le livre d'Hénoch poursuit sa revue rétrospective, et il annonce qu'*Adrien* sera le dernier maître païen du peuple de Dieu².

Quant à la période des 70 pasteurs sur laquelle s'étend l'auteur du livre, évidemment ce ne sont pas les 70 années de captivité à Babylone, puisqu'il est question d'une captivité

¹ *Zeitschrift*, p. 99.

² Voir p. 100-161 pour cette histoire de la Palestine romaine.

continue, sous la souveraineté ou la suzeraineté d'étrangers, depuis le règne de *Nabuchodonosor* jusqu'à celui d'*Adrien*. Ce ne sont pas non plus les 70 semaines de *Daniel* : il n'en peut être question chez un Juif aussi opposé au christianisme. D'ailleurs, celles-ci ne parlent pas de *Nabuchodonosor*. M. Volkmar a donc pensé que l'auteur avait compté par 10^{es} d'années ; or, on trouve, en nombres ronds, 7 siècles de la fin de *Sédécias* au principat d'*Adrien*¹ (p. 102). L'auxiliaire de *Bar Cochba* subdivise encore cette période : la 1^{re} partie, 37 pasteurs ou 370 ans, nous conduisent, comme le fait observer l'auteur de l'article, au commencement des *Séleucides*, non pas bien entendu à l'ère d'*Antioche*, mais à l'invasion de la Palestine, lorsque les rois de Syrie l'enlevèrent pour la 1^{re} fois aux *Ptolémées* (p. 100).

Les efforts entrepris pour la reconstruction des murs de Jérusalem, les obstacles qu'ils rencontrèrent sont assez clairement indiqués par l'emblème de *trois brebis* qui veulent relever une tour, ce que des sangliers tentent inutilement d'empêcher. « Mais, ajoute l'auteur hébreu, le pain qu'on y offrait » était souillé, et les brebis étaient maintenant aveugles comme » leurs pasteurs (p. 104). » Ici, et dans le développement donné à cette doctrine, gît surtout le mystère du livre et la pensée de l'auteur. Dieu, selon lui, rejette toute offrande qui ne lui est pas présentée par un peuple entièrement libre de la domination des païens (p. 104), et le gouvernement des Juifs, sous les rois de Perse, d'Égypte et de Syrie, était entaché par cette subordination.

Aussi l'écrivain s'étend-il avec une complaisance farouche sur les malheurs de sa nation pendant cette longue période. Il présente comme aveuglés, tous les Hébreux, même les meilleurs, tels qu'*Esdra*s. Il va, dans le transport de son fanatisme, jusqu'à oublier la lutte sublime et les triomphants succès des *Macchabées*, sans doute parce que cette famille consentit à des traités politiques avec des peuples païens¹. Faut-il maintenant, avec le commentateur allemand, reconnaître des peuples distincts et bien déterminés dans les divers *oiseaux de proie* qui déchirent les infortunées *brebis* ! Les Romains

¹ Voir p. 106, 110, 111.

dans les *aigles*, les Égyptiens dans les *milans*, les Syriens dans les *corbeaux*, les peuples d'Asie Mineure, sujets d'Antiochus, puis de Rome, dans les *vautours*¹. C'est possible, et, pour les premiers, c'est probable; mais cela importe peu à l'esprit et au but de l'ouvrage : je n'entrerai donc point dans cette discussion d'ailleurs peu étendue, et j'arrive aux derniers termes de la prétendue prophétie :

« Et je vis les brebis dévorées par les chiens, par les aigles » et les vautours. Leur chair, leur peau, leurs muscles, tout » était consommé; il ne leur restait que les os qui tombaient » à terre². »

Ces *chiens*, ce sont, dit M. Volkmar, les rois indigènes, mais dirigés par l'autorité supérieure des *Romains*; enfin le squelette tombe : l'ombre de l'indépendance s'évanouit. C'est alors que commence la période des 12 pasteurs (après le règne d'Archélaüs.)

« Alors, les agneaux furent mis au monde par les brebis » blanches, et ils commencèrent à ouvrir les yeux, et à voir et » à appeler leurs mères. Mais les brebis ne répondaient pas, » n'écoutaient point leurs plaintes; mais elles étaient sourdes, » aveugles et endurcies³. »

Le sens est clair : il s'agit des premiers mouvements contre la domination romaine qui restèrent isolés (p. 113). Les *corbeaux*, c'est-à-dire l'armée de Syrie, volent sur ces agneaux, en enlèvent un et dévorent les brebis, qui n'avaient point entendu leurs cris. Les corbeaux brisent les cornes naissantes des agneaux. Les excès des gouverneurs font ouvrir les yeux à un nombre croissant de brebis; au temps de *Néron*, l'on commence de toutes parts à lever la tête; et, si les cornes sont brisées par les légions de Syrie, elles repoussent de plus en plus. Dans la guerre de *Trajan*, elles n'ont pas suffi encore; elles suffiront maintenant que *les yeux de tous sont ouverts* (p. 114).

Enfin une grande corne s'élève sur le front de l'une des brebis, et les jeunes béliers accourent.

¹ Voir p. 110. Les fragments d'une version latine, faite sur l'éthiopien, se trouvent dans l'article du *Zeitschrift*.

² Le livre d'*Henoch*, c. LXXXIX, v. 6; dans Migne, t. 1, p. 495.

³ *Ibid.* v. 8, et *Zeitsch.*, p. 113.

L'homme de *Cosiba* se présente ; la jeunesse se joint à lui en présence des insultes adressées au culte des Juifs ; une association se forme sous le nom de *Chéberim*, pour se lever au premier signal contre le pouvoir impérial (p. 116). Les brebis se sont tués encore : des hommes tels que R. *Jochanan ben Torta* ne veulent point entendre parler de soulèvement. Néanmoins les corbeaux ne peuvent abattre cette corne menaçante : *Ben Cosiba* tient bon contre les légions de Syrie et conduit habilement la guerre en évitant les batailles rangées. Pasteurs, aigles, vautours et milans arrivent, et *Bar Cochba* demande du secours (p. 118).

« Alors, je vis venir l'homme qui avait inscrit les noms des pasteurs et qui les présentait au Seigneur des brebis.—Il vint porter du secours au jeune béliet et annonça à tous qu'il lui était descendu un secours en toute chose¹. »

C'est alors que le grand *Akiba*, l'idéal qui résume toute la science de la loi, le sage blanchi au service du Seigneur des esprits, semble descendre du ciel et présente *Bar Cochba* comme le roi messianique (p. 120). Malgré quelques résistances, l'immense popularité d'*Akiba* détermine un mouvement général pour la guerre sainte.

Mais, si l'adhésion d'*Akiba* et de ses milliers de disciples donnait à la guerre une nouvelle énergie, on doit reconnaître aussi que la coïncidence de la publication d'un livre attribué à un patriarche annonçant la guerre actuelle et en prédisant le succès éclatant et définitif, avec les déclarations publiques d'un homme que l'on croyait admis à partager les mystères du monde des esprits et les secrets du Très-Haut, dut porter le fanatisme à son comble (p. 121). Sans doute, le texte annonçait que les ennemis du peuple de Dieu allaient réunir leurs forces, mais il fallait tenir ferme contre d'extrêmes et impuissantes menaces : le temps des pasteurs meurtriers était arrivé à son terme ; les animaux acharnés à la perte des brebis allaient être engloutis dans la terre, ouverte par le coup qu'allait frapper le sceptre du Seigneur ; les brebis aveugles allaient être condamnées ; l'empire de Jérusalem allait commencer pour toujours (p. 123).

¹ Le livre d'*Hénoch*, v. 21.

L'impulsion donnée était vigoureuse, habile même, si l'on tient compte des dispositions du peuple juif, et le succès fut d'abord complet. Il paraît que les Romains furent entièrement expulsés de la Judée, de la Samarie, de la Galilée même, et *Bar Cochba* fit frapper une monnaie avec cette légende : *Pour la liberté de Jérusalem*¹. Les Samaritains eux-mêmes reconnaissaient le lever de l'étoile de Jacob² ; les Juifs accouraient de toutes parts³ ; et, d'après les sources de leur nation, l'insurrection compta 400,000 défenseurs ; Dion Cassius élève ce chiffre jusqu'à 580,000. Cet écrivain parle d'un général, *Julius Severus*, appelé par les Romains jusque de la Grande-Bretagne, et une inscription publiée par *Mommsen* mentionne un autre chef, *Urbicus*, transporté de la Germanie en Orient. Le succès et la lutte étaient également enivrants, mais le réveil fut terrible.

Imitant, en présence de ce torrent furieux, la tactique que les Juifs avaient suivie d'abord contre la puissance de Rome, *Severus* évita les batailles et emporta l'un après l'autre les retranchements des insurgés. L'une de leurs garnisons résista pendant six mois, comptant toujours sur l'intervention divine et sur l'étoile d'*Akiba* : la faim l'anéantit. La mort et les tortures atteignirent bientôt ceux qui s'étaient proclamés les maîtres du monde, et *Akiba* lui-même. Le silence et le désespoir régnèrent partout (p. 129).

Le livre qui fait l'objet de ce travail fut oublié des Juifs eux-mêmes en présence du démenti sévère que lui avaient donné les faits ; mais il avait été répandu en grec, comme langue plus généralement connue dans les provinces orientales de l'empire ; c'est du moins ainsi que M. Volkmar explique les traces, selon lui manifestes, de ce fait que l'éthiopien est traduit sur un original grec. Dans une langue si répandue et parlée par des populations étrangères à cette guerre, le livre se conserva mieux ; d'ailleurs il ne déplaisait pas à certains chrétiens, qui croyaient y voir l'annonce du second avènement de Notre

¹ Voir p. 127-09 : l'auteur cite Dion Cassius : il paraît que cette médaille existe encore.

² *Liber Josue Samaritanorum*, traduit dans les *Apocryphes* de Migne, t. 1, p. 439.

³ Voir Dion Cassius. *Hist. Romaine*, t. LXIX, c. 13, p. 1161, édit. de Reimar.

Seigneur (p. 130); on sait combien les idées du *millénarisme* trouvèrent de crédit au 2^e siècle, même parmi les gens sérieux. Mais bientôt cette impression passa, ou du moins ne put se maintenir que dans une chrétienté lointaine et ignorante, comme celle de l'*Abyssinie* qui l'a conservée jusqu'à nous.

7. — Topographie de la Terre Sainte.

Il me reste présentement à mentionner quelques recherches de M. *Rosen* sur la *Topographie de Jérusalem et de Naplouse* (l'ancienne Sichem). Elles n'offrent pour la plupart qu'un intérêt secondaire; mais, dans leur ensemble, les découvertes faites au milieu des substructions de la Jérusalem actuelle, sont, comme le fait observer l'auteur, le seul moyen de compléter une étude tant de fois reprise et qui paraît épuisée, si l'on s'en tient aux documents écrits¹. Je me bornerais donc peut-être ici à indiquer l'existence de ces fouilles, dont les résultats généraux auront plus d'importance sans doute quand elles auront été poursuivies sur une plus grande échelle, si je n'avais à appeler l'attention du lecteur sur deux points importants. M. *Rosen*, en effet, incline à reconnaître le *Lithostrotos* de l'Évangile dans le dallage en calcaire situé à 4 ou 5 pieds au-dessous de la *Voie douloureuse* et qui s'étend vers le nord en parlant de l'arcade de l'*Ecce Homo*; quoique en défiance contre les traditions locales, il trouve que c'est là un argument en faveur de celle qui place le prétoire de Pilate dans l'An-tonia, et la route suivie par le Sauveur, dans la rue appelée actuellement la *Voie douloureuse*.

D'autre part, le même auteur assure² que l'on reconnaît assez bien l'aspect de l'aire d'Aréuna ou Ornan dans l'intérieur de la mosquée qui occupe la place du temple de Salomon. Sans doute on se récriera contre l'idée en apparence inconcevable de reconnaître, après 29 siècles, l'emplacement d'une aire et dans un lieu couvert par des constructions renouvelées; mais il faut, pour juger M. *Rosen*, l'entendre jusqu'au bout et rap-

¹ *Zeitschrift*, p. 604.

² Voir p. 617. — Deux visites de l'auteur sur les lieux et l'examen d'une aquarelle envoyée à la reine Victoria l'ont confirmé dans cette pensée.

procher de son langage des découvertes plus récentes encore (il écrivait en 1839).

« Parmi les monuments, dit-il, qui impriment dans ce pays »
 » la trace de l'ancienne civilisation de ses habitants, se trou-
 » vent les aires parfaitement conservées que l'on rencontre
 » souvent dans les montagnes de Juda. Ce sont des cercles peu
 » réguliers grossièrement aplanis dans le roc même du flanc
 » de la montagne, et mesurant un diamètre de 18 à 22 pieds ;
 » elles suivent ordinairement l'inclinaison du terrain, et sont
 » fermées d'un côté par la tranchée du roc (*durch das höhere*
 » *abgeschlagene Gestein*), et de l'autre par un mur de pierres et
 » d'argile. L'inclinaison n'est pas telle qu'elle fasse obstacle
 » au battage qui s'accomplit dans ces montagnes, en faisant
 » tourner en cercle de gros bétail sur les gerbes étendues ;
 » mais elle est suffisante pour procurer un écoulement facile
 » aux pluies de l'hiver, qui souvent coulent dans une citerne
 » creusée dans le roc au-dessous de la plate-forme... Si, abs-
 » traction faite des témoignages de l'antiquité sur les anciennes
 » constructions de ce pays, on tire des inductions de la seule
 » vue des ouvrages en pierre reconnaissables dans ces mon-
 » tagnes, tels que terrassements, pressoirs creusés dans le roc,
 » aires trouvées dans des cantons où aujourd'hui on ne tra-
 » vaille ni le blé ni le vin, on jugera que la civilisation est
 » descendue là d'un degré plus élevé à un état infime, et l'on
 » jugera que ces objets, si parfaitement adaptés à leur but, ne
 » sont pas une invention nouvelle, mais le legs d'une antiquité
 » reculée (p. 617). »

Or, M. Renan, rendant compte de sa mission en Syrie¹, après avoir mentionné divers objets d'exploitation agricole, auges, pressoirs, meules, etc., découverts dans des fouilles pratiquées à 2 heures de Tyr (§ II), ajoute un peu plus loin (§ III, sub init.) :

« Les Phéniciens construisaient un pressoir, une piscine »
 » pour l'éternité. Dans la région de Tyr, ces restes d'une pri-
 » mitive économie rustique se rencontrent presque sur chaque
 » hauteur et toujours avec le même caractère : vastes travaux

¹ *Moniteur* du 11 juillet 1861.

» dans le roc, restes de maisons carrées bâties sans style en
 » belles pierres mal jointes ; nombre énorme de citernes, de
 » caves, d'écuries d'une grandeur extraordinaire, sarcophages
 » de formes imposantes et massives, mais sans inscriptions. »

On le voit, c'est une branche nouvelle qui s'ajoute à la science archéologique, celle des antiquités agricoles, et les lecteurs des *Annales* ne seront pas fâchés de voir que l'emplacement, sinon les traces de l'aire achetée par David et destinée par lui pour élever un temple au Seigneur¹ ait des premiers mis sur la voie de découvertes ou du moins de recherches de cette nature.

M. le consul *Rosen* donne aussi quelques détails sur *Naplouse*, située au pied du mont *Garizim*, et où se trouvent encore les imperceptibles restes de la secte samaritaine, qui y possèdent une synagogue. Dans une des mosquées de la ville, est une inscription samaritaine contenant un abrégé du décalogue. Le sujet d'une seconde inscription trouvée sous des décombres et mieux conservée, est emprunté au premier chapitre de la *Genèse* et aux paroles de Dieu à Moïse dans le buisson ardent (p. 626). Celle-ci pourrait bien, selon l'auteur, remonter à l'époque où *Justinien* entreprit de détruire le culte samaritain ; quant à l'autre, il rejette l'idée d'en faire un débris du temple même de *Garizim*. « La fabrication de tables portatives, dit-il (p. 629), tables qui, avec le temps, devaient prendre l'aspect des vraies tables de Moïse, peut bien être attribuée au sacerdoce samaritain ; mais pourquoi placer dans le temple une inscription murale qui reproduirait le texte sacré sous une forme abrégée ? Elle paraît mieux proportionnée à la synagogue qui remplaça le temple, sans parler de l'in vraisemblance que cette inscription ait échappé à *Jean Hirkan*, et de la difficulté qu'on aurait eue d'amener au bas d'une hauteur aussi raide que celle de *Garizim*, une pierre pesant deux charges de chameaux. »

D'ailleurs, d'après le témoignage que le *Kahin-Amram* de *Naplouse* rendit à M. *Rosen*, les Samaritains eux-mêmes n'attachent point de souvenir sacré à l'existence de cette pierre².


¹ *Paralip.*, *xxi*, 25. Voir *II Rois*, *xxiv*, 24.

² Voir p. 629-30.

Il faut donc renoncer à lui attribuer une antiquité si haute, aussi bien qu'à y voir une forme différente du décalogue usité chez les Samaritains, le *Kahin* ayant assuré lui-même à l'auteur qu'il n'en connaissait point d'autres termes que ceux qu'il trouvait dans le Pentateuque même ¹.

FÉLIX ROBIOU,
Professeur agrégé d'histoire.

¹ Voir p. 625.



Littérature catholique.

LE

PARFUM DE ROME

Par M. LOUIS VEUILLLOT.

En annonçant le nouvel ouvrage de M. Veillot, nous n'avons à apprendre à personne ni sa valeur littéraire ni son esprit tout catholique. Nous ne signalerons non plus ni la force, ni le courage, ni la grâce qui éclatent de toutes parts dans ces pages. Nos lecteurs savent d'avance qu'ils trouveront tout cela dans ce livre. Nous devons dire seulement que dans ce voyage et cette visite de Rome que M. Veillot fait faire au lecteur, il y parle un peu de tout; et sur chaque chose, il donne des renseignements précieux, il ouvre des points de vue nouveaux, il instruit, réfute, ridiculise une foule de gens que chacun de nous connaît, et qu'on rencontre à chaque instant devant soi. Que si parmi les fleurs qui sont semées avec profusion dans l'ouvrage, certain lecteur y rencontre quelque épine, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même si sa blessure ne lui devient pas un avertissement salutaire. Nous allons donc nous borner à donner à nos lecteurs une idée de l'esprit et du style de l'ouvrage en faisant choix de deux extraits. Voici le premier qui est une bien juste appréciation des meilleurs ouvrages sur Rome.

Les guides dans Rome.

« Voici les livres que j'ai lus avec plaisir et profit :

» *L'Histoire des États du Pape*, par le R. John Miley; *Rome chrétienne*, par M. de la Gournerie; les *Trois Rome*, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique; les agréables *Lettres d'un Pèlerin*, par M. Edmond Lafond. Ces ouvrages sont nourris de faits, remplis du sentiment catholique; ils font connaître Rome d'une manière aussi facile que sérieuse. Le plan heu-

2 vol. in-12, à Paris, chez Gaume frères. — Prix : 5 fr. 50.

reux de M. de la Gournerie lui a permis de donner une histoire de Rome moderne par les monuments ; on y voit quels ouvriers, quels architectes sont les Papes. L'ouvrage de Mgr Gaume, fruit d'un voyage intelligent et d'une vaste lecture, est le plus complet ; c'est un vrai guide religieux à Rome et dans l'Italie.

» Je recommande aussi les *Notices* intéressantes de S. E. le cardinal Wiseman, sur les *quatre derniers papes*. Le puissant esprit de l'illustre archevêque de Westminster n'apparaît pas moins dans ces aimables anecdotes que dans ses autres travaux. D'une main légère, avec des couleurs touchantes, il a tracé de grands et instructifs portraits des papes Pie VII, Pie VIII, Léon XII et Grégoire XVI.

» Mais le meilleur livre que nous ayons sur Rome est aussi l'un des moins connus. Je veux parler de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, par M. l'abbé Gerbet, aujourd'hui évêque de Perpignan. Publiés sans bruit à longs intervalles, les deux volumes de l'*Esquisse de Rome chrétienne* sont à peine moins ignorés des catholiques eux-mêmes que du grand et épais vulgaire, qui a dévoré en quelques mois les éditions de certain pamphlet lancé pour frayer la route à Garibaldi. Cet empressement autour d'une fangeuse pasquinade, et cette indifférence pour un noble chef-d'œuvre, caractérisent l'époque. L'époque ne veut pas admirer, ne veut pas aimer, ne veut pas voir ; *noluit intelligere ut bene ageret*. Et les pasquins, et les faquins sont ce qu'il lui faut. Mauvais signe !

» La postérité, s'il y en a une pour cette époque, mettra les choses à leur place. Le livre de Mgr Gerbet brillera dans la glorieuse élite des modèles de l'érudition littéraire, également honoré des savants, des poètes et des sages. Sous ce modeste titre d'*Esquisse*, on reconnaîtra le plus noble et le plus vivant tableau de Rome chrétienne.

» Rome, notre Rome est vivante dans ces pages toutes vibrantes de ses profondes et majestueuses harmonies. L'auteur ne possède pas seulement les connaissances variées de l'historien et les sûres lumières du docteur catholique ; il a encore au degré le plus éminent, le don de l'artiste, ce sens exquis et rare qui pénètre les choses, qui en saisit les secrètes beautés,

et qui les livre à nos regards. Il nous rend compte du charme mystérieux de Rome, il l'accroît en le divulguant. Sa langue est digne des majestueuses douceurs de la ville sainte : c'est une langue sereine, mélodieuse, admirablement pure, dont le caractère fondamental est la grâce, mais qui atteint sans efforts et comme naturellement, à toutes les hauteurs. Nous n'avons point aujourd'hui, d'écrivain plus parfait que Mgr l'évêque de Perpignan, et jamais la poésie de Rome n'a eu d'interprète qu'on lui puisse comparer¹. »

Voici maintenant le 2^e extrait qui nous fera connaître une des plus grandes figures des Princes dirigés et transformés par le Christianisme.

» Dans une des chambres du Vatican, dont le plafond représente la Croix s'élevant sur un piédestal à la place de l'idole brisée, — argument pour M. l'abbé Gaume contre l'enseignement des classiques païens, — j'ai vu la figure de Charlemagne, avec cette inscription : *Carolus Magnus, Romanæ ecclesiæ ensis clypeusque*. Épée et bouclier de l'Église romaine, de l'Église de Jésus-Christ ! — Je peux dire que cette inscription à la détrempe, dans un recoin du Vatican, m'a fait comprendre la gloire.

» Parlons encore de Charlemagne. A Rome et dans le temps où nous sommes, il est très-vivant. Les rapports de Charlemagne avec les Papes Adrien et Léon, avec le premier surtout, sont un épisode charmant de l'histoire. Ils donnent bien la mesure de Charlemagne, parce que l'on y voit toute la stature de son humilité. Un héros, un conquérant, un empereur humble, voilà ce qui sort tout à fait des proportions humaines.

» Napoléon I^{er}, très-haute figure, se laissait traiter de Charlemagne moderne ; il avait le sens de la grandeur. Néanmoins il rappelle davantage Alexandre ou César, ou Frédéric de Prusse. La différence est surtout remarquable dans la manière d'agir envers la Papauté. Charlemagne, arrivant aux portes de Rome après avoir défait les Lombards et remis saint Pierre en possession de tout son territoire, demandait au Pape la permission d'entrer dans la ville.

» Le traité de Tolentino n'est pas l'équivalent de ce début,

¹ Tome II, p. 269.

et la suite de Napoléon, dans les mêmes affaires, ne correspond pas à la suite de Charlemagne. Les lettres de Napoléon à Pie VII, si conciliant, si doux, si désarmé, sont dures, impérieuses, injurieuses même, et menaçantes. La menace ne resta pas sans effet.

» Ce fut un terrible incident que le mariage du frère Jérôme avec une demoiselle d'Amérique. Napoléon en demande la rupture. Le Pape n'y voit aucun moyen. Napoléon s'emporte, tourmente le Pontife, passe outre, démarie et remarie son frère. Charlemagne, à 28 ans, avait cru pouvoir légitimement répudier Himiltrude et prendre Hermengarde. Le Pape, gardien des lois saintes, lui enjoint de renvoyer la concubine et de reprendre l'épouse : Charlemagne obéit.

» Ceux à qui cette obéissance semblerait bassesse ne réfléchissent pas. Il est toujours beau d'obéir à des lois justes, et il est très-beau lorsqu'on aurait assez de puissance pour les enfreindre. De plus, cela est très-sage ; car l'homme finit toujours par obéir, et l'obéissance à la loi dispense de l'obéissance à la force. Charlemagne eut l'humilité d'obéir au Pape, il n'eut pas l'humiliation d'obéir aux Saxons.

» Charlemagne n'est pas seulement plus pieux que Napoléon, plus éclairé dans sa foi, plus large dans ses vues et dans ses œuvres, il est incomparablement plus civilisé. Ses lettres au Pape sont d'une urbanité exquise. Il prenait soin de tracer lui-même le programme des formes et du langage dont ses ambassadeurs devaient user envers le Vicaire de Jésus-Christ¹.

« Ils salueront premièrement le seigneur Pape au nom de son fils le roi Charles, et au nom de sa fille la reine Fastrade, au nom des fils et filles du Roi et de toute la maison royale, au nom des Prêtres, des Evêques, des Abbés et des Religieux, et enfin ils le salueront pour l'universalité du peuple des Francs. Dénombrement homérique, plein de respect et de

¹ La lettre que M. Veillot analyse ici a été découverte récemment ; on en trouvera le texte et la traduction dans les *Annales*, t. xvi, p. 62 (2^e série), avec une notice, par M. Artaud, sur cet autographe qui, soustrait à la bibliothèque impériale, y a été restitué depuis. On y trouvera aussi les lettres de Napoléon I^{er} à Pie VII.

grandeur. Mais Charlemagne est plus vrai que tous les héros d'Homère.

» Ensuite, les ambassadeurs rendront grâce à sa Sainteté d'avoir envoyé au Roi ; car « le Roi regarde comme joie, prospérité et salut d'avoir mérité de recevoir de bonnes nouvelles de votre santé conservée de Dieu et de la bonne situation de votre peuple, *populi vestri*. » Napoléon écrivait à Pie VII : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. » Il prétendait avoir hérité ce titre de Charlemagne.

» Ensuite les ambassadeurs rendront au Pape beaucoup de grâces, au nom du Roi, pour ses sacrées et saintes prières en faveur de ses peuples et de ses intérêts, et de la sainte Eglise, et des fidèles vivants et défunts ; et ils diront à Sa Sainteté que le Roi son fils désire rendre en tout ce bon procédé.

» Ensuite, ils diront : « Votre fils, notre maître, nous a envoyés, parce que, grâce à Dieu, vos bonnes prières ont apporté prospérité à lui, à votre fille son épouse, à la race donnée de Dieu à notre maître, à toute sa maison et à tous ses fidèles. »

» Ensuite, ils donneront la lettre du Roi, en disant de cette manière : « Notre maître, votre fils, vous a envoyé la présente lettre en demandant que Votre Sainteté la reçoive béni-gnement. »

» Ensuite ils diront : « Notre maître, votre fils, vous a envoyé maintenant des présents, tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à Votre Sainteté nous les montrons. Notre maître, votre fils, a destiné ces petits présents à Votre Paternité, demandant cependant trêve jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs. »

» On voudrait savoir quels étaient les « petits présents » que le roi Charles envoyait de Saxe au pape Adrien. Un jour, ce furent des objets précieux qui avaient été pris à l'Eglise romaine par Attila. Un autre jour, il fit présent de poutres pour la construction d'une église.

» Mais si nous sommes dans l'ignorance quant aux présents, nous savons quelles étaient les demandes. Ordinairement, Charles demandait des prières pour son peuple et pour lui. C'est l'objet probable de la lettre remise par les ambassadeurs

dont nous venons de lire les instructions, et nous avons la réponse qui leur fut donnée. *Réponse* glorieuse pour le roi et le royaume des Francs. La voici ¹ :

« Au très-excellent seigneur notre fils et compère spirituel
 » Charles, roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains,
 » Adrien, Pape.

» Nous avons reçu vos royales paroles, attendues et très-désirées de Nous. Elles nous font connaître la prospérité très-parfaite de votre haute puissance, de votre compagne, de vos fils et de vos principaux fidèles, qui sont aussi les nôtres : nous en rendons grâces au Rédempteur du monde. Nous bénissons Dieu surtout quand nous voyons les victoires qu'il vous a fait remporter et comment des peuples cruels et ennemis ont été par vous amenés à la vraie foi de l'Église catholique. Par la protection de Dieu et l'intervention des apôtres Pierre et Paul, voilà les têtes soumises, les chefs subjugués, et l'inspiration divine et votre puissance conduisent toute la nation Saxonne aux fontaines sacrées du baptême.

» De plus en plus, nous glorifions donc la divine Clémence, parce que, sous votre règne et le Nôtre, des peuples païens sont élevés à la vraie et grande religion et à la foi parfaite, en même temps qu'assujettis à vous. Là est le soutien de votre puissance fondée de Dieu. Fidèle aux promesses que Vous avez faites à votre protecteur saint Pierre et à Nous, et les accomplissant d'un cœur pur et dévoué, aidé d'en haut, vous avez mis à vos pieds les plus grandes et les plus valeureuses de ces nations. Elles se rendent désormais ; elles viennent d'elles-mêmes dans votre royal domaine. Ainsi, par le salut de leurs âmes, au jour du jugement, devant le tribunal du Christ, vous présenterez de très-dignes offrandes ; et pour cet amour des âmes, vous obtiendrez dans le royaume céleste des mérites infinis.

» Pour récompense de ces œuvres et pour la victoire de votre persévérance, vous désirez, excellent seigneur, que nous rendions de publiques actions de grâces à Dieu, et

¹ Voir le texte de cette lettre parmi celles de Charlemagne, *lettre 85* ; dans la *Patrol. latine*, t. 98, p. 387.

» qu'en une ou deux fêtes nous chantions des litanies solennelles. Un tel désir nous est parfaitement agréable. En conséquence, donnant un ordre apostolique en toutes les contrées qui sont soumises à votre mère spirituelle la sainte Eglise romaine, nous avons décrété que l'on prie avec Nous, sous la protection de Dieu, aux 23^e, 26^e et 28^e jours du mois de juin, qui sont en la vigile du B. Jean-Baptiste, en la fête des saints martyrs, et en la vigile du B. Pierre. Qu'en cette même forme, votre puissance royale donne des ordres en toutes les contrées et provinces transmarines où demeure une nation chrétienne, afin que ces *litanies* de trois jours y soient célébrées. Or nous avons déterminé cette mesure de temps pour les chrétientés lointaines placées hors de votre domination.

» Quant à Nous, non-seulement Nous avons réglé de célébrer, ainsi que vous le souhaitez, ces quelques jours de supplications, mais selon notre usage, désirant prier sans intermission pour Votre Excellence, nous avons résolu de composer et de chanter des *louanges* au Rédempteur du monde, afin que les nations qui ont été amenées à la foi par vos batailles y restent toujours par votre soutien, et que Dieu écarte de vos possessions et des nôtres les maladies et la peste ; de telle sorte qu'en vos jours et durant les Nôtres, le peuple qui nous est confié vive en grande abondance, joie et prospérité, et que vous-même, roi, et votre reine, et vos nobles enfants, jouissant d'un long règne ici-bas, vous méritiez un règne sans fin dans les célestes demeures. Et puisse, par vos laborieux combats, votre mère spirituelle, la sainte Eglise romaine, être de plus en plus exaltée.

» Que la grâce d'en haut garde Votre Excellence en santé et en salut. »

» Ainsi s'écrivaient le grand Roi et le grand Pontife ; et les victoires de Charlemagne et de la nation des Francs étaient un motif d'actions de grâces pour tout ce qu'il y avait de chrétiens sur la terre. Le Pape ordonnait de prier pour le roi Charles, même aux peuples qui n'étaient pas de sa domination. C'est qu'en effet le héros de l'Eglise était le libérateur de tous. Ses lois, inspirées du Christ, soulageaient les corps du poids de la servitude, les âmes du poids de l'erreur ; et son

épée, qui renversait les idoles, gardait au loin les nations qui ne lui appartenaien pas.

» Mabillon a recueilli des *litanies* dites *Carolines*, attribuées au Pape Adrien, et qui sont probablement celles dont il est question dans sa *lettre* à Charlemagne, mais avec quelques corruptions de style et des additions de provenance inconnue. Je traduis ce que l'on peut appeler la partie politique de cette longue prière :

Malgré notre indignité, ô Christ, écoutez-nous !

Pour tout le peuple catholique, nous vous prions, écoutez-nous !

Fils de Dieu, Agneau de Dieu... ayez pitié de nous !

Le Christ commande, il règne, il est vainqueur !

Au souverain Pontife et Pape universel Adrien, longue vie !

Rédempteur du monde, donnez-lui secours !

Saint Pierre, assistez-le !

Au très-excellent Charles, couronné de Dieu, grand et pacifique roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains, vie et victoire !

Sauveur du monde, donnez-lui secours !

Saint Jean, assistez-le !

O Christ, exaucez-nous !

A Pepin et à Charles, ses très nobles fils, longue vie !

A Fastrade, reine, salut et longue vie !

A tous les Juges et à toute l'armée des Francs, vie et victoire !

Saint Remi, assistez-les !

Le Christ commande, il règne, il est vainqueur !

Votre grâce, Seigneur !

La joie et la paix, Seigneur !

La vie et la santé, Seigneur !

Contre nos ennemis protégez-nous, Seigneur !

Le pardon de nos péchés, Seigneur !

» Lorsque le saint Pape Adrien passa à une meilleure vie, le roi Charles voulut écrire son *épitaphe* et composa un petit poème en vers qui fut gravé sur la pierre et conservé dans la basilique du prince des Apôtres.

» La noble pierre ne fut pas enfouie dans les cryptes de la basilique rebâtie, avec d'autres débris de l'ancien édifice. Elle est encadrée sous le vestibule, près de la porte du côté gauche, non loin de la statue de l'Empereur.

» Voici cette pièce où respire un si grand et si tendre cœur, où l'humilité et la foi parlent le plus touchant langage, où l'amitié répand de vraies larmes¹ :

¹ Voir le texte de cette épitaphe, *Patrol, latine, ibid.*, p. 1250.

Ici repose Adrien, pape bienheureux, le père de l'Eglise, l'honneur de Rome, son auguste soutien.

Dieu fut sa vie, la piété sa loi, le Christ sa gloire; pasteur apostolique, ardent à toute œuvre de bien.

Sorti de noble race, fils d'une longue suite d'aïeux, plus noble en ses saintes actions.

Son zèle religieux le portait à décorer en toutes contrées les sanctuaires consacrés au Seigneur.

Il combla de dons les Eglises, nourrit les peuples par l'enseignement sacré, ouvrit à tous le chemin du ciel.

Prodigne envers les pauvres, le premier de tous par la piété, il veillait la nuit dans la prière pour son peuple.

O cité, tête du monde, auguste Rome! il fut ta sauvegarde par sa parole, par ses largesses, par les remparts qu'il te donna.

La mort que le Christ détruisit par son propre trépas, ne fut pas fatale au pontife Adrien; elle fut pour lui la porte d'une vie meilleure.

Moi, Charles, versant des pleurs sur le trépas de mon père, j'ai composé ces vers. Tu étais, ô père! ma plus douce affection, et je te pleure aujourd'hui.

Garde souvenir de moi! Mon âme ne cesse de te prier, maintenant que, dans la compagnie du Christ, tu habites l'heureux royaume du ciel.

Le clergé et le peuple t'aimèrent d'un grand amour, excellent pontife; tu étais pour tous un même amour. J'unis ici nos deux noms et nos titres: Adrien, Charles: moi le roi, toi le père.

Passant qui lis ces vers, je t'en supplie avec tendresse, daigne dire: Dieu clément, ayez pitié des deux!

Que cette tombe conserve donc dans le repos tes membres, ô pontife chéri! Que ton âme auguste jouisse donc de Dieu avec les saints!

Jusqu'à ce que la dernière trompette fasse retentir à tes oreilles ces paroles: « Lève-toi avec Pierre ton prince, lève-toi pour voir Dieu. »

Alors tu entendras, je le sais, la voix souveraine du juge: « Entre maintenant dans la joie immense de ton Seigneur. »

A ce moment, excellent père, daigne avoir souvenir de ton fils. Pense à répondre: « Qu'il vienne avec son père, celui-ci qui est mon fils! »

Monte donc, heureux père, au royaume céleste du Christ; et de là répands sur le troupeau le secours de tes prières.

Aussi longtemps que le soleil éclairera le ciel de ses feux, ta gloire, ô père saint, demeurera vivante sur la terre!

» L'empereur Charlemagne avait mandé à la cour le bon duc *Guillaume d'Aquitaine*, petit-fils de Charles Martel, l'un de ses vaillants et de ses pairs, qui dans son empire étaient presque des rois. Guillaume, en vingt rencontres, avait défait les Sarrasins; il leur avait repris Orange; il régnait à Toulouse, riche, magnifique, orné de bonne gloire; il était honoré des peuples, chéri de l'Empereur, aimé de Dieu. A son arrivée,

l'Empereur le combla de caresses et de louanges ; et comme l'on s'aimait dans la maison de Charlemagne, tout le monde en éprouvait de la joie. Mais pourtant le bon duc Guillaume avait une angoisse au cœur. Un jour, tremblant, il aborda l'Empereur et lui dit :

« Seigneur Charles, mon père, écoutez votre soldat.

» Vous savez, Seigneur, combien je vous aime et comment
 » je vous ai servi. Vous m'êtes plus cher que la vie et la lu-
 » mière. J'étais à vos côtés dans les batailles, et partout, lors-
 » que j'ai vu du péril pour votre personne, je vous ai fait un
 » rempart de mon corps. Mais maintenant le temps des ba-
 » tailles est passé, et je vous demande la permission de servir
 » désormais le roi éternel. Donc, Sire, mon ami et mon père,
 » laissez-moi aller ; car depuis déjà longtemps mon vœu est
 » de quitter le monde et de m'enfermer au monastère que j'ai
 » construit dans le désert pour l'amour de vous. »

» Le bon Empereur, surpris, changea de couleur et fut quel-
 ques instants sans parole. Puis enfin, poussant un grand sou-
 pir et répandant des larmes : — « Duc Guillaume, vous me
 » percez le cœur. Certes, si vous m'aviez préféré un roi ou un
 » empereur quelconque, je le prendrais à injure et je soulè-
 » verais contre lui l'univers entier. Mais vous empêcher de
 » quitter ma milice pour devenir soldat du Roi des Anges,
 » cela, je ne le peux pas. Je vous laisse donc aller et ne vous
 » demande qu'une chose : c'est que vous acceptiez quelque
 » présent pour souvenir de notre amitié. » Ayant dit ces pa-
 roles, il se jeta au cou du duc Guillaume et pleura amère-
 ment. Et le duc Guillaume fondit en larmes, voyant pleurer
 son roi.

» Mais, ramassant ses forces, il dit : — « Que Votre Altesse ne
 » pleure pas ainsi son serviteur. Si j'avais prévu ces larmes,
 » je confesse ma faute, j'aurais pris la fuite sans consulter ni
 » saluer Votre Majesté. Maintenant donc, Seigneur, pour mon
 » plus grand bien et le vôtre, commencez vous-même, con-
 » gédiez-moi vers notre commun maître, non avec tristesse,
 » mais avec une joie chrétienne. Quant aux trésors que vous
 » m'offrez, puisque pour la pauvreté de Notre Seigneur, je
 » laisse tout ce qui est à moi, comment pourrais-je prendre

» ce qui est à vous ? Et cependant, s'il vous plaît absolument
 » d'offrir à Dieu quelque chose en ma personne, je vous de-
 » mande ce morceau du bois très-saint de la Croix, que vous
 » avez reçu de Jérusalem un jour que j'étais près de Votre
 » Majesté. »

» Et le bon empereur Charles, quoiqu'il fût extrêmement
 attaché à cette sainte relique, la donna aussitôt au bon duc
 Guillaume, en témoignage de leur perpétuelle amitié, plus
 durable que la vie, plus forte que la mort. Et ayant encore
 pleuré dans les bras l'un de l'autre, ils se séparèrent pour ne
 plus se revoir qu'au ciel. Le duc Guillaume, humble moine,
 couvert d'une pauvre bure, monté sur un âne ou sur un
 pauvre mulet, allait porter la nourriture aux ouvriers du
 monastère répandus dans les champs. Il est devenu saint
 Guilhem de Gellone. — Et si l'on peut imaginer une conver-
 sation entre le conquérant moderne de la Sicile et son roi qui
 veut prendre, c'est-à-dire se faire donner Rome, on aura
 quelque idée de la différence des hommes et des temps.

» L'empire de Charlemagne comprenait la France, la Cata-
 logne, la Navarre et l'Aragon ; la Flandre, la Hollande et la
 Frise ; les provinces de la Westphalie et de la Saxe, jusqu'à
 l'Elbe ; la Franconie, la Souabe, la Thuringe et la Suisse ; les
 deux Pannonies, c'est-à-dire l'Autriche et la Hongrie, la Dacie,
 la Bohême, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie et jusqu'à l'Escla-
 vonie ; enfin toute l'Italie jusqu'à la Calabre inférieure. « Un
 » si grand Empereur, disent les bréviaires des églises d'Alle-
 » magne qui ont conservé son culte, un si grand Empereur se
 » montrait vêtu d'un habit qui le distinguait à peine du
 » peuple ; presque habituellement il portait le cilice ; et ce
 » n'était qu'aux principales fêtes de Jésus-Christ et des saints
 » que l'or paraissait sur lui. Il défrayait les pauvres et les pè-
 » lerins, tant dans son propre palais que dans les autres con-
 » trées par les aumônes qu'il y envoyait.

» La 68^e année de son âge, ayant fait couronner roi son fils
 » Louis, il se donna tout entier à la prière et à l'aumône. De
 » coutume, il se rendait à l'église le matin et le soir, souvent
 » même aux heures de la nuit ; faisant ses délices d'entendre
 » le chant Grégorien qu'il établit le premier en France et en

» Allemagne. Il eut soin de faire transcrire en tous lieux les
 » hymnes de l'Eglise. Il fut toujours très-sobre, traitant ses
 » maladies par le jeûne, qu'il prolongea quelquefois jusqu'à
 » sept jours. Enfin, arrivé à 72 ans, après avoir reçu la sainte
 » communion et fait lui-même sur chacun de ses membres le
 » signe de la croix, il dit : *In manus tuas...* entre vos mains,
 » Seigneur ! et plein de mérites rendit son âme à Dieu. »

» J'ai dit que Charlemagne était l'antithèse parfaite de Néron.
 L'on peut les comparer en tout, dans la personne, dans les
 œuvres, dans la vie, dans la mort ; partout le contraste éclate.
 Et l'empire de Charlemagne est aussi l'antithèse achevée de
 tout cet ordre de faits, d'idées et de choses que l'on appelle le
 Césarisme, et qui fut l'empire de Néron. Charlemagne règne
 pour Dieu ; il est le chef du peuple chrétien et s'applique à le
 conduire dans la lumière, la justice et la paix de la loi chré-
 tienne. C'est pour Dieu qu'il combat, qu'il punit, qu'il pâr-
 donne, qu'il étudie, qu'il bâtit, qu'il fait toutes choses. Il est
 pleinement, comme il s'intitulait lui-même, « Roi et gouver-
 » neur par la grâce de Dieu et le don de sa miséricorde, dévot
 » défenseur de l'Eglise de Dieu et son humble champion. »

Sa mémoire est festée en bénédiction parmi les peuples. Il
 fut enseveli dans la basilique d'Aix-la-Chapelle, — sa maison
 d'or, — qu'il avait bâtie et diligemment enrichie des reliques
 des saints. « Les pèlerins y affluent de toutes les contrées avec
 » une piété sans cesse entretenue par les faveurs que Dieu
 » accorde à son intercession. Sa fête est célébrée dans la plu-
 » part des diocèses d'Allemagne, du consentement de l'Eglise,
 » depuis le pontificat d'Alexandre III, comme celle du principal
 » propagateur de la foi dans le Nord. » Ainsi parlent les
 bréviaires cités dans l'*Année liturgique* du savant abbé de
 Solesmes.

Et l'Eglise d'Aix-la-Chapelle chante en face de son tombeau
 glorieux :

« Charles est le fort soldat du Christ, le chef de l'invincible cohorte. Il ren-
 verse à lui seul dix mille combattants.

Il purge la terre ; son glivie arrache l'ivraie et affranchit la moisson.

Voilà le grand empereur, le bon sèmeur d'une bonne semence, l'agriculteur
 prudent.

Il convertit les infidèles, il renverse temples et dieux ; sa main brise les idoles.

Il dompte les rois superbes, il fait régner les saintes lois avec la justice.

La justice ; mais il lui donne pour compagne la miséricorde.

O roi triomphateur du monde, toi qui règnes avec Jésus-Christ, ô père saint !
O Charles, intercède pour nous,

Afin que purs de tout péché, dans le royaume de la lumière, nous, ton peuple, nous devenions habitants du ciel avec les bienheureux ! »

» Tel était l'Empereur fait par le Pape, et que seul pouvait faire le Pape. S'il n'y avait plus de Pape indépendant, les peuples du Christ pourraient voir encore des Alexandre, des César et des Attila, mais plus de Charlemagne. Et c'est un point à considérer dans la *question Romaine*. »

A. B.

Archéologie.

TABLE ANALYTIQUE

DE TOUS LES ARTICLES ET DE TOUTES LES PLANCHES
DU DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉ DANS LES ANNALES DE PHILOSOPHIE.

Le *Dictionnaire de diplomatique*, publié dans les *Annales*, se trouve disséminé dans un grand nombre de livraisons, ce qui rend très-difficile la recherche de la Lettre, du Mot, de la Planche que l'on aurait besoin de consulter. Plusieurs de nos abonnés nous ont exposé qu'une *Table générale analytique*, indiquant avec précision le volume et la page où se trouvent toutes les matières traitées dans ce grand répertoire, leur serait d'une grande utilité. Reconnaisant la justesse de ces observations, nous avons dressé la Table suivante qui, nous l'espérons, sera d'une grande utilité à nos lecteurs.

1. — **Α** aleph hébreu, **A** alpha grec, **A** latin et français.

Introduction et explication de la 1^{re} lettre sémitique, le A, et de ses rapports avec les A grecs et latins. **3^e SÉRIE. T. XIV.** 262

PLANCHE 1. — Formation et âge des A grecs et latins.—A des 35 alphabets sémitiques, d'après Balbi. — Signes particuliers. 270

Pl. 2. — A capitaux grecs et latins des inscriptions et des manuscrits. 282

Pl. 3. — A minuscule romain, lombardique, visigothique, saxon, gallican, mérovingien, allemand, carlovingien, capétien, gothique. — A cursif des diplômes d'Italie, de France, d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et d'Espagne; par ordre de siècles. 288

Abbé. — Abbessé. — Abréviateur. — Abréviations. — Absolution. — Académies. — Accents. — Accolade. — Acte. — Actuaire. — Adresse. — Adresse des diplômes. — Affranchissement. — Aigle. — Alinéa. — Almanach. — Alphabets. 349

Pl. 4. — Anciennes abréviations latines des manuscrits. 354

Altesse. — Amant. — Ambassadeur. — Amendes. — Amés et féaux.

— Anachronisme. — Anathème. — Ancre. — Andelane. — Anneaux à sceller.	441
Année. — Années caves. — Année de l'Incarnation. — Anniversaire.	
— Annonces.	T. XV.
Annonces (<i>suite</i>). — Annotation. — Anoblissement. — Anti-lambda.	
— Anti-sigma. — Apostilles. — Apostolique. — Arabes. — Archevêque. — Archichancelier. — Archichapelain.	209
Archidiacre. — Archiduc. — Archiprêtre. — Archives. — Armoiries.	266
Arrêt. — Arondel. — Arrière-ban. — Articles. — As. — Assemblées du clergé. — Assemblée nationale. — Assignation. — Assignats. — Astérique. — Asile. — Attache des sceaux. — Augustines (rel.). — Augustins (rel.). — Aumusse. — Autel. — Authentique. — Autographe. — Autorité. — Avocat. — Avoué.	337

Abréviations commençant par la lettre A, qui se trouvent sur les monuments et dans les manuscrits. 352

2. — א *beth* hébreu, Β *betha* grec, B latin et français.

Nouvelle explication de la 1^{re} lettre sémitique, le A, tendant à établir que les 22 lettres de l'alphabet sémitique, lesquelles sont aussi numériques, tirent leur origine du cycle des 12 heures et du cycle des 10 jours Chinois et Égyptiens; ce qui est prouvé par la similitude des formes et des significations de ces divers caractères. T. XVI. 235

Explication semblable pour la lettre sémitique B. 237

Pl. 5. — *Origine Chinoise et Égyptienne des A et des B sémitiques. — B des alphabets sémitiques. — B grecs et latins capitaux des inscriptions et des manuscrits.* 235

Pl. 6. — *B capitaux latins. — B minuscules et cursifs, etc.* 241

Bachelier. — Bahir. — Bailliage. — Bailli. — Bain (ordre). — Baiser de paix. — Baiser les pieds. — Ban. — Ban de l'empire. — Banc du roi. — Bande (ordre). — Banneret. — Banquiers. — Banquiers en cour de Rome. — Barbarisme. — Barbe. — Barnabites. — Baron. — Baronnets (ordre). — Barrés (frères). — Barthélemites (rel.). — Basile (ordre). — Basiliques. — Basiliques (lois). — Bâtards. — Baux. 243

Béguines. — Béguins. — Bénédictins. — Bénédictines du St-Sacrement. — Bénéfice. — Bernardins. — Bethléem. — Bethléemites. — Bézant. — Bibliothécaire. — Bill. — Billets de mort. — Bissertile. — Blaise (ordre). — Blancs-Manteaux (rel.). — Blason. — Bollandistes. — Bonnet. — Bonnets carrés. — Bon-Pasteur (rel.). — Bon-Sauveur (id.).

— Bon-Secours (id.). — Bons-Hommès (id.). — Bouclier. — Boustrophedon. 436

Pl. 7. — *Modèle d'une inscription grecque écrite en boustrophedon.* 459

Bref. — Brigitte (ordre). — Bullé. — Bulletin. T. XVII. 18
Abréviations commençant par la lettre B. 34

3. — \beth ghimel hébreu, Γ gamma grec, G et C latins et français.

Explication de la 3^e lettre sémitique, le Ghimel, et de ses rapports de figure et de signification avec la 3^e heure chinoise, et avec les G égyptiens, le G grec et le G latin. 334

Pl. 7 bis. — *Origine Chinoise et Egyptienne des G sémitiques. — Formes de la 3^e heure du cycle horaire chinois. — Formes des G égyptiens. — G des alphabets sémitiques. — G grecs anciens. — Formation et âge des C capitales latins.* 334

Pl. 8. — *C. latine capitale (suite). — C. minuscules en cursive, etc.* 340
 Caabah. — Cabale. — Calatrava (ordre). 340

Calendes. — Calendes (ecclés.). — Calendes (frères). — Calendriers. — Calotte. — Caloyers (rel.). — Caloyères. — Calvaire (rel.). — Calza (ordre). — Camail. — Camaldules (ordre). — Camérier — Camerlingue. — Cancellation. — Canon. — Canon des Juifs. — Canon des Chrétiens. — Canonisation. — Canstrise. — Capacité. — Capiscol. — Capitoline. Capitulaires. — Capuchon. — Capucins. T. XVIII. 199

Capucinas. — Cardinal. — Carmel (ordre). — Carmélites. — Carmes. — Carmes deschaux. — Carolins. — Cas privilégié. — Cathédralique. — Catholique. — Catherine (rel.). — Catherine (ordre). — Cédules. — Célestins. — Cellerier. — Celles. — Cellites (rel.). 309

Cellules. — Cénobite. — Censeur de livres. — Censeur romain. — Censure. — Censure ecclésiastique. — Céraunion. — Cercle. — Certificat. — César. — Chaire. — Chaire stercoraire. — Chalumeau. — Chambellan. — Chambre ecclésiastique. — Chambrier. T. XIX. 232

Chancelier. — Chantellade (rel.). — Chancellerie romaine. — Chanoines. 378

Chanoinesses. — Chantre. — Chape. — Chapeau. — Chapelain. — Chapelle (chev.). — Chapitre. — Chapitres nobles. — Chardôn (ordre).

3^e SÉRIE. T. I. 304

Charité (rel.). — Charité (ordre). — Chartes. T. II. 41

Chiffres: — Chiffres chinois. — Chiffres égyptiens. — Chiffres hébreux. — Chiffres indiens. — Chiffres arabes. — Chiffres grecs. — Chiffres romains. — Chiffres des peuples modernes. 210

Pl. 8 bis. — *Machîne à calculer des Chinois. — Signes des dates et des nombres des Égyptiens.* 213

Pl. 9. — <i>Signes numériques Égyptiens. — Signes des mois. — Signes hiéroglyphiques et démotiques des 30 jours du mois.</i>	215
Pl. 10. — <i>Chiffres romano-gallicans. — Chiffres d'Allemagne. — Chiffres vulgaires de France. — Années marquées en chiffres arabes.</i>	225
Chorévèques. — Très-chrétien. — Chrisme. — Christ (ordre de). — Chipre (ordre). — Chirographie. — Cîteaux. — Clairvaux. — Clauses. — Clémentines. — Clerc. — Clercs réguliers. — Cluny. — Collation. — Collèges.	T. III. 42
Collier (ordre du). — Commende. — Committimus. — Compétents. — Comptes (chambre des). — Comput. — Comtes. — Comtés. — Comtesse. — Conception. — Concile. — Conclave. — Confalon. — Concurrents. — Confesseur du roi. — Confrérie. — Congrégations d'hommes. — <i>Id.</i> de femmes. — Conjonction de lettres. — Constitution.	318
Pl. 12. — <i>Lettres conjointes ou monogrammatiques.</i>	333
Consuls. — Contrat. — Contre-scel. — Contre-seing. — Conventuel. — Convers. — Copies. — Cordeliers. — Cordon. — Corps de droit. — Coule. — Couleurs. — Couronne. — Couronnes. — Cousin. — Coutres. — Couvent.	374
Cîteaux.	457
Cluny. — Critique. — Croisiers. — Croix (Filles de la). — Croix (ordre de la). — Cuculle. — Custode. — Cycle.	T. IV. 142
Abréviations commençant par la lettre C.	157

4. — \daleth hébreu, Δ delta grec, D latin et français.

Explication de la 4 ^e lettre sémitique, le <i>Daleth</i> , et de ses rapports avec la 4 ^e heure chinoise, et le D grec et latin.	219
Pl. 14. — <i>Origine chinoise et égyptienne des D sémitiques. — Forme des D égyptiens. — Formation des D latins.</i>	219
Pl. 15. — <i>D des alphabets sémitiques. — D grecs anciens. — D latin capital des manuscrits.</i>	221
Pl. 16. — <i>D minuscule latin. — D cursif des diplômes.</i>	227
Damoiseau. — Daterie.	228
Dates.	362
Dates (suite). — Dates historiques.	T. V. 43
Dauphin. — Début. — Déclaration. — Décret. — Décrétales. — Degrés d'étude. — Denier de St-Pierre. — Deutéro-canoniques. — Deuterosé. — Devise. — Diplè. — Diplomatique.	369
Diplômes. — Docteur. — Diptyques. — Disque. — Doctrine chrétienne.	T. VI. 146
Dominicains.	T. VIII. 375
Dominicains (suite).	435

Dominicales (lettres). — Donation. — Droit canon. — Duc et duché,

3^e SÉRIE. T. IX. 50

Abréviations commençant par la lettre D. 55

5. — \aleph *he* hébreu, **E** *epsilon* grec, **E** latin et français.

Explication de la 5^e lettre sémitique, le *He*, et de ses rapports avec la 5^e heure chinoise, et le **E** grec et latin. 286

Pl. 29. — *Origine chinoise et égyptienne des E sémitiques. — Forme des E égyptiens. — E grecs des inscriptions et des manuscrits.* 287

Pl. 30. — *E des alphabets sémitiques. — Formation et âge des différents E. — E capital latin des inscriptions et des manuscrits.* 289

Pl. 31. — *E minuscule et cursif des diplômes.* 294

École. — Écoles de théologie. 294

Écriture. 437

Écriture (suite). **T. X. 18**

Pl. 32. — *Écriture capitale élégante. — Capitale rustique.* 33

Pl. 33. — *Écriture onciale, romaine, gallicane, mérovingienne, lombardique, visigothique, caroline, anglo-saxonne, allemande.* 39

Écriture (suite). 100

Pl. 34. — *Écriture minuscule, romaine, lombardique, gallicane, mérovingienne.* 101

Pl. 35. — *Visigothique, hispano-gothique, caroline, allemande, anglo-saxonne, capétienne.* 107

Écriture (suite). 180

Pl. 36. — *Écriture cursive, romaine.* 181

Pl. 37. — *Lombardique, mérovingienne.* 181

Pl. 38. — *Caroline, capétienne, — allemande. — visigothique.* 183

Pl. 39. — *Écriture allongée.* 187

Écriture (suite). **T. XI. 21**

Pl. 41. — *Lettres liées des inscriptions et manuscrits grecs. — Lettres liées des manuscrits franco-galliques, ou mérovingiens.* 21

Pl. 42. — *Écriture gothique onciale, minuscule, cursive d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne.* 29

Écritures. — Écriture sainte. — Ecuyer. — Édit. — Église. — Église gallicane. — Empereur. — Empire. — Encre. — Endenture. — Enquête. — Enregistrement. 148

Enseignement. — Épacte. — Épée (ordre de l') — Éperon. — Épîtres. — Épîtres canoniques. 294

Épi (chev. de l'). — Ère. — Esprit (ordre de l') — Esprit (chan. du St-). — Esprit (ordre du St-) — Étole d'or. — Étrusque. — Eudistes. 396

Pl. 43. — *Alphabet étrusque.* 400

Évêque. — Excommunication. — Extravagantes. **T. XII.** 148

Abréviations commençant par la lettre E. 154

6. — ם ouaou hébreu, F latin et français.

Explication de la 6^e lettre sémitique, le *Ouaou*, et de ses rapports avec la 6^e heure chinoise. — Origine chinoise et égyptienne de l'*F* sémitique. — *F* des alphabets des langues sémitiques. 357

Pl. 44. — Origine chinoise et égyptienne des *F* sémitiques. — Forme des *F* égyptiennes. — Formation de l'*F* latine. — *F* et *PH* grecs anciens. — Numérales grecques marquant 6. 357

Pl. 45. — *F* des alphabets sémitiques. — *F* latine des inscriptions, — *F* capitale des manuscrits. — *F* minuscule et cursive. 359

Factum. — Faculté de théologie. — Faussaire. — Feuillants (ordre). — Feuillantines (ordre). — Fief. — Filles-Dieu (ordre). — Filles de la Charité (ordre). — Fils. — Formules. 364

Franciscains. — Frère. — Frères. — Fous. **T. XV.** 240

Abréviations commençant par la lettre F. 242

7. — ז zain hébreu, Z zeta grec.

Explication de la 7^e lettre sémitique, le *Zain*, et de ses rapports avec la 7^e heure chinoise, et le *Z* grec et latin. 362

Du repos du 7^e jour et de la semaine en Chine. — La 7^e heure en hébreu et dans les langues sémitiques. — Pourquoi les Latins ont mis le *G* à la place du *Z*? — Explication du *G*. 362

Pl. 47. — Origine chinoise et égyptienne des *Z* sémitiques. — *Z* capitale grecque. — *Z* capitale latine. — Forme des *Z* égyptiennes. 363

Pl. 48. — *Z* des alphabets sémitiques. — *G* latin capital. 373

Pl. 49. — *G* minuscule et cursif des diplômes et manuscrits. 373

Gabriel (congrégation de St-). — Genette (ordre de). — Génovéfains. — Georges (St-, divers ordres séculiers et réguliers). — Gérion (ordre de). — Gilbertains. 373

Grades. — Gradué. — Grammaire. — Grandeur. — Grandmont (relig. de). — Greffe. — Greffier. — Gros-Tournois. — Grosse. — Guastallines (ordre des) — Guillelmites (ordre des). **T. XVI.** 66

Abréviations commençant par la lettre G. 74

8. — ה heth hébreu, H heta grec, H latine et française.

Explication de la 8^e lettre sémitique, le *Heth*, et de ses rapports avec la 8^e heure chinoise, et l'*H* grecque et latine. **T. XVII.** 102

Pl. 50. — *Origine chinoise et égyptienne des H sémitiques.* — H des alphabets sémitiques. **3^e SÉRIE. T. XVII.** 103

Pl. 51. — *Formation et âge des diverses H.* — H grecques et latines. H minuscules et cursives. 107

Habits ecclésiastiques. — Hauteuse. — Hommage-lige. — Homme. — Hôpitaux. — Hospitalier (ordre). — Hospitalières. — Huguenot. — Humiliés (ordre). 109

Abréviations commençant par la lettre H. 118

9. — ϑ teth hébreu, Θ theta grec,

Explication de la 9^e lettre sémitique, le Teth, et de ses rapports avec la 9^e heure chinoise, et le TH grec. — De l'origine du Θ et de la place assignée au T dans les langues dérivées du sémitique. 220

Pl. 52. — *Origine chinoise et égyptienne des T sémitiques.* — Formes des T sémitiques. — Formes du T et TH égyptiens. — T des alphabets sémitiques. Formes des Θ grecs anciens. 221

10. — ι iod hébreu, I iota grec, I latin et français,

Explication de la 10^e lettre sémitique, le Iod, et de ses rapports avec la 10^e heure chinoise, et l'I grec et latin. 225

Pl. 53. — *Origine chinoise et égyptienne des I sémitiques.* — Forme des I égyptiens. — I des alphabets sémitiques, 225

Pl. 54. — *Formation des divers I et J.* — I grecs et latins des inscriptions. — I minuscule et cursif. 229

Ides. — Idiome. — Illustre. — Imprécations. — Indiction. — Indicules. — Indult. — Indultaire. — Institut de France. — Instrument. — Interdit. — Interligne. — Inventaire. — Investiture. — Invocation. 298
Invocation (suite). 393

Jacobins. — Jacques (ordre de St-). — Jarretière (ordre de la). — Jehovah. — Jérosimites. — Jésusates. 397

Jésuites. — Jésuitesses. — Jésus-Christ (ordre). — Jésus-et-Marie (ordre). — Journaux. — Joyeuse entrée. — Joyeux avènement. — Jubé. — Jugement. — Juridiction ecclésiastique. **T. XIX.** 207

Juridiction laïque. — Justice. 287

Abréviations commençant par la lettre I. 288

11. — K kaph hébreu, K kappa grec, K latin et français.

Explication de la 11^e lettre sémitique, le Kaph, de ses rapports avec la 11^e heure chinoise, et le K grec et latin. **T. XX.** 349

Pl. 55. — *Origine chinoise et égyptienne des K sémitiques.* — Formes des K égyptiens. — K des alphabets sémitiques, 349

Pl. 56. — Anciens K grecs. — Formation et âge des K. — K latins des inscriptions. — K minuscules et cursifs des manuscrits. 353

Abréviations commençant par la lettre K. 355

12. — **Ⲕ** lamed hébreu, **Λ** lambda grec, **L** latine et française.

Explication de la 12^e lettre sémitique, la *Lamed*, et de ses rapports avec la 12^e heure chinoise, et l'*L* grecque et latine. 356

Pl. 57. — Origine chinoise et égyptienne des *L* sémitiques. — Formes des *L* égyptiennes. — *L* des alphabets sémitiques. 357

Pl. 58. — Formation des *L*. — *L* grecques et latines des inscriptions et des manuscrits. — *L* minuscules et cursives. 361

Lacs des sceaux. — Landgraviat. 358

Langue. — Latran (chan.). — Laurette (chev.) — Lazare (ordre). — Lazaristes. — Légitimation. — Lannisque. — Lettres. 428

Lérins (rel.) — Libelles. — Licencié. — Liève. — Lignes. — Louis (chev. de St.). 4^e SÉRIE, T. I. 20

Abréviations commençant par la lettre L. 25

13. — **Ⲙ** mem hébreu, **Μ** mu grec, **M** latine et française.

Explication de la 13. lettre sémitique le *Mem*, et de ses rapports avec le 1^{er} kan ou jour chinois, et l'*M* grecque et latine. T. III. 133

Pl. 92. — Origine chinoise et égyptienne des *M* sémitiques. — Formes des *M* égyptiennes. — *M* des alphabets sémitiques. 133

Pl. 63. — Formation et âge des *M*. — *M* grecques et latines des inscriptions et des manuscrits. 137

Pl. 64. *M* minuscules et cursives des manuscrits. 139

Maire du palais. — Maître. — Majesté. — Majeure. — Majorité. — Malte (ordre). — Maltote. — Mandats. — Manifeste. — Mantelées (relig.). — Manumission. — Marc (ordre). — Marge. — Marquis. — Marthe (relig.) — Mathurins. — Matricules. — Maur. — Maurice (ordre). — Mémoriaux. — Menaces. — Mendians (ordre). — Mercy (ordre). 489

Mère de Dieu (clercs). — Mérite (chev.) — Mérite militaire (chev.). — Messe. — Messes. 214

Métropolitain. — Michel (ordre). — Milice chrétienne (chev.). — Mineurs (frères). — Ministres des infirmes (chev.). — Minuscule. — Minute. 387

Miséricorde (rel.). — Mission (prêtres de la). — Missions étrangères (prêtres des). — Moine. — Monastères. — Monitoires. — Monnaie. — Monogramme. — Mont-Carmel (chev.). — Montjoie (chev.). — Montjoux.

— Montres. — Mont-Vierge (rel.). — Monuments. — Mots. — Motus proprii. — Mundeburge. **4^e SÉRIE. T. IV.** 46

Abréviations commençant par la lettre M. 62

14. — **ן** nun hébreu, **Ν** nu grec, **N** latine et française.

Explication de la 14^e lettre sémitique, le *Nun*, et de ses rapports avec le 2^e jour chinois, et l'*N* grecque et latine. 92

Pl. 65. *Origine chinoise et égyptienne des N sémitiques. — Formes des N égyptiennes. — N des alphabets sémitiques.* 92

Pl. 66. *Formation et âge des N. — N grecques et latines des inscriptions et des manuscrits.* 95

Pl. 67. — *N minuscules et cursives.* 97

Nef (chev.). — Noble et noblesse. — Nœud (chev.) — Noms et surnoms. — Nonce. — Nones. — Notaires. — Notes de Tiron. — Notices. — Notre-Dame (relig.). — Notre-Dame (chev.). 97

Abréviations commençant par la lettre N. 114

15. **ס** samech hébreu, **Ξ** xi grec.

Explication de la 15^e lettre sémitique, le *Samech*, et de ses rapports avec le 3^e jour chinois, et le *Ξ* grec. 417

Pl. 68. — *Origine chinoise et égyptienne du Samech sémitique. — Formes des S égyptiennes. — S des alphabets sémitiques.* 417

16. **א** ain hébreu, **Ο** omicron grec, **O** latin et français.

Explication de la 16^e lettre sémitique, le *Ain*, ou *O* sémitique, et de ses rapports avec le 4^e jour chinois et avec les *O* grecs et latins. 420

Pl. 69. — *Origine chinoise et égyptienne des Ain ou O sémitiques — Formes des O égyptiens. — Ain ou O des alphabets sémitiques.* 421

Pl. 70. — *Formation et âge des O. — O grecs et latins des inscriptions et manuscrits. — O minuscule et cursif.* 425

Obèle. — Observantins (frères). — Official. — Olivetains (frères). — Opistographie. — Oratoriens de Rome. — Oratoriens de France. — Originaux. — Orthographe. — Orval (rel.). — Ours (chev.). 427

Abréviations commençant par la lettre O. 441

17. — **פ** phe hébreu, **Π** pi grec, **P** latin et français.

Explication de la 17^e lettre sémitique, le *Phe*, et de ses rapports avec le 5^e jour chinois, et les *P* grecs et latins. **T. V.** 20

Pl. 71. — *Origine chinoise et égyptienne des P sémitiques. — Formes des P égyptiens. — P et PH des alphabets sémitiques.* 21

Pl. 72. — *Formation et âge des P grecs et latins.* — *P grecs et latins des inscriptions.* — *P minuscules.* 23

Pl. 73. — *P cursifs.* — *Ponctuation des anciens manuscrits.* — *Anciennes figures des points.* 27

Page. — Pairie. — Paix. — Paix (chev.). — Pancartes. — Papes ; leurs titres canoniques. — Papier. — Papier-monnaie. — Papiers terriers. 27

Pâques. — Par la grâce de Dieu. — Paranymphe. — Paraphe. — Paragraphe. — Parchemin et vélin. — Parenthèse. — Parlement. — Parioisse. — Passage. — Passion (frères). — Passion (chev.). — Patriciat. — Peines. — Pénitents (confr.). **T. VII.** 389

Plumes. — Pluriel. — Polyptiques. — Ponctuation. — Pontife. **T. VIII.** 151

Porc-épic (chev.). — Porte-croix (chev.). — Porte-croix (rel.). — Pouillé. — Pragmatique. — Préambule. — Préceptes. — Prémontrés. — Prières. — Prieur et prieuré. — Prima mensis. — Primicier. — Prince. — Privilège. — Procédures. — Procuracy. — Prodotaire. — Protocoles. — Psaumes. **T. XII.** 37

Abbrévations commençant par la lettre P. 47

18. — **𐤑** *tzade* hébreu.

Explication de la 18^e lettre sémitique, le *Tsade*, et de ses rapports avec le 6^e jour chinois. — Curieuses traditions sur cette lettre à forme de Serpent, comparée avec le *Tau* à forme de Croix. **T. XVI.** 424

Pl. 74. — *Origine chinoise et égyptienne des Tsade sémitiques.* — *Formes curieuses des caractères chinois exprimant Concupiscence.* 425

Pl. 75. — *Tsade des alphabets sémitiques.* — *Planche comparative des Thau en forme de Croix.* — *Les Thau des inscriptions sémitiques.* — *Le serpent chinois PA.* — *Formes des Tsade égyptiens.* 427

TABEAU de l'ordre des lettres suivi dans les alphabets hébreu, grec, latin, français. 436

19. **𐤐** *koph* hébreu, **Q** latin et français.

Explication de la 19^e lettre sémitique, le *Koph*, et de ses rapports avec le 7^e jour chinois, et les **Q** grecs et latins. **T. XVII.** 38

Pl. 76. — *Origine chinoise et égyptienne des Koph sémitiques.* — *Formes des Koph égyptiens.* — *Koph des alphabets sémitiques.* 39

Pl. 77. — *Formation et âge des Q grecs et latins.* — *Q grecs et latins des inscriptions et des manuscrits.* 43

Pl. 78. — *Q minuscules et cursifs.* 45

Abbrévations commençant par la lettre Q. 46

V^e SÉRIE. TOME V. — N^o 26 ; 1862. (64^e vol. de la coll.) 10

20. 7 rech hébreu, P rho grec, R latine et française.

Explication de la 20^e lettre sémitique, le *Rech*, et de ses rapports avec le 8^e jour chinois, et les R grecques et latines. **T. XVII.** 47

Pl. 79.—*Origine chinoise et égyptienne des Rech sémitiques.*—*Formes des R égyptiennes.* — R de tous les alphabets sémitiques. 47

Pl. 80. — R capitales grecques et latines des inscriptions et des manuscrits. — R minuscules. 51

Pl. 81.—R cursives.—*Formation et âge des R grecques et latines.* 51

Rature. — Recez. — Réclame. — Récollets. — Référendaire. — Refuge (rel.). — Régale. — Régence. — Registre. — Réguliers. — Rescrit. — Rois et reines. — Rolle. — Runes. 54

Alphabet runique. 61

Abréviations commençant par la lettre R. 63**21. — W schin hébreu, Σ sigma grec, S latine et française.**

Explication de la 21^e lettre sémitique, le *Schin*, et de ses rapports avec le 9^e jour chinois, et les S grecques et latines. 101

Pl. 82.—*Origine chinoise et égyptienne des Schin sémitiques.*—*Formes des S égyptiennes.* — S des alphabets sémitiques. 101

Pl. 83. — *Formation et âge des S grecques et latines.* — S grecques et latines des inscriptions et des manuscrits. — S minuscules. 105

Pl. 84. — S minuscules (suite) et cursives. 107

Sachets. — Sacré. — Saint. — Sainteté. — Saint-André (ordre). — Saint-Sauveur (rel.). — Saint-Sauveur (chan.). — Saint-Sauveur (chev.). — Sainte-Claire (Filles). — Sainte-Croix (chan.). — Salut. — Salutation. — Sang de Jésus-Christ (chev.). — Scapulaire. — Scapulaire (Frères). 111

Sceaux. 165

Sceaux (suite). 272

Sceaux (suite). 337

Semaine, chez les Hébreux. **T. XX.** 55

Semaine, chez les Chinois. 363

Sénéchal. — Sept - Fonds. — Serment. — Servites. — Serviteur.

— Sièges épiscopaux. — Sigle. — Signature — Sire. — Somasques (rel.). — Sorbonique. — Sorbonne. — Souscription.

5^e SÉRIE. T. II. 305

Souscription (suite). — Statuts. — Sténographie. — Style. — Sulpiciens. 385

Suscription. — Suspense. — Syngraphe. 420

Abréviations commençant par la lettre S. 434**22. — D thau hébreu, T tau grec, T latin et français.**

Explication de la 22^e lettre sémitique, le *Thau*, et de ses rapports

avec le 10 ^e jour chinois, et les T grecs et latins.	T. III. 16
Pl. 85. — <i>Origine chinoise et égyptienne des Thau sémitiques.</i> — <i>Formes des TH égyptiens.</i> — <i>TH des alphabets sémitiques.</i>	17
Pl. 86. — <i>Formation et âge des T grecs et latins.</i> — <i>T des capitales grecques et latines des inscriptions et des manuscrits.</i>	21
Pl. 87. — <i>T minuscules et cursifs.</i>	23
Tabellion. — Témoins. — Templiers. — Testaments. — Teutonique (ordre). — Théatins (rel.). — Tiare du Pape. — Tiron. — Titre. — Trait. — Traité. — Trappe (relig.). — Très-chrétien. — Trinitaires (chan.).	24
Abréviations commençant par la lettre T.	32

Υ *upsilon* grec, **U** et **V** latin et français.

Explication des U et des V, grecs, latins et français.	94
Pl. 88. — <i>Formation et âge des U et V grecs et latins.</i> — <i>U et V capitales des inscriptions et des manuscrits.</i>	98
Pl. 89. — <i>U et V minuscules et cursifs.</i>	99
Ubiquistes. — Union chrétienne (filles). — Universités. — Ursulines (rel.). — Vallombreuse (rel.). — Vanne (rel.). — Vavasseurs. — Vassal. — Vélin. — Vespérie. — Vicaire. — Vicomte. — Vidame. — Vidimus. — Villains. — Virgule. — Visitation (filles).	100

Abréviations commençant par la lettre V. 111

Φ *phi* grec, **X** *chi* grec, **X** latine et française.

Ordre suivi dans les alphabets grecs, latins, français.	209
Pl. 90. — <i>Age des différentes X grecques et latines.</i> — <i>Formes des diverses X.</i> — <i>X capitale des inscriptions et des manuscrits.</i> — <i>X minuscule et cursive.</i>	209

Abréviations commençant par la lettre X. 212

Ψ *psi* grec, **Y** latin et français.

Ordre suivi dans les alphabets grecs, latins et français.	213
Pl. 91. — <i>Age des différents Y grecs et latins.</i> — <i>Formes diverses.</i> — <i>Y capital des inscriptions et des manuscrits.</i> — <i>Y minuscule et cursif.</i>	213

Abréviations commençant par la lettre Y. 215

Ω *omega* grec, **Z** *zeta* grec, **Z** latine et française.

Ordre suivi dans les alphabets grecs, latins et français.	216
Pl. 92. — <i>Age des différentes Z grecques et latines.</i> — <i>Formes diverses.</i> — <i>Z capitale des inscriptions et des manuscrits.</i> — <i>Z minuscule et cursive.</i>	217

Abréviations commençant par la lettre Z. 218

Enseignement catholique.

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

POUR FAIRE SUITE A LA TRADITION

PAR LE P. VENTURA DE RAULICA.

TROISIÈME ARTICLE ¹.

CHAP. II. — *Applications des termes universaux aux idées, et exposition du système de la philosophie chrétienne sur les idées.*

42. Toute parole renferme une pensée. — Les termes *Universaux* expriment des idées Universelles que la science n'a pas inventées, mais qui se sont toujours trouvées dans l'esprit humain. — Même les Enfants en bas âge ont des idées universelles, sans savoir les formuler. — On pose le problème de *l'Origine des idées*. — Différentes hypothèses par lesquelles on a voulu expliquer la présence, dans l'intellect humain, des idées de l'intellect divin. — Celle des Scolastiques a été approuvée par Bossuet.

43. Doctrine de saint Thomas sur la connaissance en général. — Comment le sens est tout le sensible, et l'intellect, tout l'intelligible. — Le monde *naturel* et le monde *intentionnel*. — De la connaissance sensitive en particulier. — Vertu du sens de spiritualiser le matériel. — Etat représentatif dans lequel les choses extérieures connues se trouvent dans celui qui les connaît. — Groupe de prodiges que renferme le phénomène de la connaissance. C'est le plus grand œuvre du Dieu Créateur.

44. Développement de la théorie de saint Thomas sur la manière dont l'homme se donne les idées. — Les intentions *Premières* et les intentions *Secondes*. — Différentes manières d'être de Dieu, de l'Ange, de l'Homme, et nécessité qui résulte pour l'homme de la présence du Particulier pour s'élever à l'Universel. — Comment l'Intellect humain comprend.

¹ Voir le 2^e article au N^o précédent ci dessus, p. 74.

Preuve irrécusable que c'est là la vraie manière dont il comprend, résultant de son union avec le corps. — Descartes et Malebranche réfutés, à cet endroit, d'avance, par saint Thomas, dans la personne d'Avicène. — Seule la théorie scolastique sur les idées explique pourquoi l'homme est âme et corps.

45. Nécessité de traiter à part de la nature et des fonctions de l'*Intellect-Possible* et de l'*Intellect-Agissant*. — Les trois rapports possibles entre l'Intellect et l'Universel. — De l'aveu de tout le monde, l'Intellect humain, en puissance par rapport à l'Universel, ne le possède pas en acte. — Comme le sens, l'Intellect est une puissance passive ; rien de plus raisonnable que d'appeler cette puissance *Intellect-Possible*. — Qu'est-ce que la *Mémoire* ? La *Mémoire* est de deux espèces, dans l'homme : elle est *intellective* et *sensitive*. La *mémoire intellectuelle* n'est que l'*Intellect-Possible*. — Preuve que l'une de ces deux mémoires n'est pas l'autre. — Qu'est-ce que la *Réminiscence*, faculté exclusivement propre à l'homme ? — Tort que s'est donné le Cartésianisme, en supprimant l'*Intellect-Possible*.

46. Explication de la Théorie sur l'*Intellect-Agissant*. Nécessité d'admettre une vertu, faisant passer l'Intellect de la puissance à l'*Acte*. — Platon, Aristote, Descartes, Malebranche et Locke ont admis cette vertu. — Erreur, commune à tous ces philosophes, d'avoir admis *cette* vertu hors de l'homme, tandis qu'il faut la placer dans l'homme. — Ainsi que le sens, l'Intellect est, évidemment en même temps, *passif* et *actif*. — Belle doctrine de saint Thomas sur la lumière intellectuelle. — Comparaison entre cette lumière et la lumière corporelle. — Comment l'Intellect-Agissant rend intelligibles ou universelles les images particulières et sensibles, en les éclairant. — Magnificence et sublimité de cette doctrine ; l'homme entend en s'élevant graduellement au-dessus de la matière. — Cette doctrine est conforme à la loi universelle : *Que l'Infime du Suprême touche le Suprême de l'Infime*, afin d'unir ensemble tous les êtres.

47. Conformité du système chrétien, sur l'origine des idées, avec les passages de l'Écriture, touchant ce sujet, comme saint Augustin et saint Thomas les ont interprétés. — En s'ap-

puyant sur la parole de saint Jean : « *Le Verbe est la vraie lumière, etc.* », le Cartésianisme a abusé de l'Écriture. — La doctrine de saint Thomas, sur la vision de l'Essence divine, explique toujours mieux sa doctrine sur la vision des idées. — Une leçon, en passant, au Semi-rationalisme qui a accusé saint Thomas d'avoir mis un intermédiaire entre l'Intellect et l'idée. — Les quatre lumières de l'Intellect humain. — Magnificence et grandeur de l'idéologie chrétienne.

CHAP. III. — *Réponse à quelques nouvelles objections contre la théorie de la philosophie chrétienne sur les idées.*

48. Quoique table rase au commencement, l'intelligence humaine n'entre pas moins en reine puissante dans le monde intellectuel. — Les principes de saint Thomas excluent formellement la doctrine matérialiste : « Qu'il n'y a pas d'idée « sans image » et que « toute idée a été d'abord sensation. » — Vraie nature de l'image et de l'idée, et impossibilité de se trouver ensemble dans l'esprit. — Encore une magnifique doctrine de saint Thomas sur la sensation, et conséquences qui en dérivent. — La théorie de la philosophie chrétienne sur la connaissance est la seule qui explique l'homme et la seule vraie.

49. Autres remarques sur le reproche fait à saint Thomas : « d'avoir établi la sensation, comme cause de l'idée. » — *Le premier-compris et le second-compris* des scolastiques. — Véritable rôle de la sensation dans les opérations de l'intellect. Nécessité pour l'âme humaine d'être unie au corps. — Seulement, par la théorie chrétienne sur les idées, on peut se rendre compte de la place que l'homme occupe dans la création.

50. Encore une réponse à cette objection, contre l'idéologie chrétienne : « Que l'intellect fini de l'homme ne saurait se » former des conceptions infinies, des idées. » *La vertu sensitive et la vertu intellectuelle.* — Il y a deux manières de comprendre. Celle dont notre intellect comprend l'idée infinie, n'est pas absolue, mais partielle. — L'Intellect créé ne comprend pas l'infini en acte, mais en puissance. Le Semi-rationalisme fait preuve de ne rien comprendre à ces hautes doctrines.

51. Réponse à une objection prétendue insoluble, d'un professeur de séminaire contre la théorie chrétienne sur les idées.

Cette objection est tout à fait identique à celle que les matérialistes font contre le dogme de la création. — L'Intellect agissant ne tire pas l'Universel du Particulier, comme de sa cause matérielle. — De quelle manière l'Universel se trouve dans le Particulier. — L'Intellect ne connaît le Particulier que par l'Universel, et d'une manière réflexe. Qu'est-ce qu'on doit penser de certains professeurs de séminaires ?

CHAP. IV. — *Réfutation des doctrines de l'école Cartésienne sur la connaissance et sur l'origine des idées.*

52. Ce qu'on doit conclure des éloges que le Semi-rationalisme a faits des théories Cartésiennes sur la connaissance. — Manière injurieuse dont il a traité saint Thomas, comparée aux louanges sans bornes qu'il a adressées à Descartes et à Malebranche. — Appréciation de ces deux philosophes, au point de vue de leur science et de leurs travaux. — Il est également faux qu'ils aient restauré la doctrine impie de Platon et la doctrine orthodoxe de saint Augustin, sur la connaissance. — Le peu qu'il y a de passable dans leurs théories est une vérité, connue dans tous les temps, admise par toutes les écoles chrétiennes et enseignée dans les termes les plus clairs par saint Thomas. — On insulte le Christianisme, en affirmant que la vraie doctrine sur la connaissance a été inconnue chez les chrétiens avant Malebranche et Descartes. — Cette insulte sent le Protestantisme.

53. Examen et réfutation du système des idées innées de Descartes. — Le Panthéisme en ressort nécessairement. — Descartes immolé par l'un de ses enfants et réfuté par l'école cartésienne. — La vision Malebranchienne combattue par la même école, et enterrée dans le ridicule ; c'est là où on est allé l'exhumer. — Sans la partager, Bossuet s'est confusément exprimé sur son compte. — Pitoyables doctrines de Malebranche sur l'idée, sur la perception et sur trois espèces de connaissance imaginées par lui. En réfutant le *sublime* Malebranche, le *très-savant* Arnaud n'a pas montré connaître plus que lui les simples fonctions de l'esprit humain. — Là misère scientifique de ces deux flambeaux de la philosophie du 17^e siècle fait pitié.

54. Continuation de l'analyse de la vision Malebranchienne.

On démontre qu'elle conduit nécessairement aux plus graves erreurs : l'Idéalisme, le Fidéisme, le Déisme, le Scepticisme, l'Idiotisme, le Fatalisme, le Fanatisme, le Rationalisme, le Panthéisme, et qu'elle les renferme toutes. — C'est dans le système de Malebranche que l'intellect humain est une vraie table rase. — Contradiction du Semi-rationalisme, prônant une théorie qui est la mort de la Raison. — Vrai sens de quelques paroles de saint Augustin et de saint Paul, d'après lesquelles on a prétendu soutenir la théorie de la vision. — Dieu cause première, et les êtres créés, causes véritables de leurs effets. — La doctrine des causes occasionnelles a été empruntée au Coran. — Sous la plume des philosophes du 17^e siècle même, la vérité devient erreur. — Indignité du Semi-rationalisme, d'avoir placé de tels hommes et leurs extravagances au-dessus de saint Thomas et de sa théorie sur la connaissance.

1^{er} APPENDICE. — *Explication des phénomènes du sommeil, des songes et de la folie, pour servir de réponse aux objections qu'on tire de ces phénomènes, contre l'immatérialité des fonctions intellectuelles.*

1. Sujet et importance de cet appendice.

2. Cause finale et cause efficiente du sommeil. — Qu'est-ce que c'est que le sommeil, la veille et le somnambulisme naturel, selon saint Thomas et les scolastiques.

3. Objection tirée des phénomènes du sommeil, contre l'immatérialité de l'intellect humain. — Comment ces phénomènes, ainsi que ceux qui font perdre connaissance, n'affectent nullement la faculté intellectuelle.

4. Des songes, des rêves, de leur nature et de leurs causes. — Raisons de leur vivacité et de leurs extravagances. — L'intellect n'en est pas non plus affecté.

5. De la folie, de sa nature, de ses différents degrés et de ses causes organiques. — Absurdité des objections qu'on en tire contre l'immatérialité de l'intellect. — Mécanisme du raisonnement. — Les raisonnements des aliénés, matériellement faux, sont formellement vrais. — La folie n'altère nullement la raison. — Comment exclut-elle la liberté.

Le P. VENTURA DE RAULICA.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. ROME. — *Lettres apostoliques, Romani pontifices, de SS. Pie IX, établissant la Propagande pour les affaires du rite Oriental.*

Avant de publier ces lettres nous nous permettons d'avertir que la traduction qui en a été donnée dans les journaux et les revues est plutôt une analyse qu'une véritable traduction. Nous ne savons qui en est l'auteur ; mais à coup sûr cette traduction ne rend point la phraséologie si caractéristique des Lettres apostoliques ; de plus des phrases entières ont été supprimées. Quelques revues ont jugé à propos de ne donner que le texte latin ; il nous semble qu'on ne saurait trop populariser ces actes du Saint-Père, et c'est pour cela que nous les publions en français. Nous ajoutons la traduction quand il s'agit d'une publication pontificale dogmatique.

Voici cette traduction corrigée autant que possible, après coup.

Dans le prochain cahier nous donnerons toutes les pièces de *l'Encyclique aux évêques belges.*

PIE, PAPE, IX^e DU NOM.

POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE DE LA CHOSE.

Les Pontifes romains qui ont reçu du Sauveur, dans la personne du prince des Apôtres, la charge suprême et le pouvoir de gouverner et de diriger toute l'Église, n'ont jamais cessé par leurs incessants conseils et leurs entreprises, de répandre la sainte foi du Christ et la religion par toute la terre, de confirmer leurs frères selon le précepte du Seigneur, de soutenir les faibles dans leur défaillance, d'instruire les ignorants, de ranimer ceux qui se laissent abattre, de rappeler les égarés dans la droite voie, de diriger les uns dans leurs incertitudes, de guérir chez les autres la contagion du schisme ou de l'hérésie et de les reconduire au centre de l'unité ; en un mot de pourvoir aux intérêts spirituels de tous les peuples, et de faire tout ce qui, de quelque manière que ce soit, peut conduire au plus grand bien de l'Église.

Or, cette Église fondée par le Christ-Seigneur étant tout à fait une, et embrasant également et les populations de l'Orient et les populations de l'Occident, les Souverains-Pontifes ont fait des fidèles de l'Église d'Orient l'objet de leurs soins paternels et de leurs préoccupations. Cette Église, d'ailleurs, a produit quantité d'hommes éminents par leur esprit, par leur prudence surtout, par leur doctrine, leur érudition, leur éloquence, par leurs sages écrits, leurs grandes actions et par la sainteté de leur vie.

Pour maintenir intact et inviolable le dépôt de la foi dans l'Église orientale, rendre la discipline ecclésiastique florissante, et entourer de splendeur et de majesté les cérémonies liturgiques, ces Pontifes profitèrent de la paix accordée au Christianisme, convoquèrent plusieurs Conciles, publièrent plusieurs Constitutions et décrets, et travaillèrent ardemment à la prospérité des Orientaux. L'affection toute particulière des Pontifes romains et du Saint-Siège pour

les peuples Orientaux ne s'est jamais démentie, et s'est surtout distinguée quand il s'est élevé une hérésie ou un schisme. Aucun soin n'a été épargné alors par les mêmes Pontifes pour sauvegarder en Orient et développer de plus en plus l'unité catholique. Loin d'affaiblir l'unité de la foi, la variété des rites permis tourne à la splendeur et à la majesté de l'Église.

Ainsi s'explique la conduite de nos prédécesseurs qui non-seulement n'ont jamais eu l'intention de ramener les Orientaux au rite latin, mais ont déclaré en termes clairs et précis, toutes les fois qu'ils l'ont jugé opportun, que le Saint-Siège ne demande point aux Églises d'Orient de détruire ou de changer leurs rites propres, vénérables par leur ancienneté et par l'autorité des Saints-Pères. Il n'exige qu'une chose : c'est qu'on n'y introduise rien qui soit contraire à la foi catholique, dangereux pour les âmes, ou dérogeant aux vertus ecclésiastiques comme l'a démontré péremptoirement un de nos prédécesseurs, Benoît XIV, d'illustre mémoire, dans son Encyclique *Allatae sunt*, du 26 juillet 1755, adressée aux Missionnaires orientaux. Si donc quelque changement a jamais été introduit dans les rites orientaux, ce n'est point au Saint-Siège qu'il faut attribuer ces innovations.

Après le schisme funeste et à jamais déplorable de Photius, les Pontifes romains et cette Chaire apostolique déployèrent toute leur sollicitude en faveur des Orientaux, et cette sollicitude obtint l'issue si ardemment désirée, au concile de Florence, lorsque, dans ce même concile, la sainte union catholique, depuis si longtemps et si ardemment désirée, fut enfin rétablie. Lorsque Marc, archevêque d'Éphèse, en nouveau Photius, avec une audace insigne, essaya d'ébranler et de détruire cette unité, la grande préoccupation des Pontifes romains fut de ramener les Grecs à l'unité catholique et de pourvoir aux besoins spirituels de tous les Orientaux. C'est pourquoi, par les soins des mêmes Pontifes, des missionnaires furent envoyés aux nations orientales, les livres des rites orientaux furent révisés, et il fut établi des conseils particuliers de cardinaux, pour examiner soigneusement et définir leurs causes. Nous voyons, en effet, plusieurs années avant Clément VIII, établie une Congrégation *de rebus Graecorum*, puis une autre sous le même Pontife, *super negotiis fidei et religionis catholicae*, Congrégation plus tard appelée *de propagandâ fide*, pour s'occuper des affaires des Grecs et des autres Orientaux, et de la propagation de la foi dans les régions occidentales. Or, cette congrégation avait le même but, qu'ent ensuite et a encore à présent la congrégation générale, appelée également *de propagandâ fide*, et érigée par Grégoire XV, par lettres apostoliques du 23 mai 1622, commençant par ces mots *Inscrutabili*, avec charge de *présider à toutes les missions pour prêcher et enseigner l'Évangile et la doctrine catholique*.

Un coup d'œil jeté sur la diversité des rites et des disciplines de l'Orient suffit pour faire comprendre que, même après la création de la Congrégation générale *de propagandâ fide*, il pouvait arriver que des affaires d'une importance plus capitale pour les Occidentaux et les Orientaux dussent être soumises à un plus mûr examen et traitées par quelques cardinaux de cette congrégation générale. En conséquence, Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, composa avec les membres de la congrégation générale deux congrégations particulières dont l'une *super dubiis Orientalium*, et l'autre *super correctione Euclogii Graecorum*. Afin de pouvoir terminer le travail commencé par cette der-

nière, et afin d'étendre les travaux entrepris pour l'Encyclope grec à tous les livres des Orientaux, Clément XI institua une congrégation tout à fait distincte de la *Propagande*, avec le titre : *super correctione librorum Orientalium*, et composée d'un Préfet, d'un Secrétaire, de cinq Cardinaux, de plusieurs théologiens et d'hommes versés dans la connaissance des rites et des langues de l'Orient. Or, il ressort des actes de la Congrégation de la *Propagande* que c'est presque toujours aux EE. Cardinaux qui la composent qu'on a eu recours pour les questions d'importance majeure concernant les Orientaux, par exemple pour tout ce qui concerne les Grecs-Melchites, les Arméniens, les Coptes, les Maronites, les Ruthéniens, et les autres nations orientales.

Cette manière si simple et si rationnelle de traiter les affaires nous a induits à publier les présentes. La Providence, dans ses impénétrables desseins, nous ayant malgré notre indignité, élevé sur la Chaire de Pierre, notre devoir est d'embrasser indistinctement tous les membres de la grande famille humaine dans une même sollicitude, dans un même amour et dans une même vigilance ; de faire tous nos efforts pour faciliter à tous la connaissance du seul vrai Dieu et de Jésus-Christ qu'il a envoyé, afin que tous arrivant à l'unité de la foi et à la connaissance du Fils de Dieu, ils possèdent la vie et avec abondance.

Dès les premiers jours de notre pontificat, nous avons jeté les regards sur l'Orient, et conjuré avec ardeur le Dieu clément et miséricordieux, de confirmer dans la foi ceux qui croient et sont dans la communion du Saint-Siège, d'augmenter en eux la science de Dieu et la connaissance de Jésus-Christ, afin qu'ils puissent, par leurs bonnes œuvres, aplanir les voles du salut éternel. Nous avons aussi demandé à Dieu de ramener au bercail, hors duquel on ne saurait se sauver, ceux des Orientaux qui en sont éloignés. Nous avons la confiance que ce Dieu si miséricordieux, daignera exaucer nos humbles et ferventes prières. En attendant, vivement émus par la situation actuelle des catholiques d'Orient, et considérant, d'ailleurs, qu'en plusieurs contrées ont disparu des obstacles qui s'opposaient à la libre communication des fidèles avec Rome, nous comprenons que notre ministère apostolique nous impose l'obligation de consacrer au bien spirituel de l'Orient notre sollicitude paternelle et nos efforts empressés afin que nous puissions pourvoir avec plus d'efficacité au bien spirituel et aux besoins de ces Orientaux.

Affaires des Églises orientales.

En conséquence, nous avons confié à une Congrégation composée de Cardinaux choisis dans la Congrégation de la *Propagande* et de prélats de notre cour, le soin de rechercher et de nous proposer ce qu'il y aurait de mieux à faire pour la prospérité spirituelle de l'Orient. Considérant d'un côté la gravité et la multiplicité des besoins des Orientaux, et la nécessité de traiter à part les affaires orientales à cause de la différence de langue, de rite et de discipline, considérant d'ailleurs les innombrables occupations dont la Congrégation de la *Propagande* est en quelque sorte accablée, par suite de l'extension prodigieuse de notre sainte religion au commencement de ce siècle, par la grâce de Dieu, dans l'Amérique septentrionale, dans les Indes orientales, en Chine, en Océanie, en Europe même, et par suite de l'augmentation des sièges épiscopaux, des vicariats apostoliques et des missionnaires, cette commission s'est aisément

convaincue que la congrégation de la *Propagande* a besoin de nouveaux auxiliaires, afin que sans grande difficulté, elle puisse pourvoir d'une manière spéciale aux affaires des Orientaux.

Ces cardinaux et ces prélats ont donc pensé qu'il était tout à fait utile, pour atteindre ce but, et selon le mode pratiqué dans la Congrégation de la foi, celui de former des Congrégations spéciales selon la gravité des temps et des affaires, d'établir une Congrégation spéciale chargée exclusivement de tout ce qui concerne les rites et la discipline des Églises des Orientaux.

C'est pourquoi ils nous ont proposé de former, avec la Congrégation même de la *Propagande*, une Congrégation spéciale et stable qui s'occuperait uniquement de la correction des livres orientaux, et des affaires de tout genre des Orientaux, et qui se compose de Cardinaux choisis dans celle de la *Propagande* et relève du cardinal Préfet de cette dernière tout en ayant son secrétaire et ses officiers propres.

C'est pourquoi, préoccupés au plus haut point du bien spirituel des Orientaux, et prêt à tout entreprendre dans cette intention, de l'avis de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, nous instituons à perpétuité, par les présentes Lettres apostoliques, et de notre autorité, une Congrégation spéciale exclusivement chargée des questions orientales, aux clauses et conditions renfermées dans les présentes, et dont nous poursuivrons la scrupuleuse observation.

Ainsi toutes les affaires déferées à la *Propagande* en vertu du bref « *Inscrutabili* » de notre prédécesseur Grégoire XV et des Constitutions d'autres Pontifes, seront désormais scindées en deux catégories; affaires du rite latin, affaires du rite oriental. Le nouvelle Congrégation établie par nous pour les affaires du rite oriental aura compétence pour traiter également les questions mixtes où interviennent des personnes ou des choses du rite latin, à moins qu'elle n'aime mieux les déferer quelquefois à la Congrégation générale de la *Propagande*. La nouvelle Congrégation, qui relève du cardinal Préfet de cette dernière se composera d'un nombre suffisant de cardinaux pris dans la *Propagande*, mais aura ses Consultants, son secrétaire et ses officiers particuliers. Nous avons appelé dans notre bonne ville de Rome quelques ecclésiastiques renommés par leur connaissance des langues et des choses d'Orient et dont les lumières seront d'un grand secours à la nouvelle Congrégation, surtout pour les questions de rite, de discipline et pour la correction des livres orientaux.

Cette congrégation prendra le nom de *Congrégation de la Propagande pour les affaires du Rite Oriental* et se servira du sceau de la *Propagande*. La correction des livres faisant partie de ses attributions, nous supprimons et abolissons à perpétuité, en vertu de notre autorité apostolique, la Congrégation établie par Clément XI pour s'occuper de cette correction. Nous voulons seulement qu'il soit choisi parmi les membres de notre nouvelle Congrégation, un cardinal *Ponens*, nommé par nous et par nos successeurs, et chargé de diriger les travaux nécessaires pour recueillir les canons de l'Église orientale et les corriger au besoin, ainsi que les livres orientaux de toute nature soit qu'ils traitent de la catéchèse, ou des versions de la Bible et de la discipline.

Nous voulons en outre que les cardinaux désignés dans les présentes pour composer la nouvelle Congrégation se distribuent, dans une séance prépara-

toire, les affaires propres à chaque nation orientale, de telle sorte que chaque cardinal soit particulièrement chargé de ce qui concerne une ou plusieurs nations. Comme il peut arriver que quelque cardinal ne puisse s'acquitter du travail dont il est chargé, nous voulons que les cardinaux de cette nouvelle congrégation présents à la réunion de la Congrégation, jouissent du droit d'option, de telle sorte que le dernier après l'option se charge de poursuivre les affaires de la nation orientale qui manqueraient de la *curation* d'un cardinal, afin que toutes les nations orientales aient toujours un cardinal rapporteur, qui fasse exactement connaître à la Congrégation les affaires dont il est chargé.

La nouvelle Congrégation étant une fraction de la Propagande, nous concédons à son personnel les privilèges et faveurs concédés par nos prédécesseurs au personnel de la Propagande et actuellement encore en vigueur. Le préfet général de la Propagande, notre cher fils le cardinal-prêtre Alexandre *Barnabo*, sera en même temps préfet de notre Congrégation ; nous désignons, pour la composer, nos vénérables frères les cardinaux-évêques Constantin *Patrizi*, évêque de Porto et Sainte-Ruffine, et Louis *Altieri*, évêque d'Albano ; les cardinaux-prêtres Camille *di Pietro*, du titre de saint Jean de la Porte-Latine ; Charles de Reisach, du titre de Sainte-Cécile, Antoine-Marie *Panebianco*, du titre des Saints-Apôtres ; et les cardinaux-diacres Pierre *Marini*, du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, Jacques *Antonelli*, du titre de Sainte-Agathe *in Suburra* ; Prosper *Caterini*, du titre de Sainte-Marie *della Scala*. Nous nommons, en outre, cardinal *Ponens*, pour diriger la collection des canons de l'Église orientale et l'examen des livres, le cardinal Charles *de Reisach*.

Que si chaque Congrégation ecclésiastique a toujours eu ses Consultants éminents par leur science qui pesassent avec soin les affaires les plus graves et les plus difficiles, pour les soumettre à l'examen sage et prudent des Cardinaux, à leur prudence et à leur jugement, cela est surtout nécessaire à la présente Congrégation établie par nous pour les affaires des Orientaux. Surtout à cause de la diversité des langues et des rites, sans la connaissance desquelles choses aucun jugement exact, aucun conseil opportun ne pourrait être émis. C'est pourquoi nous voulons qu'auprès de cette Congrégation il y ait toujours un nombre suffisant de Consultants, non-seulement distingués par leur science théologique, mais encore par celle des choses qui regardent les Orientaux, et ornés de toutes les autres connaissances, qui les rendent utiles et secourables à cette Congrégation. Or, comme entre les affaires de la Congrégation du rite latin et du rite oriental, il peut y avoir communication et lien mutuels, nous statuons et décrétons, que le secrétaire d'une congrégation soit Consultant de l'autre. Mais afin que ladite Congrégation ne manque jamais d'hommes qui, connaissant les langues orientales et les affaires des Orientaux, puissent exercer la charge de Consultant, et lui soient utiles en toute manière, le cardinal préfet de la Congrégation de la foi proposera à nous et à nos successeurs, un nombre suffisant d'ecclésiastiques choisis, soit parmi les élèves du collège urbain de la Propagande, ou parmi les différentes familles de religieux, pour les appeler à Rome où toutes leurs études seront soigneusement dirigées vers le but précité.

En attendons nous nommons *Consulteurs* de la nouvelle congrégation nos vénérables frères :

Alexandre *Franchi*, archevêque de Thessalonique et secrétaire de la Congr.

gation des affaires ecclésiastiques extraordinaires; Joseph *Cardoni*, évêque de Caryste, et nos chers fils :

Louis *Ferrari*, préfet des cérémonies de la Cour pontificale ;

Dominique *Bartolini*, secrétaire de la Congrégation des rites ;

Joseph *Fessler*, professeur de droit canonique à l'Université de Vienne, tous trois prélats domestiques ;

Boniface *Haneberg*, abbé du monastère de St-Boniface, de l'ordre de St-Benoît, et professeur d'Écriture sainte à l'Université de Munich ;

Louis *Vincenzi*, professeur d'hébreu ;

Scapaticci, professeur de syro-chaldéen ;

Philippe *De Angelis*, professeur de droit canonique à l'Université romaine ;

Charles *Vercellone*, procureur-général de la Congrégation des clercs réguliers des SS. Paul et Barnabé, apôtres ;

J. Baptiste *Franzelin*, de la Société de Jésus, professeur de Théologie au Collège Romain ;

Augustin *Theiner*, de l'Oratoire de S. Philippe de Néri ;

J. Baptiste *Pitra*, Pie *Zingerle* et Bernard *Smith*, tous trois Bénédictins.

Nous voulons que les jeunes ecclésiastiques romains les plus distingués par leurs dispositions et leurs succès dans les études se consacrent, sous la direction d'un Consulteur, à l'étude des questions religieuses qui concernent l'Orient, afin de pouvoir un jour devenir eux-mêmes Consulteurs ; les ecclésiastiques qui réussiront le mieux dans ces études seront préférés dans la collation des bénéfices.

La nouvelle Congrégation aura son secrétaire particulier qui remplira ses fonctions de la même manière que le secrétaire de la Congrégation du rite latin, en observant les règles et la méthode de la Propagande. Nous nommons à cette charge notre cher fils Jean *Simeoni*, protonotaire apostolique. Pour que les deux secrétaires puissent acquérir une connaissance exacte des affaires de l'un et de l'autre rite, ils assisteront ensemble aux séances de chaque congrégation dans l'ordre suivant : le secrétaire de la Congrégation générale de la Propagande, le secrétaire de la Congrégation pour le rite oriental et le protonotaire apostolique. Les employés de la secrétairerie seront suffisamment nombreux : les deux congrégations auront à leur disposition la même imprimerie et nous assignons les fonds nécessaires pour indemniser la Propagande de ce surcroît de dépenses.

Nous levons les yeux vers le trône du Dieu de miséricorde et le conjurons dans nos humbles et ardentes prières, de répandre l'abondance de ses grâces sur les populations de l'Orient et de rendre à leur antique splendeur tant d'illustres chaires épiscopales établies en Orient par les apôtres même et aujourd'hui, hélas ! détachées de la pierre qui sert de fondement à l'Église et abandonnées dans leur isolement.

Nous avons la confiance que l'Auteur de tout bien bénira nos efforts, et que les Orientaux qui sont demeurés attachés à la vérité catholique et s'en font gloire, n'auront rien tant à cœur que de répondre de plus en plus à notre sollicitude, de resserrer les liens qui les unissent à la Chaire de Pierre et d'essayer de rappeler au bercail de l'unité leurs frères égarés.

Nous établissons, voulons, enjoignons, commandons et ordonnons tout ce qui est établi, voulu, conjoint, commandé et ordonné par les présentes. Le contenu n'en pourra être taxé d'obreption, de subreption, de défaut d'intention ou d'au-

tre vice substantiel en quelque temps et par quelque personne que ce soit, même par les intéressés ou par ceux qui prétendraient l'être et se plaindraient de n'avoir pas été appelés, entendus et consultés. On ne pourra suspendre, restreindre, casser les dispositions contenues dans les présentes, les appeler en controverse, leur opposer une décision de restitution en entier, d'ouverture de la bouche, ou quelque autre sentence que ce soit, mais elles sortiront à tout jamais leur plein et entier effet, et seront scrupuleusement observées par tous ceux qu'elles concernent ou concerneront. Les présentes Lettres suffiront à perpétuité pour garantir les droits de la sacrée Congrégation des affaires orientales et des personnes citées dans la teneur : nul ne pourra être, à l'occasion des présentes, tenu à la vérification du contenu, y être contraint ou obligé judiciairement ou extrajudiciairement, et nous déclarons nul et non avenu tout acte commis sciemment ou par ignorance, par quelque personne que ce soit, dans le but d'attenter aux dispositions de notre Lettre apostolique.

Nonobstant les lettres apostoliques de Grégoire XV dont nous avons parlé plus haut et qui commencent par le mot « *Inscrutabili*, » les constitutions de Clément XI, des autres souverains Pontifes, nos prédécesseurs, et les nôtres; nonobstant les règles de la chancellerie apostolique, et celles de la Propagande, confirmées par autorité apostolique, et tous autres statuts, coutumes, privilèges, indults ou concessions quelconques, qu'elles qu'en soient d'ailleurs la force, la précision et l'importance; statuts et privilèges auxquels nous déclarons déroger expressément dans toute la teneur et la forme de leurs dispositions, et voulons que les présentes Lettres sortent leur plein et entier effet.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 6 du mois de janvier 1862, de notre pontificat le 16^e.

G. B. CARD. PIANETTI.

— *Lettre circulaire adressée par la Congrégation du Concile à tous les Evêques du monde catholique, pour les inviter à assister à la canonisation solennelle qui aura lieu à Rome, le jour de la Pentecôte :*

« Monseigneur,

» Il ne pouvait m'être ordonné rien de plus agréable que d'annoncer à Votre Grandeur que Sa Sainteté a résolu de convoquer, pour le mois de mai prochain, deux consistoires semi-publics, et qu'à la suite de ces consistoires aura lieu, le jour de la Pentecôte, la canonisation solennelle des vingt-trois bienheureux martyrs du Japon, de l'ordre franciscain des Mineurs de l'Observance, c'est-à-dire du bienheureux Pierre-Baptiste et de ses compagnons, et du bienheureux Michel de Sanctis, confesseur de l'ordre de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs.

» Sa Sainteté, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, aurait désiré faire venir de son autorité à Rome les Evêques d'Italie, afin d'entendre leur avis dans une affaire d'aussi grande importance, et afin d'accroître par leur présence l'éclat de cette solennité. Mais considérant les calamités qui frappent la plus grande partie de l'Italie et ne permettent pas à tous les pasteurs de se séparer de leurs troupeaux, elle a cru devoir pour cette fois s'écarter de l'usage établi.

» C'est pourquoi le Souverain-Pontife a daigné m'ordonner d'envoyer cette lettre, non-seulement aux Evêques d'Italie, mais encore à tous ceux du monde catholique, pour leur donner l'heureuse nouvelle de la canonisation, et en même temps leur déclarer que ceux d'entr'eux qui, soit en Italie, soit ailleurs, croiraient pouvoir faire le voyage de Rome sans dommage pour leurs ouailles, et sans aucun autre inconvénient particulier, pour assister aux consistoires et à la canonisation solennelle, feraient une chose agréable à Sa Sainteté.

» Du reste, ce voyage à Rome, s'il peut s'effectuer, servira, d'après les intentions de Sa Sainteté, comme s'il était entrepris pour remplir l'obligation de la visite *sacrorum liminum*.

- » Je vous annonce tout cela par ordre de Sa Sainteté.
- » Je saisis l'occasion pour exprimer à Votre Grandeur mes profonds sentiments de respect, et vous souhaiter toutes les prospérités divines.
- » Rome, 18 janvier 1862.

» Signé : Cardinal CATERINI, *Préfet de la Congrégation du Concile* »

—*Découvertes faites dans les fouilles du palais des Césars.* M. Rosa continue, ainsi que nous l'avons annoncé, les fouilles des jardins Farnèse. Au commencement du mois de décembre on a mis au jour ce que l'on croit être l'*Académie*, c'est-à-dire la salle des lectures publiques dont il est souvent question dans les auteurs, et entre autres dans Pline. On en a complètement déblayé l'intérieur, où l'on a trouvé des gradins et des niches pour des statues. Entre l'*Académie* et les *Bains de Livie* on s'occupe de découvrir de grandes voûtes détruites qui contenaient des fragments de mosaïques, et l'on aperçoit déjà des traces de murs et de pilastres en briques. Les travaux ont aussi commencé du côté de la *Voie Sacrée*, et les ruines prennent l'aspect le plus imposant. On a trouvé de beaux fragments de colonnes de marbre, des chapiteaux corinthiens, etc.

Le 10 janvier dernier, l'*Institut de correspondance archéologique* de Rome, après avoir tenu une courte séance dans le lieu ordinaire de ses réunions, s'est transporté en masse au *Palatin*, où se trouvent comme chacun le sait, les jardins Farnèse. Le projet de cette visite avait été divulgué, aussi l'assemblée était-elle fort nombreuse. Aux membres de l'*Institut* s'étaient joints des étrangers de distinction et beaucoup de nobles Romains avec leurs femmes, chose tout à fait inaccoutumée, car d'habitude ils ne s'inquiètent guère d'archéologie. Tous ont été émerveillés des résultats acquis en si peu de temps, et dont l'honneur revient à l'habile directeur M. Pietro Rosa. En effet, les fouilles se sont poursuivies avec activité en deux endroits, d'abord vers l'*arc de Titus*, là où l'on sait que se trouvait l'entrée principale du palais des empereurs, puis du côté des *bains de Livie*.

Dans le premier endroit où les fouilles promettent d'être très-fructueuses, on a trouvé une longue muraille, enfermant probablement une vaste place. On n'est point encore arrivé au pavé, mais on a mis au jour de *belles colonnes* de marbre cipolin de 45 centimètres de diamètre.

Du côté de la *Voie sacrée*, on continue le déblai de tous les édifices qui existèrent entre le *Casino* et la rue *Saint-Bonaventure*, et là, au moyen des nouvelles ouvertures que M. Rosa a fait pratiquer dans le grand mur élevé par les Farnèse, ces édifices et leurs longues galeries, de l'aspect le plus imposant, ont de nouveau reçu la lumière du jour. Les voitures pour l'enlèvement des matériaux y circulent maintenant sans difficulté.

De l'autre côté du *Palatin*, vers le *circus maximus*, et la villa *Mills*, les charrettes arrivent jusqu'à l'hémicycle orné d'un grand et beau pavé de marbre que l'on croyait jusqu'ici être le *temple d'Apollon*. Cette conjecture paraît aujourd'hui dénuée de fondement. Encore quelques jours de fouilles, et l'on saura décidément à quoi s'en tenir.

Tous ces travaux, du reste, marchent avec une telle rapidité, que nous avons sous les yeux plusieurs grandes photographies exécutées à la fin du mois de décembre et qui déjà ne représentent plus exactement l'état des ruines et des fouilles.

Parmi les objets découverts jusqu'ici et qui sont tous en marbre blanc, nous avons à signaler un *magnifique fragment d'une frise* du plus grand style et comparable pour la beauté à la célèbre frise du temple d'Antonin et Faustine, *deux Hermès* à double tête, tous deux identiques, et représentant d'un côté la Jeunesse, de l'autre la Vieillesse; une *statue de femme*, peut-être une Diane, entièrement drapée et d'un très-beau style. On a trouvé, en outre, un *bras*, ce qui fait espérer que la statue auquel il appartenait n'est pas bien loin, et ailleurs une lyre qui semble promettre un Apollon ou une Muse.

(*Correspondance littéraire.*)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 27. — Mars 1862.

Philosophie traditionnelle.

ENCYCLIQUE DE S. S. PIE IX AUX ÉVÊQUES BELGES
 SUR LES DISCUSSIONS PHILOSOPHIQUES DE CE PAYS,
 ET DIVERSES PIÈCES OFFICIELLES SUR LE TRADITIONALISME.

Une *Encyclique* relative aux dissidences qui partagent les évêques et les professeurs Belges sur l'enseignement théologique et philosophique de l'*Université catholique de Louvain*, vient d'être publiée. Une chose importante ressort de cette *encyclique*, c'est que la réponse donnée par le cardinal d'Andrea, et que nous avons insérée dans notre cahier d'avril de l'année dernière ¹, comme une *réponse émanée de la Congrégation de l'Index*, n'a ni l'autorité, ni le caractère d'une décision pontificale. Les *Annales* n'auraient pas dû lui attacher ce caractère ; mais elles n'ont fait que copier les expressions mêmes de la *Revue catholique de Louvain*. Les *Annales* regrettent donc cette publication, car elles ont toujours regardé comme une chose honteuse de se servir d'une pièce fausse ou de donner à une pièce vraie une portée et une autorité qu'elle n'a pas. Elles n'ont jamais mis ni duplicité, ni habileté dans leur polémique ; elles n'ont jamais caché aucune décision ; et quant aux documents officiels, elles les ont toujours publiés *in extenso*, sans altération, sans diminution, sans déviation quelconque. Elles peuvent se tromper ou être trompées, mais elles ne veulent tromper personne, ni en publiant les pièces, ni en les cachant.

C'est ce qu'elles vont faire en ce moment en donnant toutes les pièces qui ont rapport à la philosophie traditionnelle ; elles sont toutes importantes, et toutes elles préparent l'examen et

¹ Voir *Annales*, t. 1, p. 276 (5^e série).

la solution de cette question assez simple en elle-même, mais étrangement obscurcie et dévoyée par les diverses polémiques qui ont eu lieu.

Parlons d'abord de la manière dont les divers journaux ont envisagé les 7 *propositions ontologiques*, qui ont été condamnées par le Saint-Office, et que nous avons publiées dans notre cahier de décembre dernier.

I.

Les sept propositions ontologiques et le Journal historique et littéraire de Liège.

Nous avons toujours cru que le journal de M. Kersten était Ontologique, et qu'en cela il donnait la main à la *Revue catholique de Louvain*. Il paraît qu'il n'en est rien. En effet, il se borne à donner les 7 propositions en latin, *sans traduction aucune*; puis il les fait suivre de la note suivante destinée à appliquer les propositions à son adversaire, la *Revue catholique* :

Quelques journaux, dans l'intention charitable de consoler les *Ontologistes* d'en deçà des monts, se hasardent de dire que ces propositions ne concernent point l'Ontologisme, mais bien le Panthéisme, dont elles formulent l'une des théories. Nous n'avons pas besoin de le dire, le lecteur le plus novice en fait de philosophie le reconnaîtra, la censure de ces propositions *frappe l'Ontologisme au cœur*; et le coup est si bien mortel, qu'il est impossible que l'Ontologisme s'en relève. Si l'on ajoute que le Panthéisme est atteint par cette censure, on a raison; mais on fait aussi par là comprendre combien l'Ontologisme est un système dangereux¹.

C'est bien dit; mais alors pourquoi ne pas traduire cette pièce qui condamne deux systèmes dangereux, l'Ontologisme et le Panthéisme? M. Kersten croit-il que tous ses lecteurs savent le latin? Et si tous ne le savent pas, pourquoi ne pas leur faire connaître cette décision souveraine? L'Ontologisme et le Panthéisme dominent la plupart des esprits; on les trouve partout, même dans des auteurs réputés orthodoxes, et les pièces les plus légères en sont tout imprégnées: pourquoi ne pas répandre le plus possible une condamnation qui frappe tant d'opinions et qui pourrait éclairer un si grand nombre d'esprits? Ne pourrait-on pas croire que ceux qui ne

¹ *Journal historique, etc.*; n° de janvier, t. xxviii, p. 441.

donnent pas la traduction de cette décision favorisent plus ou moins les doctrines qu'elle condamne ?

II.

Les sept propositions ontologiques, et la *Revue catholique de Louvain*.

La *Revue de Louvain* ne pouvait pas prétendre n'être pas Ontologique. C'est un système qu'elle admet et pratique sous la direction de M. l'abbé Ubaghs, professeur de philosophie à l'Université, et auteur de plusieurs *Éléments d'ontologie*; aussi étions-nous curieux de savoir comment elle parlerait de cette condamnation solennelle. D'abord elle publie les propositions *sans les traduire*; puis, dans un long article de 9 pages, elle soutient que ces articles ne regardent en aucune manière l'Ontologisme. Nous ne pouvons citer tout cet article, remarquable par son *obscurité*, mais nous allons en citer quelques extraits.

Voici d'abord l'opinion de M. l'abbé Ubaghs sur l'ensemble de ces propositions :

Quel est le sens ? quelle est la portée de ces propositions ?

Quelques personnes peu familiarisées avec les systèmes philosophiques modernes, et particulièrement avec le *panthéisme*, ont cru que ces propositions se rapportaient à l'*Ontologisme* et que leur rejet par le Saint-Office atteignait, au moins d'une manière éloignée, la doctrine Ontologique. Il en est même qui, dans cette persuasion, se sont empressées de publier séparément trois de ces propositions réprochées, en insinuant que l'*Ontologisme* et, ce qui est plus encore, toute doctrine des *idées innées* venaient d'être frappés par le Saint-Siège.

Or, qu'on les examine dans leur ensemble ou chacune d'elles à part, et l'on se convaincra sans peine que ce ne sont pas des propositions *ontologiques* et qu'elles n'ont *aucun rapport avec l'Ontologisme*.

En effet, considérées en elles-mêmes et indépendamment de tout rapport avec les autres, trois de ces propositions sont *évidemment absurdes*, et quatre sont manifestement *panthéistes* ¹.

Puis, dans la discussion où il se livre, M. l'abbé Ubaghs émet les propositions suivantes :

Ce *pur être* du panthéisme, cet être sans rien de plus, *ens in genere*, quelle que soit la ressemblance des termes, n'a rien de commun avec l'*être pur*, l'*ens simpliciter*, ou l'*ens simplex*, des scolastiques. Voir, sur la différence entre l'être en général, *pur être*, et l'*être pur*, mes *Ontologia elementa* (pag. 13 et 39), et sur la différence entre l'*être logique*, l'infini négatif, et l'*être réel ou ontologique*, l'infini positif (*ibid.* p. 13-20) (p. 7).

¹ *Revue catholique*, n° de janvier 1862, p. 6.

En dehors de ce point de vue, ces propositions ne sont qu'un mélange impur d'assertions équivoques, propres à égarer le lecteur et n'appartenant à aucune philosophie qui ait un nom ¹.

Et qu'on ne vienne pas nous arrêter au début en prétendant que le mot *être en général* ne se trouve dans aucune des sept propositions ; car l'idée exprimée par ce terme est apparente dans chacune d'elles, elle le domine toutes et en forme la base et la clef de voûte ; le terme *ens simpliciter* n'y signifie rien d'autre. Aussi pourrions-nous, s'il était nécessaire, citer des *maîtres catholiques* qui ont enseigné de nos jours, de bonne foi, je n'en doute point, les plus répréhensibles de ces propositions d'une manière plus claire, en disant en termes exprès :

« Que l'idée de Dieu est identique avec l'idée de l'être en général, *ens simpliciter*, *ens in genere*, *genus supremum entium* ; que cette idée de Dieu est la seule idée immédiate de notre esprit, qu'elle entre comme premier élément dans toutes les autres idées et les renferme comme le genre suprême les genres inférieurs ; en disant encore, en d'autres termes, que l'être infini et *omne esse* sont identiques ; que Dieu, l'être infini, en créant les êtres finis, ne communique à ceux-ci que l'être qu'il est lui-même, sa propre essence, et que cette essence communiquée ainsi aux créatures, où elle se trouve revêtue de modifications déterminées qui en font des êtres particuliers, fait que ces êtres sont tous identiques quant à leur essence, et peuvent être dits infinis et finis à la fois, infinis quant à l'être ou à l'essence, et finis par rapport aux autres et à l'être infini... » Quel Dieu ! et quelle création !

Toutefois, pour qu'on s'abstienne d'attribuer ces extravagances à l'Ontologisme, il importe de noter que ces maîtres n'appartiennent pas aux défenseurs, mais aux adversaires directs du système ontologique, qui certes n'a rien de commun avec de pareilles doctrines (p. 7 et 8).

Il nous semble que M. l'abbé Ubaghs eût bien fait de signaler à l'attention de ses lecteurs ces *Maîtres catholiques*, ces adversaires directs du système ontologique, qui soutiennent le système qui est exposé ici. Il aurait été utile à ses lecteurs et il aurait prouvé que la décision du Saint-Office était très-opportune et même nécessaire.

Voici ensuite comment il s'explique sur les universaux :

La doctrine des *universalia a parte rei* est ce qu'on appelle communément le réalisme dans la nature, et si ce système présentait les universaux comme n'étant pas réellement distincts de Dieu, il serait certainement condamnable et condamné. (Voir mon *Problème ontologique des universaux*, 2^e édit. Louvain 1861.) Parfois on entend aussi par là le réalisme des idées, ou la doctrine qui admet qu'il y a en Dieu des idées universelles, types éternels des êtres créés, et qui regarde ces idées comme quelque chose de réellement identique avec Dieu.

¹ En sorte que le Saint-Office s'est amusé à frapper des propositions n'appartenant à aucune philosophie qui ait un nom ! Comme c'est respectueux dans la bouche d'un prêtre, professeur de philosophie !

Or si, ce qu'il est impossible d'admettre, la Congrégation du Saint-Office avait voulu atteindre cette doctrine, il faudrait dire que sa censure frappe les docteurs chrétiens les plus illustres et nommément S. Thomas d'Aquin. *Supposition tout à fait absurde* (p. 9).

Nous ferons remarquer ce *Quelque chose*, qui reviendra plus loin, et que M. Ubaghs déclare identique avec Dieu. Qu'est-ce que c'est que ce *Quelque chose*? Ah! c'est que le professeur ontologiste a reculé devant l'expression : *Les idées universelles sont Dieu*.

Après avoir exposé les 7 propositions à son point de vue, M. l'abbé Ubaghs ajoute :

Après ces explications, il est inutile de montrer à ceux qui connaissent l'ontologisme que ces sept propositions n'ont aucun rapport avec ce système¹.....

Quelqu'un me dira peut-être : Mais si ces propositions exprimaient une doctrine aussi monstrueuse que celle que vous venez d'exposer, comment la Congrégation du Saint-Office se serait-elle bornée à dire qu'elles ne peuvent pas être enseignées sûrement?

Je pourrais répliquer à cette objection que *je ne suis pas compétent* pour répondre à la question qu'elle renferme; mais je puis aussi exprimer là-dessus mon opinion comme une simple conjecture. Or, il se peut, dirai-je, que la S. Congrégation, après avoir examiné ces propositions non-seulement dans leur ensemble, mais aussi le sens que présente chacune d'elles prise à part et en dehors de leur connexion mutuelle, ait voulu appliquer à toutes *in globo* la censure qui convient à la moins répréhensible d'entre elles. Mais, ce qui me paraît plus probable, c'est que ces propositions, qui ont été envoyées de l'Allemagne, dit-on, pour être soumises au jugement du Saint-Siège, auront été extraites de l'ouvrage d'un écrivain catholique qui, comme quelques autres, les aura insérées dans son livre sans en comprendre la portée, et que la S. Congrégation aura voulu, par une sage condescendance, ménager l'imprudent auteur de ces tristes thèses. Ajoutons enfin que la Congrégation du Saint-Office pouvait se borner à répondre simplement à la question telle qu'elle lui était posée. On lui demande de décider si ces propositions peuvent être enseignées *tuto*? elle répond : *Negative* (p. 12 et 13).

Tel est l'ensemble des applications que M. l'abbé Ubaghs a faites des 7 propositions condamnées par le Saint-Office.

Aucun autre des journaux étrangers que nous recevons n'a publié cette décision doctrinale, et la *Civiltà cattolica* de Rome garde sur cette pièce un silence complet. Voici comment les quelques journaux français en ont parlé.

¹ Voyez mon *Essai d'idéologie ontologique*. Louvain, 1860.

III.

Les sept propositions et les journaux français.

Nous avons déjà dit que le *Monde* les avait publiées en latin seulement; la *Revue du monde catholique* les a publiées de même en latin, en les faisant précéder de la note suivante :

La Sacrée Congrégation de l'Inquisition, dans une assemblée générale, vient de se prononcer dans un sens défavorable sur quelques propositions philosophiques, renommées *panthéistes*, ou *entachées d'Ontologisme*. Elle déclare que l'on ne peut enseigner sûrement les propositions suivantes ¹.

La *Revue des sciences ecclésiastiques* qui les a publiées la première, en latin seulement, leur avait donné le titre suivant :

Diverses propositions (ontologisme de Rosmini, etc.) qui ne peuvent être défendues sûrement ².

Dans son cahier de février, M. l'abbé Bouix y apporte la modification suivante :

A propos de ce décret, nous devons avertir nos lecteurs de regarder comme non avenu le titre du petit sommaire qu'une méprise regrettable a fait glisser dans la *Revue*, et dont je n'ai eu connaissance qu'après la publication du numéro. Non-seulement je n'ai point de raison pour affirmer que la congrégation du Saint-Office ait eu en vue, dans ce décret, les écrits de Rosmini; mais ce qui m'est parvenu de renseignements à cet égard exclurait plutôt cette hypothèse; aussi ai-je eu soin d'avertir MM. les rédacteurs du *Monde*, qui se proposaient de reproduire ce document, de ne pas mettre le sommaire ³.

Si cette décision ne touche en rien les Ontologistes belges, ni l'Ontologisme de Rosmini, nous désirerions bien savoir quels sont les systèmes qui sont atteints par la décision du Saint-Office. Les *Annales* ont déjà dit qu'elle s'appliquait à tous les Ontologistes, comme le dit aussi le *journal* de M. Kersten.

A cette occasion, nous adressons une prière à M. l'abbé Bouix, qui, le premier, a publié cette décision; ce serait, en donnant ces pièces, de vouloir les traduire: philosophe, théologien, comme il est, et connaissant bien la force de la pliraséologie des Congrégations romaines, il est à même, mieux que personne, de faire une traduction exacte, et nous sommes assuré que s'il avait commencé par donner une traduction, tous les autres journaux l'auraient reproduite.

L'*Ami de la religion*, a publié ce document en se servant de

¹ *Revue*, le n° de janvier, t. II, p. 496.

² *Revue*, etc., le n° de décembre, t. IV, p. 583.

³ *Ibid.*, le n° de février, t. V, p. 207.

la traduction des *Annales*¹ ; mais sans faire aucune application à l'Ontologisme, dont plus d'une fois il s'est déclaré partisan. Aussi M. Bouix fait en cette occasion la remarque suivante :

Quant au décret lui-même, nous ne savons pourquoi l'*Ami de la Religion* l'annonce d'une manière dubitative. « La congrégation du Saint-Office, dit-il, a prononcé, *parati-il*, le mercredi 18 septembre 1861, un jugement désapprobateur sur sept propositions philosophiques, qui ne sont pas sans rapport avec la théologie². » Selon nous, les lecteurs qui ne connaîtront la matière que par cet article (signé *Cognat*), n'y verront pas très-clair³.

Nous ne connaissons pas d'autres journaux qui aient publié ces 7 propositions ; en sorte que l'on peut presque dire qu'elles n'ont été promulguées ni en France, ni à l'étranger.

IV.

Pièces officielles sur les délibérations de la Congrégation de l'Index, concernant la philosophie traditionnelle.

Après avoir montré à nos abonnés comment les sept propositions doctrinales sur l'Ontologisme et le Panthéisme ont été reçues par les Ontologistes, il nous reste à les tenir au courant de ce qui s'est passé à Rome, concernant les doctrines des professeurs de l'*Université catholique de Louvain*. Les pièces les plus essentielles sur cette question, sont celles qui parlent des conférences qui ont eu lieu au sein de la congrégation de l'*Index*, lesquelles nous font connaître l'opinion des différents membres qui la composent, et comment a été rédigée et publiée cette *réponse* du cardinal d'Andréa, que la *Revue de Louvain* a donnée comme une pièce décisive, et que S. S. Pie IX déclare n'avoir pas été revêtue de l'autorité pontificale. Ces pièces publiées dans une brochure qui a paru à Florence⁴, n'ont pas été démenties, et peuvent être regardées comme authentiques. Elles font connaître les raisons de la démission du cardinal d'Andréa, que tous les journaux ont annoncée, et dont les *Annales* n'avaient pas encore parlé. Elles font partie intégrante de l'histoire de la question philosophique et théologique du Traditionalisme ;

¹ On n'y a fait qu'un changement. Au lieu de : *Dieu est compris simplement comme être*, on a mis : *est entendu comme être simplement*.

² N° du 6 février, t. xii, p. 309.

³ *Revue des Sciences ecclésiastiques*, n° de février, t. v, p. 208.

⁴ *La curia romana, e i Gesuiti*, etc., 1861.

voilà pourquoi nous les publions, bien certains que nos lecteurs les liront avec intérêt.

Lettre de S. E. le cardinal d'Andrea, préfet de la Sacrée-Congrégation de l'Index et évêque de Sabins, à S. E. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

Rome, 23 juillet 1861.

Mon très-honoré Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

Une controverse grave s'est élevée entre Mgr Malou, évêque de Bruges, et les professeurs de Louvain, « pour une *lettre imprudente*¹ écrite par le P. Perrone » de la Compagnie de Jésus au chanoine Lupus. » Les professeurs de Louvain s'adressèrent à la Sacrée Congrégation de l'Index pour avoir des éclaircissements sur leur doctrine². Après avoir entendu quatre savants Consultants et pesé les documents existant dans les archives depuis le temps du pape Grégoire XVI de sacrée mémoire, je répondis selon l'opinion de ce savant pontife, manifestée par le cardinal Mai³, alors préfet, et par la même Congrégation qui avait *formellement* discuté cette matière sous ce pontificat.

Ma réponse bien mesurée, si elle plut aux professeurs, déplut à Mgr Malou, et surtout au P. Perrone, à l'instigation duquel Mgr Malou, homme ardent comme chacun sait, envoya un *long Mémoire pour accuser d'hétérodoxie les professeurs de Louvain* ; le Saint-Père lui-même me transmit, par le moyen de Mgr Fioramonti, l'écrit de Mgr Malou, avec l'ordre de faire examiner à fond d'abord par les Consultants, et puis par les très-éminents Cardinaux la controverse pendante entre les parties contestantes.

Attendu la gravité de l'affaire, j'ordonnai que cinq Consultants écriraient librement sur la question ; et pour preuve de mon impartialité, j'invitai deux Jésuites, qui, étant parties intéressées, auraient dû, à la rigueur, être exclus, à exprimer également leur opinion.

Mais le P. Perrone ayant attaqué aigrement et avec esprit de parti les professeurs de Louvain, je dus, en vertu de mon autorité de Préfet et de la faculté que me donne la bulle de Benoît XIV *Sollicita ac provida*, n. 10, désigner un des Consultants, c'est-à-dire le P. Vercellone, pour répondre à tous les chefs de l'accusation du P. Perrone, laissant pleine liberté à ce dernier pour répliquer. Mais le P. Perrone, irrité grandement de la force des arguments et de la logique serrée du vote du P. Vercellone, refusa de répondre ; et adressa au très-révérend Père secrétaire (Modena), *cette lettre impertinente*, que j'ai communiquée sur une feuille séparée à Votre Excellence, en date d'hier.

Le P. Perrone, depuis le commencement de la controverse, remua ciel et terre pour atteindre son but, tourmenta directement et indirectement le Saint-Père et différents cardinaux et prélats, pour que la question fût transportée de

¹ Voir cette *lettre* dans les *Annales*, t. 1, p. 228 (5^e série).

² Voir la *lettre* de ces professeurs avec les remarques des *Annales*, p. 282.

³ Les lecteurs des *Annales* connaissent déjà l'opinion du regrettable cardinal Mai sur le traditionalisme des *Annales*, par le témoignage qu'il a bien voulu consigner dans un de ses ouvrages, témoignage qu'il prit soin de nous signaler lui-même, et dont nous avons formé l'épigraphe de notre recueil.

l'Index au Saint-Office, où il espérait trouver un terrain plus docile à ses desirs et des personnes plus commodes. Mais il ne réussit pas, parce que le Saint-Père, informé qu'une telle question était *pendante près de l'Index depuis 1844*, voulut prudemment que *l'Index* lui-même jugeât; donnant ainsi un grand exemple d'impartialité et de fermeté, en résistant à toutes les intrigues du dedans aussi bien que du dehors.

Toutes les matières étant prêtes, le 16 mai de cette année (1861), dix-huit *Consulteurs* furent invités à discuter en ma présence : tous se présentèrent, excepté les deux Jésuites, c'est-à-dire *Perrone* et *Kleutgen*, qui dédaigneusement se refusèrent, de sorte que les seize *Consulteurs* présents, après un libre, long et mûr examen, unanimement furent d'avis que la doctrine des professeurs de Louvain était inoffensive, et qu'on pouvait la soutenir librement sans préjudicier à la doctrine catholique. La Congrégation des Cardinaux s'étant ensuite réunie le 25 juin, une majorité importante se prononça pour la même opinion. Et comme dans la Congrégation des Cardinaux le *Maitre du sacré Palais* (le P. Gigli), a une place, avec un vote consultatif, et qu'il exprima un vote sagement motivé, en concluant en faveur de la doctrine des professeurs de Louvain, on décida, par ordre de Sa Sainteté, que cette opinion serait imprimée et distribuée ensuite aux très-éminents seigneurs Cardinaux. J'ajouterai que le révérend dom Carlo *Passaglia*, professeur de philosophie supérieure dans l'Université de la Sapience, en partie pour avoir lu sur les feuilles la question, et en partie pour avoir été interpellé selon les règles par un Cardinal, manifesta aussi son opinion favorable aux professeurs de Louvain¹.

Ce fut pour cette raison que la doctrine de Louvain fut déclarée exempte d'erreur par plus de 18 *Consulteurs* (sans parler du vote également favorable de Mgr *Cullen*, archevêque de Dublin, recueilli par le cardinal Mai), et de deux Congrégations de cardinaux, l'une tenue sous Grégoire XVI, composée du très-éminent Mai, préfet, *Mezzofanti*, *Ostini*, *Orioli*, *Polidori*, *Bianchi*, *Brignole* et *Acton*, et l'autre sous le pontife régnant, le pape Pie IX.

Maintenant, après tant et de si longues discussions, et après un examen aussi mûr et aussi profond, il ne restait que la décision à prendre, réservée à la Sainteté de Notre Seigneur, comme juge suprême de toute question.

Pendant que j'étais dans l'attente du jugement définitif de Sa Sainteté, désiré de tous et nécessaire à la paix des esprits, Mgr l'*Assesseur du Saint-Office* signifiâ au très-révérend père *Modena*, secrétaire de l'*Index*, que l'affaire devait être traitée de nouveau par les deux Congrégations réunies, c'est-à-dire celle du *Saint-Office* et de l'*Index*.

L'histoire de cette dernière Congrégation, spécialement depuis l'époque de la Bulle de Benoît XIV, *Sollicita ac provida*, ne présente aucun cas dans lequel les questions agitées devant elle, aient été ensuite portées à la discussion devant le Saint-Office, excepté le cas de l'examen des œuvres de *Gioberti*, qui, à l'instigation des Jésuites, fut faite par les deux Congrégations réunies; mais il faut observer que la cause était vierge, et par conséquent le cas est bien différent du cas actuel.

On a, en outre, agité de mon temps deux causes très-graves, celle des œuvres

¹ Voir ci-après cette note, p. 178.

de Rosmini¹ et celle de Gunther², toutes deux de haute gravité et importance, et concernant des questions de haute philosophie et de sublime théologie; toutes deux ont été décidées après l'examen de la Congrégation de l'Index, la convenance et la dignité du Saint-Siège, et pour le triomphe de la vérité.

Pour abrégé, je passe sous silence d'autres questions traitées encore de mon temps; je rappellerai seulement l'affaire de Cousin³, à laquelle le P. Perrone prit une grande part, tout en manifestant pour ce cas, par écrit, son désir de voir l'examen des œuvres de cet auteur, confié au Saint-Office plutôt qu'à la Congrégation de l'Index, sous prétexte que la congrégation du Saint-Office jouissait de plus grande considération et renommée à l'étranger que la Congrégation de l'Index, tombant ainsi en contradiction ouverte, en cherchant à diminuer l'autorité et l'importance de cette Congrégation de l'Index antérieurement louée par lui, et maintenant, au contraire, inspirant contre elle une suspicion ouverte, comme si elle était composée ou d'hommes corruptibles, ou insuffisamment instruits, ou même dominés par un esprit de parti.

D'après ce que je viens de vous exposer brièvement, et après tout ce que je vous manifestai amplement de vive voix *samedi dernier*, je m'attendais fermement que le Saint-Père, après avoir connu le véritable état de la cause, aurait révoqué l'ordre donné à Mgr l'Assesseur du Saint-Office. Mais Votre Éminence ne m'ayant pas rassuré à ce sujet *lundi dernier*, quand je la vis dans le Consistoire, et me trouvant *gravement blessé* par la mesure précitée (prise pour secondar les désirs du P. Perrone, dont la volonté, il faut le dire franchement, paraît même avoir prévalu sur celle que le Saint-Père manifesta précédemment); je vous répète par écrit ce que je vous ai dit de vive voix : c'est que j'ai pris à mon grand regret, la détermination de me démettre de la charge de *Préfet de la Sacrée-Congrégation de l'Index*. Quiconque sera élevé à cette charge, pourra sans doute y porter de plus grandes lumières, plus d'érudition et de savoir; mais il n'y portera pas certainement un esprit de plus grande impartialité, une plus grande droiture, ni enfin une plus grande fermeté, un plus grand soin, pour faire discuter toutes les questions avec la plus ample liberté, sans respect humain et sans esprit de parti.

Je m'abstiens, pour en finir, de vous exposer beaucoup d'autres motifs de ma résolution et je termine en vous priant d'assurer le Saint-Père, au nom de la vérité, que le très-révérend Père (Modena) secrétaire, que tous les Consultants de l'Index, pendant le temps de ma Préfecture, se sont grandement signalés par leur prudence, leur impartialité, par leur savoir et par les soins assidus qu'ils ont apportés à l'examen des questions importantes et ardues, qu'ainsi ils

¹ Voir les détails donnés par les *Annales* sur la condamnation de deux ouvrages de l'abbé Rosmini, et sur la décision de l'Index qui déclare sa philosophie inoffensive, et la range parmi les opinions que l'on peut soutenir, dans les t. xx, p. 280 (3^e série), t. x, p. 254 (4^e série), et t. i, p. 71 (5^e série).

² Les *Annales* ont donné la liste des écrits de l'abbé Gunther qui ont été mis à l'Index, t. xv, p. 323, et les *lettres apostoliques* qui indiquent ses principales erreurs, t. xvi, p. 235 (4^e série).

³ Voir dans les *Annales* la mention que son livre *Le vrai, le beau et le bien* a été mis à l'Index; et que le décret n'en a pas été publié, t. xvii, p. 404 (4^e série).

mériteraient une démonstration d'estime et de satisfaction souveraine, qui les encourageât à continuer à l'avenir avec un zèle semblable, avec une égale science et avec une égale patience, à bien mériter du Saint-Siège apostolique.

Je suis avec tous les sentiments, etc., de Votre Éminence, etc., le Préfet de la Sacrée-Congrégation,

G. cardinal de ANDREA, évêque de Sabine.

V

Réponse de S. E. le Cardinal Antonelli à S. E. le Cardinal de Andréa.

31 juillet 1861.

Mon très-honoré Eminent et Révérend Seigneur,

L'importance des considérations présentées par moi dans la conversation que j'ai eue récemment avec Votre Eminence, me portait à ne pas désespérer que vous reviendriez sur l'intention que vous m'aviez manifestée de vous démettre de la charge de Préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index, en conséquence de la détermination qu'on vous annonça qu'avait prise le Saint-Père, de faire discuter de nouveau par la même Congrégation réunie à celle du Saint-Office, la controverse très-grave qui, suscitée il y a plusieurs années dans l'Université de Louvain, s'est, il y a peu de temps, fortement ravivée entre Mgr l'évêque de Bruges (Malou) et les professeurs de Louvain.

Pendant que j'étais dans cette supposition, j'ai vu, non sans déplaisir, m'arriver à l'improviste la communication de Votre Eminence, en date du 23 de ce mois dans laquelle, après une narration succincte de la manière dont eut lieu l'examen dans le courant de juin par la Sacrée Congrégation de l'Index de la controverse sus-mentionnée, vous avez fait quelques observations sur le mérite de la nouvelle discussion qui devait avoir lieu au moyen de la Sacrée Congrégation associée à celle du Saint-Office, et terminez en déclarant fermement votre dessein de vous démettre de votre charge de Préfet.

Comme vous m'en avez prié, je dus bien malgré moi présenter et mettre sous les yeux du Saint-Père la communication de Votre Eminence, et comme elle prouvait à Sa Sainteté que les observations que j'avais faites à Votre Eminence pour la dissuader de son dessein et pour dissiper les idées fâcheuses provoquées chez elle par la résolution de revenir, au moyen des deux Congrégations réunies, sur l'examen de la question déjà discutée, étaient sans résultats; comme en outre il ne fallait conséquemment pas espérer une meilleure issue des nouvelles réflexions que je pourrais vous faire pour la fin à laquelle tendaient les précédentes, Sa Sainteté a décidé, à son grand regret, de laisser un libre cours à la démission à laquelle Votre Eminence déclare s'être définitivement arrêtée.

Le Saint-Père a parfaitement apprécié l'honorable témoignage que Votre Eminence rend au très-révérend Père secrétaire et aux respectables Consultants, pour l'esprit, la science et les soins assidus par lesquels ils se sont signalés dans l'examen de questions ardues et importantes durant la Préfecture de Votre Eminence, comprenant bien quelle influence ont opérés sur eux, le zèle, la fatigue et la loyauté de votre direction dans l'exercice de la charge laborieuse que vous avez remplie jusqu'à présent.

Après ces détails il ne me reste plus qu'à profiter de cette nouvelle occasion

pour assurer Votre Eminence des sentiments de profond respect avec lequel je baise très-humblement les mains

De Votre Eminence, le très-humble, très-dévoué, très-soumis et vrai serviteur,

G. cardinal ANTONELLI.

VI

Réponse de S. E. le Cardinal de Andrea à la lettre précédente de S. E. le Cardinal Antonelli.

Au très-Eminent Seigneur Cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

Rome, le 3 août 1861.

Très-Eminent, très-révéré Seigneur,

J'aurais bien voulu me dispenser de répondre à votre très-estimée lettre en date du 31 juillet dernier, qui m'est parvenue le 2 du courant, par laquelle vous m'annoncez que la Sainteté de Notre Seigneur a accepté *ma démission de la Préfecture de la Sacrée Congrégation de l'Index*, nonobstant les valides raisons amplement exposées par moi par écrit et de vive voix, dont je vois qu'on n'a tenu aucun compte. Mais puisque vous vous bornez à me rappeler l'importance des raisons et les différentes considérations alléguées par vous dans notre dernière conversation afin de me faire renoncer à ma résolution prise, je vois que vous voulez m'accuser d'une obstination excessive en restant ferme dans mon dessein; aussi je vous prie de réfléchir que « l'unique motif qui me fut exposé » plusieurs fois dans notre entretien, fut celui de *trainer en longueur l'affaire* » indiquée, Sa Sainteté étant sûre, comme disait Votre Eminence, que « l'examen ultérieur à faire par les deux Congrégations ne pouvait arriver à un » résultat différent de celui qui avait été obtenu par la Sainte Congrégation de l'Index. »

L'expédient proposé réduit à ce motif, c'est-à-dire à *trainer l'affaire en longueur*, Votre Eminence voit bien qu'il y avait plusieurs moyens de le mettre à exécution, que le Saint-Père pouvait garder l'affaire, entr'autres moyens, pendant quelques mois dans son bureau, sans donner tant d'avantage au parti contraire de triompher, au mépris d'une Congrégation, qui depuis 18 ans s'était louablement et sérieusement occupée de la question, et aussi pour la considération du Cardinal Préfet qui avait dû répondre aux professeurs de Louvain provoqués par la *lettre imprudente* du père Perrone.

En ce qui concerne le résultat du nouvel examen, vous voudrez bien me permettre de vous faire observer, que bien que la nature de la question soit telle qu'on ne puisse douter d'une décision conforme à celle de la Sainte Congrégation de l'Index; cependant comme les jugements sont libres, et que, selon l'antique proverbe *tot capita, tot sententiæ*, il pourrait bien y avoir un résultat tout différent. Et, dans cette hypothèse, auquel des deux jugements s'en tiendra le Saint-Père? Toutes les congrégations ne jugent-elles pas *en son nom*? Donc il devra démentir l'Index ou le Saint-Office. En supposant encore le cas plus probable que le second jugement des deux Congrégations soit conforme au premier, il restera toujours près du public un acte manifeste de défiance souveraine envers la Congrégation de l'Index et envers celui qui en avait la direction. La chose est par elle-même évidente.

Mais, puisque le Saint-Père l'a voulu ainsi, je vénère ses ordres et ne demande rien de plus.

Du reste, je ne suis pas tourmenté d'idées fâcheuses au sujet de la détermination que j'ai prise, non par légèreté de prétextes, mais par des motifs justes et réfléchis. Une seule chose me paraît fâcheuse, c'est de me voir contrarié dans l'exercice d'une charge soutenue avec la plus grande régularité et selon la rigueur de procédure de la Constitution de Benoît XIV, ennemi comme je l'ai été, comme je le suis toujours, de tout arbitraire et d'abus quels qu'ils soient.

Cependant Mgr *Malou* savait positivement, depuis deux mois, que si l'Index ne rendait pas un jugement favorable à son affaire, elle serait certainement portée au Saint-Office, car il disait en Belgique à un des Jésuites (en ceci peu discrets pour ne pas dire autre chose), que le cardinal Préfet recevrait sa démission pour avoir compromis le Saint-Siège.

En quelque lieu qu'on eût agi avec bonne intelligence, avec calme et prudence, de tels propos pouvaient et devaient être évités, particulièrement dans ce temps où le Saint-Siège est attaqué de tous les côtés.

Il serait peut-être nécessaire, selon mon opinion, que Mgr le Nonce (Gonella) (dévoté d'ailleurs entièrement au parti opposé), essayât de modérer le feu et l'imprudence du prélat *Malou* et de ses compagnons, afin de m'éviter ainsi le déplaisir de répondre à leurs attaques et de m'engager dans une polémique.

Sans rien ajouter, avec les sentiments du plus profond respect, je baise très-humblement les mains

De Votre Eminence, etc. Le Préfet de la Sacrée-Congrégation,

G. Cardinal DE ANDREA, *Evêque de Sabine.*

VII

Les publications du père jésuite (aujourd'hui abbé) Passaglia, prouvent qu'il connaît bien peu le vrai Traditionalisme. Nous croyons qu'il ne l'a connu que par le livre du P. Chastel, *De la valeur de la raison humaine*, auquel il a donné une approbation solennelle, comme à un livre *excellent, opportun et même nécessaire au temps actuel* ¹. Nous avons déjà publié l'analyse d'un de ses discours, où il professe une espèce de *traditionalisme*, lequel ne l'empêche pas d'être un vrai ontologiste admettant, avec MM. Cousin et Renan, le *développement direct et spontané de la raison*, et que *l'esprit humain, dès le premier usage de ses forces, saisit le Logos divin* ². Ce sont les principes qu'il applique en ce moment dans sa polémique contre la souveraineté temporelle du Saint-Siège.

Cependant comme la pièce suivante, désignée par S. E. le cardinal de Andréa, a été communiquée aux Consultants de

¹ Voir *Annales*, t. XIX, p. 262 (4^e série).

² Voir *ibid.*, t. I, p. 371, 375 (5^e série).

l'*Index*, comme surtout elle donne de nouveaux détails sur ce qui s'est passé dans cette Congrégation, lors de l'examen de la question du *traditionalisme*, elle doit être jointe aux autres pièces qui forment l'histoire de cette importante discussion.

Exposé de la cause du traditionalisme de Louvain, par le professeur Charles Passaglia.

I. — Votre Éminence connaît la nature de la cause qui doit se décider; elle n'en ignore pas non plus la gravité. Il s'agit, en effet, d'après ceux qui marchent sous la bannière de l'*évêque de Bruges*, d'une accusation portée contre les deux Facultés de Louvain, la Faculté de philosophie et la Faculté de théologie, d'avoir refusé et de refuser même en ce moment à la *Raison humaine les droits et les forces innées qu'on lui doit accorder conformément à la vérité catholique*. De là l'accusation de Traditionalisme dirigée contre les professeurs de Louvain, de là aussi le surnom de *Traditionalistes* qui leur est appliqué, comme si en effet ils enseignaient cette forme de *Traditionalisme* qui a déjà été maintes fois réprouvée par les RR. PP., aussi bien que par cette Congrégation sacrée de l'*Index*, qui est leur principal instrument dans ce genre de controverses.

II. — Une fois la nature de la cause indiquée en quelques traits généraux, on ne saurait nier la gravité de son caractère, soit qu'on la considère en elle-même, ou par rapport aux accusateurs ou aux accusés.

Considérée *en elle-même*, elle est d'une haute gravité, parce qu'elle tourne en accusation d'orthodoxie violée et d'hétérodoxie manifeste; elle est d'une haute gravité, considérée par rapport aux *accusateurs*, parce que parmi les principaux d'entre eux se trouvent *trois évêques belges* auxquels font écho *deux théologiens*, qui sont de plus Consultants de notre Congrégation de l'*Index*. Elle est de haute gravité, considérée par rapport aux *accusés*, attendu que ce sont des prêtres exemplaires, des professeurs renommés et membres distingués d'une Université catholique.

III. — C'est pourquoi, si à la gravité de la cause, doivent correspondre dans les juges la sollicitude de l'étude et la maturité de la sentence, il n'est pas difficile de conclure, que l'une et l'autre doivent être, en nous, très-grandes. À cet effet, ce n'est pas un médiocre avantage que la voie nous ait été déjà aplaniée tant par ce qui a été fait en Belgique, que par ce qui a été fait à Rome, avec une grande diligence et une singulière habileté, pour faire cesser les équivoques, circonscrire les enquêtes, et présenter la vérité sous son jour véritable.

IV. — Et d'abord nous avons été aidés dans notre jugement *par ce qui a été fait en Belgique*, attendu que si la Belgique a fourni trois évêques pour accusateurs, elle a fourni également *trois évêques* pour défenseurs, et au nombre de ces derniers on compte l'archevêque de Malines (S. E. le cardinal Engelbert Sterck), le centre et le chef de la hiérarchie belge. Il est à remarquer que les accusés ne pouvant supporter, suivant l'expression de S. Jérôme, l'*accusation* d'hétérodoxie, n'ont pas manqué à eux-mêmes, mais se sont appliqués, par des écrits solides et soigneusement élaborés, tant à découvrir les erreurs commises

dans l'interprétation de leurs doctrines, qu'à réfuter les arguments au moyen desquels on a cherché à démontrer que leur enseignement était contraire à la vérité et opposé aux règles de l'orthodoxie. D'où il suit que, faisant attention à ce qui a été fait en Belgique, nous nous trouvons forcés de suspendre notre jugement, en trouvant l'accusation de la même force que la défense; aussi nous trouvons-nous obligés d'incliner plutôt en faveur des accusés, d'abord parce que la défense semble beaucoup plus splendide que l'accusation, et ensuite parce que l'accusation n'étant pas pleinement prouvée, la justice et l'équité réclament que les accusés soient maintenus dans la possession de leur orthodoxie.

V. — Nous pencherons sans crainte vers ce dernier parti, en ne perdant surtout pas de vue ce qui a été fait à Rome à ce sujet, avant que la cause ne fût soumise à votre appréciation. Les accusations et les défenses ont été loyalement exposées et communiquées à deux théologiens Consulteurs de notre Congrégation, afin qu'après les avoir mûrement étudiées, ils donnassent leur avis par écrit, en l'appuyant par les arguments les plus solides et les plus précis. Ces membres érudits ont accompli consciencieusement leur mission, et si d'un côté ils ne se sont pas trouvés d'accord entre eux sur tous les points, ils ont cependant formulé à l'unanimité leur opinion, savoir : « Que la doctrine de Louvain est la répétition du traditionalisme déjà pros crit et méritant comme ce dernier la même censure, parce qu'elle est en désaccord avec les Écritures, contraire à la tradition catholique, et finalement en opposition avec l'enseignement des écoles. »

VI. — Le droit et la coutume exigeaient que la susdite opinion qui condamne la doctrine de Louvain fût communiquée non-seulement aux Consulteurs en général, mais plus particulièrement encore à ceux auxquels le Préfet de la Congrégation avait cru devoir confier la défense légitime des accusés. Ainsi le fit en effet le Préfet; et les deux théologiens Consulteurs nommés pour accomplir la tâche de la légitime défense, ont rédigé deux Mémoires dans lesquels après avoir développé la question dans toute son étendue, discuté les arguments et pesé les preuves, ils ont conclu ainsi :

« 1° L'opinion des théologiens accusateurs est contraire à la vérité et à la probabilité; 2° la doctrine de Louvain ne saurait être confondue avec le Traditionalisme, déjà plusieurs fois censuré; 3° c'est une doctrine purement philosophique; 4° on doit en permettre la libre profession, et cela d'autant plus qu'il ne semble pas possible de lui refuser une probabilité interne aussi bien qu'externe. »

VII. — Après avoir parcouru ces degrés, le 16 mai de l'année courante, a eu lieu la réunion préparatoire de l'Index à laquelle ont pris part, sous la présidence du Préfet, 16 Consulteurs des plus renommés. Quel en a été le résultat? Le procès-verbal du secrétaire constate :

« 1° Que dans le but d'éviter à jamais toute équivoque et d'embrasser toute la controverse sur le prétendu Traditionalisme belge, il a été posé huit questions auxquelles les Consulteurs devaient répondre ;

« 2° Que les Consulteurs ont été unanimes et formellement explicites à déclara

» rer, privée de tout fondement et nullement conforme à la vérité, l'action in-
» tentée contre l'enseignement de Louvain ;

» 3° Que quatre Consultants parmi les 16 présents, non contents d'exprimer
» de vive voix leur opinion personnelle, l'ont formulée par écrit en l'appuyant
» d'arguments capables d'éloigner tout doute et d'établir la certitude.—Il serait
» impossible de faire connaître ici en abrégé, combien cette question y est
» traitée avec la plus grande science, ce que Vos Éminences ont déjà mûrement
» considéré et pesé.

» 4° Que tous ont affirmé à l'unanimité que la doctrine de Louvain n'avait
» point mérité la censure, qu'elle faisait partie des opinions libres, qu'on ne
» pouvait interdire. »

VIII.—Tel a été le résultat de la *Congrégation préparatoire* tenue le 16 mai, résultat contraire aux Accusateurs et on ne peut plus favorable aux Professeurs de Louvain, résultat, sous tous les rapports, péremptoire, parce qu'il dérivait des délibérations les plus mûres rendues par des juges compétents, résultat enfin qui peut nous servir de règle dans le jugement que nous devons prononcer.

IX. — En ce qui me regarde, après avoir pesé la cause avec un esprit attentif et éloigné de toute prévention, je ne puis ne pas me joindre à l'avis émis par les Consultants, et affirmer avec eux que l'enseignement de Louvain, loin de blesser l'orthodoxie, doit être classé dans la catégorie des opinions philosophiques qui, ne manquant point de probabilités ni extérieures, ni intérieures, non-seulement peuvent, mais encore doivent être permises par notre Tribunal, et même sauvegardées par lui contre des censures injustes et mal avisées.

X. — En effet, à quoi se réduit après tout la doctrine des professeurs de Louvain? L'examen approfondi de cette doctrine, nous conduit à la résumer dans la formule suivante : « Les professeurs de Louvain enseignent que les hommes, » tels qu'ils sont réellement, ne peuvent acquérir une connaissance première, » pleine et distincte, d'*aucune vérité métaphysique et transcendante*, sans un » secours extérieur intellectuel qui, en la secondant, aide la force intérieure et » la vigueur naturelle de la Raison. »

Or donc : 1° Qu'y a-t-il dans cette doctrine d'opposé à l'Écriture, aux sentiments des Pères, à l'enseignement commun des théologiens? Rien. — Qu'y a-t-il dans cette doctrine de commun avec les erreurs professées par Baius et avec le Traditionalisme pros crit? Rien.—Qu'y a-t-il dans cette doctrine qui ne puisse et ne doive être réputé comme chose purement et simplement philosophique? Rien.—Qu'y a-t-il dans cette doctrine d'incapable, soit d'être confirmé par des analogies rationnelles ou d'être soutenu par des inductions probables? Rien. — Qu'y a-t-il dans cette doctrine qui la fasse exclure du domaine des opinions libres? Rien.—Mais, s'il en est ainsi, quelle doit être notre tâche? La voici : *nous la déclarerons exempte de toute censure, et nous ne permettrons pas que d'autres la condamnent de leur autorité privée*. Il ne faut pas perdre de vue, après tout, que si nous sommes chargés de la tutelle de l'orthodoxie, c'est à nos soins que se trouve confiée également la protection de la liberté honnête. Aussi insisterons-nous pour que les professeurs de Louvain puissent poursuivre tranquillement leur œuvre. Nous ne sommes pas réunis ici pour imposer des chaînes non

nécessaires; autant cela répugne à l'esprit des constitutions modératrices de notre Congrégation, autant cela serait contraire à l'esprit même de l'Eglise qui est un esprit essentiellement apostolique, formulé par le synode de Jérusalem avec ces paroles solennelles : « *Visum est Spiritui Sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris, quam hæc necessaria* ¹. » Ainsi donc, la nécessité est notre règle, et on doit conserver libre ce qui n'est pas d'une nécessité absolue.

Le prof. CH. PASSAGLIA.

VIII.

De toutes ces pièces il résulte clairement : 1° que seize consultants sur dix-huit, ont approuvé l'Exposé de MM. les professeurs de Louvain ; 2° que la congrégation des cardinaux, réunie le 25 juin, a émis le même vote à une majorité imposante.

Mais il en résulte en même temps que, comme le dit le cardinal d'Andréa, « il ne restait que la décision à prendre » réservée à la Sainteté de notre Seigneur comme juge supérieur de toute question ². »

C'est dans cet état que la question a été portée au Saint-Office.

Les choses étant ainsi, il est clair que cette décision n'avait pas une autorité souveraine, et l'on doit s'étonner que la *Revue de Louvain* l'ait donnée comme telle. C'est d'après cette *Revue* que les *Annales* l'ont acceptée et publiée, et à cette occasion nous avons à répondre à un reproche que nous fait M. l'abbé Bouix dans son dernier cahier de la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Voici ses paroles :

La méprise de plusieurs publications sur ce point n'est pas sans inconvénient. En attribuant à la sacrée Congrégation de l'Index la décision transmise par son Exc. le cardinal d'Andrea, elles lui ont donné un caractère qu'elle n'a pas. Le savant et très-honorable M. Bonnetty, entre autres, a grossi l'importance de ce document par les titres : avec approbation de la sacrée Congrégation de l'Index. Réponse de la sacrée Congrégation de l'Index; titres qu'il a même eu soin de faire ressortir par leur disposition typographique. Nous ne doutons pas que les publications où cette inexactitude s'est glissée ne s'empressent de la rectifier. Elles nous pardonneront de l'avoir signalée. L'*Encyclique* de Pie IX aux évêques belges montre assez que les méprises de ce genre peuvent avoir des suites fâcheuses ³.

¹ Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne point vous imposer d'autre fardeau que ces choses nécessaires (*Actes des apôtres*, xv, 28).

² Ci-dessus, p. 173.

³ *Revue* de février, t. v, p. 206.

Je serai toujours reconnaissant envers les personnes qui me signaleront une erreur dans mes *Annales*, et je m'empresserai de la rectifier. Mais je ne puis accepter que ce soit moi qui aie grossi l'importance de la réponse du cardinal d'Andréa par les titres : *Avec approbation de la sacrée Congrégation de l'Index... Réponse de la sacrée Congrégation de l'Index.*

La *Revue de Louvain* avait ainsi intitulé son article : *Déclaration de la Congrégation de l'Index* ; et elle le commençait ainsi : *La sacrée Congrégation de l'Index vient de donner une réponse qui, nous l'espérons, mettra fin à la polémique soulevée dans notre pays*¹. Ne devais-je pas dire que cette doctrine était approuvée de la *Congrégation de l'Index*? Quant à la seconde phrase, M. Bouix aurait dû avertir qu'elle est copiée mot à mot de l'Exposé de MM. les professeurs de Louvain qui disent aussi : *Réponse de la sacrée Congrégation de l'Index*².

Ces messieurs ont été trompés sans doute, mais devais-je soupçonner ce qu'ils ne soupçonnaient pas eux-mêmes ?

Mais suis-je le seul parmi les journaux français à m'être servi de ces expressions? Sans vouloir citer ceux qui comme moi, ont reproduit l'article de la *Revue de Louvain*, quand j'ai voulu consulter la table de la *Revue* de M. Bouix, qu'est-ce que j'ai lu? INDEX : *Réponse de la Congrégation sur le traditionalisme et le rationalisme*, 373-384. Ce sont là les expressions mêmes que M. Bouix reproche aux *Annales*. De plus, n'est-ce pas lui qui a grossi l'importance de ce document, en faisant suivre cette réponse du cardinal d'Andréa des lignes suivantes :

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de ce document. Rapproché des quatre propositions envoyées par la sacrée Congrégation de l'Index à M. Bonnetty, pour être souscrites par lui, il mettra fin probablement à la controverse qui a si longtemps divisé les écrivains catholiques sur ce point³.

M. Bouix pouvait-il plus expressément dire qu'il regardait ce document comme émané de la sacrée Congrégation elle-même? — Je puis même dire que j'ai fait plus que M. Bouix, car tandis qu'il s'est laissé englober sans réclamation dans

¹ *Revue de Louvain*, avril 1860; t. III, p. 193.

² *Ibid.* id. id. p. 216.

³ *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. I, p. 384.

l'accusation générale émise par MM. les professeurs de Louvain *contre les traditionalistes français*, je l'ai repoussée avec force; j'ai réfuté leur Exposé, et j'ai protesté contre des phrases qui renferment leur opinion sur les *idées innées*. Je disais :

Nous refusons toujours d'admettre que *les principes des vérités rationnelles, métaphysiques et morales, ont été mis dans l'esprit humain par le Créateur*, autrement qu'au sens de saint Thomas, que Dieu y a mis la faculté de les apprendre et de les comprendre ¹.

De plus, nous croyons en ce moment que les principes de MM. de Louvain sont condamnés dans deux des sept propositions émises récemment par le Saint-Office.

Quoi qu'il en soit, puisque j'ai fait ces réserves, tandis que M. Bouix n'en faisait aucune; il n'était pas autorisé à dire que j'ai *grossi l'importance de ce document*.

J'espère que M. Bouix voudra bien faire mention de cette réclamation dans sa *Revue*.

Après avoir publié ces pièces, qui renferment l'histoire exacte de toute cette controverse, il ne nous reste qu'à faire connaître la décision du souverain Pontife lui-même. Nous allons la publier ici en latin et en français ².

IX.

Lettre de N. S.-P. le pape Pie IX aux évêques de Belgique.

« A Notre cher Fils Engelbert cardinal-prêtre Sterckx, de la
» S. E. R., archevêque de Malines, et à Nos Vénérables Frères
» ses suffragants les évêques de Belgique.

» Pie IX, pape.

» Cher Fils et Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

» Aux nombreuses et profondes amertumes qui dès l'origine

PIUS PP. IX.

Dilecto filio Nostro Engelberto S. R. E. presbytero cardinali Sterckx, archiepiscopo Mechliniensi, et venerabilibus fratribus ejus suffraganeis in Belgio episcopis.

Dilecte Fili Noster ac Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedic-

¹ *Annales*, t. 1, p. 290 (5^e série).

² Nous suivons à peu près complètement la traduction de *l'Ami de la Religion* qui nous a paru la plus littérale.

» de Notre suprême pontificat ont abreuvé notre cœur et nous
 » affligent surtout en ces temps malheureux, est venue se
 » joindre la douleur causée par des questions fâcheuses sou-
 » levées en Belgique à l'occasion d'opinions différentes tou-
 » chant certains principes adoptés dans l'enseignement de la
 » science philosophique et théologique dans l'*Université catho-*
 » *lique de Louvain*. Ce n'a pas été pour Nous une médiocre
 » consolation d'apprendre comment vous, cher Fils et Véné-
 » rables Frères, suivant les conseils de Notre nonce et de ce
 » siège apostolique, en Belgique, vous avez profité de l'occa-
 » sion qui vous a réunis à Malines le *mois de juillet dernier*
 » dans le but de traiter diverses affaires relatives à cette Uni-
 » versité, pour aviser en même temps aux moyens d'écartier et
 » d'étouffer ces controverses. Notre consolation s'est encore
 » augmentée lorsque Nous avons été informé que vous aviez
 » employé ces moyens en adressant d'un commun accord,
 » le 31 du même mois de juillet, *une lettre au Recteur Magni-*
 » *fique de ladite Université*. Dans cette lettre, en effet, reluit avec
 » éclat cet amour de la concorde et de la prudence si néces-
 » saire pour sauvegarder la paix et éloigner tout ce qui peut
 » faire obstacle à l'union chrétienne et à l'édification publique
 » des fidèles. Notre cœur a été pénétré d'une joie plus grande
 » encore, dès que nous avons su que les Professeurs de l'Uni-

tionem.—Ad plurimas gravissimasque amaritudines, quibus vel ab ipso supremi
 Nostri Pontificatus initio, et hisce asperrimis præsertim temporibus affligimur,
 accessit etiam dolor excitatus ex molestis quæstionibus istic exortis ob discre-
 pantibus opinionibus de quibusdam principiis adhibitis in tradenda philosophica ac
 theologica scientia in catholica Lovaniensi Universitate. Non levi autem conso-
 latione affecti fuimus noscentes quomodo Vos, Dilecte Fili Noster ac Venera-
 biles Fratres, inhærentes consiliis Nostri et hujus apostolicæ Sedis istic Nuntii
 Mechliniæ proximo mense Julio in unum congregati ad alia ejusdem Universi-
 tatis tractanda negotia, vestras quoque impendistis curas in aliquo suscipiendo
 consilio, quo hujusmodi controversiæ plane amoverentur et extinguerentur.
 Quæ Nostra consolatio summopere crevit, ubi intelleximus, has vestras curas
 locum habuisse in Epistola, quam die 31 ejusdem mensis Julii communi con-
 sensu ad Magnificum ejusdem Universitatis Rectorem dedistis. Namque in
 eadem epistola elucet ac dominatur illud concordiæ prudentiæque studium
 tantopere necessarium ad pacem tuendam, atque ad removendam quicquid
 christianæ paci, et publicæ fidelium ædificationi obesse possit. Atque majore
 etiam lætitia perfusi fuimus, vix dum cognovimus, ipsius Lovaniensis Universi-

» versité de Louvain, recevant avec respect les conseils et les
 » règles exprimés par vous dans cette lettre, avaient déclaré
 » unanimement qu'ils y adhéraient pleinement et sans aucune
 » restriction.

» Mais au milieu de la plus vive satisfaction que Nous cau-
 » sait cet heureux terme de la controverse, ce n'a pas été sans
 » un profond chagrin que Nous avons été informé qu'on avait
 » travaillé à la ranimer, soit par des articles insérés dans des
 » feuilles publiques, soit par des écrits récemment publiés,
 » et que dans ce but on avait invoqué des Décisions émanées
 » de Nos Congrégations et approuvées par Nous, *lesquelles*
 » *n'existent en aucune façon*. Cela est arrivé parce que quel-
 » ques-uns ont prétendu attribuer à un certain *Document* une
 » importance dont il manque absolument, puisque son con-
 » texte et ses termes excluent évidemment toute idée d'une
 » décision de la Congrégation, et ne fournissent aucune indi-
 » cation d'une intervention de Notre autorité Pontificale, *qui*
 » *en effet n'est pas intervenue*.

» Aussi, ayant la vue très-claire des très-grands et innom-
 » brables avantages qui découlent de la mutuelle concorde
 » des esprits, concorde sans laquelle ni la religion ni la science
 » ne peuvent jamais avoir d'heureux résultats, Nous désirons
 » ardemment, Cher Fils et Vénérables Frères, de faire cesser
 » et disparaître toute occasion qui, de quelque manière que

tatis Professores obsequenter excipientes consilia et regulas a Vobis per eandem
 epistolam expressas declarasse unanimiter, se eisdem consiliis et regulis plene
 adhærescere sine ulla exceptione. — Verum dum vehementer lætabamur, hoc
 modo controversiam finem habuisse, summo certe animi Nostri mœrore novi-
 mus per articulos publicis ephemeridibus insertos, allaque scripta recens vul-
 gata operam datam esse, ut controversia ipsa revivisceret, et in hunc finem
 invocatas fuisse decisiones a Nostris Congregationibus editas, et a Nobis pro-
 batas, quæ minime existunt. Atque id evenit, propterea quod nonnulli cuidam
 Documento illud pondus attribuere voluerunt, quo Documentum idem plane
 caret, cum illius contextus et verba omnem de Congregationis decisione ideam
 evidenter excludant, nec ullum indicium præbeant Pontificiam Nostram inter-
 positam fuisse auctoritatem, quæ reapse interposita non fuit. — Itaque optime
 præ oculis habentes innumeras maximasque utilitates, quæ ex mutua animo-
 rum concordia derivant, sine qua religio et scientia prosperos exitus consequi
 nunquam possunt, Nobis summopere cordi est, Dilecto Filii Noster ac Venera-
 biles Fratres, omnem occasionem omnino de medio tolli et eliminari, quæ

» ce soit, puisse troubler et diminuer, même légèrement,
 » l'union. Voilà pourquoi, *sans porter aucune espèce de décision*
 » *touchant le mérite des doctrines qui ont soulevé la présente*
 » *controverse, et dont l'examen définitif et le jugement appar-*
 » *tiennent exclusivement à ce Siège Apostolique,* Nous voulons
 » et ordonnons que les fauteurs comme les adversaires de ces
 » doctrines, jusqu'à ce que ce Saint-Siège ait cru à propos
 » d'en porter un jugement définitif, s'abstiennent soit en en-
 » seignant, soit en répandant des écrits de quelque nature
 » qu'ils soient, ou imprimés, ou autrement publiés et distri-
 » bués, avec ou sans nom d'auteur, de produire ou de défendre
 » soit par actes, soit par conseils, quelque'une de ces doctrines
 » philosophiques et théologiques, *comme l'unique, la vraie et la*
 » *seule admissible, et comme propre à l'Université catholique.* De
 » plus, Nous ordonnons que, sous quelque prétexte que ce soit,
 » ils s'abstiennent de soulever en cette matière de nouvelles
 » questions, très-contraires à la charité chrétienne et au salut
 » des âmes.

» Il vous appartiendra, Cher Fils et Vénérables Frères, de
 » porter à la connaissance des fidèles confiés à vos soins, cette
 » disposition et cet ordre de Notre autorité Pontificale, qui,
 » nous en avons la confiance, sera très-propre à procurer,
 » avec le secours de Dieu, la tranquillité des esprits, à con-

concordiam ipsam quovis modo vel leviter turbet et imminuat. Quocirca nullam prorsus proferentes sententiam de doctrinarum merito, quæ præsentem excitarunt controversiam, et quarum definitivum examen et iudicium ad hanc Apostolicam Sedem unice pertinet, volumus atque mandamus, ut earumdem doctrinarum tum fautores, tum oppugnatores, donec definitivum de ipsas doctrinis iudicium hæc Sancta Sedes proferre existimaverit, se omnino abstineant sive docendo, sive cuiusque generis scriptis vel in lucem typis edendis, vel alia quavis ratione vulgaribus, distribuendis, tam cum auctoris nomine, quam sine nomine auctoris, ac sive factis, sive consiliis aliquam ex prædictis philosophicis ac theologis doctrinam exhibere ac tueri, veluti unicam, veram, et solam admittendam, ac veluti catholicæ Universitatî propriam. Insuper præcipimus, ut sub quovis prætextu se abstineant novas de hæc iterum excitare quæstiones, quæ christianæ caritati, et animarum salutî vel maxime adversantur. — Vestrum autem erit, Dilecte Fili Noster ac Venerabiles Fratres, istis fidelibus curæ vestræ commissis hanc Nostram Pontificiam ordinationem voluntatemque significare, quæ, uti confidimus, ad exoptatam animorum tranquillitatem et concordiam servandam ac fovendam, Deo bene

» server et à augmenter la concorde. Nous sommes certain
 » qu'avec cette sollicitude pastorale qui vous distingue, vous
 » consacrerez tous vos soins et toutes vos pensées à atteindre
 » ce même but, et qu'avec une grande vigilance, s'il en est
 » besoin, vous prendrez tous de concert, avec prévoyance et
 » sagesse, des décisions opportunes en ce qui regarde la métho-
 » dode d'enseignement dans l'Université de Louvain, et que
 » chacun de vous s'appliquera au même soin dans son diocèse.
 » Nous sommes assurément animé de l'espoir que le clergé de
 » Belgique, avec ce respect et cette vénération envers Nous et
 » ce Saint-Siège qui l'a toujours distingué, recevra en toute docili-
 » tité et soumission cet ordre que Nous avons cru devoir donner
 » pour les motifs les plus graves, et les circonstances particu-
 » lières des temps et des choses, pour le plus grand avantage
 » de Notre sainte religion dans ce royaume. Enfin, Nous pro-
 » fitons de grand cœur de cette occasion pour vous donner de
 » nouveau et vous confirmer le témoignage de Notre particu-
 » lière bienveillance. Et Nous voulons vous en donner le gage
 » très-certain dans la Bénédiction Apostolique que, du plus
 » profond de Notre cœur et en y joignant le vœu de toute
 » félicité, Nous vous accordons avec amour à vous, Cher Fils
 » et Vénérables Frères, à tout le clergé et à tous les fidèles
 » confiés à la vigilance de chacun de vous.

juvante, maxime conducet. Certi vero sumus, Vos pro eximia vestra pastorali sollicitudine omnes curas cogitationesque ad eandem assequendam finem esse collaturos, ac summa vigilantia, ubi opus fuerit, opportuna consilia communi vestrum omnium consensu provide sapienterque esse suscepturos quoad docendi rationem in Lovaniensi Universitate, et unumquemque vestrum idem omni studio in propria Diœcesi esse curaturum. In eam profecto spem erigimur fore, ut Belgii Clerus ob egregiam illam, qua semper eminent erga Nos et hanc Sanctam Sedem observantiam et venerationem, omni docilitate et obsequio hanc Nostram ordinationem sit excepturus, quam propter gravissimas causas et peculiaria rerum ac temporum adjuncta dandam esse censuimus ad majorem sanctissimæ nostræ Religionis utilitatem in isto regno procurandam. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam Nostram erga Vos benevolentiam. Cujus quoque certissimum pignus esse velimus Apostolicam Benedictionem, quam ex imo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Dilecte Fili Noster ac Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis Laicisque fidelibus cujusque vestrum vigilantia conceditis peramanter impertimus.

» Donné à Rome auprès de saint Pierre, le 19 décembre de
 » l'année 1864, de notre Pontificat, la 16^e.

» PIE IX, pape. »

Il nous reste maintenant à faire connaître comment les diverses Revues ont accepté cette décision solennelle. Voici les paroles respectueuses et soumises des professeurs de l'*Université de Louvain*.

X.

« Le Souverain-Pontife vient d'adresser à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, et à ses vénérables suffragants, une *Lettre* destinée à mettre fin aux discussions qui, dans ces derniers temps, ont été agitées en Belgique concernant les forces naturelles de la raison humaine.

» On sait que dès le début, et durant le cours entier de cette controverse, nous avons présenté et soutenu notre doctrine comme une *simple opinion*, à notre avis très-fondée en raison, mais tout en reconnaissant à nos adversaires catholiques le droit de penser autrement que nous à cet égard. Aussi, jamais nous ne nous sommes permis d'accuser d'hétérodoxie ou d'erreur théologique le sentiment opposé au nôtre. Plusieurs fois nous avons dit combien nous regrettons de nous voir obligés, par la gravité des accusations dont nous étions l'objet, de prendre part à une discussion irritante et propre à fomentier la division, dans un moment où il serait si désirable que tous les catholiques fussent unis pour repousser avec plus de succès les coups que le *Rationalisme* et la *Démagogie révolutionnaire* portent sans trêve ni cesse au majestueux édifice de nos croyances chrétiennes. Aussi, depuis près de deux années, nous nous sommes abstenus de répondre à de nouvelles attaques. La *Revue catholique* a gardé un silence absolu sur ce sujet depuis le mois d'avril 1860, époque où elle a publié, avec l'*Exposé* de doctrine soumis par nous à la sacrée Congrégation de l'Index, la *réponse* qui nous fut adressée par le Cardinal Préfet de cette Congrégation.

» Dans la *Lettre apostolique* que nous publions, notre Saint-Père le Pape, à qui seul il appartient de porter un jugement définitif en cette matière, déclare ne vouloir rien définir sur le mérite des opinions opposées qui ont donné lieu à la controverse. Mais Sa Sainteté ordonne, dans l'intérêt de l'union et de la paix, que toute discussion cesse. Elle veut que, aussi longtemps que la question ne sera pas décidée par le Saint-Siège, les partisans et les adversaires de l'une ou de l'autre des doctrines controversées s'abstiennent de donner leur opinion comme la seule vraie et la seule qu'on puisse admettre et comme la seule qui soit autorisée à l'Université catholique.

» Nous sommes heureux de voir terminer une controverse souverainement regrettable. Mais cette discussion a affligé Pie IX; elle a ajouté aux tristesses de toute nature dont la divine Providence, en ses incrustables desseins, permet

Datum Romæ apud S. Petrum die 19 decembris anno 1864, Pontificatus Nostri anno decimo sexto.

PIUS PP. IX.

que son glorieux pontificat soit abreuvé. Nous éprouvons le besoin d'exprimer publiquement le regret d'avoir contribué, en prenant part à cette déplorable controverse, à contrister l'âme du saint Pontife qui gouverne aujourd'hui, d'une main si sage et si ferme, l'Eglise de Jésus-Christ. Certes, si nous avions prévu que cette discussion affligerait notre bien-aimé Père Pie IX, l'amour nous eût inspiré le courage de souffrir en silence les *accusations si graves* dont notre enseignement et nos écrits étaient l'objet. Puisse le Chef révérend de l'Eglise universelle trouver une consolation dans l'exacte et rigoureuse observation de ses ordres et de ses conseils ! Il faut que toujours, mais en ce temps surtout où toute autorité est ébranlée et où la Chaire de Saint-Pierre est si violemment secouée, tous les catholiques écoutent, avec la plus respectueuse et la plus entière soumission, la voix de celui que le divin fondateur de l'Eglise a constitué le juge infallible de la doctrine et le souverain régulateur des consciences.

- J.-TH. BELEN, *camérier d'honneur de S. S. Pie IX,*
prof. d'Écriture-Sainte et de langues orientales.
- J. B. LEFEBVE, *prof. de théolog. dogm.*
- G.-C. UBAGHS, *prof. de philosophie.*
- N.-J. LAFORET, *prof. de philosophie.* •

Cette réponse de MM. les professeurs de Louvain nous avait paru sage et modérée ; mais elle n'a pas paru telle à leurs adversaires, qui en ont pris occasion de leur adresser une attaque d'une grande vivacité. On y sent une main qui veut détruire en Belgique l'*Université catholique*. Fidèles à notre loyauté ordinaire, nous mettons la pièce sous les yeux de nos lecteurs. — Le *journal*, dont M. Kersten est propriétaire, cite d'abord la déclaration de MM. les professeurs, puis il les secoue en ces termes :

Si les directeurs de la *Revue catholique*, signataires de la déclaration qu'on vient de lire, s'étaient bornés à exprimer leur respect et leur soumission envers le Souverain Pontife, régulateur suprême des choses de la foi, nous n'aurions eu qu'à les féliciter de ces beaux sentiments que leur piété bien connue ne pouvait manquer de leur inspirer en cette circonstance. Mais ils ont cru devoir interpréter la lettre de N. S. P. *et se justifier*, de façon à faire retomber sur l'opinion contraire à la leur la *responsabilité des faits* qui ont causé au Père commun une pénible impression.

Pour nous, nous ne pouvons accepter cette responsabilité ; et nous croyons que les autres *contradicteurs* des opinions de la *Revue catholique*, placés dans la même position que nous, ont droit de décliner comme nous cette responsabilité. Ce n'est point une discussion sérieuse, calme, modérée et digne, qui a pu affliger le Pape : personne n'en peut douter. Aussi ne rappellerons-nous pas les paroles d'encouragement qui ont été adressées à l'un de nos collaborateurs, ni le *Bref Pontifical* envoyé à l'auteur d'un ouvrage important sur la matière controversée, ouvrage entrepris sous les auspices du chef de ce diocèse, et ap-

prouvé par le savant évêque de Bruges, comme le S. P. le dit dans ce Bref¹. C'est donc à d'autres qu'il faut faire remonter la cause de la douleur du Vicair de Jésus-Christ. Pour s'en convaincre il suffit de lire sans préoccupation la lettre du Pape. Le S. Père félicite NN. SS. les évêques de ce qu'ils ont fait pour arrêter la controverse, et écarter tout ce qui est de nature à troubler la paix et à nuire à l'édification. Qu'ont donc fait dans ce but NN. SS. les évêques? Ils ont *tracé des règles et adressé des conseils au corps académique de leur Université*². Il n'en fallait pas davantage pour ramener la paix et mettre fin à la controverse : le S. Père le dit : *Hoc modo controversiam finem habuisse*. C'est bien désigner implicitement, mais d'une manière très-claire, quels sont les auteurs premiers de la controverse et de l'agitation des esprits, puisque ceux-là se taisant et se tenant tranquilles, la polémique cesse et le calme se rétablit : *controversia finem habet*. Ce n'est point à nous que la lettre des évêques a été adressée : on s'est borné, à notre égard, à une prière, à une invitation à ne point reprendre la polémique. Le S. Père a pu en être informé; mais il n'en dit rien, comme si les adversaires de la *Revue* n'étaient pour rien dans la controverse, et parce qu'en effet ils ne sont pour rien dans la cause de sa douleur. Ce n'est donc point pour nous, ni pour les contradicteurs de la *Revue catholique* que la lettre du 19 décembre a été adressée à NN. SS. les évêques. Le S. Père savait que pour les contradicteurs de la *Revue* le jugement des évêques, une prière des évêques avait suffi; que nous reconnaissons dans nos évêques les premiers juges des doctrines, comme dans le Pape le juge suprême. D'ailleurs ce n'est point nous ni nos amis contradicteurs de la *Revue*, qui avons dit que les doctrines de ce recueil, objet de la controverse, étaient les seules vraies, les seules admissibles : tant s'en faut! Ce n'est point nous qui avons dit que ces doctrines sont celles de l'Université de Louvain : car les facultés de théologie et de philosophie de cet établissement enseignant au nom des évêques, cet établissement n'a d'enseignement propre en ces matières, que celui que ces mêmes évêques reconnaissent comme tel.

La *Revue catholique* assure qu'elle n'a fait que se défendre contre des accusations d'hétérodoxie, qu'elle n'est descendue dans l'arène qu'après y avoir été provoquée. C'est sur ce prétexte qu'elle s'est appuyée presque chaque fois qu'elle a entamé la lutte; c'est sur ce prétexte que s'appuie la lettre du 1^{er} février 1860³. M. Maret écrit à Paris : *provocation*. Un ouvrage paraît en Belgique : les écrivains de la *Revue* n'y sont point nommés, leurs écrits n'y sont point désignés : *provocation*. Le P. Dechamps se fait le champion de l'Exposé des quatre professeurs contre ceux qui le méconnaissent : *provocation*. Elle a sans doute regardé comme une nouvelle provocation nos observations critiques sur les ouvrages du P. Dechamps et sur l'opuscule du P. Van Loo. C'était apparemment en réponse à une provocation que la *Revue* publiait en août 1859,

¹ Voir ce bref adressé à M. le chanoine Lupus, dans nos *Annales*, t. III, p. 293 (5^e série).

² Nous regrettons que cette lettre du 21 juillet dernier, dont il est question aussi dans l'*Encyclique*, n'ait pas été publiée.

³ C'est la lettre adressée au préfet de la Congrégation de l'Index.

un article si plein de modération, qu'elle n'a pas osé en donner la suite¹. C'était bien certainement en réponse à une provocation, que ses directeurs distribuaient sous le manteau à leurs affidés, certaine brochure intitulée : *Remarques*, etc., brochure où la violence est portée, dit-on, à sa plus haute expression, et où la sincérité de l'Exposé du 1^{er} février est dépassée. C'était encore pour le même motif que la *Revue* publiait en mars 1860, comme une décision d'une congrégation romaine, un document qu'elle savait aussi bien que nous n'avoir ni ce caractère, ni cette valeur : *Cuidam documento illud pondus attribueri voluerunt, quo documentum idem plane caret, cum illius contentus et verba omnem de congregationis decisione ideam evidenter excludant*. Enfin c'est en conséquence d'une provocation que la *Revue*, dans sa livraison de janvier dernier, lance quelques traits au P. Dechamps, touche de rechef aux principaux points de la controverse, et affirme qu'elle est d'accord avec le P. Maignon qui ne s'en doute guère.

Les écrivains de la *Revue catholique* ont la plupart une double position : ils sont professeurs, ils sont directeurs d'un recueil mensuel. Les professeurs enseignent et publient des doctrines qui sont, ou que l'on croit être opposées aux doctrines de l'ancienne école. Réfute-t-on cet enseignement ou ces publications ? les directeurs de la *Revue* prétendent qu'on les attaque. Répond-on aux directeurs de la *Revue* ? les professeurs se plaignent d'être assaillis dans leur enseignement. Qu'en est-il ? Voici les faits : l'ancienne école était en possession d'enseigner des doctrines, enseignement dont la S. Congrégation de l'Index a dit : *Non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere, quod methodum hanc, præsertim adprobante vel saltem tacente ecclesia, usurpaverint*. Les professeurs dans leurs écrits combattent ces doctrines et en proposent de nouvelles. Qui donc commence la controverse, ouvre la lutte, entame l'attaque ? Evidemment ceux qui viennent troubler l'école dans son antique possession.

La *Revue catholique* ne fait, dit-elle, que se défendre contre les accusations d'hétérodoxie auxquelles elle est en butte. Pour ce qui nous concerne, nous lui avons répondu à satiété sur ce point ; quant à ses autres contradicteurs, notamment ceux qui sont mis en cause dans la lettre du 1^{er} février 1860, il leur serait bien facile de démontrer l'inanité de cette plainte. La *Revue* a prétendu que le système que ceux-ci ont contredit, n'est pas le sien : dès lors pourquoi se plaint-elle ? D'autre part, elle n'est pas nommée dans leurs écrits ; il n'y est pas même fait allusion aux livres, ni à l'enseignement de ses directeurs ; les passages qu'elle s'est appliqués, se rapportaient et évidemment à l'école du P. Ventura, qu'il n'y avait point à s'y méprendre ; aussi lorsque l'auteur en a fait l'observation à la *Revue*, celle-ci n'a pu en contester l'exactitude ; quant à l'école que forment en notre pays, les directeurs de la *Revue* et quelques-uns de leurs anciens collaborateurs, l'auteur avait déclaré, dans son ouvrage, qu'il s'abstenait de la censurer. Les plaintes de la *Revue* et des signataires de la lettre du 1^{er} février 1860, contre la lettre d'un illustre théologien romain, sont d'autant moins fondées, que ni la *Revue* ni aucun de ses directeurs n'y est

¹ Il s'agit d'un article de M. le professeur Labis ayant pour titre : *Le Batanisme et les opinions des écoles catholiques* (p. 463), ayant pour but de prouver qu'on ne doit pas proscrire comme hérétiques des opinions libres.

nommé. Chose curieuse! *les expressions* qui ont prétendument blessé la *Revue*, dans la susdite lettre, se trouvent littéralement dans les *Prælectiones theologicae* de ce théologien, ouvrage qui est dans les mains des professeurs et des élèves de Louvain depuis quelques vingt-cinq ans, et a été réédité en cette ville. Quelle contradiction!

La *Revue* affirme n'avoir jamais taxé ses adversaires d'hétérodoxie. Mais elle oublie que, dans l'exposé du 1^{er} février 1860, ses directeurs disent ouvertement avoir censuré le *traditionalisme français* antérieurement et postérieurement aux quatre propositions formulées par la S. Congrégation de l'Index (Voir cet Exposé pp. 9 et 10). Elle oublie que dans un ouvrage, publié par l'un des hommes les plus éminents de son école, le système du P. Perrone, c'est-à-dire le système de saint Thomas et de toute l'école, est aussi *ex professo* accusé de *favoriser le rationalisme*. Est ce que le rationalisme n'est pas une hérésie!... Enfin la *Revue* oublie que, dans ses colonnes (année 1857, p. 45), elle a ratifié la *censure du susdit écrivain contre la doctrine du P. Perrone et de l'école*, et cela nonobstant la défense formelle de la Congrégation de l'Index : *Proinde non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere*, etc. Et l'un des signataires de la déclaration ci-dessus, n'a-t-il pas dit de ses contradicteurs catholiques qui nient la *nécessité physique* de l'enseignement social, qu'ils ouvrent la *porte au rationalisme*. (*Log. elem.* p. 148, Lovan. 1856).

Nous regrettons de rappeler ces faits; mais la *Revue catholique* nous y oblige, en nous imputant, contre toute évidence et contre toute justice, une *responsabilité* que la lettre du S. Père ne fait remonter, ni jusqu'à nous, ni jusqu'aux écrivains auxquels nous faisons allusion. Nous ne répondrons pas à ce passage où la *Revue* affirme n'avoir jamais présenté *son système comme le seul vrai, le seul admissible*; nous ne lui demanderons même pas si elle considérait comme *vrai le système de l'école*, lorsqu'elle le disait fondé sur le principe du Rationalisme, et sur l'ignorance de la nature de l'âme ou de la fameuse loi psychologique découverte par le Traditionalisme: nous la renverrons à la lettre des évêques du 31 juillet 1861, et au besoin au dernier ouvrage du R. P. *De-champs*.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les explications données ici, ne touchent en rien aux doctrines mêmes sur lesquelles NN. SS. les évêques demandent et le S. Père exige que l'on s'abstienne de discuter. Il s'agit ici de faits que la *Revue catholique* a tus ou présentés *inexactement*, et que nous rappe-lons ou auxquels nous rendons leur véritable signification. En le faisant, nous avons la conscience de n'aller ni contre le désir de NN. SS. les évêques, ni contre la volonté du Souverain-Pontife (*Journal hist.* du 1^{er} mars 1862, p. 553).

XI.

Nous n'adoptons pas en tout la philosophie de MM. de Louvain; les *Annales* même ont eu à se plaindre d'eux, car ils les ont souvent attaquées sans citation aucune, et affreusement travesties; et quand nous leur avons adressé nos rectifications, ils nous ont fait répondre, en termes peu polis, qu'ils

ne voulaient pas les admettre. Mais nous devons dire ici que cette attaque nous paraît d'une injustice extrême et tout à fait contraire à cette prescription de l'*Encyclique*, qui défend *novas de hac re iterum excitare quæstiones*.

D'abord il est certain que dans leur déclaration, MM. de Louvain renonçaient à des avantages légitimes ; car si l'*Encyclique* ôte à la réponse du cardinal d'Andrea l'autorité d'une décision Pontificale, elle ne fait pas perdre aux professeurs le bénéfice de l'opinion des 16 consultants de l'Index sur 18, ni de celle des cardinaux qui l'avaient approuvée, ni de celle des évêques belges qui la soutenaient. En second lieu, c'est une vraie plaisanterie que de dire que l'ouvrage de M. le chanoine Lupus, et la lettre du P. Pérone, ne s'adressaient pas à eux et ne provoquaient pas une réponse. En troisième lieu, on reproche à MM. de Louvain de *venir troubler l'école dans son ancienne possession*, ce qui veut dire, sans doute, qu'il ne faut rien changer à la polémique, ni à l'apologétique, ni à l'enseignement de la philosophie. On dirait que ces messieurs ne se doutent pas que le *Cartésianisme* et le *Malebranchisme*, condamnés par l'Eglise, sont vivants dans la plupart des cours de philosophie. Le reproche de vouloir *troubler l'école* peut aussi s'adresser aux *Annales*. Mais ce ne sont pas les *Annales* ni MM. de Louvain seuls qui reconnaissent la nécessité de ces changements ; bien d'autres personnes aussi sensées, aussi instruites, aussi dévouées à l'Eglise changent en ce moment l'antique méthode de l'école. Pour notre part, nous voudrions bien savoir ce que pense le défenseur anonyme de l'École, du changement que les RR. PP. Jésuites ont fait subir à leur méthode d'enseigner la philosophie morale ?

Dans leur *Ratio studiorum*, en vigueur dans leurs écoles depuis 1616, on lisait la règle suivante :

Que le professeur de philosophie morale comprenne qu'il ne lui appartient en aucune manière de *faire des digressions dans les questions théologiques* ; mais qu'en avançant dans son texte, il explique brièvement, doctement et gravement, les principaux chapitres de la science morale, qui se trouvent dans les dix livres des *Ethiques d'Aristote*.

Cette règle a été modifiée, dans l'édition de 1850, par les termes suivants :

Comme le propre de cette chaire est d'expliquer doctement et gravement la science morale d'après les arguments de la raison, qu'il ne fasse aucune digression vers les questions *purement théologiques*; bien plus, à cause de cela, il ne sera pas hors de propos de *confirmer certains points, avec discernement et brièveté, par la Révélation* ¹.

C'est encore là qu'il est dit aux professeurs de philosophie, que *dans le choix des opinions ils doivent se souvenir que c'est la théologie qui doit précéder en portant le flambeau* ².

Nous le demandons, n'est-ce pas là modifier la méthode, et par conséquent *troubler l'école dans son antique possession*? Voilà, ce nous semble, ce que peuvent répondre les MM. de Louvain, dont au reste nous n'approuvons pas la partie *ontologique* de la méthode qu'ils suivent.

XII

Conclusion.

Tout ce que nous venons de dire démontre combien est sage et prudente la décision du Souverain-Pontife. Comme Sa Sainteté le déclare en termes exprès, *1° elle ne prononce aucune sentence sur le mérite des doctrines qui ont excité la présente controverse, dont l'examen définitif et le jugement appartient uniquement au Siège apostolique. 2° Elle défend d'enseigner une doctrine fondée sur les susdits principes philosophiques et théologiques, comme l'unique, vraie et seule qu'il faille admettre, et comme propre à l'Université catholique* ³.

Ce sont à peu près les propres termes dans lesquels s'est exprimé le R. Secrétaire de la Congrégation de l'Index dans la lettre où elle offrait à notre signature les 4 propositions. Cette lettre porte en termes exprès :

« On a voulu user des égards bienveillants et distingués, »
 » pratiqués d'autres fois, dans des cas semblables, envers des »
 » écrivains éminemment catholiques, *en ne promulguant*, au »
 » détriment de leur réputation, *aucun jugement qui déclare ou* »
 » *erronées, ou suspectes, ou dangereuses leurs opinions;* » de plus,

¹ Voir le texte de ces passages dans les *Annales*, t. vi, p. 241 (4^e série).

² *Ibid.* p. 242.

³ Voir le texte ci-dessus, p. 186. Aussi il nous semble que M. l'abbé Bouix a dépassé la portée des paroles de l'*Encyclique*, quand il a dit qu'elle *défend d'écrire encore sur la question du traditionalisme* (*Revue*, n^o de janvier, p. 96).

le décret de l'Index ajoutait ces paroles : « *sauf toujours le jugement ultérieur* du Siège apostolique sur la totalité de » l'ouvrage ¹. »

Les conclusions à tirer des sages paroles du Pontife, c'est que tous ceux qui ont pris part à ces discussions, rationalistes, semi-rationalistes, ontologistes, traditionalistes de toutes sortes, doivent encore mûrement réfléchir sur les principes qu'ils enseignent et sur ceux que défendent leurs adversaires. Il y a erreur et vérité dans les deux partis; il y a excès et défaut de part et d'autre. Au Saint-Siège appartient de les démêler. Ainsi il nous paraît à nous qu'il est dangereux d'émettre des principes comme ceux qu'émet en ce moment même, M. l'abbé *Ubahs*, professeur de philosophie à l'Université de Louvain.

» La lumière intelligible des Ontologistes, dit-il, lumière qui éclaire notre esprit dans la conception de toute vérité métaphysique, cette lumière, *tout est étant* *Quelque chose d'identique avec Dieu*, et quoique *toujours présente à notre esprit*, n'est cependant rien d'identique à *notre esprit*; elle en diffère au moins autant que la lumière physique est différente de notre œil et de notre faculté de voir².

On peut demander à M. l'abbé *Ubahs* ce que c'est que ce *Quelque chose* qui est *identique à Dieu*. Y a-t-il *Quelque chose* d'identique à Dieu que lui-même? Sa phrase revient donc à ceci : « La lumière intelligible qui éclaire notre esprit, dans » la conception de toute vérité métaphysique, est Dieu identique à Dieu. » C'est une tautologie qui n'a pas de sens. Elle n'a de sens que dans la bouche des Rationalistes qui, en parlant de ce *Quelque chose*, ne l'identifient pas avec *l'esprit* de l'homme, mais avec *sa raison*.

C'est là une partie de l'enseignement de la philosophie de Louvain, que nous sommes bien aises d'apprendre qu'elle n'a pas été approuvée par le Souverain-Pontife.

D'ailleurs, amis et adversaires du Traditionalisme doivent en ce moment, ce nous semble, abandonner la discussion de ces questions métaphysiques abstraites. Ce n'est plus le temps où ces disputes ne passaient pas l'école, non plus que les méthodes dont l'école était en possession. La question est en ce

¹ Voir le texte entier de ces pièces dans les *Annales*, t. XII, p. 328, 330 (4^e série).

² *Revue*, janvier, p. 12.

moment toute pratique; elle est toute dans ces paroles que nous avons posées si souvent et qu'il nous est bien permis de recommander à l'examen des Consultants et de la Congrégation de l'Index et de celle du Saint-Office.

La Philosophie, dit-elle, enseigne les vérités connues par la *révélation dite naturelle*, à l'exclusion de la théologie qui enseigne les vérités connues par la *révélation dite surnaturelle*. Or, quels sont les enseignements que la Philosophie prétend donner avec ses lumières propres et purement naturelles?

Dieu et ses attributs;

Les devoirs de l'homme:

Envers ses semblables;

Envers lui-même;

Envers Dieu.

De plus, elle enseigne les règles qui constituent:

La société civile;

Et la société domestique.

Voilà ce que prétend enseigner la Philosophie et ce que lui concèdent quelques catholiques.

C'est de là qu'elle a tiré et qu'elle tire en ce moment la conclusion qu'elle *peut se contenter de cette révélation naturelle*, parce qu'avec cette révélation elle a tout ce qui est nécessaire à l'existence de la société temporelle.

C'est là toute la question religieuse et philosophique de notre époque.

Or, cette prétention est-elle fondée en raison? Est-elle soutenue par les faits comme elle l'est par les principes concédés?

Il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Que sont les sociétés encore en dehors du Christianisme quoique non en dehors de toute révélation soit primitive; soit chrétienne? Que sont les livres conçus dans ces contrées? M. Cousin, s'il fût né dans ces pays, aurait-il fait son livre *Du vrai, du beau et du bien*? M. Jules Simon aurait-il fait son livre *De la loi naturelle*? M. Saisset aurait-il fait ses *esquisses religieuses*? Non, mille fois non. Nous avons suivi la polémique qui a eu lieu à cette occasion, et tous, depuis M. l'abbé Maret jusqu'à M. le pasteur Pressansé dans sa *Revue chrétienne*, tous ont répondu à ces messieurs que ce qu'ils donnaient comme une conquête de la

philosophie était un lambeau détaché du Christianisme. Le concile de Périgueux a tranché cette question en disant nettement :

« Ce que les Philosophes nous offrent pompeusement comme le *produit laborieux de leur Raison, c'est à l'Eglise qu'ils l'ont dérobé, et tout leur mérite consiste à nous le rendre fraudé et mutilé; ce qu'ils nous donnent pour du Pur philosophique, n'est autre chose que du Christianisme tronqué et altéré* ». »

Voilà, selon nous, sur quoi doivent porter les réflexions de tous les défenseurs de l'Église, en attendant docilement les décisions souveraines que le Souverain-Pontife émettra quand il le jugera convenable.

Quant aux *Annales*, voici leur Vrai-Traditionalisme :

Avec les Consulteurs de l'Index et les cardinaux qui ont approuvé le Traditionalisme belge, elles croient :

« Que l'homme, tel qu'il naît aujourd'hui, a besoin pour acquérir le plein usage de la raison, d'un secours intellectuel extérieur (t. 1, p. 294, et ci-dessus p. 80). »

Quant à l'état primitif de l'âme, elles n'admettent pas les idées innées, latentes, ou endormies :

« Ce *Quelque chose* réellement identique à Dieu, et toujours présent à notre esprit, ce développement direct et spontané de la Raison, que professent M. l'abbé Ubaghs et M. l'abbé Passaglia (ci-dessus, p. 177 et 195). »

Elles croient que ce sont ces principes, qui, traduits en actes, font dire maintenant à Garibaldi, s'adressant aux prêtres italiens :

« Qu'ils montent donc avec courage sur la brèche des droits de la race humaine; qu'ils descendent dans le fond de leur cœur, émanation de Dieu; qu'ils le consultent sur leurs devoirs, et qu'ils répandent enfin la parole sacrée de la religion de la Vérité, parmi les multitudes ». »

Les *Annales* croient que c'est là de la pure philosophie Ontologique, et que c'est l'application de la doctrine des idées innées. Sur cette question, les *Annales* adoptent complètement la doctrine de la *Civiltà cattolica*, tirée de saint Thomas et d'Aristote, qu'il n'y a d'innées dans l'homme que ses dispositions, ses facultés (*habitus*)³.

Tel est, sur ces deux points fondamentaux, le Traditionalisme des *Annales*.

A. BONNETTY.

¹ Voir le texte de ce passage dans les *Annales*, t. XIX, p. 53 (4^e série).

² Lettre datée de Turin, 5 décembre 1861, *Ami* du 25 mars, t. XII, p. 883.

³ Voir tout l'article de la *Civiltà* inséré dans les *Annales*, t. I, p. 153, et les observations qui le corroborent, p. 160. — Voir de plus sur ces textes, t. XVII, p. 372 (4^e série).

NOTA. Comme nous donnions le bon à tirer de cette feuille, nous lisons dans le journal *l'Union* une nouvelle lettre de S. E. le cardinal d'Andréa, que nous publions à la fin de ce cahier, ci-après, p. 238.

 Histoire ecclésiastique.

 PREUVES DE L'EXISTENCE
D'EVÊCHÉS GALLO-ROMAINS AU 5^e SIÈCLE
 DANS L'EXTRÊME ARMORIQUE (BASSE-BRETAGNE ¹).

Je désire appeler l'attention de l'*Académie des inscriptions* sur l'époque de l'établissement des Evêchés gallo-romains de l'extrême Armorique, aujourd'hui la Basse-Bretagne. Je lui demande pardon de venir l'entretenir de ce point d'histoire, surtout après la publication récente de la *Province de Tours du Gallia christiana*, heureusement continué par M. Hauréau.

J'ose croire cependant que tout n'a pas été dit et qu'on peut établir que les évêchés de la Basse-Armorique ont été fondés dès le 5^e siècle au moins.

Je m'appuie principalement sur le concile de Vannes de 465, connu depuis longtemps. Il s'agit donc, non d'un document nouveau, mais d'un document important dont-il me paraît qu'on n'a pas bien saisi ni fait ressortir toute la portée.

Je dois commencer par établir l'état de la question :

Dans les généralités qui, au tome XIV du *Gallia christiana*, précèdent ce qui concerne la métropole de Tours, il n'est pas touché à l'établissement des évêchés.

Quant aux trois évêchés de l'extrême Armorique dont l'origine fait l'objet de ce mémoire, savoir : ceux des *Venètes*, des *Curiosolites*, des *Osismiens*, je lis d'abord pour les *Venètes* :

Quem sub annum Venetensis episcopatus erectus sit incertum est. Quinto quidem ineante sæculo, Paternus occurit quem ex authenticis testimoniis Venetensem episcopum fuisse comperimus. (*Ecclesia Venetensis*, p. 916.)

Si, à Vannes même, M. Hauréau ne soupçonne pas l'importance du concile de 465, il le fait encore moins à Osismes :

¹ Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 novembre 1861, par le D^r E. Halléguen.

Quam sub etatem Osismi christianam fidem edocti sint, dubium relinquatur : sexto tamen sæculo ineunte Litharedus Osismiorum episcopus occurrit, cujus incerta, forsan instabilis sedes; eodem circiter tempore quum S. Paulus Leonie fidelium societatem instituens memoratur. (*Ecclesia Leonensis*, p. 971.)

Même incertitude sur les évêchés d'*Aleth* ou *Saint-Malo*, *Dol*, *Saint-Brieuc*, *Tréguier*. Pour le siège de Saint-Malo, l'auteur cite le R. P. Lelarge, qui le fait remonter au milieu du 5^e siècle, en lui attribuant les évêques *Cariaton*, *Mansuetus*, *Riocatus*, *Adumalus*. Mais il n'adopte pas son opinion, et avec raison : car si l'aperçu du P. Lelarge peut être juste pour le 5^e siècle, ses noms ne sont certainement pas bien attribués à l'évêché de Saint-Malo ¹.

Sur les *Osismiens*, sur les *Curiosolites* et les *Corisopites*, il n'est pas facile de démêler la pensée de l'auteur, qui ne présentent en aucune façon la distinction que nous allons proposer.

Aussi saint Corentin, premier évêque de Quimper, est assimilé à Cariaton du concile d'Angers de 453; et pourtant l'auteur n'a pas plus de confiance que dom Lobineau dans la *vie anonyme* de saint Corentin.

Puis saint Guenegandus, Guennoc, Venerandus, aurait envoyé au premier concile de Tours de 461 *Jucundinus*; d'autres enfin pensent que Guennoc est le même que l'évêque du nom d'*Albinus* (ces noms se traduisent en effet par *Blanc*) qui se trouve au concile de Vannes de 465. « *Tot dubia solvere non licuit,* » dit M. Hauréau avec beaucoup de raison. Il touche encore à la vérité à propos du concile de Vannes, mais il ne peut se reconnaître dans ce dédale, faute d'y tenir le fil conducteur ².

Telle est donc encore aujourd'hui l'obscurité qui règne dans les origines de nos évêchés armorico-bretons, obscurité qui ne peut être imputée au courageux continuateur des Bénédictins, je me hâte de le proclamer, mais qui subsiste malheureusement après lui.

Or, il me semble que le *concile de Vannes* de 465 doit dissiper en grande partie cette regrettable incertitude, et fournir

¹ *Ecclesiæ* : *Macloviensis*, col. 993; *Dolensis*, c. 1038; *Briviençis*, c. 1084; *Trecorensis*, c. 1120. (*Gallia christiana* de M. Hauréau, t. xiv.)

² *Ecclesia Corisopitensis*, col. 871, 72, 78, 74.

un fil conducteur pour diriger l'historien dans ce labyrinthe.

Concile de Vannes de 465¹ : *Epistola synodi ad episcopos ejusdem provinciae qui concilio non interfuerunt.*

« Lettre synodale aux évêques de la même province qui n'assistèrent pas au concile. »

« A nos seigneurs bienheureux en tout amour et honneur en J.-C., vénérables frères Victorius et Talassius, évêques ; Perpetuus, Paternus, Albinus, Athenusius, Nunnechius et Liberalis, évêques »

» Nous, rassemblés dans l'église de Vannes pour y ordonner un évêque, pour mettre ordre aux affaires de l'évêché ou d'un évêché. » (*Causa ordinandi episcopi*; — alias — *ordinandi episcopatus.*)

» Après avoir conféré ensemble de la discipline ecclésiastique qui nous a été confiée par la grâce du Seigneur, et de la juridiction dont nous ne pourrions négliger le soin sans nous rendre coupables, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de réparer les omissions des premiers règlements des Pères et de réprimer, par les statuts les plus salutaires, la licence provenant de la trop grande liberté du siècle dans ces derniers temps : parce que, contre votre gré et le nôtre, nous avons été privés de votre présence ; nous avons cru devoir porter ces règlements à la connaissance de votre béatitude, afin que si vous les jugez dignes de votre approbation, vous les confirmiez par votre autorité et les observiez dans toute l'étendue de votre ressort. »

Suivent les canons, au nombre de 16, dont le 15^e doit être cité, vu son importance particulière dans cette discussion :

Canon XV. — « Nous avons cru en même temps qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans notre province ecclésiastique (la troisième Lyonnaise), et que, comme nous n'avons qu'une même foi sur la Trinité, nous n'ayons aussi qu'une même règle dans nos offices, de peur que la différence qui pourrait s'y trouver ne donnât occasion de faire soupçonner que nous n'avons pas les mêmes sentiments. »

Suivent les souscriptions de Perpetuus, Paternus, Albinus, Athenusius, Nunnechius, Liberalis, sans aucune indication de leurs sièges.

Ainsi, voilà tous les évêchés de la troisième Lyonnaise, province ecclésiastique de Tours, au nombre de 8 comme les cités, connus par les noms de leurs évêques, vers le milieu du 5^e siècle². Cette nouvelle province était déjà complète bien

¹ *Sacro-sancta concilia*, Phil. Labbe et Cossart S. J., t. iv, col. 1054, ab anno 451 ad 535.

² Je ne dois pas compter les *Diablintes* qui, n'ayant pas l'importance d'une cité, ont toujours dépendu du diocèse du Mans.

avant, tous les évêchés étaient établis, puisque la lettre des six évêques présents aux deux seuls absents, Talasius d'Angers, et Victorius du Mans, leur fait part de la réunion du concile provincial de Tours, *causâ ordinandi episcopatus* ou *ordinandi episcopi*¹, peu importe, et non *causâ creandi* ou *fundandi episcopatus*. Les prélats signataires n'auraient certes pas manqué de célébrer la fondation d'un nouvel évêché comme une victoire sur le paganisme. Mais il était évidemment vaincu, sans être déraciné, jusque dans le fond de la Basse-Armorique.

Car après Perpetuus de Tours, Talasius d'Angers, Victorius du Mans, Athensius de Rennes, Nunnechius de Nantes, dont les sièges et même les prédécesseurs sont connus, il reste trois évêques, *Paternus*, *Albinus*, *Liberatis*, pour les cités des *Venètes*, des *Curiosolites* et des *Osismiens*, les plus éloignées de la troisième Lyonnaise.

On pouvait hésiter jusqu'ici à affirmer l'existence au 5^e siècle de l'évêché des Osismiens, vu l'incertitude jetée sur cette attribution par les sièges de Séez, d'Hyèmes, de Lisieux, auxquels on appliquait par erreur le nom d'Osismes sous les formes altérées de *Oximensis*, *Oxomensis*.

Mais l'évêque Osismien du 6^e siècle *Litharedus*, qui a un titre historique dans le concile d'Orléans de 511, y siège avec ses collègues Modestus de Vannes, Melaine de Rennes, Epiphane de Nantes. Les Pères du concile, chefs religieux et politiques de la province de Tours, y renouvelèrent l'hommage des Armoricains envers Clovis.

Cette source d'erreur étant heureusement écartée, grâce au vénérable et si regrettable M. Bizeul, dont j'avais déjà adopté l'opinion solidement motivée qui a pris place dans le *Gallia christiana*², couronné par l'Académie, on doit faire remonter au 5^e siècle au moins l'établissement des évêchés gallo-romains

¹ Voyez Labbe et Cossart, t. iv, col. 1020-23. Le concile d'Angers de 453, qui se réunit pour ordonner Talasius, nouvel évêque de ce siège, ne manque pas de dire : « Après l'ordination de Talasius, nous avons cru devoir traiter... »

² Voyez Bizeul, *des Osismes*, dans le Bulletin de l'Association bretonne, t. iv, p. 131-34. M. Hauréau cite une autre autorité : « Eumdem Litharedum antecessores nostri aliâ conjecturâ Sagientibus episcopis annumeravere. Sed perperam, ut videtur, Ægidio Menagio teste. » (*Eccl. Corisopitensis*, col. 373-74.)

de l'extrême Armorique. D'ailleurs, le concile de Vannes est par lui-même décisif; car il nomme les huit évêques de la province. Or les Bretons désignant leurs premiers évêques Co-rentin, Pol, Malo, Briec, Tugdual, Samson, on ne peut pas sérieusement, sans parler même des dates, leur attribuer malgré eux Patern, Albinus, Liberalis.

Vannes devant être attribué à Patern, il reste encore à déterminer les sièges de *Liberalis* et d'*Albinus* dans l'une ou dans l'autre cité des *Curiosolites* et des *Osismiens*; mais le point d'histoire le plus important me semble acquis dès à présent, savoir: l'existence positive d'évêchés gallo-romains dans toute notre Armorique avant l'émigration bretonne.

Il est d'ailleurs très-facile d'expliquer l'obscurité qui règne sur ce point secondaire par la prépondérance que les Bretons réfugiés, y abordant dès 460, ont prise aux siècles suivants dans ces deux évêchés armoricains, qu'ils partagèrent chacun en trois évêchés bretons, faisant oublier les titres primitifs qu'ils avaient remplacés. Ils s'assuraient ainsi, autant que possible, l'honneur de la conversion et de la conquête de la Basse-Bretagne, prétention qu'on veut même faire revivre de nos jours.

Si le savant continuateur des Bénédictins avait pu envisager de cette manière notre histoire armorico-bretonne, peut-être aurait-il cru devoir faire précéder les évêchés bretons de l'évêché gallo-romain, dont ils sont le démembrement. Appuyé sur les conciles de Vannes de 463, d'Orléans de 514 ¹, il aurait rappelé que l'évêché *Osismien* avait précédé ceux de Quimper ou Cornouailles, Léon, Tréguier, et l'évêché *Curiosolite* ceux de Saint-Malo ou Aleth, Dol, Saint-Brieuc.

Il est permis de penser que l'histoire de notre province ecclésiastique aurait gagné par cette méthode un peu de clarté et de précision.

Puisque les débuts des évêchés de la Basse-Armorique, devenue la Basse-Bretagne, ne se présentent pas aussi clairs, aussi simples que les autres, l'auteur aurait dû commencer par les sièges purement romains de Tours, d'Angers, du Mans, de Nantes, de Rennes. A partir de Vannes, établissant avec le

¹ Voyez la même Collection des conciles.

concile de 465 que la province gallo-romaine de Tours était complète à cette époque, et probablement lors de l'érection de la nouvelle province de Tours détachée, au commencement du 5^e siècle, de celle de Rouen, il aurait indiqué les évêchés des Osismiens et des Curiosolites des 5^e et 6^e siècles avec Albinus, Liberalis, Litharedus, évêchés que les Bretons vont bientôt partager en six autres, dont ils conserveront seulement l'histoire ou mieux la chronique bretonne.

Puis M. Hauréau suivait chacun des évêchés bretons. Il gagnait autant et plus que le lecteur à appliquer cette méthode dans le travail ingrat et épineux qu'a dû lui coûter le dépouillement des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Le *tableau synoptique* que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie avec ce Mémoire, me semble le résumer clairement et utilement :

ARCHIEPISCOPATUS.

Turonensis, Tours.

EPISCOPATUS ROMANI.

Andegavensis, Angers.

Cenomanensis, Le Mans.

Nannetensis, Nantes.

Redonensis, Rennes.

Venetensis, Vannes.

Concile de Vannes, 465.

— d'Orléans, 511.

Curiosolitensis.

Concile de Vannes, 465.

Osismiensis.

Concile de Vannes, 465.

— d'Orléans, 511.

EPISCOPATUS BRITANNI

seculi vel septimi seculi.

Malocloviensis, Saint-Malo.

Dolensis, Dol.

Briocencis, Saint-Brieuc.

Coris-pitensis, Quimper.

Leonensis, Saint-Pol de Léon.

Trecorensis, Tréguier.

Je crois devoir insister sur quelques passages de la lettre synodale et sur le 15^e canon du concile.

Le canon 15^e est doublement remarquable en ce que d'abord il constate, ainsi que la suscription *ad episcopos ejusdem provinciae qui non interfuerunt*, que c'est bien un concile provincial de toute la province de Tours dont les évêques présents s'adressent aux deux seuls absents : « Nous avons cru » qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent au moins partout les mêmes *dans notre province ecclésiastique.* »

Ensuite, en ce que le concile aborde avec tant de ménagements la question de juridiction envers les Bretons réfugiés, la lettre synodale dit : « Nous ne pourrions négliger le soin » de la juridiction sans nous rendre coupables. » Le 15^e canon ajoute au motif d'ordre des motifs tirés de la foi, de la piété, de l'édification. Cela s'adresse aux malheureux émigrés bretons qui abordaient depuis quelques années (460) dans les évêchés des Curiosolites, des Osismiens, des Venètes, dans les premiers surtout, et dont un évêque régional, *Mansuetus episcopus Britannorum*, assista au concile de Tours de 461.

Qui aurait signalé au concile de la province l'office et la psalmodie des pauvres Bretons réfugiés, si ce n'est les évêques *curiosolites* et *osismiens*, dont les titres devaient être effacés par ces hôtes indociles, malgré les prières du concile de Vannes de 465, malgré les menaces d'excommunication du concile de Tours de 567¹, qui défendit en vain d'ordonner ni Breton ni Romain dans l'Armorique, sans l'agrément du métropolitain et de ses collègues ? Il est digne de remarque qu'il n'y avait eu d'évêque régional breton ni au concile de Vannes, ni à ceux d'Orléans de 511 et de Tours de 567, lorsqu'il y en avait eu à celui de Tours de 461 ; l'antagonisme se serait donc déclaré dès le début de l'émigration.

« Rassemblés dans l'église de Vannes, » dit le concile ; cela suppose déjà un évêché établi, puisque la première église de la capitale de la cité était généralement la tête du diocèse, l'église-mère, épiscopale.

Que le concile ait mis ordre aux affaires du diocèse de Vannes ou de tout autre ; qu'il ait ordonné saint Patern, nouvel évêque du siège vacant, comme le veut la tradition locale, on peut l'accorder ; mais qu'il y ait été fondé alors un nouvel évêché dont le premier titulaire fut Patern, le contraire me semble résulter clairement de la lettre synodale et des canons.

Enfin Patern, Albinus, Liberalis, n'étant pas, ou mieux ne devant pas être les premiers évêques des *Venètes*, des *Osis-*

¹ Voyez même Collection déjà citée. Si les Bretons ne se rendent ni aux vœux, ni aux défenses des conciles, cela peut prouver leur indocilité, leur indisciplin, mais non une véritable indépendance.

mians, des *Curiosolites*, à quelle époque remonte la fondation de ces trois évêchés ? Sont-ils aussi anciens que ceux de *Nantes* et de *Remes*, dont on ne connaît pas non plus avec certitude les premiers titulaires ? Ne peut-on pas les rattacher à l'apostolat : si laborieux et si fructueux de S. Martin de Tours, qui fut suivi de près, sous ses successeurs, de la formation d'une province de Tours, la troisième Lyonnaise, détachée de la deuxième, dont la métropole était Rouen ? La nouvelle province ecclésiastique ayant pour métropole Tours, la ville de saint Martin n'a dû être créée que lorsque toutes les cités de l'Armorique étaient déjà devenues chrétiennes. Cette opinion paraît au moins très-plausible.

Toujours est-il que les Pères de notre concile provincial du 5^e siècle décrètent avec le calme et la sérénité d'une autorité légitime si bien établie, qu'ils ne signent même pas leurs titres de sièges assez connus, et que nul autre concile ne paraît avoir siégé dans la Basse-Bretagne.

A l'appui de cette opinion, on peut noter que la tradition de l'église de Quimper fait sacrer saint Corentin, son patron, par saint Martin, ce qui est impossible pour saint Corentin, qui n'a vécu qu'au 6^e siècle : peut-être la tradition a-t-elle été détournée du premier évêque armoricain des *Osismiens* au profit du premier évêque breton du diocèse de Cornouailles. L'église de Léon, portion du diocèse osismien, aurait pu s'appliquer la tradition avec le même droit.

Toujours dans l'ordre des conjectures, l'église de Quimper réclame Albinus du concile de Vannes. Elle peut avoir raison et Léon aussi, puisqu'elles sont des démembrements du diocèse osismien primitif¹. Ce serait le *Guenecandus*, *Venecandus*, *Guennoc*, des catalogues, dont la racine est *Guen* (Blanc, *Albinus*), dont ces noms seraient la traduction. Tout cela est possible, mais tellement mêlé, confondu dans les inextricables listes des évêques régionnaires de Cornouailles et de Léon du 6^e au 9^e siècle, qu'il est impossible d'y voir clair dans ce moment. Espérons toujours que la découverte de nouveaux documents répandra quelques lumières dans cette confusion.

¹ Il en serait de même de Tréguier, qui faisait aussi partie du diocèse osismien primitif.

Quant à la part équitable à faire aux Gallo-Romains ou Armoricaïns, et aux Bretons émigrés dans la conversion, dans la *christianisation* de l'extrême Armorique, devenue la Basse-Bretagne, c'est une autre question qu'on ne peut traiter en passant. Je me bornerai à dire qu'il reste encore dans l'Armorique bretonne, au moral et au physique, plus de traces gallo-romaines qu'on ne croit généralement.

Je rappellerai cependant quelques textes anciens qui ont ici leur application.

D'abord les Armoricaïns qui, pendant l'existence de leur république, après 409, invoquèrent tour à tour l'intervention de saint Léon contre Aétius¹ et de saint Germain d'Auxerre contre Eocarc², 440-443 : ces Armoricaïns avaient sans doute reçu la véritable religion.

Ils étaient surtout chrétiens ceux qui, en s'alliant avec Clovis, formèrent l'empire chrétien des Gaules, d'après Procope :

« Les Germains, les Francs, voyant qu'ils ne pouvaient rien contre les Armoricaïns, leur proposèrent une alliance qui fut acceptée parce que les uns et les autres étaient *chrétiens*; et par ce traité ces peuples devinrent les plus puissants. Les soldats romains résidant aux *extrémités de la Gaule*, ne pouvant retourner à Rome, et ne voulant pas se joindre aux ariens, leurs ennemis, se réunirent aux Armoricaïns et aux Germains avec leurs enseignes, et les peuples qu'ils avaient autrefois conservés aux Romains³. »

Pour justifier entièrement cette étude historique aux yeux de l'Académie et en montrer l'intérêt actuel, il sera permis de dire en finissant que dans des *Notions élémentaires sur l'histoire de Bretagne*, d'ailleurs estimables, publiées en 1861, on lit :

« Pour le reste de la péninsule comprenant le territoire des Osismes et des Curiosolites, on ne peut citer ni un fait, ni un texte, ni un indice quelconque, autorisant à penser que l'Évangile y ait été prêché avant la venue des Bretons et de leurs prêtres⁴. »

Je crois pouvoir dire au contraire que les conciles de Vanes de 465, d'Orléans de 511, de Tours de 567, sont des faits certains, des textes authentiques, des preuves irréfutables qui

¹ Chron. Proserpi, ad ann. 439, dans *Patrol. lat.*, t. 27, p. 719.

² Constant., in *Vita S. Germani*, lib. II, c. 1, dans Baronius.

³ Dom Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. II, p. 30, 31.

⁴ *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, par M. A. de la Borderie, p. 40-41. A Rennes, Ganche, libraire.

démontrent que les Curiosolites et les Osismiens étaient déjà chrétiens bien avant l'émigration bretonne.

Ainsi se trouvent un peu rejetés dans l'ombre, il est vrai, saint Corentin et Gradlon, saint Pol et Withur, saint Tugdual et Riwal, saint Bréuc et Fracan.

Le *Bretonisme* devra s'y résigner par amour de la vérité. L'histoire romaine est plus sûre que les chroniques bretonnes. Il faut s'y tenir ferme jusqu'à preuves contraires. Rome chrétienne, comme Rome païenne, a poussé jusqu'au bout du monde (*à Pen ar bed*) la conversion du monde !

Le docteur E. HALLÉGUEN.

P. S. — L'accueil que l'Académie des inscriptions a bien voulu faire à ce Mémoire encore incomplet, me permet d'espérer que je suis enfin arrivé, au bout de douze ans d'efforts, à démontrer historiquement le fait principal, l'existence, dès le 5^e siècle au moins, d'évêchés gallo-romains dans notre Armorique.

Cette *Romanisation* chrétienne était trop naturelle pour que je n'en fusse pas convaincu *a priori*. Mais dans notre pays, on ne pouvait encore la défendre que par des preuves indirectes, par des inductions tirées surtout de l'archéologie et de la géographie¹.

Toute l'Armorique devait avoir reçu l'influence romaine, païenne et chrétienne, comme le reste de la Gaule, dans un degré proportionné à son éloignement du foyer civilisateur. Aussi, grande fut ma surprise de voir le *Congrès breton*, en général, laissant notre Basse-Armorique en dehors, pour ainsi dire, de l'histoire romaine, de l'histoire universelle.

Il ne m'appartient pas d'insister sur l'importance de cette découverte historique. Je dois cependant en indiquer la portée et quelques-unes des conséquences que je me réserve de développer successivement.

Il en résulte d'abord que la marche de la civilisation n'a point éprouvé de solution de continuité, qu'elle nous vient bien de Rome par la Gaule et non de l'île de Bretagne. Par suite, toute notre histoire armorico-bretonne est à revoir, ainsi que nos cartulaires depuis Redon jusqu'à Landéveunec, ainsi que nos rapports avec la Bretagne insulaire, à laquelle la Gaule a donné la première tout ce qu'elle en a ensuite reçu.

Toute cette période est à reprendre dans les sources qui, étudiées à ce point de vue, doivent donner de nouveaux renseignements inaperçus ou incompris jusqu'ici. Ayons enfin le courage et la loyauté de revoir notre histoire jusqu'à Nominos. Cette révision est nécessaire aussi pour l'ethnologie, dont l'étude donnera des résultats analogues, concernant les races et les langues armorico-bretonnes.

Il n'est pas en effet possible que les diverses sources de connaissances historiques, étudiées avec impartialité, ne soient pas d'accord pour les populations des deux Bretagnes comme pour les autres peuples.

¹ Voyez la brochure *Les Celtes, les Armoricains et les Bretons, et Cornouailles et Corisopitum*, Paris, A. Durand, libraire, rue des Grès.

Enseignement catholique.

LE CATHOLICISME TRAVESTI PAR SES ENNEMISPAR LE R. P. J. H. NEWMANN.

La vérité, fille du ciel, est si belle de sa nature, qu'il lui suffit de se montrer aux enfants de la terre, pour les captiver par le charme irrésistible de ses divins attraits. Or, qu'est-ce que la Religion catholique, si ce n'est la vérité révélée? C'est pourquoi les méchants, qui sont les esclaves de celui que nos livres saints appellent le *Père du mensonge*, pour combattre sa céleste influence, s'efforcent de la défigurer et de la travestir. Mais le Catholicisme est comme le soleil; il dissipe bientôt du feu de ses rayons éclatants les nuages qu'accumulent autour de lui l'erreur et les passions des hommes.

L'Église catholique, à son berceau, eut à combattre la calomnie. Jésus-Christ, notre divin rédempteur, est appelé par les Scribes et les Pharisiens un homme de bonne chère, qui n'opère ses prodiges que par la puissance de Beelzébuth, le prince des démons, et ses disciples sont à leurs yeux des séditionnaires et des imposteurs. Pour justifier leur barbarie, les tyrans de Rome païenne, avant de jeter nos pères en pâture aux lions et aux tigres du cirque, avant de les torturer par les ongles de fer et le chevalot, ou de les livrer aux flammes, propageaient sur leur compte mille impostures. Ils les accusaient, au rapport de Tertullien, de manger de petits enfants, de se souiller par les plus horribles incestes, et d'adorer des bêtes et des monstres. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Église catholique, pour voir, dans tous les temps, dans tous les lieux, les dignes héritiers des Scribes, des Pharisiens et des Païens, l'attaquer avec la même arme que leurs devanciers, et inscrire la même devise sur leur hideuse ban-

¹ Traduit de l'anglais, par Jules Gondou. — Paris, librairie de A. Courcier, 13, boulevard Sébastopol, rive gauche; 1 vol. in-8 de 482 pages.

nière. L'impiété philosophique, au 18^e siècle, faisant *chorus* avec les sectaires de toutes les nuances, pour *écraser l'infâme*, conjurait ses adeptes de mentir, non pas timidement, mais hardiment, partout et toujours. Notre siècle est fidèle au mot d'ordre donné par les prétendus philosophes, et il est facile de se convaincre, malgré son masque et ses dehors hypocrites, qu'il ne recule point devant leur basse manœuvre. De nos jours, la Réforme elle-même, qui nous accuse d'être agresseurs, ne dédaigne pas de ramasser, pour les luttes modernes, les débris des vieilles armes rouillées dont ses pères ont jonché le champ clos de la controverse : le mensonge et la calomnie. Elle distille contre nous dans ses milliers de pamphlets, semés sur toutes les plages et sur tous les continents, le fiel de sa haine fanatique et le venin de ses doctrines erronées. Elle nous affuble d'un manteau de dérision, comme le divin Maître, et nous présente à la populace comme un objet de mépris et de moquerie. Néanmoins, dans ce déchainement universel du fanatisme aveugle contre le Catholicisme, dans ce travestissement sacrilège de nos dogmes, de nos mystères, de nos rites, de nos mœurs, les calomnieurs ne sont pas tous uniquement guidés par la haine. Il en est qui ont une sorte de bonne foi, et qui sont convaincus que les Catholiques sont des êtres à part et foncièrement méprisables. Le Papisme, à leurs yeux, est pire que le Paganisme; c'est une religion basse, vile, dégradante et indigne d'un homme sensé. Et ce qui excite le plus leur surprise comme leur fureur, c'est la conversion des hommes éminents de leur secte au Catholicisme, et ils ne trouvent d'autre explication à ce mystère que la folie. C'est surtout en Angleterre que se rencontre cette classe d'hommes dont je parle, et c'est celle que M. Newmann étudie dans ses nouvelles Conférences.

Le célèbre oratorien, qui a été une des lumières les plus éclatantes de l'Anglicanisme, qui a vécu si longtemps au milieu de ses frères égarés, par ses nombreuses relations avec eux et son expérience personnelle, par sa position, par ses talents incontestés, sa vaste science, sa franchise et la noble indépendance de son caractère, pouvait mieux que personne nous faire connaître le Protestantisme anglais, soulever le

voile qui le cache encore à bien des regards, et nous le montrer tel qu'il est.

Dans toute guerre, c'est un principe de bonne stratégie, que de connaître son ennemi et d'étudier ses marches et ses contremarches ; c'est ce que fait le docteur Newmann. Il examine le Protestantisme anglais sous toutes ses faces, constate ce qui fait sa force, s'assure de ses plans d'attaque. Il signale la cause de ses erreurs, la source de ses préventions, renverse par sa puissante dialectique l'échafaudage fantasmagorique de ses accusations intentées contre nous. Sa touche est large et sévère ; sa parole forte, claire, incisive, a une sorte d'originalité, qui est un des signes caractéristiques du génie. Athlète redoutable à ses adversaires, il y a dans sa manière de les combattre une certaine dignité, une certaine loyauté chevaleresque qui prévient naturellement en sa faveur. Il descend dans la lice, le front haut, le visage découvert, attend de pied ferme son antagoniste, le prend corps à corps, l'étreint de ses bras nerveux, et ne lâche prise qu'après l'avoir contraint à s'avouer vaincu. M. Newmann se tient ordinairement sur la défensive. Son livre n'est point agressif, et s'il attaque le Protestantisme anglais ou la *religion établie*, c'est toujours d'une manière indirecte, ou lorsqu'il y est forcé par les attaques de ses adversaires ; car il ne se propose point pour but spécial de discuter les points contestés entre les hétérodoxes et les catholiques. Que cherche-t-il ? à déraciner les préjugés héréditaires des Protestants anglais contre nous, à substituer à leur théorie arbitraire d'appréciation de la religion catholique, une théorie fondée sur le sens commun et la raison, à leur prouver que la haine et le mépris qu'ils ont pour nous a pour cause unique l'ignorance de nos dogmes et de nos pratiques religieuses. Il les surprend en flagrant délit de contradiction en opposant leur conduite à leurs principes, d'inconséquence, en leur montrant qu'ils sont bien plus coupables que nous du crime d'intolérance dont ils nous accusent. Le Protestant anglais ne nous connaît pas, parce que, au lieu de nous regarder en face, pour apprendre qui nous sommes, il s'attache à de vieux renseignements erronés que lui fournissent ses ancêtres, ou adopte sans contrôle les dé-

clamations de quelques apostats. D'où il arrive qu'il a les idées les plus fausses, les plus extravagantes sur notre Eglise, sur notre croyance, sur nos moines, nos religieux, nos religieuses, et une manière de voir qui lui est propre, bien différente de celle des protestants étrangers.

M. Newmann donne la solution d'un problème qui paraît de prime abord insoluble, et examine un phénomène particulier à la nation anglaise, c'est que le Catholicisme, s'il n'est pas étudié, est du moins presque partout ailleurs respecté, tandis qu'en Angleterre, le nom seul de Catholique provoque le dédain et une sorte d'horreur. Nous sommes, aux yeux du Protestant anglais, des parjures, des monstres de duplicité, des hommes avides de sang, crédules, sans entrailles, vils jouets du despotisme et de l'ambition des prêtres, en un mot, des êtres dégradés, placés au dernier degré de l'échelle sociale. Il trouve la cause de cette inique et monstrueuse prévention principalement dans ce qu'il appelle la tradition protestante, et dans l'absence des relations avec les catholiques.

De cette tradition protestante naissent d'un côté, la théorie qui nous méprise, de l'autre, le préjugé qui nous hait. Le préjugé a besoin d'être entretenu. Titus Oatés, Maria Monck, Jeffrey, Achilli, Gavazzi, etc., se chargent d'offrir au monstre de quoi satisfaire son insatiable avidité. Les ministres de l'Eglise établie dans leurs chaires, les orateurs dans leurs meetings, les journalistes dans leurs feuilles périodiques, les romanciers et les écrivains dans leurs pamphlets, commentent et font circuler dans les masses les faits controuvés inventés par la haine et le fanatisme. — « Voilà donc ce qu'est le Protestantisme populaire considéré dans son opposition aux Catholiques. Sa vérité, c'est son établissement légal; sa philosophie, c'est la théorie; sa foi, c'est le préjugé; ses faits, sont des fictions; ses raisonnements, sont des erreurs; sa sécurité, c'est son ignorance à l'égard de ceux auxquels il s'oppose. »

Français, nous pouvons difficilement nous faire une idée de la tenacité de l'esprit de prévention et de l'ignorance profonde qui domine chez nos voisins d'Outre-Manche, pour tout ce qui regarde la religion catholique; on pourra en juger par le passage suivant :

« L'homme prévenu est en voyage; tout ce qu'il voit dans les pays catholiques ne sert qu'à le confirmer dans la persuasion que ses notions sont vraies, et plus il voit le Papisme, plus il le trouve abominable. S'il rencontre dans les pays catholiques quelque désordre, quelque mal, désordre et mal qui se rencontrent aussi bien chez les Protestants; c'est évidemment le Papisme qui en est cause. Si les grandes villes sont les écoles du vice, c'est encore au Papisme qu'on le doit; si le dimanche est profané, si l'on fête le carnaval, c'est la faute de l'Église catholique. Il raconte qu'il n'y a pas de maisons particulières comme en Angleterre, et que les individus sont entassés les uns sur les autres dans les escaliers. Pourquoi les laboureurs de Rome conduisent-ils si nonchalamment leur brouette sur le Forum? Pourquoi les lazzaroni de Naples s'étendent-ils avec tant d'insouciance sur le rivage de la mer? N'est-ce point parce qu'ils sont sous l'influence de la *malaria* d'une fausse religion? La rage, dans le Romain est, on le sait, comme une sorte d'épilepsie, c'est presque comme si la volonté n'y avait aucune part et qu'il n'encourût aucune responsabilité; voilà ce que c'est que d'être Papiste. Les saignées ne sont si fréquentes dans le Midi, et regardées comme choses aussi naturelles que la taille des cheveux en Angleterre, que parce que c'est une pratique empruntée aux couvents, où l'on s'en sert quand on désire calmer l'effervescence des esprits trop ardents.

» L'homme prévenu qui voyage à l'étranger, se lève à l'heure accoutumée en Angleterre, il prend son déjeuner à son aise et va ensuite se promener dans les églises de l'endroit; il est scandalisé d'y trouver une preuve de ce qu'il avait si souvent entendu dire, de la rareté des communions parmi les catholiques. Il est entré dans plusieurs églises, durant le cours de sa promenade, et jamais il n'a eu la chance de rencontrer un communiant; oui, mais il eût pu en voir des centaines dans ces mêmes églises, s'il se fût levé de meilleure heure, parce que les fidèles ont la coutume de communier de grand matin. Mais ce qui le scandalise le plus, c'est que ni les évêques ni les prêtres, pas même le pape, ne communient aux grandes fêtes de l'Église. Il assistait à une

grand'messe, un jour de l'Assomption, à la *Minerve*, pas un cardinal ne communia. — Oui, mais c'est que le pape, les cardinaux, tous les prêtres présents, excepté le célébrant, avaient déjà communié à leur propre messé, dans leur chapelle ou leur église, le matin de bonne heure. Ensuite : les églises sont si sales ; ornements fanés, mauvais goût, malpropreté, sont ici à l'ordre du jour ; oui, mais grâce aux protestants et aux impies qui, dans presque tous les pays où il y a des catholiques, ont volé les revenus qui servaient à entretenir la décence du culte. Il poursuit son chemin et rencontre des monuments : Qu'est ceci ? une statue de femme ? qui cela peut-il être ? Son cicérone protestant, que son père ou son tuteur a peut-être choisi exprès pour le préserver dans ses voyages de la contagion catholique, lui dit tout bas à l'oreille que c'est la papesse Jeanne, et il se hâte de noter cela dans son carnet. Ce que je dis ici est arrivé, quant au fond, à une excellente personne, que j'ai toujours estimée, que je ne voudrais point offenser et qui me pardonnera, j'en suis sûr, de citer une méprise qui n'était pas de sa faute. Elle était convaincue d'avoir vu à Rome le pape ou la papesse Jeanne, je crois même dans la basilique de Saint-Pierre ; bien plus elle avait lu l'inscription du monument, qui commençait par ces mots : *Joanni Papissæ* (p. 294). »

Le protestant anglais, pur sang, croit aussi fermement à cette fable qu'aux XXXIX articles de son symbole. Et, triste aberration de l'esprit humain ! c'est la papesse Jeanne, cette Papesse imaginaire, qui scandalise surtout les vrais anglicans, eux qui ont une Papesse vivante, une Papesse en chair et en os, la papesse Victoria ; papesse dans toute la force de l'expression, étant, d'après leurs constitutions ecclésiastiques, en sa qualité de Reine : « *La Gouvernante suprême de l'Église d'Angleterre* : « *Supreme Governor of the church of England* ¹. »

Ce qui contribue encore à nourrir dans l'esprit des partisans de l'Église établie, leurs préjugés et leurs préventions contre le Catholicisme, ce sont les calomnies des prêtres apostats, qui secouent le joug pénible de la religion catholique,

¹ *His Majesty's Declaration. Prayer-Book, in fine.* — Cambridge, 1661. — Oxford, 1852.

pour embrasser la commode Réforme. L'auteur nous trace à grands traits les portraits hideux des Maria Monck, des Blanco Withe, des Achilli, des Théodore, etc. Oh ! comme les protestants honnêtes doivent être fiers de pareilles conquêtes ! Comme ils doivent se glorifier de voir à leurs côtés, de compter dans leurs rangs ces êtres pervers et dégradés, rebut impur du Catholicisme ! Quels garants de crédibilité présentent les déclamations furibondes de ces moines détroqués, de ces impudents libertins, frappés des anathèmes de l'Église, et un homme sensé, quel que soit son symbole religieux, les croira-t-il sur parole ? Placez-les en face de ces éminents personnages, qui abjurent les erreurs de l'Anglicanisme pour entrer dans le berceau de l'Église catholique. Quel contraste ! d'un côté, que de corruption, que de bassesse, que de vils instincts ! de l'autre, que de dignité, que de noblesse, que de dévouement, que de sacrifices ! — Qu'ils aillent jusqu'à Rome, disaient les protestants, en parlant des convertis à la religion catholique, ils seront bientôt de retour. Ils rencontreront à Rome, en France, en Angleterre, partout, un grand nombre de prêtres sans foi, et ils se laisseront de leur nouvelle religion. — Et leur prédiction se trouve démentie par l'expérience, et les nombreux ministres anglicans, devenus prêtres catholiques, se montrent les défenseurs les plus ardents de notre croyance, gémissant aux pieds des autels de voir un si grand nombre de leurs frères, errant sur l'océan tumultueux du monde, sans gouvernail et sans boussole, sans ancre et sans pilote, en dehors de la barque de Pierre qui peut seule les ramener dans le port du salut.

M. Newmann, dans ses premières Conférences, ne se contente pas de nous tracer les portraits peu flatteurs, mais rigoureusement vrais, des misérables que l'incrédulité et surtout le libertinage poussent dans les rangs du Protestantisme ; il examine les griefs articulés par eux contre la religion catholique. Il examine, en particulier, dans la IV^e Conférence, les accusations contre le célibat ecclésiastique, formulées par Blanco Withe, prêtre espagnol apostat, et par une femme débauchée, la fameuse Maria Monck, et il prouve qu'elles sont contradictoires, comme celles des faux témoins qui déposent

contre le Christ. — Il y a des défections honteuses parmi vous, nous dit-on. — N'y en a-t-il point dans le protestantisme? — Il y a parmi vous des traîtres. — Oui, comme il s'en trouva un à la compagnie du Sauveur. C'est une exception à la règle, et au lieu de conclure que la religion catholique est mauvaise, parce qu'elle renferme dans son sein quelques mauvais prêtres, c'est une conclusion toute contraire que vous devriez formuler en bonne logique. Tant que vous n'aurez pas démontré qu'il y a moins de scandale dans le clergé marié de l'Anglicanisme, que dans le clergé célibataire du Catholicisme, et que ces scandales sont dus à l'influence de la doctrine catholique, vous n'aurez rien prouvé.

Dans la V^e *Conférence*, le docteur Newman s'attache à rendre évidente l'inconséquence logique de la manière de voir des ennemis de l'Église, et démontre que les protestants, qui nous accusent d'être persécuteurs, le sont plus que nous. L'histoire à la main, il nous fait voir le Protestantisme persécuteur en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Hollande, en France, en Allemagne et à Genève; il déroule sous nos yeux les scènes hideuses et les cruautés inouïes qui souillèrent les règnes de Henri VIII, fondateur du Protestantisme anglais, et de sa digne fille Elisabeth. Le luxe des lois draconiennes de l'Église établie, de cette époque, fera à jamais sa honte. Il prouve que la religion qui défend le libre examen est plus tolérante que celle qui professe cette doctrine; et termine par cet aveu remarquable d'un écrivain célèbre, à propos de l'inquisition : « — Rome fait exception à la règle, Rome que l'on » a essayé de représenter comme un monstre d'intolérance et » de cruauté. Il est vrai que les papes n'ont pas prêché, » comme les protestants, une tolérance universelle; mais les » faits montrent la différence entre les protestants et les pa- » pes. Les papes, armés d'un tribunal d'intolérance, ont à » peine versé une goutte de sang, les protestants et les philo- » sophes en ont versé des torrents ¹. »

M. Newman prouve, dans la VI^e *Conférence*, que la manière de voir des ennemis de l'Église se soutient par des préjugés; dans la VII^e, que des principes supposés vrais, règlent cette

¹ Moore.

manière de voir; dans la VIII^e qu'elle est secondée par l'absence des relations avec les catholiques, enfin dans la IX^e et dernière, il expose les devoirs qu'ont à remplir les catholiques vis-à-vis des protestants et de tous leurs ennemis. Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de nous étendre davantage et de continuer l'analyse détaillée des matières que renferment les dernières conférences. Nous nous contenterons en terminant de faire quelques courtes observations.

Quoique l'ouvrage, dont nous avons essayé de rendre compte, n'ait en vue, à proprement parler, que l'Anglicanisme ou le Protestantisme officiel d'Angleterre, les protestants de tous les pays, de toutes les sectes, de toutes les nuances, pourront y trouver d'utiles enseignements, ceux-là même, — et ils sont nombreux! — qui, rejetant tout symbole et toute profession de foi, voguent à pleines voiles dans les eaux agitées du scepticisme.

Le livre du docteur Newmann est écrit avec ce ton de loyauté, cette hauteur de vue philosophique, cet amour de la vérité et cette force de dialectique qui inspirent et portent naturellement la conviction dans l'esprit du lecteur. Nous ne doutons pas qu'il ne produise un bien immense, surtout parmi cette classe de protestants anglais, instruits et sincères, dont les tendances bien connues les rapprochent de l'Église romaine. Daigne le Seigneur bénir le zèle et les pieux efforts du savant disciple de saint Philippe de Néri, faire briller les rayons de la lumière divine, aux yeux de tant d'infortunés que des préjugés héréditaires tiennent séparés du centre de l'unité, et les ramener dans le giron de cette Église catholique, au sein de laquelle vécurent et moururent leurs pères, avant les trois derniers siècles!

L'abbé TH. BLANC, *curé de Domazan.*



Enseignement catholique.

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

POUR FAIRE SUITE A LA TRADITION

PAR LE P. VENTURA DE RAULICA.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE¹.

Quelques personnes nous ont écrit pour nous demander des explications sur certains passages de cette exposition philosophique du P. Ventura. Nous leur répondons que nous ne saurions entreprendre la discussion de toutes les théories du célèbre et regrettable Théatin. — Il y a telle partie, celle en particulier où il explique la théorie de la connaissance humaine, d'après saint Thomas et Aristote, au moyen de *l'intellect agissant* et de *l'intellect possible*, que nous croyons incomplète. Les *Annales* professent l'opinion que l'homme est un être *intelligent*; que dès qu'on lui dit une chose *intelligible*, il la comprend. Mais le *comment* de cette compréhension lui est caché. Saint Thomas et Aristote disent que cette connaissance se fait par l'intellect *agissant* et l'intellect *possible*. Mais quand on demande *comment* opèrent ces facultés, il n'y a pas de réponse. On a donc fait un pas sur un cercle, et on est toujours également éloigné du centre. C'est là l'opinion des *Annales*.

Mais les *Annales* ne sont pas exclusives. Voilà pourquoi elles publient toute la théorie du P. Ventura, parce qu'elles la regardent comme le plus beau et le plus complet système de philosophie qui ait été publié de nos jours, comme le plus magnifique essai de concilier les théories scolastiques avec les théories et les sciences modernes. Il n'est pas de professeur de philosophie, qu'il soit catholique, ou semi-rationaliste, ou rationaliste, ou panthéiste, qui ne trouve à profiter dans cette belle lecture.

A. B.

2^e APPENDICE. — *Réponse aux objections de la science physique moderne, contre la théorie de l'ancienne, sur le sommeil, exposée dans l'appendice qui précède.*

3^e APPENDICE — *De la prétention, affichée par le Semi-rationalisme de convertir le Rationalisme, par la manière douce et délicate dont il le traite, et par les concessions qu'il lui fait.*

1. Doute bien fondé que le zèle des Semi-rationalistes, pour la conversion des incrédules, soit sincère. — Preuve, sans réplique, qu'il n'est pas évangélique, tirée de la conduite tenue

¹ Voir le 3^e article au N^o précédent ci-dessus, p. 152.

par le divin Sauveur à l'égard des anciens Phariséens. — Belle justification de cette conduite du Seigneur, par saint Thomas. — Les Apôtres, les Pères de l'Église ont toujours traité durement les Phariséens de leur temps. — Les Rationalistes sont les vrais Phariséens du nôtre. — Nos procédés envers eux sont pleinement justifiés.

2. Orgueil satanique de nos Rationalistes, qui les empêche de se convertir. — Ce n'est pas en les caressant, mais en les frappant qu'on peut les réduire. — Hypocrisie de leurs avances à la religion. — Preuves qu'ils en sont toujours à la pensée sacrilège de ne s'allier avec elle que pour la dominer et la perdre. — Insultante et superbe manière dont ils ont répondu aux concessions que leur a faites le Semi-rationalisme. — Très-probablement ils ne se convertiront jamais.

3. Comédie jouée par M. Cousin et le Semi-rationalisme avouant qu'il en a été dupe, en le croyant converti. — Mgr de Poitiers n'a donc pas calomnié M. Cousin en le dénonçant au public comme l'ennemi de la révélation chrétienne. — Scandale d'un Prêtre semi-rationaliste prenant fait et cause pour le philosophe contre l'évêque ; mensonges et absurdité de cette étrange apologie. — M. Cousin se reconnaissant coupable par son silence. — Le Semi-rationalisme convaincu d'avoir joué de malheur dans ses procédés pour la conversion des incrédules.

4^e APPENDICE. — *De l'hypocrisie et de l'impïété du Rationalisme, prétendant établir une alliance entre la religion et la philosophie ; et de l'absurdité d'une telle alliance.*

1. Insolence du Rationalisme, affirmant que l'Église vient reconnaître l'indépendance de la Philosophie à l'égard de la Religion. — Ses prétentions sacrilèges à demeurer toujours maître de lui-même, et affranchi de toute censure ecclésiastique. — Conditions dérisoires auxquelles il entend s'allier avec le catholicisme.

2. La vraie philosophie a toujours été et doit être soumise à la vraie religion. La philosophie, prétendant s'affranchir de ce devoir, n'est qu'une philosophie rebelle, poussant à l'anarchie du monde intellectuel. — Hypocrisie et trahison des of-fres qu'elle a faites à la Religion.

3. L'alliance ou la fusion qu'on réclame entre la Religion et la Philosophie serait aussi absurde et aussi chimérique que certaines alliances ou fusions politiques. — Ce serait, pour la Religion, une abdication de sa souveraineté divine; ce serait sa destruction. — Le Rationalisme se moque, à bon droit, des cajoleries que lui fait le Semi-rationalisme, — Fausse route que font les Semi-rationalistes, et mal immense qu'ils causent à la vraie foi.

TOME III.

SECTION 2^e. — Traité de l'Âme.

CHAPITRE I. — *Doctrines préliminaires de l'Ontologie chrétienne sur les causes, les principes, la puissance et l'acte.*

58. Nécessité de poser certaines doctrines avant d'aborder la doctrine de l'Âme. — Etant un être composé, l'Homme ne saurait être connu que par la connaissance du composé Naturel. — Physique de saint Thomas qu'on se propose de développer. — Importance souveraine de cette discussion. — De la vraie doctrine sur les corps, on verra sortir la vraie doctrine sur l'Âme. — On aborde les points les plus abstraits de la philosophie chrétienne; cette étude ne sera pas sans dédommagement pour le lecteur.

59. Différentes significations du mot *Cause*. — Belle doctrine de saint Thomas sur les causes. — Formules algébriques de cette doctrine. — Dieu, cause efficiente et exemplaire de tous les êtres créés. — Les causes ne sont que de quatre espèces : matérielles, formelles, efficientes et finales. — Douze modes d'agir de ces causes.

60. Des Principes. — En quoi ils diffèrent des Causes. — Trois ordres de Principes. — Les Principes métaphysiques de tous les êtres, ou la *Puissance* et l'*Acte*. — Nécessité d'admettre ces principes. — Qu'est-ce que la *Puissance*, au sens métaphysique? Ses différentes espèces. — Qu'est-ce que l'*Acte*, au même sens? — L'acte premier et l'acte second? l'acte subsistant et l'acte non subsistant?

CHAP. II^e. — *Doctrines préliminaires de la physique chrétienne sur le Composé naturel, ou théorie scolastique sur la Matière et la Forme.*

61. Différence entre le Composé naturel et le Composé artif-

ciel.—Seul, le premier est substantiellement *Un*, et ne résulte que de la Matière unie à la Forme.—Le *Sujet* et les deux termes de tout changement naturel.—Sa double condition et ses rapports avec les termes du changement. — Le *Sujet* n'est que la *Matière première*.—Dieu n'a créé la matière que sous une infinité de formes; preuves de cette vérité par saint Thomas. — La difficulté de comprendre la *Matière en puissance* n'est pas une raison pour la nier. — Théorie sur l'*Inintelligible* et sur l'*Inimaginable*. — Tort que se donnent les philosophes, en rejetant comme l'*Inintelligible* ce qui n'est qu'*Inimaginable*. — La doctrine de la *Matière en puissance* est cependant intelligible.

62. Autres éclaircissements sur la doctrine de la *Matière en puissance*. Analogies par lesquelles on peut bien la comprendre.—La *Matière première* et la *Matière seconde*.—Celle-ci explique bien celle-là.

63. Impossibilité de nier le concours d'un principe invisible dans la composition naturelle des corps. — Les corps *composés* et les corps *mixtes*.— *La fabrication* artificielle de l'eau.— Les eaux minérales et les bains sulfureux artificiels.—L'impossibilité, pour la science, de former un corps naturel, est une preuve péremptoire de l'existence de la Forme substantielle des scolastiques.—Autre preuve de la même vérité, tirée des travaux des alchimistes.

64. La *Matière première* n'est, d'après saint Thomas, que la *Puissance substantielle*. Explication de cette belle définition. — Trois propriétés de la Matière première.

65. Définition de la *Forme*, et ses trois fonctions de *substantier*, de *spécifier* et d'*individualiser* la matière. Belles remarques de saint Thomas sur la transsubstantiation des aliments, dans la substance du corps animé. — Comment toute forme est l'*Acte*, donnant au composé naturel la *différence* et l'*opération*.

66. Multiple, comme la matière, la *Forme* en diffère en ce qu'elle est *engendable* et même *corruptible*, l'âme intellectuelle exceptée.—Comment la matière et la forme se *terminent* mutuellement.—Manière *négative* dont, d'après saint Thomas, la matière termine les Anges et même Dieu.—Explication de cette

doctrines. — Elle exclut formellement l'erreur de la *Corporité des Anges*.

67. Nouveaux éclaircissements sur les deux qualités de la Forme, d'être *engendrabie* et *corruptible*. — Différents sens du mot *Génération*. — La loi de la transmission mutuelle de la vie et de la mort. — Comment, dans la Nature, la corruption d'une chose est la génération d'une autre. — La génération et la corruption par l'art expliquent bien ces mystères. — L'âme humaine Forme. — Destruction des formes inférieures par la puissance des formes supérieures. — C'est la forme qui produit la forme.

68. Encore d'autres explications touchant l'action des formes sur la matière. — Comment les éléments du composé conservent leurs propriétés, même après qu'ils ont perdu leurs formes inférieures par l'absorption de la forme supérieure. — Plusieurs formes peuvent se trouver dans le même sujet, pourvu qu'elles ne soient pas de la même espèce. — La décomposition des corps animés après leur mort. — Comparaison entre l'action du pouvoir suprême dans le corps social et l'action de la forme suprême dans le corps naturel. — L'ordre naturel n'est que le reflet de l'ordre moral.

CHAP. III^e. — *Les systèmes de la philosophie païenne, ancienne et moderne, comparés avec les systèmes de la philosophie chrétienne, touchant les éléments des corps.*

69. Différents systèmes des anciens philosophes païens, sur la composition des corps, et leur absurdité. — La doctrine païenne d'un élément unique des corps, restaurée par Descartes, et professée de nos jours. — Les *Monades* de Leibnitz ne sont que la doctrine de Descartes, avec un surcroît d'absurdités. — Ces deux Réformateurs de la philosophie n'ont voulu que jouer à la fabrique du monde; cependant ils n'en ont pas moins été suivis par Gassendi et par Newton.

70. Les modifications apportées au système des *Monades* de Leibnitz, par le P. Boscowik, n'ont fait qu'en multiplier les contradictions et les absurdités. L'*idéisme* et le *scepticisme* en sortent nécessairement, et en sont sortis, en effet, en Allemagne, en Italie et partout où on le suit même de nos jours. — Les scolastiques ont eu bien raison de s'oc-

cuper sérieusement de la question de la composition des corps.

71. L'école corpusculaire moderne, ayant fait faire de vrais progrès à l'*histoire* naturelle, n'a pas fait faire un seul pas à la *philosophie* naturelle. — Cette école n'a remplacé la doctrine scolastique sur les corps que par le néant et par le faux. — Au lieu de les expliquer, elle a rendu plus obscurs les mystères de la Nature. — On rend justice à M. Dumas et aux notabilités de cette école. Au fond, ils sont revenus à la doctrine de la *Forme, substantiant, spécifiant et individualisant* la matière.

72. Seule, la doctrine scolastique sur la matière et la forme explique le dessein de Dieu d'avoir voulu, d'après saint Thomas, que les créatures lui ressemblassent dans la manière d'être et dans la manière d'opérer. — La *Matière en puissance*, terme moyen entre l'Être et le Non-être. — *En substantiant la matière, toute forme crée, sans être* le Créateur. — Résumé de la physique chrétienne. — Elle seule fait comprendre les *assimilations* et les *transsubstantiations* naturelles. — Les modernes admettent eux-mêmes les *qualités occultes* dont ils font un crime aux scolastiques. — Tort qu'ils se sont donné, en répudiant la physique chrétienne.

CHAP. IV*. — *Des êtres vivants, de leurs âmes, et des actes spécifiques des différentes espèces d'âmes.*

73. Le Principe intrinsèque du mouvement et l'organisme sont les deux constitutifs essentiels de la vie. — Les Composés vivants et les Composés non vivants. — Nul Composé ne vit, excepté l'homme, la brute et la plante. — Preuve que les brutes et les plantes partagent le principe de la vie.

74. Doctrine de la philosophie chrétienne sur la vie. — Le mouvement propre des esprits. — Différents degrés de la vie et des êtres vivants. — La vie de Dieu est le comble et la perfection de la vie. — Beauté et importance de cette doctrine.

75. Pitoyable définition de l'âme, donnée par l'école spiritualiste allemande. — Celle de l'école cartésienne est plus pitoyable encore. — Grandeur et justesse de la définition de l'âme des scolastiques. — Cette définition a été consacrée par l'Eglise.

76. Actes spécifiques de chaque espèce d'âme en particulier. — Les six actes de l'âme des plantes. — Les neuf actes de l'âme des brutes. — Les douze actes de l'âme humaine. — Sa supériorité sur les autres espèces d'âmes.

77. Magnifique doctrine de saint Thomas sur les différents degrés de perfection des formes substantielles. — Ces degrés forment une échelle par laquelle on monte du plus chétif des êtres jusqu'à Dieu. — Tort que s'est donné Descartes en niant l'âme des brutes. — L'existence de l'âme des brutes prouvée par la Tradition et par l'Écriture. — L'âme des brutes, sentinelle de l'âme humaine.

CHAP. V^e. — *De la première des qualités communes à toutes les âmes en général, et à l'âme en particulier, d'être la forme substantielle de leur corps; et des analogies entre la doctrine de la philosophie chrétienne sur l'union de l'âme avec le corps dans l'homme, avec la doctrine de la théologie catholique sur l'union de la divinité avec l'humanité en Jésus-Christ.*

78. On se propose d'expliquer les trois caractères communs à toute espèce d'âmes. — Le premier de ces caractères est : *Que toute âme est forme de son corps* : démonstration de cette thèse par saint Thomas. — On la confirme par quatre autres arguments. — Par sa manière de s'exprimer, touchant les opérations des composés vivants, le genre humain tout entier donne à entendre que, pour lui, toute âme est forme de son corps. — La même vérité est attestée par le sens intime de l'homme.

79. Réponses à deux objections contre la thèse : *Que toute âme est forme de son corps*. — Le corps humain est matière proportionnée de l'âme intellectuelle. — L'âme de l'homme subsistante en elle-même. — La séparation du corps par la mort ne l'empêche pas d'en être la forme substantielle.

80. Signification scientifique des mots *subsistance, supôt, hypostase, personne*, très-nécessaire à connaître, pour bien comprendre les analogies entre l'union de l'âme avec le corps dans l'homme, et l'union de la divinité avec l'humanité en Jésus-Christ. — La personnalité n'a lieu que dans la nature rationnelle.

81. Neuf magnifiques traits de ressemblance entre la ma-

nière dont, d'après la vraie philosophie, l'âme est unie au corps, et la manière dont, d'après la vraie théologie, la personne du Verbe éternel s'est uni l'humanité. — Grand malheur de laisser ignorer à la jeunesse chrétienne des écoles ces doctrines.

CHAP. VI°. — *De l'absurdité et de l'impiété des systèmes inventés par les philosophes anciens et modernes pour expliquer le commerce de l'âme humaine avec le corps.*

82. Toute erreur philosophique n'est qu'une protestation contre une croyance universelle de l'humanité. — C'est en méconnaissant la croyance universelle sur l'unité substantielle de l'homme que l'ancienne philosophie fit de l'homme deux êtres et imagina des hypothèses absurdes pour s'expliquer leur union. — Comment ces hypothèses ont divisé l'école de Platon en trois sectes, et ont enfanté l'idéalisme, le matérialisme et le scepticisme chez les anciens.

83. Funestes effets produits, dans les premiers siècles chrétiens, par la doctrine de Platon sur l'union de l'âme avec le corps. — Toute hérésie n'est que la négation de la divinité ou de l'humanité de Jésus-Christ. — Les hérétiques *phantasiaques* ou *humanitaires*, fils légitimes des anciens philosophes idéalistes ou matérialistes.

84. Examen des trois systèmes de la philosophie moderne, touchant l'union de l'âme avec le corps. — Système des *causes occasionnelles* de Descartes. — Fondement de ce système, son absurdité et son impiété. — C'est Dieu comédien et l'homme marionnette, ou la dégradation de Dieu et la négation de l'homme. — Tort que s'est donné M. de Maistre en appelant Descartes *le Platon chrétien*.

85. Le système des *causes occasionnelles* a été abandonné par ses plus grands panégyristes. — Le système de l'*harmonie préétablie* de Leibnitz est aussi absurde et aussi impie que celui de Descartes. — Système de l'*influx physique* de Locke, suivi par l'école matérialiste. — C'est à tort qu'on l'a attribué à Aristote et aux scolastiques, qui l'ont toujours combattu.

86. Étourderie de quelques écoles chrétiennes de philosophie d'avoir adopté l'influx physique. — Malgré les modifications qu'elles y ont apportées, il n'en est pas moins absurde et

impie. — Inconséquence de l'annotateur de la *Philosophie de Lyon* d'avoir déclaré incertains les trois systèmes exposés, après les avoir présentés comme raisonnables. — En s'y arrêtant, on n'a qu'à choisir entre l'erreur et le néant. — Horribles ravages qu'ils ont causés dans la science. — Nécessité de revenir au dogme chrétien : Que l'âme est forme substantielle du corps.

CHAP. VII^e. — *De la deuxième condition commune à toutes les âmes, d'être formes uniques de leur corps; et de l'unicité de l'âme humaine.*

87. La raison particulière, de même que tantôt elle a admis en Dieu l'unité de la nature sans la trinité des personnes, et tantôt une trinité de personnes sans l'unité de la nature, de même a admis, dans l'homme, tantôt l'unité de l'âme sans la trinité des vies, et tantôt une trinité de vies sans l'unité de l'âme. — Hérétiques anciens et modernes qui ont admis plusieurs âmes dans l'homme. — Doctrines de la pluralité des âmes dans l'homme, enseignées de nos jours par Michel Vintres et le docteur Lordat. — L'origénisme, le panthéisme et le matérialisme viennent de jaillir de nouveau de ces doctrines.

88. Accueil enthousiaste que la Faculté de médecine de Paris a fait au dynamisme de l'école de Montpellier. — Propagation de cette erreur en Europe. Les écoles de philosophie chrétienne l'ont elles-même adoptée. — L'annotateur de la *Philosophie de Lyon*, se mettant en contradiction avec lui-même, l'approuve et la recommande.

89. Magnifique argumentation de saint Thomas, en faveur de la thèse générale : *Que toute âme est forme unique de son corps.* — Vigoureuse réfutation, du même Docteur, des doctrines de Platon et des philosophes arabes, contraires à cette thèse. — Absurdité de l'hypothèse de l'existence d'êtres intermédiaires entre l'âme et le corps.

90. Autre argumentation de saint Thomas, en faveur de l'unicité de l'âme humaine en particulier.

CHAP. VIII^e. — *Suite du même sujet. On fait justice des objections contre l'unicité de l'âme humaine, et des sophismes et des autorités à l'aide desquels les écoles modernes soutiennent l'hérésie de plusieurs âmes dans l'homme.*

91. Réfutation de quatre objections des anciennes écoles contre l'Unité de l'âme. Ce sont des objections sérieuses, en apparence, mais fondées sur l'absurde, en réalité. — La dernière surtout est grosse de conséquences manifestement ridicules et impies. — En la répétant de nos jours, certains esprits se montrent bien grossiers et bien ignorants en philosophie.

92. Examen de la principale objection des Dualistes, tirée de ce fait : « Que les fonctions de la vie animale se font dans » l'homme, à l'insu de l'âme intellective. » — La réponse de la *Revue médicale de Paris* à cette objection est bien concluante, mais elle est insuffisante. — On la complète par la doctrine de saint Paul, sur la manière dont l'homme est, se meut et vit en Dieu.

93. Suite du même sujet. Exposition de la doctrine de la théologie et de la philosophie catholiques, sur les différentes manières dont Dieu, l'Ange et l'Âme humaine *sont dans le lieu*. — Dieu, ayant créé l'homme à sa ressemblance, a conféré à l'âme humaine le privilège d'être tout entière dans le corps et dans chaque partie du corps, comme il est tout entier dans l'univers et dans tous les êtres de l'univers. — Conséquences péremptoires de cette magnifique doctrine sur l'âme, contre l'objection principale des Dualistes. — L'ignorance pitoyable de ces prétendus savants, touchant cette grande philosophie, est la cause de leur erreur.

94. On réfute ce sophisme de l'école dualiste : Que la doctrine du *double dynamisme* est simplement médicale. — Preuves nombreuses que cette doctrine est, tout bonnement, une ancienne hérésie, condamnée constamment par l'Église.

95. Impertinence d'un médecin de vouloir enseigner aux Ecclésiastiques l'Écriture sainte et la théologie. — On commence par réfuter les autorités invoquées en faveur du double dynamisme. — Les mots *Esprit* et *Âme* ne signifient pas, dans les Livres saints, deux substances distinctes, mais deux facultés de la même âme dans l'homme. — Le Verbe intérieur de l'intellect. — Interprétation ridicule donnée par les théologiens dualistes du mot *contrition*. — C'est se brouiller en même temps avec la Théologie, la Grammaire et le Sens commun.

96. Vrai sens du passage de saint Paul, sur lequel on a prétendu fonder l'orthodoxie de l'hérésie du double dynamisme.

97. Passage de saint Augustin, allégué par les Dualistes à l'appui de leur doctrine. — On démontre que, dans ce passage, saint Augustin a dit précisément le contraire de ce qu'on lui a fait dire. — Magnifique interprétation donnée par le même Docteur, d'un obscur passage de l'Écriture. — Belle doctrine sur l'*Intellect*, au sens ascétique. — Autres textes de l'évêque d'Hippone en faveur de l'Unité de l'âme dans l'homme. — C'est aussi la vraie pensée des Pères cités contre la même thèse. — Les modernes Dualistes sont évidemment dans le faux, et n'ont pas droit à la parole dans cette discussion.

CHAP. IX°. — *De la troisième propriété, commune aux diverses espèces d'âmes : d'être des substances immatérielles ; et de l'âme des plantes en particulier.*

98. Importance de la thèse de l'immatérialité des âmes, par rapport à la spiritualité de l'âme humaine. — Les matérialistes n'ont nié cette spiritualité, que parce qu'ils ont philosophé par leur imagination. — On se propose de prouver l'immatérialité des âmes par la raison. — Vraie signification du mot *corporel* ; ce qui est corporel n'est pas corps. — Toute âme est corporelle sans être corps.

99. Premier argument en faveur de l'immatérialité de toutes les espèces d'âmes, tiré de leur indivisibilité. — Preuves que nulle âme, pas même celle des plantes, n'est ni ne peut être divisée par la division de son corps.

100. Deuxième argument en faveur de l'immatérialité des âmes, déduit de la nature toute spéciale de leur mouvement. Tandis que le mouvement des composés inanimés : 1° leur est étranger ; 2° leur est imposé ; et 3° est invariable : le mouvement des composés animés, même des plantes, au contraire : 1° leur est propre ; 2° ils en disposent ; et 3° c'est un mouvement prodigieusement varié. — Un mouvement ayant ces dernières qualités ne peut être l'œuvre que de substances immatérielles. — Toute plante est un composé vivant.

101. Troisième argument en faveur de l'immatérialité des âmes, résultant de leur vertu d'engendrer. — Cinq conditions

de toute génération véritable dans la nature. — La génération est la prérogative exclusive du composé vivant. — La plante jouit de cette prérogative. — Pourquoi les deux vertus nécessaires pour toute génération se trouvent unies dans les végétaux, et séparées dans les animaux par la distinction des sexes. — Distinction des œuvres de la vie. — La génération, la plus noble des opérations de la plante, est la moins noble des opérations de l'homme. — Elle est une loi pour l'espèce humaine, et non un devoir pour chaque individu. — Conséquences importantes de cette doctrine, en faveur du célibat volontaire.

102. Continuation du même sujet. — Trois preuves que la faculté d'engendrer n'est le propre que de la substance immatérielle. — Remarques particulières sur la vertu infinie, propre à toute génération, et attestant l'immatérialité de la substance qui l'exerce.

CHAP. X°. — *Suite du même sujet, l'immatérialité des âmes. Grande philosophie de la sensation, du nombre, de l'économie des facultés de l'âme sensitive, et de leurs fonctions. De l'âme des brutes, et de son immatérialité en particulier.*

103. Outre les sens extérieurs, tout animal possède deux sens internes : le *sens commun* et la *fantaisie*. — Tout sens, dans les choses de son ressort, est un témoin fidèle du vrai. — Qu'est-ce que le *sens commun* interne? son existence et sa double fonction : 1° de former les fantômes ou de *sentir*, et 2° de distinguer tous les sensibles propres des sens. — Nécessité qu'a la brute de *sentir*, pour accomplir sa fonction spécifique de connaître. — Différente manière de sentir des animaux imparfaits et des animaux parfaits. — Pourquoi ceux-là n'ont que deux ou trois sens, tandis que ceux-ci en ont cinq.

104. Exposition du phénomène de la sensation. — L'impression des objets extérieurs, simple comme les composés inanimés, est double sur les composés animés. — Comment le sens est impressionné spirituellement par l'être matériel. — L'opération de sentir est une preuve évidente de l'immatérialité de l'âme sensitive.

105. De la seconde fonction du sens intérieur, de distinguer

les différents sensibles. — La brute exerce, elle aussi, cette fonction. — Trois arguments qui en résultent en faveur de l'immatérialité de son âme.

106. Qu'est-ce que la *fantaisie* et sa destination ? — Les fantômes s'y tracent d'une manière spirituelle. — Preuve que les brutes conservent de la même manière les fantômes dans leur fantaisie. — Triple impossibilité qu'une telle faculté soit le propre de la substance matérielle.

107. De la seconde fonction de la fantaisie, ou de la mémoire sensitive, que la brute possède aussi bien que l'homme. — L'attente des cas semblables, en particulier, qui actualise cette faculté, et l'idée du temps qu'elle renferme, prouvent invinciblement l'immatérialité de l'âme sensitive.

108. Du deuxième acte de la vie sensitive : la *force estimative* ; c'est un acte différent de celui de *sentir*. — C'est dans la brute ce qu'est la raison dans l'homme. — Tort de Descartes d'avoir fait une machine de la brute. — La bête *connait, choisit, agit pour une fin et fait des syllogismes*. — En quoi le syllogisme des bêtes diffère de celui de l'homme ; il n'en prouve pas moins l'immatérialité de leur âme.

109. Du troisième acte de la vie sensitive : la *locomotion* ; c'est l'*amour* de la brute ; on ne peut lui refuser cette faculté. — C'est l'*appétit* sensitif qui la met en jeu. — Théorie de cet appétit. — Comment l'Irascible se rapporte au Concupiscible, et est du domaine de l'appétit.

110. Continuation du même sujet. Comment l'appétit détermine le mouvement. — L'un et l'autre ne peuvent être l'acte de d'une substance immatérielle. — *Les actes de l'animal et les actes animaux*. — La brute connaît intentionnellement tout ce qu'elle appète. — Le mouvement, qui n'est que *propre* dans la plante, est, de plus *spontané* dans la brute et *libre* dans l'homme. — Ces doctrines prouvent évidemment l'immatérialité de l'âme de la brute, et, à plus forte raison, la spiritualité de l'âme humaine.

CHAP. XI. — *Encore de l'immatérialité des âmes. De deux erreurs opposées touchant l'âme des brutes, et de la spiritualité de l'âme humaine en particulier.*

111. La brute-homme et la brute-machine : nécessité de ré-
V^e SÉRIE. TOME V. — N^o 27; 1862. (64^e vol. de la coll.) 15

futer ces deux erreurs, dans l'intérêt de l'âme humaine. — On réfute la première. — La bête n'ayant ni intelligence, ni vertu inventive et perfective, rien n'est plus bête que l'opinion qui attribue la raison aux bêtes.

112. On commence à réfuter l'erreur qui fait des brutes de *pures machines*. Cinq raisons par lesquelles on établit que réfuter Bossuet sur ce sujet n'est pas lui manquer de respect. — On ne s'explique pas comment ce grand homme, après avoir fait le plus triste tableau de la doctrine Cartésienne touchant les brutes, ait préféré cette doctrine à celle des scolastiques, que lui-même avait présentée comme la seule doctrine conforme au sens commun, et toujours et universellement suivie.

113. Saint Thomas a enseigné précisément le contraire de ce que Bossuet lui fait dire sur les brutes. Pour saint Thomas, la brute se meut elle-même, s'aime, se connaît, et n'est pas machine. — Contradiction dans laquelle est tombé Bossuet, en refusant l'âme aux brutes, après leur avoir accordé la faculté de *sentir*. — M. de Bonald a partagé la même erreur. Pour lui la brute n'est « qu'un *Instinct*, servi par des organes.»

114. Tort que s'est donné encore Bossuet en soutenant que les brutes ne reçoivent les impressions extérieures que « comme le fer reçoit les coups de marteau, » et sont incapables de rien apprendre. Il a confondu la faculté d'*apprendre* avec celle de comprendre. — Comment dresse-t-on les animaux? Preuves qu'ils *apprennent* bien des choses de l'homme et des êtres de leur espèce. — La parole de l'homme, sans être du *discours*, est une parole véritable pour la brute.

115. En affirmant aussi que la raison immédiate de tous les mouvements de la brute est en Dieu, Bossuet a prêté, sans s'en douter, son appui à la doctrine de Malebranche, qui nie l'action des causes secondes et établit le Panthéisme. — Preuves que non-seulement la brute, mais aussi la plante sont cause véritable de leurs opérations. — Les *sentiments* de la brute. — Les nier, c'est nier l'évidence. — On comprend que Fénelon ait donné dans ces errements; pour Bossuet, la chose est aussi incompréhensible que regrettable. — Mal immense que le Cartésianisme a fait en France.

116. Application des doctrines exposées, sur l'immatéria-

lité de l'âme des brutes et des plantes, à la thèse de la spiritualité de l'âme humaine. — Arguments sans réplique en faveur de cette thèse, résultant des choses établies touchant la vertu générative des plantes et la faculté sensitive et la force estimative des brutes.

117. Continuation du même sujet. Autres arguments, plus frappants encore, résultant des thèses établies sur l'appétit sensitif et la faculté locomotive des brutes, en faveur de la spiritualité de l'âme de l'homme. — Conclusion de cette longue discussion : les prérogatives de l'âme des plantes et des brutes sont le plus splendide piédestal de la grandeur humaine.

CHAP. XII°. — *De la première prérogative de l'âme humaine, ou de son origine, par l'immédiate action créatrice de Dieu. Magnifique doctrine de saint Thomas, touchant la génération de l'homme, et rapports de cette doctrine avec le dogme de la conception du Verbe de Dieu dans le sein de Marie.*

118. L'âme humaine est la plus noble parmi toutes les âmes. On propose trois autres prérogatives, comme lui étant exclusivement propres, et dont la première est d'être de création divine. — Doctrine impie de Platon donnant une même origine à l'âme de l'homme et à l'âme de la brute. — Démonstration triomphante donnée par saint Thomas de la thèse : Que l'âme de la brute est engendrée.

119. Magnifique doctrine de saint Thomas sur le mystère de la génération animale. — L'esprit est la vertu de la semence, dérivé de l'âme. — Toute forme supérieure détruit la forme inférieure et la remplace. — Différente manière dont le mâle et la femelle concourent à la génération. — C'est l'âme qui engendre l'âme sensitive et comment ?

120. Belle et lumineuse démonstration donnée par saint Thomas de la thèse : Que seule l'âme humaine est créée immédiatement par Dieu. — Différentes phases du Fœtus humain. — Absurdité de l'hypothèse : Que la même âme, sensitive d'abord, devient intellectuelle dans la suite. — Comment l'homme engendre vraiment l'homme, quoique son âme soit l'œuvre immédiate de Dieu.

121. L'âme n'est créée qu'au même instant où elle est unie

au corps. — Réfutation de quelques objections contre la thèse de son origine par création. — La doctrine qu'on vient d'établir sur la génération est confirmée par l'Écriture.

122. Importance du dogme de la vérité de l'humanité de *Jésus-Christ*. — Dans le mystère de l'Incarnation, le Naturel a dû se trouver à côté du Surnaturel, puisque *Jésus-Christ* a été vrai homme, aussi bien que vrai Dieu. La doctrine de saint Thomas sur la génération, appliquée à l'explication de ce mystère.

123. Les objections des hérétiques, contre la vérité de l'humanité de *Jésus-Christ*, victorieusement réfutées par la doctrine de saint Thomas sur la génération. — Comment, conçu sans le concours de l'homme et seulement du sang de Marie, le corps du Seigneur a été un vrai corps humain, et *Jésus-Christ* est vrai *fiis de l'homme*. — Manière claire et précise dont cet ineffable dogme est révélé dans l'Évangile.

CHAP. XIII^e. — *De la deuxième prérogative de l'âme humaine, d'être naturellement et essentiellement LIBRE.*

124. Importance du dogme de la liberté. — La déesse de la Raison est étrangère à cette discussion. — Distinction de la liberté de *Nécessité* et de la liberté de *Coaction*. — Doctrines erronées des philosophes et des hérétiques, touchant la liberté de l'âme humaine. — La philosophie chrétienne est la seule philosophie tutrice de la liberté métaphysique et politique de l'homme.

125. Définition de la liberté par saint Thomas, et excellence de cette définition. — Le jugement de la raison est de l'essence de la liberté. — Explication et importance de cette profonde doctrine. — La fin et les déterminations de la nature sont nécessaires; les moyens et les objets des facultés sont contingents; c'est par rapport à ces dernières choses que l'homme est libre.

126. Continuation du même sujet : on prouve encore davantage que la liberté n'est que *le jugement libre de l'action*. — Comment la liberté est du ressort de la raison, et comment l'homme n'est libre que parce qu'il est raisonnable.

127. On réfute les objections contre la liberté, tirées de ces mots de saint Paul : « Je ne fais pas le bien que je veux faire

» et je fais le mal que je ne veux pas faire. » Quel est ce « mal » dont parle saint Paul dans ce passage ? — Par les mêmes mots, loin de nier la liberté, il l'affirme. — Le dogme de la liberté, prouvé par l'Évangile et par l'économie de toute la Bible. Les philosophes protestants, qui nient ce dogme sur le témoignage de la Bible, sont convaincus de nier la Bible.

128. Réponse à l'objection déduite de l'action de la grâce sur l'homme. — La grâce ne détruit pas, mais élève et perfectionne la liberté. — Les protestants manquent du sens qui fait comprendre l'Écriture.

129. Doctrine catholique sur la science divine. — La prévoyance n'en change pas la nature. — Comment l'infailibilité de la prescience divine est une garantie de la liberté humaine.

130. Comme tout bon gouvernement de l'homme ne détruit pas, mais maintient la liberté politique ; à plus forte raison le gouvernement de Dieu ne détruit pas, mais maintient la liberté morale des êtres intelligents. — Comment Dieu mène l'homme sans blesser sa liberté. — Beaux passages de l'Écriture, expliquant l'action de la Providence et l'existence de la liberté.

131. Réfutation de l'objection des Matérialistes contre la liberté humaine. — Les objets extérieurs n'impressionnent pas nécessairement l'intellect, mais l'imagination. — L'appétit intellectuel demeure toujours maître de lui-même. — Nier la liberté, c'est nier l'intelligence et faire de l'homme une brute. — La liberté est un sentiment indestructible du cœur de l'homme. — On ne peut la combattre sans l'affirmer. — La seule chose pour laquelle l'homme ne soit pas libre, c'est la négation de sa liberté.

CHAP. XIV^e. — *De la dernière prérogative de l'âme humaine : d'être immortelle, et de partager au corps son immortalité.*

132. Importance du dogme de l'immortalité de l'âme, par rapport au dogme de l'existence de Dieu. — Les philosophes païens, anciens et modernes, Platon, Puffendorf, Leibnitz, Montaigne, Saint-Évremond, Descartes, ont ignoré ou nié les démonstrations métaphysiques de l'immortalité de l'âme. — Ils ont admis ce dogme, mais ils n'ont pas su le prouver métaphysiquement. La *Philosophie de Lyon* et son annotateur;

M. Bautain et M. Cousin, ont mérité le même reproche. — On se propose d'exposer ici les preuves métaphysiques du même dogme, telles que, seule, la philosophie chrétienne les a données.

133. On commence par exposer le grand argument métaphysique de la philosophie chrétienne, en faveur de l'immortalité de l'âme, tiré de sa *subsistentialité*. — Le principe que « Ce qui ne dépend pas d'un autre être pour opérer n'en dépend pas non plus pour exister » est incontestable. — On prouve que l'âme humaine ne dépend pas du corps par rapport à ses opérations spécifiques de *comprendre*, de *raisonner* et de *vouloir*. — Toutes les opérations sensitives se font avec le corps, c'est pourquoi elles usent le corps : tandis que les opérations intellectives ne l'usent pas.

134. On explique comment il est vrai que, tout en ayant besoin des fantômes corporels pour se former les idées, l'âme humaine ne dépend pas du corps dans son opération de *comprendre*. — Preuve qu'elle est incorruptible par soi.

135. L'annihilation de l'âme humaine est possible, mais d'une possibilité qui ne peut jamais être traduite en acte. — Preuves que, pouvant *absolument* annihiler l'âme, Dieu ne l'annihilera pas. — Autres belles considérations de saint Thomas sur la *subsistentialité* de l'âme, comme raison de son immortalité.

136. Application, à l'âme des bêtes, des principes exposés. — Grossière erreur de Platon sur ce sujet. — Seule, la Théorie de la philosophie chrétienne, sur ce même sujet, est raisonnable et solide. — Pourquoi l'âme des bêtes s'éteint et doit s'éteindre avec le corps.

137. On commence par réfuter les objections des matérialistes contre l'immortalité de l'âme. — Réponse aux objections tirées de ce que l'âme humaine est destinée à vivifier le corps, de ce qu'elle est forme substantielle du corps, de ce qu'elle se complète par le corps et ne peut comprendre sans le corps.

138. Suite de la réfutation des objections contre l'immortalité de l'âme. — Preuve que l'âme intellectuelle n'est nullement affectée des passions du corps. Les perturbations de l'esprit, à l'occasion des maladies du corps, ne prouvent pas non plus que

le corps affecte l'esprit. — On fait justice des deux derniers arguments de l'école matérialiste, tirés de l'essence de la vie de l'homme, et de ce que l'âme naît avec le corps.

139. De la résurrection des corps. L'homme n'a pu inventer ce dogme. — Premier argument que ce dogme religieux est aussi une vérité philosophique, tiré des phénomènes de l'ordre naturel. — Magnifiques passages de Tertullien et de saint Augustin sur ce sujet.

140. Deuxième argument en faveur du dogme de la résurrection. Cet argument est tout métaphysique et déduit de l'essence même et de la nature humaine. — Il est contre la nature que l'âme demeure à jamais privée du corps dont elle a été forme substantielle.

141. Le dogme de la résurrection prouvé encore par sa cause finale. — Dieu ayant créé l'homme *inexterminable*, même par rapport au corps, ce dessein de Dieu doit nécessairement s'accomplir. — L'ordre cosmologique exige, lui aussi, la résurrection des corps humains.

142. Réponse à l'objection, contre le dogme de la résurrection, fondée sur la prétendue impossibilité que ce qui a péri renaîsse. — La Toute-puissance qui a créé l'homme du néant peut bien le faire être de nouveau ce qu'il a été. — Le prodige de la résurrection est moins grand que celui de la création. — Qui a fait ce qui est plus, peut bien faire ce qui est moins. — Beaux passages des Pères sur ce sujet.

143. La seule objection sérieuse contre la vérité de la résurrection est que, le corps de l'homme ayant été détruit, Dieu peut bien lui donner un nouveau corps, mais non lui rendre son propre corps. — Explication de la profonde doctrine de saint Paul contre cette objection. — Le corps de l'homme est le seul corps que la mort n'anéantit pas. C'est du germe qui est indestructible, que Dieu *reformera* le corps de l'homme, comme il forme l'arbre de la semence. — Comment ce corps, ainsi reformé, sera numériquement le même ancien corps de l'homme. — Résumé de la psychologie chrétienne.

SECTION 3^e. — La méthode.

Éclaircissements sur la méthode de la philosophie chrétienne, à l'occasion de récentes attaques dirigées contre elle.

144. Qu'est-ce que la Méthode? — On ne fera ici que quelques remarques sur la vraie Méthode philosophique. — Pour quoi en ressuscitant une maxime d'Abeilard, le Semi-rationalisme s'acharne-t-il tant contre la méthode de saint Thomas? — M. Jourdain s'est fait l'organe de ces attaques. On ne le réfute qu'à ce point de vue. — Les scolastiques ont eu bien raison de subordonner tout au raisonnement et de ne pas mêler le sentiment aux discussions philosophiques. — Les défauts qu'on leur reproche leur sont communs avec tous les philosophes. — On défend saint Thomas contre l'accusation d'avoir négligé l'*observation*. — La *conscience* n'a rien à faire dans les choses spéculatives. Dans la pratique, saint Thomas l'a suivie plus fidèlement que ses censeurs.

145. La méthode scolastique, solennellement vengée par M. Jourdain, par rapport à son importance et à sa nécessité. — Contradictions palpables dans lesquelles est tombé cet auteur sur le même sujet. — Preuves qu'il n'y a pas un mot de vrai et d'exact dans les éloges qu'il a adressés à Bacon, à Descartes et à d'autres philosophes modernes, touchant la méthode. — Par les travaux de ces philosophes, sur la même matière, on n'a découvert aucune vérité, et la porte a été ouverte à toutes les erreurs.

146. Continuation du même sujet. La vraie méthode en philosophie et en théologie se trouvant dans le droit chemin de la vérité, les scolastiques ne devaient pas s'occuper de trouver de nouvelles méthodes. — Cette étude n'est devenue nécessaire que depuis qu'à l'exemple de la fausse méthode, introduite par Luther en théologie, Descartes créa une fausse méthode en philosophie. La langue des sciences est et doit être toujours inaccessible au peuple. — La scolastique n'est pas tombée à cause des vices de sa méthode, mais à cause de la vérité de ses doctrines, qui incommodait toutes les erreurs.

147. Autres incroyables reproches que, par l'organe de M. Jourdain, le Semi-rationalisme, a osé faire à la scolastique. — On les réfute mot pour mot. — La réforme philosophique de Descartes n'était pas plus nécessaire que la réforme théologique de Luther. — Funestes résultats de cette double réforme, prouvés par les faits.

148. Autres considérations sur les travaux des modernes concernant la méthode. — C'est la question de la méthode qui divise le plus nos philosophes. — L'inutilité de leurs travaux, reconnue par l'école Cartésienne elle-même. Incroyable aveu de Nicole sur ce sujet. — Ce que l'on enseigne aujourd'hui n'est propre qu'à fausser l'esprit de la jeunesse, et à la jeter dans la voie de l'incrédulité.

149. Résumé des doctrines de la méthode de la philosophie chrétienne. — Fidèle au précepte de l'Évangile, de chercher, avant tout, la foi, cette philosophie en a obtenu la récompense promise, d'arriver à la science. A ce trait il est impossible de ne pas la reconnaître pour la vraie philosophie.

LE P. VENTURA DE RAULICA.



Enseignement philosophique.

LETTRE DU CARDINAL D'ANDRÉA

S'ÉLEVANT CONTRE PLUSIEURS INTERPRÉTATIONS QU'ON A DONNÉES
A L'ENCYCLIQUE DE PIE IX.

L'*Union* du 21 de ce mois de mars publie, sur la question du Traditionalisme, une nouvelle lettre que lui a adressée le cardinal d'Andréa, et que nous nous hâtons de joindre aux autres documents publiés dans ce cahier. La voici :

« S. Em. le cardinal d'Andréa nous demande la reproduction de la lettre suivante adressée au directeur de l'*Armonia* de Turin.

Monsieur,

Ayant eu connaissance, quoiqu'un peu tard, d'un passage d'une *Correspondance de Paris* publiée dans votre journal l'*Armonia*, où on lit quelques expressions inexactes qui peuvent avoir un peu rapport à moi, je crois nécessaire de les rectifier, et pour cela je vous prie d'insérer aussitôt ma déclaration dans votre feuille.

On lit dans ce journal :

« Nous avons reçu de *Bruzelles* la nouvelle d'une *Encyclique* qui aurait été envoyée de Rome aux évêques de Belgique, relativement aux controverses sur le Traditionalisme de Louvain. L'*Encyclique*, en réservant la décision doctrinale au Saint-Siège, approuve la lettre des évêques de Belgique aux docteurs de Louvain, et défend d'écrire autre chose sur la question du Traditionalisme. Vu qu'on a abusé d'une réponse venue de Rome comme si elle émanait de la S. Congrégation de l'Index ou d'une autre autorité compétente, l'*Encyclique* déclare que cette réponse n'a aucun caractère officiel, et qu'elle n'est autre chose que la réponse d'une personne privée. »

Ici il est besoin des rectifications suivantes :

1° L'*Encyclique* envoyée de Rome aux évêques de Belgique n'a point rapport aux controverses du Traditionalisme de Louvain; qui plus est, ce Traditionalisme n'y est pas même nommé, parce qu'il n'existe pas. Et en effet les docteurs de Louvain les plus distingués furent les premiers à combattre ce *Traditionalisme dangereux* contre lequel furent publiées, par le décret du 11 juin 1855, quatre propositions de la Congrégation de l'Index pendant que j'en étais préfet; et depuis cette époque ces docteurs remarquables de Louvain ne cessèrent de combattre victorieusement les erreurs et les extravagances des traditionalistes.

2° Il est inexact de dire que l'*Encyclique* ci-dessus mentionnée défend d'écrire

autre chose sur la question du Traditionalisme. Le Saint-Père, dans sa lettre, ne parle point du Traditionalisme ; il ne défend point d'écrire sur cette question ; ce qu'il veut et ce qu'il commande se trouve exprimé dans les phrases suivantes :

« Nullam prorsus proferentes sententiam de doctrinarum merito, quæ præsentem excitarunt controversiam... volumus atque mandamus ut earumdem doctrinarum tum fautores tum oppugnatores, donec definitivum de ipsis doctrinis iudicium hæc Sancta Sedes proferre existimaverit, se omnino abstinant... Aliquam ex prædictis philosophicis ac theologicis doctrinam exhibere ac tueri veluti unicam, veram, et solam admittendam, ac veluti catholicæ Universitatis propriam. »

Précaution bien sage qui, d'une part, condamne la précipitation de quelques fanatiques qu'il n'est pas besoin de nommer ici, qui prétendent que les opinions philosophiques dont il s'agit « avaient été autrefois condamnées ou au moins qu'elles méritaient d'être sur-le-champ proscrites » ; d'autre part, elle confirme les déterminations prises par la Sacrée Congrégation de l'Index en 1846, qui furent exprimées dans les lettres écrites par le P. Degola, secrétaire de l'Index, par ordre du cardinal Mai, alors préfet¹ ; maintenues ensuite par le cardinal Brignole, successeur de celui-ci, et enfin confirmées par moi comme préfet de la susdite Congrégation, dans ma lettre du 2 mars 1860, où observant, que jusqu'à ce jour le Saint-Siège n'ayant rien défini dans le sens contraire, j'ai dit que cette doctrine devait être mise au nombre de celles que les philosophes catholiques peuvent librement agiter *in utramque partem*, et que par suite il fallait, dans ces questions, observer les règles prescrites par Benoît XIV dans sa constitution *Sollicita ac provida*, § 23.

Du reste, il est hon de remarquer que les quatre docteurs de Louvain à qui je dus alors donner cette réponse *ex officio* n'ont jamais prétendu, que je sache, que leur opinion fût l'unique, la véritable, la seule à admettre, ni même qu'elle fût l'opinion propre de l'Université catholique. Au contraire, leurs adversaires n'ont cessé, jusqu'à présent, d'avancer que tel était le sentiment propre de l'Université catholique, et que le sentiment contraire était l'unique, le vrai et le seul que devait admettre quiconque ne voulait pas devenir hérétique. Or, on ne pouvait laisser passer une telle assertion sans causer un grand scandale parmi les fidèles. Il fallait donc un prompt remède, principalement parce qu'on savait bien que les auteurs d'une semblable opposition se servaient de ce prétexte pour attaquer ou pour détruire la respectable Université catholique de Louvain.

Donc le Saint-Père ne défend à personne de se livrer à des études ou à des dissertations écrites sur des questions qui, dans la science, sont inévitables, mais il ordonne sagement que personne n'aille débiter ses opinions propres comme tout autant de dogmes, et défend à qui que ce soit de qualifier d'hérétiques les partisans d'une opinion qui ne fut jamais condamnée par l'Église. Et

¹ Cette lettre se trouve dans le n° de juillet 1846 de la *Revue* de Louvain (t. 1, p. 241, 2^e série). — On peut voir au n° suivant (p. 334) de quelle manière ceux qui, comme le dit ici le cardinal d'Andréa, veulent détruire la respectable Université catholique, se moquent sans retenue de cette lettre.

c'est là précisément tout ce que demandaient les estimables docteurs de Louvain :

3° Enfin, ç'a été une insinuation de l'*Armonia*, quand il a dit : « L'Encyclique » déclare que cette réponse (venue de Rome, comme si elle était émanée de la » sainte Congrégation de l'Index), n'a aucun caractère officiel et n'est autre » chose que la réponse d'une *personne privée*; » comme si le Saint-Père avait refusé, dans sa lettre, un *caractère officiel* aux réponses citées plus haut par moi, ou eût dit qu'elles ne sont autre chose que les réponses d'une *personne privée*. Nous ne trouvons rien de cela dans la lettre du Saint-Père, et qui l'interprète de cette façon fait preuve ou de la dernière incapacité ou d'une méchanceté détestable.

Ne voit-on pas que, si le Saint-Père avait tenu le langage qu'on lui prête, il aurait détruit toute l'autorité des Congrégations romaines? Effectivement, si l'on admettait qu'une *réponse* donnée par écrit avec toutes les formalités voulues par le Préfet d'une Congrégation et livrée par le Secrétaire de celle-ci, pût être regardée comme la réponse d'une *personne privée*, quel compte devrait-on faire des rescrits des Congrégations romaines? La lettre du Saint-Père affirme qu'il n'existe pas de *décision* émanée d'aucune Congrégation et approuvée par lui; et c'est très-vrai, puisque, ainsi que je l'ai démontré plus haut, et comme le dit le Saint-Père dans cette même lettre, jusqu'à ce jour les Congrégations de Rome ni le Saint-Siège n'ont rien *décidé* sur la question qui nous occupe, question qui, jusqu'à présent, est demeurée abandonnée aux libres controverses des philosophes catholiques. Donc, les réponses données par trois cardinaux, préfets de la sainte Congrégation de l'Index, sont en parfaite harmonie avec la lettre écrite par le Saint-Père aux évêques de Belgique.

J'espère que vous aurez la bonté, Monsieur le rédacteur, d'insérer le plus tôt possible, dans votre estimable journal, cette lettre-ci que je vous envoie, nécessaire pour rectifier les inexactitudes que j'ai signalées,

Et veuillez me croire toujours, avec les sentiments de la plus sincère estime.

Rome, hors la porte Flaminienne, le 15 février 1862. Jérôme d'ANDRÉA,
Cardinal, évêque de la Sabine, autrefois Préfet de la sainte
Congrégation de l'Index.

Nous n'avons point à commenter les paroles de S. E. le cardinal d'Andréa; nous nous contenterons de préciser quelques faits: d'abord nous remarquerons que la correspondance de Paris, que l'*Armonia* dit avoir été reçue de Bruxelles, et contre laquelle réclame le cardinal, est identique à celle que M. l'abbé Bouix avait publiée dans sa *Revue* de janvier. La voici :

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, l'*Encyclique* réserve au Saint-Siège la solution de la question doctrinale, approuve la lettre des évêques de Belgique aux professeurs de Louvain, et défend d'écrire encore sur la question du *traditionalisme*. L'enseignement est libre sous la direction des évêques, à condition qu'on ne donnera pas son opinion comme

exclusive, et comme la seule qui puisse être suivie. Enfin, attendu que l'on abuse d'une réponse venue de Rome, comme si elle était de la Congrégation de l'Index ou du Saint-Siège, l'*Encyclique* déclare que cette réponse n'a pas de caractère officiel, et qu'elle est seulement l'œuvre d'un particulier.

En reproduisant cette *note*, nous ne voulons pas insinuer que c'est M. l'abbé Bouix qui a écrit la lettre publiée par l'*Armonia*; au contraire, nous voulons montrer : 1° qu'il y a eu un correspondant commun, qui, au moyen de cette *lettre*, reproduite par la plupart des journaux, a voulu fixer l'opinion publique, d'après son intérêt, avant la publication de l'*Encyclique*. C'est contre cette habileté que s'élève la présente lettre du cardinal d'Andréa.

2° Nous y voyons que le cardinal ne veut pas que l'on appelle *Traditionalisme* la doctrine philosophique de messieurs de Louvain. Il veut qu'on ne donne ce nom qu'à la doctrine qui est opposée aux quatre propositions publiées par la Congrégation de l'Index. Nous formons le même vœu; mais, malgré son désir, nous avons vu, dans toutes les pièces publiées dans ce cahier, que c'est précisément cette doctrine des professeurs de Louvain, que l'on qualifie de *Traditionalisme*, et de *Traditionalisme* condamné par les quatre propositions, par l'Écriture, par les Pères, etc.

Nous doutons que les Anti-traditionalistes renoncent à leur plan d'attaque. Il est habile, il est commode. Nous n'avons pas besoin de dire que nous condamnons aussi tout *Traditionalisme* opposé aux quatre propositions. Il suit de là qu'il serait bon, peut-être, de distinguer un *Vrai-Traditionalisme* fort opposé au *Faux-Traditionalisme*.

3° Comme le dit ici S. E. le cardinal d'Andréa, le Saint Père ne défend « à personne de se livrer à des études et à des dissertations écrites, qui, dans la science, sont inévitables. » Nous ajoutons qu'elles seront utiles quand, avec modération et politesse, elles chercheront à préciser les doctrines, à montrer le danger de certains principes, etc. Le mutisme que les adversaires de l'*Université catholique de Louvain* voudraient lui imposer, pour faire prévaloir leur seule opinion, n'est pas autorisé par l'*Encyclique*, d'après le cardinal d'Andréa.

Voilà où en est en ce moment cette longue controverse.

A. BONNETTY.

Traditions primitives.

TRADITIONS DE L'ILE DE BORNEO

SUR LA FORMATION DE L'HOMME.

Dans leurs Théogonies, au milieu des inventions bizarres dont leurs mythologies sont pleines, tous les peuples ont gardé des lambeaux très-reconnaissables des Traditions primitives. Ce ne sont pas seulement les livres des nations civilisées qui nous les présentent; on retrouve les faits de l'histoire primitive, les faits bibliques conservés bien qu'altérés chez des races à peine connues, et dont on n'avait point encore étudié les croyances.

Dernièrement la *Société d'Ethnologie* de Londres a reçu de l'évêque de *Labuan* des notes curieuses sur les *Dyaks*, habitants de la partie Sarawak de l'île de *Borneo*. Voici quelque chose de remarquable parmi les croyances consignées dans ces notes :

« — D'autres tribus ont des traditions aussi merveilleuses. Au commencement, disent-ils encore, il n'y avait que des solitudes peuplées d'âmes sans formes apparentes, sans corps et sans membres. La Divinité, qui chevauchait dans l'espace, montée sur un taureau, chargea deux grands oiseaux de pétrir l'air jusqu'à ce qu'ils eussent fait la terre, les montagnes, les rivières. Ensuite ils firent les arbres, puis ils essayèrent de faire les hommes; mais, ayant pris pour cela des blocs qu'ils sculptèrent, ils ne produisirent que des statues. *Alors ils prirent de la terre, la délayèrent et modelèrent un homme.* Quand ils lui parlèrent, il répondit, quand ils lui ouvrirent les veines, il en sortit du sang. Après un certain temps, l'homme devint une femme qui donna naissance à une nombreuse progéniture, laquelle parcourut les mers et les fleuves sur des bateaux pourvus de voiles. Jusque-là le ciel avait été si proche de la terre, que les hommes pouvaient le toucher avec la main. »

(Extrait du *Daily News*.)

Voici bien la tradition biblique sur la formation du corps de l'homme pétri avec le limon de la terre : *de limo terræ*.

Ainsi ce fait primitif du mode de création de l'homme qu'on retrouve chez les anciens Perses, dans l'Inde, en Chine, à Taïti¹, etc., etc., vient encore de se rencontrer chez les peuplades à demi-sauvages de Bornéo.

La formation du corps humain du limon de la terre n'est certes point une circonstance naturelle, c'est-à-dire qui se présente tout naturellement à l'imagination de l'homme. Comment donc tant de peuples dispersés sur tous les points du globe et de mœurs si différentes, se seraient-ils rencontrés dans une pareille invention?... Ils n'ont donc point *inventé*, ils ont simplement *conservé*.

L'action singulière d'ouvrir les veines de l'homme après sa création ne rappellerait-elle pas l'action de Dieu ouvrant le flanc d'Adam pour tirer une de ses côtes?

Dans ces oiseaux qui pétrissent l'air et qui en forment la terre, les montagnes et les rivières, n'y a-t-il pas un souvenir de l'Esprit de Dieu planant sur les eaux et couvrant pour ainsi dire de ses ailes ce monde qui va éclore, suivant le sens propre du texte hébreu de la *Genèse* :... *מְנוּחָה* se mouvant... « Ce terme hébreu, dit M. l'abbé Glaire, exprime l'idée d'un » mouvement semblable à celui d'un *oiseau* qui remue les » ailes pour les étendre sur ses petits, afin de les échauffer ou » bien de les exciter à voler. *Motitare se, incubare...* »

Enfin cette époque où le ciel est si proche de la terre, que les hommes peuvent le toucher avec la main, ne serait-il point là aussi un vague souvenir de l'état de nos premiers parents dans l'Eden, où ils étaient en communication familière avec le ciel, où ils jouissaient des entretiens de Dieu?

Mais ces rapprochements pourraient peut-être paraître un peu forcés ; ici les traditions ne sont pas assez claires pour que nous osions nous y arrêter.

Seule l'analogie entre le récit de la formation du corps de l'homme dans les traditions des *Dyaks* de Bornéo et le texte des Livres saints nous paraît évidente. L'abbé de BARRAL.

¹ Voir *Annales de philosophie*, t. v. — ix, — x et xi de la collection.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. — ROME. — *Continuation des découvertes faites dans les fouilles du palais des Césars, par ordre de l'Empereur des Français.*

Les nouvelles que nous avons reçues des fouilles exécutées aux jardins Farnèse, de ces fouilles qui doivent durer sept ou huit ans, continuent à être fort intéressantes.

Les travaux marchent avec la plus grande régularité. Entre l'Académie et ce que l'on croyait être le temple d'Apollon, on a mis à découvert un pavé de marbre remontant probablement au temps d'Alexandre Sévère et pouvant être considéré comme l'un des ouvrages qui ont donné naissance et leur nom à l'*opus Alexandrinum*, cette espèce de pavé en mosaïque si usité dans les basiliques chrétiennes. Le prétendu temple d'Apollon, à mesure qu'il se dégage, apparaît comme l'une des constructions les plus importantes de la maison d'Auguste, et ses dimensions diffèrent peu de celles de la soi-disant bibliothèque découverte par Bianchini vers le milieu du dernier siècle.

Les fouilles ont atteint le mur occidental le long duquel la destruction semble avoir été moins complète ; aussi possède-t-il encore en partie son socle de marbre jaune antique et sa corniche, faite de ce beau marbre auquel on a donné le nom de *pavonazetto*, à cause des couleurs variées qui rappellent celles du plumage du paon. Là tout porte les traces des ravages d'un terrible incendie.

Du côté de la Voie sacrée le travail se régularise. On a trouvé le pavé de la voie et même ses trottoirs dans une direction parallèle à la rue Saint-Bonaventure, ce qui donne la véritable entrée du palais des Césars. C'est là qu'on a découvert de riches fragments d'architecture, des chapiteaux et des colonnes entières en marbre précieux.

L'affluence des curieux est telle que le directeur conservateur, M. Pietro Rosa, vient d'être obligé de fixer un jour où le public sera admis chaque semaine à visiter les travaux. *(Correspond. littéraire, n° de février.)*

Tables municipales du règne de Dioclétien. — On sait que le docteur don Manuel Rodriguez de Berlanga a le premier fait connaître au monde savant les curieuses inscriptions de bronze connues sous le nom de *Tables de Malaga*, qui contiennent les lois municipales de Malaga et de Salpença, sous le règne de Domitien. Il en a fait exécuter, de la même grandeur que les originaux, des fac-simile qu'il vient d'envoyer aux différents établissements scientifiques de Paris. Ces fac-simile suffiraient, s'il en était encore besoin, à réfuter les opinions émisses jadis par quelques esprits malavisés qui n'avaient voulu voir dans ces inscriptions que l'œuvre d'un faussaire. Mais la question est vidée depuis longtemps, et il ne serait plus permis d'émettre pareille opinion, aujourd'hui que les savants les plus compétents de l'Europe et entre autres MM. Mommsen et Huschke, se sont formellement prononcés, et avec de solides arguments, sur leur authenticité. *(Ibid.)*

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 28. — Avril 1862.

Chronologie chrétienne. .

SUR LES MOYENS DE
FIXER LES DATES CONSULAIRES DES INSCRIPTIONS
 DES SIX PREMIERS SIÈCLES DE ROME CHRÉTIENNE,
 PAR M. LE CHEV. DE ROSSI¹.

M. le chev. de Rossi vient de faire paraître le 1^{er} volume du grand ouvrage sur les Inscriptions de Rome chrétienne, si impatiemment attendu de tous les archéologues, et destiné à jeter tant de lumière sur une matière qui occupe en ce moment tout le monde savant. Nous ne l'avons pas encore entre les mains, et nous ne pouvons par conséquent en parler par nous-même. Mais le savant *dom Pitra* en a donné, dans le *Monde*², une notice qui le fait connaître dans ses principales parties. Désirant faire participer tout de suite nos abonnés et le monde savant à la connaissance de tant de documents précieux, et qui doivent être d'un si grand secours pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire, nous nous empressons de publier la plus grande partie de ce travail, d'autant plus qu'il forme un préliminaire complet et en quelque sorte nécessaire au travail que nous avons commencé à publier *sur les rapports des Juifs avec les Romains*, et sur l'influence que le peuple choisi de Dieu a eue sur le peuple conquérant du monde. Nous allons donner, comme on va le voir, un plus grand développement à ce travail, et la notice de dom Pitra

¹ Voici le titre exact de ce volume : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ sex prioribus Ecclesiæ sæculis positæ*, edidit J.-B. de Rossi romanus. — Romæ, 1857-1861.

² Numéros des 2, 5 et 13 février 1862.

vient juste à point pour faire comprendre d'où provient la confusion des dates consulaires suivies par les divers auteurs.

A. B.

1. — Nécessité de connaître la date des inscriptions.

« La date des inscriptions de Rome chrétienne est d'un intérêt suprême ; car sans cette date les monuments flottent à travers 6 ou 700 ans, les témoignages perdent leur autorité et leur sens, l'Age des martyrs se confond avec le *Moyen-Age*, et tout le prestige d'une Eglise primitive s'évanouit. En fixant ces dates d'après les procédés sûrs que notre auteur expose dans ce volume et surtout dans ses *prolégomènes*, toute incertitude disparaît non-seulement pour les inscriptions manifestement datées, mais pour plus de 10,000 autres qui ne le sont pas ; car, en rapprochant celles-ci des précédentes, elles peuvent avoir des droits d'antériorité incontestables ; elles ont des familles et des groupes distincts, renfermés dans des époques circonscrites, et ces époques ont des périodes rigoureusement limitées.

Ainsi, d'une part, on a les inscriptions des monuments à ciel ouvert, évidemment postérieures à la paix de Constantin, et se rapportant par leur destination, leurs formules, leur provenance, à une date aisément déterminable. D'autre part, se trouvent les inscriptions souterraines, qui tranchent sur les précédentes par un ensemble de caractères irrécusables. Cette distinction, qui n'a point encore été faite suffisamment, fournit un critérium qui nous met en possession d'une masse de titres vénérables, d'autant plus expressifs qu'ils sont plus laconiques et plus muets en apparence. Jusqu'ici, déclassés ou dédaignés pour la plupart, ils rentrent dans le domaine de l'Eglise des persécutions ; ils deviennent l'héritage des Martyrs ; ils en sont les interprètes fidèles et nous révèlent une théologie monumentale, qui reprend *jure postliminii* l'argument de prescription, en mettant la main sur des témoignages palpables, aussi vieux que l'époque où Tertullien formulait pour la première fois ses éloquents *Prescriptions contre les hérétiques*. Nous voyons de nos yeux, nous touchons comme lui ce qu'il appelait déjà la foi première et ancienne, « écrite

» avec le sang chaud du Crucifié, dans les grandes lettres
 » apostoliques encore subsistantes. »

Ces résultats méritaient que le patient archéologue eût le courage de reprendre à ses fondements toute la *chronologie chrétienne*. Essayons, en empruntant ses propres termes, de le suivre pas à pas, d'abord dans les *Dates consulaires*, puis dans les *Cycles ecclésiastiques*.

2. — Importance des dates consulaires, et difficultés provenant de leur grande confusion.

Il est difficile de rencontrer les *Fastes consulaires*, sans s'étonner de cette habile et tyrannique combinaison de l'orgueil romain, qui parvint à faire dépendre pour tous les peuples l'appellation et la marche de chaque année des deux noms souvent obscurs que l'intrigue populaire ou la faveur impériale proclamait au forum. Telle fut la force de cet usage, malgré ses complications onéreuses, que 600 ans après la chute de la République, les empereurs, d'Auguste à Justinien, le respectent. S'ils ne sont pas Consuls eux-mêmes, ils cèdent aux consuls l'honneur de figurer sur les monuments et de signer tous les actes publics et privés. Les dieux du Capitole s'en vont, le Consulat reste. L'Empire se divise, sans rompre les faisceaux des licteurs. Rome impériale s'écroule, les honneurs du Consulat sont restitués aux débris du Sénat ou marchandés avec les ombres impériales de Byzance par les rois barbares. L'élection se fait en partie double entre l'Orient et l'Occident : la moitié du monde attend des mois, des années que l'autre moitié ait fait son choix, et chacun, en attendant, date son année du *consul connu* et du *consul à venir*. Enfin, toute élection étant supprimée, on s'obstine, pendant plus d'un demi-siècle, et surtout dans les provinces éloignées du centre, à compter la 20^e, la 30^e, la 40^e année *après le dernier consulat*. Il y a un singulier intérêt à étudier, dans cette histoire, qui n'avait pas encore été faite, les phases, les entraves, les perturbations de ces *fastes romains*. On suit les destinées de Rome même, et on voit comment, devenue maîtresse du temps et de l'espace, l'espace et le temps lui manquèrent à la fois.

L'Église romaine, qui assiste à ces fluctuations des choses mobiles avec une sereine indifférence, *reste six siècles sans adopter aucune ère qui lui soit propre*, et s'accommode de tous les usages. Laissant les partis attacher des noms éphémères aux années qui s'en vont, elle s'inquiète peu qu'un nom de persécuteur, de tyran ou d'apostat intervienne, pour compter quelques jours de plus ou de moins. Julien figure plus souvent que Constantin sur les monuments du 4^e siècle, publics ou privés. Des noms marqués dans le martyrologe en traces de sang reparaissent, sous le minium des inscriptions, pacifiquement encadrés de palmes et d'oiseaux. Rien ne distingue les Consuls chrétiens de leurs collègues les plus féroces. Nous n'insistons sur ce point que pour en conclure un fait important : c'est que les divisions du temps pour tous étant les mêmes avec des formes identiques, les lois établies par le docte chevalier s'appliqueront également à *la chronologie païenne et chrétienne, ecclésiastique et civile*. Aussi, ses calculs ingénieux et solides restituent, rectifient, éclaircissent non-seulement les épîtres pontificales, les actes des conciles oécuméniques et provinciaux, l'histoire littéraire des docteurs et les passions des martyrs, mais en outre la souscription, l'édition, la promulgation d'une foule de lois des *codes théodosien et justinien*, et presque tous les consulats du 4^e au 6^e siècle.

Pour comprendre quelles difficultés il a vaincues, il faut se rendre compte de tout ce confus problème des *Dates consulaires*, qui a désespéré les plus habiles chronologistes. L'embarras vient d'abord des perturbations arbitraires que les Empereurs multiplient, comme pour user une institution qui les choque. Ils substituent aux Consuls en fonctions des favoris qui, trois ou quatre fois dans une année, prennent et déposent les faisceaux. L'illustre *Borghesi* dut convenir, après avoir passé sa vie à classer ces insaisissables *suffecti*, qu'il restait plus de 500 consulats *subrogés* dont il ne pouvait déterminer au juste ni l'époque ni la place. L'Empire ne put se diviser sans que chaque empereur ne se réservât une part dans l'élection et la promulgation des Consuls, par un échange que les guerres interrompaient sans cesse. Dès qu'ils étaient

maîtres de Rome, les tyrans et les rois barbares mettaient la main *sur les fastes*. Dès qu'ils étaient vaincus, un remaniement officiel inévitable allait jusqu'à marteler sur les marbres publics les noms proscrits. Dans les *listes historiques*, des interpolations rétroactives remontaient de colonne en colonne. En supposant une situation calme, d'autres difficultés restent : les mêmes noms se répètent nombre de fois dans la série des fastes. Un seul Consul a deux ou trois noms qui semblent en faire autant de personnages différents. Des Empereurs portent 10 à 12 fois ce titre, et chaque nombre s'exprime par de légers signes faciles à confondre. Les fastes gravés ou écrits ne viendront-ils pas en aide? D'abord, *les fameux fastes capitolins* s'arrêtent à l'ère chrétienne. Puis, de dix à douze listes diverses, conservées dans les chroniques, toutes ont subi les altérations les plus bizarres; des colonnes parallèles se sont croisées et mêlées dans un enchevêtrement inextricable. On conçoit que les plus habiles maîtres dans l'art de vérifier les dates *hypatiques*, tels que *Pagi*, *Marini*, et tout récemment *Labus*, aient pensé qu'il n'y avait, dans ces sortes de formules, qu'arbitraire et incertitude aux 4^e, 5^e et 6^e siècles, et c'est précisément à cette époque que se rencontrent les inscriptions consulaires de Rome chrétienne.

Pour se frayer une route sûre au milieu de tant de difficultés, il a fallu d'abord éliminer les opinions fausses, accréditées ou par le temps ou par des autorités graves. Ainsi, il a fallu prouver contre le célèbre *Panvini* que l'élection des consuls mi-partie en Orient et en Occident ne remonte pas à 338, ou à la mort de Constantin; contre *Borghési* même, qu'il faut descendre plus bas que 362, jusqu'aux confins du 4^e siècle, vers 399; contre *Pagi* et toute son école, que la formule *post consulatum* n'était pas facultative, quand les consuls nouveaux étaient officiellement connus et maintenus; que cette formule ne permet pas indifféremment de prendre tout consul pour point de départ; mais qu'elle est exclusivement réservée au dernier consul connu; contre *Muratorì*, que sous les rois barbares il n'y eut pas régulièrement élection par le Sénat; contre *Pagi* encore, que la mention d'un seul Consul ne tenait point à un degré de haute illustration qui eût relégué dans

l'ombre un collègue plus obscur; — contre *Noris*, que les consuls *suffecti* se rencontrent bien au delà de Constantin, ce qui amène le docte chevalier à retracter l'opinion émise par lui-même, que Constantin avait le premier concédé au Sénat la prérogative de nommer ces *consuls subrogés*, et enfin à trancher heureusement toute cette question difficile en déclarant que les *Consuls suffecti ne figurent nulle part dans les inscriptions chrétiennes*.

3. — Etablissement de cinq périodes pour les fastes consulaires.

Ces points et d'autres que nous passons sont éclaircis par un ensemble de faits qui se rattachent à 5 *périodes* successives et conduisent à des conclusions que l'on peut formuler en lois épigraphiques.

La 1^{re} *période s'arrête à l'an 307*. Jusque-là, chaque année, la création des Consuls se fait régulièrement; c'est l'époque normale; les formules lapidaires sont d'une correction classique. Le *nom de famille* s'exprime par quelques initiales; le *surnom*, jamais en entier; le *prénom*, s'il paraît, suffit pour séparer les deux consuls. Le plus digne est placé le premier dans les inscriptions comme dans les meilleurs fastes. Cette loi a permis de fixer avec probabilité à l'an 298 un monument portant le *monogramme du Christ*: ce serait l'unique exemple vu par l'archéologue romain dans les titres antérieurs à Constantin. Il faut voir dans son livre comment, pour obtenir ce résultat, trois lettres lui ont suffi sur un monument de 3 lignes mutilées ou plutôt de 3 mots incomplets.

La 2^e *période s'étend de 307 à 399*. Les inscriptions ne sont plus seulement des lignes écrites à la hâte, entre deux martyres, de rapides adieux échangés dans des galeries comblées aussitôt qu'ouvertes. C'est l'air de la paix; le *Monogramme* sous toutes les formes rappelle le *Labarum*. La tranquille possession du temps permet d'en multiplier les supputations; l'épigraphie chrétienne est un art qui à ses dates officielles, ses images, son style, son écriture étudiée. Les symboles se répètent, mais sans arcane. La phrase pompeuse des panégyriques, des rythmes, des assonances, des acrostiches, s'efforce de varier un thème monotone. Saint Damase est l'hiérophante en faveur,

et sous sa dictée, un artiste jusqu'ici inconnu, *Furius Dionysius Philocalus*, crée un alphabet monumental qui fera école, jusqu'à la fin du siècle suivant, mais en perdant de plus en plus la grâce un peu affectée des gravures *damasiennes*. Au reste, notre savant guide montre à peine du doigt toutes ces choses, qu'il se réserve d'expliquer plus tard. Il passe rapidement devant des sculptures et des textes riches en précieux détails. L'image de la crèche réchauffée par le *bœuf et l'âne* ne l'arrête pas plus qu'un *rare phénix* couronné d'un nimbe. Fidèle à son plan, il n'accorde qu'aux seules dates les honneurs de son commentaire. Nous ne pourrions les résumer que par des formules algébriques, aussi arides qu'inintelligibles sans la vue des monuments.

Notons seulement qu'à l'an 307 et à l'occasion des troubles survenus entre Maxence et ses collègues, la création régulière des Consuls étant interrompue, pour la première fois paraît à Rome la formule *post consulatum*, rarement reproduite de 346 à 366, fréquente dès lors et d'un usage nécessaire jusqu'en 386; qu'avant les dernières années du 4^e siècle, les sigles DD, NN (*Domini nostri*) ne sont jamais donnés aux personnages illustres qui ne sont pas de la famille impériale; que DIVUS signifie *Defunctus* et n'a plus de relation sérieuse avec les superstitions de l'*apothéose impériale*. Cette observation explique l'inoffensive renaissance de *lettres païennes*, dont Sidoine Apollinaire s'amuse avec ses contemporains, et longtemps après eux de nombreux imitateurs. L'épigraphie ramènera plus tard cette question importante.

La 3^e période a pour limite la chute de l'empire d'Occident en 478, et débute par le sac de Rome, en 410, la plus funèbre date de l'épigraphie et des annales romaines. Comme si le cataclysme de l'empire eût été nécessaire pour affranchir la Croix, alors seulement elle apparaît librement à Rome, à côté ou en place du Monogramme; une colombe la porte en diadème et de larges inscriptions Cruciformes révèlent la pleine liberté. La *chronologie consulaire* devient d'autant plus importante, qu'avec la publication du *Code théodosien* et de la législation constantinienne coïncident la *promulgation des lettres pontificales*, les plus graves, et les *actes* des grands conciles. Le demi-consulat

tronqué, rare auparavant, devient un fait normal. On s'accoutume à ne mettre dans les inscriptions qu'un seul nom, même alors que les deux Consuls sont également connus. En les nommant tous deux, on intervertit l'ordre, selon que l'on est en Orient ou en Occident. S'il y a guerre entre les deux parties du monde, la suppression de l'un des deux consuls devient de rigueur. Les formules lapidaires ont dû suivre ces fluctuations et se prêter plus difficilement à des règles fixes. En même temps que des formes nouvelles sont créées, quelques formules archaïques reparaissent, mais à des places nouvelles.

La 4^e période comprend le règne des rois barbares, de 478 à 538. Ces rois, comme nous l'avons remarqué, respectent le Consulat autant, sinon plus que les empereurs. Le Sénat, loin d'être abrogé sous Odoacre et Théodoric, reprend un nouvel éclat, et Rome voit une ombre des pompes républicaines. Les élections consulaires qu'on avait vues passer à Ravenne, à Milan, à Constantinople, partout où se trouvait la cour impériale, se font régulièrement sur les ruines du Forum. Odoacre paraît avoir cédé au Sénat la libre élection. Le rusé Théodoric, pendant quelques années, se fait du Consulat un jouet qu'il échange sérieusement, tantôt avec les empereurs, tantôt avec le Sénat; et, selon le vent de sa politique, il nomme ou supprime le collègue que l'Occident doit fournir. De 501 à 538, la succession est à peu près régulière par une sorte de concordat qu'il passe avec les empereurs; mais dans toute l'étendue de sa domination, *le seul consul occidental* figure dans les monuments publics, de même que son nom est souvent substitué à celui des empereurs.

La 5^e période suit le consulat jusqu'à sa dernière éclipse. En 535 commence, entre les Goths et les Romains, la guerre de 20 ans, qui remplit l'histoire et les fastes consulaires de la même confusion. Les rois goths ne créent plus un seul consul. *Justinien*, à son tour, une fois seul maître de Rome et de l'Italie, nomme d'abord un seul Consul de 535 à 541, puis laisse le Consulat vacant en 536-537, et enfin, en 541, le supprime tout à fait ou le réserve au seul empereur. Alors commencent les *ères incertaines* qui partent du dernier Consul connu et qui

donnent lieu à deux supputations diverses, celle dite de *Marcellin*, qui commence à l'an 544, et celle de *Victorius*, qui a l'année suivante pour point de départ.

Pendant ces deux périodes, les formules lapidaires du Consulat sont à peu près les mêmes et sont empreintes de la même barbarie. Il n'est pas rare qu'après le *post consulatum* les noms soient à l'ablatif. On écrit en toutes lettres *Domino nostro*; on commence à donner à certains consuls le nom de *Junior*. Les antiques lettres *IMP* (*imperator*) reviennent comme une réminiscence du haut Empire. La double lettre *PP*, qui, venant après les noms des Augustes et des Césars, signifiait autrefois *Pères de la Patrie*, se place avant ces noms, et, au moment de leur plus grande instabilité, se traduit par *perpetuo*...

Mais à regret nous devons renoncer à poursuivre plus loin cette anatomie des formules consulaires, où l'ingénieur et heureux archéologue rappelle plus d'une fois comment Cuvier, en multipliant de minutieuses observations de ce genre sur les débris fossiles, parvenait à reconstruire la faune gigantesque des premières couches du globe. Ce sont aussi de grands ossements, selon l'expression du poète, que le pâtre soulève dans les sillons de Rome souterraine. Pour donner à ces nobles débris la vie, le mouvement, la voix, il a fallu non-seulement la patience et le génie, mais la *divination prophétique*, laquelle, Dieu aidant, ne manque jamais à ceux qui, comme l'archéologue romain, mettent un grand courage et une noble intelligence au service de leur foi.

D. PITRA.

Ethnographie catholique.

DE L'UNITÉ D'ORIGINE DU GENRE HUMAIN

EXAMEN CRITIQUE DE L'OUVRAGE DE MM. NOTT ET GLIDDON

(*Types of Mankind.*)

—•—

CINQUIÈME ARTICLE¹.

CHAP. III. — *De la race primitive. — De son berceau. — De la civilisation et du langage des premiers hommes.*

1° *De la race primitive.* — L'unité d'origine de tous les hommes une fois admise, bon nombre de savants se sont plu à rechercher quels devaient être les traits, le type de l'homme primitif; suivant les uns, nous aurions débuté par avoir les cheveux crépus et les grosses lèvres des Africains, et notre transformation en Européen, aurait été la suite d'un perfectionnement lent et graduel. Suivant d'autres, la couleur rouge cuivrée des Indiens du Nouveau-Monde dut être celle de l'homme primitif, parce que, disent-ils, la couleur rouge est très-fréquente chez les animaux sauvages. Quant à nous, nous inclinons à voir dans le type Caucasien celui des premiers ancêtres de l'espèce humaine. De tous les types connus, c'est effectivement le plus parfait, et de l'avis même des hommes de races différentes, le plus remarquable par sa beauté. C'est au sein de la race blanche que nous rencontrons le maximum de développement du cerveau, de la boîte crânienne, et par suite la plus grande somme d'intelligence et d'idées morales. Tandis que les traits distinctifs des Nègres, des Mongols et des Malais offrent, ainsi que nous avons vu, des traces non équivoques d'altération et de dégradation, les traits de la race Caucasique paraissent avoir échappé à peu près complètement à l'action des agents modificateurs et conservé avec bien plus de fidélité l'empreinte de la main créatrice.

¹ Voir le 4^e article au N^o d'octobre dernier, t. iv, p. 261.

Si donc les premiers hommes appartenait incontestablement à la race blanche, en outre, par leur conformation physique, ils devaient ressembler bien plus aux Syro-Arabes ou Araméens qu'aux peuples Indo-Germains. Le type sémitique, en effet, se présente à nous exempt de traces d'altération par lesquelles les enfants de Japhet se rapprochent déjà un peu des races inférieures. Nous savons que les nègres de la Guinée ont, ainsi que plusieurs tribus de l'Amérique du sud, la plante du pied plate comme un fer à repasser. Chez les Européens, au contraire, la plante du pied est légèrement voûtée, tandis que chez les peuples sémitiques, elle a une cambrure si considérable, que, d'après un dicton populaire en Orient, *entre le pied de l'Arabe et la terre, un filet d'eau coule sans difficulté*. Les Arabes et les Juifs n'ont pas, comme la plupart des hommes des autres races, le nez brisé à sa racine. Cet organe se continue en ligne droite avec le front, et est toujours fortement arqué; parmi les Européens, au contraire, les nez droits sont plus fréquents que les nez aquilins. Chez les Noirs et les Mongols, le nez est toujours aplati ou retroussé. La bouche et le menton de l'Arabe sont généralement fuyants, ce qui donne au profil un contour plutôt arrondi que droit. Chez l'Européen, la partie inférieure du visage est droite, et se trouve placée sur le même plan que le front. Le Nègre et le Kalmouk ont au contraire les mâchoires très-saillantes, et leur profil rappelle le museau de certains quadrupèdes.

2° *Du berceau de la race primitive.* — Non-seulement la distribution géographique de chaque race, mais encore les plus anciennes traditions historiques, les plus vénérables documents de la science philologique viennent confirmer le texte des Livres saints au sujet de la patrie des premiers rejetons de notre espèce. Elle doit évidemment être cherchée entre les montagnes d'Arménie et les bouches de l'*Irak-Arabi*. Les traditions Bibliques font arriver les ancêtres de la race sémitique des régions situées à l'ouest de l'Euphrate; de là ils se répandent dans le pays compris entre les frontières de la Perse, le fleuve Halys et la mer Erythrée et finissent par envahir l'Éthiopie. Tous les Egyptologues sont aujourd'hui d'accord pour chercher l'origine de la civilisation pharaon-

nique non au sud de la vallée du Nil comme l'avaient prétendu plusieurs auteurs de l'antiquité, mais bien à l'Est, en Syrie et en Idumée. Nous nous sommes efforcé nous-même de réunir dans un Mémoire dont la publication ne se fera pas, nous osons l'espérer, beaucoup attendre, les affinités linguistiques qui semblent rattacher les dialectes du Caucase, tels que le Tcherkesse et le Géorgien aux idiomes de l'extrême Orient, au Chinois et au Tibétain. La parenté des langues de l'Oural avec celles de la Sibérie et du Japon est un fait sinon absolument démontré, au moins extrêmement probable, et l'on est d'accord pour chercher le premier berceau de ces idiomes dans les régions situées au nord de la Bactriane. Nous savons aujourd'hui bien positivement que cette dernière contrée a été le point de départ de toute la race Aryenne et à l'époque où furent composés les plus anciens hymnes Védiques, elle n'avait pas encore franchi les rives de l'Indus et dépassé les plaines du Pendjab. Tous les peuples de la Polynésie ont évidemment émigré d'une région située beaucoup plus à l'ouest, soit de Bornéo, soit même du continent asiatique. C'est dans le *Honan*, l'une des provinces occidentales du céleste empire, qu'apparaît *Fo-hi*, le père de la civilisation chinoise. La plupart des peuples du Nouveau-Monde avaient gardé la mémoire de leur premier séjour dans une région située à l'est et séparée du continent américain par une vaste étendue d'eau. Citons par exemple les *Osages* qui, comme nous l'apprend M. l'abbé Domenech, se disaient sortis d'un coquillage. (Dans leur langage hiéroglyphique en effet, c'est par une coquille marine qu'ils rendaient l'idée de vaisseau.) Je ne sais plus quelle nation américaine prétendait être sortie d'un souterrain au fond duquel croissait une longue vigne sauvage à laquelle grimpaient leurs ancêtres lorsqu'ils voulaient monter sur terre. Un jour cette vigne se rompit, et ils ne purent redescendre dans leurs cavernes. Il faut voir là, ce nous semble, une réminiscence d'antiques communications ayant existé entre les deux continents, et dont aujourd'hui les vestiges même se sont effacés. Votan, Zamma, Manko-Kapak, Quetzal-Kohuatl, Bochika, Temenondaré arrivent tous par mer des régions de l'Est pour enseigner aux peuples du Yukatan, du

Guatémala, du Mexique, du Pérou, du Quito, du Brésil, les préceptes de l'agriculture et les bienfaits de la vie policée. Enfin les travaux de M. Raffinesque au sujet de l'origine de la race noire, lui ont donné la conviction qu'elle avait dû prendre naissance dans les plaines de l'Asie occidentale.

3° *De la langue et de la civilisation des premiers hommes.* —

L'état encore peu avancé de la philologie comparée ne nous permet guère de nous étendre sur ce sujet intéressant mais obscur. L'origine de l'industrie métallurgique, l'invention de la plupart des arts de première nécessité remontent évidemment plus haut que les premiers souvenirs de la science profane, et ils n'ont sans doute jamais cessé d'être en vigueur au moins chez les races supérieures des Sémites, des Egyptiens et des Ariens. Les Finnois eux-mêmes semblent avoir été dès les plus anciens temps, d'habiles métallurgistes ; peut-être en faut-il dire autant des Basques, qui aujourd'hui encore, conservent le vieux radical finnois qui signifie le fer. Quant à l'écriture, nous ignorons complètement si elle était déjà connue à cette époque reculée ; en tout cas elle ne s'est point conservée chez aucun des peuples de race touranienne ou monosyllabique, non plus sans doute que l'art d'élever des troupeaux, puisque les noms qui chez eux servent à désigner la plupart des espèces d'animaux domestiques semblent empruntés au Sanscrit ou à l'Hébreu.

Enfin quant à cette différence que nous remarquons entre les systèmes grammaticaux de chaque famille linguistique, elle ne s'explique pas sans quelques difficultés. Le plus simple serait d'admettre qu'à la suite de leur séparation, chaque fraction de l'espèce humaine se sera constitué un système de grammaire approprié à ses besoins, à ses instincts et au degré de civilisation où elle se trouvait parvenue. Les Sémites les plus policés de tous firent dominer dans leur idiome, le système de la flexion et la division catégorique des diverses parties du discours.

Immédiatement après, viennent les Aryens qui, moins entraînés par l'esprit de système, surent se créer une langue inférieure sans doute à celle de leurs voisins sous quelques rapports secondaires, mais qui néanmoins, l'emportait beaucoup

sur elle, au double point de vue de la variété et de la clarté. Au contraire, les nations Touraniennes et Caucasiennes livrées à une affreuse barbarie, n'adoptèrent qu'un système de grammaire fort imparfait, mais que l'habitude leur fait garder aujourd'hui encore, malgré son incommodité, au sein de la vie policée.

HYACINTHE DE CHARENCEY.



Philosophie catholique.

LA VRAIE SCIENCE

SUR L'ORIGINE DES IDÉES,

SUR LA RESEMBLANCE DE L'HOMME AVEC L'ORANG-OUTANG,

ET SUR L'UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Un observateur attentif qui veut bien s'élever un instant au-dessus des tempêtes contemporaines et ne point se laisser étourdir par le fracas des passions irrégieuses qui rampent à la surface du sol, doit s'apercevoir que tous ces orages ne troublent que cette basse région, théâtre ordinaire des luttes de l'ambition et des convoitises de l'orgueil. Au-dessus, dans les hautes sphères de la pensée, dans ce milieu pur et calme où vivent les intelligences d'élite, la vérité religieuse, loin de se voiler, par une éclipse nouvelle, rayonne au contraire avec plus de splendeur que jamais, et reçoit de la véritable science un hommage d'autant plus consolant, qu'il est une éclatante réparation.

Nous sommes loin de ces temps où les systèmes les plus irrationnels, les plus absurdes, étaient acclamés par les savants, pourvu qu'ils fussent en contradiction avec les Livres saints. Chaque jour voit disparaître une idée fausse, un préjugé; chaque jour la science voit tomber quelques mailles de ce réseau de folies et de mensonges sous lequel l'infâme conspiration du 18^e siècle l'avait emprisonnée.

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture de l'*Éloge de l'allemand Tiedemann*, prononcé, le 23 décembre dernier, à l'*Académie des sciences*, par son illustre secrétaire perpétuel, M. *Flourens*.

Les lecteurs des *Annales* nous permettront de les arrêter un instant devant quelques passages de ce discours, qui intéresseront certainement les hommes de science et de foi.

Trois points principaux du travail de M. *Flourens* fixeront notre attention.

Et, avant de les aborder, disons d'abord que le savant dont il est ici question : *Tiedemann*, né à Cassel en 1784, apparut dans le monde littéraire et philosophique au moment même où l'Allemagne était bercée par les mille rêves fantaisistes de la *philosophie de la nature*, où des systèmes, enfants de l'imagination plutôt que de la raison, avaient envahi les universités et les sociétés savantes.

Il est facile, en effet, il est séduisant de bâtir *à priori* des hypothèses brillantes et d'étudier avec ces idées préconçues. Que de savants ont ainsi examiné la nature à travers le prisme qu'ils avaient capricieusement taillé et disposé eux-mêmes !

Une intelligence supérieure, un jugement sûr, un tact exquis préservèrent *Tiedemann* de ces folies. Il dut aussi peut-être à l'amitié du célèbre *Cuvier* de persévérer dans cette voie et de marcher d'un pas ferme sur la ligne droite de l'expérience, de la réalité et des saines doctrines scientifiques.

Ses opinions, son enseignement ont donc une autorité qu'on ne saurait nier, et, qu'en tout cas, il est impossible de dédaigner ou de rejeter sans examen.

C'est dans son bel ouvrage sur la *formation du cerveau humain* que *Tiedemann* aborde une des questions les plus importantes de la philosophie : *l'origine des idées*.

Le cerveau, qui n'est que l'instrument de l'âme, n'atteint pas, dès les premiers instants de son existence, tout le développement nécessaire à la pensée. Locke a très-justement appelé la Perception la première de nos facultés, mais *Tiedemann* prouve que ce philosophe se trompe, quand il suppose des Perceptions chez l'enfant dans le sein de sa mère, quand surtout il appelle ces perceptions des idées.

C'est à mesure que le cerveau se développe avec l'âge, que l'enfant a la *perception*, puis l'*attention*, puis la *réflexion* : alors il a des *idées*.

Mais comment a-t-il ces *idées* ? là est le point important. Citons M. Flourens :

« Mais avant d'avoir des *idées*, il a des *mots*, il a même beaucoup de mots avant d'avoir des idées ; il a d'abord des mots sans idées, puis des mots qu'il applique au hasard, puis des mots qu'il applique mieux, puis des mots qu'il applique

» juste. Cette adaptation juste des mots aux idées est le signe
 » le plus certain de sa *raison formée*.

» Aristote et Locke¹ comparent l'entendement humain à une
 » *table rase*. A mesure que l'entendement se forme, M. Tie-
 » demann voit naître successivement les éléments qui le con-
 » stituent, ces facultés, ces forces qui formeront à leur tour
 » les idées. Les idées supposent toujours les *facultés*. »

Ces notions sont claires, et M. Flourens a formulé la doctrine qui combat le système des *idées innées* dans cette phrase résumant en deux mots l'enseignement de ce recueil et qu'on dirait tracée par le Directeur des *Annales*.

« Locke veut, et très-sensément, qu'il n'y ait point d'*idées*
 » *innées*; M. Tiedemann démêle nettement l'*idée* de la *faculté*;
 » la *faculté seule est innée, l'idée est toujours acquise*. »

Cette thèse est justement celle que soutiennent les *Annales de philosophie chrétienne* depuis 30 ans, et nous sommes heureux de la voir enseignée, en face des étranges systèmes de l'Allemagne, par un savant comme Tiedemann, approuvée et adoptée par un homme d'un mérite aussi incontesté que M. Flourens.

Ici l'anatomie est venue aider la psychologie dans la démonstration de la vérité.

Le 2^e point qui nous arrêtera est une question anthropologique qui touche de plus près aux vérités révélées. Il s'agit des inductions qu'on a voulu tirer d'une prétendue ressemblance entre l'*Homme* et l'*Orang-outan*.

L'incrédulité, exagérant ces ressemblances superficielles, présentait l'Orang-outan comme une espèce d'homme inférieur, assez rapproché du Nègre. Selon ce système, l'Orang était le premier anneau de cette chaîne qui se termine à nos races européennes. Avec cela, on avait beau jeu pour soutenir l'*état de nature* ou plutôt de *bestialité*, d'où serait partie l'humanité pour monter l'échelle de la civilisation, ou pour nier la doctrine de l'*unité* de l'espèce humaine, en faisant du nègre un être distinct de nous, et tenant le milieu entre l'homme et le singe.

¹ Il fallait encore ajouter saint Thomas.

Tiedemann a renversé de fond en comble cet échafaudage ridicule.

« L'unité, dit M. Flourens rendant compte des travaux de Tiedemann sur le cerveau du nègre, l'unité est de l'espèce humaine le grand caractère, mais il n'est pas le seul; il n'est pas même le premier; il n'est que le second; le premier caractère est l'exclusivité.

» L'espèce humaine exclut toutes les autres espèces, et elle en est exclue. Elle n'a point de parenté; elle est seule; et tout ce que des observateurs superficiels ont dit de sa prétendue conformité avec l'Orang-outan est essentiellement faux. »

Un simple rapprochement entre l'homme et le *pongo*, l'*orang* d'Asie ou d'Afrique, le *chimpanzé*, le *gorille* (tous animaux que n'avaient pas même vus Buffon et les anciens naturalistes), suffirait pour faire évanouir le monstrueux système que nous combattons d'après M. Flourens et Tiedemann.

Que deviendra-t-il donc en face d'une étude approfondie ?

On s'attachait à trois caractères principaux pour établir la prétendue identité de l'homme et de l'Orang-outan.

L'Orang, disait-on, se tient et marche debout, ensuite il peut parler, enfin il y a une conformité parfaite entre le cerveau de l'Orang-outan et celui de l'homme dans la race nègre.

« Or, rien de tout cela n'est vrai. »

D'abord :

« Nul de ces animaux ne marche debout, et n'est conformé pour cela.

» L'Orang-outan (et je parle en ce moment de tous les orangs) n'est point *fait pour marcher debout*; sa colonne vertébrale manque de ces courbures alternatives en sens contraire nécessaires à la station verticale; il ne se tient droit un moment qu'appuyé sur un bâton; dès qu'il veut courir, il se jette à quatre pattes, son pied est une seconde main; le pied n'a pas de talon, c'est-à-dire de *calcaneum* recourbé; il ne pose à terre que par son tranchant; les bras de l'Orang sont presque aussi longs que ses jambes; ils servent à sa marche, mais la marche même n'est pour lui qu'accidentelle;

» il se tient ordinairement sur les arbres, et c'est pour cela
 » qu'il a quatre mains, qu'il est *quadrumane*. »

Ainsi, l'Orang-outan ne peut point marcher debout. Peut-il parler?... Moins encore.

Buffon avait pourtant dit : « Les organes de la voix sont les
 » mêmes dans l'homme que dans l'Orang-outan. »

« On ne peut pas se tromper plus complètement, » s'écrie
 M. Flourens.

Cette assertion de Buffon est d'autant plus étonnante que,
 dans un de ces moments où la vérité prenait chez lui le dessus
 sur les préjugés contemporains, le grand naturaliste avait
 écrit, en raillant Linnée :

« Je puis assurer que, non-seulement il (l'Orang-outan) ne
 » parle ni ne siffle pour s'exprimer, mais même qu'il ne fait
 » rien qu'un chien bien instruit ne pût faire. »

Non-seulement l'Orang-outan ne parle point, mais encore,
 contrairement à ce qu'avance Buffon, Frédéric Tiedemann
 prouve que l'orang ne peut parler, parce que *sa conformation*
s'y oppose.

« Tous ces singes ont dans leur larynx, et quelques-uns
 » même dans le corps de leur hyoïde, des poches où s'en-
 » gouffre l'air, et d'où il ne peut sortir qu'avec un murmure
 » sourd qui s'opposerait à toute articulation distincte, à tout
 » langage. »

Quant au *cerveau*, on se trompait plus complètement en-
 core.

Buffon eut le malheur, pour sa gloire, d'écrire ceci : « Le
 » cerveau de l'Orang-outan est absolument de la même forme
 » et de la même proportion que celui de l'homme. »

« C'est ici, dit M. Flourens, qu'est l'*erreur extrême*. La réfu-
 » tation complète, absolue de cette erreur, est l'un des beaux
 » titres de M. Tiedemann. »

Avant d'étudier le cerveau même, Tiedemann étudie d'a-
 bord son enveloppe : le crâne.

Là se révèle cette supériorité de vue, cette sagacité du sa-
 vant qui saisit et met à nu le principe de l'erreur.

Camper, examinant le crâne d'un nègre vu de profil, y
 avait trouvé quelque ressemblance avec celui de l'Orang-

outan. Mais Camper, on le voit, ainsi que Blumenbach, que Gall, n'avait étudié que l'extérieur du crâne; il supposait que la boîte osseuse avait la même conformation, la même épaisseur chez l'Orang-outan que chez le nègre; là était le principe de l'erreur. Tiedemann mesure l'intérieur du crâne, et il découvre la vérité.

« Il obtint deux résultats frappants : le premier que la capacité du crâne de l'Orang-outan, loin d'égaliser celle du crâne de l'homme, n'égale pas même celle du crâne du bœuf, du cheval, de l'hippopotame, etc., etc. »

Nous verrons plus loin le second résultat.

Donc : différence essentielle entre le crâne de l'Orang et celui du nègre.

Cette différence ressort aussi clairement de l'étude du cerveau lui-même :

« Le cerveau de l'homme et de tous les hommes diffère de celui de l'Orang-outan *en tout* : par son volume total, et plus encore, par la prédominance relative de celle de ses parties qui est le siège exclusif de l'intelligence, les lobes ou hémisphères cérébraux. La partie où siège la pensée, l'âme, est la partie dominante et caractéristique du *cerveau humain*. »

Qu'opposer à cela?... évidemment la question est résolue.

Ainsi finissent les beaux jours du pauvre Orang-outan. On le chasse aujourd'hui du salon où les philosophes du 18^e siècle, en bons confrères, avaient voulu l'introduire, et on le renvoie au bois ou à la ménagerie, sa vraie place.

La 3^e vérité, proclamée scientifiquement par M. Flourens, d'après Tiedemann, est l'unité de l'espèce humaine.

C'est encore le résultat des études anatomiques sur le cerveau dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

Comme nous l'avons dit, le savant allemand examina d'abord le crâne, puis le cerveau.

Après avoir mesuré l'intérieur du crâne humain, Tiedemann tire cette conclusion remarquable : — (c'est là le second résultat annoncé.)

« Que les hommes de quelque race qu'ils soient, blancs, noirs, jaunes ou rouges, ont tous, à de très-petites différen-

» ces près, et qui ne sont qu'*individuelles*, la *même capacité*
» *crânienne*. »

Enfin l'examen du cerveau achève la démonstration.

« Aucune différence, *absolument aucune*, ne distingue le
» cerveau de l'homme blanc de celui de l'homme noir. »

Tiedemann a jeté plus de lumière sur cette question que ses devanciers. Il y a plus, il prouve *l'unité de l'espèce humaine* éminemment, si je puis dire ainsi, puisque les démonstrations ci-dessus établissent même *l'égalité physique* de toutes les rares humaines.

« Buffon et Blumenbach avaient prouvé *l'unité* de l'espèce
» humaine. A ce grand fait M. Tiedemann en joint un autre
» qui ne l'est pas moins : celui de *l'égalité physique* de toutes
» les races. »

L'anatomie et la physiologie viennent donc de proclamer que la race humaine est une, et par conséquent est la provenance d'un seul couple humain. — La science a vengé la Bible.

Nous ne pouvons en finissant, résister au plaisir de citer un passage par lequel M. Flourens, appelant à lui une autre science, la *psychologie*, complète la démonstration de l'unité des races en prouvant, non plus seulement *l'égalité physique*, mais encore *l'égalité intellectuelle* des races humaines.

« ... Dans le domaine pur de la psychologie, on peut bien
» marquer la limite précise qui sépare l'instinct de l'intelli-
» gence, la limite précise qui sépare l'intelligence des ani-
» maux de celle de l'homme ; ces limites sont tranchées, mais
» d'homme à homme, de race à race, ce ne sont plus que des
» degrés, des variétés, des nuances ; l'homme seul conçoit
» l'ordre moral et conçoit Dieu, mais tous les hommes con-
» çoivent l'ordre moral et conçoivent Dieu : sur ces deux
» points, *l'intelligence de tous les hommes est une*. L'unité de
» l'intelligence est la dernière et définitive preuve de *l'unité*
» *humaine*. »

Tels sont les traits les plus saillants du discours du 23 décembre. Les *Annales* ne pouvaient pas les passer sous silence.

Ainsi nos saintes Ecritures sont défendues par les mêmes armes qui avaient servi à les combattre.

On avait amené la science, un bandeau sur les yeux, afin de lui faire porter des coups terribles à ces vérités fondamentales contenues dans les Livres saints ; et c'est la science éclairée et détrompée qui vient elle-même réparer les brèches qu'elle a faites.

La religion, sans doute, peut se passer de ces hommages ; mais il n'en est pas moins consolant pour nous d'assister à ces solennelles réparations.

L'enceinte même qui avait retenti des sophismes anti-religieux, a entendu leur réfutation sortir d'une bouche éloquente, et il ne s'est pas trouvé une voix pour protester. Le temps de Bernardin de Saint-Pierre est bien loin de nous.

Nous avons donc raison de le dire en commençant : des vertiges, des accès de rage anti-chrétiennes peuvent agiter les esprits dans les régions inférieures, mais, dans les sphères élevées de la science et de la pensée, on a su se dégager des passions d'une autre époque.

Les vrais savants n'encensent plus les idoles. Ils répudient les erreurs et les folies de leurs devanciers. Ils rient maintenant de cette tour orgueilleuse que les prétendus géants du dernier siècle ont voulu dresser contre le Ciel. Les pierres de cette Babel du mensonge sont tombées une à une, leur marbre *indestructible* a été broyé, et, sous les pieds de la vraie science, il s'en va en poussière ; encore quelque temps, et les derniers tourbillons de cette poussière auront disparu.

Quelques hommes, il est vrai, essayent des constructions plus savantes et plus fortes, mais elles auront le même sort : le même souffle vengeur les emportera.

L'abbé DE BARRAL.

Appendice.

Nous nous permettrons, après M. l'abbé de Barral, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les principes exposés et démontrés par M. Tiedemann et par M. Flourens. Ils sont en effet exactement conformes à ceux des *Annales*, mais de plus ils viennent renverser tout cet échafaudage de systèmes philosophiques fondés sur les *idées innées*, que M. l'abbé Ubaghs dé-

fend encore en Belgique, et que tous les cartésiens, malebranchistes et semi-rationalistes français professent et propagent encore en France.

De plus, nous devons faire remarquer que cette démonstration, toute scientifique, vient prouver la sagesse et la haute intelligence de la Congrégation romaine qui a condamné les propositions suivantes, qui, quoi qu'en pensent certains professeurs, sont fondées sur les idées innées.

« La connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'intellect humain, etc. (1^{re} proposition).

» La notion innée de Dieu, en tant que simplement être, renferme d'une manière éminente toute autre connaissance, etc. (4^e proposition) ¹. »

C'est ainsi que la science vient au secours des décisions doctrinales, lesquelles, à leur tour, confirment et consacrent les investigations de la science, et c'est ainsi que nous comprenons leur mutuel accord.

A. BONNETTY.

¹ Voir le texte et la suite de ces propositions dans les *Annales* de décembre dernier, t. IV, p. 470.

Enseignement catholique.

CATÉCHISME DES MÈRES

OU

PETIT ABRÉGÉ DU CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE

A L'USAGE DES ENFANTS DE 6 A 10 ANS

Par **Mgr GAUME**

Protonotaire apostolique, docteur en théologie, etc. ¹.

Mgr Gaume qui, depuis plus de 30 ans, combat si valement pour la défense de l'Église, vient de publier pour les enfants une sorte de compendium de son grand *Catéchisme de persévérance*. Après l'avoir lu avec bonheur et profit, nous devons dire que c'est un petit chef-d'œuvre de clarté, de netteté et de concision en même temps. L'auteur met ce volume entre les mains des mères, ces tendres et patientes institutrices du premier âge, auquel elles savent si bien inspirer l'amour de Dieu, de la sainte Vierge et des saints. Cet enseignement très-élémentaire est souvent, hélas ! le seul qu'un grand nombre recevront durant leur vie ; il est donc bien important de l'établir sur des bases inébranlables. C'est ce qu'a fait Mgr Gaume. Le livre du vénérable prélat se divise en trois parties : 1° un tableau de la doctrine chrétienne ; 2° un très-petit abrégé du catéchisme, par demandes et par réponses, à l'usage des enfants de 6 à 8 ans ; 3° un autre abrégé plus développé que le précédent, mais conçu d'après le même plan et destiné aux enfants, depuis l'âge de 8 ans jusqu'à l'époque de la première communion.

Au reste, nous ne pouvons donner une idée plus exacte de ce travail qu'en citant l'*avant-propos* de l'auteur et le *tableau* dont nous avons parlé.

« La publication de cet opuscule est la réponse à une de-

¹ Nouvelle édition. — Chez Gaume frères et J. Duprey, 4, rue Cassette. — Prix : 60 centimes.

mande qui nous a été souvent adressée par des mères de famille et par des personnes chargées de la première éducation des enfants.

» Le *Catéchisme des mères* contient deux explications de la doctrine chrétienne, en harmonie avec le *Catéchisme de persévérance*. La première, tout à fait élémentaire, est pour les enfants de 6 à 8 ans. La seconde pour les enfants un peu plus âgés.

» Cette seconde partie n'est pas seulement dans l'intérêt de l'enfant, mais encore dans celui de la mère. L'enfant est naturellement questionneur, et parfois questionneur embarrassant. Il veut une réponse à tout; il la veut nette, il la veut prompte. C'est l'âme qui demande son pain. Quand il s'agit de religion, refouler cet instinct providentiel, à plus forte raison le fausser, ce serait un grand malheur. Pour l'éviter, il faut que la mère puisse donner des réponses irréprochables. Elle les trouvera dans cette seconde partie, en attendant que l'enfant lui-même y puise le développement de ses premières notions.

» Au reste, les deux explications de la doctrine chrétienne sont conçues sur le même plan : même ordre, mêmes définitions, exprimées dans les mêmes termes. Il n'y a de différence que du plus au moins. Toutes deux peuvent s'apprendre sur les genoux de la mère, avant l'entrée de l'enfant aux catéchismes de paroisse, et servir de préparation à l'étude des catéchismes diocésains.

» Après la première communion, l'enfant trouvera l'*Abrégé du Catéchisme de persévérance*, développement du *Catéchisme des mères*. Plus tard, il pourra compléter son instruction religieuse en étudiant le grand ouvrage (*le Catéchisme de persévérance*, 8 volumes). Ainsi toute l'éducation se fera sur un plan uniforme et par le développement successif de la même idée.

» L'explication du catéchisme est précédée d'un *tableau de la doctrine chrétienne*. Sous une forme simple et concise, cet abrégé de toute la théologie présente le divin édifice de la religion dans son ensemble et dans l'admirable enchaînement de ses parties.

» Il sera très-utile de commencer par le faire apprendre de

mémoire. L'expérience prouve que rien n'est plus propre à orienter l'étude de l'enfant et à faciliter l'enseignement de la mère.

» Nous ferons remarquer en finissant 1° que les demandes de la seconde partie, précédées d'un *, peuvent être passées, en sorte que cette seconde partie même reste courte, sans cesser d'être complète; 2° que la question se trouve toujours reproduite dans la réponse. Il en résulte, d'une part, que l'enfant a toujours dans l'esprit une idée complète: et, d'autre part, que si on supprime toutes les questions pour tenir compte seulement des réponses, le catéchisme devient un livre de lecture suivie.

» Puisse-t-il l'être, en effet, au moins dans ce qui reste de familles chrétiennes! Le catéchisme est l'unique théologie des trois quarts des hommes. Quel que soit leur âge, tous doivent l'étudier, l'enfant pour l'apprendre et le vieillard pour ne pas l'oublier. O Vous! qui êtes la Lumière de tout homme venant en ce monde, daignez les rendre fidèles à ce devoir, et bénir ce nouveau travail entrepris pour votre gloire.»

TABLEAU DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

I

Il y a un Dieu; il n'y en a qu'un; il ne peut y en avoir plusieurs.

Dieu, c'est le Père et le Fils et le Saint-Esprit, trois personnes distinctes, dans une seule et même divinité.

Dieu est de toute éternité; mais il a créé dans le temps le ciel et la terre, les anges et les hommes.

II

Le ciel et la terre, c'est tout ce que nous voyons.

III

Les anges sont des créatures spirituelles, supérieures à l'homme, et par lesquelles Dieu gouverne le monde. Les anges forment trois hiérarchies, divisées en neuf chœurs.

La première hiérarchie se compose :

1. Des Séraphins, — 2. Des Chérubins, — 3. Des Trônes.

La seconde hiérarchie se compose :

4. Des Dominations, — 5. Des Principautés, — 6. Des Puissances.

La troisième hiérarchie se compose :

7. Des Vertus, — 8. Des Archanges, — 9. Des Anges.

Une partie des anges se sont révoltés contre Dieu. On les appelle *mauvais*

anges ou démons. Ils cherchent à nous nuire, mais les bons anges nous défendent.

IV

L'homme est une créature composée d'un corps et d'une âme. Le corps est sujet à la mort. L'âme est immortelle.

Le corps a cinq sens :

1. La vue, — 2. L'ouïe, — 3. L'odorat, — 4. Le goût. — 5. Le toucher.

Au moyen de ces cinq sens, nous jouissons de toutes les créatures.

L'âme a trois facultés :

1. La mémoire. — 2. L'entendement. — 3. La volonté.

C'est surtout par les facultés de notre âme que nous sommes l'image de Dieu.

V

L'homme ne fait que passer sur la terre : il marche vers l'éternité. Pour le conduire, Dieu lui a donné une grande loi qu'on appelle la *Religion*.

VI

La Religion nourrit notre mémoire et éclaire notre entendement par les vérités qu'elle enseigne. Ces vérités sont contenues dans le Symbole des apôtres. Le Symbole a douze articles. Les huit premiers regardent Dieu, notre Père : les quatre derniers, l'Église, notre mère.

VII

La Religion fortifie notre volonté par la Grâce. La Grâce est un principe divin qui nous fait enfants de Dieu et héritiers de sa gloire.

VIII

La Grâce nous est communiquée par les Sacrements et par la Prière. Les Sacrements sont au nombre de sept :

1. Le Baptême, — 2. La Confirmation, — 3. L'Eucharistie, — 4. La Pénitence, — 5. L'Extrême-Onction, — 6. L'Ordre, — 7. Le Mariage.

La plus belle prière est le *Pater*, dont les demandes sont au nombre de sept.

IX

La grâce se perd par le péché mortel. Le péché mortel est remis par les Sacrements ; et le péché véniel peut l'être par les Sacramentaux. Les Sacramentaux sont au nombre de sept :

1. L'eau bénite, — 2. Le *Pater*, — 3. Le *Confiteor*, — 4. L'aumône, — 5. Le pain béni, — 6. La bénédiction de l'évêque, — 7. L'assistance à la messe.

Chacune de ces choses doit être accompagnée de douleur et de dévotion.

X

La Religion règle notre conduite par les devoirs qu'elle nous trace. Ces devoirs sont contenus dans le Décalogue.

Le Décalogue renferme dix commandements. Les trois premiers se rapportent à l'honneur de Dieu ; les sept derniers à l'avantage du prochain.

Ces dix commandements se réduisent à deux : aimer Dieu par-dessus toute chose, et le prochain comme nous-mêmes.

XI

Tous les devoirs de charité envers le prochain sont compris dans les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle.

Il y a sept œuvres de miséricorde corporelle :

1. Visiter les malades, — 2. Donner à manger à celui qui a faim, — 3. Donner à boire à celui qui a soif, — 4. Vêtir celui qui ne l'est pas. — 5. Héberger le voyageur, — 6. Racheter le captif, — 7. Ensevelir les morts.

Il y a sept œuvres de miséricorde spirituelle.

1. Instruire les ignorants, — 2. Conseiller ceux qui en ont besoin, — 3. Reprendre ceux qui font mal, — 4. Pardonner les injures, — 5. Consoler les affligés, — 6. Souffrir avec patience les défauts du prochain, — 7. Prier pour les vivants et pour les morts.

XII

Le soin de conserver la Religion a été confié à l'Eglise. L'Eglise, c'est la société de tous les fidèles, gouvernée par notre saint Père le Pape.

Pour nous aider à accomplir les commandements de Dieu notre Père, l'Eglise notre mère nous a donné six commandements.

XIII

On est bon chrétien quand on accomplit les commandements de Dieu et de l'Eglise; on est parfait quand on pratique les conseils évangéliques.

Il y a trois conseils évangéliques :

1. L'obéissance volontaire, — 2. La chasteté volontaire. — 3. La pauvreté volontaire.

XIV

Sous peine de ne pas accomplir les commandements de Dieu et de l'Eglise, il y a sept vertus que nous devons pratiquer : les trois théologiques et les quatre cardinales.

Les vertus théologiques sont :

1. La foi, — 2. L'espérance, — 3. La charité.

Les vertus cardinales sont :

1. La prudence, — 2. La justice, — 3. La force, — 4. La tempérance.

XV

Afin de pratiquer ces vertus, il y a sept péchés capitaux qu'il faut éviter. On les appelle *Capitiaux*, parce qu'ils sont la source des autres :

1. L'orgueil, — 2. L'avarice, — 3. La luxure, — 4. La gourmandise, — 5. L'envie, — 6. La colère, — 7. La paresse.

XVI

A ces sept péchés sont directement opposées sept vertus, filles des vertus cardinales :

1. A l'orgueil, l'humilité; — 2. A l'avarice, le détachement; — 3. A la luxure, la chasteté; — 4. A la gourmandise, la mortification; — 5. A l'envie, la charité du prochain; — 6. A la colère, la patience; — 7. A la paresse, la diligence.

XVII

Aux mêmes péchés sont encore opposés les dons du Saint-Esprit, qui nous aident à pratiquer avec perfection toutes les vertus chrétiennes.

Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept :

1. La sagesse, — 2. L'entendement, — 3. Le conseil, — 4. La force, — 5. La science, — 6. La piété, — 7. La crainte de Dieu.

XVIII

Les dons du Saint-Esprit produisent des œuvres excellentes qu'on appelle les *Fruits du Saint-Esprit*.

Les fruits du Saint-Esprit sont au nombre de douze : nom sacré qui marque la perfection :

1. La charité, — 2. La joie, — 3. La paix, — 4. La patience, — 5. La bénignité, — 6. La bonté, — 7. La longanimité, — 8. La mansuétude, — 9. La foi, — 10. La modestie, — 11. La continence, — 12. La chasteté.

XIX

Les fruits conduisent aux béatitudes.

Il y a sept béatitudes :

1. Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient.
2. Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre.
3. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.
4. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.
5. Bienheureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde.
6. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.
7. Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés fils de Dieu.

XX

Les béatitudes du temps conduisent à la béatitude de l'éternité.

La béatitude de l'éternité, c'est le paradis, où nous serons semblables à Dieu et heureux de son propre bonheur.

XXI

Pour y arriver, l'homme doit vaincre les ennemis de son âme. Les ennemis de l'âme sont au nombre de trois :

1. Le démon, — 2. Le monde, — 3. La chair.

XXII

Le grand moyen de les vaincre, c'est le souvenir des fins dernières. Les fins dernières de l'homme sont au nombre de quatre :

1. La mort, — 2. Le jugement, — 3. L'enfer, — 4. Le paradis.

« Dans toutes vos œuvres, nous a dit le Seigneur, souvenez-vous de vos fins dernières, et jamais vous ne pécherez. »

La netteté d'exposition qui frappe dans ce résumé, si facile à comprendre, mais beaucoup moins facile à faire, se re-

trouve dans les deux catéchismes. Combien d'hommes faits et de vieillards trouveraient de vrai bonheur à mettre en pratique ces divins enseignements, au lieu d'aller se perdre dans les théories philosophiques d'un *néo-catholicisme* dont la dernière formule est «le repos dans la jouissance.» Ah ! du moins s'ils n'ont pas le courage de croire et de pratiquer, qu'ils n'aient point la barbarie de priver leurs enfants des bienfaits de la foi catholique, qu'ils placent entre leurs mains le *Catéchisme des mères*. Ils auront un jour des enfants dociles et soumis qui les ramèneront à la onzième heure dans le chemin du ciel.

Mais des succès plus immédiats sont réservés aux catéchismes de Mgr Gaume. Après avoir ouvert l'âme de l'enfant aux choses de Dieu par le moyen du tout petit catéchisme, l'étude de la seconde partie de ce livre la préparera au grand jour de la première communion. Là s'arrête la mission du *Catéchisme des mères*, mission sublime, ministère évangélique que continuera l'Abrégé du catéchisme de persévérance, et que parachèvera le grand Catéchisme de persévérance. En sorte qu'avec le seul concours de ces différents ouvrages et en suivant la marche indiquée par l'auteur, l'enfant pourra devenir un véritable théologien. Nous n'avons point à faire ici l'éloge de ces livres ni de leur auteur : des traductions en diverses langues, un nombre considérable d'éditions, des approbations flatteuses de Rome et de l'épiscopat, témoignent mieux que nous le saurions le faire, de leur mérite et des sympathies dont ils sont entourés.

EDMOND DE L'HERVILLIERS.

 Histoire ecclésiastique.

DOCUMENTS QUI PROUVENT QUE L'APOTRE S. PAUL
A PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE.

La critique est entrée en ce moment dans une voie nouvelle. Toutes les origines historiques sont examinées avec un soin extrême. On n'agit plus comme au 17^e et au 18^e siècle; on ne retranche plus impitoyablement tout ce qui n'est pas conforme à certaines règles arbitraires que l'on avait déclarées seules probantes. On remonte aux sources, on les examine; on étudie attentivement les traditions; les légendes mêmes ne sont pas méprisées; on n'adopte pas tout, mais on les traite avec un certain respect comme les souvenirs des grands parents, et l'on cherche à démêler avec soin les parcelles de vérité qui s'y trouvent. Nous l'avons dit plusieurs fois, c'est aux élèves de l'École des Chartes qu'on doit cette méthode sage et vraiment critique, et nous avons prouvé que le clergé était entré, par des travaux loués de tous, dans cette voie nouvelle.

Nous voulons en donner encore une preuve en empruntant à la *Revue des sciences ecclésiastiques*, dirigée par M. l'abbé Bouix et par M. l'abbé Hautœur, un mémoire *sur la prédication de saint Paul en Espagne*¹. Cette revue déjà connue de nos lecteurs, se fait remarquer entre toutes les autres par la science et l'à-propos de ses publications; le droit canon y est surtout traité avec une sûreté et une pureté de doctrine qui la rendent très-utile au clergé¹.

En reproduisant ce travail de M. l'abbé Maxime Latou, nous y ajouterons quelques *recherches* que nous tenions depuis quelque temps dans nos cartons. Pour ne pas les confondre avec la rédaction de M. Latou, elles seront marquées par le mot *Annales*, ou bien par deux parenthèses. Nous avons de

¹ Cahier de juillet 1861, t. iv, p. 47. — On s'abonne à Arras, chez M. Rousseau, éditeur, et à Paris chez MM. Tolra et Haton, libraires, 68, rue Bonaparte; prix, 12 fr. l'année.

plus ajouté les textes grecs aux citations latines de M. l'abbé Latou et ramené à la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, toutes ces citations. Elles diffèrent quelquefois de celles de l'auteur, mais nous pensons qu'il est bon que tous les textes soient cités d'après cette dernière édition, la plus exacte et la plus facile à consulter. Nous espérons que ce travail sera agréable et utile à nos lecteurs. — Voici la dissertation de M. l'abbé Latou.

A. B.

L'APÔTRE SAINT PAUL A-T-IL PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE?

I.

« Dans son *Épître aux Romains*, l'Apôtre des nations exprime le désir qu'il a de visiter l'Espagne, et d'y annoncer la vraie foi. Il écrivait de Corinthe aux chrétiens qui habitaient la capitale de l'Empire, que n'ayant plus aucun sujet de demeurer dans ce pays, il était sur le point de réaliser le projet depuis longtemps formé d'aller les voir. « Lorsque je ferai le voyage » d'Espagne, leur disait-il, j'espère vous voir en passant, afin » qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me » conduisiez dans cette contrée-là ¹. » Puis il les prévenait qu'il se rendait à Jérusalem pour distribuer aux fidèles les aumônes recueillies en Achaïe et en Macédoine, et il ajoute : « Lorsque j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne en passant par chez vous ². »

Ces paroles montrent dans saint Paul l'intention formelle et bien arrêtée de prêcher en Espagne. L'évangélisation de cette contrée est le but principal de son voyage ; Rome n'en est que l'accessoire. Il veut aller en Espagne, il ne verra Rome qu'en passant. Il y fera une halte qui sera pleine de consolation pour lui, il est vrai, car il se trouvera au milieu de fidèles dont la foi est célèbre dans l'univers entier ; pleine de joie et de bonheur aussi pour ces mêmes fidèles, auxquels il promet de leur faire part de quelque grâce spirituelle et de leur

¹ Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fructus fuero (Paulus ad Romanos, xv, 24).

² Hoc cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam (*Ibid.*, 28).

donner des règles saintes, propres à les affermir dans leurs dispositions chrétiennes ¹ : néanmoins ce séjour à Rome ne sera qu'une halte. Le but du voyage, c'est l'Évangile à prêcher en Espagne.

Mais ce voyage, saint Paul l'a-t-il véritablement entrepris ? Lui qui se proclamait redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux humbles, a-t-il réalisé sa promesse et visité l'Espagne ? C'est une question controversée. Il y a de grandes autorités qui l'assurent, quelques autres semblent le nier. Nous allons rapporter les témoignages qui déposent en faveur de ce voyage, et ceux qui lui sont contraires. Les lecteurs ayant sous les yeux les pièces du procès, pourront prononcer en connaissance de cause. Nous avons la confiance que leur sentiment ne différera pas du nôtre, et qu'ils inclineront à se prononcer pour l'affirmative.

II.

C'est une tradition universellement admise en Espagne, que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. Cette tradition que la foi de tout un peuple rend déjà si forte, corroborée encore par le témoignage de tous les historiens, a été confirmée par la découverte d'une ancienne *inscription* trouvée dans cette contrée, et que le cardinal Baronius a insérée dans ses *Annales*. Elle portait : « A Claude » Néron, César Auguste, Souverain-Pontife, pour avoir purgé » la province de brigands, et de ceux qui enseignaient aux » hommes une nouvelle superstition ², » Par cette *superstition*, qui était toute nouvelle du temps de Néron, on ne peut entendre

¹ Primum gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo (Rom. 1, 8). Desidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos (ib. v. 11).

² *Annales*. — Voici la forme de cette inscription :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QUI NOVAM
GENERI HVM. SVPER-
STITION. INCVLGAR.
PVRGATAM.

Baronius la cite d'après Paul Manuce : *Post scholia provinciæ Hispaniæ*, au v° SÉRIE. TOME V. — N° 28 ; 1862. (64° vol. de la coll.) 18

plus ajouté les textes grecs aux citations latines de M. l'abbé Latou et ramené à la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, toutes ces citations. Elles diffèrent quelquefois de celles de l'auteur, mais nous pensons qu'il est bon que tous les textes soient cités d'après cette dernière édition, la plus exacte et la plus facile à consulter. Nous espérons que ce travail sera agréable et utile à nos lecteurs. — Voici la dissertation de M. l'abbé Latou.

A. B.

L'APÔTRE SAINT PAUL A-T-IL PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE?

I.

« Dans son *Épître aux Romains*, l'Apôtre des nations exprime le désir qu'il a de visiter l'Espagne, et d'y annoncer la vraie foi. Il écrivait de Corinthe aux chrétiens qui habitaient la capitale de l'Empire, que n'ayant plus aucun sujet de demeurer dans ce pays, il était sur le point de réaliser le projet depuis longtemps formé d'aller les voir. « Lorsque je ferai le voyage » d'Espagne, leur disait-il, j'espère vous voir en passant, afin » qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me » conduisiez dans cette contrée-là ¹. » Puis il les prévenait qu'il se rendait à Jérusalem pour distribuer aux fidèles les aumônes recueillies en Achaïe et en Macédoine, et il ajoute : « Lorsque j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne en passant par chez vous ². »

Ces paroles montrent dans saint Paul l'intention formelle et bien arrêtée de prêcher en Espagne. L'évangélisation de cette contrée est le but principal de son voyage; Rome n'en est que l'accessoire. Il veut aller en Espagne, il ne verra Rome qu'en passant. Il y fera une halte qui sera pleine de consolation pour lui, il est vrai, car il se trouvera au milieu de fidèles dont la foi est célèbre dans l'univers entier; pleine de joie et de bonheur aussi pour ces mêmes fidèles, auxquels il promet de leur faire part de quelque grâce spirituelle et de leur

¹ Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fructus fuero (Paulus ad Romanos, xv, 24).

² Hoc cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam (*Ibid.*, 28).

donner des règles saintes, propres à les affermir dans leurs dispositions chrétiennes ¹ : néanmoins ce séjour à Rome ne sera qu'une halte. Le but du voyage, c'est l'Évangile à prêcher en Espagne.

Mais ce voyage, saint Paul l'a-t-il véritablement entrepris? Lui qui se proclamait redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux humbles, a-t-il réalisé sa promesse et visité l'Espagne? C'est une question controversée. Il y a de grandes autorités qui l'assurent, quelques autres semblent le nier. Nous allons rapporter les témoignages qui déposent en faveur de ce voyage, et ceux qui lui sont contraires. Les lecteurs ayant sous les yeux les pièces du procès, pourront prononcer en connaissance de cause. Nous avons la confiance que leur sentiment ne différera pas du nôtre, et qu'ils inclineront à se prononcer pour l'affirmative.

II.

C'est une tradition universellement admise en Espagne, que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. Cette tradition que la foi de tout un peuple rend déjà si forte, corroborée encore par le témoignage de tous les historiens, a été confirmée par la découverte d'une ancienne *inscription* trouvée dans cette contrée, et que le cardinal Baronius a insérée dans ses *Annales*. Elle portait : « A Claude » Néron, César Auguste, Souverain-Pontife, pour avoir purgé » la province de brigands, et de ceux qui enseignaient aux » hommes une nouvelle superstition ². » Par cette *superstition*, qui était toute nouvelle du temps de Néron, on ne peut entendre

¹ *Primum gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo (Rom. 1, 8). Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos (ib. v. 11).*

² *Annales*. — Voici la forme de cette inscription :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER-
STITION. INCVLGAR.
PVRGATAM.

Baronius la cite d'après Paul Manuce : *Post scholia provinciarum Hispaniarum*, au v^e SÉRIE. TOME V. — N^o 28; 1862. (64^e vol. de la coll.) 18

plus ajouté les textes grecs aux citations latines de M. l'abbé Latou et ramené à la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, toutes ces citations. Elles diffèrent quelquefois de celles de l'auteur, mais nous pensons qu'il est bon que tous les textes soient cités d'après cette dernière édition, la plus exacte et la plus facile à consulter. Nous espérons que ce travail sera agréable et utile à nos lecteurs. — Voici la dissertation de M. l'abbé Latou.

A. B.

L'APÔTRE SAINT PAUL A-T-IL PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE?

I.

« Dans son *Épître aux Romains*, l'Apôtre des nations exprime le désir qu'il a de visiter l'Espagne, et d'y annoncer la vraie foi. Il écrivait de Corinthe aux chrétiens qui habitaient la capitale de l'Empire, que n'ayant plus aucun sujet de demeurer dans ce pays, il était sur le point de réaliser le projet depuis longtemps formé d'aller les voir. « Lorsque je ferai le voyage » d'Espagne, leur disait-il, j'espère vous voir en passant, afin » qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me » conduisiez dans cette contrée-là ¹. » Puis il les prévenait qu'il se rendait à Jérusalem pour distribuer aux fidèles les aumônes recueillies en Achaïe et en Macédoine, et il ajoute : « Lorsque j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai re- » mis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne en pas- » sant par chez vous ². »

Ces paroles montrent dans saint Paul l'intention formelle et bien arrêtée de prêcher en Espagne. L'évangélisation de cette contrée est le but principal de son voyage ; Rome n'en est que l'accessoire. Il veut aller en Espagne, il ne verra Rome qu'en passant. Il y fera une halte qui sera pleine de consolation pour lui, il est vrai, car il se trouvera au milieu de fidèles dont la foi est célèbre dans l'univers entier ; pleine de joie et de bonheur aussi pour ces mêmes fidèles, auxquels il promet de leur faire part de quelque grâce spirituelle et de leur

¹ Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fructus fuero (Paulus ad Romanos, xv, 24).

² Hoc cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam (*Ibid.*, 28).

donner des règles saintes, propres à les affermir dans leurs dispositions chrétiennes ¹ : néanmoins ce séjour à Rome ne sera qu'une halte. Le but du voyage, c'est l'Évangile à prêcher en Espagne.

Mais ce voyage, saint Paul l'a-t-il véritablement entrepris? Lui qui se proclamait redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux humbles, a-t-il réalisé sa promesse et visité l'Espagne? C'est une question controversée. Il y a de grandes autorités qui l'assurent, quelques autres semblent le nier. Nous allons rapporter les témoignages qui déposent en faveur de ce voyage, et ceux qui lui sont contraires. Les lecteurs ayant sous les yeux les pièces du procès, pourront prononcer en connaissance de cause. Nous avons la confiance que leur sentiment ne différera pas du nôtre, et qu'ils inclineront à se prononcer pour l'affirmative.

II.

C'est une tradition universellement admise en Espagne, que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. Cette tradition que la foi de tout un peuple rend déjà si forte, corroborée encore par le témoignage de tous les historiens, a été confirmée par la découverte d'une ancienne *inscription* trouvée dans cette contrée, et que le cardinal Baronius a insérée dans ses *Annales*. Elle portait : « A Claude » Néron, César Auguste, Souverain-Pontife, pour avoir purgé » la province de brigands, et de ceux qui enseignaient aux » hommes une nouvelle superstition ², » Par cette *superstition*, qui était toute nouvelle du temps de Néron, on ne peut entendre

¹ Primum gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo (*Rom.* 1, 8). Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos (*ib.* v. 11).

² *Annales*. — Voici la forme de cette inscription :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER-
STITION. INCVLGAR.
PVRGATAM.

Baronius la cite d'après Paul Manuce : *Post scholia provinciarum Hispaniarum*, au v^e SÉRIE. TOME V. — N^o 28; 1862. (64^e vol. de la coll.) 18

plus ajouté les textes grecs aux citations latines de M. l'abbé Latou et ramené à la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, toutes ces citations. Elles diffèrent quelquefois de celles de l'auteur, mais nous pensons qu'il est bon que tous les textes soient cités d'après cette dernière édition, la plus exacte et la plus facile à consulter. Nous espérons que ce travail sera agréable et utile à nos lecteurs. — Voici la dissertation de M. l'abbé Latou.

A. B.

L'APÔTRE SAINT PAUL A-T-IL PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE?

I.

« Dans son *Épître aux Romains*, l'Apôtre des nations exprime le désir qu'il a de visiter l'Espagne, et d'y annoncer la vraie foi. Il écrivait de Corinthe aux chrétiens qui habitaient la capitale de l'Empire, que n'ayant plus aucun sujet de demeurer dans ce pays, il était sur le point de réaliser le projet depuis longtemps formé d'aller les voir. « Lorsque je ferai le voyage » d'Espagne, leur disait-il, j'espère vous voir en passant, afin » qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me » conduisiez dans cette contrée-là ¹. » Puis il les prévenait qu'il se rendait à Jérusalem pour distribuer aux fidèles les aumônes recueillies en Achaïe et en Macédoine, et il ajoute : « Lorsque j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai re- » mis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne en pas- » sant par chez vous ². »

Ces paroles montrent dans saint Paul l'intention formelle et bien arrêtée de prêcher en Espagne. L'évangélisation de cette contrée est le but principal de son voyage; Rome n'en est que l'accessoire. Il veut aller en Espagne, il ne verra Rome qu'en passant. Il y fera une halte qui sera pleine de consolation pour lui, il est vrai, car il se trouvera au milieu de fidèles dont la foi est célèbre dans l'univers entier; pleine de joie et de bonheur aussi pour ces mêmes fidèles, auxquels il promet de leur faire part de quelque grâce spirituelle et de leur

¹ Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fructus fuero (Paulus *ad Romanos*, xv, 24).

² Hoc cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam (*Ibid.*, 28).

donner des règles saintes, propres à les affermir dans leurs dispositions chrétiennes ¹ : néanmoins ce séjour à Rome ne sera qu'une halte. Le but du voyage, c'est l'Évangile à prêcher en Espagne.

Mais ce voyage, saint Paul l'a-t-il véritablement entrepris? Lui qui se proclamait redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux humbles, a-t-il réalisé sa promesse et visité l'Espagne? C'est une question controversée. Il y a de grandes autorités qui l'assurent, quelques autres semblent le nier. Nous allons rapporter les témoignages qui déposent en faveur de ce voyage, et ceux qui lui sont contraires. Les lecteurs ayant sous les yeux les pièces du procès, pourront prononcer en connaissance de cause. Nous avons la confiance que leur sentiment ne différera pas du nôtre, et qu'ils inclineront à se prononcer pour l'affirmative.

II.

C'est une tradition universellement admise en Espagne, que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. Cette tradition que la foi de tout un peuple rend déjà si forte, corroborée encore par le témoignage de tous les historiens, a été confirmée par la découverte d'une ancienne *inscription* trouvée dans cette contrée, et que le cardinal Baronius a insérée dans ses *Annales*. Elle portait : « A Claude » Néron, César Auguste, Souverain-Pontife, pour avoir purgé » la province de brigands, et de ceux qui enseignaient aux » hommes une nouvelle superstition ². » Par cette *superstition*, qui était toute nouvelle du temps de Néron, on ne peut entendre

¹ Primum gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo (Rom. 1, 8). Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos (ib. v. 11).

² *Annales*. — Voici la forme de cette inscription :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER-
STITION. INCVLGAR.
PVRGATAM.

Baronius la cite d'après Paul Manuce : *Post scholia provinciarum Hispaniarum*, au v° SÉRIE. TOME V. — N° 28; 1862. (64° vol. de la coll.) 18

plus ajouté les textes grecs aux citations latines de M. l'abbé Latou et ramené à la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, toutes ces citations. Elles diffèrent quelquefois de celles de l'auteur, mais nous pensons qu'il est bon que tous les textes soient cités d'après cette dernière édition, la plus exacte et la plus facile à consulter. Nous espérons que ce travail sera agréable et utile à nos lecteurs. — Voici la dissertation de M. l'abbé Latou.

A. B.

L'APÔTRE SAINT PAUL A-T-IL PRÊCHÉ L'ÉVANGILE EN ESPAGNE?

I.

« Dans son *Épître aux Romains*, l'Apôtre des nations exprime le désir qu'il a de visiter l'Espagne, et d'y annoncer la vraie foi. Il écrivait de Corinthe aux chrétiens qui habitaient la capitale de l'Empire, que n'ayant plus aucun sujet de demeurer dans ce pays, il était sur le point de réaliser le projet depuis longtemps formé d'aller les voir. « Lorsque je ferai le voyage » d'Espagne, leur disait-il, j'espère vous voir en passant, afin » qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me » conduisiez dans cette contrée-là ¹. » Puis il les prévenait qu'il se rendait à Jérusalem pour distribuer aux fidèles les aumônes recueillies en Achaïe et en Macédoine, et il ajoute : « Lorsque j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne en passant par chez vous ². »

Ces paroles montrent dans saint Paul l'intention formelle et bien arrêtée de prêcher en Espagne. L'évangélisation de cette contrée est le but principal de son voyage ; Rome n'en est que l'accessoire. Il veut aller en Espagne, il ne verra Rome qu'en passant. Il y fera une halte qui sera pleine de consolation pour lui, il est vrai, car il se trouvera au milieu de fidèles dont la foi est célèbre dans l'univers entier ; pleine de joie et de bonheur aussi pour ces mêmes fidèles, auxquels il promet de leur faire part de quelque grâce spirituelle et de leur

¹ Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fructus fuero (Paulus ad Romanos, xv, 24).

² Hoc cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam (*Ibid.*, 28).

donner des règles saintes, propres à les affermir dans leurs dispositions chrétiennes ¹ : néanmoins ce séjour à Rome ne sera qu'une halte. Le but du voyage, c'est l'Évangile à prêcher en Espagne.

Mais ce voyage, saint Paul l'a-t-il véritablement entrepris ? Lui qui se proclamait redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux humbles, a-t-il réalisé sa promesse et visité l'Espagne ? C'est une question controversée. Il y a de grandes autorités qui l'assurent, quelques autres semblent le nier. Nous allons rapporter les témoignages qui déposent en faveur de ce voyage, et ceux qui lui sont contraires. Les lecteurs ayant sous les yeux les pièces du procès, pourront prononcer en connaissance de cause. Nous avons la confiance que leur sentiment ne différera pas du nôtre, et qu'ils inclineront à se prononcer pour l'affirmative.

II.

C'est une tradition universellement admise en Espagne, que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. Cette tradition que la foi de tout un peuple rend déjà si forte, corroborée encore par le témoignage de tous les historiens, a été confirmée par la découverte d'une ancienne *inscription* trouvée dans cette contrée, et que le cardinal Baronius a insérée dans ses *Annales*. Elle portait : « A Claude » Néron, César Auguste, Souverain-Pontife, pour avoir purgé » la province de brigands, et de ceux qui enseignaient aux » hommes une nouvelle superstition ². » Par cette *superstition*, qui était toute nouvelle du temps de Néron, on ne peut entendre

¹ Primum gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo (*Rom.* 1, 8). Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos (*ib.* v. 11).

² *Annales*. — Voici la forme de cette inscription :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER-
STITION. INCVLGAR.
PVRGATAM.

Baronius la cite d'après Paul Manuce : *Post scholia provinciæ Hispaniæ*, au v° SÉRIE. TOME V. — N° 28 ; 1862. (64° vol. de la coll.) 18

autre chose que la *religion chrétienne*. Mais si le Christianisme avait pénétré en Espagne si peu d'années après la venue de notre divin Sauveur, qui donc l'y avait annoncé? Qui avait enseigné cette superstition nouvelle à ceux dont l'ancantissement prétendu était un sujet de gloire pour Néron? Nous n'ignorons pas que *Métaphraste* et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques regardent l'Espagne comme le champ où s'exerça le *zèle de saint Pierre*, soit pendant le temps de son épiscopat à Rome, soit après qu'il en eut été chassé avec les Juifs par l'empereur Claude ¹. Nous savons encore qu'une tradition immémoriale, universelle, admise dans le *Bréviaire romain*, et à laquelle il est permis par suite d'attacher une importance réelle au point de vue historique, affirme que *saint Jacques le Majeur a évangélisé l'Espagne*. Malgré cela, nous restons persuadé que saint Paul a prêché en Espagne, et que ses prédications contribuèrent beaucoup à propager cette superstition contre laquelle Néron déchaîna sa colère et sa haine.

Sans doute, saint Paul ne marcha pas aussi rapidement qu'il se l'était proposé. Semblable à l'aigle, selon la comparaison de saint Grégoire, il contempla de loin sa proie, et il allait fondre sur elle avec toute la rapidité de son zèle et toute l'ardeur de son amour, lorsque des circonstances qu'il n'avait point prévues, vinrent pour quelques années arrêter son élan et comprimer son essor. Arrivé à Jérusalem, il est arrêté dans le temple par les Juifs, qui veulent le mettre à mort. Les soldats romains le délivrent, et il comparait devant le tribun Lysias. Celui-ci le renvoie à Félix, qui le retient plus de deux ans en prison. Festus, successeur de Félix, l'interroge à son tour, en présence d'Agrippa et de sa sœur Bérénice; enfin il est conduit à Rome par suite de son appel à César. Là, il subit une captivité qui dura deux ans, et qui se serait prolongée davantage si un événement heureux n'était venu la faire cesser. Néron, mettant le comble à ses crimes, avait fait mourir Agrippine village de *Maramesar*. — Scaliger la donne comme trouvée à un lieu appelé *Pisuerga* (*De emendatione temporum*, p. 471, in-fol., Genev., 1529). — Gruter l'a insérée dans ses *Inscript. antiquæ*, p. 238, et d'après lui, Charles Petit dans ses *Notes et médailles sur Néron*, dans le *Suétone* de Burmann, p. 187, in-4°, Amst., 1736.

¹ *Vita S. Petri*, 29 junii, dans *Acta Sanctorum*, tom. v junii.

sa mère. Cet infâme parricide fut accueilli par un applaudissement immense, et le peuple romain, dans l'excès de sa flatterie, se livra à de vives démonstrations de joie, comme si l'Empereur eût échappé à un grave péril ¹. Néron voulut reconnaître l'attachement dont son peuple lui donnait de si touchants témoignages. Il accorda une sorte d'*amnistie générale*. Les prisons s'ouvrirent, et comme les autres captifs, saint Paul recouvra sa liberté.

III.

(*Annales*.) Cette délivrance de saint Paul est assez importante pour que nous réunissions ici les textes des auteurs qui y ont rapport. D'abord, il nous faut observer que le texte de Tacite, mis ici en note, n'est pas dans cet auteur, et nous ne saurions dire où M. l'abbé Latou l'a trouvé. Voici les textes que nous avons pu réunir.

Tacite s'exprime ainsi sur les félicitations que Néron recueillit après le meurtre de sa mère :

« On vit toutefois parmi les grands une merveilleuse émotion de bassesse. Des actions de grâces sont ordonnées dans tous les temples, et des jeux annuels ajoutés aux fêtes de Minerve pour célébrer la découverte du complot. On vote à la déesse une statue d'or, qui sera placée dans le sénat, et auprès de laquelle on verra l'image du prince; enfin le jour où naquit Agrippine est mis au nombre des jours néfastes ². »

Voilà pour le sénat, voici pour le peuple :

« Les tribus accourent au devant de lui, le sénat en habit de fêtes; des troupes de femmes et d'enfants, rangées suivant l'âge et le sexe, et sur tout son passage des amphithéâtres qu'on avait dressés comme pour voir un triomphe. Fier et vainqueur de la servitude publique, Néron monta au Capi-

¹ Cum publica adulatione, lætitia quoque publica esset ut de salute parta imperatoris. Tacite, *Annal.*, l. 14.

² Miro tamen certamine procerum decernuntur supplicationes apud omnia pulvinaria, atque Quinquatrus, quibus upertæ essent insidiæ, ludis annuis celebrarentur. Aureum Minervæ simulacrum in curia et juxta Principis imago statueretur. Dies natalis Agrippinæ inter nefastos esset (Tacite, *Annales*, l. xiv, c. 12).

» tole, rendit grâce aux dieux, et s'abandonna au torrent de
» ses passions ¹.

Voici maintenant l'espèce d'amnistie qu'il accorda :

« Au reste, pour faire à sa victime une mémoire plus
» odieuse, et prouver que sa clémence était plus grande
» depuis que sa mère n'y mettait plus obstacle, il rendit à
» leur patrie deux femmes du premier rang, *Junie* et *Calpur-*
» *nie*, et deux anciens préteurs, *Valerius Capito* et *Licinius*
» *Gabolus*, tous bannis autrefois par Agrippine. Il permit qu'on
» rapportât les cendres de *Tollia Paullina* et qu'on lui élevât
» un tombeau ; il fit grâce à *Thurius* et à *Calvisius*, que lui-
» même avait relégués depuis peu ². »

Suétone dit sur le retour de Néron :

« Quoiqu'il fût rassuré par les félicitations des soldats, du
» sénat et du peuple, il ne put ni alors, ni jamais dans la
» suite, supporter la conscience de ce crime ³. »

Dion Cassius ne dit rien de cette amnistie ; il constate seulement que les hommages du sénat et du peuple étaient forcés.

« Quand Néron retourna à Rome, après le meurtre de sa
» mère, tous le louaient en public, mais en particulier et
» quand ils pouvaient parler librement, on le déchirait par
» les insultes les plus sanglantes ⁴. »

Dion ajoute encore :

« Néron célébra les jeux les plus longs et les plus magni-
» fiques à cause de sa mère. Car il donna plusieurs jours de
» fête dans cinq ou six théâtres. C'est alors qu'un éléphant

¹ ... *Obvias tribus, festo cultu senatum ; conjugum ac liberorum agmina per sexum et ætatem disposita ; extractos qua incederet spectaculorum gradus, quo modo triumphii visuntur. Hinc superbus ac publici servitii victor, Capitolium adit ; grates exsolvit, seque in omnes libidines effudit, quas male coercitas qualiscumque matris reverentia tardaverat (ibid. c. 13).*

² *Ceterum quo gravaret invidiam matris, eaque demota, auctam lenitatem suam testificaretur, feminas illustres Juniam et Calpurniam, præfectura functos Valerium Capitonem et Licinium Gabolum sedibus patriis reddidit, ab Agrippina olim pulsos, etc. (ibid. c. 12).*

³ *Neque tamen sceleris conscientiam, quamquam et militum et senatûs populique gratulationibus confirmaretur, aut statim aut unquam postea ferre potuit (Suet. Nero, c. 34).*

⁴ *Dion, Hist. rom., l. LXI, c. 16.*

» conduit au sommet du théâtre en descendit courant sur une
» corde, en portant son conducteur sur son dos ¹. »

Ces textes, comme on le voit, donnent peu de lumière sur l'amnistie, certaine toutefois, accordée par Néron à saint Paul. Consultons un autre auteur.

Le docte Pearson, évêque de Chester, dans ses *Annales Paulini*, met l'entrée de saint Paul à Rome au mois de février de l'an 64, la 7^e du règne de Néron. Il fut confié au préfet du prétoire Burrhus (frère de Sénèque), qui lui permit de rester libre sous la garde d'un soldat. — Ce n'est que l'an 63 qu'eut lieu la délivrance de saint Paul. Or, pour conjecturer ce qui peut l'avoir procurée, il n'est pas inutile de noter les rapports des Juifs avec Néron, et quel protecteur ils trouvèrent à sa cour.

Josèphe rapporte ce qui suit :

Le roi Agrippa fit bâtir à Jérusalem un palais si élevé, « qu'il pouvait voir de là tout ce qui se passait à l'entour du » temple. Les principaux de Jérusalem en furent très-mé-
» contents, parce que nos lois, dit-il, ne permettent pas de
» voir ce qui se passe dans le temple, et particulièrement lors
» des sacrifices. Pour l'empêcher, ils firent faire au-dessus
» des sièges qui étaient dans la partie intérieure du temple,
» du côté de l'Occident, un mur si haut que l'on ne pouvait
» plus voir de la chambre du roi, non-seulement ce qui
» était vis-à-vis, mais aussi les galeries qui étaient au dehors
» du temple du côté de l'Occident, où les Romains faisaient
» garde aux jours de fête, pour la conservation du temple.
» Agrippa en fut très-offensé, et Festus, le gouverneur, le fut
» encore davantage. Il leur commanda d'abattre ce mur, mais
» ils le prièrent de leur permettre de députer vers l'empereur,
» parce que la mort leur serait plus douce que de voir ruiner
» quelque partie du temple. Il le leur accorda, et ils envoyè-
» rent à Rome dix des principaux habitants avec Ismaël, grand
» sacrificateur, et Chalcias, garde du sacré trésor.

» Néron les entendit, et l'impératrice Poppea, sa femme, qui
» avait de la piété, s'étant employée pour eux auprès de lui, non-
» seulement il leur pardonna en sa faveur ce qu'ils avaient fait,

¹ *Ibid.* (*Hist. rom.*, l. LXI, c. 17).

» mais il leur accorda que le mur qu'ils avaient construit de-
 » meurerait. Cette princesse laissa retourner dix prêtres dépu-
 » tés, et retint seulement comme otages Ismaël et Chalcias¹. »

Voilà ce que raconte Josèphe. Or, ceci se passait la 8^e année du règne de Néron, vers le commencement de la 2^e année de la captivité de saint Paul. C'est alors que saint Paul écrivait aux Éphésiens :

« Je veux que vous sachiez, mes Frères, que ce qui m'est
 » arrivé a servi au plus grand progrès de l'Évangile, en sorte
 » que mes liens sont devenus célèbres par le Christ dans tout
 » le Prétoire et ailleurs, et que plusieurs de nos frères dans le
 » Seigneur, encouragés par mes liens, ont beaucoup plus osé
 » annoncer sans crainte la parole de Dieu. »

L'Apôtre finit cette Épître en disant :

« Les frères qui sont avec moi vous saluent. Non-seulement
 » tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui
 » sont de la maison de César¹. »

Or, ne peut-on pas conjecturer de ces faits et de ces paroles ou que quelques-uns des dix députés juifs virent Paul, furent touchés de ses discours et parlèrent de lui à Poppea, ou bien qu'elle fut sollicitée par quelques-uns de ces chrétiens de la maison de César, qui, voyant le bon accueil fait aux députés juifs, pensèrent que l'impératrice mettrait fin à la longue captivité de l'Apôtre. Cette hypothèse nous paraît tout aussi probable que celle de l'amnistie générale accordée par Néron, à la suite du meurtre de sa mère.

« C'est alors que, sachant qu'il allait devenir libre, saint
 » Paul, ajoute Pearson, aurait écrit ses quatre lettres aux
 » Philippiens, aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, dans
 » lesquelles il leur annonce qu'il ira les voir, et leur demande
 » de lui préparer un logement. Après avoir donc, pendant

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xx, c. 7. Trad. d'Andilly; ch. viii, n. 11, texte édit. Didot, p. 185.

¹ Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii; ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo, in omni Prætorio, et in cæteris omnibus, et plures e fratribus, in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui... Salutant vos qui hæcunt sunt, fratres; salutant vos omnes sancti, inmaxime autem qui de Cæsaris domo sunt (Paulus, *ad Philippenses*, c. 1, 12-14; iv, 22).

» deux ans, prêché le Verbe de Dieu dans une maison louée
 » à ses frais, saint Paul sortit de Rome et demeura en Italie
 » où, en attendant Timothée, il écrivit son *Épître aux Hé-*
 » *breux*. Quand Timothée fut arrivé, saint Paul partit de l'I-
 » talie pour l'Espagne, où il avait promis d'aller, dans son
 » *Épître aux Romains*. Et certainement il visita cette contrée
 » que Clément Romain, faisant mention de ses voyages, ap-
 » pelle *le Confin de l'Occident* ¹. »

Après avoir rapporté ces détails qui, nous l'avouons, ne donnent pas des preuves complètes, ce qui n'est pas étonnant vu la perte des premiers documents, mais qui donnent de grandes probabilités, il n'est pas inutile de montrer comment Tillemont s'exprime sur le même fait.

« Cette promesse si absolue que saint Paul fait aux Juifs de
 » les aller voir *donne lieu de croire* qu'il était alors en pleine
 » liberté de le faire, et qu'aussi il avait enfin été délivré de sa
 » longue captivité. (Il serait inutile de chercher comment cela
 » arriva, puisque ni lui ni aucun ancien ne nous en dit rien),
 » sinon qu'Eusèbe et quelques autres disent qu'il s'était jus-
 » tifié, rapportant à ce temps-ci (avec assez peu de probabilité)
 » ce que saint Paul mandait (deux ou trois ans après) à Timo-
 » thée, *que la première fois qu'il avait défendu sa cause, nul ne*
 » *l'avait assisté* ². »

Nous ne relèverons pas cette expression *donne lieu de croire*, et cette autre *avec assez peu de probabilité*, que l'on dirait extraites d'un libelle philosophique. Reprenons maintenant le récit de M. l'abbé Latou.

IV.

Libre, et ayant visité les Romains, comme il en avait eu le dessein plusieurs années auparavant, saint Paul n'est-il pas alors *passé en Espagne*? Lorsqu'on sait qu'entre sa délivrance et sa mort, il s'écoula près de 8 années, espace de temps suffisant pour parcourir toute l'Espagne, et y établir la foi; peut-on se persuader que saint Paul, oublieux de ses premiers désirs, aura négligé ce qu'il souhaitait tant de faire? Non, ce serait

¹ Johann. Pearsonii, *Annales Paulini*, dans *Opera posthuma*, in 4°, Londini, 1688.

² Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. 1, p. 314.

méconnaître l'Apôtre des nations que de le penser. Il est donc permis de croire sans crainte de se tromper, qu'il est allé en Espagne. En embrassant cette opinion, on se range d'ailleurs, comme nous allons le montrer, au sentiment de plusieurs SS. Pères grecs et latins, d'un grand nombre de martyrologes et savants historiens.

V.

Écoutez d'abord les Pères grecs :

(1^{er} siècle.) — Saint Clément, qui vivait en même temps que saint Paul, et qui avait été un de ses *coadjuteurs* dans l'apostolat, affirme, dans son *Épître aux Corinthiens*, que cet illustre Apôtre, « étant devenu le héraut de la foi en Orient et en Occident, reçut l'honneur propre de sa foi, et, prêchant la justice à toute la terre, arriva jusqu'aux extrêmes limites de l'Occident ¹. »

(170 de J.-C.) — Le *Canqn* de Muratori (composé vers l'an 170) parle formellement de ce voyage en Espagne ².

(*Annales.*) — En 260, *saint Hippolyte de Porto* donne ce témoignage. Cet opuscule *sur les 12 apôtres* est d'une authenticité douteuse, mais il est fort ancien. « Paul devint apôtre un an après l'ascension du Christ et, commençant par Jérusalem, il parvint jusqu'en Illyrie, en Italie et en Espagne, » prêchant l'Évangile pendant 35 ans ³. »

(*Annales.*) — 270-240. Ici nous devons citer Eusèbe qui, à la vérité, ne parle pas de l'Espagne, mais donne un témoignage bien clair et bien important, et de la délivrance de

¹ *Præco factus in Oriente et Occidente, eximium fidel decus accepit, totum mundum docens justitiam, et ad Occidentis terminum veniens. S. Clem. Ep. ad Cor., c. v.*

(*Annales.*) — Κήρυξ γενόμενος ἔν τε τῇ ἀνατολῇ καὶ ἐν τῇ δύσει, τὸ γενναῖον τῆς πίστεως αὐτοῦ κλέος ἔλαβεν· δικαιοσύνην διδάξας ὅλον τὸν κόσμον, καὶ ἐπὶ τὸ τέρας τῆς δόσεως ἐλθὼν (S. Clément, *Lettre aux Corinth.*, c. v, dans *Patrol. grecque*, t. 1, p. 220).

² Siculi et (Lucas) semote passionem Petri evidenter declarat, sed profectio-nem Pauli ab Urbe ad Spaniam proficiscentis (*Canon*, dans *Patr. lat.*, t. 3, p. 180).

³ Παῦλος δὲ μετ' ἐνιαυτῶν ἕνα τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναλήψεως εἰσῆλθεν εἰς τὴν ἀνατολήν, καὶ ἀρξάμενος ἀπὸ Ἱερουσαλήμ, προῆλθεν ἕως τοῦ Ἰλλυρικῶς, καὶ Ἰταλίας, καὶ Σπανίας κηρύσσων τὸ Ἐυαγγέλιον ἕτη λβ' (S. Hippolyte, *sur les 12 apôtres*, dans *Patr. grec.*, t. 10, p. 953.)

saint Paul et de ses nouvelles courses pour prêcher l'Évangile.

» On assure, dit-il, qu'après s'être justifié, l'Apôtre partit de Rome pour exercer de nouveau la charge de la prédication ¹.»

(296-376 de J.-C.) — *Saint Athanase*, écrivant à Dracontius, s'exprime ainsi : « Le zèle de saint Paul l'a porté à aller prêcher jusque dans l'Illyrie, à surmonter tous les obstacles pour arriver à Rome et pour *pénétrer en Espagne*. Il était persuadé que plus il travaillerait, plus sa récompense serait grande ².»

(En 350 de J.-C.) — *Saint Cyrille de Jérusalem* s'écrie : « Paul a répandu la semence évangélique depuis Jérusalem jusque dans l'Illyrie ; il instruisit Rome, la reine des cités, et il étendit *jusqu'en Espagne* la rapidité de sa prédication ³.»

(378-402 de J.-C.) — *Saint Epiphane* affirme simplement et dit : « Paul est allé en Espagne ⁴. »

(354-407 de J.-C.) — *Saint Jean Chrysostome* parle souvent de ce voyage, et jamais d'une manière qui indique qu'il soit une chose douteuse pour lui : « Étant arrivé à Rome, saint Paul ne trouva pas que ce fût assez pour son zèle, il *alla encore en Espagne*.» Voyez-le, dit-il ailleurs, « il s'élança de Jérusalem *jusqu'en Espagne*.» Dans un autre endroit de ses écrits, on lit : « Après avoir passé deux ans dans les pri-

¹ Τότε μὲν οὖν ἀπολογησάμενον, αὐθις ἐπὶ τὴν τοῦ κηρύγματος διακονίαν λόγος ἔχει σταλασθῆναι τὸν Ἀπόστολον (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. 22, *Patr. grec.*, t. 20, p. 193).

² Studium fuit sancto viro usque ad Illyricum prædicare Evangelium, neque segnescere neque omittere quia Romam iret, et in Hispaniam ascenderet, ut pro graviori labore, majori frueretur mercede laboris. *Epist. ad Dracontium*.

(*Annales*).— Διὰ τοῦτο καὶ σπουδὴ τῶν ἁγίων μέχρι τοῦ Ἰλλυρικῶ κηρύττειν, καὶ μὴ ἀκινῆν μηδὲ εἰς τὴν Ῥώμην ἀπελθεῖν, μηδὲ εἰς τὰς Σπανίας ἀναβῆναι, ἵνα ὄσων κοπιᾷ, τοσούτου, καὶ τοῦ κίπου τὸν μισθὸν μείζονα ἀπολάβῃ (Athanase, *Lettre à Dracontius*, n. 4, dans *Pat. grec.*, t. 25, p. 528).

³ Ab Jerosolymis usque ad Illyricum disseminavit Evangelium ; qui regiam quoque Romam instituebat, et in Hispaniam usque promptitudinem prædicationis extendit. *Catechesis*, 17.

(*Annales*). — Ἀπὸ Ἱεροσολύμων μὲν καὶ μέχρι τοῦ Ἰλλυρικῶ πληρωκῆτα τὸ Εὐαγγέλιον καταχρῆσθαι δὲ καὶ τὴν βασιλίαν Ῥώμην, καὶ μέχρι Σπανίας τὴν προθυμίαν τοῦ κηρύγματος ἐκτείναντα (S. Cyrille, *Catéchèse* xvii, n. 28 ; *Pat. grec.*, t. 33, p. 997).

⁴ Paulus in Hispaniam profectus est. *Hæres.*, 27.

(*Annales*). — Ο μὲν γὰρ Παῦλος καὶ ἐπὶ τὴν Ἰσπανίαν ἀφικνεῖται (Épiphane, *Hérésie* 27, n. 6 ; *Pat. grec.*, t. 41, p. 373).

» sons de Rome, saint Paul fut mis en liberté : alors il alla en
» Espagne ¹. »

(386-487 de J.-C.) — *Théodoret* professe la même opinion :
« Saint Paul, dit-il, ayant voulu user de son droit d'appeler à
» Rome, y fut envoyé par Festus : là, après avoir fait entendre
» sa défense, il fut absous. Il partit alors pour l'Espagne et pé-
» nétra chez d'autres peuples pour leur porter la lumière de
» la doctrine céleste. » Il dit encore : « Saint Paul passa deux
» ans à Rome, comme les Actes des Apôtres le racontent : il
» partit ensuite pour aller en Espagne. Après avoir enseigné
» aux peuples qui habitaient cette contrée les vérités de l'Evan-
» gile, il revint à Rome. C'est là qu'il fut décapité. » — « Il alla
» en Italie, se transporta en Espagne, et porta le bienfait de la
» foi dans les îles voisines de ces deux régions ². »

¹ Verum nec ibi (Romæ) stare contentus, etiam in Hispaniam percurrit
(præfat. in *Epist. ad Hebræos*).—Vides enim ab Jerosolymis ad Hispaniam cur-
rentem (in *Matt. hom.* 76).—Cum igitur biennium Romæ exegisset in vinculis,
tandem dimissus est; deinde in Hispanias profectus (*De laude Pauli*, hom. 7).

(*Annales*.) — Et vides eum Jerosolymis in Hispaniam currentem.

Και ὁρᾷς ἀπὸν ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ εἰς Σπανίαν τρέχοντα (S. Chrysost., *Homélie*
75, n. 2, sur S. Matthieu; *Patr. grec.*, t. 58, p. 089).

(*Annales*.) — Postquam vero Romam ingressus est, ibi quoque quanta cum
modestia annuntiat veritatem, quanta etiam cum libertate obstruit ora im-
piorum! Verum nec ibi stare contentus, etiam in Hispaniam percurrit.

Και οὐδὲ ἐνταῦθα ἴστανται, ἀλλὰ καὶ ἐκίθηεν εἰς Ἰσπανίαν ἰθρῆμα (Sur les
louanges de S. Paul, homél. 7, *ibid.*, t. 50, p. 512).

(*Annales*.) — Cum igitur biennium Romæ exegisset in vinculis, tandem di-
missus est; deinde in Hispanias profectus, postea in Judæam venit, et Judæam
invisit, ac tum rursus Romam reversus est, quando et supplicium jussu Ne-
ronis pertulit.

Δύο μὲν ὄν ἐτη ἐποίησεν ἐν Ρώμῃ δεδεμένος; εἶτα εἰς τὰς Σπανίας ἦλθεν εἶτα
εἰς Ἰουδαίαν ἔβη, ὅτε καὶ Ἰουδαίους εἶδε. Καὶ τότε πάλιν ἦλθεν εἰς Ρώμην, ὅτε καὶ
ὑπὸ Νέρωνος ἀνηρέθη (*Préface sur l'épître aux Hébreux*, *ibid.*, t. 63, p. 11).

² Quando appellatione usus, defensione habita, fuit absolutus, et in Hispaniam
profectus est et ad alias gentes excurrens, eis doctrinæ lumen attulit (in *Epist.*
ad Timot. 2, c. ult.). — Quæ actorum nos docuit historia, quod duobus annis
primis Romæ per se degit, cum autem illinc profectus esset in Hispaniam et il-
lis etiam divinum Evangelium tradidisset, reversus est et tunc fuit capite trun-
catus (in *Epist. ad Philemonem*, c. 1).—In Italiam venit et in Hispanias pervenit
et insulis quæ in mari jacent utilitatem attulit (in *psal.* 116).

(*Annales*.)—Postea igitur in Italiam venit, et in Hispanias pervenit, et insulis,
quæ in mari jacent, utilitatem attulit.

Ἐτερεῶν μὲντοι καὶ τῆς Ἰταλίας ἐπέθη, καὶ εἰς τὰς Σπανίας ἀπέτατο, καὶ ταῖς ἐν

Saint Sophrone de Jérusalem ¹ et beaucoup d'autres auteurs tiennent le même langage sur la même question.

VI.

Nous n'avons entendu encore que les Pères de l'Église orientale. Voici maintenant le témoignage des Pères de l'Église latine. Nous les avons empruntés aux *Annales* de Baronius.

(329-420 de J.-C.) — *Saint Jérôme*, le plus ancien de cette tradition, lui qui n'a pas coutume de croire à la légèrè, nous dit : « Saint Paul fut porté en Espagne par des vaisseaux étrangers. Appelé par le Seigneur, il s'élança sur toute la surface de la terre, et il prêcha l'Évangile, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et de là en Espagne ; il fournit sa course depuis la mer Rouge ou plutôt depuis un océan, jusqu'à l'autre océan ². »

(*Annales*). — *Saint Jérôme* dit encore :

« Or, il faut savoir que dans sa première défense, lorsque Néron n'était pas encore affermi sur son trône, et qu'il

τα πελάγει διακειμέναις νήτοις τὴν ὀπίθειαν προσήνευκε (Théodoret, *Com. sur le psaume* 116, v. 1 ; *Patr. grec.*, t. 80, p. 1805).

Quando appellatione usus Romam a Festo missus est, defensione audita fuit absolutus, et in Hispaniam profectus est, et ad alias gentes excurrens, eis doctrinæ lucem attulit.

¹ Ἦνικα τῆ ἐπίσει χρησάμενος εἰς τὴν Ρώμην ὑπὸ τοῦ θάνατου παρεπίμφοθ, ἀπολογιζάμενος ὡς ἀδῶος ἀρείθη, καὶ τὰς Σικανίας κατέλαθε, καὶ εἰς ἑτέρα ἔθνη ὄραμα, τὴν τῆς διδασκαλίας λαμπρὰ προσήνευκε (id., *Comm. sur la 2^e épître à Timothée*, c. iv, v. 17 ; *ibid.*, t. 82, p. 856).

Actuum etiam nos docuit historia, quod duobus primis annis Romæ egerit privatim habitans in suo conducto. Cum autem ihinc profectus esset in Hispaniam, et illis etiam divinum Evangelium tradidisset, reversus est, et tunc fuit tuncatus capite.

...Ἐπίθεν δὲ εἰς τὰς Σικανίας ἀπελθὼν, καὶ τὸ θεῖον κἀκείνοις προσευγγὰν Ἐὐγγέλιον, ἰκανῶδε, etc. (id., *Comm. sur l'épître aux Philippiens*, c. i, v. 26 ; *ib.*, p. 568).

¹ (*Annales*). — *Sermo de natal. apostolorum*, cité par Baronius dans le *Mar-tyr. rom.*, mais que nous ne trouvons pas dans ses *Ouvres*.

² Et ut ipse scribit ad Hispanias alienigenarum portatus est navibus. In *Is.*, c. 11 (l. v, c. 11, *Patr. lat.*, t. 24, p. 151). — Qui vocatus a Domino, effusus est super faciem universæ terræ, ut prædicaret Evangelium de Jerosolymis usque ad Illyricum... sed usque ad Hispanias tenderet, et a mari Rubro, immo ab Oceano usque ad Oceanum curreret. In *Amos.*, c. v (l. 11, c. v ; *ibid.*, t. 25, p. 1043).

» ne s'était pas encore livré à tous ces excès dont parlent les
 » historiens, saint Paul fut envoyé libre par Néron, afin que
 » l'Évangile du Christ pût être prêché dans les contrées de l'Occi-
 » dent, comme il l'écrit lui-même dans sa 2^e *Épître à Timo-
 » thée*, à l'époque où il fut martyrisé, écrivant au milieu des
 » chaînes : *Dans ma première défense, personne ne m'a assisté :*
 » *au contraire, tous m'ont abandonné ; qu'il ne leur soit point*
 » *imputé. Mais le Seigneur a été près de moi, et m'a fortifié,*
 » *afin que par moi s'accomplisse la prédication et que toutes les*
 » *nations l'entendent. Ainsi, j'ai été délivré de la gueule du*
 » *lion*¹, désignant manifestement Néron sous le nom de lion
 » à cause de sa cruauté². »

(*Annales.*) — Saint Jérôme fait encore mention de ce voyage dans son *Commentaire sur l'Épître aux Éphésiens*, en ces termes :

« L'Apôtre demande et conjure Dieu de ne point succomber
 » en ses tentations. Car il voyait qu'il avait prêché l'Évangile,
 » de Jérusalem jusqu'en Illyrie, qu'il était allé à Rome, qu'il
 » était parvenu jusqu'en Espagne, ou qu'il se disposait à y
 » aller³. »

(*Annales.*) — Vers 430. Nous mettons ici pour mémoire, et sans vouloir plaider pour son authenticité si contestée, le texte de la *Chronique* de Dexter :

« An 64. — Saint Paul venant en Espagne amène avec lui
 » Philémon, Timothée et d'autres disciples, et prêche à Li-
 » bysoca, à Laminia, villes de la province d'Arevaca (près de
 » Madrid) ; il convertit à la foi Philippe, surnommé Philothée,
 » Probus et sa femme Xantippe ; et il y laisse des prêtres⁴. »

¹ II *Tim*, iv, 16 et 17.

² Sciendum autem in prima satisfactione, necdum Neronis imperio roborato, nec in tanta erumpente acclera, quanta de eo narrant historiae, Paulum a Nerone dimissum, ut Evangelium Christi in Occidentis quoque partibus praedicaretur, sicut ipse scribit in secunda *epistola ad Timotheum*, etc. (S. Jérôme, *de viris illustribus*, c. v, *Patr. lat.*, t. 23, p. 615).

³ Videbat quippe se de Jerusalem usque ad Illyricum Evangelium praedicasse, isse Romam, ad Hispanias vel perrexisset, vel ire disponere) (*Comm. in Epist. ad Ephesios*, l. II, c. 3, v. 13 ; t. 26, p. 485). — Il est encore fait allusion à ce voyage en Espagne dans sa 71^e *lettre* (*ibid.*, t. 22, p. 669).

⁴ Ann. 64. — S. Paulus, ad Hispanias veniens, secum fert Philemonem, Timotheum, aliosque discipulos ; Libysocæ, Laminique urbibus provinciae Arevacum

(590-604 de J.-C.) — *Saint Grégoire le Grand* compare saint Paul à l'aigle, ainsi que nous l'avons dit plus haut : « En » le voyant, dit-il, tantôt en Judée, tantôt à Corinthe ou à » Ephèse, tantôt à Rome et *tantôt en Espagne*, ne trouve-t-on » pas qu'il a la rapidité de l'aigle dans l'exercice de son minis- » tère ¹ ? »

(Vers 560 de J.-C.) — *Venance Fortunat* insinue la même chose. Faisant l'éloge de saint Paul dans sa *Vie de saint Martin*, il s'écrie : « Le grand et illustre saint Paul a été la vaste » trompette des Gentils ; il a répandu la connaissance de Jé- » sus-Christ par terre et par mer, et rempli l'Europe, l'Asie et » la Lybie, du sel de la doctrine et des dogmes évangéliques ². »

(*Annales.*) — 570-638. Saint Isidore de Séville, dont la science fut immense, et qui avait si bien étudié l'histoire de son pays, s'exprime ainsi dans sa *Notice* sur saint Paul :

« Commencant par Jérusalem, Paul parvint jusqu'en Illy- » rie, l'Italie et les Espagnes, il manifesta le nom du Christ » aux peuples d'un grand nombre de contrées, auxquelles ce » nom n'avait pas été révélé jusqu'alors ³. »

(4033-4109 de J.-C.) — Saint *Anselme* dit dans son *Commentaire sur l'Épître aux Romains* : « Ainsi saint Paul arriva en » Espagne, et, courant de la mer Rouge jusqu'à l'Océan, il » imita le cours du soleil, qui va de l'Orient à l'Occident ⁴. »

prædicat. Philippum cognomento Philotheum, Probum, Xantippamque ejus uxorem ad fidem convertit; præbyteros ibi relinquit (Bexter, *Chronicon* ad annum 64; *Patr. lat.*, t. 31, p. 189).

¹ Ecce ipse, quem ad testimonium jam sæpe deduximus, Paulus, cum nunc Judæam, nunc Corinthum, nunc Ephesum, nunc Romam, nunc Hispanias peteret... quid se aliud quam esse aquilam demonstrabat. (S. Gregorius), *Moralium*, l. III, c. 32; (l. xxxii, c. 53, n° 10 bis; *Patr. lat.*, t. 86, p. 621).

² Qui sacer ille simul Paulus, tuba gentibus ampla ?

Per mare, per terras, Christi præconia fundens,

Europam, atque Asiam, Lybiam sale, dogmate complens.

(Fortunatus) *Vita S. Martini*, l. II, (v. 488. *Patr. lat.*, t. 88, p. 405).

³ Incipiens enim ab Jerosolymis, usque ad Illyricum, et Italiam Hispaniasque processit, ac nomen Christi multarum manifestavit gentium nationibus, quibus ante nondum fuerat declaratum (S. Isidorus, *de ortu et obitu patrum*, c. 69, *Patr. lat.*, t. 83, p. 150. Voir la solide dissertation d'Arevalo sur l'authenticité de ce livre contre Baronius et Noël Alexandre, dans ses *Isidoriana*, pars 2^e, c. 61; *ibid.*, t. 81, p. 382).

⁴ Ita Paulus pervenit ad Hispanias, et a mari Rubro usque ad Oceanum præ-

(*Annales.*) — On croit généralement que ce *commentaire sur l'Épître aux Romains* n'est pas de saint Anselme, mais d'Hervée, moine de Bourgdieu, vers l'an 1150, quoique le P. Bivarius prétende le contraire ¹. Hervée (ou S. Anselme) dit encore ailleurs :

« Saint Paul est le docteur des nations, parce qu'il les convertit en grande partie, prêchant tout à l'entour, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et puis non-seulement jusqu'à Rome, mais jusqu'en Espagne ². »

(*Annales.*) — L'abbé Rupert, mort en 1135, conserve aussi cette tradition dans le texte suivant :

« Ce que nous comprenons par ce seul exemple de l'apôtre Paul qui, à travers la Pamphylie, l'Asie, la Macédoine, l'Achaïe et les diverses îles et provinces, fut porté sur des vaisseaux étrangers en Italie, et, comme il l'écrivit lui-même, en Espagne ³. »

(*Annales.*) — On ne doit pas négliger l'opinion de S. Thomas (1224-1274) qui dit :

« Saint Paul appelle sa prédication une course, à cause de la vélocité de sa doctrine, parce que en peu de temps, il prêcha l'Évangile de Jérusalem jusqu'en Illyrie, et même jusqu'en Espagne ⁴. »

On remarquera facilement que tous les SS. Pères que nous venons de citer parlent d'une manière positive du voyage de saint Paul en Espagne. Ils ne le donnent pas comme une *dicando cucurrit, imitans solis cursum, ab oriente usque ad occasum. In Epist. ad Rom., c. 15.* (Dans les *Œuvres d'Hervée, Patr. lat., t. 181, p. 803.*)

¹ Voir son *S. Anselmus vindicatus in causa conceptionis. Virginis.*

² Quia ipse est doctor gentium, qui secundum majorem partem illas convertit a Jerusalem usque in Illyricum, prædicans per circuitum, ac deinde non solum usque Romam, sed etiam usque in Hispaniam (*id.*, in *Epist. ad Galat., c. iv, ibid., t. 181, p. 1143.*) — Mention en est faite encore dans *Comm. in II Epist. ad Tim., c. iv, ibid., p. 1476.*

³ Quod de unius Pauli apostoli intelligamus exemplo, qui per Pamphyliam, et Asiam, et Macedoniam, et Achaïam, et diversas insulas et provincias ad Italiam quoque, ut ipse scribit, et ad Hispaniam, alienigenarum portatus est navibus (Ruperius, in *Isaiam, l. ii, c. 10; Patr. lat., t. 167, p. 1324.*)

⁴ Vocat prædicationem suam cursum, propter velocitatem suæ doctrinæ, quæ in modico tempore a Hierusalem ad Illyricum usque, et usque in Hispaniam prævocavit Evangelium (S. Thomas, *Comm. in Epist. ad Galatas, c. ii.*)

chose douteuse, ils paraissent en avoir la certitude. Ce qui les attire à ce sentiment, ce n'est pas le désir manifesté par l'Apôtre dans son *Épître aux Romains*, mais bien ce qu'ils avaient trouvé et lu dans d'anciens documents. Ces documents se sont perdus peut-être et ont été détruits, puisqu'ils ne sont point parvenus jusqu'à nous, mais rien ne prouve que ces SS. Pères n'en aient eu connaissance. Leurs paroles affirmatives autorisent à croire le contraire.

VII.

Les Martyrologes parlent comme les Pères de l'Église.

On lit dans le *Martyrologe romain*, le 22 mars : « A Narbonne, dans la Gaule, on célèbre la naissance de saint Paul, évêque, disciple des Apôtres; on croit que c'est le même que le proconsul Sergius Paulus, qui ayant été baptisé par saint Paul, fut laissé à Narbonne par cet Apôtre, lorsqu'il se rendait en Espagne ¹. »

La vénérable Bède emploie presque les mêmes expressions que le Martyrologe romain :

« En Gaule (22 mars), dans la ville de Narbonne, la fête de saint Paul, disciple des Apôtres de Jésus-Christ. On croit qu'il est le même que le proconsul Sergius Paulus, homme prudent de qui saint Paul a pris le nom, parce qu'il l'avait converti. Cet Apôtre le laissa à Narbonne quand il allait prêcher l'Évangile en Espagne ². »

Usuard (12 décembre ³) et *Adon* ⁴ disent la même chose.

Le *Martyrologe gallican* l'affirme également en deux en-

¹ Narbonæ in Gallia, natalis beati Pauli (episcopi), Apostolorum discipuli, quem tradunt fuisse Sergium Paulum proconsulem, (qui) a B. (apostolo) Paulo baptizatus, et cum in Hispaniam pergeret, apud Narbonam relictus (ibidem episcopali dignitate donatus est (*Martyr. rom.*) 11° Kalendas aprilis).

² In Galliis civitate Narbone, sancti Pauli episcopi (et confessoris), discipuli apostolorum Christi, quem tradunt (eumdem) ipsum fuisse Sergium Paulum proconsulem, virum prudentem, a quo ipse Paulus sortitus est nomen, quia ipse eum fidei Christi subegerat; quique ab eodem sancto Apostolo cum ad Hispanias prædicandi gratia pergeret, apud præfatam urbem Narbonem est relictus (Bede, *Martyr.* ad xi Kal. april.; *Patr. lat.*, t. 94, p. 864).

³ (*Annales.*) — Apud Narbonam, natalis sancti Pauli confessoris, quem beatus Paulus apostolus ordinatum eidem urbi destinavit antistitem; quique cum eodem apostolo ad Hispanias prædicandi gratia pergens, ibidem relictus est, etc. (Usuardus, *Martyrol.* 12 decemb.; *Patr. lat.*, t. 124, p. 793).

⁴ (*Annales.*) — Adon parle bien de saint Paul, évêque de Narbonne; mais il

droits. Il dit, le 12 décembre : « A Narbonne , l'ordination de » saint Paul , premier évêque de cette métropole , que saint » Paul , apôtre , *allant en Espagne* , y établit pontife ¹. »

Le 22 mars , il dit encore : « A Narbonne , ville métropole , » on célèbre la naissance de saint Paul , évêque , disciple des » Apôtres. Ayant été baptisé par l'apôtre saint Paul , il fut » amené par lui dans la Gaule , lorsqu'il *se rendait en Espa-* » *gne* , et ordonné évêque de cette ville ². »

VIII.

Les historiens sont d'accord sur ce point avec les Pères et les Martyrologes.

Adon de Vienne dit formellement , dans sa *chronique* , que « saint Paul , mis en liberté par Néron , *se rendit en Espagne* , » et qu'il laissa pour prêcher saint Trophime à Arles , et saint » Crescent à Vienne ³. »

Le pape saint Grégoire VII , écrivant (an 1074) à Alphonse VI , roi de Castille , et à Sanche IV , roi d'Aragon , leur disait : « Vous n'ignorez pas que le bienheureux *Paul a visité l'Espa-* » *gne* , et qu'à son retour à Rome , il envoya de concert avec le » bienheureux Pierre sept évêques pour instruire et former à » la piété les peuples qui habitaient cette contrée ⁴. »

ne mentionne pas le voyage de saint Paul en Espagne , *Martyr.* dans *Patr. lat.* , t. 123 , pp. 151 , 241 et 423 ; mais il en parle en ces termes dans *Libellus de festivitatis apostolorum* , au 22 mars :

Natalis sancti Pauli , quem beati apostoli ordinatum urbi Narbonæ episcopum miserunt. Quem tradunt eundem ipsum fuisse Sergium Paulum proconsulem , virum prudentem , a quo ipse Paulus sortitus est nomen , quia eum fidei Christi subegerat ; quique ab eodem sancto apostolo , cum ad Hispanias prædicandi gratia pergeret , apud præfatam urbem Narbonam relictus , etc. (*ibid.* , p. 194).

¹ Narbone ordinatio sancti Pauli primi illius Metropolis Episcopi , quem Paulus apostolus proficiscens in Hispaniam illic Pontificem constituit.

² Narbone metropoli natalis sancti Pauli episcopi , apostolorum discipuli et martyris ; qui a beato Paulo baptizatus atque in Galliam adductus ab ipso , cum in Hispaniam pergeret , illic episcopus ordinatus fuit.

³ Quo tempore creditur Paulus ad Hispanias pervenisse , et Arelatæ Trophymus , Viennæ Crescentem , discipulos suos , ad prædicandum reliquisse Adon. *Chronicon* ad annum Chr. LIX ; (*Patr. lat.* , t. 123 , p. 79).

⁴ Cum beatus apostolus Paulus Hispaniam se aditasse significet , ac postea septem episcopos ab urbe Roma ad instruendos Hispaniæ populos à Petro et Paulo apostolis directos fuisse... vestra diligentia non ignoret... *Acta sanctorum* , t. 1 , februarii ; (Gregor. VII , *epist.* 64 ; *Patr. lat.* , t. 148 , p. 240).

Mariana rapporte que, « sous l'empire de Néron, Apollonius de Tyane, parcourant toutes les provinces de l'empire, vint en Espagne; alors arriva aussi saint Paul délivré de sa prison. Ce voyage qu'il avait à cœur d'entreprendre, comme il l'écrivit lui-même aux Romains, est confirmé par l'autorité d'hommes illustres ¹. »

(*Annales.*) — Un autre auteur, Didacus de Cea, s'exprime ainsi :

« Or, que saint Paul ait tenu sa promesse, je le prouve par des preuves et des monuments qui persistent jusqu'à ce jour. — A Tortose, en Catalogne, une constante tradition de cette Église assure que *Paul y est venu*, et qu'il y établit évêque Ruffus, fils de Simon le Cyrénéen. C'est ce qu'atteste *Ant. Beuter*, l. I, c. 1. Il pénétra ensuite dans l'intérieur de l'Espagne, et chez les Viennois, dans la ville de Lucron, il renversa un superbe temple de Diane, et y fit taire un oracle très-consulté par les Gentils. De plus il bâtit une église en l'honneur de saint Michel l'archange, sur la pente d'une colline tournée vers le nord, comme le rapporte Jean de *Armar* dans son livre des *Annales des Antiquités de l'Évêché de Calahorra*, et cela est confirmé par la constante tradition des Viennois ². »

(*Annales.*) — Le P. Bellus dit aussi :

« Paul ayant passé deux ans dans les fers, fut renvoyé libre, et alors, pendant 6 ans et plus il parcourut l'Espagne, qu'il désirait toujours de voir, comme il le dit dans sa lettre aux Romains. De là il vint dans les Gaules et dans d'autres régions éloignées, comme on le trouve dans l'histoire et la tradition de ces Églises ³. »

¹ *Neronis imperio, Apollonius Thyranensis, magicis artibus clarus, cum omnes provincias lustraret, Hispaniam venit : tunc Paulus apostolus e vinculis liberatus, ut ipse se in votis habere ad Romanos scripsit, et magnorum virorum auctoritate confirmatur (Mariana, de Rebus Hispanicis (lib. IV, c. 3), tom. I, p. 110).*

² *Didacus de Cea: Archæologia sacra principum apostolorum Petri et Pauli, p. 721, in-4°, Romæ, 1636.*

³ *Exacto in vinculis biennio, Paulus liber dimittitur; tum per sexennium et amplius excurrit per Hispaniam, quam semper in animo habuit, ut colligitur ex epistola ad Rom. Inde in Galliam aliasque longinquas regiones, ut habetur ex historia et traditione earum Ecclesiarum (Paulus Bellus, S. J. Bre-*

Jean Chenu, avocat à Bourges au 17^e siècle et auteur d'un ouvrage latin qui a pour titre : *Chronologie des Évêchés de France*, se range à l'opinion que nous soutenons. « L'apôtre » saint Paul, *allant en Espagne*, dit-il, établit l'église de » Vienne, par son autorité apostolique et par sa propre présence¹. »

Nous pourrions citer encore d'autres historiens qui admettent la prédication de saint Paul en Espagne. Nous ne le ferons pas cependant, pour ne point fatiguer nos lecteurs. Qu'il nous soit permis seulement de rapporter les paroles du savant *Bosquet*, d'abord évêque de Lodève et puis de Montpellier. Son sentiment a une valeur d'autant plus grande que, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, il défend l'opinion de ceux qui retardent la mission des premiers évêques des Gaules jusqu'au 3^e siècle.

« Que saint Paul, dit-il, *allant en Espagne*, ait parcouru la » Narbonaise, ce n'est pas une tradition nouvelle. Car, encore » que ce voyage *de saint Paul en Espagne* ne soit pas universellement reçu, néanmoins les auteurs grecs et latins qui » l'affirment sont bien plus nombreux que ceux qui le nient². »

IX.

Nous avons établi notre thèse à l'aide de preuves assez décisives. A la question posée, nous pouvons donc répondre d'une manière affirmative. Cependant, pour enlever tout doute, examinons les objections que l'on fait contre ce voyage, et montrons qu'elles ne sont pas de nature à détruire la force des arguments que nous avons produits.

A la nuée imposante de témoins qui affirment la prédication *viarum peregrinationum S. Pauli*, p. 175, dans *Gloria Messanensium, sive de epistola deiparæ Virginis scripta ad Messanenses*, in-4^o. Messane, 1647.

On peut en outre consulter les écrivains espagnols qui défendent vivement cette tradition : — *Lucas Tudensis in chronico*. — *Tolet* in cap. 33 *Generis* et in *Matt.*, c. 2. — *Moralès, hist.*, l. ix, c. 2, — et *Trugillus in thesaur. concionat.*, t. II, et autres.

¹ Paulus apostolus, dum in Hispaniam iret, ecclesiam Viennensem instituit apostolica auctoritate et per presentiam suam. *Joannes Chenu, in Episc. Viennen.*

² Paulum in Hispaniam proficiscentem, Narbonensem provinciam lustrasse non nupera traditio est. Nam licet illa Pauli in Hispaniam profectio, communi omnium suffragio non recipiatur, vincit tamen auctorum tam grecorum quam latinorum illam asserentium numerus. *Hist. eccles. Gall.*, liv. I, c. 4.

de saint Paul en Espagne, on oppose le sentiment du pape saint Innocent I^{er} et du pape saint Gélase. Voyons ce qu'il faut en penser.

Le pape *saint Innocent I^{er}*, écrivant à Décentius en l'an 402, lui disait : « Qui ne sait et qui ne remarque que tout ce que » le prince des Apôtres, saint Pierre, a donné par tradition à » l'Eglise de Rome et qui se conserve encore fidèlement chez » nous, doit être observé par tous, et qu'il n'est pas permis d'y » mêler ni d'y introduire des choses ou dénuées d'autorité, ou » bien empruntées d'ailleurs ? Car il est manifeste que per- » sonne n'a fondé des églises dans toute l'Italie, les Gaules, » l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, si ce n'est » les évêques que le vénérable Pierre et ses successeurs y ont » envoyés¹. »

De ce passage interprété d'une manière trop étroite, on a voulu conclure que l'Espagne n'avait pas été évangélisée par saint Paul. Mais nous dirons avec le pape *saint Léon* : « Tout » est commun entre saint Pierre et saint Paul, ces deux apô- » tres que le choix a faits égaux et que la mort a rendus sem- » blables². »

C'est aussi le sentiment de Henri de Sponde, évêque de Pamiers : « Quand le pape saint Innocent, dit-il, prescrivant aux » autres églises de se conformer aux usages de l'Eglise ro- » maine, semble assurer qu'à l'exception de saint Pierre au- » cun apôtre n'a prêché en Espagne, ni dans les autres con-

¹ Quis enim nesciat aut non advertat, id quod a principe Apostolorum Petro romanæ ecclesiæ traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari; nec superduci aut introduci aliquid, quod auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum? Præsertim, cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, insulasque interjacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes (Innocentii I, *Epist.* 25, n. 2, dans *Patr. lat.*, t. 20, p. 552).

² Nihil in Petro et Paulo sentire debemus discretum; quos electio pares, et passio fecit æquales. — On comprend assez avec quelle réserve doit être entendue cette expression.

(*Annales.*) — De quorum meritis atque virtutibus, quæ omnem loquendi superant facultatem, nihil diversum, nihil debemus sentire discretum; quia illos et electio pares, et labor similes, et finis fecit æquales (S. Leo, *sermo* 82, n. 7; *Pat. lat.*, t. 54, p. 427).

» trées de l'Occident, il ne faut pas penser qu'il ait voulu
 » séparer saint Paul de saint Pierre. Car, dans l'affaire dont il
 » s'agissait, la cause de saint Pierre paraissait être commune à
 » saint Paul. Celui-ci, en effet, a comme saint Pierre prêché
 » à Rome, et donné comme lui à cette église les rites sacrés du
 » Christianis me¹. »

De là vient que les disciples de l'un de ces apôtres sont souvent appelés les disciples de l'autre. L'usage de l'Eglise autorise encore cette interprétation. Elle ne célèbre jamais aucune fête de saint Pierre sans faire mémoire de saint Paul, et réciproquement. Elle nous met ces paroles sur les lèvres : « L'a-
 » pâtre Pierre et Paul, le docteur des nations, nous ont ensei-
 » gné votre loi, ô Seigneur ! Ces glorieux princes de la terre
 » s'aimèrent pendant leur vie et ne furent pas séparés lors de
 » leur mort². »

Le témoignage du pape Innocent I^{er} ne peut donc être invoqué contre le voyage de saint Paul en Espagne.

On ne peut pas davantage nous opposer le sentiment du pape saint Gélase, rapporté dans le *décret* de Gratien :

« On ne doit pas croire, dit-il, que le bienheureux Paul
 » nous ait trompés (loin de nous une telle pensée), ni qu'il
 » ait été en opposition avec lui-même, parce que, après avoir
 » promis d'aller en Espagne, il ne put exécuter sa promesse,
 » empêché qu'il en fut par des raisons majeures, selon la
 » disposition divine. En ce qui dépendait de lui, il promit ce
 » qu'il avait réellement l'intention de faire. Quant aux secrets
 » desseins de la Providence (étant homme, il ne put tous les
 » connaître, bien qu'il fût rempli de l'Esprit de Dieu), il les
 » ignora par suite d'une disposition supérieure³. »

¹ Quod Innocentius, epistola sancta ad Decentium, ad Ecclesiæ Romanæ instituta cæteros provocans, omnino asserere videatur, neminem Apostolorum, excepto Petro, Hispanias et alias Occidentales ecclesias docuisse, haud putandum est, a Petro dividere Paulum voluisse. Nam in re de qua agebatur, Petri causa communis Paulo videbatur. Quippe qui et ipse, sicut Petrus, Romæ docuerit, eamque ecclesiam sacris ritibus et institutis imbuerit. *Epitome Baronii*, anno 61.

² Petrus apostolus et Paulus doctor gentium, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine. — Gloriosi principes terræ, quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati. *Brev. rom.*, in suffrag. Sanctorum.

³ Beatus Paulus apostolus non ideo (quod absit) sefellisse credendus est, aut

Peut-on inférer de ces paroles que le pape saint Gélase ne croyait pas à la réalité du voyage de saint Paul ? Peut-on dire qu'il affirme que cet Apôtre ne l'a jamais entrepris ? Nous ne le pensons pas. A notre avis, son langage ne signifie pas autre chose que ceci : Lors même que saint Paul ne serait pas allé en Espagne, il ne faudrait pas l'accuser d'avoir manqué à sa parole, car il ne tint pas à lui d'accomplir sa promesse. Quand il écrivait de Corinthe aux fidèles de Rome, il était bien dans l'intention de faire ce voyage, mais les persécutions des Juifs et les diverses captivités qu'il eut à subir soit en Asie, soit à Rome, l'en empêchèrent alors.

C'est ainsi que ces paroles sont interprétées par la *Glose*. Saint Thomas, dans son *commentaire* sur le 13^e chapitre de l'*Épître aux Romains*, les explique de la même manière ¹. Ceux-là donc s'appuient sur une base fragile qui, pour rejeter le voyage de saint Paul en Espagne, invoquent le témoignage du pape saint Gélase I^{er}. Mais ce saint Pontife eût-il dit ce que les adversaires de notre sentiment lui font dire, ce ne serait pas assez pour établir leur opinion. Il en résulterait seulement qu'il pensait autrement sur ce point, que plusieurs Pères de l'Eglise, plusieurs martyrologes et plusieurs historiens. Or, sur cette question de fait, ce n'est là qu'une voix isolée en opposition avec une foule de témoignages.

X.

Une question intéressante nous reste encore à traiter. Quel fut le fruit de la prédication de saint Paul en Espagne ? Malheureusement, rien de positif ne nous est parvenu là-dessus. Saint Luc a retracé dans les *Actes* tous les voyages de l'Apôtre des nations avant son entrée à Rome, mais là s'arrête son récit. Ce qu'il fit plus tard, aucun écrivain ne l'a raconté; mais

sibi extitisse contrarius, quoniam cum ad Hispanos se promississet iturum, dispositione divina, majoribus occupatus ex causis, implere non potuit quod promissit. Quantum enim ipsius voluntatis interfuit, hoc pronuntiavit quod revera voluisset efficere. Quantum enim ad Divini secreta consilii (quæ, ut homo, omnia non potuit, licet Spiritu Dei plenus, agnoscere) superna prætermisit dispositione præventus. *Corpus juris canon.* Decreti 2^a pars, causa 22, quæst. 2, c. v.

¹ (*Annales*). — Nous avons cité de plus le témoignage formel de S. Thomas sur le voyage de S. Paul.

si l'histoire se tait, les *légendes* parlent. *Sophrone* de Jérusalem et *Métaphraste* nous ont conservé une, que nous nous garderons bien de passer sous silence. (Voici ce que dit *Métaphraste* :)

« Pendant que l'apôtre saint Paul prêchait en Espagne, une
 » femme que sa naissance, sa science et ses richesses ren-
 » daient recommandable, ayant eu connaissance de la prédi-
 » cation évangélique, désirait voir le héraut de la vérité, et
 » être instruite par lui des dogmes de la foi. Un jour, elle eut
 » comme une inspiration divine, et elle se rendit sur la place
 » publique. C'était au moment même où saint Paul la traver-
 » sait. Elle le vit s'avançant avec modestie et gravité. Son as-
 » pect la frappa, et elle parvint à persuader à son mari de lui
 » donner l'hospitalité dans sa propre maison. A peine l'Apô-
 » tre y fut-il entré qu'un prodige surprenant s'opéra. Les yeux
 » de l'esprit de cette femme s'ouvrirent, et, sur le front de son
 » hôte, elle lut ces paroles écrites en lettres d'or : *Paul, apôtre*
 » *de Jésus-Christ*. A cette vue, saisie de joie et de crainte tout
 » la fois, elle se prosterna à ses pieds, et verse un torrent de
 » larmes. Saint Paul lui enseigna la doctrine chrétienne, et
 » lui donna le nom de Xantippe. Après elle, furent baptisés
 » Probus, son époux (qui était connu de Néron, puis le pré-
 » fet Philothéos, et tous ceux qui habitaient ce pays¹.)»

Cette conversion n'a pas seulement pour garant l'autorité de *Sophrone* et de *Métaphraste*. On lit dans les *Ménées des Grecs* :
 « Mémoire des saintes femmes Xantippe et Philoxène, sa
 » sœur. Elles étaient d'origine espagnole, et vivaient du temps
 » de Claude César. Xantippe épousa Probus qui gouvernait
 » cette contrée. Elle fut instruite par le bienheureux Paul,
 » lorsqu'il évangélisa l'Espagne, et avec elle reçurent la vraie
 » doctrine son époux et plusieurs autres. Philoxène fut enle-
 » vée par un homme pervers, mais, par la grâce de Dieu, elle
 » se conserva pure. Elle avait été baptisée par saint Paul, et
 » convertit plusieurs personnes à la foi. Ayant rencontré l'a-
 » pôtre Onésime, elle résolut de rentrer en Espagne, sa pa-
 » trie. Après une longue navigation, et à travers une multi-

¹ (*Annales.*) — Siméon Métaphraste, dans la *Vie de S. Paul* et dans les *Notes* de Bivarus sur Dexter (*Patr. lat.*, t. 31, p. 191).

» tude de périls, elle rejoignit sa sœur Xantippe avec Rébecca
 » qui l'avait accompagnée partout. Elles vécurent longtemps
 » encore, et, après avoir mené une vie heureuse et remplie de
 » vertus, elles retournèrent au Seigneur¹. »

Quelques historiens espagnols donnent à l'époux de Xantippe les noms de *Lucius Sabinus Probus*. D'abord gouverneur de la province où vint prêcher saint Paul, il devint plus tard évêque de Ravenne en Italie. Cette Eglise célèbre sa fête le 10 novembre². »

On n'a pas d'autres détails sur ce que saint Paul fit en Espagne. On sait seulement que, de retour à Rome, il envoya, de concert, avec saint Pierre, sept évêques pour conquérir ce pays à la foi. Le *Missel Mozarabique* célèbre en style pompeux « la mémoire de ces sept flambeaux allumés par le ciel *sur les*
 » *confins de l'Espagne*, afin de chasser de cette terre la nuit de
 » l'infidélité, et d'y répandre, après les Apôtres, la connais-
 » sance de l'Évangile³. »

Le *Martyrologe romain* en parle aussi au 15 mai. « En Espagne, on solennise la fête des saints Torquat, Ctésiphon, Second, Indalécè, Cœcilius, Hésychius et Euphrasius, qui furent ordonnés évêques à Rome, par les *saints Apôtres*, et envoyés par eux en Espagne pour y prêcher la parole de Dieu⁴. » Or, ces saints apôtres sont saint Pierre et saint Paul, comme l'écrivait saint Grégoire VII au roi Sanche, et comme le témoigne dans ses *Annales*, Bordin, archevêque d'Avignon : « Torquat, Ctésiphon, etc., dit-il, ayant été ordonnés par saint Pierre et saint Paul, et envoyés par eux en Espagne, semblables à sept brillants flambeaux, illustrèrent ce pays par leur prédication et par leur martyre⁵. »

¹ *Acta Sanctorum*, t. II februaril, p. 857.

² *Ibidem*, p. 422.

³ (*Oratio*). Hi sunt septem faculæ, hujus Hesperis finibus inditæ, ad effugandam ejus terræ (tetra) noctis infidelitatem cœlitus missæ. *Missale Mozarab.*, p. 320 (*Patr. lat.*, t. 85, p. 735).

⁴ In Hispania, Sanctorum Torquati, Ctēsiphontis, Secundi, Indalēcis, Cœcilli, Hēsychii et Euphrasii, qui Romæ a sanctis Apostolis Episcopi ordinati, et ad prædicandum verbum Dei in Hispanias directi sunt (*Mart. rom.*) 15 mail.

⁵ Hispaniam quoque Torquatus, Ctēsiphon etc., et Euphrasius, ab Apostolis Petro et Paulo ordinati et illic missi, velut septem splendidissima luminaria, partim prædicatione, partim martyrio illustrarunt (Bordin, *Annales*).

Ces sept évêques, dit encore le savant Mabillon, ordonnés à Rome par les Apôtres eux-mêmes, furent envoyés en Espagne. C'est la tradition des Espagnols, tradition aussi ancienne qu'elle est constante, et que l'*Hymne du Bréviaire mozarabique*¹ rapporte clairement.

Après toutes ces preuves, auxquelles il nous semble difficile d'opposer quelque argument valable, sera-t-il permis de se demander si l'Espagne a jamais vu saint Paul ? Nous ne le pensons pas. Il faudrait pour cela méconnaître toutes les règles de la critique. Que d'autres rejettent donc sur de vaines conjectures la réalité de ce voyage. Deux Papes semblent les soutenir, mais nous avons pour nous le témoignage clair et formel de plusieurs Papes et de plusieurs Pères de l'Eglise. Leurs témoins sont muets, et ils déposent en leur faveur, plus par ce qu'ils taisent, que par ce qu'ils disent ; les nôtres parlent, et leurs paroles décisives ne laissent rien à désirer.

Que l'on ne s'étonne pas du prix que nous attachons à ce point d'histoire ; il a une très-haute importance. S'il est avéré, en effet, que saint Paul a visité l'Espagne, il ne sera plus permis de croire qu'il ait négligé la *Gaule*, notre patrie ; alors on sera forcé d'abandonner le sentiment des critiques du siècle dernier qui retardent jusque vers l'an 250, sous le consulat de Dèce et de Gratus, la fondation de nos Eglises françaises.

L'abbé MAXIME LATOU.

XI.

(*Annales.*)— Ajoutons en terminant, que, contre ce voyage de saint Paul en Espagne, Tillemont n'a pu citer d'autre témoignage que celui de l'hérétique Pélage qui, dans son *commentaire* de l'Epître aux Romains, dit simplement :

¹ Hi, qui post Apostolos in Hispanias Evangelium propagarunt, ab ipsis Apostolis ordinati et in Hispaniam missi perhibentur. Hæc constans est et vetusta Hispanorum persuasio, quam hymnus breviarii Mozarabum aperte tradit. *Miss. Mozarab.*, p. 573.

(*Annales.*) Voici le début de cette hymne :

Urbis Romulæ jam toga candida,
Septem Pontificum destina promicat,
Missos Hesperia, quos ab apostolis
Adsignat fidei prisca relatio.

(*Brev. gothicum*, die 1 mali ; *Patr. lat.*, t. 86, p. 1112).

« S'il est allé en Espagne, on le regarde comme incertain¹. »

Nous aurions désiré joindre à cette dissertation un extrait de celle que le P. Bivarius a publiée pour prouver que l'*Épître de saint Paul aux Hébreux* a été adressée spécialement aux Juifs d'Espagne pour les consoler de n'avoir pu effectuer son voyage aussi tôt qu'il l'avait promis². Mais cet article est assez long, et nous ferons connaître une autre fois ce travail à nos lecteurs.

A. BONNETTY.

¹ Utrum in Hispania fuerit, incertum habetur (Pelagius, *Comm. in Epist. ad Romanos*, c. xv, dans les *OEuvres* de S. Jérôme (*Patr. lat.*, t. 30, p. 713). — Tillemont, *Hist. eccl.*, t. 1, p. 609.

² Cette dissertation a pour titre : *Quod epistola Pauli ad Hebræos scripta sit ad Hebræos Hispaniæ*, dans les *Notes* sur Dexter, *Patr. lat.*, t. 31, p. 205).

Littérature biblique.

LE NOUVEAU TESTAMENT, SELON LA VULGATE,

TRADUIT EN FRANÇAIS AVEC DES NOTES

ET APPROUVÉ PAR LE SAINT-SIÈGE,

Par M. l'Abbé J. B. GLAIRE¹.

On sait qu'il existe un grand nombre de traductions du Nouveau-Testament, mais aucune de ces traductions n'avait encore été approuvée du Saint-Siège. C'était pourtant là une chose bien essentielle, et tout le monde regrettait de ne pouvoir avoir en sa possession, ou indiquer aux autres une traduction qu'on pût lire et citer avec une sécurité complète. Ce désir et ce besoin viennent de recevoir leur réalisation. Nous n'avons ici qu'à nous en réjouir, et en consigner les expressions authentiques. Nous ferons suivre ces pièces des considérations que le traducteur a faites lui-même sur son œuvre. Voici donc cet important décret de la *Congrégation de l'Index* :

DÉCRET, Mardi, 22 janvier 1861.— La S. Congrégation de l'Index, ayant chargé quelques uns des Consulteurs d'examiner avec soin la version française du N. Testament d'après le texte de la Vulgate latine par J.-B. GLAIRE, et ces mêmes Consulteurs, après avoir fait l'examen qui leur avait été prescrit, ayant certifié que cet ouvrage ne contenait rien de contraire à la foi ou aux mœurs, a été d'avis que rien ne s'opposait à ce que la publication de ladite version pût être permise, pourvu qu'on y insérât préalablement les corrections et les notes indiquées par les théologiens à ce désignés.

Lorsqu'il en a été référé par moi soussigné à NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE

Decretum. Feria III, die 22 Januarii 1861. — Quum S. Ind. C. gallicam N. Testamenti versionem ex Textu latinæ Vulgatæ auctore Joanne Baptista GLAIRE nonnullis ex Consultoribus sedulo expendendam commiserit, lisdem proprio jam functis munere, referentibus nil prorsus quod fidei aut moribus sit adversum eo in Opere contineri; censuit ob id præviis emendationibus ac notis per designatos theologos inserendis, nihil obstare, quominus memoratæ interpretationis editio permitti possit.

Quibus per me inscriptum SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PP. IX,

¹In-18, de 467 p., à Paris, chez Jouby, 7, rue des Grands-Augustins, 1861.

LE PAPE PIE IX, dans l'audience du 25 Janvier, SA SAINTÉTÉ a approuvé le Décret.

JÉRÔME, CARD. D'ANDRÉA, PRÉFET.

Lien † du sceau.

FR. ANGE-VINCENT MODENA,

De l'Ordre des Prêcheurs, Secrétaire de la Sainte Congrégation de l'Index.

Déclaration. — Le soussigné atteste d'office que pour ce qui regardait l'Auteur dans le Décret ci-dessus, il s'est soigneusement et exactement conformé à l'intention de la S. Congrégation, en faisant les corrections et en ajoutant les notes qui lui ont été indiquées.

En foi de quoi, etc.

Donné à Rome, à Sainte-Marie de la Minerve, le 13 Février 1861.

FR. ANGE-VINCENT MODENA.

Voici maintenant l'*avertissement* où M. l'abbé Glairé rend compte de son œuvre, fait connaître la méthode qu'il a suivie dans sa traduction et les difficultés qui se sont présentées à lui, et dont nous croyons qu'il a triomphé.

« Bien que préparé à cette traduction par une étude des langues et de la science biblique, continuée pendant plus de quarante années, nous n'aurions osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé, et en France et en plusieurs pays étrangers, par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Si donc il y a eu témérité de notre part, nous espérons trouver dans ces encouragements une excuse légitime.

» Nous avons d'abord pensé à reproduire la *version de Sacy*, avec de nombreux changements; mais, après un examen plus approfondi et une confrontation plus rigoureuse de cette version avec la *Vulgate*, nous avons dû renoncer à cette idée. Sacy, en effet, est moins traducteur que paraphraste; il semble même, dans une multitude de passages, affecter de s'écarter de la lettre, sans qu'il y ait le plus léger motif qui puisse

relatis in Audientia diei 25 Januarii SANCTITAS SUA Decretum probavit.

HIERONYMUS, EPISC. SABINUS, CARD. DE ANDREA, PRÆF.

Loco † sigilli.

FR. ANGELUS-VINCENTIUS MODENA,

Ord. Præd. S. Ind. Congr. a Secretis.

Declaratio. — Quæ sui muneris partes erant memoratæ in superiori Decreto versionis Auctorem emendationibus notisque subjectis ad mentem S. C. studiose, diligenterque explevisse, inscriptus ex officio testor.

In quorum fidem, etc.

Datum Romæ ad S. Mariæ supra Minervam, Idibus Februarii 1861.

FR. ANGELUS-VINCENTIUS MODENA.

l'y obliger. Aussi, il faut bien le reconnaître, si sa traduction se recommande par une grande pureté et une certaine élégance de style, elle ne laisse pas même entrevoir qu'elle soit la représentation d'un texte qui a conservé dans tout leur naturel les couleurs si vives et si tranchées de la composition orientale dont il émane. Ajoutons que ce mode de traduction libre, tout en mettant fort à l'aise le traducteur lui-même, laisse souvent la pensée de l'écrivain sacré dans un vague et une obscurité qui ne permettent pas au lecteur de la saisir d'une manière claire et précise. De là vient que quand on compare Sacy avec saint Jérôme, on ne comprend pas toujours quel rapport il peut y avoir entre l'un et l'autre.

» Quant à la *traduction de M. Genoude*, elle est trop défectueuse pour que nous ayons songé un seul instant à la prendre pour base de notre travail. L'auteur, profondément ignorant de tout ce qui touche à nos divines Écritures, a accumulé contre-sens sur contre-sens, omis une foule de mots importants; et quoiqu'il semble avoir voulu se conformer à la *Vulgate* et la reproduire aussi littéralement qu'il est possible, il lui arrive constamment de l'abandonner pour suivre l'hébreu ou le grec, sans les traduire exactement, et de copier, avec une fidélité scrupuleuse, la paraphrase de Sacy.

» On comprend aisément que nous ayons cherché à mettre à profit les *traductions bibliques de Bossuet*. Il y a vingt-cinq ans que, sur les instances d'un vénérable sulpicien, M. Mollevaut, nous entreprîmes de recueillir de ses divers ouvrages tout ce qu'il a traduit de nos saintes Écritures. Ainsi nous devons beaucoup au grand évêque de Meaux; cependant il nous est arrivé fort souvent de donner des interprétations autres que les siennes. On ne saurait s'en étonner, puisque, malgré son érudition, d'ailleurs prodigieuse, Bossuet manquait d'une connaissance indispensable à tout exégète de la Bible, de la connaissance de l'hébreu.

» Mais nous devons au lecteur quelques explications sur la nature de notre propre travail. Le premier devoir d'un traducteur étant de choisir un texte qui puisse donner toutes les garanties désirables, nous nous sommes entièrement conformé à l'édition de la *Vulgate* donnée à Turin par Hyacinthe Marietti,

et approuvée par un décret de la Congrégation de l'Index, en date du 26 juin 1856. Quant à notre traduction elle-même, ce qui la caractérise surtout, c'est une *rigoureuse littéralité*. Ainsi, toutes les fois que les exigences de notre langue ne s'y sont pas opposées, nous avons rendu la Vulgate mot pour mot. Or, voici les avantages que nous avons cru trouver dans ce genre d'interprétation. D'abord la Bible conserve mieux son admirable simplicité, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la hardiesse de ses tropes; en un mot tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur sans le fatiguer jamais.

» En second lieu, toutes les traductions autorisées ont suivi le système de la littéralité, et la Vulgate elle-même s'y est généralement conformée; car le manque de clarté qu'on lui reproche dans un grand nombre de passages vient précisément de ce que son auteur a cru devoir expliquer les textes originaux au pied de la lettre ¹.

» Troisièmement enfin, le respect même dû à la parole de Dieu, nous a empêché d'adopter le mode d'une traduction libre, comme exposant continuellement le traducteur à faire prendre le change sur le vrai sens des écrivains sacrés, en leur prêtant des idées qui ne sont pas les leurs. Cependant, hâtons-nous de le dire, partout où une trop grande littéralité ne rendait pas assez fidèlement ou assez clairement la pensée de ces écrivains, nous l'avons abandonnée; mais, dans ce cas même, nous ne nous en sommes éloigné que le moins possible, et en reproduisant dans les notes, les termes et les constructions que notre langue ne permettait pas d'introduire dans le corps du texte.

» D'un autre côté, nous n'avons pas cru nous en écarter, en traduisant certains mots de plusieurs manières, parce que dans les textes primitifs ils offrent réellement une variété de sens. Tel est, par exemple, le verbe *dire* (en latin *dico*), qui, en hébreu aussi bien qu'en chaldéen, en syriaque et en arabe,

¹ Plusieurs critiques ont objecté que saint Jérôme s'est souvent éloigné du texte hébreu, nous avons répondu ailleurs à cette objection; nous nous bornons à dire ici que le texte hébreu que lisait le saint docteur était évidemment différent du nôtre dans plusieurs endroits.

signifie souvent *répondre, répliquer, repartir, etc.*, et auquel saint Jérôme lui-même a substitué tantôt *inquo*, tantôt *cio*. Tel est encore *répondre (respondeo)*, mot représentant l'hébreu *hana*, primitivement *élever la voix, crier* ; combien de fois n'échange-t-il point sa signification première contre celle de *prendre la parole, ou parler avant tout autre*? Et pour ne plus citer qu'un exemple en ce genre, la même particule *et* ne réunit-elle pas, dans les quatre langues orientales que nous venons de nommer, les nuances diverses de *mais, cependant, en outre, ensuite, etc.*, tandis qu'en mille endroits elle devient purement pléonastique pour un traducteur français, surtout quand elle marque simplement l'apodose? Enfin, on ne viole certainement pas les lois de la littéralité, ni en négligeant dans une traduction française les particules *quia, quoniam*, quand elles ne sont qu'explicatives, ou en les rendant par *disant, en disant*, lorsque, représentant le *ki* hébreu, le *an* arabe, le *khi* persan, elles ne servent qu'à introduire dans le récit un discours direct; ni en substituant un nom au pronom qui le représente, afin d'éviter la confusion, l'amphibologie, et, en un mot, tout ce qui pourrait blesser la susceptibilité de notre langue.

» Nous croyons avoir rendu plus fidèlement que la plupart des traducteurs en langues vulgaires un certain nombre de passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, non-seulement en tenant compte de l'emploi ou de l'omission de l'article déterminatif, qui existe dans l'hébreu et dans le grec, et que l'auteur de la Vulgate n'a pu reproduire dans le latin; mais en conservant, autant qu'il a été possible, l'ordre même des mots, attendu que cet ordre influe toujours plus ou moins sur le sens du texte; car il est incontestable que certaines inversions, contraires à la marche naturelle et ordinaire de la phrase, ne sont nullement arbitraires et un pur effet d'euphonie, mais que le mot qui occupe la première place dans une proposition est généralement celui auquel l'écrivain sacré attache le plus d'importance, et par conséquent sur lequel il veut arrêter plus particulièrement l'esprit du lecteur ¹.

¹ Ce n'est pas seulement dans les langues bibliques que l'on trouve ces sortes de constructions grammaticales, c'est encore dans beaucoup d'autres idiomes,

» Comme un certain nombre de passages de l'Écriture se trouvent diversement rendus dans les versions autorisées des catholiques anglais, espagnols, italiens et allemands, nous avons emprunté de ces versions les sens qui nous ont paru les mieux fondés, mais nous avons mentionné les autres en note ¹.

» L'Église s'opposant avec la plus grande sagesse à la publication de versions en langues vulgaires, *quand elles ne sont pas accompagnées de notes tirées des saints Pères ou de savants écrivains catholiques*, nous en avons ajouté à notre traduction; elles ont pour objet, tantôt d'éclaircir les passages obscurs, tantôt de justifier la Vulgate contre l'accusation de barbarie, en montrant que les irrégularités si étranges qu'on lui reproche ne sont que de purs hébraïsmes, qu'elle a voulu conserver par respect pour le texte sacré, tantôt de réfuter les objections faites dans le monde par des chrétiens qui ne sont pas suffisamment instruits de ce qui touche à la religion, tantôt enfin de concilier les contradictions apparentes de la Bible : toutes choses que nous nous proposons de faire avec beaucoup d'étendue *dans l'édition destinée plus particulièrement aux ecclésiastiques*, et que nous espérons publier immédiatement après celle-ci.

» *L'Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, et les *Livres Saints vengés*, auxquels nous avons souvent renvoyé le lecteur, sont un complément de notre traduction. Craignant de rendre moins facile l'acquisition de notre livre en le grossissant par un trop grand nombre de notes, nous avons pensé que ces deux ouvrages pourraient être très-utilement consultés par toutes les personnes du monde, désireuses de connaître les vrais principes sur lesquels repose l'autorité de nos Livres saints, et la solution des questions soulevées par les incrédules modernes, et surtout tant de l'Orient que de l'Occident; et le français, en particulier, en fournit de nombreux exemples.

¹ Ces versions, que nous avons souvent confrontées en composant la nôtre, sont la *Bible anglaise*, dont l'Ancien Testament a été publié pour la première fois par le collège anglais, et le Nouveau à Reims, également par le collège anglais; la *Bible espagnole* de Philippe Scio; la *Bible italienne* d'Antoine Martini, et la *Bible allemande* de Joseph-François Alloll.

par les mythologues et les critiques rationalistes, contre la vérité historique et divine des principaux récits qui y sont contenus.

» Nous venons de dire en quoi nous avons tâché de mieux faire que nos devanciers, et par quelle voie nous avons cherché à y parvenir. Avons-nous atteint ce but? on en jugera. Evidemment, quant à nous, si nous ne pensions pas que notre travail, envisagé sous les nombreux et divers points de vue qu'il embrasse, réunit au moins quelques avantages de plus que les autres travaux de même genre, nous n'aurions jamais eu l'idée de le publier, ou plutôt nous l'aurions abandonné, dès que nous aurions reconnu l'inanité de nos efforts. Mais avons-nous réussi de manière à être satisfait de notre œuvre, à la juger, non plus par comparaison avec les autres traductions françaises, mais avec le modèle dont nous avons entrepris la copie, c'est-à-dire la *Vulgate*, le livre que tout homme versé dans les matières bibliques considère comme le plus difficile à faire passer dans notre langue? Sous ce rapport, personne assurément ne jugera notre traduction plus sévèrement que nous ne l'avons fait nous-même, parce que personne n'a mieux compris toute l'étendue des difficultés que présente un pareil travail, non-seulement pour le langage et pour le style, mais pour le sens exégétique et théologique. Aussi n'est-ce pas sans dessein que, dès les premiers mots de cette *préface*, nous avons déclaré que, malgré nos quarante années consacrées à l'étude des diverses branches de la science biblique, nous n'aurions pas osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Nous sommes donc pleinement convaincu que dans quelques passages sur le sens desquels diffèrent entre eux, et les théologiens, et les commentateurs, et les Pères eux-mêmes, nous avons pu ne pas choisir le sentiment le mieux fondé, malgré la comparaison la plus minutieuse des divers moyens qu'offre à un traducteur la critique sacrée, aussi bien que l'herméneutique et l'exégèse. Nous ne sommes pas moins convaincu qu'en ce qui touche au langage et au style, plusieurs imperfections ont pu nous échapper, les unes par inadvertance,

les autres par suite du système de littéralité, que nous avons adopté. Disons cependant que sur ce dernier point nous ne pensons pas avoir dépassé les limites que nous ont tracées des écrivains qui jouissent d'une grande autorité dans le monde littéraire.

» Quant *aux notes* qui accompagnent notre traduction, il en est quelques-unes qui, au premier abord, paraîtront peut-être trop scientifiques, mais, comme cette traduction est destinée à tous les catholiques indistinctement, et par conséquent aux hommes instruits et même aux savants, aussi bien qu'à ceux dont l'esprit est moins cultivé, nous avons cru qu'elles ne seraient pas sans quelque utilité. Encore ici, nous n'hésitons pas à le dire, il est très-possible que nous ne soyons pas toujours resté dans une juste mesure.

» Il nous reste une dernière remarque à faire, c'est que les diverses fautes que l'on pourra relever dans notre traduction ne sauraient être d'une grande importance, puisque le Saint-Siège, auquel nous avons cru devoir la soumettre, n'en a permis la publication qu'après un long examen fait par la S. Congrégation de l'Index. »

L'abbé J.-B. GLAIRE.

Science du droit.

—
HISTOIRE
DU DROIT CRIMINEL DES PEUPLES MODERNES,

T. III (ANGLETERRE),

Par ALBERT DU BOYS.

—♦—
 TROISIÈME ARTICLE ¹.

Qui ne sait que la législation anglaise, soit civile, soit criminelle, est un véritable dédale où se perdent les meilleurs jurisconsultes du pays? Elle n'est point, en effet, comme la nôtre, un ensemble de dispositions plus ou moins coordonnées, recueillies dans un code ou dans un bulletin officiel, mais un mélange confus de coutumes plus ou moins surannées, transmises par la tradition plutôt que par la science aux générations qui se succèdent, une suite de statuts de tous les âges, de lois superposées qui, faute d'un lien logique, de principes fixés ou d'une jurisprudence reconnue, ne laissent à la mémoire ou à l'interprétation des textes ni prise, ni point d'appui. S'il en est ainsi, même encore aujourd'hui, du fond de la législation criminelle en Angleterre, que dire de son histoire où on la voit subir toutes les vicissitudes qu'entraînent les changements de régime politique, de dynastie, de culte, etc., et les perpétuelles variations de l'esprit national si indépendant et si mobile, malgré ses apparences de constance et de solidité?

M. Du Boys n'a pas été découragé par ces difficultés, et il a su apporter à l'exposé de la législation criminelle de l'Angleterre le même soin et la même patience d'analyse et d'investigation qu'il avait montrés dans les premiers volumes spécialement consacrés à la France, à l'Allemagne et à l'Italie. Nous continuerons de notre côté, comme nous l'avons déjà fait dans deux précédents articles, de tenir nos lecteurs au courant de ces importants travaux qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe à la morale, à la philosophie et à la religion.

¹ Voir le 2^e article rendant compte du t. II au t. XVII, p. 405 (4^e série).

La législation criminelle est, ainsi que nous l'avons déjà dit, une des expressions les plus exactes des croyances, des idées, des mœurs, de la civilisation d'un peuple. Partout en Europe, elle a été tour à tour ou simultanément dominée par trois influences rivales : l'influence ecclésiastique, l'influence féodale, l'influence de la royauté. Ces trois influences se sont retrouvées dans la législation criminelle d'Angleterre, mais à des degrés divers et avec des développements différents. L'influence ecclésiastique s'est fait sentir dans cette île plutôt que sur le continent, parce qu'elle n'y a point rencontré dans les chefs de l'heptarchie, dans les souverains anglo-normands, les mêmes répugnances que chez les rois francs qui ne subissaient son joug qu'en frémissant et qui demeurèrent presque aussi barbares après qu'avant leur conversion. Elle paraît avoir atteint son apogée sous les règnes d'Alfred le Grand et d'Edouard le Confesseur.

« Les lois d'Alfred, dit M. Du Boys, sont plus empreintes de » cette couleur ecclésiastique que les capitulaires mêmes de » Charlemagne. Si, comme on le croit généralement, le préam- » bule de ces lois est son propre ouvrage, il est impossible » de mieux proclamer l'origine divine et révélée des législa- » tions humaines. Le décalogue y est tout entier reproduit; le » pieux roi rappelle ensuite que Notre Seigneur n'est pas venu » pour détruire ces préceptes, mais pour les accomplir dans » leur esprit intime et caché. Il n'hésite pas à attribuer à la » douceur d'âme de Jésus-Christ l'abaissement des pénalités; » il va même jusqu'à faire honneur aux évêques d'Angleterre, » successeurs des apôtres, de l'établissement des compositions » pécuniaires ou amendes. C'est, dit-il, un devoir pour les » rois de les accepter et de dispenser les criminels de toute » autre pénalité, en mémoire de la clémence et de la miséri- » corde de Notre Seigneur. »

Ne respire-t-on pas dans cette antique législation et dans son commentaire je ne sais quel parfum évangélique et comme une réminiscence des premiers enseignements chrétiens? Aussi ne doit-on pas s'étonner si, pour les Anglais, le règne d'Alfred est une sorte d'âge d'or vers lequel ils se reportent avec reconnaissance et avec amour.

Après la conquête normande tout change. Devançant les idées modernes, Guillaume s'efforce d'établir une séparation nette et précise entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, il éloigne le clergé des cours de justice et ne lui laisse de juridiction que pour les crimes exclusivement religieux. Il va plus loin, il soumet à son autorisation les décisions des synodes et à son examen les actes émanés de la Cour de Rome, de manière à laisser déjà présager cette soumission de l'Eglise anglicane au pouvoir royal qui devait aller jusqu'au schisme.

La religion n'en conservait pas moins son empire sur des âmes pleines de foi. La législation criminelle nous en fournit de nombreuses traces. C'est la religion qui fait admettre des exceptions aux lois les plus inflexibles et substitue dans certains cas la pénitence chrétienne à l'expiation légale. Les meurtriers eux-mêmes peuvent être amnistiés, si quelque ordre monastique les réclame pour entrer en religion et pour servir toute leur vie au temple ou à l'hôpital. C'est la religion qui force l'Etat à reconnaître le droit d'asile ou du moins à consentir que les coupables réfugiés dans les églises et qui avouent leur crime, se déroberont au supplice par l'exil, autrement dit par l'*abjuration* de la patrie. C'est la religion qui demande et qui obtient dès le commencement du 13^e siècle la suppression presque absolue des épreuves et du duel judiciaire; c'est elle enfin qui donne naissance au *bénéfice de clergie*, ce singulier privilège qui prit tant d'extension dans la jurisprudence anglaise, et qui faisant considérer comme *clerc* par une fiction de la loi tout homme *lettré*, c'est-à-dire sachant lire, le rendait justiciable, en cas de crime, des tribunaux ecclésiastiques ou passible de peines inférieures aux peines ordinaires. On voit que si l'Angleterre s'est soustraite de bonne heure au pouvoir pontifical dont elle redoutait les empiètements, elle n'en avait pas moins conservé l'esprit chrétien, et que cet esprit s'était infiltré dans ses lois plus profondément peut-être que dans les lois des autres pays.

Maintenant, qu'est-ce que la législation criminelle en Angleterre doit à la féodalité? Elle lui doit deux institutions fondamentales : l'institution des grands juges et celle du jury, deux principes sacrés et si longtemps méconnus : la publicité des

débats et le respect de la liberté individuelle formulé dans l'*habeas corpus* et l'inviolabilité du domicile. Ces institutions et ces principes ont eux-mêmes leur origine et leur consécration dans la grande charte, ce *palladium* de la liberté anglaise autour duquel les barons ont fait une garde si vigilante, qu'ils ont défendu avec un courage et une persévérance infatigables, et qu'ils ont ainsi sauvé de toutes les tyrannies et de toutes les révolutions. Ce n'était pas seulement une œuvre politique, mais encore et surtout une œuvre judiciaire, une garantie des droits de l'homme et des droits du citoyen. Elle règle le temps et le lieu pour la tenue des tribunaux inférieurs, la cour du comte, la tournée du shérif et la cour foncière. Elle confirme et établit solidement les libertés de la cité de Londres aussi bien que celles de toutes les cités, villes, bourgs et ports du royaume. Enfin, elle assure à chaque individu la jouissance paisible de sa vie, de sa liberté et de sa propriété, à moins qu'il n'ait encouru la forfaiture par le jugement de ses pairs, selon la loi du pays (Blackstone).

La grande charte, telle qu'elle a été rédigée sous le roi Jean, remonte à 1215. Combien l'Angleterre était alors en avance sur les autres peuples ! A quoi attribuer cette prééminence ? D'abord à l'esprit d'indépendance, ensuite au caractère énergique et réfléchi de la race anglaise et enfin à cette circonstance que la féodalité, importée pour ainsi dire tout d'une pièce en Angleterre par l'invasion normande, y a formé un corps plus uni, plus compacte, qui a trouvé en lui-même assez de lumières pour discerner les principales conditions de la vie sociale, assez d'autorité pour les stipuler à son profit et au profit du reste de la nation, assez de force pour les maintenir et les faire triompher en face de la royauté et des factions, et qui, après avoir commencé par l'oppression des classes inférieures, s'est fait leur protecteur et leur guide dans les voies de la civilisation. M. Du Boys, dans le cours de son ouvrage, fait ressortir avec sa sagacité ordinaire cette singulière et heureuse position de la féodalité anglaise qui a duré plus que toutes les autres féodalités, ou plutôt qui n'a jamais cessé d'exister, mais s'est transformée pour devenir cette illustre aristocratie composée, suivant le vrai sens du mot, des *meil-*

leurs, qui a toujours exercé et qui exerce encore aujourd'hui sur les destinées de son pays la plus légitime et la plus salutaire influence.

Après la religion et la féodalité, quelle a été la part de la royauté dans le développement et le progrès de la législation criminelle ? Au commencement, cette part a été considérable et en général bienfaisante. Quoiqu'en Angleterre, le roi, suivant l'expression d'un jurisconsulte, ne soit pas la *source*, mais le *réservoir* de la justice, il n'en était pas moins aux yeux des peuples, comme dans les autres monarchies, le premier et le plus haut *justicier*. C'est la royauté qui a travaillé, long et difficile labeur, à fondre ensemble les vieilles coutumes saxonnes avec les coutumes normandes et à réconcilier le vaincu avec le vainqueur ; c'est elle qui a organisé des tribunaux réguliers, institué les principaux officiers préposés au maintien de la paix, et substitué peu à peu aux pénalités barbares et arbitraires des pénalités plus rationnelles et plus précises. Mais à partir de l'avènement des Tudor jusqu'à Charles II, si la royauté touche à l'administration de la justice, c'est pour l'avilir et en faire un instrument d'oppression et d'iniquité. M. Du Boys, qui n'a su caractériser cette triste période que par ce titre : *influence du pouvoir absolu sur le droit criminel d'Angleterre*, nous fait assister à un déplorable spectacle. Les institutions et les règles tutélaires que nous rappelions plus haut sont abolies ou, ce qui est pis encore, dénaturées et faussées. C'est la corruption de ce qu'il y a de meilleur : *optimi pessima corruptio*. Des commissions dociles parmi lesquelles brille de son éclat sinistre la *chambre étoilée*, sont substituées aux grands juges ; le jury circonvenu et terrifié n'est plus l'organe du pays, mais l'organe du despotisme dont il sert et légalise les vengeances ; la juridiction parlementaire la plus élevée de toutes et qui devrait être la plus indépendante, n'use de son omnipotence que pour envoyer plus rapidement à l'échafaud les prévenus de haute trahison et tous les suspects du pouvoir. La torture défendue par la loi est ordonnée par la royauté qui trouve des bourreaux obéissants.

Quelles sont donc les causes de ce retour à la barbarie ? Les passions politiques et surtout les passions religieuses qui com-

mencent sous Henri VIII à se déchaîner sur l'Angleterre. Ici nous entrons dans un véritable martyrologe. Que de victimes de ce despotisme impitoyable! De jeunes et gracieuses femmes dont le seul tort a été d'approcher du trône : Anne de Boulen, Catherine Howard... de saints et vénérables pontifes : Jean Fischer, Thomas Morus... des courtisans, des favoris déchus : le duc de Norfolk, le comte d'Essex... des écrivains, de pauvres imprimeurs, des femmes du peuple... des têtes couronnées : Marie Stuart, Charles I^{er} qui, par une sorte de fatalité ou plutôt d'expiation, clôt cette liste que ses ancêtres avaient faite si longue. — Les crimes religieux et, entre tous, le plus grave aux yeux des souverains anglicans : la négation de leur suprématie spirituelle, ont principalement donné lieu à ces monstrueuses procédures, à ces assassinats juridiques qui ont laissé des taches de sang sur chaque siège de magistrature. On a beaucoup déclamé contre le fanatisme catholique; que dire de ce fanatisme protestant qui, pour défendre non un dogme, mais une usurpation impie, torture et tue par ordre, froidement, avec le glaive de la loi, en vertu de sentences arrachées à des juges serviles ou corrompus? M. Du Boys a eu raison de ne pas reculer devant ces hideux tableaux, afin de mettre mieux en relief cette vérité, qu'il n'y a de sûreté pour les personnes et de garantie pour l'innocence que dans une bonne législation criminelle appliquée par des juges indépendants sous un gouvernement contraint par les mœurs ou par la constitution d'en respecter les principes.

Dans un *appendice* de son livre, l'auteur a rassemblé des faits curieux et d'importantes observations sur l'esclavage, le servage et le paupérisme en Angleterre. Il a constaté une fois de plus que partout l'Eglise a combattu l'esclavage et s'est efforcée au moins de l'adoucir là où elle n'a pu le faire abolir. C'est l'évêque de Worcester, Wulstan, qui, par ses ardentes prédications, a fait cesser dans le Northumberland d'abord, et ensuite dans toute la Grande-Bretagne, le trafic des esclaves et préparé ainsi leur affranchissement. On trouve dans les livres pénitentiaux des dispositions pleines de mansuétude pour l'esclave et de sévérité pour le maître qui abuse de son pouvoir. Le maître était soumis à l'excommunication ou à une pénitence

de deux ans quand il tuait son propre esclave, et la femme, qui avait battu sa servante avec tant de violence que la mort s'en était suivie, était condamnée à une pénitence de sept ans si le meurtre paraissait être volontaire; s'il n'était qu'accidental, la pénitence était de trois ans. Les souverains s'inspiraient de l'esprit de l'Eglise et, pour lui témoigner leur confiance et leur respect, lui laissaient punir elle-même les coupables. « Le maître qui tuera son esclave sera responsable des suites de son péché, » disait Henri II dans un langage qui semblerait aujourd'hui bien singulier dans la bouche d'un législateur. Le clergé avait réglé jusqu'au loisir des esclaves; il voulait qu'ils ne fussent soumis à aucun travail les jours de fêtes et de dimanches et même les veilles et lendemains de ces jours consacrés. Cette espèce de *trêve de Dieu* n'était-elle pas déjà pour l'esclave une demi-liberté? Nous n'insisterons pas sur ce sujet qui a déjà été spécialement traité dans les *Annales*.

M. Du Boys a également recueilli sur le *servage* et sur le *paupérisme* des renseignements nouveaux et du plus grand intérêt, mais il les a condensés dans des pages en même temps si concises et si pleines qu'elles ne sont pas susceptibles d'analyse. Nous terminerons notre examen par une question qui nous a été suggérée par l'ensemble du volume et qui a dû se présenter à l'esprit de l'auteur. Que serait devenue l'Angleterre si elle était restée fidèle au catholicisme? Elle n'aurait rien perdu de ses libertés civiles et politiques puisqu'elles remontent à une époque bien antérieure à la réforme, et qu'elles avaient trouvé dans les évêques combattant pour l'indépendance de l'Eglise, les plus intrépides champions. Son aristocratie aurait conservé tout son lustre et toute sa puissance, elle se serait seulement rapprochée davantage des pauvres et des petits sous l'influence de cette charité qui fait les saint Vincent de Paul et dont le véritable foyer n'est que dans la piété catholique. Son activité commerciale n'aurait été ni entravée, ni ralentie, car elle tient à sa position géographique et au génie entreprenant et cosmopolite de ses habitants. Elle n'aurait donc rien perdu. Voici ce qu'elle aurait gagné : elle n'eût pas traversé ces règnes tyranniques et néfastes de Henri VIII et de ses suc-

cesseurs, parce qu'elle eût certainement trouvé dans son union avec l'Eglise et avec son chef la force et l'appui nécessaires pour triompher de cet insolent despotisme sans avoir besoin de recourir à la révolte et à la guerre civile. Elle n'eût pas vu peu à peu se sécher cette sève chrétienne qui avait fait fleurir dans son sein tant d'héroïques vertus, qui lui avait donné tant de saints et d'apôtres, qui avait animé les créations de ses premiers artistes et qui, se renouvelant sans cesse, eût communiqué à ses mœurs, à sa littérature, à toute sa civilisation plus d'élévation, de charme et de fécondité.

Telles sont les idées que fait naître le dernier volume de M. Du Boys, quoiqu'elles ne paraissent pas en sortir naturellement. Il a donné à un sujet en apparence bien restreint : l'histoire du droit criminel, une telle ampleur et un tel développement qu'il inspire et justifie les plus hautes considérations religieuses, politiques et sociales. Lorsque l'ouvrage sera entièrement achevé, ce sera un beau et durable monument. Nous invitons l'auteur à s'efforcer de plus en plus de lui donner cette imposante harmonie dont il manque encore et qui ne peut résulter que de la coordination de toutes ces parties qu'il a mises successivement sous nos regards.

Ludovic GUYOT.



Astronomie.

ERREUR ATTRIBUÉE A SIMPLICIUS

SUR LES

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES DES CHALDÉENS.

M. Th. Henri Martin a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 21 février 1862, un mémoire intitulé : *Sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*. Voici un résumé des points principaux de ce mémoire :

Dans l'édition alpine du *commentaire grec de Simplicius sur le traité du ciel d'Aristote*¹, on lit que Callisthène avait envoyé de Babylone en Grèce, sur la demande d'Aristote, des observations astronomiques qui, suivant *Porphyre*², embrassaient un intervalle de 1903 ans jusqu'à l'époque d'Alexandre.

Depuis le 16^e siècle jusqu'à nos jours, cette donnée a été considérée par presque tous les savants, surtout par les plus récents et les plus distingués, comme un document historique très-important; et tout récemment encore, en rapprochant ces 1903 ans avant Alexandre et la durée totale des cinq dynasties de Bérose, depuis le commencement de la dynastie Mède jusqu'à la fin de la dynastie Assyrienne renversée par Bélésys et Arbacès, on a cru y trouver une base certaine pour la chronologie de Ninive et de Babylone, et la preuve de l'identité entre la date de la mort de Sardanapale et la date du commencement de l'ère de Nabonassar.

Cependant, en 1810, M. Amédée Peyron³ a démontré qu'au lieu du texte authentique du *commentaire de Simplicius sur le traité du ciel*, les Aldes ont imprimé par erreur une *traduction grecque* fabriquée à une époque inconnue sur la traduction latine très-infidèle de Guillaume de Meerbecke, moine flamand

¹ In-fol., Venise, 1526.

² Porphyre, dans Simplicius, *de cælo*, l. II, sect. 46.

³ Voir sa dissertation : *Empedoclis et Parmenidis fragmenta*, in-8°, 70 pages, Lipsie, 1810.

du 13^e siècle ¹. Dès lors, c'est dans le texte authentique des vrais manuscrits de *Simplicius*, puis dans l'édition donnée en 1836 par M. Brandis ², qu'on est allé chercher les fragments d'*Empédocle* et de *Parménide*, cités par *Simplicius*, et non dans l'édition des Aldes, où ces précieux fragments, ayant passé par deux traductions, sont entièrement altérés.

Mais les chronologistes ont continué de prendre dans le texte apocryphe des Aldes, le passage sur les observations envoyées par Callisthène, et de s'appuyer sans scrupule sur le nombre de 1903 ans. Un seul d'entre eux, M. *Lepsius*, a remarqué qu'au lieu de ce nombre le texte authentique donne 31,000 ans; mais il a supposé que Guillaume de Meerbecke avait fait sa traduction sur un bon manuscrit où le nombre de 1903 ans se trouvait, et que le nombre invraisemblable de 31,000 ans vient d'une faute des copistes postérieurs. Cette supposition de M. *Lepsius* n'est pas admissible. Car le nombre de 31,000 ans pour les observations astronomiques envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène, était très-vraisemblable et même très-modeste dans l'opinion de *Simplicius* et de *Porphyre*.

En effet, *Simplicius*, *Porphyre*, les néoplatoniciens, les astrologues (et *Porphyre* était l'un et l'autre), prétendaient que l'astrologie s'appuyait sur des observations chaldéennes et égyptiennes continuées, non pas pendant des centaines d'années, mais pendant des milliers de siècles. Au contraire, il est très-invraisemblable que tous les copistes chrétiens du moyen âge se soient accordés à substituer, dans le texte authentique de *Simplicius*, au nombre de 1903 ans le nombre de 31,000 ans, qui contrariait leurs croyances. Il est bien plus aisé de concevoir que le moine *Guillaume de Meerbecke* ait fait disparaître dans sa traduction ce nombre contraire à l'orthodoxie. D'ailleurs, il y a dans le texte authentique de ce même *commentaire de Simplicius*, un autre passage où on lit que les Chaldéens ne portent pas à moins de 1,440,000 ans l'antiquité de leurs observations écrites. Mais Guillaume de Meerbecke et le traducteur grec de sa traduction latine ont fait disparaître

¹ Cette traduction a été imprimée in-fol. Venise, 1540, et 4 autres éditions jusqu'à la dernière, Venise, 1584.

² *Scholies sur Aristote*. Berlin, 1836.

ce nombre inconciliable avec la chronologie biblique, et ils ont réduit, l'un à 3,000 ans, l'autre à 2,000 ans, les 630,000 ans attribués par Simplicius aux observations égyptiennes. Dans la plupart des éditions de *Pline*, on lit que l'antiquité de l'écriture en Assyrie est de 490 ans suivant *Bérose* et *Critodème*, et de 720 ans suivant *Epigène*. Des chronologistes se sont encore emparés de ces nombres, pour les accommoder à leurs systèmes. Mais Pline cite ces nombres uniquement pour prouver que l'antiquité de l'écriture en Assyrie est si prodigieuse, qu'on peut la considérer comme *éternelle*. Il est donc évident que, soit par mégarde, soit avec intention, les copistes ont supprimé, au-dessus des nombres *annorum cccxc* et *annorum dcccxx*, le trait horizontal—, qui signifiait *millium*. Dans un autre passage de Pline, où il s'agit de la distance de la lune à la terre suivant les Égyptiens, il est évident que le trait signifiant *millia* a été omis au-dessus des chiffres romains exprimant le nombre de stades, et cette omission est rendue plus évidente encore par la variante *stadiorum*, qui se trouve dans quelques manuscrits au lieu de *stadia*; car ce génitif *stadiorum* ne peut dépendre que du mot *millia* omis. Il faut donc rétablir les nombres de 490,000 ans et de 720,000 ans dans le texte de Pline sur l'antiquité de l'écriture assyrienne, et conserver dans le texte authentique de Simplicius le nombre de 630,000 ans pour l'antiquité des observations égyptiennes, le nombre de 1,440,000 ans pour l'antiquité des observations chaldéennes, et le nombre de 34,000 ans pour la partie de ces observations que, suivant *Porphyre*, Callisthène avait envoyées de Babylone en Grèce. D'autres partisans de l'astrologie fournissent des nombres analogues à ceux-là. C'est donc un mensonge des astrologues, et non un précieux document historique, que Simplicius nous a conservé dans ce texte. L'unique autorité qu'il cite en cet endroit est celle du néoplatonicien Porphyre, grand partisan de l'astrologie.

Si Aristote avait réellement reçu de Callisthène des observations chaldéennes antérieures à l'ère de Nabonassar, il en aurait parlé dans ses écrits, et après lui les astronomes grecs auraient essayé d'en tirer parti. Or, Aristote, dans les ouvrages qui nous restent de lui, a eu des occasions évidentes d'en

parler, et il n'en a rien dit. S'il en avait parlé dans des ouvrages que nous n'avons plus, d'autres écrivains auraient répété son témoignage, et Simplicius aurait cité Aristote, au lieu de citer Porphyre seul. D'ailleurs, Hipparque, Ptolémée et tous les astronomes grecs ne se sont point servis de ces observations antérieures à l'ère de Nabonassar; observations qui auraient été si précieuses en raison de leur antiquité même. En citant, après Hipparque, des observations chaldéennes qui remontent aux premiers temps de cette ère, Ptolémée dit expressément qu'elles sont *au nombre des plus anciennes que l'on possède*. Sans doute, les Chaldéens avaient fait des observations avant l'ère de Nabonassar. Mais Bérosee et Cornelius Alexander attestent que ce roi avait détruit systématiquement les documents antérieurs à son temps. D'ailleurs, si quelques relations d'observations plus anciennes avaient échappé à cette destruction, ces observations, notées d'après les années de chaque règne, pouvaient être d'un usage impossible à cause de la confusion de la chronologie des temps antérieurs.

En résumé, le nombre de 1903 ans, étant tiré d'un texte apocryphe, doit disparaître de la chronologie, et le témoignage authentique de Porphyre et de Simplicius sur des observations astronomiques de 31,000 ans, envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène doit être considéré comme de nulle valeur, parce que ce n'est pas là un document historique venant d'Aristote, mais un des mensonges habituels des astrologues.

S. T.

Nous attendons la publication du *Mémoire* de M. Th. Henri Martin, pour donner les preuves plus explicites de la rectification importante qui est proposée ici.

A. B.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. ROME. — *Bref adressé par S. S. Pie IX à M. E. de l'Hervilliers.*

Notre collaborateur, M. Edmond de l'Hervilliers, dont nos lecteurs ont pu depuis près de quatre ans apprécier les intéressants et consciencieux travaux, ayant pris la respectueuse liberté d'offrir à S. S. le pape Pie IX un gros volume, fort élégamment relié, dans lequel il avait réuni, sous le titre de *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, diverses études relatives aux antiquités de l'Église, et plusieurs mémoires sur *Notre-Dame-de-Bon-Secours de Compiègne, le mont Gannelon, le théâtre de Champlieu, Pierrefonds, etc.*, le Saint-Père a daigné lui adresser un bref dont voici la traduction :

» A notre cher fils Edmond Caillette de l'Hervilliers, à Paris.

» PIE IX PAPE,

» Cher fils, Salut et Bénédiction apostolique. Nous avons accepté avec plaisir l'ouvrage que vous Nous avez envoyé et qui a pour titre: *Mélanges d'histoire et d'archéologie*. Les écrivains catholiques qui se servent de l'histoire pour être utiles aux fidèles, ceux-là surtout qui, par l'étude des anciens monuments des premiers siècles de l'Église, éclairent d'une lumière nouvelle les vérités de notre foi, seront toujours l'objet de Notre bienveillance particulière. La multitude et l'importance des affaires que Nous avons à traiter dans le gouvernement de toutes les églises confiées à Notre sollicitude Nous ont empêché jusqu'à ce jour de prendre connaissance de cet ouvrage. Cependant la préface placée en tête du volume, dans laquelle vous déclarez soumettre tous vos écrits au jugement du Pontife Romain, témoigne hautement de votre amour et de votre obéissance envers Nous et le Siège Apostolique. Aussi avons-nous la confiance que, dans les diverses parties de ce livre qui ont pour objet, soit l'histoire, soit l'archéologie, il ne se trouve rien qui puisse troubler ou blesser la piété du lecteur. C'est dans cet espoir que Nous vous assurons de toute Notre bienveillance et c'est avec tendresse, cher fils, que Nous vous en donnons comme gage Notre Bénédiction Apostolique.

» Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 19^e jour de février 1862, de Notre Pontificat la 16^e année. »

C'est avec plaisir que nous publions cet auguste document, qui est pour M. de l'Hervilliers une récompense et un nouvel encouragement. *Le Monde*, dans son N^o du 12 octobre 1861, avait inséré un autre bref que le Saint-Père avait adressé à cet écrivain, à l'occasion de son travail sur la *Venue et l'épiscopat de Saint-Pierre à Rome*, qui a paru dans les *Annales*. Depuis, à la sollicitation de M. de l'Hervilliers, Pie IX a daigné octroyer un bref d'indulgences à perpétuité, en date du 22 novembre 1861, en faveur de ceux qui visitent la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours de Compiègne, dont M. de l'Hervilliers a récemment écrit l'histoire¹.

¹ On trouve les divers travaux de M. de l'Hervilliers chez lui, 45, rue de Vaugirard, à Paris, et aux librairies Palmé, Aug. Aubry, Durand.

— *Continuation des découvertes faites dans les fouilles du palais des Césars, par ordre de l'empereur des Français.* Nous continuons à recevoir des nouvelles intéressantes des fouilles des jardins Farnèse. Le 1^{er} mars a été ouverte la porte Latine, et l'on s'est occupé immédiatement du transport des terres et du déblai du *Clivus Palatinus*. La découverte complètement inattendue de cette grande et magnifique entrée du palais des empereurs est d'une importance capitale pour la topographie de l'ancienne Rome.

Le *Clivus Palatinus* a la même largeur que les voies romaines ordinaires, notamment que la voie Appienne. Comme celle-ci, il est pavé d'immenses blocs de lave.

La *grande cour*, qui occupe l'emplacement que l'on croyait être celui du temple d'Apollon, prend tous les jours aussi une plus grande importance. Plusieurs *bases de colonnes* ont été découvertes. Ces colonnes avaient un mètre de diamètre; et l'on en a retrouvé des tronçons. La cour est complètement déblayée. Elle est carrée et a 30 mètres de côté. L'abside, où se trouve le beau pavé de marbre dont nous avons parlé précédemment, a 11^m.60 de diamètre. Une grande partie du stylobate et diverses bases de pilastres formés de marbres précieux sont encore en place.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que le directeur et conservateur des fouilles, M. Pietro Rosa, assailli de demandes d'autorisation pour visiter les travaux, s'était décidé à fixer un jour (le jeudi) où les visiteurs seraient admis avec un billet. Notre correspondant nous a envoyé un de ces billets qui sont distribués par notre ambassadeur, par le général de Goyon et par M. Rosa. Il est en français et porte en tête : *Ministère de la maison de l'empereur. Palais des Césars. Cabinet du Conservateur.* Une note invite les visiteurs à n'emporter ni marbre ni objet quelconque, recommandation qui ne serait inutile nulle part et qui est de toute nécessité à Rome. Enfin le mot *gratis*, écrit en gros caractère, ne sera point indifférent aux touristes. (*Correspondance littéraire de mars.*)

— Les nouvelles que nous recevons de Rome sur les fouilles du Palatin continuent à être fort intéressantes. On a enlevé et transporté hors de la ville les énormes amas de terre recouvrant les voûtes qui soutenaient le pavé du monument appelé à tort comme nous l'avons dit, le temple d'Apollon, et l'on a pu alors pénétrer dans les étages inférieurs. On y a découvert *deux chambres*. La première, au-dessous du Casino Farnèse, était entièrement remplie de terre. Quand elle fut déblayée, on s'aperçut qu'elle avait été, et à une époque tout à fait récente, dépouillée de tous ses ornements. La seconde chambre, qui donne sur la première, était aussi presque complètement comblée, mais elle n'a certainement pas été visitée. Les murs sont en pierre d'Albano, et les angles en travertin. Elle paraît avoir formé autrefois un édifice isolé qui fut englobé postérieurement dans les autres constructions du palais, et date indubitablement des derniers temps de la république, comme de qu'on appelle le *Forum de César*.

Ces deux chambres communiquent ensemble par une petite galerie ou corridor. Là les recherches des déprédateurs se sont arrêtées; aussi la ruine, à partir d'un mètre au-dessus du sol, contient encore de nombreux objets de décoration. Nous citerons, entre autres, une *petite colonne torse* avec cannelures, ornée de feuilles d'acanthe, et qui au lieu de chapiteau est surmontée de deux

pommes de pin réunies par des feuilles d'acanthé ; un *thyrsé* en forme de can delabre, surmonté également d'une pomme de pin et de feuillage, le tout bien conservé et d'un admirable travail ; et enfin des *fragments de corniche* en marbre rouge antique. La pureté de style de ces objets prouve évidemment, avec d'autres indices, qu'ils appartiennent à une belle époque de l'art. La continuation des fouilles montrera bientôt si l'on approche du *temple de Cybèle*, que l'on sait avoir existé sur le Palatin.

On peut se faire une idée de l'empressement du public à visiter ces ruines, et cela se conçoit, car chaque jour il y a quelque chose de nouveau à voir. Les *anciens pavés* de marbres précieux, auxquels une restauration intelligente a rendu presque leur ancien aspect, produisent surtout le plus grand effet.

Les fragments d'architecture, chapiteaux, bases, corniches, tronçons de colonnes que l'on a découverts dans la semaine, sont successivement remis, lorsque cela est possible, à la place qu'ils occupaient, ou disposés sur les murs de manière à être en vue. Cela forme un véritable musée d'un genre tout nouveau à Rome, où d'habitude les antiquités sont transportées dans les magasins du Vatican, et y restent invisibles au public. (Corresp. litt. d'avril.)

BIBLIOGRAPHIE.

EXPLICATION DES ÉVANGILES des Dimanches et Fêtes principales, extrait textuellement des Homélies du cardinal de la Luzerne, par l'abbé J. Mertian, curé de Juilly. — Maison Pérusse, rue Saint-Sulpice, 33, Paris.

Les Homélies du cardinal de la Luzerne qui ont eu un grand retentissement dans la chaire chrétienne au commencement de ce siècle, occupent encore une place distinguée dans les bibliothèques ecclésiastiques. Toutefois cet ouvrage ne saurait être, dans sa forme primitive et toute son étendue, goûté des chrétiens de nos jours. Il s'y trouve une polémique contre l'incrédulité qui ne répond plus aux tendances de l'époque actuelle, et la pensée y est parfois développée avec une amplification d'expressions et une longueur de dissertation qu'il est bon d'éviter aujourd'hui, qu'on a tant de choses à lire, et si peu de temps à donner aux lectures sérieuses.

M. l'abbé J. Mertian, curé de Juilly et membre de la Société des prêtres qui dirigent le célèbre collège établi dans ce village, a cru rendre un service aux chrétiens sérieux, en modifiant ces Homélies de manière à en former un cours d'instructions solides, dégagées de tout développement superflu, concentrées pour ainsi dire et réduites à une juste mesure, qui permette à l'attention de se soutenir sans aucune fatigue jusqu'à la conclusion.

L'Explication des Évangiles des Dimanches et Fêtes principales, extrait textuellement des Homélies du cardinal de la Luzerne, que vient de publier cet ecclésiastique dont le zèle est guidé par la science, est ainsi un ouvrage de bibliothèque transformé en un livre de piété, à l'usage de quiconque veut se sanctifier dans le monde. On retrouve dans cette réduction substantielle les pensées solides, les expressions choisies, le style tout à la fois simple et élégant du célèbre cardinal ; le tout resserré dans une forme plus concise qui, loin de diminuer le mérite du fond original, semble au contraire l'avoir augmenté, en écartant tout ce qui s'y trouvait de surabondant. Dans cette forme nouvelle, l'ouvrage du savant Prélat est devenu l'un des meilleurs commentaires sur l'Évangile dont puissent s'aider les méditations et du chrétien séculier, et du ministre de la parole sacrée.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 29. — Mai 1862.

Philosophie traditionnelle.

QUELQUES DOCUMENTS NOUVEAUX

Sur les sept propositions

CONDAMNÉES PAR LA CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE,
 SUR L'ONTOLOGISME ET LE TRADITIONALISME.

I.

Nous continuons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les documents philosophiques qui ont paru depuis notre dernier cahier. Le plus important est une lettre de Mgr Guibert, archevêque de Tours, publiée par le *Correspondant*.

Le *Correspondant*, journal religieux et philosophique, n'a pas fait connaître à ses lecteurs les 7 propositions condamnées par le Saint-Office. Il n'en avait même pas encore parlé. Voici ce qu'il en dit dans son dernier cahier :

« Au mois de septembre dernier, la congrégation du Saint-Office improuvait sept propositions philosophiques déferées à son tribunal. Quelques philosophes qui se disent disciples de saint Thomas ont cru y voir la condamnation de leurs adversaires, qui se disent disciples de saint Augustin : de là controverse. M. Ubachs, dans le numéro du mois de janvier, de la *Revue de Louvain*, s'efforçait de prouver que la doctrine censurée était panthéiste, et n'avait rien de commun avec l'Ontologisme des disciples de saint Augustin. Le P. Ramière, dans une récente brochure ¹, affirme que « le doute n'est plus permis, et que c'est bien sur l'Ontologisme même, très-nettement formulé en sept propositions, que la congrégation du Saint-Office vient de se prononcer (p. 183). » La querelle était plus grave qu'elle ne le paraît ; il s'agissait de savoir si l'enseignement philosophique, autorisé par les Evêques dans plusieurs séminaires de France, était réprouvé par la congrégation du Saint-Office. La responsabilité d'une partie de l'épiscopat français était en cause.

» M. l'évêque de Nantes, profitant du départ pour Rome de M. l'archevêque de Tours, son métropolitain, avait prié le prélat de prendre auprès du Saint-

¹ *De l'unité dans l'enseignement de la philosophie au sein des écoles catholiques*, d'après les récentes décisions des congrégations romaines, in-8°.

Siège des informations exactes sur le sens qu'il fallait attribuer au jugement du Saint-Office. Le 13 mars, M. l'archevêque de Tours écrivait à M. l'évêque de Nantes (Jaquemet), la lettre suivante :

« Tours, le 13 mars 1862.

» Monseigneur,

» Je n'ai pu vous écrire de Rome que d'une manière bien succincte à propos des renseignements que vous m'avez prié de recueillir. Arrivé à Tours depuis quelques jours, je profite des premiers moments de loisir pour vous donner sur ce sujet quelques autres détails.

» Malgré les grandes préoccupations du moment, les controverses soulevées sur le sens des 7 *propositions condamnées* le 18 septembre par le Saint-Office ont attiré l'attention des esprits à Rome même, surtout parmi les hommes qui s'appliquent aux études philosophiques.

» J'ai interrogé un grand nombre de prélats les plus instruits et les plus compétents sur ces matières, ceux en particulier qui étaient le plus en mesure de connaître le sens et l'objet du jugement qui a été rendu. Ils m'ont tous exprimé la conviction que l'intention du Pape et de la Sacrée Congrégation *n'a point été de toucher aux opinions enseignées dans les écoles et connues sous le nom d'Ontologisme. C'est le Panthéisme qu'on a eu en vue et qu'on a voulu atteindre, ainsi que vous l'avez pensé tout d'abord.*

» Voilà, Monseigneur, sur la question capitale que vous vouliez avant tout éclaircir, ce que j'ai recueilli aux sources les plus sûres et les plus autorisées.

» En ce qui concerne la doctrine elle-même, j'ai cru reconnaître que, à Rome comme ailleurs, les esprits sont partagés. On emploie des termes différents de ceux qui sont en usage chez nous; mais il y a là deux écoles qui répondent à celles qui existent en France. Les uns professent le système *péripatéticien*, et les autres sont *platoniciens*. On trouve de part et d'autre des hommes éminents; les congrégations religieuses elles-mêmes prennent parti pour l'une ou l'autre opinion.

» Au reste, les controverses présentes ne me paraissent pas différentes de celles qui ont été agitées pendant tout le moyen âge, et dont on trouve déjà la trace dans les écrits des Pères les plus illustres de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine.

» Peut-être les préventions qui se sont élevées en quelques occasions *contre l'Ontologisme* tiennent-elles en grande partie à la nouveauté du mot, qui a pu faire croire aux esprits qui ne pénètrent pas au fond des choses que ce terme exprimait une *doctrine nouvelle*. Mais à Rome, où l'on procède avec tant de sagesse et de maturité, on ne s'arrêtera pas à l'expression, on examinera la doctrine; et comme cette doctrine a été jusqu'ici librement professée dans les écoles, et qu'elle compte parmi ses partisans des hommes non moins distingués par les plus hautes qualités de l'intelligence que par leur attachement à la foi catholique, il n'est pas présumable qu'elle soit jamais de la part du Saint-Siège l'objet d'une censure.

» Je crois donc que Votre Grandeur peut être tranquille sur l'enseignement philosophique donné dans son séminaire, qui est du reste celui d'un grand nombre d'établissements ecclésiastiques.

» Au demeurant, Monseigneur, nous ne sommes pas de ces esprits qui veulent à toute force avoir raison; nous ne demandons qu'à connaître la bonne doctrine pour nous y attacher. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

» Agréez, Monseigneur, la nouvelle assurance de tout mon dévouement et de mon tendre respect.

» Signé : J. HIPPEL, archevêque de Tours. »

II.

On ne peut qu'applaudir à la sagesse de ces paroles. Elles nous confirment ce que les *Annales* ont dit plusieurs fois et, dès le début, des controverses avec M. l'abbé Maret, que le *comment* de la connaissance humaine est un mystère que Dieu n'a pas voulu faire connaître à l'homme, de même qu'il a caché *comment* l'âme agit sur le corps. Mais il est des propositions émises sur la raison, sur l'âme, sur les rapports de l'âme avec Dieu, qu'il est bien important de préciser, et sur lesquelles on peut demander des décisions à Rome et aux évêques. Ainsi, sans vouloir remonter à d'autres assertions déjà plusieurs fois signalées dans les *Annales*, que doit-on penser de celle-ci ?

1° La lumière intelligible des Ontologistes, lumière qui éclaire notre esprit dans la conception de toute vérité métaphysique, cette lumière est-elle *Quelque*

chose d'identique avec Dieu, et toujours présente à notre esprit, quoique non identique avec lui ¹ ?

2° La proposition suivante, que nous trouvons dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* de M. l'abbé Bouix², est-elle soutenable ?

Les Pères admettent tous que la connaissance de Dieu n'est pas une connaissance péniblement acquise par l'enseignement et par le travail, mais un fruit spontané, naturel de notre âme, mise en face de la nature extérieure, et s'élevant, en vertu de la loi qui lui est imprimée par sa participation de Dieu, à l'existence d'une cause sans cause, d'un Etre suprême qui trouve en lui-même et en lui seul la raison de son existence.

Notre âme est-elle, oui ou non, une participation de Dieu, et notre cœur une émanation de Dieu, comme Garibaldi le prête aux Italiens ³ ?

Enfin est-il vrai, comme nous l'avons demandé si souvent, qu'on peut enseigner que la Philosophie, n'usant que de la Raison naturelle, et par conséquent éloignant tout enseignement du Verbe de Dieu, et de l'Eglise, toute tradition en un mot, a le droit d'enseigner :

1° Dieu et ses attributs ;

2° L'homme, son origine, sa fin ;

3° Ses devoirs à l'égard de soi, à l'égard de ses semblables, à l'égard de Dieu ;

4° De donner les règles de la société civile et de la société domestique.

La Philosophie, en ce moment, prétend tout cela. Or, faut-il le lui accorder ? Voilà des questions que nous soumettons humblement à NN. SS. de Tours et de Nantes, prélats que nous connaissons d'une si haute intelligence et d'un si grand dévouement pour l'Eglise ; et nous ajoutons, avec Mgr de Tours :

Au demeurant, nous ne sommes pas de ces esprits qui veulent à toute force avoir raison ; nous ne demandons qu'à connaître la bonne doctrine pour nous y attacher : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

III.

Continuons notre revue des divers journaux qui ont parlé des décisions romaines.

¹ Voir M. l'abbé Ubaghs, *Revue de Louvain*, p. 12, et *Annales*, ci-dessus, pp. 168 et 195.

² Cahier d'avril, p. 379.

³ Voir sa proclamation dans les *Annales* de mars, ci-dessus, p. 197.

La *Revue catholique de Louvain* a gardé jusqu'ici un profond silence et n'a pas répondu un seul mot aux provocantes paroles que nous avons citées du *Journal littéraire* de Liège. — Celui-ci n'a pas été distribué à Paris pendant ce mois.

IV.

La *Revue des sciences ecclésiastiques* de M. Bouix s'occupe spécialement de la 1^{re} des 7 propositions condamnées par le Saint-Office, dans un article de M. l'abbé P.-P. Armand, qui nous a quelque peu étonné. Après une assez longue discussion, il arrive à ces conclusions qui sont bien évidentes :

Théologiens et philosophes devront désormais enseigner contradictoirement à cette première proposition que la *connaissance de Dieu immédiate*, fût-elle habituelle, au sens indiqué, *n'est pas essentielle à l'entendement humain*; qu'il n'est pas vrai de dire que sans elle nous ne pouvons rien connaître, qu'elle est la lumière intellectuelle elle-même. — Et un peu plus loin :

« Nous sommes donc autorisé à conclure que notre connaissance de Dieu n'est pas immédiate, que l'objet direct, immédiat, de nos concepts, n'est pas l'*essence divine*, n'est pas *Dieu lui-même*. Nul vestige dans la tradition la plus ancienne d'une telle connaissance; partout le contraire est affirmé, enseigné, prouvé par des raisons qui portent la lumière et la conviction avec elles¹. »

Nous sommes tout à fait de cet avis. Mais, après ces paroles, nous ne pouvons expliquer les suivantes, que nous avons déjà citées :

Les Pères admettent tous que la connaissance de Dieu n'est pas une connaissance péniblement acquise par l'*enseignement* et par le travail, mais un *fruit spontané, naturel*, de notre âme, mise en face de la nature extérieure et s'élevant, en vertu de la loi qui lui est imprimée par sa *participation de Dieu*, à l'existence d'une cause sans cause, d'un Être suprême qui trouve en lui-même et en lui seul la raison de son existence.

Quoi! la connaissance de Dieu est un fait *spontané, naturel*? N'est-ce pas là ce que soutiennent MM. Cousin, Renan, et autres rationalistes? Quoi! notre âme est une *participation de Dieu*? *Deum de Deo, lumen de lumine*? Quoi! l'*enseignement* n'y intervient pas! M. l'abbé Armand n'a donc pas connu d'abord le Dieu qu'il adore, par l'enseignement de sa mère? On l'a exposé en face de la nature; et là, *spontanément, naturellement*, il a connu Dieu! Non, non, ni Mgr d'Arras, ni M. l'abbé Bouix, n'ont approuvé ces propositions. Elles ont échappé à leur attention.

Au reste, nous croyons connaître la source des assertions de

¹ *Revue* d'avril, pp. 377, 381.

M. l'abbé Armand : il n'a étudié cette question que dans l'ouvrage de M. le chan. Lupus. Il cite les mêmes autorités, sans oublier celle de l'apostat Julien ; textes et autorités si solidement réfutés par la *Revue de Louvain*, dans un article que les *Annales de philosophie* ont publié, en le corroborant de leurs remarques ¹.

Nous avons, dans notre dernier cahier, adressé une réclamation à la *Revue* de l'abbé Bouix, au sujet de l'importance que nous aurions donnée à la lettre du cardinal d'Andréa à MM. de Louvain, et nous avons ajouté : « J'espère que M. Bouix » voudra bien faire mention de cette réclamation dans sa *Revue* ². » — Nous sommes étonné que la *Revue* n'en ait pas dit un mot. Notre invitation était toute polie ; faudra-t-il que nous adressions une lettre par huissier ? M. Bouix sait bien que cette insertion est de droit. Pourquoi ne pas user de procédés tout polis, tout loyaux, et tout pacifiques entre *Revues* également chrétiennes ?

V.

Le *Monde* a publié la lettre de Mgr l'archevêque de Tours et en entier l'article de M. l'abbé Armand, de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, sans y ajouter aucune remarque.

L'*Ami de la Religion* a inséré la lettre de Mgr de Tours, en la faisant suivre de quelques réflexions, où il croit pouvoir assurer que l'*Ontologisme* n'a été nullement condamné. Il y ajoute, parmi d'autres considérations que nous n'avons pas à examiner ici, les suivantes :

Aujourd'hui, c'est au nom de l'Eglise qu'ON défend tel ou tel système sur la nature de nos connaissances et sur l'origine de nos idées. Il faudra, sous peine d'être rebelle à son autorité, admettre l'existence d'un intellect agent et d'un intellect patient, des espèces impresses et des espèces expresses, des formes intentionnelles et des accidents absolus ³.

Nous dirons sur ce passage, d'abord qu'il serait bien à désirer que l'on n'attaquât une doctrine qu'en désignant le livre qui la formule, et qu'on renonçât à ce ON qui est si commode

¹ Voir les *Annales*, t. I, p. 206 ; et, en particulier, sur les textes de saint Cyrille et de l'apostat Julien, cités par M. l'abbé Armand, *ibid.*, p. 223. — Voir, de plus, sur l'ouvrage de M. le chanoine Lupus, la réfutation de M. l'abbé Peltier. *Annales*, t. III, p. 280 (5^e série).

² Voir *Annales* de mars, p. 183.

³ *Ami* du 1^{er} mai, t. XII, p. 269.

pour façonner une doctrine à sa guise ; ensuite nous ajoutons que, si ce sont les *Annales* que l'*Ami* a voulu désigner par ces paroles, il se trompe grandement. Les *Annales*, depuis bien longtemps et toujours, se sont élevées contre la phraséologie aristotélicienne, aussi bien que contre la phraséologie platonicienne. Elles ont dit nettement : « Qui nous délivrera » enfin de Platon et d'Aristote ? » Non pas, comme on nous en a accusé, que nous ayions le sot projet de supprimer Platon et Aristote, non plus que les auteurs païens ; mais nous désirons que ces systèmes soient placés seulement dans la partie historique, comme ceux de Pythagore, d'Epicure, de Lucrèce, etc., et qu'ils ne forment pas une partie essentielle, la seule voie pour ainsi dire, pour arriver à la croyance chrétienne. La doctrine chrétienne est indépendante de Platon et d'Aristote, de Descartes et de Malebranche : voilà ce que nous avons toujours voulu faire comprendre.

Que si nous avons publié l'analyse du bel ouvrage du P. Ventura, nous avons eu soin de faire des réserves, et nous l'avons donné comme le plus savant éloge que l'on ait fait jusqu'ici de cette philosophie du moyen âge que si peu de personnes connaissent, même historiquement.

VI.

A Rome, la *Civiltà cattolica* continue à garder le silence.

A Turin, le *Mediatore* publié par l'abbé *Passaglia* donne les 7 propositions avec la traduction, et expose assez au long les opinions des diverses Revues. Ses conclusions sont que les 7 propositions ne sont pas assez claires ; il semble les regarder comme inutiles ¹. — Ces propositions sont parfaitement claires. On ne doit plus soutenir la doctrine qu'elles renferment. Quant à l'application qu'il faut en faire, c'est là que le champ est assez libre, parce que le Saint-Office n'a pas jugé à propos de citer l'auteur où elles se trouvent, laissant à chacun le soin de se les appliquer ou de les éviter, ce qui est déjà beaucoup. Elle en fera davantage, quand elle jugera convenable.

Nous devons ajouter que M. Gust. de Cavour qui, comme on le sait, est le grand apologiste de la philosophie de M. l'abbé Rosmini, déclare que les 7 propositions sont tout à fait con-

¹ *Mediatore* du 19 avril, p. 504.

traies au système Rosminien, et à cette occasion il trouve *peu bienveillante* la phrase où nous disions « que si cette décision ne touche ni à l'Ontologisme belge, ni à l'Ontologisme » Rosminien, nous voudrions bien savoir à quoi elle s'adresse ¹. » — M. de Cavour aurait pu dire que nous n'avons jamais eu aucune malveillance pour M. l'abbé Rosmini ; nous avons publié *in extenso* les délibérations favorables de la Congrégation de l'Index ; nous avons dit les grandes qualités de sa doctrine, et de plus quelles propositions nous ne pouvions admettre, en empruntant la doctrine de M. l'abbé Rosmini aux propres paroles de M. G. de Cavour. Enfin nous le vençons des attaques nombreuses dirigées contre lui. M. de Cavour aurait dû en conclure que personne n'a été plus juste et plus loyal que les *Annales* à l'égard de M. l'abbé de Rosmini².

A. BONNETTY.

¹ *Annales* de mars, p. 170, et *Mediatore* du 26 avril, p. 523.

² Voir *Annales*, t. II, p. 77 (5^e série).

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

DEUXIÈME ARTICLE¹.

Nous avons reçu plusieurs lettres à l'occasion de notre premier article sur les *Rapports des Romains avec les Juifs*, et sur l'influence que le peuple choisi de Dieu a pu avoir sur le peuple conquérant du monde. On nous félicite d'avoir relevé et groupé plusieurs faits très-importants qui étaient inconnus, ou au moins qui avaient été négligés par les historiens et étaient restés dans l'ombre. Mais on nous fait aussi plusieurs observations. La principale, c'est que, *pour l'époque de la prise de Jérusalem par Pompée*, nous entrons en matière sans aucun préambule, en sorte qu'on ne connaît ni la cause de la guerre, ni comment il se fit que Pompée eut de nombreux alliés chez les Juifs. On nous demande aussi de suivre année par année les rapports de ces deux peuples.

Nous avons trouvé ces observations justes, et en conséquence nous avons étendu le cercle de nos recherches pour y faire entrer un grand nombre de détails, qui sont presque tous passés sous silence dans les histoires romaines que nous possédons. — Nos recherches comprendront, année par année, toute l'histoire romaine et juive depuis la prise du temple par Pompée jusqu'à la mort de Jésus-Christ sous Tibère.

1° Après un sommaire des événements politiques, nécessité pour la compréhension de l'histoire, nous placerons un ta-

¹ Voir le 1^{er} article au n° de janvier, ci-dessus, p. 7.

bleau de la vie religieuse, croyances, cérémonies, prédictions, prodiges, etc., qui occupaient alors l'esprit de toute la population, sénateurs, chevaliers, plèbe de Rome. Nous y parlerons peu nous-même, nous laisserons parler les auteurs latins, afin que nos lecteurs se trouvent pour ainsi dire au milieu de Rome même. Nous espérons ainsi détruire une grave erreur. En effet, par suite de l'enseignement commun, on se figure en général les Romains vivant sous les lois de la pure Raison, qui seule aurait formé leur religion, religion qu'on appelle en ce moment *naturelle*. Or, la vérité est qu'ils vivaient sous l'empire d'une religion très-*positive*, qu'ils croyaient devoir à des oracles, à des révélations de nous ne savons quels *démons*, comme on les appelait. En sorte qu'il est vrai de dire que tous les esprits étaient emprisonnés dans un dédale de croyances qui ne leur laissaient pas la moindre liberté.

Nous n'aurions pas rappelé ces faits il y a quelques années; mais aujourd'hui que sous nos yeux on a de nouveau recours aux oracles, qu'on évoque les ombres, que les tables parlent, que les morts apparaissent, que les prophètes abondent, au dire d'un grand nombre de personnes, il n'est pas inutile de rappeler l'empire que les mêmes pratiques ont eu chez les peuples païens. Quant à déterminer à quelle cause naturelle ou surnaturelle, bienfaisante ou malfaisante, il faut rapporter ces faits, nous en laisserons juge le bon sens de nos lecteurs. Nous en tirerons seulement cette conclusion : c'est que c'est le Christ qui a fait disparaître ces terreurs et cet esclavage, en sorte qu'il est complètement vrai, comme le dit saint Paul, « que le Christ nous a délivrés » ; ce que beaucoup de philosophes et de politiques ignorent en ce moment.

2° Nous ferons entrer dans nos recherches les témoignages divers qui nous montreront les fréquents rapports des Romains avec les Juifs, et l'influence de plus en plus grande que ceux-ci ont exercée sur les mœurs et les croyances de leurs vainqueurs.

3° Sous le titre d'*écrivains latins et grecs* nous essayerons de faire connaître quels étaient les auteurs qui existaient à cette époque, et quels ouvrages ils publiaient. Nous ferons même

¹ Christus nos liberavit (*aux Galates*, v, 1).

quelques citations ayant rapport aux questions les plus importantes, telles que l'existence de Dieu, l'origine de l'homme, l'immortalité de l'âme, etc. Ce sera comme le complément des croyances à cette époque.

Nous espérons ainsi éclaircir un peu mieux qu'on ne le fait communément l'*histoire romaine*, la partie la plus intéressante de l'histoire ancienne, et nous pouvons même dire de l'humanité; celle qui correspond à l'arrivée du Christ dans le monde. Nous croyons que tout lecteur impartial qui aura lu ce tableau véridique, comprendra comment les enseignements du Fils de Dieu ont été un bienfait unique, un bienfait nécessaire pour le genre humain. Quelques-uns peut-être verront avec plus d'effroi ce nouveau débordement de Paganisme qui envahit la société chrétienne, et cesseront de l'aider ou de l'aimer.

-VII.

62 ans avant Jésus-Christ.

13^e année du pontificat d'Hyrcan II, à Jérusalem.

690 de Rome; Marcus Tullius Cicero, et C. Antonius Nepos, consuls¹.

¹ Pour les dates et les fastes consulaires, nous avertissons que nous suivons les *Annales ecclesiastici veteris Testamenti* (6 vol. in-fol. 1641) du P. Sallan, sans autre raison, que nous y trouvons une concordance générale des faits, et sans vouloir discuter les divers systèmes des chronologistes, si peu d'accord entr'eux; à l'usage de nos lecteurs, nous notons ici les diverses dates données au consulat actuel de Cicéron et d'Antoine.

	An de Rome		Avant J.-C.
Sigonius (<i>Chronologie de Tite-Live</i>).	687	—	
Fr. Fabricius (<i>Historia Ciceronis</i>).	690	—	
Pighius (<i>Annales Romanorum</i>).	690	—	
Sallianus (<i>Annales veteris Testamenti</i>).	690	—	62
Georg. Baïterus (<i>Fasti consulares</i>).	660	—	63
Panvinus (<i>Fasti consulares</i>).	691	—	
Petau (<i>Rationarium temporum</i>).	691	—	62
Schuetzius (<i>Memorabilia vite Ciceronis</i>).	691	—	63
Reimarus (<i>Édition de Dion Cassius</i>).	691	—	
Le P. La Rue (<i>Vie de Virgile</i>).	691	—	
Le P. Sanadon (<i>Vie d'Horace</i>).	691	—	63
Schœll (<i>Hist. de la litt. romaine</i>).	691	—	63

On voit que Schuetzius, Sanadon, Schœll font de l'année 691 de Rome, la 63^e avant Jésus-Christ, le P. Petau en fait la 62^e; Baïterus, que nous avons suivi dans notre précédent article, rapporte l'année 63 à l'an 690 de Rome; Sallan fait de cette année la 62^e, et c'est la date que nous suivrons dans le cours de notre travail.

I. Événements politiques.

Cicéron découvre à Rome la conspiration de Catilina et en fait étrangler les principaux complices. — Pompée, commandant des armées romaines en Asie, met fin à la guerre contre Mithridate, qui durait depuis 27 ans, prend Jérusalem et réduit la Judée en province romaine.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage le Christ a délivré les hommes ?

On ne se forme pas une idée assez exacte de la disposition religieuse des esprits sous l'empire du Paganisme. On se représente les Païens comme des espèces d'incrédules assez semblables à ceux de nos jours, ne croyant à rien, et jouissant d'une indépendance complète. Mais telle n'était pas la disposition des esprits; les magistrats, les généraux, et on peut dire le peuple entier, étaient dominés, non par des superstitions, comme on le dit en général, mais par la crainte perpétuelle des Démons. Ce que nous appelons superstition était appelé par les anciens crainte, lien du démon (δεισδαίμονια), crainte de quelque chose de divin (Εὐλαβεια περί τὸ θεῖον) selon la définition de Suidas : « Celui qui craint le démon (δεισδαίμων), dit Plutarque, se tourmente, craignant plus qu'il ne faut... C'est un lien et un trouble s'emparant de l'âme et la troublant ¹. »

Or, qu'étaient-ce que ces démons, dont on avait si grande peur ? Cicéron traduit ce mot par *lares* ², en sorte que, dans sa pensée, d'ailleurs incertaine, c'étaient les âmes des morts qui venaient faire ces divers avertissements. Plutarque les appelle indifféremment démons et dieux, et, sous ce nom, il nous apprend, ce qu'au reste nous allons voir, que les Romains craignaient tout :

« Celui qui craint les dieux (θεοῖ) craint tout, l'air, la terre, la mer, le ciel, les ténèbres, la lumière, le bruit, le silence, les songes mêmes ³. »

¹ Ὁ δὲ Δεισδαίμων, κινούμενος ὡς ὁ προσήκει διαστρέφεται... ἢ καὶ δέσμα καὶ τάρβος αὐτοῦ τῆ συνδίου ὁμοῦ τῆν Ψυχὴν καὶ ταρακτοῦ ἀνώμαστοι (Plut., traité de la superstition, c. 3, édition Tauchnitz, t. 1, p. 384-385).

² Reliquorum autem (deorum) quos Græci δαίμονας appellant nostri (opinor) Lares; si modo hoc recte conversum videri potest. (Cicero, *Timæus, seu de universo*, c. XI, trad. t. XXVII, p. 462.)

³ Ὁ δὲ Θεοὺς δεδιώς, πάντα δέδιε, γῆν, θάλατταν, αἴρα, οὐρανὸν, σκότος, φῶς, κληθόντων, σιωπῆν, ὄνειρον (Plut., *ibid.*, c. 3, p. 385).

Il faut lire tout le *traité* de Plutarque sur la *crainte des démons* pour se faire une idée de la tyrannie sous laquelle ils ne savaient *Quoi de divin* (τὸ θεῖον) avait courbé les esprits des hommes. Pour préciser ces craintes, nous aurons soin de traduire mot à mot les expressions qui ont rapport à ces esprits, et que les auteurs confondaient sous le nom général de *dieux* ou de *superstition*.

Nous allons citer, beaucoup citer, voulant, comme nous l'avons dit, placer nos lecteurs au milieu même de la société romaine. Nous espérons qu'ils diront bientôt avec nous que le Christ a délivré le genre humain d'un ennemi caché, mais tyrannique.

Cette année 62 avant Jésus-Christ est toute remplie de prodiges et de crainte des démons. Procédons par ordre.

La principale affaire qui agita les esprits à Rome dans le cours de cette année, ce fut la découverte de la conspiration de Catilina et la punition de ses complices. Examinons quelle influence y eurent les démons et les prodiges, d'après les auteurs païens.

Voici d'abord *Julius Obsequens*¹, qui nous fait connaître quels avertissements avaient reçus les Romains.

« En cette année, beaucoup d'objets furent renversés par la foudre. Elle tua, pendant un temps serein, Vargunteius Pompeius. Un météore igné brilla au ciel du côté de l'Occident. Toute la ville de Spolète fut ébranlée par un tremblement de terre, et plusieurs bâtimens s'écroulèrent. On rapporte, entre autres choses, que, deux ans auparavant, la foudre avait frappé au Capitole la louve de Rémus et de Romulus et renversé avec sa colonne la statue de Jupiter, qui, sur la réponse des aruspices, fut replacée dans le Forum. Les tables des lois, en airain, eurent leurs lettres fondues. Après ces prodiges, eut lieu la criminelle conspiration de Catilina². »

¹ *Julius Obsequens*; on ignore l'époque où il a vécu; Schœll observe que quelques auteurs le croient du siècle d'Auguste, à cause de la pureté de son style, tandis que d'autres le placent au 4^e siècle, au temps de l'historien Paul Orose. Ce qu'il dit est extrait presque en entier de *Tite-Live*; ses récits vont depuis l'an 254 jusqu'en l'an 11 avant Jésus-Christ.

² Fulmine pleraque decussa. Sereno Vargunteius Pompelius de cœlo exanimatur. Trabs ardens ab occasu ad cœlum extenta. Terræ motu Spoletum totum

Cependant Catilina brigue le consulat pour l'année suivante. Le jour des comices approche, et voilà, d'après Plutarque ¹, un *daimonion* qui intervient pour empêcher cette élection.

« Le *daimonion* faisait prévoir ce qui allait arriver par des » tremblements de terre, des tonnerres, des spectres ou appa- » ritions. Les avertissements venant des hommes étaient vrais, » mais ne pouvaient servir de preuves contre un homme cé- » lèbre et puissant comme Catilina. »

Aussi Cicéron frappé de ces prodiges remit le jour de l'élection ².

Examinons maintenant quel fut le mobile qui guidait les principaux personnages qui jouèrent un rôle en cette année 62 avant Jésus-Christ.

1. — Catilina. — Un sacrifice humain.

Voilà quels étaient les bruits qui circulaient parmi le peuple; voyons par quels moyens Catalina préparait son triomphe et s'assurait de la fidélité de ses complices.

Écoutez d'abord Salluste ³, auteur contemporain :

« Il y eut des gens dans le temps qui débitèrent, qu'après » son discours, Catilina voulant exiger le serment de ses

concessum et quædam corruerunt. Inter alia relatum, biennio ante in Capitollo lupam Remi et Romuli fulmine letam, signumque Jovis cum columna disjectum. Aruspicum responso in foro repositum. Tabulæ legum ænæ litteris lique factis. Ab his prodigijs Catilinæ nefaria conspiratio cepta (Julius Obseq. *Prodigiõrum libellus*, cap. 122).

¹ Plutarque naquit à Chéronée en Béotie, 50 ans après Jésus-Christ. Il étudia la philosophie à Athènes, principalement sous Ammonius d'Alexandrie. — Il vint à Rome, où il enseigna la philosophie à l'empereur Adrien. Ce prince l'employa dans les affaires de l'État et le nomma consul, puis gouverneur de l'illyrie. Dans sa vieillesse, il retourna à Chéronée, où il fut créé *archonte et prêtre d'Apollon*. C'est là qu'il composa ses principaux écrits. On voit que son témoignage est celui d'un homme grave et ayant eu une grande influence de son temps.

² Ἐδοκει δὲ καὶ τὸ δαιμόνιον προσμαθεῖν τὰ κινούμενα εἰσημοίς, καὶ στρατοῖς, καὶ γέσμασι, etc. (Plut. *Cicéron*, c. 14, p. 1035).

³ Salluste était né l'an 668 de Rome, 85 ans avant Jésus-Christ. Il fut questeur à 27 ans, tribun à 33 ans; exclu du sénat à 35 ans pour adultère, réhabilité par César, qui le nomma questeur, puis prêteur à 37 ans; accompagne César en Afrique et devient propréteur de la Numidie; meurt à Rome au milieu d'occupations littéraires, 719 de Rome, 35 ans avant Jésus-Christ, à l'âge de 51 ans (Schœll).

» complices, leur présenta à tous dans des coupes un mélange
 » de vin et de sang humain; qu'après avoir fait ce serment avec
 » imprécation, ils en goûtèrent tous de la manière qu'il se pra-
 » tique dans les sacrifices solennels; qu'alors il leur développa
 » son projet; et que cette action avait pour but d'affermir
 » leur fidélité mutuelle, par la certitude réciproque qu'ils au-
 » raient d'être tous complices d'un si grand crime. Mais bien
 » des personnes pensaient que ce trait, et nombre d'autres
 » encore, étaient de l'invention de ceux qui croyaient pouvoir
 » calmer la haine qui s'éleva dans la suite contre Cicéron,
 » en exagérant l'atrocité du crime des scélérats qu'il avait
 » punis. Pour moi, je n'ai pas de preuves suffisantes d'un fait
 » si horrible ¹. »

Comme on le voit, Salluste doute de la réalité de ce sacrifice humain, tout en constatant le bruit qui en courait. Plutarque, au contraire, est tout à fait affirmatif :

« Tous les hommes pervers, dit-il, ayant trouvé un tel chef,
 » s'engagèrent les uns les autres non-seulement par toutes
 » sortes de serments, mais encore ils sacrifièrent un homme et
 » mangèrent de sa chair ². »

Dion confirme le même fait en y ajoutant quelques détails :

« Catilina força les plus distingués et les plus influents de
 » ses complices, et dans le nombre était le consul Antoine, à
 » se lier par d'horribles serments. Après avoir immolé un jeune
 » esclave, il jura sur ses entrailles, et les mangea ensuite avec
 » ses autres complices ³. »

¹ Fuere ea tempestate qui dicerent, Catilinam, oratione habitâ, quum ad jus-
 jurandum populares sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem vino per-
 mixtum in pateris circumtulisse; inde, quum post exsecrationem omnes degus-
 tavissent, sicuti in solemnibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum;
 atque eo dicitare fecisse quo inter se magis fidi forent, allus alii tanti facinoris
 conscii. Nonnulli ficta et hæc, et multa præterea, existimabant ab iis qui Ci-
 ceronis invidiam, quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris
 eorum qui pœnas dederant. Nobis ea res pro magnitudine parum comperta est
 (Sallustius, *Bellum Catilinarium*, c. 22).

² Καὶ καταθύσαντες ἄνθρωπον ἐγύσαντο τῶν σαρκῶν (Plut., *Cicéron*, c. 10, édit.
 Didot, p. 1033).

³ Παῖδα γὰρ τινα καταθύσας, καὶ ἐπὶ τῶν σπλάγγων αὐτοῦ τὰ ὄρνια ποιήσας, ἐπει-
 τα ἐσπλάγγνευσεν αὐτὰ μετὰ τῶν ἄλλων (Dion, *Hist. rom.*, l. xxxvii, c. 30, édit.
 Reimarus, t. 1, p. 131).

Après eux, Florus ¹ dit de même : « On ajouta pour gage de » cette conjuration *le sang humain que l'on but dans des coupes* » *que l'on fit passer à la ronde*; crime épouvantable, si le for- » fait pour lequel on le buvait, n'eût été encore plus grand ². »

2. — *Lentulus*. — Il croit à une prophétie qui lui attribue l'empire. — Souvenir probable de Daniel. — Un historien des Juifs son précepteur.

Telles étaient les pratiques religieuses de Catilina et de ses complices; mais il y en a un qui doit plus particulièrement exciter notre attention. Il va nous apprendre qu'il y avait une prédiction annonçant la venue d'un Dominateur suprême.

Voyons d'abord ce que les historiens nous disent de ce principal complice :

Son nom était *P. Cornelius Lentulus Sura*.

« C'était un orateur, dit Cicéron, qui imaginait et parlait » avec lenteur; mais la dignité de sa figure et les mouvements » de son corps pleins d'art et d'agrément, l'éclat et la douceur » de sa voix formaient une grande compensation à sa len- » teur ³. »

Il avait été questeur urbain 17 ans avant, en 673, consul en 683; son peu de conduite l'avait fait exclure du sénat par les censeurs, mais il était sur le point d'y rentrer par la préture qu'il exerçait en ce moment, et il faut que sa conduite se fût réformée, puisque Calenus en plein sénat l'appelle un vieillard *d'une conduite honorable* ⁴.

Or voici comment il nous fait connaître qu'il existait à cette époque à Rome, une prophétie annonçant la future venue d'un homme à qui serait dévolu le pouvoir suprême.

On sait comment les députés des Allobroges arrêtés par Cicéron dévoilèrent toute la conjuration de Catilina; ils furent

¹ On ne sait pas l'époque précise de la vie de Florus; quelques-uns croient qu'il vivait sous Auguste, d'autres assurent qu'il vivait encore sous Adrien, (117-138 après J.-C.) (Schœll).

² *Additum est pignus conjurationis, sanguis humanus, quem circumlatum pateris bibere; summum nefas, nisi amplius esset propter quod biberent* (Florinus; *Hist.*, l. IV, c. 1).

³ Cicéron, *Brutus*, c. 66, trad. t. III, p. 646.

⁴ *Ἀνδρᾶ ἐπιστατῆς, γέροντα* (Dion, *Hist. Rom.*, l. XLVI, c. 20, in-fol., p. 463).

amenés devant le Sénat, et voici ce qu'ils apprirent à l'auguste assemblée :

« Ils ont assuré que Lentulus leur avait dit, *d'après les livres des Sibylles* et les réponses des aruspices, qu'il était le troisième *Cornélius* à qui étaient destinés ici le trône et le pouvoir suprême ; que Cinna et Sylla l'avaient précédé ; que la présente année était marquée par les Destins pour la ruine de Rome et de l'Empire romain, comme étant la 10^e depuis l'absolution des Vestales, et la 20^e depuis l'incendie du Capitole ¹. »

Et comme Lentulus niait leur déposition :

« Ils lui ont répondu avec précision et sans se démentir ; ils lui ont dit par qui et combien de fois ils avaient été conduits ; lui ont demandé *s'il ne leur avait point parlé des livres des Sibylles*. Lui, tout d'un coup, perdant la tête par l'effet du crime, il a montré quel était le pouvoir de la conscience ; car pouvant nier ce dernier fait, il en a fait l'aveu auquel personne ne s'attendait ². »

Un autre auteur contemporain, *Salluste*, constate les mêmes faits :

« Comme Lentulus (interrogé devant le Sénat) se tenait sur la négative, les députés Allobroges lui objectèrent unanimement, outre ses lettres, les propos qu'il avait continué de tenir et d'autoriser par les *livres des Sibylles* : que la souveraineté de Rome était prédite *aux trois Cornélius* ; que Cinna et Sylla en avaient déjà joui, qu'il était le troisième à qui le Destin promettait d'être maître de Rome ; que d'ailleurs on était à la 20^e année depuis l'incendie du Capitole, et que les aruspices avaient souvent prédit, d'après les prodiges,

¹ Lentulum autem sibi confirmasse ex fati Sibyllinis aruspicumque responsis, se esse tertium illum Cornellium, ad quem regnum hujus urbis atque imperium pervenire esset necesse. Cinnam ante se et Sullam fuisse; eundemque dixisse, fatalem hunc esse annum ad interitum hujus urbis atque imperii, qui esset decimus annus post virginum absolutionem, post Capitolii autem incensionem vicesimus. (Cicéron, 3^e *catilinaire*, n. 4. — Trad. Pankouke, t. ix, p. 100.)

² Qui cum illi breviter constanterque respondissent per quem ad eum, quotiesque venissent, quæsissentque ab eo, nihilne secum esset de fati Sibyllinis locutus ; tum ille subito, scelere demens, quanta conscientiae vis esset, ostendit. Nam, cum id posset infitiri, repente præter opinionem omnium confessus est. (Cicéron, *ibid.*, n. 51, p. 105.)

» que cette année serait ensanglantée par la guerre civile ¹. »

Un siècle après, *Plutarque* rappelle la même prophétie, et nous apprend qu'il y avait des gens qui faisaient profession de la chanter parmi le peuple.

« Cet homme, doué de cet esprit, excité par *Catilina*, était de plus perdu dans de vaines espérances par de faux prophètes et des magiciens, chantant des oracles trompeurs et des prédictions, comme provenant des *Sibylles*, et annonçant : Qu'il était dans le Destin, qu'il y eût à Rome trois *Cornélius* pour monarques; que deux, *Cinna* et *Sylla*, avaient déjà rempli leur destinée, et qu'au troisième *Cornélius* qui restait, le démon (*δαίμονα*) venait offrir la monarchie; qu'il fallait l'accepter tout de suite, et ne point laisser échapper l'occasion comme *Catilina* ². »

L'historien *Florus* confirme cette croyance en ces termes :

« *Lentulus*, appliquant à sa personne la royauté promise par les vers *Sibyllins* à sa famille, disposa dans toute la ville des hommes, des torches et des armes, pour le jour pris par *Catilina* ³. »

Quintilien ⁴ continue à confirmer les mêmes prophéties :

« La cause de la conjuration fut pour *Lentulus* en ce que, dans le livre des *Sibylles* et dans les réponses des aruspices, il était dit que la domination serait accordée aux trois *Cornélius*, et il croyait être le troisième après *Corn. Sylla* et *Corn. Cinna*, parce que lui-même était un *Cornélius* ⁵. »

¹ At *Lentulum* dissimulantem coarguunt, præter litteras, sermonibus quos ille habere solitus erat ex libris *Sibyllinis*, regnum Romæ tribus *Corneliis* potendi; *Cinnam* atque *Sullam* antea; se tertium esse cui fatum foret urbis potiri. Præterea, ab incenso *Capitollo*, illum esse vigesimum annum, quem sæpe ex prodigiis haruspices respondissent bello civili cruentum fore (*Salluste, Bellum Catilin.*, c. 47).

² ...Προσδιέφθειραν ἐλπίζει κεναῖς ψευδοµάνταις καὶ γόγγες ἔπε παλαστήρια καὶ χρησμοὺς ἀδόντες, ὡς ἐκ τῶν *Σιβυλλείων* προεχλοῦντας εἰμασµένους, etc. (*Plutarque, Cicéron*, c. 17; édit. Didot, p. 1037).

³ *Lentulus* destinatum familie sue *Sibyllinis* veribus regnum sibi vaticinans, ad præstitutum à *Catilinâ* diem, urbe totâ viros, faces, tela disposuit (*Florus*, lib. IV, c. 1).

⁴ *Quintilien*, né à *Calaguris* (*Calahura*), en Espagne, l'an 42 de notre ère, ouvrit une école de rhétorique à Rome sous *Vespasien*. *Pline le Jeune* fut son élève; il composa ses *Institutions* de 92 à 94, et mourut quelque temps après, l'an 118 de Jésus-Christ.

⁵ Ut *Libulo* (causa) conjurationis, quod libris *Sibyllinis* aruspicumque res-

Enfin, Appien ¹ dit également :

« Les députés Allobroges manifestèrent tout ce dont ils
 » avaient été d'accord avec Lentulus; et, quand il fut amené en
 » leur présence, ils témoignèrent que Cornélius Lentulus leur
 » avait dit souvent que *trois Cornélius devaient être monar-*
 » *ques à Rome*; que cela était déjà arrivé pour Cinna et pour
 » Sylla ². »

Voilà donc qu'à Rome il y a des prophéties qui annoncent un Roi, un Dominateur; il y a des gens qui, sous le nom de magiciens, les répandent parmi le peuple. Ceci n'est pas une tradition cachée; tout cela se passe en plein Sénat et se trouve intimement lié aux plus grands événements. M. Alexandre, qui nous a donné une édition si savante des *Oracles des Sibylles* ³, ne pouvait manquer de citer cette prophétie, et voici ce qu'il en dit :

« Nous n'avons jamais réfléchi à ces *trois Cornélius* de Lentulus sans nous rappeler les *trois Cornes* de la bête dont il est parlé dans Daniel, ch. VII, 8, 24 ⁴, cornes auxquelles il est fait clairement allusion dans nos *livres sibyllins*, l. v, *ponis dominatio dari tribus Corneliis dicebatur, seque eum tertium esse credebatur, post Syllam, Cinnamque, qui et ipse Cornelius erat* (Quintil., *Inst. orat.* l. v, c. 10).

¹ Appien, d'Alexandrie, vécut à Rome sous Trajan, Adrien et les Antonins, de 98 à 160 de notre ère; il était avocat, puis proconsul, ou administrateur du fisc dans les provinces.

² Ως ὁ Κορνήλιος Λέντλος εἶποι πολλὰς, εἰμάρθαι, τρεῖς Κορνήλιους γενέσθαι Ρωμαίων μονάρχους, etc. (Appien, *Guerres civiles*, l. II, c. 4, édit. Didot, p. 343).

³ Χρήσιμοι Σιβυλλιακοί; *Oracula Sibyllina*, textu ad codices manuscriptos recognito, Maïanis supplementis aucto, cum Castalionis versione metrica innumeris pæne locis emendata, et, ubi opus fuit, suppleta; commentario perpetuo, excursibus et indicibus, curante C. Alexandre. 2 vol. in-8°; Paris, Didot, 1841-1856.

⁴ Voici le texte de Daniel sur les *trois Cornes* :

« Post hæc, aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terribilis
 » atque mirabilis, et fortis nimis, dentes ferreos habebat magnos, comedens atque
 » comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans; dissimilis autem erat cæ-
 » teris bestiis, quas videram ante eam, et habebat *cornua decem*. Considerabam
 » cornua et ecce cornu aliud parvulum ortum est de medio eorum, et *tria de*
 » *cornibus primis* evulsa sunt a facie ejus (Daniel, c. VII, v. 7 et 8). »

Et dans l'explication :

« Porro *cornua decem* ipsius regni, *decem reges* sunt; et alius consurget post
 » eos, et ipse posterior erit prioribus, et *tres reges* humiliabit (*ibid.*, 24). »

» 221¹. Mais quand et comment Lentulus a pu avoir quelque
 » connaissance de ces trois *Cornes*, nous ne le savons point, et
 » nous ne cherchons guère à le savoir². »

Voilà ce que dit M. Alexandre. Nous ajoutons que ce serait cependant une chose curieuse que de savoir pourquoi les trois *Cornua* de Daniel auraient été interprétées par les trois *Cornélius*. Est-ce qu'il y aurait eu dès cette époque une traduction latine de la Bible ?

Nous n'oserions l'affirmer, seulement il faut remarquer que depuis longtemps il en existait une *traduction grecque*. Mais un texte très-important, et qui a échappé à M. Alexandre, va nous mettre sur la voie, et nous apprendre à quelle source Lentulus avait puisé ses espérances.

On lit dans Suidas :

« *Alexandre* de Milet, le *Polyhistor*, fut surnommé *Cornélius*, parce que, étant esclave, il fut vendu à *Cornélius Lentulus*. Il devint son précepteur, puis il en fut affranchi. Il était à Rome au temps de Sylla, et avant. Il périt à Laurentum, dans l'incendie qui dévora sa maison. Hélène, son épouse, ayant appris le malheur qui venait d'arriver, termina sa vie en se pendant. — Il fut grammairien, et l'un des disciples de Cratès. Il écrivit un grand nombre de livres, et cinq livres sur *Rome*. C'est dans un de ces livres qu'il dit qu'il y avait une femme appelée *Moso*, laquelle avait écrit la loi qui existe chez les Hébreux³. »

¹ Voici ces vers de la Sibylle :

Πρώτα μὲν ἐκ τρισσῶν κεφαλῶν σὺν πληγάδι βίβης
 Στησάμενος μεγάλως, ἐτέροις δῶσει πάσασθαι,
 "Ὡστε φαγεῖν σάρκας γούτων ἰασιλῆος ἀνάγκου.

Vers que M. Alexandre traduit ainsi :

Ac primum triplex caput à radicibus una
 Falce metens, aliis deinceps hanc porriget escam,
 Ut carnes infenda vorent alimenta paternas
 Impuri reges. (Dans *Oracula Sibyllina*, t. 1, p. 202.)

² *Oracula Sibyllina*, t. II, p. 181.

³ Ἀλέξανδρος, ὁ Μιλήσιος, δὲ Πολυῖστορ ἐπεκλήθη καὶ Κορνῆλιος, οἷότι Κορνηλίῳ Δευτοῦλῳ ἀρχμακωτισθεὶς, ἐπράθη. Καὶ αὐτῷ παιδαγωγὸς ἐγένετο, εἶτα ἠλυθερώθη. Ἦν δὲ ἐν Ρώμῃ ἐπὶ τῶν Σύλλα χρόνων καὶ ἐπὶ τὰδε.... Οὗτος συνέγραψε βιβλία ἀριθμοῦ κρείττω, καὶ Περὶ Ρώμης βιβλία πέντε. Ἐν τούτοις λέγει ὡς γυνὴ γέγονεν Ἑβραία Μωσῶ, ἧς ἔστι σύγγραμμα ὃ παρ' Ἑβραίοις νόμος (Suidas, au mot Ἀλέξανδρος; il répète le dernier trait à l'article Μωσῶ).

Or, qui était cet Alexandre ? c'était celui qui, outre le grand nombre d'ouvrages qu'il avait publiés sur l'histoire de presque tous les peuples du monde, avait aussi publié une *histoire des Juifs* (*περὶ Ἰουδαίων*) dont il reste 21 fragments. Son ouvrage paraît avoir été surtout une compilation d'auteurs plus anciens. C'est là qu'il cite *Aristée, Artapan, Cléodème, Démétrius, Eupolemus, Molo, Timocharès, Théophile, Philon, Théodote, Ézéchiël*, poète tragique, qui tous avaient composé des ouvrages sur l'*histoire des Juifs*. La critique a contesté la véracité de plusieurs de ces auteurs ; mais il ressort clairement qu'Alexandre fit connaître aux Romains une partie de l'histoire juive, et, qu'à plus forte raison, il dut la faire connaître à Lentulus. C'est donc à lui que Lentulus dut la connaissance des trois *Cornua* de Daniel qu'il appliqua aux trois *Cornélius*, et la Sibylle dont il est parlé ne doit être autre que cette prétendue femme appelée *Moso*, laquelle avait écrit la *loi des Juifs*. Cela nous paraît un fait historique à peu près démontré ¹.

Cet Alexandre, d'après M. Muller, éditeur de ses *fragments*, vivait encore l'an 60 avant Jésus-Christ. Il était donc à Rome en cette année 62, et ce ne sera qu'après le supplice de son bienfaiteur qu'il se sera retiré à Laurentum, où il est mort. Nous n'avons pas besoin de prouver que ses ouvrages durent être connus à Rome.

Suétone nous apprend que, « à cause de sa grande connaissance de l'antiquité, plusieurs auteurs l'appelaient *Polyhistor*, » et quelques-uns plus significativement, l'*Histoire* ². »

Servius ajoute que Sylla lui donna le titre de *citoyen romain* ³.

On le trouve de plus cité par Valère Maxime ⁴, Pline ⁵, Plu-

¹ Voir les nombreux fragments d'Alexandre et de tous les auteurs cités ici dans *Fragmenta historicorum græcorum* de Didot, t. III, p. 207-243.

² Caius Julius Hyginus, Augusti libertus, natione Hispanus, studiosus et auditus et imitatus est Cornellum Alexandrum, grammaticum græcum, quem propter antiquitatis notitiam, *Polyhistorum* multi, quidam *Historiam* vocabant. (Suétone, *de illustribus grammaticis*, c. 20.)

³ Hoc totum Alexander Polyhistor tradit, quem Lucius Sylla civitate donavit (Servius, *Æneide* X, 388.)

⁴ Valère Maxime, VIII, 13, 7.

⁵ Pline, *Histoire nat.*, III, 16, 21 ; VII, 49, etc.

tarque ¹, Elien ², Diogène Laerce ³, Chalcidius ⁴, Macrobe ⁵, etc. — Les principaux fragments de ses livres nous ont été conservés par Josèphe, Eusèbe et Photius.

L'histoire des Juifs dut donc être connue de la plupart des auteurs latins de cette époque et de la suivante, malheureusement mêlée à bien des fables dans les histoires d'Alexandre. Mais on ne peut s'empêcher de lui rapporter une partie de l'influence juive sur les prophéties et sur les croyances qui avaient cours parmi les Romains, et que nous allons continuer à constater.

3. — Cicéron. — Influence des prodiges sur sa conduite. — Ses discours religieux au sénat et au peuple.

Nous venons de voir quelles sortes de sacrifices Catilina et ses complices faisaient en secret, et dans quelles prophéties Lentulus mettait sa confiance; examinons maintenant quel est le grand mobile des actions du consul, de Cicéron, homme qui passait pour le plus sensé de cette époque.

Il avait fait arrêter les conjurés, et avait les mains pleines des preuves de leur culpabilité. Et cependant il hésitait : la noblesse des coupables, le grand nombre de leurs affidés le tenaient en suspens. Pendant ce temps, les vestales et les principales dames romaines célébrent dans sa maison les mystères de la Bonne Déesse, et il s'est retiré chez l'un de ses amis. Écoutons maintenant Plutarque :

« Pendant que Cicéron était dans cette incertitude, il arriva » un *prodige* (*σημείον*) aux femmes qui faisaient le sacrifice dans » sa maison; l'autel, dont le feu paraissait entièrement éteint, » jeta tout d'un coup, du milieu des cendres et des écorces brû- » lées, une grosse flamme très-claire, dont toutes les autres » femmes furent fort effrayées. Mais les Vierges sacrées or- » donnèrent à Terentia, femme de Cicéron, d'aller dans le mo- » ment trouver son mari, et de lui commander de leur part » d'exécuter sans remise tout ce qu'il avait résolu pour le bien

¹ Plutarque, *Des fleuves*, c. x, 1; *de la musique*, c. 5.

² Elien, *Nature des animaux*, xvii, 1.

³ Diogène Laerce, I, 116; vii, 22, etc.

⁴ Chalcidius, *In Plat. Timæum*, p. 155, édit. Meursius.

⁵ Macrobe, *Saturn.* I, 18.

» de la patrie, car la *déesse* (ἡ θεὸς) avait fait éclater une
 » grande lumière pour l'assurer qu'il se tirerait heureuse-
 » ment de tous les dangers qu'il envisageait, et qu'il acquier-
 » rait une grande gloire. Terentia, qui, de son naturel, n'était
 » pas une femme molle et timide, mais qui avait au contraire
 » beaucoup de courage et d'ambition, et qui, comme Cicéron
 » le dit lui-même, partageait bien plus avec lui les soins du
 » gouvernement qu'elle ne lui faisait part de ceux de sa mai-
 » son, alla sur l'heure même lui faire ce rapport, et l'excita vi-
 » vement contre les coupables. Son frère Quintus en fit autant,
 » aussi bien que Publius Nigidius, avec lequel l'étude de la
 » philosophie l'avait extrêmement lié, et qu'il consultait le
 » plus volontiers dans toutes les affaires les plus grandes et
 » les plus importantes de la République ¹. »

Dion rapporté la même circonstance ² :

« Cependant une foule d'hommes libres et d'esclaves, ceux-
 » ci par crainte, ceux-là par compassion pour Lentulus et ses
 » complices, se disposaient à les enlever pour qu'ils ne subis-
 » sent pas la peine capitale. Cicéron, instruit de leur dessein,
 » plaça pendant la nuit une garde dans le Capitole et dans
 » le Forum. Puis, ayant reçu des dieux (du démon, παρὰ τοῦ
 » Δαιμονίου) un bon présage, dès l'aurore (car dans un sacrifice
 » célébré chez lui par les vestales, pour le salut de l'État, la
 » flamme s'était élevée plus haut que de coutume), il ordonna
 » au peuple de prêter serment entre les mains des préteurs,
 » et de s'enrôler, si on avait besoin de soldats. En même
 » temps, il convoqua le Sénat et tâcha de l'amener, par le
 » trouble et par la crainte, à décréter la peine capitale contre
 » ceux qui avaient été arrêtés. »

Plutarque continue :

« C'est alors, qu'à la tête du Sénat, Cicéron se transporta dans
 » les maisons où étaient les prisonniers, car on ne les avait pas
 » tous mis dans la même maison; chaque préteur en avait pris
 » un sous sa garde... Après avoir traversé la place, et étant ar-

¹ Plutarque, *Cicéron*, c. 20, édit. Didot, p. 1038; trad. Dacler, t. vii, p. 298, in-12. Amst., 1724.

² Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. xxxvii, c. 35, texte et traduction de M. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris, t. iii, p. 233; Paris, Didot, 1850.

» rivé à la prison, il livra *Lentulus* à l'exécuteur; et lui com-
 » manda de le mettre à mort¹; » — et ainsi des autres.

Tel fut le mobile de Cicéron; mais venons à un autre spectacle. Transportons-nous, le 3 novembre, au Forum. Le peuple y est assemblé; mettons-nous au nombre des spectateurs agités par la grande découverte de la conjuration et de l'arrestation de tous ces hauts personnages. Le consul Cicéron vient les haranguer. Écoutons :

« Il est bien vrai, Romains, que toute ma conduite dans cette
 » grande affaire semble avoir été dirigée par la sagesse et
 » l'inspiration des dieux immortels (*Deorum immortalium nutu*
 » *atque consilio*). Et l'on n'en saurait douter si l'on considère
 » qu'il paraît bien au-dessus de la prudence humaine de mal-
 » triser de tels événements. Ils nous ont même protégés et se-
 » courus dans ces derniers temps d'une manière si frappante
 » et si manifeste, que nous pouvions, pour ainsi dire, les voir
 » agir de nos yeux. Car, sans parler de ces feux que l'on a vus
 » briller la nuit du côté du couchant, de ce ciel enflammé, de
 » ces éclairs fréquents, de ces tremblements de terre, et de
 » tous ces autres phénomènes, qui, dans le cours de notre
 » consulat, semblaient annoncer de la part des dieux (*canere*
 » *dii immortales viderentur*), ce qui arrive aujourd'hui, il est
 » du moins un fait que je vais vous rappeler, et que je ne dois
 » ni omettre ni négliger.

» Vous n'avez pas oublié sans doute que, sous le consulat de
 » Torquatus et de Cotta (deux ans avant), le tonnerre tomba
 » sur plusieurs des tours du Capitole, déplaça diverses statues
 » des dieux, renversa les figures de nos anciens héros, fondit
 » les tables d'airain où nos lois étaient gravées; le fondateur
 » même de cette ville, Romulus, en fut atteint; lui, dont il vous
 » souvient d'avoir vu au Capitole la statue dorée, représentant
 » ce héros encore enfant, cherchant à téter, et présentant la
 » bouche aux mamelles d'une louve. Alors les *aruspices* s'étant
 » *assemblés de tous les cantons de l'Etrurie*, annoncèrent toutes
 » sortes de calamités prêtes à fondre sur nous : massacres, in-
 » cendies, abolition des lois, guerre civile et domestique, en
 » un mot, la ruine prochaine de Rome et de l'empire, si les

¹ Plutarque, *Ibid.*, p. 291.

» dieux (*Dii immortales*), apaisés par tous les moyens possi-
 » bles, n'employaient leur toute-puissance pour fléchir la ri-
 » gueur même des *Destins* (*suo numine propè fata ipsa flexis-*
 » *sent*). D'après leurs réponses, on célébra des jeux publics
 » durant dix jours, et l'on ne négligea rien de ce qui pouvait
 » rendre les dieux (*Deos*) favorables. Les mêmes *aruspices* or-
 » donnèrent de faire une statue de Jupiter d'une plus grande
 » proportion, et de la placer dans un lieu élevé, la face tournée
 » vers l'orient, contre l'ordinaire, assurant que, quand cette
 » statue que vous voyez, regarderait le soleil levant et aurait
 » les yeux fixés sur la place publique et sur la salle du sénat,
 » alors les complots formés contre la sûreté de Rome et de
 » l'empire paraîtraient au grand jour et se montreraient à dé-
 » couvert aux yeux du Sénat et du peuple romain. Les consuls
 » en charge en donnèrent aussitôt l'entreprise à des statuaires;
 » mais on mit si peu d'activité dans le travail, que l'ouvrage
 » n'a pu être mis en place ni par les consuls qui nous ont pré-
 » cédés, ni par nous-même avant le jour où nous sommes.

» Maintenant, Romains, qui pourrai être assez ennemi de la
 » vérité, assez aveugle, assez dépourvu de sens pour ne point
 » avouer que tout ce que nous voyons, et surtout cette ville,
 » est gouverné par la puissance et la volonté suprême des *dieux*
 » *immortels* (*Deorum immortalium nutu atque potestate adminis-*
 » *trari*)? En effet, quoique les *aruspices* eussent annoncé des
 » massacres, des incendies, la destruction même de la Répu-
 » blique, et ces horreurs, tramées par des citoyens, bien des
 » gens, vu l'énormité des crimes, regardaient de pareils atten-
 » tats comme impossibles; et, cependant, vous les avez vus,
 » non-seulement imaginés, mais presque exécutés par des ci-
 » toyens parricides. Et n'est-ce point évidemment par un effet
 » de la volonté du grand Jupiter que, *ce matin*, on mettait la
 » statue en place, dans le moment où, par mes ordres, on con-
 » duisait, à travers le Forum, dans le temple de la Concorde,
 » les conjurés et leurs indices? Et c'est après qu'elle a été
 » posée, la face tournée vers vous et vers le Sénat, que les
 » complots formés contre notre sûreté commune ont été ma-
 » nifestés et mis en évidence; c'est ce qui rend encore plus
 » odieux et plus dignes du dernier des supplices ces hommes

» sacrilèges qui se préparaient à porter leurs feux destructeurs
 » non-seulement dans nos maisons, mais dans les temples
 » même des dieux. Dire que je les en ai empêchés, ce serait de
 » ma part une arrogance révoltante. C'est Jupiter, c'est ce dieu
 » qui a lui-même arrêté leur fureur (*illo, ille Jupiter restitit*);
 » c'est lui qui en a préservé et le Capitole, et ces temples, et
 » vous-mêmes. Oui, Romains, ce sont les dieux immortels qui
 » ont éclairé, qui ont soutenu mon courage, et m'ont fait par-
 » venir à de si importantes découvertes ¹. »

Telle était la religion romaine, telles étaient les révélations qu'ils croyaient divines. Séparés de la tradition, de l'histoire réelle, ils étaient guidés par des événements et des voix provenant on ne sait d'où. Dion constate ainsi l'effet produit par ce discours :

« Le peuple approuva ces mesures ; surtout, parce qu'au
 » moment où Cicéron parlait de cette affaire, en pleine as-
 » semblée publique, la statue de Jupiter fut replacée dans le
 » Capitole, la face tournée du côté de l'orient et du Forum,
 » suivant la prescription des augures. Ils avaient déclaré que
 » l'existence d'une conspiration serait révélée par l'érection de
 » cette statue, et, comme son rétablissement coïncidait avec la
 » découverte du complot de Catilina, le peuple glorifia ces
 » dieux (*ce quelque chose de divin, τό θεϊόν*), et se montra plus
 » irrité contre ses complices ². »

Telles étaient les préoccupations religieuses du peuple et tels les moyens de gouverner des magistrats. Mais voici un événement plus important encore.

Avant de citer le document suivant, rappelons-nous : 1° que Valère Maxime nous a déjà appris que, 76 ans auparavant, les Juifs étaient si nombreux à Rome que les consuls avaient craint qu'ils ne corrompissent la religion et les mœurs romaines ; 2° que, 12 ans auparavant, le Sénat avait fait rechercher dans tout l'Orient tous les livres prophétiques, et que plusieurs de ces livres, rejetés par le Sénat, étaient demeurés entre les

¹ Cicéron, 3° *Catilinaire*, n. 8 et 9 ; traduction de M. Binet, revue par M. Lemaire ; *Œuvres*, t. ix, p. 113. Nous ne publions pas le latin, parce que ce texte est très-commun.

² Dion, l. xxxvii, c. 34 ; trad. t. III, p. 231.

main du peuple, ou plutôt de la plupart des Romains lettrés; 3^e souvenons-nous que les traditions Bibliques seules, et les livres des Juifs en particulier, conservaient la promesse d'un Libérateur qui devait sauver les peuples et dominer le genre humain. Et maintenant écoutons ce que nous racontent les historiens romains.

On lit dans Suétone :

« *Julius Marathus* nous apprend que, quelques mois avant la naissance d'Auguste (né le 23 septembre de cette année), on vit publiquement à Rome un prodige, lequel annonçait que la Nature enfantait un Roi au peuple romain. Le Sénat effrayé, décréta qu'aucun des enfants nés cette année ne serait élevé; mais, ceux des Sénateurs qui avaient des femmes grosses, prenant chacun pour soi cette espérance, firent en sorte que le sénatus-consulte ne fût pas porté au Trésor et demeura sans force ¹. »

L'ouvrage de *Julius Marathus* ne nous est pas parvenu, ce nom même n'a été conservé que par Suétone qui le cite deux fois ²; mais nous savons que c'était un affranchi d'Auguste, son ami, et son historien. Son nom indique qu'il était Syrien ou Juif, et l'on pense qu'il était l'auteur des *Mémoires de la vie d'Auguste* ³, que ce prince avait fait composer sous ses yeux.

On voit donc ici, pour la première fois, et en termes exprès, la mention, par un auteur païen, d'un Roi qui allait naître, pour gouverner le peuple romain. Qui pourra dire que cette opinion n'est pas venue de ces livres prophétiques apportés à Rome 12 ans auparavant? Suivons dans l'histoire romaine les traces nouvelles de cette prophétie.

Suétone ne nous dit point quel était ce prodige qui parut alors; il nous dit seulement :

¹ Auctor est Julius Marathus, antè paucos quam (Augustus) nasceretur menses prodigium Romæ factum publicè, quo denuntiabatur Regem populo romano Naturam parturire. Senaturn exterritum censuisse, ne quis illo anno genitus educeretur; eos, qui gravidas uxores haberent, quod à se quisque spem traheret, curasse, ne Senatusconsultum ad ærarium deferretur (Suet., *Aug.*, 94).

² Ici, et c. 79, où il est dit : Statura brevis, quam tamen Julius Marathus libertus etiam in Memoriam ejus quinque pedum et dodrantis fuisse tradit.

³ Hoc etiam Augustus in lib. II de *Memoria vite sue* complexus est (Servius, *Eglog.* IX, 47).

« C'est une chose connue, que le jour de la naissance d'Auguste, Octavius (son père) vint tard dans le Sénat, où l'on délibérait sur la conspiration de Catilina : P. Nigidius ayant appris la cause de ce retard, et s'étant informé de l'heure de l'accouchement, déclara qu'il qu'il était né un Maître à la terre ¹. »

Dion ajoute quelques détails nouveaux :

« L'enfant était à peine né, que le sénateur Nigidius Figulus lui prédit la souveraine puissance. Figulus, en effet, était parmi les hommes de son temps, celui qui connaissait le mieux l'ordre du ciel, les différences des astres, les influences qu'ils exercent, soit lorsqu'ils tournent séparément, soit lorsqu'ils se mêlent les uns aux autres dans leurs conjonctions et dans leurs oppositions; et cette science le fit accuser de s'adonner à des pratiques occultes ². Or donc, Octavius étant ce jour-là, à cause de la naissance de son fils, arrivé trop tard au Sénat, qui, par hasard, tenait conseil en ce moment, Figulus, qu'il rencontra, lui demanda la cause de son retard; et, quand il en eut appris le motif, il s'écria : *Tu nous as donné un maître*. Puis, comme Octavius, troublé de cette parole, voulait tuer l'enfant, il l'en empêcha, disant : Il est impossible que cet enfant subisse un pareil sort. » Voilà ce que l'on racontait ³.

Ce Nigidius, comme on le voit, n'était pas un homme ordinaire; Cicéron l'appelle « un homme d'une science hors ligne, jouissant de la plus grande dignité et autorité chez les Romains, le plus savant et le plus saint de tous ⁴. »

Plutarque nous a déjà dit que Cicéron « l'avait associé dans ses études philosophiques, et qu'il usait beaucoup de ses conseils dans les affaires de la république ⁵. » Il dit ailleurs :

¹ Quo natus est die, quum de Catilinæ conjuratione ageretur in curia, et Octavius ob uxoris puerperium serius adfuisset, nota ac vulgata res est, P. Nigidium, comperta moræ causa, ut horam quoque partus adceperit, adfirmasse, Dominum terrarum orbi natum (Sueton., *Ibid*).

² Καὶ κατὰ τοῦτο καὶ αἰτίαν, ὡς τινὰς ἀπορήτους διατριβὰς ποιούμενος, ἔχον (Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. XLV, c. 1; trad., t. v, p. 343).

³ *Ibid*.

⁴ Cum doctrina singulari, tum auctoritate inter Romanos maxima... unus omnium doctissimus et sanctissimus (Cic. *Ad familiar.*, l. IV, *Epist.* 13).

⁵ Plutarque, *Cicéron*, c. 20, édit. Didot, p. 1038.

« Cicéron avoue lui-même que les résolutions si sages et si vigoureuses qui, pendant son consulat, sauvèrent la République, avaient été concertées avec le philosophe Nigidius ¹. »

Aulu-Gelle l'appelle « le plus savant des Romains, après Varron, et un homme qui excellait dans les études des bonnes sciences, et que Cicéron vénérât à cause de son esprit et de ses connaissances ². »

Nos lecteurs ont remarqué surtout cette accusation de *s'adonner à des pratiques occultes dont on ne doit pas parler*, selon l'expression grecque. Cicéron semble y faire allusion dans ces paroles où il dit de Nigidius : « Quoique cet homme fût versé dans la connaissance de tous les autres arts, qui sont dignes d'un homme libre, surtout, c'était un investigateur ardent et diligent de ces choses que la nature a couvertes d'une voile ³. »

C'est d'après toutes ces indications qu'Eusèbe appelle Nigidius un *pythagoricien* et un *magicien* ⁴. Au reste, ce que nous voulons constater ici, c'est l'importance publique des prodiges et des prédictions, les dispositions d'esprit des personnages les plus élevés; voilà pourquoi nous continuons à enregistrer les prodiges cités à l'occasion de la naissance d'Auguste. Voici de nouveau ce que nous dit Suétone :

« Je lis dans les *traités* d'Asclépiade Mendès *sur les choses divines* ⁵, qu'Atia étant venue au milieu de la nuit dans le temple d'Apollon pour y faire un sacrifice solennel, fit poser sa litière et s'endormit, pendant que les autres matrones s'en retournaient; que tout à coup un Dragon se glissa vers

¹ Plutarque, *Si un vieillard doit s'occuper de l'administration publique*, c. 27, trad. t. x, p. 296.

² Homo, ut ego arbitror, juxta Varronem, doctissimus.... homo in studiis bonarum artium præcellens quem M. Cicero ingenii doctrinarumque nomine summe reveritus est (Aulus Gell. *Noct. atti.* l. iv, c. 9; l. xi, c. ii, p. 145 et 230 de l'édit. in-4°).

³ Fuit enim vir ille cum cæteris artibus, quæ quidem dignæ libero essent, ornatus omnibus, tum acer investigator et diligens earum rerum, quæ a natura involutæ videntur (Cicéron, *Timæus* c. 1, t. xxvii, p. 433).

⁴ Eusèbe : *Chron.* an 710.

⁵ Cet Asclépiade écrivait au 1^{er} siècle après Jésus-Christ, peu de temps après le règne d'Auguste (Voir *Frag. hist. græcorum*, de Didot, t. iii, p. 306).

» elle, et peu après se retira; qu'elle se réveilla et se purifia
 » comme si elle sortait des bras de son mari; qu'enfin une
 » tache qui parut sur son corps imitait l'image d'un Dragon,
 » et n'en put être effacée, si bien qu'Atia s'abstint à jamais
 » des bains publics. Auguste naquit dans le dixième mois,
 » et pour cette raison, il fut regardé comme le fils d'Apollon¹.»

Voici un autre prodige conservé encore par le même auteur :

« Atia rêva, avant d'accoucher, que ses entrailles s'élevaient
 » vers les astres, s'étendaient sur tout le ciel et couvraient toute
 » la terre. Octavius, père d'Auguste, rêva aussi qu'un rayon
 » du soleil sortait du sein de sa femme². »

Tel est le véritable tableau de l'état où la religion païenne avait réduit les esprits.

Finissons par un dernier trait fourni par Dion Cassius :

« Pendant le reste de cette année, les Romains n'eurent
 » point de guerre à soutenir; ils purent donc renouveler,
 » après une longue interruption, l'*Augure du salut*. C'est une
 » sorte de divination qui a pour but de rechercher si le dieu
 » (*le dieu*, ὁ θεός) veut qu'on lui demande le salut du peuple;
 » comme si c'était une impiété que de la demander avant d'en
 » avoir obtenu la permission. Elle avait lieu, tous les ans, le
 » jour où aucune armée ne se mettait en campagne, où on
 » n'était en présence d'aucun ennemi, où on n'avait pas à
 » combattre. Pour cette raison, elle était suspendue lorsque
 » les dangers se succédaient sans interruption, et surtout pendant les guerres civiles; car, outre que les Romains auraient
 » bien difficilement trouvé un seul jour libre de tout empêché-

¹ In Asclepiadis Mendetis Θεολογούμενων libris lego Atiam, quum ad sollempne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum ceteræ matronæ domum irent, obdormisse; draconem repente irrepsisse ad eam, pauque post egressum; illamque expergefactam, quasi a concubitu mariti, purificasse se : et statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam exigi; adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit. Augustum natum mense decimo, et ob hoc Appollinis filium existimatum (Suetonius, *Octavius Augustus*, c. 94).

² Eadem Atia, prius quam pareret, somniavit intestina sua ferri ad sidera, explicarique per omnem terrarum et cæli ambitum. Somniavit et pater Octavius, utero Atiæ jubar solis exortum (Sueton., *ibid.*).

» ment, il eût été fort absurde, qu'au moment où ils se fai-
 » saient volontairement mille maux les uns aux autres par les
 » dissensions civiles, et où ils devaient en souffrir d'inévita-
 » bles, autant par la victoire que par la défaite, ils priassent
 » *les dieux* (le divin, τοῦ θεοῦ) de les sauver.

» L'*Augure du salut* put donc être célébré alors, mais il fut
 » douteux. Plusieurs oiseaux ne s'envolèrent point du côté
 » favorable, et l'augure dut être recommencé. D'autres mau-
 » vais présages apparurent : la foudre tomba plusieurs fois
 » par un temps serein, la terre éprouva une violente secousse,
 » des *simulacres humains* (εἰδωλα ἀνθρώπων) se montrèrent dans
 » beaucoup d'endroits, des traits de flamme s'élevèrent vers le
 » ciel du côté du couchant ; de sorte que tout le monde, même
 » l'homme le plus grossier, pouvait prévoir ce qu'annonçaient
 » de tels signes ¹. »

Le frère de Cicéron rappelle ce fait quand il lui dit, à peu
 près 20 ans plus tard :

« L'augure P. Claudius vous annonça, pendant que vous
 » étiez consul, par l'*Augure douteux du salut* ², qu'il y aurait
 » une triste et turbulente guerre domestique. Cette guerre, en
 » effet, éclata peu de mois après, et vous pûtes l'étouffer en
 » peu de jours ³. »

Passons à un autre genre de faits.

IV. Rapport des Romains avec les Juifs, et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions pri- matives sur le peuple conquérant du monde.

Nous allons maintenant commencer et continuer, sous ce
 titre, les preuves de la grande influence que les Juifs ont eue
 sur les Romains, influence incontestable, et dont cependant
 on ne dit pas un mot dans les histoires romaines ou juives ;
 laissant ainsi dans l'ombre les bienfaits de la Révélation et du
 Christianisme.

¹ Dion, l. xxxvii, c. 24, trad. t. iii, p. 201-205.

² La traduction Dumarsais, revue par M. Verger, supprime cette mention
 du salut.

³ Tibi P. Claudius augur consuli nuntiavit, addubitato Salutis augurio,
 bellum domesticum triste ac turbulentum fore; quod paucis post mensibus
 exortum paucioribus a te est diebus oppressum (Cicero, *De divinatione*, l. i,
 c. 13).

En cette année 62 avant Jésus-Christ, se présente le grand fait de la prise du temple de Jérusalem par Pompée; mais, avant d'en rapporter les détails, il est utile d'exposer quelle était la situation de la Judée et quelle fut la cause de l'intervention de Pompée.

Alexandre Jannée, en mourant, laissa le trône à *Alexandra*, sa femme, qui nomma *Hyrcan II*, son fils aîné, grand-prêtre, et donna le commandement des troupes à Aristobule, le cadet. — Celui-ci complota contre sa mère, s'assura de diverses places, et se fit proclamer roi. — Alexandra meurt au milieu de ces troubles et institue Hyrcan son héritier universel (66 ans avant Jésus-Christ).

De là, guerre entre les deux frères, suivie bientôt de la soumission d'Hyrcan.

Mais l'Iduméen *Antipas* ou *Antipater* conseille à Hyrcan de se réfugier auprès d'Hareth, roi de l'Arabie Pétrée et de lui demander de le remettre en possession de son pouvoir. Hareth entre en Judée, s'empare de Jérusalem et force Aristobule à se réfugier dans le temple (l'an 64).

Scaurus, lieutenant de Pompée, délivre Aristobule et le fait reconnaître pour roi. Mais Pompée étant venu à Damas, les deux frères et Antipater se présentèrent à lui pour plaider chacun leur cause. Pompée décide en faveur d'Aristobule, mais les Juifs ne veulent pas ratifier les promesses d'Aristobule et ferment leurs portes aux Romains. Pompée retient Aristobule prisonnier et va mettre le siège devant Jérusalem.

Les partisans d'Hyrcan ouvrent les portes aux Romains, et les dissidents se retirent sur la montagne du temple.

Tel était l'état de la nation juive, quand Pompée vint en personne pour réduire cette partie des Juifs qui s'était déclarée contre les Romains.

Voici quelques détails de cette guerre, d'après les historiens païens¹.

Commençons d'abord par le texte suivant de Diodore, précieux en cela qu'il a été découvert tout récemment par le cardinal Maï, et qu'il a rapport à la comparution de Hyrcan et d'Aristobule devant Pompée :

¹ Voir quelques détails de plus dans *la Palestine* de M. Munk, p. 533-537.

« Pompée, pendant son séjour à Damas, en Syrie, reçut la visite d'Aristobule, roi des Juifs, et de son frère Hyrcan, qui se disputaient la royauté. Plus de deux cents Juifs des plus notables se rendirent auprès de l'*imperator* ; ils lui représentaient que leurs ancêtres, préposés à l'administration du temple, avaient envoyé une députation à Rome, et obtenu du Sénat la présidence des Juifs libres et indépendants, que cette nation ne devait pas être gouvernée par un roi, mais par un grand-prêtre ; qu'Aristobule et Hyrcan régnaient contrairement aux lois de la patrie et avaient asservi les citoyens contrairement à la justice ; qu'enfin ils n'avaient acquis la royauté que soutenus par un grand nombre de mercenaires, et à l'aide de violences et de nombreux meurtres. Pompée différa le jugement des deux frères qui se disputaient la royauté ; mais il adressa à Hyrcan de vifs reproches pour avoir violenté les Juifs et offensé les Romains ; il ajouta, que Hyrcan méritait un avertissement plus sévère, mais qu'en raison de l'antique clémence des Romains, il lui pardonnerait à condition qu'il serait désormais plus soumis ¹. »

Nous avons dit comment cette mauvaise disposition de Pompée à l'égard d'Hyrcan changea, lorsque celui-ci lui eut fait ouvrir les portes de Jérusalem. Écoutons d'abord les détails donnés par Dion Cassius :

« Pompée se rendit en toute diligence dans la Syrie en Palestine dont les habitants avaient dévasté la Phénicie. La Syrie-Palestine était gouvernée par deux frères, Hyrcan et Aristobule, qui se disputaient la dignité de grand-prêtre de leur Dieu : on ne sait quel est ce Dieu, et cette dignité confère le pouvoir suprême dans ce pays ². Cette rivalité remplissait les villes de séditions. Pompée réduisit sous sa puissance, sur-le-champ et sans combat, Hyrcan qui n'avait point de forces suffisantes. Quant à Aristobule, il l'enferma dans un château-fort et le contraignit à traiter. Puis, comme Aristobule ne lui livrait pas le château, ni les sommes qu'il avait

¹ Diodore ; *fragm.* du liv. XL, découvert par Maï, dans *Script. vet.* t. II, p. 128 ; trad. Hoesler, t. IV, p. 463.

² Mot à mot : « qui se disputaient pour le sacerdoce ; » (c'est ainsi qu'on appelle chez eux la royauté) de leur dieu (quel que soit d'ailleurs ce dieu) *τῷ ἀγερτέρῳ Θεοῦ* (*θεῷ τῷ πρῶτῳ ὄντι*).

» promises en capitulant, il le fit prisonnier. Dès lors, le reste
 » de la Syrie fut facile à conquérir ; mais Pompée eut de
 » grands obstacles à surmonter au siège de Jérusalem.

» Reçu par les partisans d'Hyrchan, il fut aisément maître de
 » la ville même ; mais la prise *du Temple*, dont le parti con-
 » traire s'était emparé, lui coûta beaucoup d'efforts. Il était situé
 » sur une hauteur et entouré de remparts qui le rendaient plus
 » fort. Si ceux qui l'occupaient l'avaient défendu tous les jours
 » avec la même vigilance, Pompée n'aurait pu le prendre ;
 » mais ils suspendaient le combat pendant les jours qui *portent*
 » *le nom de Saturne* ; parce qu'ils ne font rien ces jours-là. Cette
 » interruption fournit aux assaillants le moyen d'ébranler les
 » remparts. Les Romains, ayant remarqué l'usage dont je viens
 » de parler, ne poussaient point sérieusement l'attaque pendant
 » le reste de la semaine, mais lorsqu'arrivaient périodiquement
 » *les jours de Saturne*, ils donnaient l'assaut de toutes leurs
 » forces. Ainsi le temple tomba au pouvoir des Romains, le
 » *jour dédié à Saturne*, sans que ses défenseurs fissent aucune
 » résistance. Tous ses trésors furent pillés, le pouvoir suprême
 » fut donné à Hyrchan et Aristobule emmené en captivité ¹.

Plutarque dit aussi à ce sujet :

« Les Juifs, *un jour de sabbat*, que les ennemis vinrent plan-
 » ter des échelles au pied de leurs murailles, et les escalader,
 » restèrent immobiles, couverts d'habits déchirés, et pris dans
 » leur superstition comme dans un filet ². »

Dion prend occasion de ce récit pour donner une courte notice sur les Juifs, leur religion et leur dieu. Quoique Dion ait écrit vers l'an 227 après notre ère, elle est assez importante pour que nous la consignions ici :

« Tels sont les événements qui se passèrent alors en Pales-
 » tine : c'est l'ancien nom de la contrée qui s'étend depuis la
 » Phénicie jusqu'à l'Égypte, le long de la mer intérieure ; mais
 » elle en prend aussi un autre. Elle se nomme *Judée* et les
 » habitants s'appellent *Juifs*.

» Je ne connais pas l'origine de ce second nom, mais il
 » s'applique à d'autres hommes qui ont adopté les institutions

¹ Dion, *Hist Rom.* l. xxxvii, c. 15 et 16, trad., t. III, p. 175.

² Τῆς αἰσιδαιμονίας συνδεδεμένοι (Plutarque, *De la superstition*, c. viii).

» de ce peuple, quoiqu'ils lui soient étrangers. Il y a des Juifs
 » même parmi les Romains : souvent arrêtés dans leur déve-
 » loppement, ils se sont néanmoins accrus au point qu'ils ont
 » obtenu la liberté de vivre d'après leurs lois. Ils sont séparés
 » du reste des hommes par toutes les habitudes de la vie,
 » mais surtout parce qu'ils n'honorent aucun des autres Dieux ;
 » ils en adorent avec ferveur UN particulier. Jamais il n'y eut
 » aucune statue à Jérusalem ; ils regardent ce Dieu comme inef-
 » fable et invisible, et ils célèbrent son culte avec un zèle qu'on
 » ne trouve point chez les autres hommes. Ils lui ont érigé un
 » temple très-vaste et très-beau, mais qui n'est ni fermé ni
 » couvert. De plus, ils lui ont consacré le jour de Saturne : ce
 » jour-là ils se livrent à de nombreuses pratiques qui ne sont
 » usitées que chez eux, et ils s'abstiennent de tout travail sé-
 » rieux. Quant aux détails sur ce Dieu, qui il est, d'où vient
 » qu'on l'honore de la sorte, sur la crainte religieuse qu'il inspire
 » à ce peuple, ils ont été donnés par plusieurs écrivains et ne sont
 » point du domaine de cette histoire ¹. »

Tacite aussi dit à cette occasion :

« Pompée fut le premier Romain qui dompta les Juifs. Il en-
 » tra dans le temple par le droit de la victoire. C'est alors qu'on
 » connut que le Dieu honoré dans ce temple n'avait aucune
 » image : le sanctuaire vide, rien dans les lieux secrets ². »

Voici maintenant comment le juif *Josèphe* raconte la prise
 du temple, rectifiant quelques erreurs des écrivains romains :

« Pompée attaqua la place du côté du septentrion et entre-
 » prit, pour ce sujet de combler le fossé et la vallée. Ce travail
 » fut si grand, tant à cause de leur extrême profondeur, que
 » de la résistance des Juifs et de l'avantage qu'ils avaient de
 » combattre d'un lieu éminent, que les Romains n'en seraient

¹ Καὶ μάλιστα ὅτι τῶν μὲν ἄλλ' ὡς Θεῶν οὐδένα τιμῶσιν, ἕνα δὲ τινα ἰσχυρῶς σέβου-
 σιν. Οὐδ' ἀγαλμα οὐδὲν ἐν αὐτοῖς ποτε τοῖς Ἱεροσολύμοις ἔσχον. ἄρρητον δὲ δὴ καὶ
 αἰδεῖν αὐτὸν νομιζόντες εἶναι, περισσότατα ἀνθρώπων θρησκείουσι... Καὶ τὰ μὲν
 κατ' ἐπίπυον, τίς τὸ ἐστίν, καὶ ὅθεν οὕτως ἐτιμῆθη, ὅπως τε περὶ αὐτοῦ ἐπεσθῆναι,
 πολλοῖς τε εἴρηται καὶ οὐδὲν τῆδε τῆ ἱστορίας προσήκει (Dion., l. xxxvii, c. 17,
 trad., t. III, p. 181).

² Romanorum primus Cn. Pompeius Judæos domuit, semper umque jure victoriae
 ingressus est. Inde vulgatum : nulla intus Deum effigie, vacuum sedem, et inania
 arcana (Tacite, *Hist.*, l. v, c. 9). — (Au dedans, aucune image des dieux.)

» jamais venus à bout si Pompée, qui savait que les Juifs ne
» travaillaient à rien *le jour du Sabbat* qu'à ce qui était néces-
» saire pour soutenir et pour défendre leur vie, n'eût com-
» mandé à ses soldats de cesser en ces jours-là tout acte d'hos-
» tilité, et de se contenter d'avancer toujours l'ouvrage. Ainsi il
» fut achevé : et la vallée étant comblée, Pompée fit élever
» dessus de hautes tours qui n'étaient pas moins fortes et spa-
» cieuses que belles ; et en même temps qu'il battait la place
» avec des machines qu'il avait fait venir de Tyr, les soldats
» dont ces tours étaient garnies, repoussaient à coups de traits
» ceux qui défendaient les murailles. L'incroyable valeur que
» les Juifs témoignèrent durant tout ce siège et qui coûta tant
» de travaux aux Romains, donna de l'admiration à Pompée,
» et il ne considérait pas avec moins d'étonnement qu'au
» milieu même du péril et de la plus grande chaleur des com-
» bats, ils observaient toutes les cérémonies de leur religion,
» et offraient chaque jour des sacrifices à Dieu comme s'ils
» eussent été en pleine paix.

» Enfin, après trois mois de siège durant lequel tout ce que
» les Romains purent faire fut d'emporter une tour, Pompée
» prit le temple d'assaut. *Cornélius Faustus*, fils de Sylla, fut
» le premier qui y entra par la brèche, et *Furius* et *Fabius*,
» suivis de leurs compagnies, y entrèrent après lui. Alors les
» Juifs environnés et attaqués de toutes parts furent tués par
» les Romains lorsqu'ils s'enfuyaient dans le temple, ou qu'ils
» faisaient quelque résistance. Plusieurs des sacrificateurs qui
» étaient occupés aux fonctions saintes de leur ministère les
» virent sans s'étonner venir l'épée à la main, et préférant le
» culte de Dieu à leur vie, se laissèrent tuer en continuant à
» lui offrir de l'encens et les adorations qui lui sont dues. Les
» Juifs du parti de Pompée n'épargnèrent pas ceux de leur
» propre nation qui avaient suivi Aristobule, et la plus grande
» partie de ceux qui échappèrent à leur fureur, ou se précipi-
» tèrent du haut des rochers, ou mirent le feu à tout ce qui
» était à l'entour d'eux, et se lancèrent dans ces flammes, qui
» étaient un effet de leur désespoir.

» Ainsi 12,000 Juifs y périrent ; et il n'en coûta la vie qu'à
» très-peu de Romains ; mais plusieurs y furent blessés.

» D'une si extrême désolation et au milieu de tant de maux
 » joints ensemble, rien ne toucha les Juifs d'une si vive dou-
 » leur et ne leur parut si insupportable, que de voir cette
 » partie la plus intérieure du temple, nommée le *Saint des*
 » *Saints*, exposée aux yeux des étrangers et des profanes, ce
 » qui n'était encore jamais arrivé. Pompée y entra avec les
 » siens, ce qui n'était permis qu'au seul grand sacrificateur ;
 » et ils y virent le chandelier, les lampes et la table d'or, tous
 » les vaisseaux aussi d'or dont on se servait pour faire les en-
 » censements, une grande quantité de parfums très-précieux,
 » et l'argent sacré qui montait à 10,000 talents. Pompée ne
 » toucha à aucune de ces choses, ni à rien de tout le reste
 » consacré au service de Dieu ; et le lendemain de la prise du
 » temple il commanda à ceux qui en avaient la garde de le
 » purifier et d'y offrir les sacrifices accoutumés.

» Comme Hyrcan l'avait extrêmement assisté dans ce siège
 » et empêché une grande multitude de Juifs de se déclarer
 » contre les Romains en faveur d'Aristobule, il le confirma
 » dans la charge de *grand sacrificateur*, et par une conduite
 » digne d'un homme élevé dans une si grande autorité, au
 » lieu d'employer la force pour se faire craindre, il gagna par
 » sa douceur et par sa bonté le cœur et l'affection du peuple.

» Le beau-père d'Aristobule, qui était aussi son oncle, se
 » trouvait entre les prisonniers. Pompée fit trancher la tête à
 » ceux qui avaient été les principaux auteurs de la révolte,
 » donna à *Cornélius Faustus* et aux autres qui s'étaient signa-
 » lés dans cette guerre les récompenses les plus glorieuses
 » qu'une valeur extraordinaire peut mériter ; imposa un
 » tribut à Jérusalem et à toute la province, ôta aux Juifs les
 » villes qu'ils avaient prises dans la basse Syrie, les mit, comme
 » les villes grecques, sous la juridiction du gouverneur qui
 » commandait pour les Romains dans cette province (de
 » Syrie), et resserra ainsi la Judée dans ses limites ¹. »

En racontant les mêmes faits dans les *Antiquités juives*,
 Josephé y ajoute les détails suivants :

¹ Josephé, *Guerre des Juifs contre les Romains*, l. 1, c. 5, traduct. d'Arnauld,
 t. IV, p. 27-29. — L. 1, c. 7, n. 3-7 ; t. II, p. 20, édition grecque-latine de Di-
 dot. 1847.

« On peut juger par là quel est notre zèle pour Dieu et pour
 » l'observation de nos lois, puisque l'appréhension d'être
 » forcés ne put détourner les assiégés de la célébration de
 » leurs sacrifices. Ses sacrificateurs ne manquaient un seul
 » jour d'en offrir à Dieu sur l'autel, le matin à neuf heures,
 » sans que le péril, quelque grand qu'il fût, les leur pût faire
 » interrompre. Et lorsqu'après trois mois de siège le temple
 » fut pris un jour de jeûne en la 179^e olympiade, sous le consulat
 » de C. Antonius et de M. Tullius Cicéron, quoique les Ro-
 » mains tuassent tous ceux qu'ils rencontraient, la frayeur de
 » la mort ne put empêcher ceux qui étaient occupés à ces di-
 » vines cérémonies de continuer à les célébrer, tant ils étaient
 » persuadés que le plus grand de tous les maux était d'aban-
 » donner les autels et de manquer à l'observation de leurs
 » saintes lois. Et pour montrer que ce que je dis n'est pas un
 » discours fait à plaisir pour relever la piété de notre nation,
 » il n'y a qu'à voir ce qu'en rapportent tous ceux qui ont parlé
 » des actions de Pompée, comme *Strabon* et *Nicolas*, et parti-
 » culièrement *Tite-Live* qui a écrit l'histoire romaine ¹. »

Malheureusement, ni les *Mémoires historiques* (ἱστορικὰ ἠρομνήματα) en 47 livres de Strabon ², ni les *Histoires* (ἱστορίαι) en 144 livres de Nicolas de Damas, où il avait écrit celle d'*Hérode* en particulier ³, ni la partie où *Tite-Live* parlait de cette époque ne sont parvenus jusqu'à nous. Les documents les plus importants nous manquent, mais il nous en reste assez pour prouver que les Romains ont eu connaissance de la religion et des livres des Juifs. C'est ce que nous verrons mieux dans le chapitre suivant, où nous donnerons un *tableau succinct des écrivains juifs, latins et grecs* qui existaient à cette époque.

Remarquons en finissant : 1^o l'ordre que Pompée donne de purifier le temple et de faire au Dieu très-haut les sacrifices accoutumés. Tout cela fut fait au grand jour, et l'on peut dire que toute l'armée romaine, ses officiers surtout, connurent le Dieu des Juifs et les rites par lesquels on l'honorait.

¹ Josèphe, *Antiq. jud.*, l. xiv, c. 8, trad., t. n, p. 439. — C. 4, n. 3, t. I, p. 530, édit. Didot.

² Voir quelques fragments dans les *Frag. hist. grec.* de Didot, t. m, p. 490.

³ Voir des *Frag.*, *ibid.*, p. 343.

2° Pompée quitte Jérusalem se dirigeant vers le Pont, après avoir réduit la Judée en province romaine, faisant partie de la présidence de la Syrie, confiée à son lieutenant Scaurus. Sous ce Romain, Hyrcan reste Grand-Prêtre, pratiquant tous les rites de la religion mosaïque, en présence de la garnison romaine, et Antipater garde le commandement des troupes juives. Aristobule, ses filles et ses deux fils sont emmenés en captivité pour servir au triomphe de Pompée.

A. BONNETTY.



Archéologie sacrée.

EXPLICATION D'UN VERRE

TROUVÉ DANS LES CATACOMBES,

**Représentant les apôtres Pierre et Paul,
et autres sujets bibliques.**

Le P. Garrucci publia en italien, il y a quelques années, un ouvrage remarquable et d'une grande importance au double point de vue de l'art et de la foi. Cet ouvrage est intitulé : *Verres ornés de figures en or, trouvés dans les cimetières des premiers chrétiens à Rome*¹. Ces verres ne sont autre chose que les fonds de tasses ou verres à boire, composés avec une si grande habileté, qu'une petite lame d'or, ornée d'élégantes peintures, se trouve enfermée entre deux disques ou plaques de verre soudés au feu, de telle sorte qu'elle paraît ne former avec le tout qu'un seul corps. Parmi les 318 verres que le savant archéologue italien a publiés et interprétés, il en est un qui offre un intérêt tout particulier, parce qu'il représente des *traits bibliques qui se rattachent par leur symbolisme aux principaux dogmes de notre foi*. L'auteur ayant pu se procurer quelques fragments de ce verre, qui lui étaient inconnus à l'époque où il fit paraître son livre, vient de donner de ce précieux monument une explication plus satisfaisante et plus complète que celle qu'il avait donnée d'après un calque très-incorrect fait sur l'original. L'artiste, dans les *six tableaux* qui forment l'ensemble de la composition, n'aurait voulu exprimer qu'une idée principale, dont le P. Garrucci suit le développement, en fournissant des preuves qui révèlent l'étendue de son érudition et la sagacité de son esprit. Le sujet de ces peintures serait la *prédication du mystère de la Rédemption par les saints apôtres Pierre et Paul*. Toutefois, comme son interprétation, dans certains détails, nous a paru offrir quelques difficultés, nous nous sommes permis d'accompagner son remarquable travail de quelques *notes* ou *observations*, que nous soumettons timidement à l'habile et savant archéologue

¹ Rome, typographie de Salvucci, 1858 ; magnifique vol. in-folio.

sous forme dubitative. C'est à la *Civiltà cattolica*¹ que nous empruntons cet intéressant article, qui sera, nous l'espérons, lu avec plaisir par les abonnés des *Annales*.

L'abbé Th. BLANC, *curé de Domazan*.

Nouvelle interprétation d'un verre de cimetière orné de figures en or.

M. Seroux d'Agincourt fit graver, dans la *planche XII*, n° 27, un verre de cimetière, réduit à une petite dimension, que je reproduis dans mes *Verres*, mais dans sa véritable grandeur, sur un calque trouvé parmi les cartons de Gaetano *Marini*, conservé dans la bibliothèque du Vatican. J'ignorais que le précieux original se conservait dans le musée du baron Alexis *Recupero*, d'où il est sorti maintenant pour retourner à Rome, et faire, il faut espérer, partie de la célèbre *collection du Vatican*². Le calque de *Marini* est très-incorrect : néanmoins, aujourd'hui que le verre est brisé et en partie perdu, il a été d'un très-grand secours pour recomposer et expliquer ce qui en est resté. Nous avons pu en outre nous procurer un nouveau fragment, qui n'a pas été indiqué à *Marini*, et qui contient la représentation entière des trois enfants de Babylone, avec une partie de la suivante qui montre un personnage frappant le rocher. Voir à la page suivante la copie fidèle et la description de ce curieux et remarquable verre :

Dans le centre des *six tableaux* qui forment l'ensemble de la composition entière, sont représentés *saint Pierre et saint Paul* avec les légendes PAULUS PETRUS. Saint Pierre est à moitié chauve et barbu ; il précède d'un pas le saint apôtre Paul qui est à sa droite (A) et est figuré sans barbe ; au milieu d'eux

¹ *Civiltà cattolica*, série v, vol. 1, p. 691.

² Ce verre curieux se trouve en ce moment chez M. Tommaso Capobianco, négociant, *via del Babuino*.

(A) On est d'abord surpris que saint Paul occupe la droite, tandis que saint Pierre est placé à la gauche. Ce n'est pas seulement dans notre verre, mais encore sur plusieurs autres monuments qui remontent à une haute antiquité, et sur les sceaux mêmes des souverains Pontifes, que l'on voit cette disposition. M. l'abbé Crosnier (*Iconographie sacrée*, p. 216) en donne les raisons suivantes, d'après Innocent III et Guillaume Durand. — Saul était de la tribu de Benjamin, le *fiis de la droite*. La droite du Sauveur indique la vie céleste, et la gauche la vie terrestre ; saint Paul est l'apôtre des Gentils, tandis que saint Pierre est l'apôtre des Juifs. Ce sont ces motifs qui ont déterminé les ico-

est le monogramme ✠ du Christ. Tout autour rayonnent les divers tableaux.



nographes à donner à saint Paul la prééminence dans cette circonstance. Non-seulement il était le fils de la droite, mais encore il avait découvert la gloire du ciel; il avait vu ce que l'œil de l'homme ne peut voir, il avait entendu ce que l'oreille de l'homme ne saurait entendre, et senti ce que le cœur de l'homme ne saurait goûter ici-bas. Sa mission était de porter aux Gentils la lumière de l'Évangile et de former un nouveau peuple pour remplacer les Juifs.

Nous ferons remarquer encore que le nom de Pierre, prince des apôtres, est placé immédiatement au-dessus du monogramme du Christ. L'artiste chrétien ne se serait-il pas inspiré de ce passage de saint Paul, où le saint docteur nous apprend que les Apôtres, personnifiés ici dans son chef, sont appuyés sur le Christ, pierre angulaire, qui leur sert de fondement..... *Superædificati super*

Dans celui que je suppose être le 1^{er} de cette admirable composition (à gauche de saint Paul), on voit un jeune homme drapé dans un manteau avec la main droite élevée : à côté de lui est peint un buste de jeune homme ceint de rayons avec un manteau agrafé sur l'épaule droite, et avec la sphère de la terre dans la main gauche. Au-dessous de cette figure est un grand volume, dont l'extrémité à droite s'appuie sur une *cista* ou corbeille.

Dans le 2^e tableau (au-dessus) on voit une femme en prière entre deux arbres; elle porte une tunique et par-dessus un autre vêtement très-court, propre aux vierges, que les grecs appelaient *Kypassis*¹; l'un et l'autre bordés d'une double bande de pourpre, boutonnés dans le milieu et serrés par une ceinture. Sa tête est couverte d'un voile aux longs plis pendants.

Le 3^e tableau représente un jeune homme en prière, nu, et deux autres, de chaque côté, vêtus d'une tunique et d'un manteau à l'orientale, occupés à le scier par le milieu; le sang coule à grands flots des larges blessures du jeune patient.

Le 4^e tableau offre aux regards un jeune homme enveloppé dans un manteau, élevant une baguette, et montrant de l'index de la main gauche, un énorme serpent couvert d'écailles, qui se dresse devant lui. Vis-à-vis de lui est un jeune homme vêtu de la même manière.

Le sujet du 5^e tableau n'est pas entier, mais par ce qui reste on reconnaît très-bien qu'on a représenté un personnage frappant avec une baguette un rocher, d'où jaillit un ruisseau aux eaux abondantes.

Dans le 6^e tableau figurent trois enfants dans une fournaise, enveloppés par les flammes. Ils sont tous les trois vêtus à l'orientale et recouverts de tiaras. Ce qui est singulier, c'est que celui du milieu a les mains abaissées, tandis que les deux autres à ses côtés les tiennent déployées à la manière de ceux qui prient.

fundamentum apostolorum..... ipso summo angulari lapide Christo Jesu (Eph., II, 20).

Le mot *Petrus* est sur la même ligne que celui du Christ, évidemment pour prouver la primauté de Pierre, et démontrer qu'il est sur la terre le représentant du Fils de Dieu.

Th. B.

¹ *Κύπασσις, supparum, species tunicæ* (Lexicon Schrev.).

Voici la légende qui se lit autour de la composition tout entière :

DIGNITAS AMICORVM VIVAT^{is}... (ille)... TE (et illa)... in pace
DEI ZEscs.

Explication de la planche.

Après avoir ainsi décrit le verre, essayons maintenant d'en donner l'explication. Quand j'émis l'opinion qu'on y avait représenté *Josué* arrêtant le soleil, comme il est dépeint dans la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, alors on voyait le soleil et une main levée vers cet astre ¹. Il faut maintenant que je me reporte vers un tout autre événement. Je dis donc qu'il n'existe pour moi aucun doute que la figure exprimée ici ne soit celle d'un Prophète, ce que démontre avec évidence le *volume* et la *cista* ou corbeille, dont la signification profane est ici exclue par le caractère et l'ensemble de la composition, et par la série entière des tableaux qui ne présentent que des sujets tirés de l'histoire sainte. Le *volume* et la *cista* sont par eux-mêmes des symboles qui ont des significations diverses, selon la qualité des personnes. C'est pourquoi, s'ils figurent à côté d'un magistrat, ils signifient la constitution impériale; si c'est à côté d'un orateur ou d'un poète, ils dénotent la littérature; mais quand la *cista* et les *papyrus* sont placés près du Sauveur, des apôtres ou des fidèles, comme cela se voit si souvent dans les cimetières de Rome et dans les sarcophages du monde entier, alors ils ne représentent que la Parole divine. C'est pourquoi j'ai dit que cette peinture du verre se trouvant parmi des représentations sacrées, les symboles ne peuvent exprimer que la parole de Dieu ou la révélation, et que par conséquent elles ne peuvent annoncer qu'un personnage sacré.

Cherchons maintenant quel est ce personnage sacré, et nous le trouverons, si nous faisons attention à l'image du soleil qui est peinte près de lui. Nous ne pouvons donc croire qu'il s'agit ici de *Josué*, puisque nous voyons qu'on a représenté un personnage avec une tunique et un manteau, et non avec le costume militaire, tel qu'il convenait de peindre un

¹ Voir mes *Verres*, planch 1, n° 2.

chef d'armée arrêtant le soleil. Josué étant donc mis de côté, l'image du soleil ne peut avoir d'autre caractère significatif que *celui d'Isaïe*, qui montra à Ezéchias le soleil rétrogradant de six degrés, comme preuve de la prolongation des jours que Dieu accordait à ce dernier, en le rappelant, pour ainsi dire, des portes du tombeau. Mais outre cette raison, nous en avons une autre pour laquelle l'image du soleil nous fait comprendre que dans le verre dont nous parlons, il est question d'*Isaïe* (B).

Le Messie prédit par les prophètes, est quelquefois appelé *soleil* : mais surtout par Isaïe dans son célèbre 60^e chapitre, où il en parle longuement, quand il invite Jérusalem à se lever et à contempler la splendide lumière qui l'éclaire, lumière qui ne lui vient pas de l'astre du jour, mais du Seigneur qui en tient la place : « Lève-toi, ouvre les yeux, Jérusalem, voilà » la lumière qui arrive ; » et au verset 19 : « Ce ne sera plus » le soleil qui t'éclairera pendant le jour, ni la lune pendant la

(B) Cette figure, entourée de rayons, que le P. Garucci prend pour le soleil, ne serait-elle pas celle de Moïse descendant du Sinaï avec les tables de la loi, et dont le visage brillant d'une lumière éclatante éblouissait les Israélites et les remplissait de frayeur ? — *Cùmque descenderet Moyses de monte Sinaï, tenebat duas tabulas testimonii, et ignorabat quod cornuta esset facies sua.... Videntes autem Aaron et filii Israel cornutam Moysi faciem timuerunt prope accedere* (Exod., xxxiv, 29-30). Le geste du personnage qui place sa main devant les yeux indique en effet la surprise et la crainte. Autre observation qui ne nous paraît pas sans importance. Quand le livre de la science symbolise la loi ancienne, il est arrondi au sommet comme les tables de la loi ; quand il contient la loi de grâce, il est carré. Or, ici c'est le *volumen*, le livre de l'ancienne loi ; et si la figure en question est celle de l'auteur de la loi de grâce, comme le pense le P. Garucci, pourquoi le livre de la loi de grâce n'est-il pas *carré* ?

Le P. Garucci pense que le personnage qui tient la main droite élevée devant la figure entourée de rayons, est *Isaïe*, ainsi que celui du 3^e tableau ; mais alors pourquoi Isaïe, scié par le milieu, est-il représenté sous la forme d'un enfant, tandis qu'il est représenté adulte, quand il annonce la venue du Messie, figuré sous la forme du soleil qui vient dissiper les ténèbres à l'ombre desquelles dorment les nations ? Cette figure de femme que le savant archéologue prend pour celle de la *Vierge*, n'a-t-elle pas plutôt l'apparence de celle d'une *matrone*, et cette femme ne serait-elle pas la figure de l'*Eglise*, entre l'Ancien et le Nouveau Testament, représentés par les deux oliviers, et le jeune *martyr*, que l'on voit dans le tableau suivant, ne serait-il pas le symbole des souffrances et de la mort glorieuse de nos pères qui, durant les trois premiers siècles, arrosèrent de leur sang le berceau de l'Eglise naissante ?

Th. B

» nuit; le Seigneur sera pour toujours la lumière¹. » Le père de Jean, *Zacharie*, fait ouvertement allusion dans son cantique au passage d'*Isaïe* que nous citons. Car, tandis que le prophète dit que le Seigneur naissant illuminera la terre couverte de ténèbres, et que les nations se rendront à Jérusalem, en marchant à la clarté divine, née dans son sein, qui l'inonde tout entière de ses rayons éclatants : « Voilà que les ténèbres » enveloppent la terre, la nuit environne les peuples ; mais » voilà que le Seigneur se lève sur toi, et les nations marcheront » à ta lumière, et les rois à l'éclat de ta splendeur², » *Zacharie* rappelle le lever du soleil, qui illuminera les mortels assis parmi les ténèbres et les guidera vers la voie du salut : « L'Orient se levant d'en haut est venu nous visiter, pour éclairer » ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la » mort, pour diriger nos pieds dans une voie de paix³. »

De ce rapprochement l'on conclut que le Seigneur, prophétiquement dépeint par *Isaïe*, comme un nouvel astre, était rappelé dans l'antique tradition⁴, de préférence à de semblables allégories d'autres prophètes, et c'est pour cette raison que l'artiste qui a composé le verre dont nous parlons, a choisi ce signe caractéristique qui convenait parfaitement à *Isaïe*.

¹ Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum..... Non erit tibi amplius sol ad lucendum per diem neque luna per noctem ; sed erit tibi Dominus in lucem sempiternam (*Isaïe*, LX, 1, 19).

² Ecce tenebræ operient terram et caligo populos. Super te autem orietur Dominus et ambulabunt gentes in lumine tuo et reges in splendore vultus tui (*Isaïe*, LX, 2, 3, (et non IX).

³ Visitavit nos Oriens ex alto illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis (S. Luc, I, 78, 79).

⁴ Il est vrai que le nom *Oriens* est donné au Sauveur par l'autre *Zacharie*, un des douze petits prophètes : *Adducam servum meum Orientem* (III, 8). *Ecce vir Oriens nomen ejus* (IV, 12). Mais il convient d'observer que dans ces deux passages le mot ne se rapporterait pas convenablement à une métaphore tirée du soleil, puisque son véritable sens dans l'original hébreu est celui de *βλάστημα*, comme le fait entendre *Symmaque* expliquant le mot correspondant de *Jérémie* (XXIII, 5) ΠΙΣ, par l'*ἀνατολή τοῦ ἀγροῦ*, et non par l'*ἀνατολή τοῦ ἡλίου*. Ensuite dans le passage de S. Luc, *Zacharie* explique lui-même dans quel sens il a appelé le Seigneur *ἀνατολή ἐξ ὑψους*, en disant qu'il naît pour éclairer. C'est pourquoi il faut rejeter l'incertitude de *Schleusner*, qui ne sait s'il faut entendre du soleil ou du bourgeon (*βλάστημα*) cet *ἀνατολή ἐξ ὑψους*. (*Lexicon novi Testamenti*, p. 197).

Mais comme il pouvait faire encore usage d'un autre symbole pour mieux faire entendre qu'il était question ici de ce prophète, il n'a pas manqué de le faire en plaçant à ses côtés un *volumen* d'une dimension singulière. Il s'agissait de la *prophétie de la Vierge* qui enfanterait l'Emmanuel, et le prophète raconte que Dieu lui commanda de se procurer un *volumen grand et nouveau*, pour y inscrire l'enfantement de la Vierge, par la vertu duquel, Jérusalem, alors assiégée par Rasin, roi de Damas et par Phacée, roi de Samarie, serait délivrée. C'est pourquoi à ce même enfant, qui devra s'appeler *Emmanuel*, Dieu veut qu'on lui donne dès à présent ce nom : « Agis vite, » enlève les dépouilles, prends vite le butin, » c'est-à-dire : *Mahar-chalal-chash-Baz* (מַחַר שָׁלַל חָשׁ בַּז). Tel est le sens que donnent généralement les saints Pères à ce passage, quoique saint *Jean Chrysostome* ait cru que ce second nom ne se rapporte pas à *Emmanuel*, prédit dans le 7^e chapitre, mais au fils d'Isaïe, qui lui serait né de la femme appelée ici prophétesse. Mais les raisons les plus fortes de cette opinion généralement admise se tirent de la ressemblance des deux textes dans le premier desquels est prédit *Emmanuel*, et dans le second : « *Hâte-toi de prendre les dépouilles, prends vite le butin,* » et de l'incohérence des temps avec la prédiction, s'il faut s'en tenir à un autre sentiment. Car, la 4^e année du règne d'Achaz, Rasin fut mis à mort par Taglat-Pelassar, à la prise de Damas, et Phacée fut tué par Osée qui envahit le royaume de Samarie. Ainsi se vérifia la 4^e année ce qu'Isaïe avait prédit la 3^e année du règne d'Achaz, et Jérusalem fut délivrée du siège selon la promesse du prophète : « Avant qu'un enfant sache ré- » prouver le mal et choisir le bien, cette terre que vous détestez » sera abandonnée par ses deux rois ². » Donc, ou l'on doit dire que le Fils de la Vierge, appelé *Emmanuel*, que prédit Isaïe, et qui naquit dans la 4^e année, est le même enfant *Emmanuel*, en vertu duquel Dieu promet à Achaz la prompte délivrance de Jérusalem, ce que ne soutiennent pas même les partisans

¹ Velociter spolia detrahe; cito prædare.... accelera spolia detrahere; festina prædari (Isaïe, vii, 1, 3). — M. Cahen traduit : *Hâte butin, pille tot.*

² Antequam sciat puer reprobare malum et eligere bonum, derelinquetur terra, quam tu detestaris, a facie duorum regum suorum (Isaïe, vii, 16).

de l'interprétation opposée, et ce qui est absurde; ou l'on doit nécessairement conclure que l'*Emmanuel*, libérateur de Jérusalem est précisément le fils de la prophétesse, appelé « *Hâte-toi de prendre les dépouilles, prends vite le butin.* »

Par conséquent, les paroles du chapitre 8° : « Et il s'approcha de la prophétesse, et elle conçut et enfanta un fils ¹, » ne peuvent avoir d'autre sens que celui d'une vision prophétique, dans laquelle il semblait à Isaïe qu'il s'approchait de la Vierge pour contempler celle qui devait concevoir et enfanter le fils « *Emmanuel, agis vite, prends les dépouilles,* » en vertu duquel le Seigneur délivrait si promptement Jérusalem. En effet, dans le 8° verset du même chapitre, le fils de la prophétesse qui devait s'appeler : « *Agis vite, prends les dépouilles, hâte-toi de prendre le butin,* » est invoqué par le prophète sous le nom d'*Emmanuel*, dont la terre, dit-il, est dévastée, comme par un torrent, par le roi de Syrie. On voit que cette interprétation est ici admirablement exprimée dans notre précieux monument. Car le prophète *Isaïe* y est représenté précisément au moment où il voit la Vierge couverte du voile et priant entre les deux Testaments, désignés par les deux oliviers au milieu desquels elle est placée ici et dans les *Verres* (planche 9, 10, 11, 18), ou dans l'Eglise composée des Hébreux et des Gentils, dont les Testaments s'accordent à révéler et à démontrer le même Christ. « *Que signifient les deux oliviers?* demande saint Proclus expliquant le chapitre 10 de Zacharie, et il répond : « *Les deux oliviers sont les deux Testaments; et pourquoi le prophète les appelle-t-il deux oliviers? Parce que, comme l'olivier garde ses feuilles toujours vertes, de même les deux Testaments sont les témoins éternels du Christ* ². »

Cette nouvelle peinture est certainement très-importante, mais la suivante n'offre pas un moindre intérêt par sa nouveauté et son importance. La copie incorrecte de M. d'Agincourt me plaçait sous les yeux un personnage en prière, de

¹ Et accessit ad prophetessam, et concepit, et peperit filium (Isaïe, VIII, 3).

² Τῶς αἱ δύο εἰσὶν αἱ δύο διαθήκαι. Καὶ διὰ τὴν ταύτας εἶπεν εἰς αὐτάς; Ἐπειδὴ ὁσπερ ἡ ἐλαία ἀειθαλὴς ἔχει τὸ φύλλον, οὕτω καὶ αἱ δύο διαθήκαι ἀπαύστους τὰς περὶ Χριστοῦ ἔχουσι μαρτυρίας (S. Proclus, de Constantinople, Discours, II, n. 7; sur l'incarnation du Seigneur; dans la *Patr. grecque*, de Migne, t. 65, p. 702).

sexe incertain, entre deux autres offrant la même indécision, et derrière la figure du milieu un objet qui ressemblait beaucoup à un bain, ce qui me porta à y voir une *Suzanne*. La nudité de cette héroïne ne présentait pour moi aucune difficulté, puisque j'en avais un exemplé pareil dans les mêmes *Verres* (*planche III*, n. 7), auquel j'avais comparé une cornaline représentant une femme nue et en prière, derrière laquelle était suspendue de deux côtés une toile en forme de rideau, telle qu'on en trouve peinte dans les bas-reliefs pour indiquer l'intérieur d'une maison. Or, le verre original me montre un jeune homme nu et priant entre deux autres, vêtus à l'orientale, tirant une scie appuyée sur ses chairs, et de larges ruisseaux de sang s'échappant de ses blessures. C'était une tradition très-répandue parmi les Juifs, tradition qui passa ensuite dans l'Eglise, que le prophète Isaïe mourut de ce cruel supplice auquel il fut condamné soit par Manassès, soit par le peuple, ce qui fait dire à saint Jérôme : « Les Juifs pensent » qu'Isaïe prophétisait sur sa mort, parce qu'il devait être scié » par ordre de Manassès avec une scie de bois, ce qui est une » tradition très-certaine; d'où plusieurs des nôtres pensent que » ce qui est écrit dans la lettre aux Hébreux sur la passion des » saints, *ils ont été sciés*, se rapporte à la passion d'Isaïe ¹. »

Mais, me dira-t-on peut être, à quoi bon cette représentation? On peut répondre que c'est pour mettre sous nos yeux un modèle de foi et de patience, comme s'exprime Tertullien : « C'est avec ces forces de la patience, qu'Isaïe est scié, et il ne » cesse pas de parler du Seigneur ². » C'est à la pratique de cette vertu que saint Paul exhorte les fidèles, après avoir énuméré les exemples des saints, et parmi ceux-là citant encore celui d'Isaïe, selon que les anciens interprétaient le *secti sunt ou serrati sunt*, au témoignage d'Origène ³ et de saint Jérôme

¹ *Isaiam arbitratur Judæi de suâ prophetare morte quod serrandus sit à Manasse serrâ lignea, quæ apud eos certissima traditio est; undè et nostrorum plurimi illud, quod de passione sanctorum in epistola ad Hebræos ponitur, serrati sunt (xi, 37), ad Isaiam referunt passionem. (S. Jérôme, Comm. sur Isâie, l. xv, c. 67 (et non 7 selon la Civiltà); Patrol. lat., t. 24, p. 546.)*

² *His patientiæ viribus secatur Isaias, et de Domino non tacet (Tertull., de patientia, c. 14; Patrol. lat., t. 1, p. 1270).*

³ *Veir Origène, lettre à Africanus, n. 9; dans Patrol. grecq., t. xi, page 650.—*

l'apôtre écrivant : « Etant donc environnés d'une si grande » quantité de témoins... courons par la patience au combat qui » nous est proposé ¹. » Cette patience était soutenue par la foi dans les promesses des récompenses futures, y compris la résurrection des corps, comme l'enseigne ouvertement saint Paul dans le chapitre XI^e de la même *Épître*. De telle sorte qu'on peut dire que ce 3^e *tableau* est lié avec les deux premiers, afin d'exprimer la mort soufferte par le prophète pour annoncer la divine parole *pro Domino non tacet*, mort qui fut encore une figure de celle du Christ, que le peuple condamna malgré son innocence à expirer sur le bois de la croix ².

Et il paraît que l'artiste dans cette composition a voulu exprimer cette autre pensée, car c'était un usage reçu dans les premiers siècles de rappeler à l'esprit, au milieu de semblables images, la passion du Sauveur. Ce qui, si je ne me trompe, est prouvé avec la dernière évidence par le tableau qui suit immédiatement, que j'ai déjà interprété dans les *Verres*, à la page 6. Là, je rappelai le sentiment unanime des saints Pères touchant la signification du *serpent*, sentiment qui s'appuie sur l'interprétation donnée par Jésus-Christ lui-même à ce que j'appellerai la crucifixion du serpent dans le passage connu : « Et comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, il faut de » même que le Fils de l'homme soit élevé afin que quiconque » croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle ³. »

Tout le monde connaît ce qui suit : « Car Dieu a tellement » aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que qui- » conque croit en lui, ne périsse point mais qu'il ait la vie éternelle ⁴. »

Voir dans les notes qui sont jointes à ce texte d'Origène, *ibid.*, le grand nombre d'auteurs qui disent qu'Isaïe a été coupé par une scie.

¹ Ideoque et nos tantam habentes nubem testium.... per patientiam curramus ad propositum nobis certamen (S. Paulus, *ad Hebræos*, XII, 1).

² Quem populus sectum ligno sine labe repertum,

Immeritum demens crudeli morte peremit.

(Tertull., *adversus Marcionem*, I, III, c. 6; *Patr. lat.*, t. II, p. 1074. Voir en outre Orig., *Hom.* 1, in *Is.* — Ambr., in *Ps.* 118.)

³ Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam (*Joan.*, III, 14, 15).

⁴ Sic enim Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam. (*IV.*, 16.)

Voilà pourquoi nous voyons tout cela exprimé si exactement dans les peintures que nous examinons. Dieu donne par la Vierge son Fils au monde, afin que par sa mort sur la croix chacun ait la vie éternelle.

Mais cette doctrine de la Rédemption est comparée dans les Écritures aux eaux pures et abondantes avec lesquelles le Sauveur désaltère les croyants, c'est pourquoi saint Paul dit que le Christ est la pierre du désert de laquelle Moïse fit jaillir les eaux que burent les Hébreux, « car ils buvaient de la pierre » spirituelle qui les suivait, or cette pierre était le Christ ¹. » Aussi le prophète Isaïe annonçant aux Hébreux l'incarnation future, et montrant du doigt le Rédempteur, prêchait à ce peuple qu'ils puiseraient avec joie aux eaux de la fontaine du Sauveur : « Voilà le Dieu mon Sauveur...; vous puiserez des eaux » aux fontaines du Sauveur ². » Les chrétiens, adoptant cette interprétation, représentent très-souvent celui qui fait couler du rocher les eaux abondantes, par suite de l'habitude de confondre la figure avec l'objet figuré, dont j'ai parlé dans les *Verres*, p. 2 et dans le *Musée de Latran*, p. 115, et ont coutume de placer quelquefois le Christ lui-même, d'autres fois, saint Pierre à la place de Moïse, ne voulant évidemment signifier autre chose que la doctrine évangélique primitivement enseignée par le Christ, et ensuite par les apôtres, auxquels ils substituent le vicaire de Jésus-Christ, pasteur de l'Église universelle dont la direction lui a été confiée par le pasteur suprême et le divin Maître.

Et c'est là ce que signifie le tableau *suivant*, dans lequel le Sauveur lui-même (comme on peut le supposer par le rapprochement du *tableau* précédent, et non Moïse) (C), frappe le rocher, tenant la baguette élevée, comme il l'élève dans le *tableau* antérieur. Mais la vérité de la doctrine évangélique est démontrée par la résurrection du Christ, car sans elle nous

¹ Bibebant autem de spiritali consequente eos petra, petra autem erat Christus (1 *Corinth.*, x, 4).

² Ecce Deus salvator meus... haurietis aquas de fontibus Salvatoris (*Isaïe*, xii, 2, 3).

(C) Dans cette hypothèse, s'il est ici question du Christ et non de Moïse, pourquoi ce personnage n'est-il pas représenté avec la figure et le costume traditionnels du Sauveur?

croirions vainement en Lui et aux promesses d'une récompense future, promesses faites à ceux qui par le baptême deviennent les partisans de sa doctrine : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine ; vaine aussi votre foi ¹... » que si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine... » Mais très-certainement le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui dorment... et comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi dans le Christ². » C'est pourquoi dans l'ancien rite, le corps de celui qui était baptisé était plongé dans l'eau et en était retiré, ce qui signifiait la mort et la résurrection et en même temps celle du croyant. « L'immersion indique que le croyant meurt avec le Christ, et sa sortie de l'eau qu'il ressuscite avec lui ³. » Grégoire de Nazianze dit pareillement : « Nous sommes ensevelis en même temps que le Christ par le baptême, afin que nous ressuscitions encore avec lui ⁴. »

La foi se trouvant raffermie par la résurrection des corps, tout le monde comprend combien il est rationnel qu'après les images de la rédemption et de la prédication qui en a été faite aux hommes, ou après leur vocation par le baptême, signifiée par les eaux qui jaillissent ⁵, vienne ensuite la représentation des trois enfants vivant au milieu des flammes, que les anciens nous apprennent avoir toujours été regardés comme le symbole de la *résurrection*. « Nous croyons que la résurrection de nos corps aura lieu aussi, parce que le Christ est ressuscité, car il est pour nous un gage de notre résurrection lui qui reprend la vie par sa propre puissance, lui qui retire les trois enfants sains et saufs et sans lésion aucune de la fournaise de Babylone⁶. » Tertullien dit également : « La

¹ Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra (*I Corinth.*, xv, 14).

² Quòd si Christus non resurrexit, vana est fides vestra.... Nunc autem Christus resurrexit a mortuis, primitiæ dormientium.... Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur (*I Corinth.*, xv, 17-22).

³ Η κατάδυσις τὸ συναποθάνειν, ἡ ἀνάδυσις τὸ συναναστῆναι (*Const. Apost.*, III, 17; *Patrol. grecque*, t. 1, p. 800).

⁴ Συνταφῶμεν Χριστῷ διὰ τοῦ βαπτίσματος, ἵνα καὶ συναναστῶμεν (*Oraison*, xi).

⁵ *Verres*, p. 30 et 31.

⁶ Πιστεύομεν τὴν ἀνάστασιν γίνεσθαι καὶ ἐκ τῆς τοῦ Κυρίου ἀναστάσεως· κτῆς γὰρ ἔστιν ὁ καὶ... ἑαυτὸν... ἀνεγείρας, ὁ ἀβραὰμ τῆς ἀναστάσεως ἡμῶν... καὶ ἀπαθῆ

» future intégrité des corps après la résurrection est prouvée
 » en ce que les feux babyloniens ne brûlèrent ni les tiaras
 » ni les vêtements des trois frères ¹. » Saint Irénée dit aussi :
 « Ananie, Azarias et Mizael jetés dans une fournaise sept fois
 » plus ardente que de coutume, ne furent lésés en rien, et
 » l'odeur du feu ne se répandit pas même sur eux... Ils sor-
 » tirent du feu sains et saufs, conduits par la main de Dieu,
 » pour la manifestation de sa puissance. Aussi, quoique main-
 » tenant quelques personnes ignorant la puissance et les pro-
 » messes de Dieu, nient le salut qu'il nous a promis, pensant
 » qu'il est impossible que Dieu puisse ressusciter les corps, et
 » leur donner la vie pendant l'éternité ; mais leur incrédulité
 » ne rendra pas vaine la parole fidèle de Dieu ². »

Voici la conclusion ou le résumé de tout ce que j'ai avancé jusqu'ici. Il me semble que l'auteur de ces intéressantes peintures a choisi pour sujet de son remarquable travail le mystère de la Rédemption prêché par les princes des apôtres Pierre et Paul dans l'Église de Rome ; c'est pour cela qu'ils sont représentés tous les deux dans le centre avec leurs noms ; et en haut au milieu d'eux est le monogramme du Christ comme leurs armes et leur couronne. Saint Pierre est peint avec la barbe, et saint Paul sans barbe, à cause de l'infériorité de l'âge du second. Saint Pierre est placé en avant d'un pas, quoiqu'il lui présente la main droite, pour faire entendre qu'il n'est pas placé de la sorte par préséance, mais parce qu'il veut honorer un inférieur. C'est ainsi que dans la plu-

ἕκατοτον... τοὺς τρεῖς παύλας ἐκ κεινίου Βαβυλωνίας (Const. Apost., l. v, c. 7; *Patrol. grecque*, t. I, p. 844).

¹ *Corporum à resurrectione futuræ integritatis documento fuerunt, quod babylonii ignes trium fratrum nec tiaras, nec sarabaras... læserunt* (Tertull., de resurrectione carnis, c. 58, *Patr. lat.*, t. II, p. 880). Ce qui est tel en italique n'est pas dans le texte de Tertullien.

² *Ananias et Azarias et Mizael missi in caminum ignis septuplum exardentem, neque nociti sunt aliquid, neque odor ignis inventus est in eis...; et de caminum ignis illi exierunt, et odor refuit in facie Dei, et ostensionem virtutis ejus. Sic et nunc quamvis quidam ignorantes virtutem et promissionem Dei contradicant, sua saluti, impossibile existimantes, posse Deum suscitatum corpora in sempiternum perseverationem, eis donare, non tamen incredulitas talium evacuabit fidem Dei.* (S. Irénée, *contre les hérésies*, l. v, c. 5, dans *Patrol. grecque*, t. VII, p. 1135.)

part des verres on voit les maris précéder d'un pas leurs femmes qu'ils ont à leur droite. Ces apôtres prêchent l'incarnation du Verbe et sa passion, et c'est pour attester la foi en ces mystères qu'ils donnent le baptême aux nations et promettent la résurrection des corps.

L'épigraphé qu'on lit autour des peintures que nous avons interprétées, n'est pas entière; mais on peut aisément compléter ce qui manque par la confrontation d'autres épigraphes pareilles que nous fournissent d'autres verres. Elle peut donc se lire ainsi :

DIGNITAS AMICORVM VIVATIS.

Ici suivaient les deux noms dont il reste seulement une finale ETE, et qui désignaient vraisemblablement des époux¹. Ensuite il est écrit :

In pace DEI Zeses, et non *Zesete*, ni *Zesete* (= *Zéouret*), parce que, comme je l'ai fait observer dans mes *Verres* (planche II, n° 2), les premiers chrétiens ne furent pas dans l'usage de changer la formule grecque

PIE ZESES (= ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ)

et d'un autre côté le *Zeses* avec le *Pie* qui est souvent sous-entendu, n'est pas un souhait que l'on fasse aux époux, mais à celui qui boit; ce qui confirme l'acclamation aux deux époux, ce sont les paroles *vivatís in pace Dei*. Ainsi dans la VI^e planche, n° 7, des *Verres*, on lit :

CONCORDI BIBAS (c'est-à-dire VIVAS) IN PACE DEI

et au même endroit, n° 2 :

VIVAS IN PACE DEI ZESES,

formulé semblable à celle de notre verre par l'omission de PIE. La plus étendue des formules de ce genre que je connaisse est celle de la planche XX, n° 6 :

MILARIS VIVAS CVM TVIS FELICITER SEMPER REFRIGENIS IN PACE DEI,
à laquelle correspond celle du verre 3 de la XV^e planche, qui n'est pas entière :

**MILARIS vivas CVM TVIS OMNIBVS FELICITER SEMPER IN PACE DEI
*refrigeres.***

Écoutons les premiers chrétiens se souhaitant une joie et une allégresse perpétuelle, mais non une joie et une allégresse

¹ On en trouve plusieurs exemples dans mes *Verres*, p. 7.

terrestres comme les païens eux-mêmes avaient coutume de les désirer pour eux, comme un grand bien et les souhaiter à leurs amis : c'était une joie pure dans la paix de Dieu. Ces paroles font allusion à ces passages des *Épîtres* de saint Paul où la paix est appelée *la paix de Dieu* εἰρήνη τοῦ Θεοῦ, *pax Dei*¹ et εἰρήνη Χριστοῦ, *pax Christi*², et Dieu s'appelle le Dieu de paix ὁ Θεὸς τῆς εἰρήνης, *Deus pacis*³, laquelle paix consiste à être avec lui et à le sentir dans le calme d'une conscience pure ; ce que l'apôtre appelle avoir *la paix avec Dieu*, εἰρήνην ἔχειν πρὸς τὸν Θεόν⁴. Et cette paix est la véritable paix et le don très-excellent de Dieu, comme le remarque Théodoret⁵, et non celle que l'on a avec les hommes ; parce que, comme le fait observer avec raison saint Jean Chrysostome, « il ne nous sert de rien d'être » en paix avec tous et d'être en guerre avec Dieu ; pareillement » rien ne peut nous nuire, si nous sommes persécutés par les » hommes, pourvu que nous soyons en paix avec Dieu⁶. » J'ai remarqué que *Zeses (vivas)* est ordinairement accompagné de *pie (bibe)*, et c'est avec raison, car ces *verres* sont des fragments de larges tasses, ou *pateræ*, dont les anciens avait coutume de se servir pour boire, *calices*⁷.

Reste maintenant le *DIGNITAS AMICORVM*, que l'on retrouve fréquemment dans les verres, formule dont j'ai parlé et qui me paraît signifier l'honneur que l'on veut rendre aux amis en les invitant et en leur donnant à boire. J'ajoute que la *dignitas amicorum* est une version littérale du grec Ἀξίωμα τῶν φίλων, qui d'après Letronne indique proprement le *corps des familiers du prince*⁸. Ainsi donc le nombre des amis les plus intimes que quelqu'un aura eu, aura pu très-bien s'ap-

¹ Hebr., XII, 14. Rom., VIII, 6. Phil., IV, 7.

² Col., III, 15.

³ Rom., XV, 33; XVI, 20. II Cor., XIII, 1; I Thess., V, 23.

⁴ Rom., V, 1.

⁵ Theod., in Ps. 128.

⁶ Οὐδὲν ὄφελος ἡμῖν καὶ πρὸς πάντας ὤμεν εἰρηνικοί, πρὸς δὲ τὸν Θεὸν ἐκπεπαιωμένοι, ὡσπερ οὐδὲν βλάβος ἡμῖν καὶ παρὰ πάντων πολεμώμεθα, τῷ δὲ Θεῷ εἰρηνεύωμεν (S. Jean Chrysost. Homél. 1, sur l'épître I aux Corinth. ; dans Pat. grecque, t. 61, p. 14).

⁷ Voir ce que j'ai écrit à ce sujet dans la préface des *Verres*, pl. XII.

⁸ Voir mes *Verres*, p. 6.

peler *dignitas amicorum*, parce qu'ils étaient regardés comme dignes de la familiarité; et comme les conviés à table sont généralement de dignes amis, le *dignitas amicorum* a pu très-bien être inscrit sur les coupes usitées dans les festins. Par conséquent *dignitas* et *dignatio* a pu signifier l'honneur du banquet et la participation à la table s'appeler *dignationem accipere*. C'est dans ce sens, comme je l'ai démontré, que Optat de Milève a écrit : *Scandala contra nos positis mandando singulis ne nos saluent, ne a nobis dignationem accipiant*¹. C'est pourquoi, revenant peu après sur ce qu'il a dit, le même, au lieu de *mandando ne nos saluent, ne a nobis dignationem accipiant*, écrit : *Adeò ut salutationes et convictus prohibeatis*². A l'appui de ce que je viens de dire, j'ajouterai encore un passage de *Pallade*, dans la *vie de Chrysostome*. Il y est dit : « Jean voyait, ou qu'il devait inviter à table tous ceux qui » étaient dignes de cet honneur, ou n'inviter personne : *ἐσκόπει* » *ἢ ἢ πᾶν ἀξίωμα δεξιᾶι ταύτης τῆς τιμῆς ἀξιῶσαι...*, *ἢ μηδενὶ παρῶσαι τὸ πρᾶγμα*³. »

¹ S. Optatus, *De schismate Donat.*, l. v, n. 5; *Patr. lat.*, t. xi, p. 1033.

² *Ibid.*, p. 1037.

³ Pallade, *Vie de Chrysostome*, édit. grecque-latine de Em. Bigot, c. xii, p. 103, in-4°, 1690; et dans *Pat. grecque*, t. 47, p. 39.

Polémique philosophique.

LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE

ET

LES RATIONALISTES CHRÉTIENS EN FRANCE.

Sous le titre de : *Revue de l'année religieuse, philosophique et littéraire*, un prêtre de Toulouse, chanoine honoraire, docteur en théologie, M. l'abbé *Duilhé de Saint-Projet*, s'est proposé de former un *tableau annuel des principales productions de la théologie, de la philosophie, de l'histoire et de la littérature*.

Nous ne pouvons que louer ce projet, mais c'est à la condition d'être, nous ne dirons pas impartial : on a ses opinions et on les protège ; mais au moins juste. Or, nous ne croyons pas que M. Duilhé, l'auteur de l'article de la *Philosophie catholique en 1860*, l'ait été à l'égard de ce qu'il appelle la *philosophie traditionnelle*. Nous allons en donner la preuve, non par des assertions générales, sans citation, ni indication, mais en citant ses propres paroles. De plus, nous allons apprendre à nos lecteurs la formation d'une école nouvelle, celle qui s'appelle elle-même *le Rationalisme chrétien*. Après avoir exposé tout ce qui peut faire connaître la question philosophique à l'étranger, les *Annales* doivent consigner dans leurs pages la véritable position de la philosophie en France, surtout au sein du clergé. Voici le *tableau* de cette philosophie, tel qu'il est formulé par M. l'abbé Duilhé, nous y joindrons quelques *observations*.

La Philosophie Catholique en 1860.

Ecoles philosophiques modernes ; Ecole traditionaliste ; — Rationalisme chrétien ; — Philosophie semi-traditionaliste de Louvain.

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer l'importance de la controverse philosophique à notre époque, et la puissante influence qu'elle exerce sur le mouvement et la direction des esprits. Il n'est pas une seule partie des connaissances hu-

Vol. 42, Paris, chez Lecoffre.

maines qui n'ait reçu d'elle une impulsion, qui n'ait dû subir son empreinte. C'est surtout par le côté philosophique que l'histoire, la littérature, les sciences et les arts peuvent acquérir une grande valeur doctrinale.

» Les diverses écoles de la philosophie moderne doivent être ramenées à deux classes principales. A la première se rattachent les *libres penseurs*, qui n'acceptent d'autre contrôle que celui de la raison individuelle. Cette grande armée d'incrédulés comprend des sectes très-diverses d'origine et de caractères, très-opposées entre elles sur plusieurs points essentiels de la doctrine; mais un signe de ralliement, un mot d'ordre commun réunit tous les philosophes dont elles se composent, — *la négation du surnaturel*. Les uns sont hostiles, les autres simplement étrangers à la foi. Ceux-ci pensent qu'en matière de religion, le temps du silence respectueux est passé; ceux-là regardent le Christianisme comme une institution belle et utile, mais ils soutiennent que la connaissance des vérités religieuses est le produit spontané de la raison naturelle, et refusent de croire à la Révélation. Un des chapitres les plus importants de cette Revue annuelle est consacré au mouvement de la philosophie Rationaliste.

» Les *Philosophes chrétiens*, les seuls dont nous ayons à parler dans cet article, admettent un ordre surnaturel essentiellement distinct de l'ordre naturel; ils croient que, sous peine d'abdiquer et de se contredire, la vraie Philosophie doit chercher son complément en dehors d'elle-même, reconnaître une autre autorité que celle de la Raison. Ces philosophes peuvent être aujourd'hui divisés et classés, selon l'importance relative qu'ils attachent, dans le développement des facultés intellectuelles, soit à la spontanéité, à l'activité de la Raison individuelle, soit à l'enseignement extérieur, divin ou humain, c'est-à-dire à la Tradition. De là ces diverses dénominations de *Traditionnalisme* et de *Rationalisme chrétien*, qui retentissent depuis quelque temps dans la controverse philosophique et religieuse. Pendant l'année qui vient de s'écouler, une opinion intermédiaire a pris place, avec un certain éclat, entre ces deux opinions plus ou moins tranchées: c'est la *nouvelle école traditionnaliste de Louvain*, à laquelle M. Bautain s'est rattaché. Nous

allons examiner rapidement chacun de ces systèmes dans leurs manifestations les plus récentes. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous admettons cette division ; cependant il y a plusieurs remarques à faire.

1° Il n'est pas exact de dire tout court que les Rationalistes purs *refusent de croire à la Révélation*. Ils croient à une révélation divine, faite par la voie de la Raison, Verbe et Dieu de ce monde, comme le dit M. Cousin ¹, faite par émanation, participation divine, spontanéité, force innée donnée de Dieu. C'est bien là une révélation *surnaturelle*, quant à son mode, surnaturelle même quant à son objet ; comme lorsque les Rationalistes trouvent la Trinité dans les trois facultés de l'âme humaine, etc. Seulement ils donnent à cette révélation le nom de *naturelle*, et suppriment la *révélation surnaturelle*, en la volant. Le livre *Du vrai, du beau et du bien*, de M. Cousin, le livre *De la religion naturelle*, de M. J. Simon, sont un *compendium* de la révélation du Christ ; seulement ils ont effacé son nom et n'ont attribué ces connaissances qu'à la *Raison*, à la *révélation naturelle*. Nous espérons que M. Duilhé comprendra l'exactitude et l'importance de ces réflexions.

2° Nous n'admettons pas non plus le mot *développement* pour exprimer le mode par lequel l'âme acquiert graduellement ses connaissances. C'est *enseignement* qu'il faut dire, pour tout ce qui regarde les *vérités qu'il faut croire et pratiquer*. En dehors de ces connaissances il y a un grand nombre de vérités que l'homme se doit à lui-même. Jamais aucun Traditionallyste ne l'a nié ; mais ce n'est point par *développement*, car ce mot exclut une action propre, et n'offre que le sens d'une croissance naturelle, qui n'a rien d'intelligent, de libre ou de volontaire. C'est par *travail, raisonnement, activité propre*. L'homme n'est pas un champignon ; c'est un agent libre, tirant plusieurs de ses connaissances de ses facultés.

Écoutons maintenant comment est exposée l'école Traditionnaliste par les partisans de l'École des *Rationalistes chrétiens* :

¹ Voir le mot *Cousin* dans les tables générales des *Annales*, et en particulier t. xx, p. 168 (3^e série).

II. — École traditionaliste, d'après M. l'abbé Duilhé.

« Chez les philosophes qui appartiennent à cette école, *l'élément surnaturel tend à absorber l'élément naturel* ou purement philosophique : la raison *n'a point de valeur réelle* en dehors de l'enseignement extérieur ou traditionnel ; l'homme est *incapable de tout fait intellectuel et moral*, sans une révélation primitive, *surnaturelle dans son origine*, et transmise humainement par la parole. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous pouvons dire ici : autant de phrases, autant d'erreurs, autant d'accusations fausses et, comme on le voit, avancées sans preuves ; reprenons-les une à une.

1° *L'élément surnaturel tend à absorber l'élément naturel, ou purement philosophique.*

C'est tout le contraire qu'il faut dire. En effet, il saute aux yeux que l'école qui absorbe le naturel est celle qui le transporte dans le surnaturel, qui donne comme un produit de la raison naturelle Dieu, ses attributs, le dogme et la morale. Comment des prêtres peuvent-ils s'y tromper ? n'entendent-ils pas dire aux rationalistes que leurs *symboles* sont naturels, leur *morale* naturelle, leur *Dieu* naturel ? Or, symboles, morale, Dieu, ne sont-ce pas là des questions toutes surnaturelles ? Les notions qu'on en donne ne sont-elles pas empruntées aux enseignements chrétiens ? Les peuples sauvages, doués de la raison comme les rationalistes, les ont-ils jamais connues ? En s'appropriant le droit d'enseigner toutes ces questions, ne sont-ce pas les Rationalistes qui font entrer dans le surnaturel l'élément naturel qui s'y trouve absorbé, quoiqu'on lui conserve son nom ?

2° Les Traditionalistes, continue M. l'abbé Duilhé, soutiennent que *la Raison n'a point de valeur réelle, en dehors de l'enseignement extérieur ou traditionnel.*

Qui a formulé une proposition si insensée ? Qui l'a formulée ? Si vous êtes honnête, si vous voulez qu'on vous écoute, dites-le ; nommez celui qui a dit que *la raison n'a point de valeur réelle*. Je connais les Traditionalistes au moins aussi bien que vous, Monsieur l'abbé Duilhé, et je vous défie d'en trouver un seul qui ait avancé cette proposition.

On voit que M. l'abbé Duilhé n'a point lu les *Annales*; s'il avait seulement consulté la dernière *table générale* à l'article *raison*, il y aurait trouvé, dès la première ligne, l'indication d'un passage qui lui aurait donné une idée vraie de ce que pensent les Traditionalistes; le voici :

« Pour nous, avec Mgr Affre et tous les apologistes pour le » fond, nous soutenons que la Raison de l'homme n'a pas pu » *inventer* Dieu et ses perfections; que ce n'est pas elle qui » *a fait les rapports qui unissent la créature au Créateur*, c'est- » à-dire que l'homme ne s'est pas *inventé* pour lui-même ce » qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. *A part ces deux » points, nous laissons à la Raison toutes ses forces, toutes ses » prérogatives*. Bien loin de diminuer ses qualités, nous les » rendons plus sûres et plus certaines ¹. »

C'est ce que nous disions en 1850 au P. Chastel, et ces paroles étaient citées comme celles que nous avons dites en 1848 ², à M. l'abbé Maret. Mais aucun n'a fait mention de ces déclarations répétées à satiété. On a trouvé plus commode de répéter sans preuves, comme le fait ici M. l'abbé Duilhé, que les Traditionalistes enseignent que *la Raison n'a point de valeur réelle, etc.*

3° M. l'abbé Duilhé attribue encore aux Traditionalistes cette erreur : *l'homme est incapable de tout fait intellectuel et moral, sans une révélation primitive, surnaturelle dans son origine, et transmise humainement par la parole*. — Ceci encore est une exposition fautive, et, comme les autres, dénuée de preuves. Que l'homme ait été, dès sa création, un être *intelligent et moral*, c'est-à-dire ayant tout ce qu'il faut pour comprendre et pour mériter, c'est ce qui n'a jamais été nié par personne. Les *Annales* en particulier l'ont exposé fort au long par la bouche même de Mgr l'évêque de Poitiers promulguant les décisions du concile de Périgueux ³; mais quant à cette Révélation primitive, qu'elles soutiennent d'après la formule de saint Augustin, et que M. l'abbé Duilhé et son école rejettent

¹ Voir *Annales*, t. II, p. 61 (4^e série).

² Voir *Annales*, t. XI, p. 353 (3^e série).

³ Voir *Annales*, t. XVIII, p. 406 (4^e série).

parce qu'elle serait *surnaturelle* ; il est bon de lui faire observer qu'une chose peut être *surnaturelle* de trois manières :

1° Une chose peut être *surnaturelle par rapport à celui qui la fait*. — En ce sens toute révélation divine est *surnaturelle* ; mais au même titre que l'homme, les astres, toute la création naturelle est *surnaturelle*, parce que c'est Dieu qui a fait tout cela ; et quant à l'homme, il a pris la peine de le *former de ses propres mains*, selon le langage énergique de l'Écriture. Eh bien ! MM. les Rationalistes chrétiens et autres, diront-ils, à cause de cela, que l'homme est un être *surnaturel* ? Pourquoi alors disent-ils que la révélation primitive des traditionalistes est *surnaturelle*, parce que c'est Dieu qui l'a faite ?

2° Une chose peut être *surnaturelle par rapport aux choses mêmes* ; or, en disant que Dieu a révélé certaines vérités aux hommes, ces vérités ne restent-elles pas ce qu'elles sont, ou *naturelles* ou *surnaturelles*, comme le corps d'Adam qui reste *naturel* et le corps du Christ, dans l'Eucharistie, qui reste *surnaturel*, quoique l'œuvre du même Dieu.

3° Une chose peut être *naturelle* ou *surnaturelle par rapport au mode et au moyen par lesquels elle est opérée*. Or, c'est ici que les Traditionalistes seuls conservent la notion du *naturel*. Car en disant avec S. Augustin « que Dieu a parlé à l'homme » par la parole, sous une certaine forme corporelle, *sub quadam specie corporali*¹, » ils ne parlent que d'un *moyen naturel*, tandis que tous les Ontologistes, tous les Rationalistes, en disant que Dieu donne les idées, les connaissances par irradiation, par écoulement, par participation, par idées innées ou gravées, par vue immédiate et directe de Dieu, par *intuition immédiate de l'être*, comme le dit M. Duilhé, ils se servent d'un *moyen surnaturel* : Voilà où en sont les Traditionalistes et les Rationalistes chrétiens ou autres, sur la question du naturel et du surnaturel. — Reprenons maintenant l'exposé de M. Duilhé.

III

« Poussés à leurs dernières conséquences, ces systèmes peuvent constituer une erreur. Les doctrines de Luther, de

¹ Voir ce texte dans les *Annales*, t. VII, p. 110 ; VIII, p. 381 ; XVII, p. 376, et qui n'a jamais été cité par aucun Rationaliste chrétien.

Calvin et de Baïus touchant les forces de la raison, et plus tard celles de Lamennais, d'Hermès et de Günther, ont été condamnées par l'Église. Il n'est plus permis de soutenir les contradictoires des propositions émanées du tribunal de l'Index, et approuvées par Pie IX ¹.

» Contenu dans certaines limites, le Traditionalisme est à l'abri de toute censure; mais nous ne croyons pas qu'il jouisse en France d'une très-grande faveur. Il aura sans doute le sort de toutes les réactions violentes, et les philosophes catholiques ne tarderont pas à se réunir dans une meilleure et plus large voie.

» Le *Traditionalisme* a pour chef le P. Ventura, et pour organe avoué les *Annales de philosophie*, que le célèbre théatin a surnommées le *journal de la Tradition*. Peut-être le recueil de M. Bonnetty devrait-il partager ce titre avec le *Monde*, avec l'ancien *Univers*, dont les principaux écrivains ont successivement défendu, et non sans éclat, les divers systèmes traditionalistes mitigés. Il faut excepter toutefois le théologien publiciste *Dom Guéranger*, qui n'a pas craint sur ce point, de se séparer de ses collaborateurs.

» Si nous avons bien compris quelques rares articles de philosophie, publiés par la *Revue des sciences ecclésiastiques*, c'est à l'école traditionnelle que M. Bouix se rattache; c'est du moins le *Rationalisme chrétien* qu'il s'efforce de combattre, et qu'il désigne sous le nom de Philosophie *séparatiste*, pour éviter, dit-il, une périphrase.

» Le savant canoniste ne comprend pas qu'on puisse faire de la philosophie pure sans y mêler un peu de théologie.

« Si le projet de se mettre à la recherche de la vérité, avec le lumignon isolé de l'intelligence naturelle, était formé par l'homme de la peuplade sauvage, on n'aurait pas à le blâmer. N'ayant point d'autre lumière, on ne peut lui reprocher de n'utiliser que celle-là. Mais les partisans du système *séparatiste* sont des hommes sur lesquels le soleil de l'enseignement chrétien a répandu ses flots de lumière; et ils disent: Pour faire de la pure philosophie, garons-nous de ce soleil! La méthode *séparatiste* a une aptitude malheureusement réelle, à déca-tholiciser ². »

» Nous croyons devoir rappeler, sinon les *aptitudes* du moins

¹ Décret du 15 avril 1855.

² *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. 1, p. 62.

les *dangers* du Traditionalisme. Il favorise plus qu'on ne pense les théories *matérialistes*, en faisant trop grande la part des sens et des circonstances extérieures dans l'origine et la formation des idées. — Il ouvre une large voie au *scepticisme*, en refusant toute certitude immédiate aux *révélations du sens intime*, au témoignage des facultés personnelles. — Sous prétexte de sauvegarder les intérêts de la foi, il peut conduire jusqu'aux erreurs de Lamennais et même jusqu'à celles de Baius. En abaissant outre mesure la *raison naturelle*, il coupe le chemin qui conduit logiquement tout rationaliste sincère, des vérités naturelles aux vérités révélées.

» Nous renvoyons les trop fidèles partisans du Traditionalisme à une autorité qui ne leur paraîtra pas suspecte. Qu'ils ouvrent le beau volume des *Discours et Instructions pastorales*, publié, cette année même, par Mgr l'évêque de Poitiers, et qu'ils méditent la *Seconde Instruction synodale*, sur les principales erreurs du temps présent. Ce remarquable écrit est surtout consacré à combattre le *Rationalisme philosophique indépendant*, celui qui avance et se montre l'adversaire du Christianisme, celui qui recule et se cache sous des apparences respectueuses et polies. A chaque page, à chaque ligne, on s'aperçoit que la pensée constante de l'évêque est de donner à la Foi le pas sur la Raison, à la théologie l'autorité sur la philosophie, à la lumière incréée la prééminence sur la faculté créée de connaître; et pourtant, quelle large place est laissée à la *philosophie pure*, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on l'envisage dans ses rapports avec la foi. Mgr de Poitiers rappelle à ce sujet le mot de saint Thomas : « La Raison ne croirait pas, si elle ne voyait pas qu'il faut » croire. » Et il ajoute : « L'usage de la Raison se trouve donc » nécessairement à la base de tout acte de foi ¹. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous accordons à M. Duilhé que le P. Ventura est un des défenseurs du Traditionalisme, mais il n'est pas le seul. Nous lui accordons aussi que les *Annales* soutiennent le Traditionalisme, non celui qu'il a formé, mais celui que nous venons d'exposer. Nous lui accordons encore que dom Guéranger a

¹ *Discours et Instr. Pastorales* de Mgr de Poitiers, t. III, p. 202 et 203.

désapprouvé leur traditionalisme ; mais M. Duilhé nous accordera que c'est sans citer une seule phrase des *Annales*, qu'il n'a jamais reçues. — Nous nous félicitons de voir qu'il range M. l'abbé *Bouix* dans l'école traditionaliste. Quant au matérialisme, au scepticisme, au baïanisme, au lamennéisme, etc., qu'il redoute pour nous, nous espérons qu'il cessera d'en accuser le Traditionalisme quand il l'aura étudié tel qu'il est. Quant à Mgr de Poitiers nous nous joignons aux éloges qu'il lui donne ; mais nous nous permettrons de lui demander ce qu'il pense de cette proposition : « La foi habituelle suppose » la raison habituelle, et la foi actuelle suppose la raison actuelle ; c'est en ce sens et non dans un autre que *la Raison précède la foi.* » Les *Annales* ont donné, non pas une phrase, mais toute la théorie de Mgr de Poitiers et du concile de Périgueux sur les rapports de la Raison et de la Foi ; elles ont déclaré s'y conformer complètement. Les journaux amis de M. Duilhé n'en ont pas même fait mention ; mais lui et eux continuent de dire que les Traditionalistes soutiennent que *la Raison n'a point de valeur réelle*, etc. Ce sont là des choses commodes en polémique ; mais non justes.

IV

Après avoir ainsi dénaturé les principes de l'école Traditionaliste, M. Duilhé va exposer son école, celle qu'il appelle du *Rationalisme chrétien*. Avant de mettre loyalement ces principes sous les yeux de nos lecteurs, nous ferons quelques observations sur ce titre même. Lors de l'origine de la discussion traditionaliste, Mgr Doney, évêque de Montauban, donna à ses adversaires le nom de *Semi-rationalistes* ou de *Rationalistes catholiques*. Ces Messieurs furent fâchés de cette dénomination. Nous nous souvenons que le P. *Félix* qui était alors dans le diocèse d'Amiens réclama contre cette qualification qu'il regardait comme injurieuse. Il paraît qu'il s'est fait un progrès réel dans cette voie, car voilà que cette école s'appelle elle-même *Rationalisme chrétien* ; nous ne lui refusons pas ce titre qui en dit plus que celui que nous lui avons donné. Mais que dit le P. *Félix* de ce progrès ? Écoutons maintenant M. l'abbé Duilhé :

V. — Rationalisme chrétien.

« Les philosophes catholiques, qui appartiennent à cette grande école, pensent qu'il est également dangereux d'exalter et d'abaisser outre mesure la faculté naturelle de connaître. Ils regardent comme possible d'unir la Foi la plus humble, la plus profonde à toutes les exigences de la Raison. Pour eux, la démonstration religieuse se confond, au départ, avec la démonstration philosophique; elle va plus loin sans doute puisqu'elle arrive à la vérité complète, mais elle y arrive en suivant toujours la méthode scientifique.

Le *Rationalisme chrétien*, tel qu'il est représenté aujourd'hui en France, peut être subdivisé en deux groupes de philosophes, qui diffèrent entre eux par le point de départ. Pour tous, l'élément primitif de la connaissance est *indépendant de l'enseignement extérieur*, de la tradition, c'est là ce qui les unit; mais tandis que pour les uns cet élément fondamental consiste dans un fait individuel, *subjectif*, pour les autres, il est une *intuition essentiellement objective*; et c'est là ce qui les sépare. Les premiers acceptent, dans ses caractères constitutifs, la philosophie de Descartes, de Bossuet, de Fénelon, du 17^e siècle. Ils soutiennent que, dans l'ordre logique, on peut regarder comme fondement inébranlable de la Certitude, l'existence du Moi, manifestée par le fait de la pensée humaine, et, en général, les vérités premières, nécessaires; qu'on ne peut avoir une idée claire de l'être qu'en se saisissant soi-même par la pensée; que nier la puissance de la raison théorique pour atteindre la *réalité objective*, c'est faire une concession funeste au kantisme, c'est presque ouvrir la porte au scepticisme allemand. »

Observations de M. Bonnetty.

Pourquoi M. l'abbé Duilhé, chrétien et prêtre, ne dit-il rien de la réprobation solennelle infligée à la philosophie de Descartes par la *mise à l'index* de tous ses ouvrages philosophiques? Quel guide suit-il en philosophie? Quels guides donne-t-il à suivre aux nombreux laïques qui veulent rester chrétiens, tout en étudiant la philosophie? — Poursuivons.

VI

« Pour les Ontologistes, *l'intuition immédiate de l'être* doit précéder l'affirmation de Descartes : Je pense, donc je suis. Ils

prétendent que cette affirmation est trop individuelle pour atteindre la réalité objective, que *sans l'idée de l'être simplement dit, absolu, qui est Dieu même présent dans les faits de la pensée*, toute démonstration à *posteriori* est impuissante ¹.

» L'*Ontologisme* occupe une grande place dans les écoles catholiques. Il s'est produit, dans ces dernières années, sous le patronage de *quelques prêtres éminents de Saint-Sulpice*, il a été exposé et défendu par un écrivain distingué, M. l'abbé *Hugonin*. Cette école, pleine de vie et de grandeur, reconnaît pour son chef Mgr *Baudry*, évêque de Périgueux. Nous devons ajouter que l'*Ontologisme* est la doctrine philosophique de l'université de Louvain ². Et, comme on l'a dit avec raison, il n'est pas étranger à la manifestation d'une phase nouvelle dans le Traditionalisme, dont nous parlons plus bas. »

Observations de M. Bonnetty.

Ceci est la partie la plus importante de l'article de M. l'abbé Duilhé. Nous avons bien entendu dire que l'ouvrage de M. l'abbé Hugonin, celui de M. l'abbé Maret, aujourd'hui évêque *in partibus infidelium* de Sura sur l'Euphrate, sur la *dignité de la raison humaine*, représentaient les doctrines philosophiques du séminaire de Saint-Sulpice, mais nous n'en étions pas certains, et nous n'aurions osé l'imprimer. M. l'abbé Duilhé l'affirme, et il n'a pas été contredit, non plus que dans ce qu'il dit que M. l'abbé *Baudry*, récent évêque de Périgueux, est *le chef* de cette école. Nous n'avons qu'à constater ces déclarations. Seulement nous nous permettrons de mettre en parallèle avec deux des propositions condamnées par le Saint-Office, la proposition suivante que M. l'abbé Duilhé attribue à M. l'abbé Hugonin, directeur de l'Ecole ecclésiastique des Carmès :

Théorie de M. l'abbé Hugonin.

Pour les Ontologistes, l'intuition immédiate de l'être doit précéder l'affirmation de Descartes : Je pense; donc je suis. Ils prétendent que cette affirmation est trop individuelle pour at-

Propositions condamnées.

» La connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'intellect humain, de telle manière que, sans elle, on ne peut rien connaître, puisqu'elle est la lumière

¹ Voir l'*Ontologie* de M. l'abbé F. Hugonin. (Note de M. Duilhé).

² Un des professeurs les plus connus de l'Université de Louvain, M. Ubaghs, a publié, cette année, un *Essai d'idéologie ontologique...* etc. (Note de M. Duilhé).

teindre la *réalité objective*, que sans l'idée de l'Être proprement dit, absolu, qui est Dieu même, présent dans les faits de la pensée, toute démonstration *a posteriori* est impuissante.

intellectuelle elle-même (1^{re} *proposit.*).

La notion innée de Dieu, en tant que simplement Être, renferme d'une manière éminente toute autre connaissance, de manière que, par elle, tout Être nous est implicitement connu, sous quelque aspect qu'il soit connaissable (4^e *proposit.*).

Nous ne ferons aucune observation sur ces deux théories; nous nous bornons à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

VII. — Suite de l'article de M. l'abbé Duilbé.

« Parmi les productions récentes du *Rationalisme chrétien*, nous devons citer tout d'abord la deuxième partie des *OEuvres inédites* de Descartes, publiées par le comte Foucher de Careil. La philosophie cartésienne est sans doute une bien puissante philosophie, puisqu'elle ne cesse d'exciter, depuis deux cents ans, tant et de si diverses passions. Elle a toujours eu des disciples illustres, et en même temps des adversaires qui ne l'ont pas ménagée. Bossuet, Fénelon, Arnauld, Malebranche, Gerdil, etc., acceptèrent l'esprit de la méthode de Descartes, et c'est à bon droit qu'on appelle ces grands hommes des *cartésiens*. Il n'est pas de système philosophique qui se présente à nous avec un plus imposant cortège. Il est vrai que le *Rationalisme indépendant*, revendique Descartes pour son premier maître; mais il est vrai aussi que le Philosophisme du 19^e siècle l'avait repoussé, outragé comme son plus dangereux ennemi. Un des grands métaphysiciens modernes, Balmès, parle avec une sorte d'étonnement mêlé d'admiration « du formidable » lutteur dont le coup d'épaulé ébranla le monde philosophique; » et cette impulsion ne lui semble, par elle-même, « en rien nuisible aux bons principes de la religion et de la » morale. » De nos jours, les théologiens qui se rattachent de près ou de loin aux systèmes *Traditionalistes*, qui abaissent la raison autant que le permettent les récents décrets de l'Index, ont déclaré une guerre mortelle au Cartésianisme; ils ne s'en cachent point; tel parmi eux parle très-haut de sa haine, tel autre de sa *pitié* pour Descartes.

» Nous n'avons jamais déguisé nos sympathies pour les principes bien entendus de la philosophie Cartésienne, et c'est

toujours avec un indicible sentiment de tristesse que nous voyons des catholiques sincères, des écrivains de talent repousser loin de nous, abandonner aux ennemis de notre foi, un philosophe dont la foi se montra toujours aussi pure que le génie fut puissant ¹. Ainsi, en lisant, cette année même, *deux longs articles*, où la philosophie de Descartes était complètement méconnue, nous avons éprouvé un regret d'autant plus vif que nous estimions davantage le talent de leur auteur et la délicate mission du recueil qui les a publiés.

» Nous livrons à M. l'abbé Maynard l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, de M. Bouillier, qui a servi de prétexte ou d'occasion à son réquisitoire. Il ne s'agit que de Descartes. Et comme il ne nous est pas possible de suivre, dans son argumentation, l'inexorable critique, nous arrivons immédiatement à la conclusion ainsi exprimée : « Nous croyons donc » être fidèle à l'esprit de ce grand homme (de Bossuet), non » moins qu'à l'esprit catholique, en repoussant les doctrines » d'un philosophe que tous les ennemis de la révélation nous » représentent comme le fils du protestantisme, et comme le » père du rationalisme contemporain ². »

» Nous opposerons à ces désolantes paroles, des paroles plus douces que M. l'abbé Maynard ne récusera pas. Dans le § X de sa dernière *Instruction synodale* sur les erreurs du temps présent, Mgr de Poitiers veut précisément démontrer combien sont faux tous ces témoignages des *ennemis de la révélation*, « qui prétendent appuyer leurs enseignements sur des exemples » et se donnent pour complices, » les plus grands génies chrétiens. Après avoir admirablement prouvé combien une pareille prétention est absurde et ridicule à l'égard de Bossuet, Mgr Pie ajoute :

« Si nous voulions faire le même examen par rapport à Fénelon, à Malebranche, à Arnauld, et même par rapport à Descartes, nous arriverions toujours au même résultat : nous verrions que ces grands hommes, dans des traités particuliers et spéciaux de philosophie, ont procédé philosophiquement, ainsi qu'ils le devaient faire ; mais nous verrions aussi qu'ils n'ont jamais

¹ Les adversaires les plus déclarés de Descartes ne peuvent lui refuser ce témoignage : « Descartes, dit le P. Ventura, dont les intentions étaient si pures et le sens si chrétien... » (*De la vraie et de la fausse philosophie*).

² *Bibliographie catholique*, juillet et août 1860.

pensé à résoudre, par la seule philosophie, les devoirs essentiels de l'homme et la fin de la vie humaine; nous verrions qu'ils ont toujours subordonné leurs investigations rationnelles à l'autorité suprême de la foi. *L'enseignement rationaliste ne peut donc s'appuyer avec le moindre fondement sur l'autorité d'aucun des philosophes chrétiens; c'est là une position usurpée qu'il doit absolument abandonner* ¹.

« Comment se fait-il que, pour repousser Descartes, M. l'abbé Maynard ait consenti à s'appuyer principalement sur « *àes affirmations qui n'ont pas le moindre fondement* », à laisser aux ennemis de la foi, « *une position usurpée qu'ils doivent absolument abandonner*. » Il ne sera pas inutile, peut-être, de joindre à l'autorité du savant prélat, celle d'un autre théologien éminent. Voici comment s'exprime le P. Perrone :

« La méthode rationnelle de Descartes, bien comprise et appliquée avec prudence, n'a rien en soi de condamnable... Il est faux que la philosophie traitée d'après cette méthode, aboutisse nécessairement au panthéisme et au scepticisme; il est faux qu'elle produise nécessairement une opposition entre la science et la foi... Si, de nos jours, les philosophes de la jeune Allemagne, les néo-éclectiques français et autres, s'emparant de la Méthode cartésienne, ont produit tant d'erreurs monstrueuses et soulevé une guerre si acharnée contre la foi chrétienne, ce n'est pas à la Méthode elle-même qu'il faut l'attribuer, mais à d'autres causes toutes différentes, causes qui non seulement ont égaré la Raison humaine loin de la foi, mais lui ont fait perdre honteusement la lumière qui lui est naturelle ². »

Observations de M. Bonnetty.

Il nous serait bien facile de répondre à cette apologie *anti-index* de Descartes, de M. l'abbé Duilhé. Nous pourrions citer le danger et l'illogie de ces principes cartésiens : *Douter de tout, même de son corps*, — ce qui est non-seulement dangereux, mais impossible, et constitue un mensonge logique; *cette démonstration du moi*, qui a besoin de le poser avant de le conclure, en disant : *Je pense, donc j'existe*, — ce qui constitue un second faux logique, etc., etc. Mais nous nous bornerons à lui demander encore : Pourquoi donc Descartes *est-il à l'index*, et pourquoi, lui, n'en parle-t-il pas ?

Quant aux reproches faits à M. l'abbé Maynard, l'auteur y a répondu puissamment dans la *Bibliographie catholique*.

On pense bien que nous n'avons pas à défendre ici Mgr l'évêque de Poitiers des sympathies qu'on lui attribue pour Des-

¹ *Disc. et Instr.* etc., déjà cité, p. 221 et 229.

² *Hist. Theol. cum philos. compar. synopsis*, Romæ, 1845.

cartes et pour l'école du *Rationalisme chrétien*; nous doutons que l'éminent prélat les confirme. Tout le monde connaît avec quelle force il est presque le seul évêque qui ait attaqué les doctrines philosophiques du *Correspondant* et des *Revue*s qui le soutiennent.

VIII.

« Le *Rationalisme chrétien*, qui évite deux excès opposés, — le Rationalisme philosophique et le Traditionalisme, — est la philosophie du *Correspondant*, des *Études de théologie*, de l'*Ami de la religion*, etc. Dans ces différents recueils, des écrivains de talent s'efforcent « d'atteindre le but sans le dépasser, » comme le voulait saint Grégoire de Nazianze. M. de Broglie a même essayé de concilier les deux écoles catholiques de philosophie, et nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur indiquant, en peu de mots, les préliminaires de paix qu'il a développés dans une très-belle étude ¹.

» Quelle que soit l'origine de nos connaissances, elles ne s'en divisent pas moins en deux ordres : les vérités que l'enseignement peut donner et ne peut pas enlever, — vérités *rationnelles*; et celles qui reposent uniquement sur la foi d'autrui, — vérités *traditionnelles*. Peu importe que les premières émanent en fait de la tradition, pourvu qu'en droit la raison les possède irrévocablement. Les rationalistes chrétiens demandent une seule chose, un ensemble de vérités *indépendantes de la tradition*, pour avoir une réponse qui ait le sens commun, à faire à ceux qui mettent la *tradition en doute*. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous n'avons pas à examiner si ces préliminaires de paix sont précisément ceux de M. le prince de Broglie; nous les prenons tels qu'ils sont exposés par M. l'abbé Duilhé, et nous disons que, sans vouloir les examiner à fond, ils nous paraissent peu clairs. Jusqu'à présent on appelle *vérités rationalistes* celles que l'on prétend dues seulement à la raison, et *vérités traditionalistes*, non pas celles qui reposent *uniquement* sur l'autorité d'autrui, mais celles que la raison n'aurait pas *inventées*, mais qu'elle accepte, qu'elle s'incorpore, qu'elle admet rationnellement ou complètement ou en partie, une fois

qu'on les lui a fait connaître. M. Duilhé veut avoir une réponse qui ait le sens commun à faire à ceux qui mettent la tradition en doute. Ce désir est très-légitime. La voici complète, entière, irrécusable. *La tradition, c'est la Société.* Est-il un homme qui puisse nier qu'il a été élevé, instruit, éclairé par la Société? Est-il un homme qui puisse nier que la Société, et avec elle son enseignement, lui soit nécessaire? Est-il un homme qui puisse nier, qu'au sein, nécessaire, naturel de la Société, tous ont puisé les premiers enseignements qui les ont faits hommes? Voilà la question clairement posée entre les Rationalistes et les Traditionalistes. Ceux-ci s'entendront avec tous ceux qui admettront ces principes. Ceux avec lesquels ils ne pourront s'entendre, nous allons les faire connaître à M. l'abbé Duilhé; il lui sera facile d'y reconnaître les principes des rédacteurs des *revues* qu'il adopte, et même de la sienne.

Une personne qui a suivi assidûment les *conférences* du P. Félix vint nous apporter un *prospectus* que l'on distribuait à tous ceux qui entraient dans l'église de Notre-Dame. Nous l'avons sous les yeux. On y recommande d'abord *La dignité de la raison humaine*, etc., de Mgr Maret, puis l'ouvrage suivant :

« *De la valeur de la Raison humaine, de ce que peut la Raison par elle seule*, par le P. Chastel, S. J. Ouvrage revêtu d'approbations romaines, 1 vol. in-8° de 620 pages¹; prix 6 fr. »

Puis cette annonce est suivie de l'analyse suivante :

« Le plan résumé de cet ouvrage est de rechercher : 1° ce que peut la Raison sans le secours de la Société; 2° ce qu'elle peut avec le secours d'une Société sans tradition; 3° ce qu'elle peut avec une Tradition humaine et dans une Société civilisée, sans le secours de la Révélation; 4° ce qu'elle peut enfin dans une Société chrétienne, avec toutes les vérités révélées, sans le tribunal infallible de l'Église.

» Dans ce cadre, la Raison humaine est considérée sous toutes ses faces; ses forces et sa valeur sont appréciées dans toutes les situations : l'auteur, en voulant venger ses droits

¹ Erreur sur la mesure de la chose vendue; dites : 538 p. de texte, plus xx p. d'introduction, ce qui fait 558 pages et non 620; 62 p. de fraudées.

» contre ses détracteurs abusés, réprime encore bien plus les
 » prétentions ambitieuses de ses dangereux exagérateurs.

» Les admirables conférences du R. P. Félix sur l'harmonie
 » de la foi et de la raison donnent aux ouvrages que nous
 » annonçons ci-dessus la plus saillante actualité. Nous n'hési-
 » tons pas à affirmer qu'ils peuvent servir de Complément à
 » l'enseignement de l'illustre orateur, obligé de se renfermer
 » dans les limites d'un temps très-court. »

Puis on offre un rabais considérable sur ces ouvrages.

Or, c'est contre ces principes que les Traditionalistes protes-
 tent en disant :

1° Qu'il n'existe pas de Raison qui n'ait accepté, forcément,
 le secours de la Société ;

2° Qu'il n'existe pas de Société sans Tradition ;

3° Qu'il n'existe pas de Tradition religieuse purement hu-
 maine, et de Société civilisée qui n'ait reçu quelque vérité,
 quelque loi de la Révélation primitive, et nous estimons assez
 la science et la droiture de M. l'abbé Duilhé pour assurer que
 jamais il ne contredira ces assertions, et que jamais il ne lais-
 sera introduire dans sa *Revue* les théories que nous venons de
 citer. Mais pourquoi ne pas faire mention de ces thèses, qui
 sont celles qui, au fond, ont constitué et constituent encore le
 débat, entre les Traditionalistes et les Rationalistes chrétiens ?

A. BONNETTY.

P. S. Au moment où nous livrons cet article à l'impression,
 nous recevons le 2^e volume de la *Revue* de M. l'abbé Duilhé ;
 un rapide coup d'œil jeté sur les articles qu'elle contient nous
 fait dire que, pour cette année, il s'est tenu, en ce qui
 concerne la philosophie, dans les généralités. Il renvoie à une
 autre année de rendre compte du bel ouvrage du P. Ventura
 sur la *philosophie chrétienne*, et analyse longuement beaucoup
 d'ouvrages qui sont loin d'avoir l'importance de ce traité. Il y
 a là beaucoup de choses bonnes, dites justement, modérément ;
 mais si on y déplore le mal intellectuel des esprits, on y cher-
 cherait en vain la connaissance des causes ou des remèdes.

A. B.

 Polémique philosophique.

LE DOGME DE LA CHUTE ET LA MÉTEMPSYCOSE

 DE M. JEAN REYNAUD.

L'Eglise est en possession de la vérité. Or la vérité, si mystérieuse qu'elle soit pour nous dans notre condition présente, jette cependant, à travers le voile derrière lequel la foi doit la saisir, des clartés tellement pures, que les esprits les plus dévoyés en sont quelquefois éblouis et séduits. De là, ces aveux qui échappent de loin en loin aux ennemis de l'Eglise, et qui sont surtout remarquables parce qu'ils se dégagent du milieu d'un torrent de bile et d'un déluge d'impiétés. Dans un livre célèbre, dirigé tout entier contre l'Eglise, M. P. J. *Proudhon* culbutait naguère le Protestantisme et lui disait avec dédain : « Ce n'est pas à vous que j'en veux ; vous n'êtes pas chrétien ; » il n'y a de Christianisme que dans l'Eglise catholique ; c'est » là que je vais le frapper. » Nous avons pris bonne note de cette boutade que la logique arrachait à une intelligence élevée mais trop superbe pour reconnaître que nos mystères sont beaucoup plus rationnels, plus clairs et plus moraux que sa métaphysique. Aujourd'hui, nous nous sentons pressé de mettre en lumière l'opinton de M. *Jean Reynaud* sur le dogme de la chute.

M. Reynaud n'est point un rationaliste vulgaire. Ce n'est pas lui qui nierait la dégradation humaine et qui verrait dans la lutte dont notre nature est le théâtre *l'état normal* de l'humanité : il laisse cette invention de haute philosophie à MM. Damiiron, Jouffroy, Jules Simon et à toute l'école des Eclectiques. Bien moins encore serait-il capable de dire avec Fourier que les tendances de l'humanité étant *excellentes*, elle doit laisser un libre cours au développement de ses passions : cette brutale apothéose du vice n'est pas de son goût. Il admet sans hésiter le dogme d'une chute ; il est convaincu que la condition actuelle de l'homme est anormale et qu'elle ne s'explique

point sans un péché d'origine. Mais, ce péché d'origine, quel est-il ? Un philosophe se trouve ici en face d'une redoutable alternative : ou il doit professer avec l'Eglise que tous les hommes ont péché dans un seul ; ou il doit admettre avec *Platon et Aristote* que tous ont péché individuellement *dans une vie antérieure*. M. Jean Reynaud embrasse cette dernière hypothèse. C'est-à-dire, qu'il préfère à la tradition historique, au bon sens, à la saine orthodoxie, une opinion absurde et immorale.

Nos âmes ont commis, d'après lui, dans une vie antérieure, des fautes actuelles et personnelles qui sont la véritable cause de notre dégradation physique et morale ; de sorte que chacun de nous est ici-bas traité selon ses mérites, et qu'il y a une proportion rigoureuse entre notre condition actuelle et notre culpabilité.

M. Reynaud a-t-il calculé l'in vraisemblance de cette supposition ? Il y a lieu d'en douter, lorsqu'on le voit donner hardiment carrière à toutes ses rêveries, ressusciter, au milieu des splendeurs de la civilisation chrétienne, le vieux dogme de la *métempsychose*, et outrager sans remords les lois de la logique et celles du sens commun.

Dans le dogme de l'Eglise tout s'explique, tout est harmonique avec les Traditions de l'humanité, tout s'accorde avec les notions que nous avons de Dieu et de ses attributs. Dans la *métempsychose* de M. Reynaud, l'esprit se heurte contre des difficultés inextricables et se perd dans des abîmes sans fin.

Qu'est-ce que cette vie antérieure dont aucun de nous ne peut se rendre compte ? Qu'est-ce que cette faute que nous ne connaissons pas et dont nous subissons les douloureuses conséquences ? Ou notre âme est aujourd'hui ce qu'elle était dans la vie antérieure, ou elle a été changée, transformée : dans le premier cas, elle doit, outre son intelligence et sa volonté, conserver aussi sa mémoire ; elle devrait donc se souvenir des actes qu'elle a librement et volontairement posés ; dans le second cas, on ne peut affirmer ni sa personnalité morale ni sa responsabilité. Nous défions M. Jean Reynaud d'échapper à ce dilemme.

Il est possible qu'on trouve à *Charenton* ou à *Bicêtre* des

hommes qui prétendent se rappeler ce qu'ils ont fait dans une vie antérieure ; mais, à coup sûr, on ne constatera jamais cette prétention chez ceux qui jouissent du libre usage de leurs facultés. Or, comment expliquera-t-on, dans l'hypothèse de la préexistence des âmes, cette absence de mémoire, véritable mutilation de l'être spirituel ? On ne pourrait le faire que par l'intervention constante de la Divinité, la dérogation aux lois ordinaires, le miracle perpétuel, en un mot. Mais qui pourra admettre ce miracle ? Quoi ! nous serions condamnés à souffrir ici-bas parce que nous aurions prévariqué dans une vie antérieure, et Dieu se servirait de sa puissance pour nous enlever le souvenir et la conscience de nos prévarications ! Notre vie actuelle, traversée par toutes sortes de douleurs physiques et morales, serait pour notre âme une expiation, un creuset, une discipline laborieuse, le temps d'épreuve pendant lequel, d'après M. Reynaud, nous serions appelés à nous corriger de nos erreurs et de nos vices, à nous amender, à nous perfectionner ; et Dieu nous ôterait, et cela par miracle, le seul moyen efficace d'expiation et de correction, en nous laissant ignorer les fautes que nous aurions commises ! De pareils procédés ne nous autoriseraient-ils pas à accuser Dieu d'inconséquence et d'injustice ? Ne pourrions-nous pas dire de lui qu'il se sert de sa puissance pour torturer inutilement ses pauvres créatures ; qu'il les froisse et les déchire impitoyablement pour s'amuser du spectacle de leurs douleurs ? C'est à ce blasphème contre la Divinité que nous conduit tout d'abord l'étrange théorie de M. Jean Reynaud. On va voir qu'elle ne respecte pas mieux les lois du monde moral.

Si notre âme a été changée, transformée, en passant d'un ordre d'existence dans un autre, et qu'elle ait perdu dans cette transmigration le souvenir de ce qu'elle avait fait dans une vie antérieure, comment constater son identité ? La conscience seule d'une vie persistante l'établit indubitablement. On ne peut pas dire que l'âme qui vit aujourd'hui est la même qui a vécu, connu, aimé, agi auparavant, si, dans une transmigration quelconque, elle a subi une modification telle que tout souvenir lui ait été enlevé de ce qu'elle avait fait précé-

demment. Il faudrait plutôt dire, en bonne logique, que cette vie antérieure à la vie actuelle n'a jamais existé, puisque l'âme n'en a pas conscience.

Ce n'est pas ce qu'admet M. Reynaud. Non-seulement il affirme que notre âme a vécu, connu, aimé, agi dans n'importe quel corps et sur n'importe quelle planète, avant sa condition présente, sans en avoir gardé le moindre souvenir, mais il croit que la vie future sera précisément à la vie actuelle ce que celle-ci est à celle qui l'a précédée, en sorte que nous ne nous souviendrons pas plus dans la vie à venir de ce que nous aurons fait pendant cette vie, que nous ne nous souvenons à présent de ce que nous avons fait dans le cours de notre vie antérieure. S'il en est ainsi, que devient notre personnalité morale? N'est-elle pas visiblement détruite à la séparation de l'âme et du corps? Notre responsabilité ne périt-elle pas également avec la conscience du mérite et du démérite? Et, si notre responsabilité finit ainsi toujours dans le renouvellement perpétuel de l'existence, si l'homme passe continuellement d'une vie à une autre vie, sans qu'il y ait jamais aucun lien, aucun rapport, aucune subordination forcée entre son état d'aujourd'hui et celui du lendemain, le crime n'échappera-t-il pas au châtement qu'il mérite, la vertu ne perdra-t-elle pas injustement la récompense dont elle est digne, et l'immortalité elle-même sera-t-elle autre chose qu'une imposante chimère?

Que l'on songe à tous les germes de désordre et de dissolution qu'une pareille doctrine jetterait, si elle venait à se vulgariser, dans une société comme la nôtre, où les instincts les plus pervers semblent se révéler avec une nouvelle énergie, et l'on aura une idée du crime que commettent ceux qui s'efforcent de substituer au dogme catholique des théories si fatalement immorales.

Ce n'est pas tout : la Philosophie éclairée et honnête, d'accord ici avec l'Église, voit dans les douleurs de notre condition présente une épreuve plus ou moins pénible, mais elle a soin de nous apprendre que, dans une vie future, la justice de Dieu rétablira l'ordre momentanément troublé par les passions humaines, et donnera à chacun tout ce qu'il mérite. La

Métempsycose de M. Jean Reynaud change tout cela : elle fait du temps de l'épreuve le temps de la justice ; elle estime que nos souffrances et nos joies sont la peine et la récompense d'actions antérieures dans une vie dont personne n'a gardé la mémoire ; elle suit pas à pas la marche de cette inexorable justice dans le jeune enfant qui n'a pu encore ni mériter ni démériter : ses dispositions natives, l'éducation bonne ou mauvaise qu'il reçoit, les souffrances qu'il endure, les soins qu'on lui prodigue, sont pour elle autant de preuves de la rigoureuse exactitude que Dieu met dans ses jugements. M. Reynaud affirme que l'enfant est traité comme il le mérite, et que ses douleurs sont dans une proportion exacte avec sa culpabilité. Mais, si cela est vrai de l'enfant, ce doit être vrai de l'homme ; car, lui aussi est diversement traité par la fortune. Or, voyez-vous l'affreuse conséquence de ce principe ? c'est l'idolâtrie du succès, c'est l'outrage au malheur. La vertu, qui ne le sait ? n'a pas toujours ici-bas sa récompense. Souvent le vice usurpe sa place et la foule aux pieds. Il faudra cependant dire au criminel, qui arrive à la fortune et aux honneurs, par l'oubli des devoirs les plus impérieux : « La prospérité dont tu jouis est » légitime ; tu l'as méritée ! » Quant à l'homme vertueux que la fortune abandonne et que le malheur éprouve, on lui refusera toute pitié, et on lui jettera cette insulte que prodiguaient à Job d'impitoyables amis : « Tes maux sont grands ; donc tu as » commis des fautes proportionnées à ta peine ! » En deux mots : il faudra endurcir dans l'aveuglement du vice les heureux de la terre, et porter le coup de grâce à la vertu qui souffre, en lui enlevant, avec la consolation d'une conscience honnête, la dernière ressource qui lui reste ici-bas dans la sympathie des cœurs compatissants.

Est-ce là ce que veut M. Reynaud ? Nous ne lui ferons pas l'injure de le croire. Sa doctrine conduit pourtant à ce résultat. Pourquoi donc l'a-t-il adoptée ? Il nous le dit lui-même : « C'est que le dogme catholique du péché originel est inadmissible et qu'il est condamné au tribunal de la Philosophie. » Nous comprendrions cela si le dogme de la Métempsycose était moins mystérieux que celui du péché originel et si les conséquences en étaient plus morales. Mais, c'est tout le con-

traire qui a eu lieu. Rien ne rend inintelligible le mystère du mal et insoluble le problème de la destinée humaine comme la *Métempsychose* de M. Jean Reynaud; rien n'est moins admissible en bonne philosophie que la préexistence et la transmigration des âmes; rien ne renverse les lois de l'ordre moral et social comme cette rêverie absurde qui aboutit en définitive à la glorification du crime! Et voilà cependant ce que M. Reynaud préfère au dogme de l'Église dont Pascal (un autre philosophe que M. Reynaud) disait: « Qu'il était moins » inconcevable à l'homme que l'homme n'est inconcevable » sans lui! »

Mais, si mystérieux et si inadmissible qu'on le dise, le dogme de l'Église n'outrage pas, au moins, la vertu dans les larmes et ne justifie pas le vice qui prospère! L'Église, il est vrai, place dans le péché originel le point de départ des misères humaines; mais elle n'a jamais dit que l'enfant au berceau souffre ce qu'il mérite! et l'enfant malheureux et abandonné, elle le recueille, le soigne, le respecte! L'Église prêche la résignation aux pauvres, aux infirmes, à tous les déshérités de la fortune; elle leur fait voir une expiation dans les souffrances; mais elle n'a jamais enseigné que le désordre de ce monde, où si souvent le vice triomphe, tandis que la vertu est opprimée, fût le règne de la justice! Au contraire, elle console ceux qui souffrent, par l'espérance des biens futurs, en leur répétant sans cesse que le jour de la justice luira pour eux sur le seuil de l'éternité!

J'ignore si le dogme rajeuni de la *métempsychose* fera beaucoup d'adeptes parmi nous. Ce serait possible à une époque comme la nôtre, où les plus grossières erreurs trouvent accès dans certaines intelligences, par le seul fait de leur opposition avec les dogmes chrétiens; mais, ce que je sais, c'est que la question réduite aux termes auxquels je viens de la ramener est résolue pour tout esprit éclairé et impartial. Du côté de M. Jean Reynaud, il y a outrage à Dieu, renversement des lois morales, dureté de cœur, inhumanité; du côté de l'Église, nous trouvons le respect de Dieu et de l'homme, la justice, la sensibilité vraie, la charité; c'est donc avec l'Église qu'est la vérité.

L'abbé E. BEUF.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Ouvrages mis à l'index.* — Par un décret en date du 3 avril dernier, la S. Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Biblioteca della libertà italiana — Liberté religieuse, liberté civile, liberté politique. — Maria Maddalena. — Gli amori della peccatrice. — Storia del Vangelo di Cristo, per Franco Mistrali. — Milano, 1860.

Della tirannide sacerdotale antica e moderna, e del modo di frenarla, all'effetto di promuovere e stabilire la indipendenza e libertà delle nazioni et segretamente d'Italia. — Quadro storico filosofico, di Lisimaco Verati. — Firenze, Félix Le Monnier, 1861.

Roma capitale della nazione italiana, e gli interessi cattolici; idee comparative e giudizio di Luigi Prota. — Napoli, 1861.

Les principes de 89 et la doctrine catholique, par un professeur de grand séminaire. Paris, 1861.

Mystères de la cour de Rome, par Eugène Briffault, illustrés par des gravures. — Paris, 1861.

On annonce que l'auteur des principes de 89, dès qu'il a connu ce décret, s'est soumis et a retiré l'édition de son ouvrage.

— *Transformation de la Communauté des prêtres de Sainte-Geneviève.*

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, — à tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre Ministre de l'instruction publique et des Cultes, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. A dater du 1^{er} octobre prochain, la communauté instituée par notre décret du 22 mars 1852, pour desservir l'église Sainte-Geneviève, se composera :

1^o Du supérieur de l'Ecole des hautes études ecclésiastiques, établie rue de Vaugirard, 76, lequel prend le titre de *doyen*;

2^o De six chapelains choisis parmi les élèves boursiers de l'Ecole.

Art. 2. Une somme de 26,500 fr., prélevée sur le chapitre 31 du budget des cultes, est affectée : 1^o à fonder des bourses et fractions de bourses dans l'Ecole des hautes études ecclésiastiques; 2^o à fournir des indemnités pour les ecclésiastiques de l'Ecole, chargés de desservir l'église Sainte-Geneviève.

Art. 3. Les bourses et fractions de bourses créées par l'article précédent sont accordées, sur la demande des Archevêques et Evêques et sur l'avis de l'Archevêque de Paris, par notre ministre de l'instruction publique et des cultes.

Art. 5. Les programmes de l'enseignement littéraire et scientifique donné dans l'Ecole des hautes études sont communiqués à notre ministre de l'instruction publique et des cultes, qui se fait représenter par un délégué dans le conseil de perfectionnement de l'Ecole.

Art. 5. Les dispositions de notre décret du 22 mars 1852 qui seraient contraires au présent décret sont et demeurent rapportées.

Fait au palais des Tuileries, le 22 mai 1862,

Par l'Empereur,
ROULAND.

NAPOLÉON.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 30. — Juin 1862.

Histoire catholique.

DESCRIPTION DE LA CÉRÉMONIE

DE LA CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS.

Une des plus belles cérémonies qui aient été jamais célébrées dans l'Église est celle qui vient d'avoir lieu à Rome: Les *Annales* doivent en consigner le récit dans leurs pages, et nous l'empruntons en entier au *Journal de Rome*.

Le 8 juin 1862, anniversaire consacré par l'Église à la célébration de la Pentecôte, est désormais une des dates les plus mémorables des fastes ecclésiastiques du 19^e siècle.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, entouré des Cardinaux de la S. E. R., des Patriarches, des Primats, des Archevêques et des Evêques accourus de l'Orient et de l'Occident, entouré de sa Cour, en présence d'une multitude innombrable de fidèles, à deux pas de la tombe du Prince des apôtres, majestueusement assis sur la chaire d'autorité suprême dont il est investi, entre la joie du Ciel et l'allégresse de la terre, a décrété que l'Église universelle rendrait un culte de sainteté aux bienheureux Pierre Baptiste et à ses vingt-deux compagnons, de l'Ordre des Mineurs de saint François, à Paul Miki et à ses deux compagnons, de la Société de Jésus, tous martyrs, et à Michel de Sanctis, confesseur, prêtre profès de la Réforme des Trinitaires déchaussés de la Rédemption des captifs.

L'aube éclairait à peine un splendide horizon, saluée par l'artillerie du château Saint-Ange et par les oriflammes de l'Église arborées sur les tours, que le peuple descendait des sept collines, à travers les milliers de voitures qui entravaient sa marche et roulant ses flots comme une mer agitée, vers la basilique Vaticane, dont il allait remplir et l'enceinte et la place.

La Basilique était décorée avec une magnificence digne de l'auguste cérémonie qui devait y avoir lieu, et avait ajouté aux trophées de Pierre ceux des héros que son successeur allait couronner de toute la plénitude

de gloire promise aux membres de l'Église militante qui ont suivi les voies du Sauveur.

La façade de la basilique était ornée de l'effigie de ces glorieux athlètes qui méprisèrent la vie pour l'offrir en holocauste au Seigneur. On les voyait représentés dans une large bannière appendue à la grande loge, assis sur des nues, planant déjà sur ce bas monde et transportés vers le ciel pour s'y enivrer dans l'abondance de la maison de Dieu et s'abreuver au torrent des célestes voluptés.

Cette bannière ouvrait une série de tableaux peints avec art, représentant toute une épopée d'actions héroïques pour lesquelles le spectateur ne peut s'empêcher de rendre gloire au Dieu qui a exalté si haut ces vingt-sept élus. On y voyait que ni les tribulations, ni les angoisses, ni la faim, ni la nudité, ni le péril, ni la persécution, ni l'épée n'ont pu séparer ces âmes d'élection de la Charité du Christ, et comment leur grandeur éclate non dans les dehors séduisants de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu.

Voici attachés sur la croix, au-dessus de la porte principale du temple, les vingt-trois enfants du pauvre d'Assise; en vain chercheriez-vous sur leurs corps cloués à ce bois d'angoisse une seule contorsion de douleur : ils prêchent encore à la foule étonnée ce Jésus qui, en mourant sur une croix, a converti en honneur l'ignominie de la croix. A droite sur la porte suivante, sont les trois disciples de Loyola, eux aussi crucifiés et couronnés de la gloire de la foi, au milieu des humiliations du monde; à leurs pieds sont prosternés le vénérable évêque du Japon, le roi d'Arima, le souverain d'Omura, avec leurs courtisans, tous suppliant les martyrs de se souvenir d'eux dans le séjour de délices où ils vont avoir le bonheur d'entrer. A gauche, au-dessus de la troisième porte, le fidèle contemple Jésus-Christ mettant avec une bonté infinie son divin cœur dans le sein de son pieux serviteur, Michel de Sanctis. De courtes inscriptions latines, disposées entre les portes de l'atrium donnent la raison de cette solennité et des dispositions avec lesquelles le fidèle doit y assister.

Les bornes de cet article ne nous permettent de décrire au gré du lecteur ni les peintures de l'intérieur de la Basilique où sont retracés les gestes, les miracles et les gloires des Bienheureux, ni ces inscriptions latines qui les racontent, ni la splendeur de l'ornementation, ni cette éblouissante illumination obtenue à l'aide de candelabres disposés sur le pavé, suspendus à la voûte ou aux murs, et de cierges placés le long de la corniche. Nous réservant de nous étendre un jour davantage sur ce sujet et d'offrir aux artistes qui ont contribué à la décoration de la Basilique le tribut d'honneur qui leur est dû, nous nous bornerons aujourd'hui au récit de la cérémonie.

Il était un peu plus de sept heures quand la tête de la procession qui accompagnait le Saint-Père est entrée dans l'enceinte du temple.

Cette procession, partie de la chapelle Sixtine et descendant par l'escalier royal, avait suivi la galerie qui longe le flanc gauche de la Basilique, et, sortant par la porte de fer, avait traversé la place pour gagner directement la galerie de droite, et de là l'atrium. Les assistants, disposés sur deux files, tenaient un cierge allumé et un petit livre de psaumes et d'hymnes imprimé par commandement exprès de Sa Sainteté. Le chant avait commencé, comme en ces sortes de *supplications*, par l'*Ave, maris stella*, entonné par le Saint-Père après qu'il eut revêtu les ornements pontificaux.

En tête de la procession, et précédés des élèves de l'Hospice Apostolique et de ceux de la maison des Orphelins, s'avançaient sous leur bannière respective les Religieux des ordres mendiants et monastiques et les Chanoines réguliers, suivis de la croix du Clergé séculier, des élèves du Séminaire Romain, du Collège des Curés, des chanoines et clergé des Collégiales, et des chanoines et clergé des Basiliques mineures et patriarcales, ces derniers précédés des pavillons et des clochettes. La marche était fermée par Mgr le Vice-Gérant, entouré des membres du Tribunal et de l'éminentissime Cardinal-Vicaire.

Les membres du tribunal de la S. Congrégation des Rites, les Consultants et les Prélats officiers précédaient les bannières des Bienheureux. La première, représentant le confesseur Michel de Sanctis, était portée derrière six Trinitaires Déchaussés, en cotte, et tenant de gros cierges inclinés; quatre Pères du même Ordre portaient les cordons de soie, et des membres de l'Archiconfrérie du Gonfalon soutenaient la bannière. Les Frères de Sainte-Marie *della Pietà* et de Saint-François-Xavier portaient la seconde, où étaient représentés le B. Paul Miki et ses compagnons, martyrs. Quatre Pères de la Compagnie de Jésus tenaient les cordons, et six autres précédaient avec des cierges. La troisième bannière, celle des martyrs franciscains, était soutenue par les Confrères des Stigmates et précédés de cinq Franciscains tenant leur cierge; un sixième était porté par Eusèbe de Musquic, descendant de saint Martin de l'Ascension; le prêtre Rosalio, son frère, tenait un des cordons de la bannière, et trois Pères de l'Observance, les trois autres cordons.

Suivait la Chapelle pontificale dans l'ordre suivant : les procureurs de Collège, le prédicateur apostolique, les Bussolanti, les chapelains communs, dont quelques-uns portaient les mitres et les tiaras précieuses de Sa Sainteté, les clerics secrétaires, les chapelains d'honneur et secrétaires, le procureur général du fisc, avec le commissaire de la Chambre apostolique, les avocats consistoriaux, les camériers d'honneur et secrétaires surnuméraires ecclésiastiques, les camériers secrétaires participants, les

chapelains chantres pontificaux et le personnel des divers collèges de la Prélature, savoir : les référendaires de la Signature, et, parmi eux, le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre de la Chapelle pontificale; les abrégiateurs du Parc Majeur, les votants de la Signature de Justice, les clercs de la Chambre apostolique, les auditeurs de Rote, et, parmi eux, le P. Maître du Sacré-Palais en habit de Frère Prêcheur. Les membres de ces divers collèges portaient le rochet et la cotte sur la soutane violette, et les autres dignitaires de la cour pontificale chacun le costume de son rang. Après eux, venaient le maître du Saint-Hospice et les chapelains secrets, ces derniers portant la tiare et la mitre ordinaires de Sa Sainteté.

Après eux, le dernier auditeur de Rote, en *tonacella*, portait la croix papale, fixée sur une harpe. Le Prélat-doyen de la Signature balançait l'encensoir devant elle; sept votants de la Signature, faisant les fonctions d'acolytes, tenaient autour d'elle des cierges allumés ornés d'arabesques dessinées en talc et en papier; deux maîtres *Ostiari*, gardiens de la croix, la suivaient de près.

Le clergé séculier portait les ornements rouges; le Prélat auditeur de Rote, qui devait remplir les fonctions de sous-diacre apostolique, l'aube et la *tonacella*; le diacre et le sous-diacre grecs, les ornements de leur rite. Ils étaient suivis des Pères-Pénitenciers du Vatican, en chasuble damassée; des Abbés *nullius* et les Abbés-généraux, en chape damassée et la mitre de linge sur la tête. Les Evêques, Archevêques, Primats, Patriarches portaient la chape de *lama* et la mitre de lin; les Pères du Sacré-Collège, qui venaient derrière eux, les ornements sacrés de leur ordre. Les Cardinaux-diacres étaient en dalmatique, les Cardinaux-prêtres en chasuble et les Cardinaux-évêques en chape.

Plus près de Sa Sainteté s'avançaient les conservateurs et le sénateur de Rome, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la S. E. et ses deux assistants, le cardinal-diacre Ministrant, les deux premiers maîtres des cérémonies. Les personnages dits *de custodia Pontificis* étaient rangés autour de l'auguste Chef de l'Eglise : officiers supérieurs de la garde palatine d'honneur, officiers de la garde suisse, camériers secrets d'épée et de cape, massiers, *Palafrenieri* et *Sediari*, sous la direction du grand *Foriere* et du grand *Cavallerizzo*, et tenant soulevée sur leurs épaules la *sedia gestatoria* où était assis le Souverain-Pontife, mitre en tête, enveloppé dans les plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé; la droite se levait de temps en temps pour bénir le peuple. Ce peuple, qui encombra l'immense place, se heurtait, se soulevait pour découvrir le Maître infallible de la foi porté sous le baldaquin, entre les *fabelli*, et s'agenouillait avec émotion et respect sous sa main bénissante.

Derrière Sa Sainteté, quelques chapelains alternaient le chant de l'*Ave, maris stella*; l'auditeur-général de la Chambre, le trésorier général, le majordome, le personnel du Collège des Pronotaires apostoliques et les généraux d'Ordres fermaient la marche.

Sa Sainteté ayant ordonné que tous les personnages qui prendraient part à la procession entonneraient le *Régina Cœli* en mettant le pied sur le seuil de la basilique, les chapelains ont entonné l'antienne. La tête de la procession attendait devant l'autel du Saint-Sacrement. Sa Sainteté, descendant de la *sedia*, s'est agenouillée sur le prie-Dieu pour faire son adoration, et tout le personnel de la procession l'a imitée.

Les bannières ont été déposées dans la chapelle.

En ce moment le Saint-Père, reprenant place sur la *sedia gestatoria*, s'est dirigé vers le *presbiterio*, précédé de tout le personnel de la procession. Après une courte prière, Sa Sainteté s'est assise sur le siège pontifical pour recevoir l'obédience que les Cardinaux ont prêtée en lui baisant la main, recouverte des franges du manteau; les Patriarches, les Archevêques et les Evêques, en baisant la croix de l'étole reposant sur son genou; les Abbés *nullius*, les Abbés généraux et les Pénitenciers de la basilique, en lui baisant le pied.

Chacun d'eux, après l'obédience, descendait les degrés du trône pour aller occuper le siège qui lui était affecté dans l'enceinte du *presbiterio*. L'ensemble de ces dignitaires formait autour du Père des fidèles une majestueuse assemblée, comme point ou bien peu de siècles passés ont eu occasion d'en contempler.

Tous les dignitaires qui devaient assister le Chef de l'Église pendant la messe pontificale ont pris place alors autour de lui. A ses côtés se tenaient LL. EEm. les cardinaux Ugolini et Marini, diacres assistants; à sa droite, et par rang de préséance, le prince Orsini, assistant au trône, et le marquis Antici Mattei, sénateur de Rome; la municipalité romaine et les avocats consistoriaux; à sa gauche, Mgr. Ferrari, préfet des cérémonies, le doyen de la sacrée Rote et les deux camériers secrets assistants. Sur les degrés du trône avaient pris place les Archevêques que Sa Sainteté avait désignés pour ses assistants, savoir: le primat arménien de Constantinople et les Archevêques de Gnesen et Posen, d'Alby, de Dublin, d'Halifax, de Cincinnati, de Salzbourg, de Caracas, d'Olmütz, de Durazzo, de Tyr (rite grec), de Sorrente, de Munich, de Goritz, de Tarragone, de Beyrouth (rite maronite), de Damas (rite grec) et de Zara. Les patriarches de Venise et des Indes-Occidentales étaient à côté de Sa Sainteté pour lui tenir le livre et la bougie.

Tous ayant en main leur cierge allumé, l'Em. cardinal Clarelli, procureur de la canonisation, accompagné d'un cérémoniaire apostolique

et d'un avocat consistorial, s'est avancé au pied du trône, et l'avocat agenouillé s'est adressé en ces termes à Sa Sainteté :

« *Beatissime Pater : Reverendissimus dominus Cardinalis Clarelli hic præsens, instanter petit per Sanctitatem Vestram catalogo Sanctorum Domini Nostri Jesu Christi adscribi, et tamquam Sanctos ab omnibus Christi fidelibus pronuntiari venerandos beatos Petrum Baptistam, Paulum, eorumque Socios Martyres et Michaellem de Sanctis Confessorem.* »

Mgr Pacifici, secrétaire des Brefs *ad Principes*, qui se tenait sur le trône, a répondu en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux et sur les miracles par lesquels le Seigneur avait fait éclater la gloire dont ils jouissent, exhortait néanmoins l'assistance à implorer les lumières d'en-haut pour le Chef de l'Église, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la Cour céleste.

A ces mots, les Postulateurs sont retournés à leurs sièges. Deux chapelains-chantres ont entonné les *Litanies des Saints*, qui ont été poursuivies jusqu'au dernier *Kyrie eleison* et par l'auguste assemblée et par les innombrables voix du peuple faisant retentir les voûtes de la basilique.

Les Litanies terminées, les Postulateurs sont revenus devant le trône, et l'avocat a répété la formule, en y ajoutant, au mot *instanter*, le mot *instantiùs*. A quoi le Prélat-secrétaire a répondu, au nom de Sa Sainteté, qu'elle voulait qu'on implorât par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des postulateurs, le Souverain-Pontife s'est agenouillé sur le prie-Dieu et est resté en oraison depuis le moment où le premier des cardinaux-diacres a dit : *Orate*, jusqu'au moment où le second a prononcé à haute voix le mot : *Levate*. Sa Sainteté s'étant levée, toute l'auguste assistance, qui avait prié comme Elle, en a fait autant. Le Saint-Père a entonné le *Veni, Creator Spiritus*, qu'ont achevé les chapelains-chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Après que le Saint-Père eut récité l'oraison et se fut assis, les postulateurs se sont présentés pour la troisième fois, et l'Avocat a répété la même formule en ajoutant aux deux mots précédents le mot *instantissime*. A quoi le prélat-secrétaire a répondu que Sa Sainteté, intimement persuadée que la canonisation qu'on implorait d'Elle était une chose agréable à Dieu, se sentait disposée à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée s'est levée et le Saint-Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de Docteur et de Chef de l'Église universelle, a parlé en ces termes :

« *Ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, ad exaltationem Fidei*

» Catholicæ, et Christianæ religionis augmentum, auctoritate Domini
 » Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra;
 » matura deliberatione præhabita, et Divina ope sæpius implorata, ac
 » de Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Car-
 » dinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum, et Episcoporum in Urbe
 » existentium concilio, Beatum Petrum Baptistam, Martinum de Ascen-
 » sione, Franciscum Blanco sacerdotis; Paulum Miki, Joannem Soan,
 » Philippum a Jesu clericos, Didacum-Jacobum Kisai catechistam;
 » Franciscum de Sancto Michaeli, Gundisalvum Garzia, Paulum Suzu-
 » bui, Gabrielem a Duisco, Joannem Quinzuya, Thomam Danchi,
 » Franciscum, Thomam Cosaqui, Joachim Saquijor, Bonaventuram,
 » Leonem Carazuma, Mathiam, Antonium, Ludovicum Ibarchi, Paulum
 » Yaniqui Ibarchi, Michaeli Cozoqui, Petrum Sequezein, Cosmam
 » Raquisa, Franciscum Fahelante laïcos, omnes Martyres, et Michaeli
 » de Sanctis confessorem, Sanctos esse decernimus, et definimus, ac
 » Sanctorum Catalogo adscribimus : Statuentes ab Ecclesia universali
 » eorum memoriam quolibet anno, nempe Petri Baptistæ et Sociorum
 » die quinta Februarii, qua pro Christo passi sunt, inter Sanctos Mar-
 » tyres, et Michaeli die quinta Julii inter Sanctos Confessores non Pon-
 » tifices pia devotione recolere debere. In nomine Patris, et Filii, et Spi-
 » ritus Sancti. Amen. »

Au mot *Amen* les postulateurs se sont de nouveau avancés vers le trône, et l'avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du Cardinal-Procureur, en ajoutant qu'il la suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des Lettres Apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu : *Decernimus*, et l'a béni. Le Cardinal-Procureur est allé baiser la main et le genou de Sa Sainteté pendant que l'avocat, adressant la parole aux pronotaires apostoliques, les pria de dresser acte de tout, à quoi le premier de ces prélats a répondu en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus vobis testibus*.

Ce grand acte accompli, Sa Sainteté s'est levée, a déposé la mitre et entonné le *Te Deum*. Quarante mille voix ont poursuivi le chant pour donner un libre cours à l'émotion qui faisait battre tous les cœurs et pour rendre grâce à Dieu, qui venait de se glorifier dans ses saints. Les cloches de la basilique communiquaient l'allégresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie; les canons du château Saint-Ange annonçaient le grand événement à la Ville-Éternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences. Les cœurs étaient pénétrés d'une sainte allégresse, de l'allégresse du Seigneur.

Après le *Te Deum*, le premier des Cardinaux Diacres assistants a récité à haute voix le verset *Orate pro nobis Sancti Petre Baptiste, Paule, vestrique socii et Michael, Alleluia!* Le peuple y ayant répondu, Sa Sainteté a récité l'oraison propre des nouveaux saints :

Domine Jesu Christe, qui ad tui imitationem per Crucis supplicium primitias Fidei apud Japoniæ gentes in Sanctorum Martyrum Petri Baptistæ, Pauli et Sociorum sanguine dedicasti; cuique in corde Sancti Michaelis Confessoris tui charitatis ignem exardescere fecisti: concede quæsumus, ut quorum hodie solemnia colimus, eorum excitemur exemplis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

L'*Amen* répondu par le peuple a mis fin à l'acte de la canonisation.

Le Saint-Père, montant alors sur le trône de Tierce, a pris les ornements pontificaux pour la messe qu'il allait célébrer; outre les Prélats désignés plus haut comme assistants au trône, l'Eminentissime Mattei assistait Sa Sainteté en qualité de cardinal-évêque, l'Eminentissime Antonelli en qualité de diacre ministrant, et Mgr Nardi, auditeur de Rote, en qualité de sous-diacre apostolique. L'oraison des nouveaux saints a été unie à celle du jour, sous la même formule finale, et, après le chant de l'Évangile en grec et en latin, Sa Sainteté a prononcé une émouvante homélie en l'honneur des vingt-sept confesseurs de la foi. Ensuite, le cardinal-diacre ministrant a récité le *Confiteor* en ajoutant aux mots : « Pierre et Paul, *Petro Baptistæ, Paulo, eorum sociis et Michaeli.* » Le sous-diacre apostolique s'avancant alors, la croix papale en main, vers le trône, a promulgué l'indulgence plénière pour tous les fidèles présents à la cérémonie, et partielle pour quiconque visitera les tombeaux des saints le jour consacré à leur fête. En donnant la bénédiction apostolique, le Saint-Père a inséré leurs noms dans la formule : *Sanctorum Petri Baptistæ, Pauli, eorum sociorum et Michaelis.*

La présentation des oblations de cierges, de pain, de vin, d'eau, de deux tourterelles, de deux colombes et de quelques petits oiseaux a eu lieu au moment de l'offertoire.

Les oblations étaient disposées sur trois tables à gauche de l'autel. Chaque table correspondant à une des trois postulations supportait cinq cierges peints aux armes du Souverain-Pontife et de l'ordre religieux auquel appartenait le saint; deux de ces cierges étaient du poids de soixante livres et trois de douze livres. A côté étaient deux pains, l'un doré, l'autre argenté, aux armes de Sa Sainteté et déposés sur des plateaux d'argent. Deux petits barils, l'un doré, l'autre argenté, renfermaient le vin et l'eau et trois cages, les tourterelles, les colombes et les petits oiseaux.

On sait que c'est aux Cardinaux de la Congrégation des Rites qu'est

réserve l'honneur de présenter les oblations au Saint-Père, avec l'assistance de leurs gentilshommes, de religieux de l'Ordre des Saints ou de telle autre personne ayant un titre à cette faveur.

Au moment de l'offertoire, les EEm. Cardinaux Patrizi, de l'ordre des Evêques ; Gousset, de l'ordre des prêtres ; Ugolini, de l'ordre des diacres, et Clarelli, procureur de la canonisation, se sont dirigés vers les tables, suivis des personnages désignés pour porter les oblations, et se sont ensuite présentés devant le trône, conduits par un cérémoniaire et précédés des massiers apostoliques.

Là, le Cardinal-Postulateur, qui marchait de front avec le Cardinal-Evêque, a monté les degrés du trône et s'est placé à côté du Saint-Père. Le Cardinal-Evêque, s'avancant alors vers le trône, a pris des mains de ses gentilshommes les deux grands cierges qu'il a présentés à Sa Sainteté. Sa Sainteté les a bénits et remis au préfet des cérémonies. Après le départ du Cardinal, le porteur d'un des petits cierges s'est présenté, l'a remis à l'Em. postulateur, et ce dernier au Souverain-Pontife ; il en a été de même pour les colombes.

L'Em. Cardinal-Prêtre a offert alors les deux pains portés par ses gentilshommes, et le Cardinal-Procureur le second des petits cierges et la cage des tourterelles.

Le Cardinal-Diacre a offert alors les deux barils d'eau et de vin qu'avaient apportés ses gentilshommes, et l'éminentissime Procureur, le troisième des petits cierges et la cage des petits oiseaux.

Tous ces personnages étant retournés à leur poste, excepté le Cardinal-Procureur, qui est resté sur la plate-forme du trône, ont eu lieu alors les deux oblations, l'une pour les saints Jésuites, à laquelle ont pris part les éminentissimes cardinaux Altieri, Scytowicz, Bofondi ; et l'autre pour S. Michel de Sanctis, à laquelle ont pris part les éminentissimes cardinaux de Reisach, Villecourt et Roberti.

Les oblations étaient terminées.

Le Saint-Père, déposant alors le grémial qu'il avait pris pendant la présentation, s'est lavé les mains dans l'eau que lui versait le sénateur de Rome et s'est essuyé avec le linge que lui présentait le Cardinal-Evêque assistant. Après quoi il a poursuivi la célébration de la messe.

Le saint sacrifice terminé et le *Presbiterio* offert, selon l'usage, par l'éminentissime doyen du Sacré-Collège, Sa Sainteté a déposé les ornements sacrés dans la chapelle de la Pietà et s'est retirée dans ses appartements.

L'affluence des fidèles de toutes conditions et de toutes nations accourus dans la basilique pour partager les émotions de cette solennité a été extraordinaire au delà de toute attente. On remarquait dans les tribunes

séparées LL. MM. le roi et la reine des Deux-Siciles, S. M. la reine veuve de Naples, LL. AA. RR. le prince et les princesses ses enfants, LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Trani, et le comte et la comtesse de Trapani, ainsi que S. A. R. Dona Isabelle-Marie, infante de Portugal. Le corps diplomatique et tout ce qu'il y avait à Rome de notabilités romaines ou de l'étranger, avait également pris place dans les tribunes.

La cérémonie a fini à une heure de l'après-midi : la foule a passé le reste de cette grande journée dans l'allégresse et dans le recueillement. Le soir, les églises des Franciscains, des Jésuites et des Trinitaires ont été brillamment illuminées, ainsi que d'autres lieux encore, et notamment le pont Saint-Ange, dont les piles étaient couvertes de torches et de lampions se réfléchissant dans les eaux du Tibre.

(Giornale di Roma.)



Enseignement catholique.

ALLOCATION PRONONCÉE PAR S. S. LE PAPE PIE IX

DANS LE CONSISTOIRE DU 9 JUIN 1862.

Si nous voulions prendre une épigraphe pour faire connaître l'esprit, la direction, le fond même de toute notre polémique philosophique dans les *Annales*, de toutes les modifications que nous demandons et conseillons dans les études, nous ne saurions mieux faire que de copier les principes suivants, que le souverain Pontife vient de proclamer au milieu du suffrage et de l'acclamation de l'épiscopat du monde entier. Que nos lecteurs en soient les juges :

« Ces astucieux artisans de fraude, ces fabricateurs de mensonges, ne cessent de faire sortir des ténèbres *les nombreuses erreurs des anciens*, déjà tant de fois réfutées et démenties par les plus savants écrits, et condamnées par les plus sévères jugements de l'Eglise. »

Voilà pour l'enseignement des auteurs païens, que l'on a si longtemps enseignés dans les classes, que l'on enseigne encore en ce moment, et que quelques auteurs catholiques soutiennent être enseignés à bon droit.

« Ils n'ont pas honte d'affirmer que *les matières philosophiques et la science des mœurs*, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent être indépendantes de *la Révélation divine* et de l'autorité de l'Eglise.

« Ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent que *les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine*, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel, *ou reçoivent de Dieu la force obligatoire*, et ils affirment qu'il n'existe aucune Loi divine. »

Voilà pour le traité de morale que l'on donne en Philosophie. Or, nous prions nos abonnés de nous dire si ce ne sont pas les principes que nous avons combattus. N'est-ce pas, en particulier, l'erreur renfermée dans ce principe du R. Chastel :

« Il y aurait toujours obligation morale, devoir réel, quand on ferait abstraction de Dieu et de la religion ¹. »

Nous signalons encore à l'attention de nos lecteurs, les importantes recommandations relatives à l'enseignement.

« Que le clergé soit saintement et sagement instruit.....; que la méthode des études soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres humaines, et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. »

Que nos lecteurs jugent si ce sont les principes des *Annales*, ou ceux de leurs adversaires, qui sont conformes ou contraires à ces solennelles paroles.

Voici, maintenant, la traduction et le texte de cette *allocution pontificale*. On remarquera que nous avons remplacé par des points le paragraphe où il est parlé des affaires d'Italie, parce qu'il nous est défendu d'en parler. A. B.

Allocution prononcée par Notre Seigneur très-saint Pie IX, pape par la providence divine, dans le consistoire du 9 juin 1862, en présence des patriarches, primats, archevêques, évêques, assemblés à Rome, pour la solennelle canonisation des martyrs japonais et de Michel de Sanctis.

Vénérables Frères,

Nous avons été pénétré d'une joie profonde, lorsque Nous avons pu hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept invincibles héros de notre divine religion, et cela en vous possédant à Nos côtés, vous qui, doués d'une aussi haute piété et de tant de vertus, appelés à partager Notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour

Sanctissimi Domini nostri Pii divina Providentia Papæ IX, Allocutio habita in consistorio die IX junii MDCCLXII, Adstantibus etiam patriarchis, primatibus, archiepiscopis, episcopis, solemnibus sanctorum martyrum in Japonia et Michaelis de Sanctis canonizationis causa Romæ congregatis.

Venerabiles Fratres,

Maxima quidem lætitia affecti fuimus, Venerabiles Fratres, cum Sanctorum honores et cultum, Deo bene juvante, septem et viginti invictissimis divine nostræ religionis heroibus hesterno die decernere potuerimus, Vobis lateri nostro adstantibus, qui egregia pietate ac virtute præditi, et in sollicitudinis Nostræ partem vocati in hac tanta temporum asperitate strenue dimicantes pro Domo

¹ Voir *Annales*, t. v, p. 267 (4^e série).

Nous une consolation et un appui souverains. Plût à Dieu que, pendant que Nous sommes inondé de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt Nous contrister d'ailleurs ! En effet, Nous ne pouvons pas ne pas être accablé de douleurs et d'angoisses, lorsque Nous voyons les dommages et les maux si tristes et à jamais déplorables dont *l'Eglise catholique* et la *Société civile* elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées, au grand détriment des âmes. Vous connaissez en effet, Vénérables Frères, cette guerre implacable déclarée au Catholicisme tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatientes de la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, blasphèment tout ce qu'ils ignorent, et entreprennent d'ébranler les fondements de la Société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible, et de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs, et de *les arracher à la religion catholique*. Ces astucieux artisans de fraudes, et fabricateurs de mensonges ne cessent pas de faire sortir *des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens, déjà tant de fois réfutées et vaincues par les plus savants écrits, et condamnées par les plus sévères jugements de l'Eglise* ; de les grandir, en les revêtant de formes et de paroles nouvelles et fallacieuses, et de les propager partout et de toute manière.

Israel summo Nobis solatio et consolationi estis. Utinam vero dum hujusmodi profundimur gaudio, nulla mœroris luctusque causa Nos aliunde contristaret. Non possumus enim non vehementer dolere et angere, cum videamus tristissima, et nunquam satis deploranda mala ac damna, quibus cum permagno animarum detrimento catholica nunc Ecclesia, et ipsa civilis societas miserandum in modum premitur ac divexatur. Optime enim noscitis, Venerabiles Fratres, teterrimum sane bellum contra rem catholicam universam ab iis hominibus conflatum, qui inimici Crucis Christi sanam non sustinentes doctrinam, ac nefaria inter se societati conjuncti quæcumque ignorant, blasphemant, ac pravis cujusque generis artibus sanctissimæ nostræ religionis, et humanæ societatis fundamenta labefactare, immo, si fieri unquam posset, penitus evertere, omniumque animos mentesque perniciosissimis quibusque erroribus imbuere, corrumpere, et a catholica religione avellere molliuntur. Nimirum callidissimi isti fraudum artifices, et fabricatores mendacii non cessant monstruosa quæque veterum errorum portenta jam sapientissimis scriptis toties profligata ac depulsa, gravissimoque Ecclesiæ judicio damnata e tenebris excitare, eaque novis, variis ac fallacissimis formis verbisque expressa exaggerare, et modis omnibus usquequa-

Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent la science de toutes choses; ils répandent, pour la perte des âmes, un poison mortel; ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bouleversent l'ordre religieux et social; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. L'esprit se refuse et recule d'horreur à toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes, dans nos temps malheureux, troublent toutes les choses divines et humaines.

Personne de vous n'ignore, Vénérables Frères, que ces hommes détruisent complètement *la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, existe entre l'un et l'autre ordre, celui qui est dans la nature, et celui qui est au-dessus de la nature*, et qu'en même temps ils changent, travestissent et détruisent le caractère propre, véritable, légitime de la Révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Église. Et ils en arrivent à cette témérité d'opinion qu'ils ne craignent point de nier audacieusement toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine, puisqu'ils n'ont pas honte d'affirmer que les matières philosophiques et la science des

que disseminare. Hac funestissima ac diabolica prorsus arte rerum omnium scientiam contaminant, deturpant, mortiferum ad animarum perniciem virus diffundunt, effrenatam vivendi licentiam, et pravæ quasque cupiditates fovent, religiosum ac socialem ordinem invertunt, et omnem justitiæ, veritatis, juris, honestatis ac religionis ideam extinguere conantur, et sanctissima Christi dogmata, doctrinam irrident, contempnunt, oppugnant. Horret quidem refugique animus, ac reformidat vel leviter attingere præcipuos tantum pestiferosque errores, quibus hujusmodi homines miserrimis hisce temporibus divina et humana cuncta permiscent.

Nemo Vestrum ignorat, Venerabiles Fratres, ab hujusmodi hominibus plane destrui necessarium illam cohærentiam, quæ Dei voluntate intercedit inter utrumque ordinem, qui tum in natura, tum supra naturam est, itemque ab ipsis, omnino immutari, subverti, deleri propriam, veram germanamque divinæ Revelationis indolem, auctoritatem, Ecclesiæque constitutionem et potestatem. Atque eo opinandi temeritate progrediuntur, ut omnem veritatem, omnemque legem, potestatem et jus divinæ originis audacissime denegare non metuant. Siquidem haud erubescunt asserere, philosophicarum rerum, morumque

mœurs, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent être indépendantes de la Révélation divine et de l'autorité de l'Eglise; que l'Eglise n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a conférés son divin Fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Eglise et dans quelles limites elle peut les exercer. De là, ils concluent à tort que la puissance civile peut s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel, et même empêcher que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et mutuellement avec le Pontife romain, divinement établi Pasteur suprême de toute l'Eglise; et cela afin de dissoudre cette nécessaire et très-étroite union qui, par l'institution divine de Notre-Seigneur lui-même, doit exister entre les membres du corps mystique du Christ et son Chef visible. Ils ne craignent pas non plus de proclamer par toute sorte de ruses et de faussetés, devant la multitude, que les ministres sacrés de l'Eglise et le Pontife romain doivent être exclus de tout droit et de toute puissance des choses temporelles.

En outre, ils n'hésitent pas dans leur extrême impudence, à affirmer que non-seulement la Révélation divine ne sert de rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, que la Révélation divine, elle-même, est imparfaite, et par conséquent, itemque civiles leges posse ac debere a divina Revelatione, et Ecclesiæ auctoritate declinare, et Ecclesiam non esse veram perfectamque societatem plane liberam, nec pollere suis propriis et constantibus juribus sibi a divino suo Fundatore collatis, sed Civilis potestatis esse definire, quæ sint Ecclesiæ jura et limites, intra quos eadem jura exercere queat. Hinc perverse comminiscuntur, civilem potestatem posse se immiscere rebus, quæ ad religionem, mores, et regimen spirituale pertinent, atque etiam impedire, quominus Sacrorum Antistites et fideles populi cum Romano Pontifice, supremo totius Ecclesiæ Pastore, divinitus constituto, libere ac mutuo communicent, ut plane dissolvatur necessaria et arctissima illa conjunctio, quæ inter membra mystici corporis Christi, et adspectabile suum Caput ex divina ipsius Christi Domini institutione esse omnino debet. Nihil vero timent omni fallacia ac dolo in vulgus proferre, sacros Ecclesiæ ministros, Romanumque Pontificem ab omni rerum temporalium jure ac dominio esse omnino excludendos.

Summa præterea impudentia asserere non dubitant, divinam Revelationem non solum nihil prodesse verum etiam nocere hominis perfectioni, ipsamque divinam Revelationem esse imperfectam, et iccirco subjectam continuo et inde-

quent soumise au progrès *continu et indéfini*, qui doit répondre au développement de la *Raison humaine*. Aussi osent-ils prétendre que les Prophéties et les Miracles exposés et racontés dans les livres saints sont *des fables de poètes*, que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'*investigations philosophiques*, que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau Testament ne contiennent que *des mythes* et que, ce qui est horrible à dire, Notre-Seigneur Jésus-Christ est une *fiction mythique*. En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent *que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel, ou reçoivent de Dieu la force obligatoire, et ils affirment qu'il n'existe aucune loi divine*. De plus, ils nient toute *action de Dieu* sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la *Raison humaine*, sans aucune dépendance de Dieu, est l'unique arbitre du *vrai et du faux, du bien et du mal*; *que la même Raison humaine est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit, par ses forces naturelles, pour procurer le bien des hommes et des peuples*. Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les vérités de la religion de la *force native* de la Raison humaine, ils accordent à *chaque homme* une sorte de droit primordial, par lequel il peut librement penser et parler de religion, et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur selon son caprice.

fnito progressui, qui humanæ Rationis progressioni respondeat. Nec verentur proinde jactare, prophetias et miracula in sacris Litteris exposita et narrata esse poetarum commenta, et sacrosancta divinæ fidei nostræ mysteria philosophicarum investigationum summam, ac divinis utriusque Testamenti libris mythica contineri inventa, et ipsum Dominum Nostrom Jesum Christum, horribile dictu! mythicam esse fictionem. Quare hi turbulentissimi perversorum dogmatum cultores blaterant, morum leges divina haud egere sanctione, et minime opus esse, ut humanæ leges ad naturæ jus conformentur, aut obligandi vim a Deo accipiant, ac propterea asserunt, nullam divinam existere legem. Insuper inficiari audent omnem Dei in homines mundumque actionem, ac temere affirmant, humanam Rationem nullo prorsus Dei respectu habito, unicum esse veri et falsi, boni et mali arbitrum, eamdemque humanam Rationem sibi esse legem, ac naturalibus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficere. Cum autem omnes religionis veritates ex nativæ humanæ rationis vi perverse derivare audeant, tum cuique homini quoddam veluti primarium jus tribuunt, ex quo possit libere de religione cogitare et loqui, eumque Deo honorem et cultum exhibere, quem pro suo libito meliorem existimat.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'impudence qu'ils attaquent le Ciel et s'efforcent de supprimer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer qu'il n'existe aucune Divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, qui soit distincte de l'universalité des choses ; que Dieu est la même chose que la nature des choses, sujet comme elles au changement ; que Dieu en réalité se réalise dans l'homme et le monde ; que tout est Dieu et possède la substance même de Dieu, que Dieu est la même chose que le monde, et par suite qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la Raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité, qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité n'est rien autre chose que le résultat du nombre et de la force matérielle, que le droit consiste dans le fait matériel, que tous les devoirs des hommes sont un vain mot, et que tous les faits humains ont force de droit.

Ajoutant ensuite les inventions aux inventions, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le droit

At vero eo impietatis et impudentiæ deveniunt, ut cælum petere, ac Deum ipsum de medio tollere conentur. Insigni enim improbitate ac pari stultitia haud timent asserere, nullum supremum sapientissimum providentissimumque Numen divinum existere ab hac rerum universitate distinctum, ac Deum idem esse ac rerum naturam, et ideo immutationibus obnoxium, Deumque reapse fieri in homine et mundo, atque omnia Deum esse, et ipsissimam Dei habere substantiam, ac unam eandemque rem esse Deum cum mundo, ac proinde spiritum cum materia, necessitatem cum libertate, verum cum falso, bonum cum malo, et justum cum injusto. Quo certe nihil dementius, nihil magis implum, nihil contra ipsam rationem magis repugnans fingi et excogitari unquam potest. De auctoritate autem et jure ita temere effutiunt, ut impudenter dicant, auctoritatem nihil aliud esse, nisi numeri, et materialium virium summam, ac jus in materiali facto consistere, et omnia hominum officia esse nomen inane, et omnia humana facta juris vim habere.

Jam porro commenta commentis, deliramenta deliramentis cumulantes, et omnem legitimam auctoritatem, atque omnia legitima jura, obligationes, officia conculcantes nihil dubitant in veri legitimique juris locum substituere falsa ac

faux et menteur *de la force*, et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accumuler des richesses par quelque moyen que ce soit, et à assouvir toutes les passions dépravées. Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair, contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'excellent, et ils lui accordent ces droits et ces dons naturels qu'ils prétendent méconnaître par la doctrine catholique; méprisant ainsi l'avertissement de l'Apôtre, qui s'écrie : « Si vous vivez selon la chair, » vous mourrez; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous » vivrez ¹. » Ils s'efforcent, en outre, d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent, par la perversité de leur esprit, une sorte de droit *affranchi de toute limite*, dont, selon eux, jouirait l'Etat, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais pendant que Nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, Nous oublions de rappeler, Vénérables Frères, tant d'autres faussetés et fraudes presque innombrables que vous connaissez parfaitement, et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et de détruire la société sacrée *mentita virium jura ac morum ordinem rerum materialium ordini subjicere. Neque alias vires agnoscunt, nisi illas, quæ in materia positæ sunt, et omnem morum disciplinam honestatemque collocant in cumulandis et augendis quovis modo divitiis, et in pravis quibusque voluptatibus explendis. Atque hisce nefariis abominandisque principiis reprobum carnis spiritui rebellis sensum tenentur, fovent, extollunt, illique naturales dotes ac jura tribuunt, quæ per catholicam doctrinam conculcari dicunt, omnino despicientes monitum Apostoli clamantis « si secundum carnem vixeritis, moriemini, si autem spiritu facta » carnis mortificaveritis, vivetis ¹. » Omnia præterea legitimæ cujusque proprietatis jura invadere, destruere contendunt, ac perperam animo et cogitatione conflungunt et imaginantur jus quoddam nullis circumscriptum limitibus, quo reipublicæ Statum pollere existimant, quem omnium jurium originem et fontem esse temere arbitrantur.*

Dum vero hos præcipuos infelicissimæ nostræ ætatis errores dolenter ac rap-
 tim perstringimus, recensere omitimus, Venerabiles Fratres, tot alias fere
 innumerabiles falsitates et fraudes Vobis apprime notas ac perspectas, quibus
 Dei hominumque hostes rem tum sacram tum publicam perturbare et convul-

¹ Ad Rom., VIII, 13.

et la société civile. Nous passons sous silence les injures, les calomnies, les outrages si graves et si multipliés, dont ils ne cessent de poursuivre et de déchirer les ministres de l'Eglise et ce Siège apostolique.

.

Les sujets lamentables dont Nous vous avons jusqu'ici entretenus, Vénérables Frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices et les crimes, et bouleversent la société civile elle-même ?

Aussi, quant à Nous, Nous souvenant de Notre charge Apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme, » pour Nous servir des paroles de saint Léon, Notre prédécesseur, nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui Nous sont confiés qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur, ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant avec toute la sévérité possible ce venin des âmes saines

lere comitantur. Ac silentio prætermittimus multiplices gravissimasque injurias, calumnias, convicia, quibus sacros Ecclesiæ ministros, et hanc Apostolicam Sedem dilacerare et insectari non desinunt

.

Quæ hæcenus lamentati sumus, Venerabiles Fratres, luctuosum plane exhibent spectaculum. Quis enim non videt tot pravorum dogmatum iniquitate, ac tot nequissimis deliramentis et machinationibus magis in dies christianum populum misere corrumpi, et ad exitium impelli, et catholicam Ecclesiam, ejusque salutarem doctrinam ac veneranda jura et leges, sacrosque ministros oppugnari, et lætæ omnia vitia et scelera invalescere ac propagari, et ipsam civilem societatem exagitari ?

Nos itaque Apostolici Nostri ministerii probe memores ac de spirituali omnium populorum bono et salute Nobis divinitus commissa vel maxime solliciti, cum « aliter, ut sanctissimi decessoris Nostri Leonis verbis utamur, Nobis commissos regere non possimus, nisi hos, qui sunt perditores et perditii, zelo » fidei Dominicæ persequamur, et a sanis mentibus, ne pestis hæc latius divul-

» afin qu'il ne s'étende pas plus au loin ¹ ; » élevant Notre voix apostolique en votre illustre assemblée, Nous *réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraires à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice éternelle et naturelle, et à la droite Raison.*

Pour vous, Vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre, les Gardiens et les Pasteurs du troupeau du Seigneur, Nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain honneur de votre ordre, à éloigner avec un soin et une vigilance extrêmes les fidèles qui vous sont confiés, de ces pâturages empoisonnés, à combattre et à réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par des écrits opportuns. Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Église catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagion de ce fléau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains *les livres et les journaux pernicioeux*, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les aver-

» getur, severitate, qua possumus, abscindamus ¹ », in hoc amplissimo vestro consensu Apostolicam Nostram attollentes vocem omnes commemoratos præsertim errores non solum catholicæ fidei ac doctrinæ, divinis ecclesiasticisque legibus, verum etiam ipsi sempiternæ ac naturali legi et justitiæ, rectæque rationi reprobamus, proscribimus atque damnamus.

Vos autem, Venerabiles Fratres, qui estis sal terræ, et Dominici gregis Custodes ac Pastores, etiam atque etiam excitamus et obtestamur, ut pro eximia Vestra religione et episcopali zelo pergatis, veluti adhuc cum summa Vestri Ordinis laude fecistis, omni cura, sedulitate et studio fideles Vobis traditos ab hisce venenatis pascuis arcere, et qua voce, qua opportunis scriptis tot perversarum opinionum monstra refellere et profligare. Optime enim scitis de summa re agi, cum agatur de sanctissimæ fidei nostræ, ac de catholicæ Ecclesiæ, ejusque doctrinæ causa, de populorum salute, et humanæ societatis bono ac tranquillitate. Itaque quantum in Vobis est, ne desinat is unquam a fidelibus avertere tam diræ pestis contagia, idest ab eorum oculis manibusque perniciosos libros et ephemerides eripere, ipsosque fideles sanctissimis augustæ nostræ

¹ Epist. vii ad Episc. per Ital. c. 2, edit. Baller. — Dans *Patr. latine*, 54, p. 620.

tir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fuit la rencontre d'un serpent. Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le Clergé soit saintement et sagement élevé, et qu'il brille de toutes les vertus ; que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus ; que la méthode des études soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres humaines et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. Agissez avec une énergie virile, Vénérables Frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abatre votre courage, mais appuyés par le secours divin, « prenant en toutes choses le » bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le » glaive spirituel qui est la parole de Dieu ¹, » ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Eglise catholique et de ce Siège apostolique, de briser leurs traits et de repousser leurs assauts.

Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers le ciel, ne cessons pas, Vénérables Frères, d'implorer dans l'humilité de notre cœur, et par nos plus ferventes prières, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres même peut faire sortir des

religionis præceptionibus assidue imbuere et erudire, ac monere et exhortari, ut ab hisce iniquitatis magistris, tanquam a facie colubri effugiant. Pergite Vestras omnes curas cogitationesque in id potissimum conferre, ut Clerus sancte scienterque instituat, omnibusque virtutibus fulgeat, ut utriusque sexus juvenus ad morum honestatem, pietatem, omnemque virtutem sedulo formetur, ut salutaris sit studiorum ratio. Ac diligentissime advigilate et prospicite, ne in humaniores litteras, severioresque disciplinas tradendas, aliquid unquam irrepit quod fidei, religioni, bonisque moribus adversetur. Viriliter agite, Venerabiles Fratres, et ne animo unquam concidatis in hac tanta temporum perturbatione et iniquitate, sed divino auxilio omnino freti, ac sumentes in omnibus scutum inexpugnabile æquitatis et fidei, atque assumentes gladium spiritus, quod est verbum Dei ¹, ne intermittatis omnium catholicæ Ecclesiæ, et hujus Apostolicæ Sedis hostium conatibus obsistere, eorumque tela retundere et impetus frangere.

Interim vero dies noctesque, sublatis ad cælum oculis, non desistamus, Venerabiles Fratres, clementissimum misericordiarum Patrem, et Deum totius consolationis, qui de tenebris facit lucem splendescere, quique potens est de

¹ Ad Ephesios, vi, 16.

enfants d'Abraham, et de le conjurer *par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, son fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les erreurs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grâce les intelligences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Eglise la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements et qu'elle y fleurisse et y prospère. Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de Dieu la très-sainte et Immaculée Mère de Dieu, *la vierge Marie*, qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages tant de *saint Joseph*, l'époux de la très-sainte Vierge, que des saints apôtres *Pierre et Paul*, de tous les habitants des cieux, et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de la sainteté.

Avant de mettre un terme à Nos paroles, Nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui Nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, Vénérables Frères, qui, attachés

lapidibus suscitare filios Abraham, in humilitate cordis nostri ferventissimis precibus indesinenter orare et obsecrare, ut per merita Unigeniti Filii Sui Domini Nostri Jesu Christi velit christianæ et civili reipublicæ auxiliariam porrigere dexteram, omnesque disperdere errores et impietates, ac divinæ suæ gratiæ lumine omnium errantium mentes illustrare, illosque ad se convertere et revocare, quo Ecclesia sua sancta optatissimam assequatur pacem, et ubique terrarum majora in dies incrementa suscipiat, ac prospere vigeat et efflorescat. Ut autem quæ petimus et quærimus facilius consequi possimus, ne cessemus adhibere primum deprecatricem apud Deum Immaculatam Sanctissimamque Deiparam Virginem Mariam, quæ misericordissima, et omnium nostrum amatissima mater cunctas semper interemit hæreses, et cujus nullum apud Deum præsentius patrocinium. Petamus quoque suffragia tum sancti ejusdem Virginis Sponsi Josephi, tum sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, omniumque cœlitum, et illorum præsertim, quos nuper Sanctorum fastis adscriptos colimus et veneramur.

Antequam vero dicendi finem faciamus Nobis temperare non possumus, quin iterum testemur et confirmemus, summa Nos uti consolatione, dum jucundissimo Vestrum omnium conspectu fruimur, Venerabiles fratres, qui tanta fidè,

à Nous et à cette chaire de Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et du respect, et remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; vous qui, dans le plus étroite concorde de vos âmes ne cessez pas, ainsi que vos Vénérables Frères les Evêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagemens et des adoucissements à Nos graves angoisses et à Nos cruelles amertumes. C'est pourquoi, en cette occasion, Nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux, de la reconnaissance et de l'amour que Nous portons à vous, à ces Vénérables Frères et à tous ces fidèles. Et Nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous veuillez, en Notre nom, faire connaître ces sentiments aux fidèles remis à vos soins, et les assurer de Notre affection paternelle *envers eux, et de la bénédiction apostolique*, que, du fond de Notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute vraie félicité, Nous sommes heureux d'accorder à vous, Vénérables Frères, et à eux-mêmes.

II.

Après cette allocution du saint Père, le cardinal Mattei, doyen du sacré Collège, a présenté une *adresse au nom de tous les évêques présents à Rome*. Elle est assez longue, mais on n'y touche à aucune des erreurs philosophiques qui ont cours dans les divers diocèses. Nous en donnons le préambule, qui

pietate et observantia Nobis et huic Petri Cathedræ firmiter obstricti, ac ministerium Vestrum implentes majorem Dei gloriam, et animarum salutem omni studio procurare gloriamini, quique concordissimis animis, atque admirabili sane cura et amore una cum aliis Venerabilibus Fratribus totius catholici orbis Episcopis et fidelibus Vestræ et illorum curæ commissis gravissimas Nostras angustias et acerbitates modis omnibus lenire et sublevare non desinitis. Quocirca hac etiam occasione amantissimi æque ac gratissimi animi Nostri sensus erga Vos, et alios omnes Venerabiles Fratres, et ipsos fideles amplissimis verbis palam publiceque profitemur. A Vobis autem exposcimus, ut cum ad Vestras redieritis Dioceses velitis eisdem fidelibus Vestræ vigilantia conceditis hoc animi Nostri sensus Nostro nomine nuntiare, illosque certiores facere de paterna Nostra in illos caritate, deque Apostolica Benedictione, quam ex intimo corde profectam, et cum omni veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, et eisdem fidelibus impertire vehementer lætamur.

contient une profession de foi, sur la prééminence et l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ.

« Très Saint-Père,

» Depuis que les apôtres de Jésus-Christ, au jour sacré de la Pentecôte, étroitement unis à Pierre, chef de l'Eglise, reçurent le Saint-Esprit, et qu'entraînés par sa divine impulsion, ils annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations rassemblés dans la Ville-Sainte, et à chacun dans sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, nous le croyons, jusqu'à ce jour et au retour de cette même solennité, autant de leurs héritiers ne se sont trouvés réunis autour du vénérable successeur de Pierre pour entendre sa parole, pour écouter ses décrets, pour fortifier son autorité. Or, de même que rien ne pouvait arriver de plus doux aux apôtres, à travers les périls de l'Eglise naissante, que d'environner le premier Vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, tout récemment inspiré de l'Esprit de Dieu ; ainsi pour nous, au milieu des angoisses présentes de la sainte Eglise, rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré que de déposer aux pieds de Votre Béatitude tout ce que nos cœurs contiennent *de vénération et d'amour* pour Votre Sainteté, et, en même temps, de déclarer unanimement de quelle admiration nous sommes pénétrés pour les hautes vertus dont brille notre Pontife souverain, et combien, du fond de nos entrailles, nous adhérons à ce que, nouveau Pierre, *il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.*

Une nouvelle ardeur enflamme nos cœurs ; une lumière de foi plus vivifiante éclaire nos intelligences, un amour plus sacré saisit nos âmes. Nous sentons nos langues vibrantes de ces flammes qui allumaient d'un désir ardent pour le salut des hommes le cœur de Marie, près de laquelle étaient les apôtres, et entraînaient ces mêmes apôtres à proclamer les grandeurs de Dieu.

Rendant donc de vives actions de grâces à Votre Béatitude de ce qu'elle nous a permis, en ces temps si difficiles, d'approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos afflictions et de vous témoigner publiquement les sentiments qui inspirent nous-mêmes, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous adressons d'une seule voix et d'un seul

cœur nos acclamations, nos souhaits et nos vœux de bonheur. Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Eglise catholique. Continuez, comme vous le faites, à la protéger par vos vertus. Marchez devant nous ; comme le bon Pasteur, donnez-nous l'exemple, *paissez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages*, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse. Car vous êtes, pour nous, le *maître de la saine doctrine, vous êtes le centre de l'unité, vous êtes pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la sagesse divine, vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Eglise elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais*. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons ; *quand vous décrêtez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons*. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout..... »

III.

Ont signé cette adresse :

21 Cardinaux ;

4 Patriarches ;

1 Primat ;

53 Archevêques ;

186 Evêques.

En tout 264 Pères.

Les actes du Concile de Trente furent souscrits par 255 Pères, savoir :

4 Légats ;

2 Cardinaux ;

3 Patriarches ;

25 Archevêques ;

168 Evêques ;

7 Généraux d'ordre ;

7 Abbés.

39 Procureurs revêtus de pouvoir par les absents.

On voit que la réunion du 8 juin 1862 aurait pu former un vrai concile général.

Philosophie traditionnelle.

PROGRÈS ET ÉTAT

DE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE

EN AMÉRIQUE ET EN ANGLETERRE.

Les Annales ont déjà fait connaître avec exactitude et impartialité quel était l'état de la Philosophie traditionnelle en *Belgique*. Elles ont dit le progrès réel que cette étude y avait fait, et ce qu'elles croyaient qu'il y avait encore à ajouter ou à retrancher dans la Philosophie de l'*Université catholique de Louvain* pour avoir complètement raison contre ses ardens adversaires.

Précédemment, elles ont aussi fait connaître la grande amélioration introduite dans l'étude de la Philosophie et dans tout l'enseignement primaire et secondaire à *Naples*, en publiant le beau *programme des études* de Mgr d'Avanzo ¹, alors évêque de Castellanetta, et maintenant de Calvi et de Teano, et administrateur apostolique de son précédent évêché. Ce programme est infiniment plus complet, plus rationnel et plus scientifique que ceux de l'Université française et du P. Jouvency, de la compagnie de Jésus, que nous avons mis en présence, classe par classe. Notons bien les mots *plus rationnel et plus scientifique*; car dans ce programme, l'élève suit la marche, et le développement successif de la langue latine, et ses transformations siècle par siècle. Il y apprend comment en sont sorties et la poésie et les langues modernes; au lieu que les méthodes ordinaires font sauter leurs élèves de Cicéron à Bossuet, d'Horace à Boileau, lesquels élèves, comme étourdis du coup, se trouvent là sans savoir comment ils y sont arrivés.

Nous savons que ce Programme a fait sensation, et que dans plusieurs occasions, sans en rien dire, les professeurs le suivent plus ou moins. Mais cela ne forme pas encore une véritable réforme des études; aussi pouvons-nous ajouter que

¹ Voir *Annales*, t. xx, p. 235 (4^e série).

plusieurs savants professeurs exilés de Naples et arrivés récemment en France, tout en nous apprenant que ce Programme se généralise en Italie, et qu'un grand nombre de maisons d'éducation l'ont adopté, s'étonnent qu'en France on s'occupe si peu de cette réforme générale des études.

Après avoir fait connaître l'état de la question philosophique dans ces pays, nous avons pensé que nos lecteurs verraient avec plaisir de quelle manière ces mêmes questions, et en particulier les *Annales de philosophie*, sont envisagées en *Amérique* et en *Angleterre*, et c'est pour cela que nous reproduisons l'article suivant du journal américain le *Brownson's quarterly Review*.

Cette Revue, imprimée à *New-York*, est, d'après les arrangements faits avec l'auteur, réimprimée ensuite en *Angleterre* par la *Société des publications catholiques*, et se trouve chez *Dolmars*, à Londres, et chez *Mullany*, à Dublin. Cette double publication lui donne une véritable importance. C'est ce qui nous décide à publier en entier son article, quoique assez long, en l'accompagnant de quelques *observations*, où, selon notre usage, après avoir exposé loyalement les doctrines de la Revue, nous dirons ce qui nous paraît exact ou inexact.

M. Brownson est déjà connu de nos lecteurs ; en 1853, nous avons publié un extrait de sa Revue, et lui avons prouvé qu'il n'avait en aucune manière exposé les *opinions* des *Annales*, mais copié seulement les assertions falsifiées de l'*Ami de la religion* !¹ En ce moment nous allons voir que, si tant est qu'il ait lu quelques cahiers des *Annales*, il en expose fort inexactement les doctrines ; et nous aurons encore l'occasion de montrer qu'en croyant combattre le Traditionalisme, il ne fait qu'en exposer souvent les principales données.

M. Brownson est un ancien protestant converti, très-zélé pour l'Eglise catholique. Son esprit est vif, décidé, courageux ; il voit souvent juste et droit, mais il n'a assez étudié ni les Pères, ni les décisions des conciles et des papes sur les matières philosophiques. En étudiant le moyen âge, il s'est attaché en partie à la secte des Réalistes, et parmi les modernes, il a adopté cette vision intuitive, immédiate et directe de Ma-

¹ Voir *Annales*, t. VIII, p. 467 (4^e série).

lebranche et de tous les philosophes rationalistes les plus hostiles à l'Eglise. C'est ce que nous aurons souvent occasion de prouver; et cependant nous pensons qu'il y a à profiter dans la critique qu'il fait des méthodes philosophiques suivies en ce moment. Sur ce point, on va voir que souvent il va plus loin que les Traditionalistes les plus avancés. — Voici le titre de son article, auquel a donné lieu notre *cahier de mars* 1860, où nous avons publié les pièces de la discussion entre MM. les professeurs de l'*Université catholique de Louvain*, et M. le chan. *Lupus* et le P. *Perrone*¹.

I

Annales de Philosophie chrétienne. Dirigé (sic) par A. BONNETTY. Paris, Monthly, in-8°, march, 1860.

Rien n'est plus certain, comme l'a observé *Gioberti*, qu'il n'y a pas, et qu'il n'y a pas eu pendant les 20 dernières années, dans les écoles catholiques comme dans les non-catholiques, de *Philosophie proprement dite*. Il est vrai que l'on enseigne dans nos collèges et nos universités quelque chose sous le nom de Philosophie, mais c'est le plus souvent, comme nous le faisait remarquer un jour un prélat américain, dans la conversation, « quelques fragments de Théologie catholique » mal prouvés. Nos professeurs catholiques généralement font profession de suivre *saint Thomas*, que quelques-uns d'entre eux ont réellement lu, au moins en partie, mais à peine s'en trouve-t-il deux parmi eux qui s'accordent en donnant la même interprétation à ses paroles. Le Père *Ventura* le fait un Traditionaliste prononcé; M. *Bonnetty* prétend que c'est un parfait Rationaliste; le Père *Gratry* trouve que c'est un Inductiviste; l'abbé *Maret* soupçonne que c'est un Sensiste; un autre assure qu'il est Conceptualiste; un autre qu'il est Nominaliste, et un autre soutient qu'il est virtuellement Réaliste; ce commentateur le fait Ontologiste, et celui-là le fait Psychologiste. Par le fait, nous sommes par rapport à l'enseignement philosophique de *saint Thomas*, dans la même position que les Protestants par rapport à l'enseignement de l'Écriture sainte; chacun trouve en lui la doctrine qu'il apprend ailleurs et qu'il lui prête.

¹ Voir *Annales*, t. 1, p. 205 (5^e série).

Observations de M. Bonnetty.

Nous aimerions bien savoir dans quelle page des *Annales* nous avons fait de saint Thomas un *parfait rationaliste*. Si quelqu'un de nos Abonnés la connaît, il nous rendra grand service en nous l'indiquant ; nous la rétracterons tout de suite. C'est ici encore une preuve que M. Brownson ne connaît le plus souvent la doctrine des *Annales*, que par les articles du P. Chastel ou de son acolyte M. l'abbé Cognat. Pour apprendre à M. Brownson comment nous avons fait de saint Thomas un *vrai rationaliste*, nous allons lui citer une seule page de notre polémique sur saint Thomas ; elle date de 1850. Ce n'est pas une doctrine modifiée après coup.

M. l'abbé Freppel, défendant M. l'abbé Maret, nous disait :

Pensez-vous que saint Thomas nous établissait dans un état surnaturel, quand il disait que *la lumière naturelle de la raison est une participation de la lumière divine* (*Pars prima*, qu. XII, art. XI, ad tertium) ? Pourquoi préférez-vous rejeter cette expression parce qu'elle est employée par M. Saisset, que de l'admettre parce que saint Thomas et les théologiens s'en servent ? Vous qui êtes si fidèle à la tradition, tenez-vous en donc aux termes qu'elle *consacre*.

Nous lui répondions :

« Nous l'avouons, en présence d'une société où règne cette grande hérésie que l'esprit *humain est une part, une participation, une émanation* (au sens propre) *de la raison de Dieu*, expressions qui expriment le Panthéisme, contre lequel se sont élevés tous les conciles qui viennent de se tenir dans l'Église, et les Bulles du chef de la chrétienté, nous croyions qu'il suffisait d'indiquer ces corrections à faire dans les expressions de nos livres classiques pour que des chrétiens, des théologiens en reconnussent la nécessité. Quant aux scholastiques qui ont pu s'en servir, nous avons dit avec Merchior-Canus que « ces théologiens, s'ils vivaient de notre » temps, ne s'en serviraient plus ¹. » C'est donc avec un étonnement profond que nous voyons M. l'abbé Freppel, sans répondre à aucune de nos observations, soutenir que l'on peut continuer à se servir, dans les écoles catholiques, d'expressions qui sont les *formes de l'erreur et de l'hérésie*. Pour toute réponse, il nous indique saint Thomas. Nous répondons d'abord que saint Thomas n'est pas l'Église, que l'Église a

¹ Voir ce texte dans notre tome XII, p. 48 (3^e série).

défini que *l'esprit humain est créé*, qu'une création n'est pas une *participation*, une *émanation*, et qu'ainsi il faut abandonner les expressions de saint Thomas pour suivre l'Église qui, seule, a la *forme des saines paroles*. — Voilà notre réponse.

» Mais est-il bien vrai que saint Thomas se soit servi des expressions absolues que lui attribue M. l'abbé Freppel? Eh bien! non. Nous le disons avec peine, nous sommes attristé de nous voir dans notre polémique avec M. l'abbé Maret, avec le P. Chastel, avec M. Freppel, obligé de signaler de fausses *citations* dans les autorités qu'ils allèguent. Nous avons déjà eu la douleur de les indiquer pour M. l'abbé Maret et pour le P. Chastel; nous le faisons remarquer dans la page citée ici par M. l'abbé Freppel (p. 132), et le voilà, lui-même tronquant saint Thomas à son avantage. Saint Thomas, en effet, ne dit point que « *la lumière naturelle de la raison est une participation de la lumière divine*; mais *une espèce de participation*, » une *certaine* (quædam) *participation*¹. » Dans une discussion semblable où il s'agit de la rigueur des termes, supprimer celui qui ôte à un mot son sens *absolu*, c'est le tronquer et tromper son lecteur. Saint Thomas a très-bien établi ailleurs quelle était cette sorte de participation : c'est une *participation de ressemblance*, ce qu'il répète je ne sais combien de fois. Et voyez comme c'est un parti pris que de faire de saint Thomas un *rationaliste panthéiste*, c'est que M. l'abbé Maret, citant ces dernières expressions de saint Thomas, a grand soin de les tronquer; ainsi saint Thomas dit : « Rien n'est bon ou désirable, si ce n'est en tant qu'il *participe à la ressemblance de Dieu*. » Ce que M. Maret traduit par ces paroles : « Tout être » en jouissant du bonheur, auquel il est appelé par sa nature, » *participe à Dieu*²; » et pourtant le mot *ressemblance* est ici le mot propre, l'expression exacte : car toute *ressemblance* exclut la *réalité*; c'est le mot de la Bible : *faits à l'image et à la ressemblance de Dieu*. Pourquoi M. l'abbé Freppel sup-

¹ Nam et ipsum lumen naturale rationis participatio quædam est divini luminis. 1^o, qu. xii, art. 11; dans l'édition de Migne, t. 1 p. 553.

² Quia nihil habet rationem boni et appetibilis, nisi secundum quod participat Dei similitudinem. *Summa theol.* M. Maret citant ces paroles dans *Théodicée chrétienne*, p. 363, p. 371 (2^e édit.), ne donne pas d'autre indication. — Elles sont : 1^o, q. xliiv, art. 4 ad 3; t. 1, p. 842.

prime-t-il le mot *quædam*, pourquoi M. Maret supprime-t-il *similitudo*? notre raison s'y perd. Si quelqu'un le sait, qu'il nous le dise.

» Et puis, voyez, quand le même M. Maret voudra exposer l'erreur des panthéistes, il leur reprochera de se servir de quel terme? du mot même de *participation*; ceci est éminemment curieux pour prouver la confusion qui règne dans nos écoles catholiques; écoutez: « Passons sur toutes ces contradictions » des panthéistes, qui infligent au sens humain et à la logique » le plus grand outrage; il faut aller plus loin encore; il faut » dire que le monde est de soi, qu'il est par soi, qu'il est sa cause » à lui-même. *Participant à la substance divine*, il possède nécessairement ce dernier attribut. » Et ailleurs: « Le dogme » chrétien repousse..... *toute participation à la substance divine* ¹. » Ainsi, le mot *participation* est blâmable dans les panthéistes, et cependant c'est celui qu'enseignent à la jeunesse chrétienne, des professeurs tels que M. l'abbé Maret et M. l'abbé Freppel. Si ce n'est pas là la confusion et le chaos, que l'on nous dise où ils sont ². »

Que M. Browson nous dise maintenant qui de M. Bonnetty ou de ses adversaires fait de saint Thomas un rationaliste?

II

La cause principale de l'état déplorable de la Philosophie est dans le manque de penseurs libres, indépendants, — dans ce fait, que nous faisons de la Philosophie non pour l'amour de la vérité, mais pour l'amour de quelque théorie philosophique, ancienne ou moderne, et toujours plus ou moins sous l'influence prépondérante de l'autorité. Tout homme qui se livre à la Philosophie dans l'unique but d'arriver à la vérité, ne peut négliger l'étude assidue et profonde de *saint Thomas*, mais en même temps, tout homme qui saura justement apprécier les droits et les prérogatives de la Raison commune à tous les hommes, ne consentira jamais à l'accepter comme une autorité, dont on doit suivre toujours le sentiment, sans qu'il soit permis de s'en écarter. En matière de foi ou de doctrine chrétienne, nous sommes gouvernés par l'autorité de

¹ *Théodicée chrétienne*, p. 332 et 335, 1^{re} édition

² *Annales de philosophie*, t. 1, p. 302 (4^e série).

l'Eglise, ou plutôt, nous croyons parce que Dieu le dit, et nous croyons qu'il le dit, sur le témoignage de l'Eglise, le témoin divinement établi dans ce cas. Mais en Philosophie, nous ne sommes liés par les opinions de qui que ce soit, nous n'acceptons comme autorité dont on ne peut interjeter appel, ni *Platon*, ni *Aristote*, ni *saint Augustin*, ni *saint Thomas*, pas plus *Descartes* que *Malebranche*, pas plus *Locke* que *Leibnitz*, pas plus *Rosmini* que *Gioberti*, *Rotenflue* que *Liberatore*. Tant que je ne heurte pas de front un article, un dogme, une proposition de foi, je suis libre de suivre mon propre jugement et mes convictions, et nul homme, quoiqu'il ne s'accorde pas avec moi, n'a le droit de citer, comme autorité contre moi, l'opinion de quelque philosophe, ancien ou moderne, catholique ou non catholique, car, en philosophie, la *Raison* qui est la même pour tous les hommes, et pour chacun, est la seule autorité qu'on doit reconnaître. Les opinions et les théories philosophiques des hommes illustres dans différents siècles, que le monde civilisé s'est accordé à honorer à cause de leur génie et de leurs connaissances philosophiques, ne doivent pas certainement être traitées avec légèreté. — elles sont toujours dignes de la considération la plus sérieuse et la plus respectable — et ne doivent être rejetées que pour des raisons graves et puissantes; mais toutes les théories et toutes les opinions en Philosophie, comme sur d'autres matières, doivent être jugées d'après leurs mérites.

Observations de M. Bonnetty.

Voilà de fières paroles en fait d'autorité et d'indépendance, mais elles dénotent plus un républicain qu'un philosophe. Nous serons de l'avis de M. Browson quand il aura établi un traité *purement philosophique*; mais tant que la Philosophie traitera de Dieu, de la fin de l'homme, de ses devoirs, en un mot de ce qu'il faut croire ou pratiquer, nous lui dirons que cette Philosophie ne peut être indépendante, c'est-à-dire avoir le droit de dire oui ou non sur ces questions.

III

Ce qui est funeste au progrès de la Philosophie, c'est d'essayer d'introduire dans son étude le principe d'autorité que nous reconnaissons dans la foi et la théologie. Le principe

d'autorité extérieure est aussi déplacé en Philosophie que le principe de Rationalisme est déplacé dans la foi. Aucun catholique ne nie cela *quand la distinction est clairement établie*; mais l'habitude de décider toutes les questions théologiques par autorité, si nous ne nous tenons en garde, nous porte, sans que nous nous en apercevions, à faire aussi appel à l'autorité pour la solution des questions *purement philosophiques*. L'esprit humain cherche naturellement l'unité, et cherche, quand il accepte le principe d'autorité, à porter l'autorité en toutes choses; et quand il accepte le principe de la Raison, à le transporter dans la foi, et à ne reconnaître partout d'autre autorité que la raison en tant que développée individuellement dans chaque homme. De là, en général, une tendance perpétuelle à substituer la foi à la raison, ou la raison à la foi. Il est difficile d'avoir toujours présent à l'esprit, que nous vivons sous deux ordres, l'un naturel, l'autre surnaturel, et que l'autorité dans le premier est la *Raison*, et dans le second, l'*Eglise*, comme la gardienne et le témoin de la révélation.

Le protestant, par sa doctrine de l'interprétation privée, est invariablement poussé à transporter la *Raison naturelle* comme autorité dans l'ordre surnaturel, et par là tout le protestantisme tend au pur Rationalisme, quelquefois avoué, et quelquefois désavoué.

Le catholique, s'il est superficiellement instruit, ou s'il ne se tient continuellement en garde, a une tendance, au contraire, à transporter le *principe d'autorité* dans l'ordre naturel, et à favoriser un système de supernaturalisme exclusif, qui refuse à la Raison ses fonctions légitimes, même dans son ordre propre.

L'esprit humain, abandonné à lui-même, cherche toujours à suivre une même règle en toutes choses. Il recule devant la tâche laborieuse de distinguer entre les différents ordres, et éprouve une répugnance naturelle à suivre une règle dans un ordre, et une règle différente dans un autre. Voilà pourquoi votre Démocrate moderne qui proclame hautement l'autorité suprême du peuple en matières politiques, a une forte tendance à proclamer son autorité souveraine en matières reli-

gieuses, ou à passer, comme nous le voyons dans Mazzini et ses sectateurs, du *peuple-Roi* au *peuple-Dieu*.

Voilà pourquoi les non-catholiques soutiennent avec tant d'assurance : que les catholiques qui adoptent en religion le principe d'autorité, doivent faire la même chose en politique, et être par conséquent ou de mauvais catholiques, ou de mauvais démocrates. Leur raisonnement sur ce point ne doit pas être traité avec un mépris absolu ; nous ne pouvons nier qu'*en apparence* il ne trouve son origine, et en quelque sorte sa justification dans la pratique des catholiques. Le catholicisme lui-même, en reconnaissant la Raison comme la règle à suivre dans l'ordre naturel, favorise la liberté, et par le généreux concours qu'il prête à la Raison et à la vertu, favorise le vrai Republicanisme, et l'offre comme un soutien au surnaturel ; mais, dans la pratique, les catholiques, quand ils sont sincères et pieux, tendent par leur esprit et leur disposition à favoriser l'autorité, et voilà pourquoi, quand des révolutions en faveur de la liberté surgissent ; les catholiques ordinairement s'y opposent. Le parti libéral, dans la plupart des pays catholiques, est conduit par des hommes qui ont peu ou qui n'ont point de droit à se dire catholiques. Les membres du clergé qui se hasardent à les favoriser sont regardés avec méfiance par leurs nombreux confrères, et malheureusement presque tous les mouvements modernes en faveur de la liberté dans l'ordre naturel, ont été forcés, en quelque manière, de prendre un caractère anti-clérical. Il en est ainsi, parce que les catholiques et les libéraux sont lents à distinguer entre les deux ordres, et à reconnaître les domaines respectifs de la raison et de l'autorité.

Nous perdons de vue, également, la véritable fin pour laquelle les hommes devraient cultiver la Philosophie. Les hommes, de nos jours, se livrent à la philosophie pour l'amour des théories, qui ont été transmises par leurs prédécesseurs ou créées par eux-mêmes, non par amour pour la Vérité, qui est antérieure à toutes les théories, et indépendante d'elles. Si quelquefois nous nous décidons à contempler la vérité, c'est ordinairement à travers le prisme trompeur de quelque théorie, rarement à l'œil nu, à découvert, telle

qu'elle existe devant nous dans le monde de la réalité.— Nous nous étudions toujours à confirmer, à défendre, à réfuter, ou à former quelque théorie, et voilà pourquoi nous ne donnons pas libre carrière à notre esprit. Nous cherchons à fortifier, à réfuter ou à réconcilier *Platon* et *Aristote*, *saint Augustin* et *saint Thomas*, les *ontologistes* et les *psychologistes*, les *réalistes* et les *nominalistes*, les *traditionalistes* et les *rationnalistes*, non à constater et à établir la vérité autour de laquelle ceux-ci se livrent à des théories et à des abstractions, et quelques aspects de cette vérité qu'ils croient réellement saisir et représenter fidèlement. Nous négligeons de nous persuader que les théories ne sont pas la vérité, et sont tout au plus seulement les points de vue sous lesquels leurs auteurs la considèrent; ou de nous rappeler que la vérité est aussi près de nous, d'aussi facile accès pour nous qu'elle l'a été pour les plus fameux faiseurs de systèmes qui aient paru dans le monde. Dans ce siècle et dans ce pays, nous avons tous les moyens d'arriver à la connaissance de la vérité philosophique qu'avaient *Platon* ou *Aristote*, *saint Augustin* ou *saint Thomas*, et si nous ne l'atteignons pas, c'est parce que nous n'usons pas sagement et librement des moyens que nous avons sous la main, parce que nous laissons détruire notre vie intellectuelle par l'autorité de l'antiquité ou par l'influence prépondérante des systèmes scholastiques.

Observations de M. Bonnetty.

Il y a beaucoup de bon sens et de vérité dans ce que dit ici M. Brownson, mais il a tort de confondre tous les Traditionalistes avec tous les faiseurs de systèmes. Les *Annales* ont dit bien souvent: « Qui nous délivrera de *Platon* et d'*Aristote* et de tous les philosophes cités ici qui ne sont que leurs adeptes. » Les Traditionalistes disent: « Les choses nécessaires à croire » et à pratiquer nous sont enseignées de Dieu; — on n'est pas libre de les rejeter. — Pour tout le reste, liberté, c'est-à-dire dire droit de les expulser de l'enseignement, ou de les admettre, *ad libitum*. »

IV

Saint Thomas avait incontestablement un génie philosophi-

¹ Voir t. IX, p. 458.

que du premier ordre, mais ce n'était point un philosophe libre et indépendant; il semble qu'il n'a pas toujours philosophé par amour pour la Philosophie. Il fut élevé, quant à la philosophie, dans l'école d'Aristote, et trouvant la philosophie aristotélécienne en vogue, il chercha à s'en rendre maître, et à la contraindre de se mettre au service de la théologie, et à s'en forger une arme efficace contre les ennemis de la religion à son époque, où l'on faisait généralement profession d'être Aristotélécien. On voit partout en lui le théologien catholique, et l'on ne trouve nulle part qu'il se soit étudié à fonder une philosophie. Son but était de se servir de ce qu'il trouvait accepté, comme philosophie, en faveur de la théologie. C'est pourquoi il ne s'écarte pas d'Aristote, excepté lorsqu'il y est contraint par les dogmes chrétiens. En philosophie proprement dite, quand le dogme n'est pas en question, il est pur aristotélécien. Aristote est pour lui *Philosophus*, le philosophe, dont les paroles sont *verba magistri*. Ce que l'on entend dire de la *philosophie thomiste* est un non-sens. Il n'y a point de *philosophie thomiste*. Il peut bien y avoir une *théologie thomiste*, un usage et une application thomiste de la philosophie dans la théologie; mais il n'y a point de philosophie thomiste que l'on puisse proprement appeler de ce nom. En pure philosophie, Thomas reproduit simplement Aristote, et notre jugement sur lui doit être toujours identique à celui que nous portons sur son maître païen. Différer de lui en philosophie, c'est simplement différer d'Aristote; et si en philosophie il est permis de différer d'Aristote, il ne saurait être défendu de différer de saint Thomas.

Nous parlons aussi de la *méthode scholastique*, mais, à proprement parler, il n'y a et il n'y avait rien de tel qu'une méthode scholastique. La méthode des étudiants du moyen âge était la méthode *aristotélécienne*, adoptée avant l'ère chrétienne, et leur logique était l'*organon d'Aristote*. Dans le peu d'étude que nous leur avons consacré, nous n'avons jamais pu rien découvrir de neuf ou de particulier dans leur méthode, ni rencontrer un simple problème purement philosophique, dont ils nous aient présenté, comme philosophes, une solution nouvelle et originale. Comme théologiens, ils étaient,

cela se conçoit, depuis qu'ils avaient reçu la révélation chrétienne, infiniment plus avancés que les philosophes païens; mais, comme philosophes, ils n'ajoutèrent rien à ce qui leur avait été transmis par leurs ancêtres païens. Ils rendirent un important service à l'Occident, soit en théologie, soit en philosophie, en donnant à la langue latine, qui, telle qu'elle était employée par les vieux Romains, n'était pas du tout philosophique, une forme de langage vraiment philosophique, presque égale au grec, cette langue-mère de la philosophie, et la seule langue que nous connaissions dans laquelle le Philosophe peut s'exprimer avec aisance, avec un naturel parfait, une grâce et une propriété qui tiennent à l'idiome. Le mérite des scholastiques, outre ce service rendu, grâce à la philosophie, consiste simplement dans l'usage et l'application qu'ils ont faits de la Philosophie qu'ils avaient reçue en héritage des Païens, pour l'exposition et la défense de la doctrine catholique.

Observations de M. Bonnetty.

M. Brownson est ici trop entier et trop absolu. Le fonds de la philosophie du moyen âge était les croyances chrétiennes. C'est sur ce fonds que travaillaient les philosophes; la philosophie d'Aristote était l'*outil*, l'instrument qu'elle mettait en usage. Il faut dire la même chose du *Platonisme*, qui eut aussi ses adeptes au moyen âge. Tant que ces philosophies ne firent qu'*orner* le fonds, ce fut plus ou moins bien; mais bientôt elles prétendirent le *créer*, elles l'écorchèrent et le réduisirent à l'état où nous le voyons.

V

On parle encore beaucoup de *Philosophie chrétienne*, comme l'on parlait, il y a quelques années, d'architecture chrétienne, et comme l'on parle même encore d'art chrétien. M. Bonnetty appelle son recueil périodique : *Annales de philosophie chrétienne*. Tout cela a un son pieux et orthodoxe, comme l'auraient les habits et les pantalons *chrétiens*, les chapeaux et les souliers *chrétiens*. Il y a un *usage chrétien* de la philosophie, mais correctement parlant, il n'y a et il ne peut y avoir de philosophie *chrétienne*. L'ordre chrétien, comme nous l'entendons, est l'*ordre surnaturel*, et tout ce qui lui est particu-

lier, renfermé dans la création nouvelle, dont le principe est la grâce; mais la Philosophie appartient à l'*ordre naturel*, et est restreinte à la *Raison naturelle*, essentielle à la nature humaine elle-même dont elle est inséparable, dans les chrétiens comme les non-chrétiens, et incapable, sans le secours de la Révélation divine, d'atteindre même à une conception du surnaturel. Philosophie chrétienne, si cela pouvait signifier quelque chose, signifierait théologie chrétienne, ou la science sacrée dont parle saint Thomas, une science formée non par la Raison d'après ses propres *données, data*, mais par l'usage de la raison d'après les *données, data*, fournies par la foi ou la révélation. Nous n'avons pas en réalité une philosophie chrétienne, même dans le sens d'une philosophie qui s'accorde en tout avec la foi chrétienne, ou qui établit d'une manière satisfaisante le préambule nécessaire à la foi, les grandes vérités que la foi présuppose.

Observations de M. Bonnetty.

M. Brownson ne veut pas que l'on puisse dire *philosophie chrétienne*. Ceci nous paraît passablement paradoxal. Tant qu'il n'aura pas séparé tout à fait la philosophie de toute question religieuse, il y aura toujours une philosophie anti-chrétienne et une philosophie chrétienne. Or, la philosophie est *l'amour de la sagesse*, comme le porte son nom. Peut-il nier qu'il n'y ait une sagesse chrétienne, et une sagesse prétendue qui ne l'est pas? Qu'on ne traite en Philosophie que de souliers et de pantalons, pour nous servir des expressions de M. Brownson; à la bonne heure: il n'y aura là rien de chrétien; et encore un philosophe païen a mieux dit que M. Brownson, quand il a dit: « Que les arts étaient un présent fait aux hommes par les » Dieux ! »

VI

C'est très-bien que d'aller répétant de siècle en siècle, sur toutes les variations de ton possibles, qu'il n'y a *point de différence entre la foi et la raison*, lieu commun que personne ne peut contester, quand la foi et la raison sont prises chacune

¹ Ἐγὼ δὲ παιδομαχος τῆρας μὲν εἶναι θεῶν χάριτας, ἀνθρώπους δὲ ἔργα φέροντας. Hippocrate, *Lettre au sénat et au peuple d'Abdère*, œuvres in-fol., p. 1274, dit. de 1624.)

dans son sens et sa signification ; mais rien n'est plus faux que de prétendre qu'il n'y a point de différence entre la Foi en tant que révélée dans la parole de Dieu, et la Raison en tant que développée dans nos systèmes de philosophie les plus approuvés. Le terrible combat de notre siècle, peut-être de tous les siècles, dans l'esprit des penseurs graves et sérieux, c'est le combat entre la Philosophie et la Théologie, et le grand problème de notre siècle est celui-ci : *comment réconcilier la foi et la raison*. Un très-grand nombre de catholiques se doutent à peine de cette lutte à outrance, car ils se reposent dans la foi, et recherchent rarement si la raison s'harmonise ou non avec elle. Jugeant d'après leur conduite, nous pouvons conclure qu'il y a des catholiques qui ne trouvent pas d'inconvénient à suivre, dans la vie séculière, des principes en contradiction directe avec ceux qu'ils se sont engagés à suivre comme penseurs chrétiens. Cependant nous craignons que quelques catholiques qui sont forcés par les objections des non-catholiques à examiner le problème, et à se rendre compte à eux-mêmes de leur foi, ne trouvent de temps en temps leur foi et la philosophie qu'ils ont apprise en désaccord, et que, quoiqu'ils s'attachent fortement au Rocher de Pierre, ils n'agissent ainsi plutôt par la force de la volonté, aidée de la grâce, que par une claire perception intellectuelle de l'harmonie entre la foi et la raison. Ils croient que la foi et la raison s'harmonisent, parce qu'on le leur a dit, et non parce qu'ils voient intellectuellement qu'il en est ainsi. C'est en cela même que plusieurs font consister le mérite de leur foi. La raison, en tant qu'elle existe dans la nature intellectuelle de l'homme, comme l'origine, la lumière, et l'objet de son intelligence, certainement doit s'harmoniser et s'harmonise ou s'accorde avec la foi chrétienne, comme ce qui est plus bas peut s'harmoniser ou s'accorder avec ce qui est plus haut, mais en tant que développée et introduite dans nos systèmes philosophiques, elle lui répugne, le plus souvent, directement ou indirectement, comme le prouve le fait, que la plupart des penseurs profonds éprouvent des difficultés, sinon des doutes, dès le moment où ils commencent à penser en philosophes, fait que nous devons attribuer, non comme on le

fait ordinairement, à la perversité de la volonté, mais à la fausse direction de l'intelligence, fruit des faux systèmes de philosophie généralement adoptés, et officiellement enseignés dans les écoles.

Observations de M. Bonnetty.

Les *Annales* sont ici d'accord avec M. Brownson, sinon dans tous les termes, au moins dans le fond. Elles l'ont dit plusieurs fois, et avant lui. Oni, puisque la plupart des esprits, ceux-là surtout qui ont étudié la Philosophie, se séparent de la religion révélée, c'est que dans cette philosophie qu'on leur a enseignée, il y a eu *fausse direction* de l'intelligence, faux systèmes, faux principes. Elles ont dit avec plus de précision que M. Brownson quels étaient ces faux principes et ces faux systèmes. On a rejeté pour les vérités qu'il faut croire ou pratiquer la parole et l'enseignement de Dieu, et l'on a prétendu les devoir à la Raison. Aussi c'est une fausse thèse que celle qui dit qu'il faut *réconcilier la foi avec la raison*; il faut montrer seulement ce qui est leur domaine propre.

VII

Certainement nous ne prétendons pas que, pour être de vrais penseurs, tous les hommes doivent être de profonds philosophes; mais nous maintenons que dans un siècle et un pays comme le nôtre, où l'éducation, quoique superficielle, est généralement répandue, et où tous les hommes lisent et se livrent à des spéculations d'une certaine étendue, il doit y avoir *une vraie et solide philosophie* propagée dans nos écoles, nos livres originaux, notre littérature la plus légère comme dans la plus sérieuse, et dans toute notre vie sociale et domestique, ou bien il sera impossible d'empêcher le doute de naître dans des esprits curieux et téméraires, ou de conserver généralement dans la république une foi vivante et active, comme ne le prouve malheureusement que trop l'état présent de tous les pays catholiques où la liberté de penser ne rencontre aucune barrière. Notre clergé et nos évêques catholiques voient le mal et cherchent à le prévenir ou à le réprimer par l'établissement et l'entretien d'écoles catholiques, et par une direction donnée de bonne heure à l'esprit en faveur de la religion; mais nous ne saurions oublier que nous pouvons

tout au plus réprimer seulement le mal d'une manière partielle, en créant de bonne heure cette tendance vers la foi, c'est-à-dire, un préjugé en faveur de la religion, à moins que dans l'éducation à laquelle nous assujétissons nos enfants et notre jeunesse, et dans l'instruction que nous leur donnons, nous n'harmonisions réellement le naturel avec le surnaturel, la foi avec la raison ; — chose impossible au moyen d'une *exposition philosophique du naturel officiellement acceptée*, soit dans l'école, soit dans la société.

Tant que le *naturel* n'est pas harmonisé dans notre philosophie avec le *surnaturel*, ou la science, comme science, avec la révélation, il y aura dans les esprits des élèves, qu'ils soient instruits dans des écoles catholiques ou non-catholiques, il y aura une différence entre leur foi et leur raison, et la foi sera conservée, autant que les causes naturelles la confirment, seulement s'ils l'acceptent aveuglément et s'ils s'abstiennent de penser à ses rapports avec la raison. Une école dans laquelle est enseignée la philosophie de *Locke*, qui n'est guère autre chose que la *philosophie aristotélicienne* exprimée en langage populaire, fera peu pour la catholicité, quoique l'on y enseigne en même temps le Catéchisme, et que l'école soit placée sous la direction de Frères chrétiens. Il est impossible de concilier cette philosophie avec la doctrine chrétienne, et il serait faux de dire, tant qu'on la regardera comme la fidèle expression de la raison, qu'il n'y a point de différence entre la raison et la foi. Nous pouvons dire la même chose pour ce qui concerne le *Cartésianisme*, ou tout autre système officiellement accepté dans les écoles. Il n'y a pas lieu à réticence ou à controcution sur cette matière. Nous faisons des concessions à un évêque, à un prêtre, à un simple laïque non-catholique, dans notre zèle pour l'éducation catholique et l'instruction catholique, mais nous ne saurions nous persuader nous mêmes que nous sommes les uns les autres en pleine sécurité dans des écoles où, pour ce qui a rapport au *naturel*, nous contredisons ce que nous enseignons pour ce qui regarde le rapport au *surnaturel*, où l'instruction religieuse est catholique, et l'instruction philosophique anti-catholique.

Observations de M. Bonnetty.

Ici encore les paroles de M. Brownson sont graves et vraies. Il touche à la plaie qui dévore la société chrétienne. Mais, sans s'en douter, il ne fait que répéter ce que les *Annales* disent depuis 32 ans, que les systèmes d'Aristote, de Platon, de Locke et de Descartes, séparent, sans qu'on s'en doute, les esprits de la religion révélée; mieux que M. Brownson, elles en ont indiqué les remèdes.

VIII

Non-seulement la Raison est rétrécie ou développée dans une fausse direction par nos systèmes de philosophie, mais nos *hommes de routine*, qui, étant regardés comme des hommes sûrs, sont ordinairement placés à la tête de l'enseignement, arrêtent ou découragent tous les efforts pour améliorer ces systèmes, et persistent encore à vouloir que nos enfants soient élevés dans une Philosophie sous le règne de laquelle la moitié du monde est tombée dans l'infidélité. Les hommes vivant dans nos collèges, qui voient le mal, et qui pourraient et voudraient faire quelque chose pour y porter remède, sont contraints d'enseigner des systèmes qu'ils ont condamnés, auxquels ils ne croient pas, ou éloignés de leurs chaires, et ne pouvant professer la Philosophie, ils se voient réduits à enseigner aux petits enfants les éléments de la langue latine ou française. Le plus beau génie métaphysique de la France fut obligé de supprimer la meilleure partie de ses *Prælectiones philosophicæ*, et de publier seulement une édition mutilée de ses pensées, parce qu'il y heurtait les préjugés du supérieur de la Congrégation de Saint-Sulpice, à laquelle il appartenait. L'homme qui dévie en philosophie de l'enseignement des écoles, est regardé comme un homme qui dévie de la foi, il est dénoncé comme un novateur, maltraité, insulté, ridiculisé et décrié comme étant un excentrique, un brouillon, dont il est bon de se défaire au plus tôt. Si c'est réellement un homme doué d'un génie philosophique, et d'une trop grande influence et d'un mérite trop éclatant pour être décrédité par nos pieux valets ou eunuques, il est en effet comblé d'éloges, mais on déclare qu'il est trop profond pour le commun, plus avancé que son siècle, qu'il est à regretter

qu'il n'ait pas d'influence, et qu'il pourra être lu et apprécié seulement après sa mort. Que n'écrit-il des choses à la portée du peuple? S'il ne le fait pas, ce sera un cri général contre la Philosophie elle-même, et des hommes qui n'ont pas la moindre notion sur cette science le blâmeront parce qu'il ne s'est pas contenté du *sens commun*, lorsque, peut-être, ramener le peuple au sens commun est la fin principale pour laquelle il travaille et essuie des reproches. Il y a des gens sages qui dirigent l'opinion publique et pour les hommes et pour les choses; puis les profonds penseurs, les raisonneurs solides en sont les oracles! Hélas! qu'il y a peu d'hommes qui s'élèvent au-dessus de la routine!

Observations de M. Bonnetty.

Ici encore, les *Annales* sont d'accord avec M. Brownson. Oui, la routine est la plaie de l'enseignement philosophique. On a étudié certaines *Institutiones philosophicæ*; on les enseignera, on les fera enseigner; c'est là leur certificat d'utilité ou d'orthodoxie. Et cependant nous pouvons faire ici une restriction. On peut nous croire quand nous disons qu'il n'y a peut-être pas un seul établissement d'instruction publique où l'on ne fasse de nombreuses restrictions, suppressions et changements aux principes établis dans les anciens livres. Le progrès est très-grand depuis 40 ans. Nous pourrions le prouver un jour en faisant la comparaison des différentes éditions de telle *philosophie*. — Quant à dire le nom du plus beau *génie métaphysique de la France*, à qui M. le supérieur de Saint-Sulpice a fait supprimer la meilleure partie de ses *Prælectiones philosophicæ*, nous avouons ne pas le connaître. M. Brownson aurait bien fait de le nommer.

IX

Ce qui nous manque, comme nous l'avons dit souvent à nos lecteurs, ce n'est pas de substituer aux systèmes de philosophie, qui prévalent, un nouveau système de notre propre invention, ou tout autre système entièrement nouveau. Ce que nous demandons, c'est une émancipation complète de tous systèmes faits par les hommes, et une place pour l'exercice libre et indépendant de la Raison en harmonie avec sa nature et ses lois propres. Nous n'avons pas besoin de Philosophie offi-

cielle, de système d'école enseigné comme la Théologie par autorité, système que nos enfants doivent apprendre par routine, et qui toujours rétrécit ou encombre leur intelligence. Nous réclamons la liberté pour la culture et le développement intellectuel. Nous voulons que nos enfants soient formés à un usage solide et vigoureux de la Raison ; mais nous n'avons pas besoin qu'on les initie à une *théorie Ontologique* ou *Psychologique*, aussitôt oubliée qu'apprise, dans laquelle ils doivent comprimer toute leur vie intellectuelle, sous peine de renoncer à la Raison elle-même, parce que cela est absurde. Toute la Philosophie qu'on doit enseigner dans nos écoles, peut se réduire principalement à la *Logique*, à la logique, comme art et comme science ; et tous nos articles sur cette matière ont pour but simplement de corriger la Logique telle qu'elle est maintenant enseignée, et d'établir les principes de Logique comme une science réelle et non comme un simulacre de science. Nous soutenons que la *Logique d'Aristote*, regardée non comme un art, mais comme une science, est essentiellement défectueuse, soit que nous la recevions d'*Aristote* lui-même, soit que nous la cherchions dans les écrits des Scholastiques modernes ou dans ceux du moyen âge. Elle est essentiellement défectueuse, parce qu'elle passe sous silence l'acte *créateur*, et nous pouvons même dire fausse, parce qu'elle puise ses prémisses dans l'*abstrait*, et non dans le *concret*, et qu'elle parle de *conceptions* au lieu d'*intuitions*, et par conséquent de choses existant *a parte rei*. On donne au commencement un faux aperçu de la Raison, qui rend toute science réelle inexplicable, sinon impossible. Nous plaçons un abîme immense entre le *mundus logicus*, ou le *mundus physicus*, ou monde réel, que ni l'art, ni l'habileté, ni le travail ne peut combler. Toutes nos idées, et par conséquent toute notre science, sont représentatives, secondaires, non réelles. L'idée n'est ni la réalité elle-même, ni l'*intuition directe et immédiate de la réalité*, mais elle en est simplement une représentation, une image, ou en quelque sorte, une personnification. En elle vous avez l'acteur jouant le personnage de roi, mais non le roi lui-même. Votre science est purement la science de *conceptions* ; une science d'*abstractions*, et si elle correspond ou

non aux choses telles qu'elles existent, indépendantes de nos conceptions, ou à nos idées subjectives, nous, avec la logique des écoles, nous ne pouvons le démontrer ou le prouver.

Observations de M. Bonnetty.

C'est ici que M. Brownson commence à faire connaître son système et sa réforme philosophique, qu'il fait consister à admettre pour l'âme humaine l'*intuition directe et immédiate de la vérité*. En cela, nous sommes complètement séparés de lui. Il ne voit pas qu'il renouvelle le système de Malebranche, dûment condamné par l'Eglise et par le bon sens. Il ne voit pas qu'il tombe dans une de ces *théories ontologiques* qu'il vient de blâmer. Il ne voit pas que si chacun a l'*intuition directe et immédiate de la vérité*, c'est-à-dire de Dieu, personne n'a le droit de dire à un autre : « Vous vous trompez ; » car celui-ci pourra toujours lui répondre : « C'est moi qui ai la véritable » intuition. » Ou bien on dira : « Nous avons chacun notre » intuition ; elles sont toutes vraies ! » — C'est à peu près ce que prétendent et soutiennent les Rationalistes actuels, et détruisent ainsi la notion même du vrai. — Nous retrouverons au 2^e article cette théorie.

X

Maintenant nous soutenons que c'est nuire à notre jeunesse, nuire à l'esprit humain, et nuire indirectement, sinon directement à la religion elle-même, que de continuer de siècle en siècle d'enseigner *cette logique défectueuse*, qui vicie toute notre science. Ce n'est pas une chose qui regarde les gardiens de la foi seule ; elle regarde même au plus haut degré les parents et les laïques en général. L'Eglise a pleine autorité sur l'instruction et l'éducation religieuse de mes enfants, mais dans leur éducation et leur instruction *logique et scientifique* je dois être moi-même consulté, et j'ai le droit d'intervenir, car l'Eglise ne revendique pas l'autorité dans l'ordre naturel, excepté dans ses rapports avec le surnaturel. Je ne sache pas que le clergé dans ces questions qui n'intéressent que la Raison, le clergé ait en vertu des ordres ou de la mission qu'il a reçus, plus d'autorité que les laïques, et ce qui est incontestable, c'est que la Philosophie qui est encore enseignée dans nos écoles et nos collèges a été puisée à *des sources païennes*. Saint Thomas, au

point de vue philosophique des questions qu'il traite, cite quelquefois même les Mahométans, *Averroës* et *Avicenne*, aussi bien que le païen *Aristote*. Nulle caste, nulle classe d'hommes n'a le monopole de la Raison, car la raison est l'héritage commun de tous les hommes, bien que quelques-uns la cultivent avec plus ou moins de succès que les autres. Si dans une question de philosophie, nous montrons beaucoup de raison, nous avons droit, — pour cette question, — à beaucoup d'estime, que nous portions une mitre ou non, et nos évêques et notre clergé du second ordre ne penseront jamais à maintenir le contraire. Personne même n'osera soutenir le contraire, si ce n'est quelque prétendu philosophe qui, incapable de comprendre nos raisons, cherchera à nous imposer silence par autorité ou en ayant recours à l'*argumentum ad verecundiam*. Nous rendons un très-mauvais service au clergé et nous manquons gravement de respect à nos prélats, quand nous invoquons leur autorité dans des disputes où l'on ne doit reconnaître d'autorité que celle de la Raison, qui est commune à eux et à nous, et dans lesquelles l'Eglise n'intervient pas, à moins que ce soit pour sauvegarder la foi et la morale.

Comme les systèmes de philosophie que nous combattons ne sont pas donnés par la Révélation divine; comme ce ne sont pas, à proprement parler, des systèmes *chrétiens*, qu'ils ne sont pas renfermés dans le dépôt de la foi, mais qu'ils dérivent en réalité de *sources païennes*, nous maintenons que nous avons le droit de les combattre, quand et partout où nous pouvons donner de bonnes et solides raisons pour en agir ainsi, — bien qu'ils aient été enseignés pendant des siècles dans les écoles sous la direction d'ecclésiastiques, séculiers ou réguliers. Pendant des siècles les professeurs catholiques enseignaient dans leurs écoles la théorie *géo-centrique*, ce qui ne les empêche pas d'enseigner maintenant la théorie *héliocentrique*, même, quoique dans certains passages, l'Écriture sainte *semble* la contredire. Dans la foi, ou la doctrine catholique, les catholiques ne changent pas, il ne leur est pas permis de changer; mais dans la science ils changent, et peuvent changer aussi bien dans leurs expositions de la raison que dans leurs expositions des phénomènes du monde maté-

riel. Rien d'humain n'est parfait, la science humaine n'est pas et ne peut être toujours complète, et refuser pleine liberté, sans franchir les limites de la foi, de les changer ou les modifier, serait aussi absurde que de vouloir que l'adulte porte la bavette et la petite chemise qu'il portait dans l'enfance à la salle d'asile. Les *partisans de la routine*, sans doute résisteront à tous les changements et à toutes les modifications, et s'efforceront de porter, d'établir la dispute sur le terrain de l'Eglise, comme ils résistèrent à l'introduction de la théorie héliocentrique du temps de Galilée, et invoquèrent l'aide de l'autorité pour les soutenir; mais nous ne confondrons pas ces demeurants d'un autre âge avec l'Eglise, et nous nous garderons bien de prendre leurs clameurs ou leurs solennelles grimaces pour des décisions ayant force de loi. Tout ce que peut faire l'Eglise dans ce cas, c'est d'exhorter à la charité mutuelle, et dans les contrées où elle exerce le double pouvoir spirituel et temporel, intervenir, si la dispute s'échauffe trop, afin de conserver la paix.

Observations de M. Bonnetty.

Tout en n'adoptant pas certaines expressions, nous reconnaissons qu'il y a bien des considérations fondées dans ces paroles. Mais il y a longtemps que les *Annales* ont proclamé cette indépendance de l'homme dans les choses qui ne tiennent pas à ce qu'il faut croire ou à ce qu'il faut pratiquer. Dès 1849, elles disaient à l'abbé Gioberti :

« Le prêtre en tant que *philosophe*, en tant qu'*homme de génie*, qu'il se nomme Bossuet ou Lamennais, Arnaud ou l'abbé Gioberti, n'a aucun droit, entendez-le, aucun droit de nous imposer, de nous donner sa pensée. Depuis trop longtemps on entend bourdonner à nos oreilles la *religion de Bossuet*, la *religion de Pascal*, comme d'autres disent la *religion de Rousseau*, la *religion de Voltaire*; Bossuet et Pascal n'ont pas plus d'autorité en fait de dogme et de morale, que les derniers venus. Le dogme et la morale doivent nous venir de Dieu; et de Dieu parlant, non pas par le génie de tel ou tel homme, mais de Dieu parlant par une Révélation extérieure et positive, comme l'histoire nous dit qu'il a en effet parlé; parole conservée par la Tradition, et spéciale-

» ment par l'Eglise. Les prêtres n'ont d'autorité qu'en tant
 » qu'ils sont les conservateurs de cette Tradition, et qu'ils nous
 » enseignent ce dépôt confié par le Christ à son Eglise ¹. »

XI

Nous trouvons là une de nos raisons les plus fortes pour nous opposer au *Traditionalisme*, dont M. Bonnetty, rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*, est le principal, sinon en réalité, l'unique organe. Ce Traditionalisme, — s'il signifie quelque chose — signifie que la *philosophie ne tient point son principe de la raison*, et il cherche à la placer sur la même ligne que la *théologie surnaturelle*, comme une discipline qui doit être reçue par autorité. Ce système une fois accepté, mettrait fin à tout développement libre et indépendant de la raison, et après, l'activité de l'esprit provoquée par la dispute, en l'abaissant, amènerait une léthargie spirituelle fatale à toute vigueur intellectuelle, à toute pensée virile, répandrait une uniformité funeste et mortelle sur la race humaine, et ne laisserait ni place, ni motif au moindre exercice intellectuel. Les hommes abandonnés ainsi à l'opération des causes et des effets naturels, n'auraient plus d'activité et d'énergie que dans l'ordre matériel, comme nous voyons que cela arrive sur une large échelle dans le monde non-catholique, où l'on désespère de la raison et de la foi. Toutes nos facultés ne sont développées et fortifiées que par l'exercice, et même notre foi acquiert de la force et de la vigueur uniquement par le combat contre l'erreur et l'hérésie. Dieu, en nous donnant la Révélation, n'a ni suspendu, ni renversé les lois de l'esprit humain; et les chrétiens et les non-catholiques y sont également soumis. Souvent l'hérésie, dans les vues de la Providence, est une occasion de salut pour l'orthodoxie, et les tentations de Satan, si nous savons en user convenablement, servent, comme nous le disent tous les maîtres de la vie spirituelle, à accélérer plutôt qu'à empêcher notre progrès dans la sainteté et notre avancement vers la perfection. Notre Seigneur a voulu que la vie chrétienne fût un combat, un état de guerre, et il exige que nous soyons des soldats braves et disciplinés, et toujours prêts à livrer bataille.

¹ *Annales*, t. XVI, p. 267 (2^e série).

Même dans la société, les guerres de circonstance sont moins funestes à la vertu et au bonheur d'un peuple qu'une paix perpétuelle et non interrompue. La prospérité générale et nos habitudes de plaisir, favorisées par la paix universelle qui régnait dans nos contrées (en Amérique), ont plus contribué à la corruption des mœurs, à la détérioration physique, aux morts prématurées qu'une guerre de trente ans. Ce fut la longue paix d'un demi-siècle qui précéda la Révolution française qui ruina les Etats italiens et corrompit ses peuples; et l'Italie ne se relève de sa dégradation qu'à mesure qu'elle est contrainte de cultiver et d'exercer son génie militaire. Une guerre violente nous forçant de déployer toute notre vigueur pendant des années entières pour conserver notre rang et notre indépendance nationale, servirait beaucoup à purifier notre atmosphère morale, à ranimer nos vertus épuisées et à nous rendre notre énergie virile. Le système moderne de commerce est plus fatal à la santé morale et physique d'une nation que le vieux système militaire, et toutes choses d'ailleurs égales, nous aimerions mieux avoir un soldat qu'un marchand ou qu'un légiste pour premier magistrat de notre état ou de notre nation. Le camp est quelquefois une meilleure école que le comptoir ou la place du change. A peine trouverez-vous dans l'histoire entière un grand et habile gouverneur ou premier magistrat qui ait été seulement versé dans la connaissance des lois. Ce grand homme d'Etat lui-même, le cardinal Ximenès, tout prêtre et archevêque qu'il était, prouva qu'il était au besoin un vrai soldat, comme on le vit dans son expédition d'Afrique. L'Espagne, on peut le dire, crût dans les camps; elle devint grande, noble, chevaleresque, le royaume le plus catholique de l'Europe, sous ses rois et ses hommes d'état guerriers, et ne cessa de s'abaisser, et finit presque par s'éteindre sous la conduite de ses chefs qui n'étaient que des législateurs.

Partout, partout l'unique élément dans lequel l'homme grandit, se développe, devient réellement un homme, devient robuste et vigoureux, c'est celui de la guerre, celui d'un combat quelconque. C'est la paix seule qui succède immédiatement à la guerre, qui satisfaisant pleinement l'activité

engendrée par le combat, est favorable à la grandeur des individus et des nations. L'histoire entière et l'expérience le prouvent. Pourquoi en est-il ainsi? Nous ne chercherons pas à l'expliquer; nous dirons seulement qu'il en est ainsi, et toutes les criaileries du monde ne sauraient faire qu'il en soit autrement. Dans l'ordre même spirituel en ce monde, l'expérience prouve que la persécution la plus violente n'est point aussi fatale qu'une longue paix, non interrompue et une apparente prospérité. Le Catholicisme en France est infiniment plus vigoureux et plus prospère aujourd'hui qu'il ne l'était sous Louis XIV, quand ce célèbre monarque contraignait par les *dragonnades* les huguenots à devenir orthodoxes, et il n'a jamais été plus fort et plus florissant que sous la dernière République. Nous ne doutons pas un seul instant que les présentes persécutions des évêques et des prêtres en Italie ne contribuent à rendre les Italiens bien meilleurs catholiques qu'ils ne l'avaient été depuis l'époque des Médicis. Une petite persécution chez nous ne nous ferait pas de mal. Sans elle il est à craindre que nous ne tombions dans l'état d'inertie dans lequel se trouvent les populations catholiques du vieux monde.

Ce que nous combattons surtout, c'est le *parti pris de nous astreindre à une Philosophie par autorité*, et de nous assujétir ainsi dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, à un enseignement dogmatique. La *Philosophie traditionnelle* est une erreur de nom. Ce qui repose sur toute autre autorité que la Raison n'est pas la philosophie. Ce peut être la foi, ce peut être l'histoire, ce peut être la théologie, il est vrai; mais ce n'est point la philosophie dans le sens moderne que nous donnons à cette expression, car la Philosophie est une science purement rationnelle, et qui repose seulement sur la *raison naturelle* comme sur son principe, ou est du ressort de la raison naturelle, et peut être renfermée en elle. La *philosophie est la science des principes dans l'ordre naturel*, du ressort de la raison naturelle, ou de la raison commune à tous les hommes. Ce qui appartient à l'ordre surnaturel, ou peut être connu seulement par la Révélation surnaturelle, peut jeter de la lumière sur le naturel, et nous aider à l'expliquer et à l'établir d'une manière juste, mais cela est lui-même au-dessus

de la philosophie, et n'en fait partie d'aucune sorte. Les *Traditionalistes* commencèrent par soutenir l'impuissance de la raison à connaître par sa lumière propre les premiers principes ou les vérités nécessaires, sans lesquels il n'y a et ne peut y avoir de science. Ils nous disent que l'homme connaît et peut connaître les premiers principes ou les vérités nécessaires seulement si on les lui enseigne, et que Dieu seul ou la révélation surnaturelle peut les enseigner. Par là ils fondaient la foi sur le scepticisme et la science sur la foi. Ils niaient toute science rationnelle et plaçaient ainsi l'homme hors de la condition même indispensable pour recevoir l'instruction surnaturelle, puisque le surnaturel suppose nécessairement le naturel. En réduisant toute science à la foi, ils rendaient la foi elle-même impossible, et détruisaient précisément ce qu'ils désiraient le plus ardemment retenir et exalter. Ils fondaient leur théorie sur l'impuissance alléguée de la raison, et sur ce fait, que, dans chaque siècle et chaque nation, Dieu s'est fait lui-même le maître du genre humain, par le moyen de ses communications surnaturelles faites immédiatement aux individus, ou transmises de génération en génération par la tradition.

Observations de M. Bonnetty.

Voilà les reproches faits à la Philosophie traditionnelle et aux *Annales de philosophie* en particulier, par M. Brownson. Nous lui répondons :

1° Est-ce bien d'un homme d'honneur, d'un chrétien, d'accuser des écrivains en ces termes : *Ils disent, ils posent en principe*, etc., et de ne citer ni leurs paroles, ni le livre et la page où elles se trouvent ? C'est ce que fait M. Brownson, à l'exemple de tous les Semi-rationalistes, qui ont inauguré cette polémique, qui, il faut l'avouer, leur a parfaitement réussi.

2° Est-ce une chose loyale que de leur attribuer une doctrine qui est le contre-pied de celle qu'ils soutiennent ?

Or, c'est précisément ce qu'a fait M. Brownson. Et, pour le convaincre d'accusation fautive, et par conséquent de calomnie, nous allons répéter ici pour la 3^e et 4^e fois les bases mêmes de la Philosophie des *Annales*.

En 1853, nous disions à la *Civiltà cattolica* ¹ :

¹ *Annales*, t. VII, p. 375 (4^e série).

« Pour nous, avec Mgr Affre, et tous les apologistes pour le
 » fond, nous soutenons que la Raison de l'homme n'a pas pu
 » *inventer Dieu et ses perfections* ; que ce n'est pas elle qui a fait
 » les rapports qui unissent la créature au Créateur, c'est-à-dire
 » que l'homme ne s'est pas *inventé pour lui-même* ce qu'il doit
 » croire et ce qu'il doit faire. *A part ces deux points*, nous lais-
 » sons à la Raison toutes ses prérogatives (t. VIII, p. 108). »

» Est-ce là nier que la Raison ne peut rechercher et trouver
beaucoup de vérités ? Et notez que ces phrases sont prises d'une
 déclaration faite déjà en 1845 (t. XI, p. 440, 3^e série).

» Si nous remontons à notre volume précédent, dans l'arti-
 cle même où nous avons mis les paroles adressées à la *Civiltà*
cattolica (t. VII, p. 469), nous circonscrivions ce que nous re-
 fusons à la Philosophie, dans le droit de *trouver Dieu, l'homme,*
son origine, sa fin, ses devoirs. Pourquoi la *Civiltà cattolica*
 élargit-elle cette question, renfermée par nous dans un cercle
 si sévèrement restreint, et la transforme-t-elle en celle de sa-
 voir si, en général, la Raison peut *trouver quelques vérités* ?

» Comment surtout ne tenir aucun compte des déclara-
 tions si expresses que nous avons faites dans l'examen que
 nous avons publié de la théorie de M. l'abbé Bouix, sous ce ti-
 tre : *Le vrai et le faux traditionalisme* ? C'est là, en effet, que
 nous disions :

« Les Traditionalistes reconnaissent toutes les forces de la
 » Raison pour *juger les notions perçues*. Elles ont les mêmes
 » motifs de jugement que vous pour les notions communes,
 » 2 et 2 font 4. Ils ajoutent seulement que, lorsqu'il s'agit de
 » *dogme et de morale obligatoires* : 1^o ils n'ont pas *inventé* ces
 » notions, mais qu'elles leur ont été *enseignées* ; 2^o qu'en cas de
 » dispute, il n'y aura de vrai dogme et de véritable morale que
 » ce qui aura été *imposé de Dieu*. Vous le voyez, je mets ici les
 » points sur les i, j'espère que vous connaîtrez ainsi les prin-
 » cipes des Traditionalistes, et que s'ils avancent quelque prin-
 » cipe faux, au moins vous le repousserez et le combattrez tel
 » qu'il est (t. VII, p. 120). »

» Pourquoi la *Civiltà* n'a-t-elle pas fait attention à cette ex-
 » position de nos pensées ? »

» Et pour preuve que ce n'est pas seulement dans ces der-

niers temps, et, pour répondre à des attaques récentes, que nous soutenons cette opinion, nous pouvons encore citer des passages plus anciens.

» En 1850, nous répondions à M. l'abbé Freppel :

« Nous avons répété à satiété, que lorsque nous refusons à l'homme *l'invention des vérités*, nous entendons seulement et expressément le *dogme et la morale*, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Et maintenant M. Freppel fait consister la philosophie dans la *logique*, la *dialectique*, le *sylogisme*, tous ces petits amusements inventés par les hommes. Nous répondons donc nettement : Oui, l'homme a pu inventer tout cela ; oui, la philosophie a pu inventer tout cela ; oui, cela peut être séparé de la théologie. — Mais vous, revenez à la question, revenez au *dogme et à la morale*, etc. (t. II, p. 473). »

» En 1847, nous disions, en réponse à dom Gardereau :

« S'il y a une chose que nous ayons dite et redite, c'est la part que nous faisons à la *Philosophie* ; nous avons dit (t. XI, p. 253), et nous répétons encore, que la Philosophie ne peut pas inventer les *dogmes ni la morale*, mais qu'elle peut et doit les commenter, les prouver, en tirer les conséquences, etc. D'où suit la nécessité de poser d'abord en principe et d'enseigner cette obligation où elle est d'avoir recours à la tradition, à la révélation, pour entrer en possession de ces dogmes, qui, comme le dit M. Cousin, *servent ensuite d'étoffe à ses pensées* (t. XVI, p. 289). »

» En 1847, dans un article sur *notre ligne philosophique et théologique*, nous précisions en ces termes tout notre système :

Nous disons aux Rationalistes :

« Vous voulez tirer de la Raison seule les dogmes et la morale, et vous les tirez de la Raison parce que cette Raison est une *incarnation du Verbe*, parce que vous croyez que c'est un *écoulement*, une *émanation de la divinité*, parce que vous croyez que votre Raison est *naturellement, nécessairement, réellement unie à la Raison divine*, dont elle est une véritable *participation*. Or, s'il en est ainsi, il s'en suit que votre Raison est de la *même nature* que celle de Dieu, *participe à la nature de Dieu* ; en un mot, *votre Raison est Dieu* ; et c'est ce que nous appelons *Panthéisme* (t. XV, p. 455). »

» Et un peu plus loin nous donnions plus de précision à nos principes, en ajoutant :

« Dans un de nos précédents cahiers, nous avons exposé tout au long les droits que M. Saisset reconnaît à la Raison et nous avons dit que nous les admettions TOUS, entendez bien, TOUS, excepté que la Raison *peut inventer ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire.* »

» Cette opinion, nous l'avons répétée dans presque tous nos cahiers, nous l'avons exprimée encore très-explicitement dans notre dernière discussion avec la *Revue de l'Instruction publique*. Nous lui disions : « Non, non, mille fois non; nous laissons à la Philosophie la part que M. Cousin lui-même fait à Platon, celle de travailler sur les premières vérités essentielles, de les étendre, de chercher à les comprendre, de les séparer de l'erreur qui les obscurcit; enfin nous ne supprimons RIEN des opérations de la Raison humaine, absolument RIEN, excepté d'être par elle-même et de son fonds prophète, révélateur, Messie, Verbe incarné. Voilà ce que nous refusons à la Philosophie; qu'elle le dise nettement; ces quatre qualités entrent-elles dans sa définition, et faut-il recevoir cette définition sans preuves? Tel est notre dernier mot, et c'est aussi celui de toute la polémique entre l'Eglise et la Philosophie (*ibid.* p. 459). »

» Enfin, en 1843, dès le début de la discussion, dans un article intitulé : *Quelques idées sur un cours de philosophie catholique*, nous disions :

» Et cependant conseillons-nous aux catholiques de rester étrangers aux travaux et aux découvertes de l'esprit humain? Doivent-ils excommunier la Philosophie et les philosophes? A Dieu ne plaise, etc. (t. XI, p. 344). »

» Après toutes ces explications, est-il juste de venir nous dire que la *Civiltà* est séparée de nous parce qu'elle reconnaît que la Philosophie peut découvrir beaucoup de vérités? Vous voyez que nous l'avons dit nous-même, et bien avant vous.

» Et pour en finir, en ce moment, nous ajouterons : La question, telle que nous l'avons posée, c'est-à-dire de savoir, si l'esprit humain a découvert ou inventé seul, les dogmes et la morale enseignés en philosophie, est une question capitale; c'est

la vie ou la mort de la religion dite *naturelle*, que l'on oppose en ce moment à la *religion révélée*.

» Mais, discuter si l'homme possède une Raison ; s'il doit se servir de cette Raison pour apprendre lui-même ou pour enseigner aux autres toutes choses ; s'il est susceptible de Raisonnement ; si cette Raison est ou n'est pas le moyen mis à sa disposition pour apprendre ; si c'est lui et non un autre qui pense, qui raisonne, qui approuve, et autres questions que les *pseudo-Traditionalistes* sont venus nous faire, et pour lesquelles ils se sont érigés en croisés fidèles, nous disons que ce sont là des *puérités*, ou pour le moins des *inutilités*. Oui, suivant nous, ce ne sont pas des questions *sérieuses*. Et nous nous étonnons de voir tant de prêtres laissant de côté les questions majeures et vraiment sérieuses que nous avons posées, s'occuper ainsi de ces amusements dialectiques¹. »

C'est là ce que nous répondions à la *Civiltà cattolica*, qui, comme nos abonnés le savent, après nous avoir attaqué, n'a pas eu la loyauté d'insérer notre réponse.— Nous verrons ce que fera M. Brownson.

Nous avons reproduit sa théorie sur la guerre pour avoir occasion de lui dire que dans ce moment il doit être satisfait. Sa patrie est inondée du sang que fait couler la guerre civile. Nous doutons qu'elle en devienne plus morale.

XII

Mais il est temps d'attaquer la question qui concerne l'*impuissance de la Raison*. Par rapport à quoi la Raison est-elle impuissante ? Est-ce par rapport à l'ordre naturel, ou par rapport à notre destinée naturelle, en supposant que nous ayons une destinée naturelle ? Nous ne saurions le prétendre. Nous savons, non par la Raison, mais *aliunde*, que nous ne sommes pas créés pour une destinée naturelle que nous sommes, par le fait, placés sous une Providence surnaturelle, que nous sommes appelés à une destinée surnaturelle. Mais le fait, que nous sommes sous une Providence surnaturelle, ne détruit ni ne modifie nullement la juste proportion de nos facultés naturelles pour ce qui aurait été notre destinée naturelle, si nous avions été laissés

¹ *Annales*, t. VIII, p. 375 (4^e série).

sous une Providence purement naturelle. Cette juste proportion doit exister, car la parfaite conception d'une fin naturelle d'une créature est ce à quoi sa puissance et ses facultés naturelles sont adéquates, ou ce à quoi l'homme peut naturellement atteindre. La destinée naturelle reste possible, car Dieu, s'il l'avait voulu, aurait pu nous créer et nous laisser dans cet état que les théologiens appellent de pure nature — *status puræ naturæ* — et la destinée naturelle, comme fait, est pour ainsi dire élevée au degré du surnaturel; les facultés naturelles adaptées à cette destinée ne sont pas plus détruites que la nature humaine de Notre Seigneur n'a été anéantie par l'incarnation du Verbe, c'est-à-dire en prenant notre nature. Notre Seigneur était un homme parfait aussi bien qu'un Dieu parfait, et la nature humaine, sous la Providence surnaturelle, reste aussi complète et aussi entière en elle-même que si elle avait été sous une Providence purement naturelle. Comme tout l'ordre naturel est présupposé par le surnaturel, et demeure aussi complet et aussi entier que s'il n'y avait pas eu d'ordre surnaturel, la Raison doit avoir, par rapport à ce qui est purement naturel, tout le pouvoir nécessaire pour connaître et atteindre sa destinée naturelle, ou pour arriver au bonheur naturel d'une créature du rang et du caractère de l'homme dans la pure nature. Le fait du surnaturel n'affecte donc pas le moins du monde la puissance naturelle d'aucune de nos facultés naturelles par rapport à l'ordre naturel.

Observations de M. Bonnetty.

La théorie du naturel et du surnaturel a été plusieurs fois exposée dans les *Annales* dans des termes qui sont presque identiques à ceux de M. Browson¹. Voir en particulier les citations qu'elles ont faites des explications données par le concile de Périgueux à ces paroles : *L'usage de la raison précède la foi*². Nous ferons de plus observer que, même dans l'ordre naturel, c'est Dieu qui a créé l'homme, qui l'a formé de ses mains, qui lui a parlé avant la chute, et qui, suivant la commune opinion, lui a révélé sa fin surnaturelle dès le commen-

¹ Voir en particulier la réponse à une lettre des élèves du séminaire de Langres, t. III, p. 291 (4^e série), et ci-dessus, p. 386.

² *Annales*, t. XVIII, p. 407 (4^e série).

cement. M. Brownson passe toutes ces questions sous silence ; ce sont les Traditionalistes seuls qui les distinguent, laissant à chaque ordre sa place propre.

XIII

L'homme, par la chute, n'a rien perdu de ce qui est essentiel à sa nature, comme pure nature, car l'Eglise a décidé que Dieu aurait pu créer l'homme au commencement tel qu'il naît maintenant, car elle a condamné la 55^e proposition de Baius : *Deus non potuisset ab initio talem creare hominem, qualis nunc nascitur*. Il perdit, il est vrai, l'intégrité de sa nature, aussi bien que la justice surnaturelle dans laquelle il avait été établi ; mais ce qui est entendu par l'intégrité de sa nature est un certain don ou une certaine qualité, qui, sans élever l'homme au-dessus de l'ordre de nature, est cependant *indebita*, ou non due à la nature comme pure nature. La proposition contraire qui affirme que cela lui était dû, la 26^e de Baius : *Integritas primæ creationis non fuit indebita humanæ naturæ exaltatio, sed naturalis ejus conditio*, a été condamnée, et ne pourrait être soutenue. Certainement nous avons été blessés par la chute, mais la blessure que nous avons reçue était dans la perte de la justice surnaturelle et dans le dépouillement de son intégrité, et ce n'est point une blessure dans notre nature elle-même comme pure nature ; ni l'une ni l'autre de ces choses ne lui appartenait en tant que pure nature. Maintenant, comme l'on doit nécessairement en convenir, tout ce qui est nécessaire pour que la créature atteigne sa fin dans l'ordre dans lequel elle est créée, est dû à cette créature, et son Créateur ne saurait le lui refuser ; ainsi Dieu n'aurait pu créer l'homme sans lui donner une Raison adéquate à sa fin dans l'ordre naturel ; et comme cette raison doit encore rester substantiellement la même sans changement, nous nions et nous devons nier l'impuissance, et soutenir la suffisance de la raison dans l'ordre naturel, c'est-à-dire sa suffisance pour nos besoins purement naturels. Saint Thomas, dans le passage le plus fort qu'il ait sur cette matière, fait cette concession, car il dit que l'élite de la race humaine peut connaître la loi naturelle sans le secours de la révélation, et il n'admet la nécessité de la révélation de la loi naturelle que

pour les *ignorants*, ou pour en rendre la connaissance plus facile et plus prompte. C'est en principe la doctrine enseignée par Pélagé par rapport à la grâce, seulement Pélagé commettait l'erreur capitale de l'appliquer à l'ordre surnaturel, ou à la régénération, tandis que saint Thomas se borne à l'appliquer seulement à l'ordre naturel.

Observations de M. Bonnetty.

Tout ce qui est dit ici sur le Baïanisme ne touche pas même à la question présente.

Quant à saint Thomas, nous demandons à M. Brownson, si c'est seulement l'*élite* de la race humaine qui est douée de la Raison complète, et, dans ce cas, que fait-il de ces *ignorants* pour lesquels la Révélation de la loi naturelle est nécessaire. Du moins il devrait conclure que le Traditionalisme est nécessaire pour la plus grande partie du genre humain. L'*élite seule* peut s'en passer; c'est la théorie des Rationalistes.

XIV

On peut soutenir l'*impuissance de la Raison seulement par rapport à notre ordre surnaturel*. Aucun des Pères ou des grands docteurs de l'Église n'a jamais prétendu qu'elle fût impuissante ou insuffisante sous quelque autre rapport. A l'époque où nous nous sentions entraînés vers je ne sais quel *vague Traditionalisme*, nous entreprîmes, dans un des derniers volumes de cette *Revue*, de prouver que la *Raison est insuffisante par elle-même*, et qu'elle est *inadéquate aux besoins de la raison*; mais nous nous trouvâmes bientôt arrêté, et dans l'impuissance d'aller en avant, sans heurter de front quelque décision de l'Église; et après un nouvel examen et une étude plus approfondie des écrits des Pères et des théologiens, nous nous convainquîmes qu'ils n'admettaient pas l'*insuffisance de la Raison*, comme nous l'avions supposé, *dans son ordre propre*, mais seulement dans l'ordre surnaturel. L'homme, par la raison, ne saurait accomplir ou atteindre sa destinée surnaturelle, et si elle est un *guide inadéquat* dans notre état présent, comme nous sommes prêts à accorder qu'elle l'est, ce n'est pas parce que la Raison naturelle est inadéquate aux besoins de la raison naturelle; mais parce que l'homme, dans son état présent, *n'est pas restreint dans ses besoins à l'ordre pure-*

ment naturel. Dans toutes les nations, dans tous les âges, dans tous les temps, chez tous les hommes, nous trouvons des *traces de la primitive Révélation surnaturelle*. Quoique cette révélation aït pu être obscurcie, mutilée, travestie, elle n'a jamais été entièrement perdue, et même, chez le sauvage le plus dégradé, nous trouvons des conceptions qui sont au-dessus du naturel, — preuve irréfragable de ce fait, que la race humaine a reçu au commencement, du Créateur, *une Révélation et des connaissances surnaturelles*. Cet élément surnaturel, qui entre sous quelque forme et dans une certaine étendue dans la vie actuelle de la race humaine, puisque l'on trouve qu'il est commun à tous les hommes, est souvent confondu avec la nature, et c'est sur lui que sont fondées quelques théories modernes, — quelquefois avec une disposition favorable, quelquefois avec une disposition hostile à la religion, — dans l'intention de prouver que toutes les religions et toutes les superstitions ont une origine commune, et sont la *production spontanée* de la nature humaine, le résultat des efforts spontanés de l'homme pour donner *issue* à ce qui s'est passé dans son *intérieur*. Par rapport à cette classe de conceptions, de convictions, de croyances ou réminiscences, la Raison est indubitablement impuissante, et en les confondant avec la nature, nous arrivons aisément à cette conclusion, *que la Raison est insuffisante pour la raison dans son ordre propre*. C'est l'erreur commune des luthériens, des calvinistes et jansénistes, de Baïus, de Jansénius, de Pascal, et même du savant Huet, évêque d'Avranches. C'est cette erreur qui gâte les raisonnements de la plupart de nos ouvrages en faveur de la *démonstration évangélique*, des catholiques comme des non-catholiques.

Observations de M. Bonnetty.

Nous prenons note ici des principes posés par M. Brownson, sur l'universalité des traces de la Révélation primitive. C'est une des premières bases du Traditionalisme et nous pouvons dire que les *Annales*, seules, en ont recherché les preuves et les ont consignées dans leurs pages. Nous sommes aussi d'accord avec M. Brownson quand il dit que la Raison est suffisante *pour son ordre propre*; seulement nous lui reprochons de ne pas essayer même de définir quel est cet ordre propre. Les *Anna-*

les l'ont défini, comme nous l'avons déjà vu. Elles disent : La Raison humaine n'a pas *inventé* ce que l'homme est obligé de croire et de pratiquer; par conséquent *dogmes et morale obligatoires*, voilà ce qu'elle a reçu du Créateur; pour tout le reste, c'est son domaine.

Dans un prochain cahier nous donnerons la 2^e partie du travail de M. Brownson, où malheureusement nous le verrons se rapprocher de l'abbé Gioberti et d'autres auteurs condamnés, en établissant son système de *l'intuition directe et immédiate*.

BROWNSON.

A. BONNETTY.

Traduit par M. l'abbé Blanc.

Histoire catholique.

PREUVES QUE MARGUERITE D'ANGOULÊME, Sœur de François I^{er}, N'EST PAS MORTE PROTESTANTE.

Les *Annales* ont déjà donné de nombreuses preuves des rectifications qu'une étude plus consciencieuse de l'histoire amène tous les jours en faveur de l'Eglise. Il y a peu de livres, pourvu qu'ils soient faits avec impartialité, et en remontant aux sources, qui ne nous fassent connaître quelque circonstance, quelque document nouveau, qui ne viennent combler une lacune, éclaircir un fait obscur, démentir un témoignage calomnieux.

Nous en avons une nouvelle preuve dans un charmant volume que vient de publier M. le comte de Laferrière-Percy, ayant pour titre :

*Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}; son livre de dépenses; 1540-1549, étude sur ses dernières années*¹.

Comme on le voit dans ce titre, la partie la plus neuve de ce volume consiste dans la découverte du *livre de ses dépenses*, tenu sous ses ordres, par Jehan de Frotté, son secrétaire et Contrôleur général des dépenses. Ce livre conservé dans la famille a été communiqué à M. de Laferrière par M. le marquis de Frotté, l'un des descendants en ligne directe du secrétaire de Marguerite. Ceux qui étudient l'histoire de France trouveront dans ce livre des détails nouveaux et très-curieux sur la plupart des personnages qui ont figuré dans les affaires civiles ou religieuses. On y verra surtout avec profit, le grand intérêt que Marguerite, lettrée elle-même, portait aux hommes de lettres. Pour le plan et le but des *Annales*, nous publions ici le récit de ses derniers moments, où se trouvent les preuves les plus démonstratives que Marguerite n'a vécu ni n'est morte protestante, comme quelques auteurs l'ont avancé. C'est une page à rectifier dans les histoires de l'Eglise de cette époque.

A. B.

¹ Vol. in-12 de vin, 236 p.—Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16; prix : 8 fr.

« Nous touchons au 31 août 1549. Ce jour-là, Marguerite signe un dernier ordre : elle fait remettre à madame d'Orsonvilliers un supplément de trente livres pour les étrennes du roi de Navarre, puis le livre de Dépense se referme sur cette dernière pensée pour celui auquel elle avait engagé sa vie ¹.

» Depuis quelques mois sa santé allait s'affaiblissant. Un songe lui révéla le danger de sa position. Comme elle dormait, une très-belle femme lui apparut ; elle tenait à la main une couronne de fleurs, et la lui montrant : « Bientôt sera » vôtre, » murmurait-elle. Cette couronne ne pouvait être que celle réservée aux élus ; Marguerite le comprit ainsi, elle y vit l'avertissement de sa mort prochaine.

» Dès ce moment la vie mondaine cesse pour elle ; elle abandonne l'administration de ses biens au roi de Navarre ; elle renonce à ses occupations domestiques ; elle ne veut plus entendre parler des affaires de personne. Ses pensées sont ailleurs, elles se tournent toutes du côté du ciel. Nous ne pouvons admettre ce que dit Brantôme des appréhensions exagérées qu'elle eut de la mort ; sa vie entière le dément. Dès ses jeunes années, au moment où l'avenir s'ouvrait devant elle avec les promesses les plus riantes, elle se familiarisait déjà avec l'idée de la mort. Seigneur, s'écriait-elle :

Seigneur, quand viendra le jour

Tant désiré

Que je serai par amour

A vous tiré.

Ce jour des noces, Seigneur,

Me tarde tant !

Que de nul bien ni honneur

Ne suis content.

Essayez des tristes yeux

Le long gémir,

Et me donnez pour le mieux

Un doux dormir ².

» A chaque page de ses poésies spirituelles, cette pensée revient. La mort, c'est « le vrai dormir, c'est le très-doux » sommeiller ³. » Jusqu'à la fin, elle l'envisage avec calme et

¹ *Registre de Jehan de Frotté.*

² *Les Marguerites de la Marguerite*, édit. de J. de Tournes, p. 513.

³ *Manuscrit de l'Arsenal*, n° 108.

résignation. Dans les moments de trêve que lui laisse sa douloureuse maladie, elle écrivait d'une main affaiblie :

Je cherche aultant la croix et la désire
Comme aultrefois je l'ay voulu fuir :
Je cherche aultant par tourment d'en jouir
Comme aultrefois j'ay craint sôn dur martyre;
Car cette croix mon âme à Dieu attire :
C'est le chemin très seur pour l'aller voir,
Par quoy les biens qu'au monde puis avoir
Quitter je veux, la croix me doit suffire ¹.

» Elle accepte ses souffrances comme l'annonce de la délivrance ², et quand elle demande que le moment en soit hâté, son fidèle Frotté est là pour lui répondre :

Fault demourer quoique vos maux vous crient ³.

» Une imprudence avança ses jours. Elle était venue habiter sa maison d'Odos en Bigorre. Une comète se montrait alors, elle voulut la voir; le froid la prit, et la bouche lui vint un peu de travers. Son médecin, M^e Scuronis, qui se trouvait auprès d'elle, la fit retirer et mettre au lit ⁴. La gravité du mal ne parut pas tout d'abord; les médecins ne pouvaient croire à une si prochaine catastrophe; elle-même espérait et faisait partager sa confiance à tous ceux qui l'entouraient ⁵. A l'heure du danger son courage ne faiblit pas, elle eut des paroles d'encouragement pour tous ses serviteurs qui fondaient en larmes. Un cordelier, frère Gilles Caillau, l'assista dans ses derniers moments et lui administra l'extrême-onction ⁶. Elle protesta « qu'elle ne s'était jamais séparée de l'Eglise catho-

¹ Bibliothèque impér., *suppl. franç.*, n° 2286, fol. 119.

² *Ibid.*, *suppl. franç.*, dixain adressé à Frotté, fol. 118.

³ *Ibid.*

⁴ V. Brantôme.

⁵

Quam morbus fuerit gravis,
Quo vexata fuit Margaris, exitus
Ostendit satis omnibus,
Atqui nec medicis (sint licet optimi).
Morę hæc nota fuit prius.
Nec se crediderat tam breviter mori,
Verum se incolumem suis
Regina impavido pectore dixerat.

(Oraison funèbre. *Épitaque par Pierre Martel*, p. 142.)

⁶ Frère Louis Caillau, religieux de l'ordre de Saint-François, fut envoyé par Marguerite, en 1546, vers l'abbé de Gimout (*Registre de Jehan de Frotté*).

» lique ; que ce qu'elle avait fait pour les Réformés provenait
 » seulement de compassion ¹. » Trois jours avant sa fin, elle
 perdit la parole et ne la recouvra qu'au dernier moment ; puis,
 embrassant la croix que sa main ne quittait plus, elle s'écria
 par trois fois : Jésus ! Jésus ! Jésus ! Ces paroles avaient été les
 dernières de son frère ; leurs deux âmes, si unies sur terre,
 se rencontrèrent dans ce suprême adieu.

» Au moment où Marguerite fermait les yeux ², les protes-
 tants du Berry achevaient de brûler l'abbaye de Chalivoy ³ ; il
 lui fut épargné d'en être le témoin.

« Hélas ! s'écrie un historien du temps, un témoin oculaire,
 » qui pourroit écrire le dueil que le Béarn et le Foix en a ! Il
 » me semble que le soleil se cache, que le jour devienne nuit,
 » que les muses s'en aillent avec elle, que les doctes ennuyés
 » de vivre défaillent par ce seul coup ! Que dirons-nous du roy
 » privé de sa Marguerite ? Il n'avoit plus ceste ferme façon de
 » vivre qu'il avoit, et alloit variant à tout propos, faisant le
 » mescontent ; et comme ceux qui n'ont accoustumé la mer
 » vont de vaisseau en aultre, cuidant esviter la marine ; ainsi
 » ce pauvre prince fuyoit partout, mais plus avant il alloit, le
 » mal le suivoit ⁴. »

» C'est qu'il y a des trésors que l'on n'apprécie qu'après les
 avoir perdus. Avec Marguerite l'âme du foyer était partie, la
 douce poésie s'était envolée sans retour. Henri d'Albret, resté

¹ Florimond de Remond, *Histoire de l'hérésie*, p. 856.

² Elle mourut le 21 décembre 1549.

³ V. Raynal, *Hist. du Berry* ; Catherinot, *le Protestantisme en Berry*.

⁴ Olhagaray, *Hist. du Béarn*, p. 506.

Voici ce que dit de Marguerite un autre historien du temps : « En l'année
 susdite, passa de ce siècle en plus heureux le comble de tout honneur et vertu,
 mirouer des saintes occupations, miracle d'entendement féminin, la précieuse
 perle de la couronne de France, Madame Marguerite de Valois, sœur, femme et
 tante de rois ; laquelle, pour le savoir en son sexe amirable, pour l'hospitalité
 et recueil fait à toute manière de gens de bon esprit, pour la charité envers les
 pources et libéralité envers tous, magnanimité en ses aversités et excellente mo-
 destie en prospérité, ha tant obligé toute la postérité a soy louer et celebrer
 perpetuellement, qu'il semble qu'elle ayt effacé et obscurci la renommée de
 toutes les vertueuses et sages dames et princesses qui oncques ont vescu. » (*His-
 toire de notre temps, par maistre Paradin et par luy mise en françois*. Lyon,
 Jean de Tournes, in-16, p. 732).

seul, perdait plus encore que le charme de son existence, il perdait la douce influence de l'ange gardien qui tout bas souffle les bonnes pensées, les nobles inspirations.

» Les obsèques de Marguerite eurent lieu avec beaucoup de pompe dans l'église de Lescar. Le roi de Navarre en avait réglé l'ordre : le vicomte de Lavedan conduisait le convoi, le vice-chancelier de Navarre et les trois plus anciens conseillers tenaient les coins du drap mortuaire, le comte de Carmain¹ portait la couronne, deux gentilshommes le sceptre et la main de justice. A l'église, le roi, les princes du sang, tous les grands seigneurs se firent représenter ; mais le vrai deuil fut mené par les poètes. Comment les nommer tous ? Charles et Louis de Sainte-Marthe, Jean Dorat, Antoine Baif, Pierre des Mireurs et ces trois jeunes Anglaises, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour², les élèves du comte d'Alsinois³, qui consacrèrent cent distiques latins en l'honneur de Marguerite. Pour la chanter, Ronsard rencontre sa plus gracieuse, sa plus suave inspiration :

Bien heureuse et chaste cendre,
Que la mort a fait descendre
Dessous l'oubly du tombeau,
Tombeau qui vraiment enserre
Tout ce qu'avoit nostre terre
D'honneur, de grâce et de beau,
Comme les herbes fleuries
Sont les honneurs des prairies,
Et des préz les ruissetz,
De l'orme la vigne aimée,
Des bocages la ramée,
Des champs les bledz nouveletz,

¹ Louis de Carmain, comte de Negrepelisse, descendait de Jean de Carmain, marié en 1427 avec Isabeau de Foix ; la terre de Carmain est vulgairement appelée Caraman.

² V. *Le Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre*. Paris, 1551.

³ Denisot se vente heuré
D'avoir oublyé sa terre
Quelquesfois, et demeuré
Trois ans en vostre Angleterre.

(Aux trois sœurs, Anne, Marguerite, Jane de Seymour, princesses anglaises, ode par Pierre Ronsard, Vandomois) (*Ibid.*).

Ainsi tu fus, ô princesse !
 (Ainçois plutost, ô déesse !)
 Tu fus la perle et l'honneur
 Des princesses de nostre âge,
 Soit en splendeur de lignage,
 Soit en biens, soit eu bonheur.

» En présence de cette tombe, Frotté ne pouvait rester muet. Las ! s'écrie-t-il,

Las ! je ne puis (tant sont foibles mes sens)
 Vous collauder, esprit de Marguerite,
 Ny exprimer de vous ce que je sens ;
 Car vostre los (louange) si grand gloire mérite,
 Que par ma voix et ma veine petite
 Narrer ne puis ce qu'en ont'veu mes yeux.
 Mais quand plaira au souverain des dieux
 M'oster le dueil que pour vous tant me serre,
 A vous louer feray encore mieulx
 Que n'ay servy vostre corps en la terre ¹.

» Brantôme nous dit « qu'elle mourut bonne chrétienne et catholique contre l'opinion de plusieurs. » D'autres auteurs contemporains l'affirment également ; mais de son vivant, de vagues accusations de Protestantisme se sont produites, elles sont restées attachées à sa mémoire. Aux yeux des Catholiques d'alors, son intervention persévérante en faveur des proscrits et des persécutés a paru suspecte, sa commisération entachée d'hérésie. De leur côté, les Protestants ont contribué à maintenir ces préventions en la compromettant par leurs louanges. « Tous les yeux sont fixés sur vous, » lui écrivait Capiton ². — « Je cognois les dons, lui disait Calvin, que Nostre Seigneur a mis en vous, et comment il s'est servy de vous et vous a employé pour l'avancement de son règne ³. »

» Qu'y a-t-il de vrai dans ces attaques et dans ces éloges ? C'est une de ces questions qu'on ne peut décliner et sur lesquelles il faut avoir une opinion faite. A trois époques de la vie de Marguerite, dans sa jeunesse, dans son âge mûr et dans ses dernières années, trois hommes ont eu une influence marquée sur son esprit, sur ses tendances. Tous trois, entrés dans son intimité, ont abordé, ont discuté avec elle toutes les idées

¹ Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la royne de Navarre*, p. 128.

² *Sunt in te omnium oculi defixi.*

³ *Lettres de Calvin*, édit. Bonnet, t. 1, p. 112.

de rénovation religieuse qui alors agitaient le monde. Ces trois hommes, il suffit de les nommer, ce sont Briconnet, l'évêque de Meaux, avec lequel elle a entretenu une correspondance si intime; Le Fèvre d'Étaples, dont elle recueillit la vieillesse; enfin Gérard Roussel, son aumônier, dont elle fit d'abord un abbé de Clairac, plus tard un évêque d'Oleron.

» Si nous parvenons à déterminer jusqu'à quel point ces trois hommes se sont engagés dans la voie nouvelle, peut-être pourrions-nous plus facilement préciser dans quelle limite Marguerite y est entrée elle-même.

» Guillaume Briconnet accueillit d'abord dans son diocèse de Meaux tous ceux que la crainte de la Sorbonne et des persécutions forçait à quitter Paris; mais il fut loin de tenir les espérances qu'ils avaient mises en lui. La pente de son esprit le portait à-la rêverie contemplative, à un vague mysticisme. Au premier avertissement de l'Église, il protesta de son orthodoxie, il en donna des gages. « Nulle part on ne vit, dit un » historien protestant moderne ¹, un homme engagé si avant » dans la réforme et si savamment pieux, tourner aussi brusquement contre elle. » — « Il souilla, dit de Bèze, par une » honteuse palinodie, la gloire d'une belle fidélité. »

» De quoi était-il donc coupable, cet évêque, « plus occupé de » plaire aux hommes qu'à Dieu ²? » Il avait dans plusieurs décrets ordonné des prières pour les morts, recommandé l'invocation de la Vierge et des saints; il avait défendu d'acheter, d'emprunter, et de lire les livres de Luther; enfin il avait fait défense aux curés de son diocèse de laisser prêcher les Luthériens ³.

Le comte H. de LAFERRIÈRE-PERCY.

(La suite au prochain cahier.)

¹ Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réforme*, t. III.

² *Vie de Gérard Roussel*, par Schmidt.

³ Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briconnet*.



Compte rendu.

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

Le peu de place qui nous reste ne nous permet pas d'être bien long dans cette revue des travaux qui sont entrés dans ce volume; mais nos lecteurs en ont déjà senti l'importance.

En première ligne il faut placer cette *allocution* pontificale récemment prononcée devant les évêques du monde entier, et dans laquelle Pie IX avertit le monde chrétien que l'une des plaies qui rongent la société actuelle, c'est la renaissance *des monstrueuses erreurs des anciens*: avertissement solennel à tous ceux qui font profession d'enseigner *ces anciens*; de plus, le Pontife stigmatise ces professeurs « qui n'ont pas honte d'affirmer » que les matières philosophiques et la science des mœurs ainsi » que les lois civiles, peuvent et doivent être indépendantes de » la *révélation*. » Ceci est la condamnation expresse de tous ces cours de philosophie qui ont un *traité de morale*, après avoir expressément dit dès le préambule qu'ils ne s'occupent que des *vérités indépendantes de la révélation*. C'est à cela que se rapporte encore cet avis de n'employer dans l'enseignement que la *méthode salutaire*. Il n'y a de méthode salutaire que celle dont le souverain Pontife vient de poser ici les deux principales bases. Quand est-ce que tous les professeurs de philosophie mettront tous ces conseils en pratique?

Nos lecteurs ont dû lire avec profit la *lettre pontificale* aux évêques belges relative au Traditionalisme des professeurs de l'Université catholique de Louvain, et surtout les curieuses lettres du cardinal d'Andréa, où nous voyons avec étonnement quelle opposition, quelles menées, quelles intrigues on emploie pour perpétuer des méthodes et des systèmes qui, quoi que l'on puisse alléguer pour elles, ont conduit les esprits dans le cercle d'idées où nous les voyons en France et principalement en Italie, et fait aux vérités chrétiennes la position où elles se trouvent. Aucun autre recueil n'a osé reproduire ces pièces officielles si intéressantes, sans doute *propter metum*.....

Non content de faire connaître à nos abonnés l'état de la question philosophique en Belgique, nous pouvons dire que nous les avons mis à même de la juger telle qu'elle est en France, et encore en Amérique et en Angleterre. Ils voient là, par des citations loyales et non contestables, par quels obscurs et dangereux principes on s'y oppose à cette réforme des études philosophiques et littéraires d'où dépend très-certainement l'avenir plus ou moins prospère du Christianisme et de toute la société civile.

Nous ne ferons que signaler les curieux documents donnés sur le voyage de saint Paul en Espagne, sur les rapports des Juifs avec les Romains, sur la pression tyrannique et *démoniaque* (c'est le terme des historiens païens) de la religion romaine, — sur la valeur des écrits de Grégoire de Tours, — sur l'existence d'évêchés en Bretagne dès le 3^e siècle, — sur les dates consulaires, — sur l'origine des idées, d'après Tiedemann et M. Flourens, — sur la métempsychose de Jean Reynaud, etc. Nous pouvons dire que sur toutes ces questions les lecteurs des *Annales* ont acquis une connaissance exacte, qui peut leur servir à réfuter toutes les erreurs, et à parler des principales questions historiques ou philosophiques qui occupent en ce moment les esprits.

L'espace nous manque pour parler des autres travaux, et de ceux très-intéressants qui entreront dans le prochain volume. Nous dirons seulement que M. Oppert nous a donné la traduction première d'une très-longue inscription assyrienne racontant toutes les actions du roi *Sargon*, dont l'existence n'était connue jusqu'ici que par une ligne extraite des prophéties d'Isaïe.

A. BONNETTY,

Directeur-Propriétaire des *Annales*.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

A

Adrien; lettre de ce pape à Charlema-
gne, 132; ses litanies. 134
Alexandre Polyhistor, historien des Juifs
est précepteur de P. Lentulus, le com-
plice de Catilina; il a pu lui parler de la
prophétie de Danielsur les 3 cornes, que
celui-ci adapte aux 3 Cornélius. 344
Alexandre III; lettre de ce pape sur la
trêve de Dieu. 107
Alexandre (M.); que les Juifs ont of-
fert leurs livres comme ceux des Si-
llyles, 21; pense que les 3 Cornélius
de Lentulus sont tirés des 3 cornes de
Daniel, 24. 343
Amérique; état et progrès de la philo-
sophie traditionnelle (1^{er} art.) 430
Andréa (le card.); lettre au cardinal
Antonelli sur ce qui s'est passé au
sein de la Congrégation de l'Index
sur le traditionalisme belge, 172;
plaintes contre les intrigues du P.
Perrone, 174; offre sa démission
de Préfet de la Congrégation de l'In-
dex, *ib.*; réponse du cardinal Anto-
nelli, 175; autre lettre où il donne sa
démission, 176; autre lettre expli-
quant l'encyclique de Pie IX aux
Evêques belges sur cette question,
238; approbation donnée à la tra-
duction du *Nouveau Testament* de
M. l'abbé Glaire. 303
Angleterre; état et progrès de la phi-
losophie traditionnelle (1^{er} art.). 430
Anselme (S.); sur la prédication de S.
Paul en Espagne. 289
Antonelli (le card.); lettre au cardinal
d'Andréa sur sa démission de Préfet
de la Congrégation de l'Index. 175
Aprien; sur la prophétie des Sibylles pro-
mettant l'empire aux 3 Cornélius. 343
Aristote; critique de son influence
dans les études. 440
Armand (M. l'abbé); critique d'une
proposition que la loi humaine se-
rait une *participation de Dieu*. 329
Asclépiade; prodiges à la naissance
d'Auguste. 353
Athanase (S.); sur la prédication de
S. Paul en Espagne. 285

Augure du salut à Rome. 354
Auguste; prodiges arrivés à sa nais-
sance; prédiction que le maitre de
la terre était né. 351
Augustin (S.); sur son prétendu carté-
sianisme, par le P. Ventura. 75

B

Barral (M. l'abbé de); traditions sur la
formation de l'homme, dans l'île de
Borneo, 242; la vraie science sur l'o-
rigine des idées, sur la ressemblance
de l'homme avec l'Orang-Outang, et
sur l'unité de l'espèce humaine. 259
Baudry (Mgr); déclaré chef du *rationa-
lisme chrétien*. 391
Bède; sur la prédication de S. Paul en
Espagne. 291
Beuf (M. l'abbé); réfutation des doc-
trines de Jean Reynaud sur le dogme
de la chute et sur la *métempsy-
cose*. 378
Blanc (M. l'abbé); curé de Domasan,
analyse du livre du P. Newmann: *le
catholicisme travesti par ses ennemis*,
208; explication et traduction de la
dissertation du P. Garacci d'un verre
trouvé dans les catacombes, 364; tra-
duction de la dissertation de M. Brown-
son sur le rationalisme et le tradi-
tionalisme (1^{er} art.). 430
Blau (M.); explication de diverses ins-
criptions phéniciennes. 37
Bonnetty (M.), directeur des *Annales*;
quelques documents historiques sur
la religion des Romains et sur la
connaissance qu'ils ont pu avoir des
traditions bibliques, par leurs rapports
avec les Juifs, formant un supplément
à toutes les histoires romaines (1^{er}
art.) 7, (2^e art.) 333; analyse des *Let-
tres au P. Dechamps* de M. l'abbé Pel-
tier, 65; sur le *livre d'Hénoch*, 116;
sur le *parfum de Rome*, de M. L. Veuil-
lot, 127; table analytique de tous les
articles et toutes les planches du *dic-
tionnaire de diplomatique* publié dans
les *Annales*, 140; sur l'encyclique de
S. S. Pie IX aux évêques belges, sur
les discussions philosophiques des
évêques de ce pays, 165; examen et

- critique de la manière dont les diverses revues ont reçu les 7 propositions ontologiques condamnées par le Saint-Office, 166 et 325; note sur la philosophie de S. Thomas et sur celle du P. Ventura, 217; sur la lettre du cardinal d'Andréa expliquant l'*encyclique* de Pie IX aux évêques belges, 238; appendice sur les *idées innées*, 266; complément des documents qui prouvent que l'apôtre S. Paul a prêché l'Évangile en Espagne, 275; sur la traduction du *Nouveau Testament* de M. l'abbé Glaire, approuvée par la Congrégation de l'Index, 302; critique de l'exposé que fait la *Revue de l'année religieuse* de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, de la philosophie traditionnelle et du rationalisme chrétien, 381; exposition essentielle des diverses acceptions philosophiques du mot *sur naturel*, 386; sur l'*allocution* prononcée par S. S. Pie IX dans le consistoire du 9 juin 1862 à l'occasion des martyrs japonais, 415; critique de l'exposé que fait M. Brownson dans sa *revue*, de la philosophie traditionnelle (1^{re} art.), 430; sur le livre *Marguerite d'Angoulême*, de M. de Laferrière-Percy, 465; compte-rendu aux abonnés. 472
- Bornéo**; traditions sur la formation de l'homme. 242
- Boix** (M. l'abbé); reproche qu'il adresse à tort aux *Annales*, 181; preuves qu'il a parlé comme elles, 182; invitation à rectifier ses paroles, 183; note de sa *revue* démentie par le cardinal d'Andréa, 240; emprunt fait à sa *revue* des documents prouvant que S. Paul a prêché en Espagne, avec compléments, 275; critique d'une proposition de sa *revue des sciences ecclésiastiques* sur la *participation de Dieu*, 328; ne répond pas à notre demande. 330
- Boys** (M. Alb. du); analyse de son 3^e vol. de l'*histoire du droit criminel*. 310
- Bretagne** (basse); avait des évêchés au 5^e siècle. 198
- Briffault** (M. Eug.); mis à l'index. 404
- Brownson** (M.) directeur du *Brownson's Quarterly*; traduction et critique de son article sur le rationalisme et le traditionalisme (1^{re} art.), 430; admet le principe ontologiste de l'intuition directe de Dieu. 449
- Brugsch** (M.); analyse de ses découvertes en Égypte, 30; monuments d'astronomie égyptienne. 33
- C**
- Callisthènes**; sur les observations astronomiques que l'on dit qu'il envoya à Aristote. 318
- Canonisation des martyrs japonais**; description de la cérémonie. 405
- Catechismo-politico**; mis à l'index. 84
- Catilina**; sa conjuration annoncée par des présages, 337; immole un esclave dont il boit le sang avec ses complices. 338
- Cavour** (M. Gust.); réponse à propos de l'abbé Rosmini. 331
- Charencey** (Hyac. de); sur l'unité d'origine du genre humain; réfutation de l'ouvrage de MM. Nott et Gliddon: *Types of mankind* (5^e et dernier art.). 254
- Charlemagne**; ses rapports avec le pape Adrien, 129; son épitaphe de ce pape. 134
- Chastel** (le P.); exposé de son système dans un prospectus. 396
- Cicéron**; texte où il dit que les Juifs avaient un grand pouvoir dans les assemblées du peuple romain, 26; ce qu'il pensait de la religion des Juifs, 28; sur la prophétie des Sibylles promettant l'Empire aux 3 Cornélius, 341; influence des prodiges sur toutes les affaires de son consulat, 346; sa harangue religieuse au peuple romain lors du supplice des complices de Catilina, 348; sur les pratiques occultes de son ami Nigidius. 353
- Clément** (S.); sur le voyage de S. Paul en Espagne. 284
- Cohen** (F.); mis à l'index. 84
- Correspondant** (le); sur les 7 propositions condamnées par le Saint-Office. 325
- Cucca** (l'abbé); mis à l'index. 84
- Cyrille de Jérusalem** (S.); sur la prédication de S. Paul en Espagne. 285
- D**
- Daniel**; sa prophétie des 3 cornes, rapprochée de la prophétie des Sibylles sur les 3 Cornélius. 343
- Dechamps** (le P.); analyse des lettres que lui a adressées M. l'abbé Peltier. 70
- Démons**; leur crainte dirigeant les affaires romaines. 336
- Denys d'Halicarnasse**; sur la recherche des livres des Sibylles. 20
- Dexter**; sur la prédication de S. Paul en Espagne. 288
- Diction. de diplomatique des Annales*;

table analytique de tous les art. 140
 Dioclétien; découverte des tables munici-
 pales de son règne. 244
 Diodore; sur les rapports des Juifs et
 de Pompée. 357
 Dion Cassius; sur les félicitations que
 reçut Néron après le meurtre de sa
 mère, 280; sur l'esclave immolé
 dont Catilina boit le sang, 339; sur
 le démon dont le présage décida Ci-
 céron à mettre à mort les complices
 de Catilina, 347, 350; sur les prédica-
 tions faites à la naissance d'Auguste,
 352; sur le Dieu des Juifs, et la prise
 du Temple. 357
 Doctrine chrétienne; tableau de tous
 les articles qu'elle comprend. 270
 Doney (Mgr), évêque de Montauban;
 approbation donnée aux *lettres au*
P. Dechamps, de M. l'abbé Peltier. 66
 Duilhé de Saint-Projet (M. l'abbé); ci-
 tation et critique de son exposé de
 l'école traditionaliste et de l'école
 des rationalistes chrétiens. 351

E

Ecole des Carmes; décret qui y crée
 des bourses pour desservir Sainte-
 Geneviève, 404; Voir Hugonin.
 Egypte; découvertes faites par M. Bru-
 gsch, 30; monument d'astronomie, 33;
 sur la 2^e expulsion des Pasteurs. 36
 Epinois (M. Henri de l'); sur la valeur
 des écrits de Grégoire de Tours. 85
 Epiphane (S.); sur la prédication de
 S. Paul en Espagne, 285
 Espagne; documents historiques qui
 prouvent que S. Paul y a prêché l'E-
 vangile. 275
 Eusèbe; sur la délivrance de S. Paul.
 285

F

Fastes consulaires; leur importance,
 leur classification pendant les six
 premiers siècles de l'Eglise. 245
 Fenestella; texte sur la recherche des
 livres des Sibylles. 20
 Florus; sur l'esclave immolé dont Ca-
 tilina boit le sang, 340; sur la prophé-
 tie des Sibylles promettant l'em-
 pire aux 3 Cornélius. 24, 342
 Flourens (M.); sur l'origine des idées,
 sur la ressemblance de l'homme
 avec l'Orang-Outang, et sur l'unité
 de l'espèce humaine. 259
 Fortunat; sur la prédication de S. Paul
 en Espagne. 289
 Freppel (M. l'abbé); critique de ce
 qu'il dit que la raison est une *parti-*
cipation de la lumière divine. 433

G

Garibaldi; pressant que le cœur de
 l'homme est une *émanation de Dieu*.
 197
 Garucci (le P.); explication d'un verre
 trouvé dans les catacombes. 365
 Gaume (Mgr) analyse de son *Caté-*
chisme des mères, ou tableau de la
 doctrine chrétienne. 268
 Gélase; examen de son texte contre
 la prédication de S. Paul en Espagne.
 296
 Gerbet (Mgr); sur son *Esquisse de Rome*
chrétienne, par M. L. Veuillot. 127
 Glaire (M. l'abbé); annonce et préface
 de sa *traduction du Nouveau-Testa-*
ment. 302
 Gondon (M. Jules); analyse de sa tra-
 duction du *Catholicisme*, etc. du
 P. Newmann. 208
 Gousset (S. E. le card.); approbation
 donnée aux *lettres au P. Dechamps*,
 de M. l'abbé Peltier. 66
Gracure. Fac-simile d'un verre trouvé
 dans les catacombes et représentant
 S. Pierre et S. Paul. 366
 Grégoire le Grand (S.); sur la prédi-
 cation de S. Paul en Espagne. 289
 Grégoire de Tours; de la valeur de ses
 écrits. 35
 Grégoire VII; sur la prédication de S.
 Paul en Espagne. 292
 Guibert (Mgr), archevêque de Tours;
 lettre sur les 7 propositions onto-
 logiques condamnées par le Saint-
 Office. 325
 Guillaume d'Aquitaine; sa séparation
 d'avec Charlemagne. 135
 Guyot (M. Lud.); analyse de l'*Histoire*
du droit criminel de M. du Boys. 310

H

Halleguen (M. le docteur); preuves de
 l'existence d'évêchés gallo-romains,
 au 5^e siècle, dans la Basse-Bretagne.
 198
 Hervée; sur la prédication de S. Paul
 en Espagne. 290
 Hénoch; origine de son livre prétendu,
 par M. Volkmar, 116, composé l'an
 132 de Jésus-Christ. 118
 Hervilliers (M. de l'); étude sur la Paix
 et la Trêve de Dieu (4^e et dernier art.),
 95; analyse du *Catéchisme des mères*
 de Mgr Gaume. 268
 Hippolyte de Porto (S.); sur le voyage
 de S. Paul en Espagne. 284
 Hugonin (M. l'abbé), directeur de l'école
 des Carmes; rationaliste chrétien;
 son ontologisme mis en rapport avec

- les propositions condamnées par le Saint-Office. 391
- Hyrcan (Jean); son alliance avec les Romains. 18
- I**
- Idées; leur origine; elles ne sont pas innées, d'après Tiedemann et M. Flourens. 260
- Index; pièces officielles exposant tout ce qui s'est fait au sein de cette Congrégation, concernant le Traditionalisme belge, et pour quelle cause le Préfet, Card. d'Andréa, a donné sa démission, 171; livres condamnés, 84, 404
- Innocent I; examen de son texte contre la prédication de S. Paul en Espagne. 295
- Irénée (S.); sur la résurrection. 377
- Isaïe; texte qui prouve que Zoroastre n'était pas monothéiste, 63; verre des catacombes représentant son supplice. 366
- Isidore de Séville (S.); sur la prédication de S. Paul en Espagne. 289
- J**
- Januarius Nepotianus; texte sur l'expulsion des Juifs de Rome, 142 ans avant Jésus-Christ. 15
- Japonais (les martyrs); description de la cérémonie de leur canonisation, 405; allocution du Pape à cette occasion, 415; adresse des évêques. 430
- Jean Chrysostome (S.); sur la prédication de S. Paul en Espagne. 285
- Jérôme (S.); sur la prédication de S. Paul en Espagne, 287; sur le genre de mort d'Isaïe. 373
- Jérusalem; détails nouveaux sur sa topographie. 123
- Joséphe; sur la guerre de Pompée contre les Juifs et la prise du Temple, 25 et 359; sur les rapports des Juifs avec Néron, et la protection que leur accorda Papea. 281
- Journal de la société orientale allemande*, extraits du t. xiv (1^{er} art.), 29 (2^e art.). 116
- Journal littéraire de Liège*; ne traduit pas les 7 propositions condamnées par l'Index, 166. — Inconvenante attaque contre les professeurs de Louvain. 189
- Judas Macchabée; son alliance avec les Romains. 9
- Juifs; documents historiques sur les rapports qu'ils ont eus avec les Romains et la connaissance que ceux-ci ont eue de leurs livres (1^{er} art.), 7; 1^{re} alliance, 163 ans avant Jésus-Christ, 19; 2^e alliance par un décret du Sénat, 160 avant Jésus-Christ, 11; autre alliance, 143 avant Jésus-Christ, 13; chassés de Rome parce qu'ils corrompaient les mœurs romaines par leur culte, 139 avant Jésus-Christ, 14. Lettre d'un consul romain en leur faveur, 16; 4^e alliance, avec décret, 129 ans avant Jésus-Christ, 18; leurs livres apportés à Rome parmi ceux des Sibylles, 70 ans avant Jésus-Christ, 19; leur temple pris par Pompée, 62 ans avant Jésus-Christ, 25; sont en si grand nombre à Rome qu'ils influencent les assemblées du peuple, d'après Cicéron, 58 ans avant Jésus-Christ, 26; (2^e art.), un historien juif est à Rome le précepteur de Lentulus le complice de Catilina, 340, 344; nouveaux détails sur la prise de Jérusalem par Pompée, 355; leur Dieu, d'après Dion Cassius, 358; leur histoire par Strabon et Nicolas; œuvres perdues, 362
- Julius Marathus; sur le prodige qui annonçait que la nature enfantait un roi au peuple romain. 23 et 351
- Julius Obsequens; sur les présages annonçant la conjuration de Catilina. 337
- Julius Paris; texte sur l'expulsion des Juifs à Rome, et sur Jupiter Sabasius qui est le dieu Sabaoth. 14
- Justin; sur l'alliance des Juifs avec les Romains. 12
- L**
- Latou (M. l'abbé); documents qui prouvent que S. Paul a prêché l'Évangile en Espagne. 275
- Lecoy de la Marche (M.); analyse de son livre : *De l'autorité de Grégoire de Tours*. 85
- Lentulus (Publius Cornélius Sura); un des complices de Catilina; croit à une prophétie des Sibylles qui promettait l'empire aux 3 Cornélius, 24 et 341; probabilité de la connaissance de la prophétie des 3 cornes de Daniel, 343; a eu pour professeur un historien des Hébreux. 344
- M**
- Malou (Mgr), évêque de Bruges; son action contre les professeurs de Louvain, d'après le card. d'Andréa préfet de l'Index, 172; le card. lui conseille de modérer son feu et son imprudence. 177

- Maret** (M. l'abbé); critique de ce qu'il dit que l'homme participe à Dieu. 434
- Mariana**; sur la prédication de S. Paul en Espagne. 293
- Martin** (M. Th. Henri); sur les observations astronomiques envoyées en Grèce par Callisthènes. 318
- Martyrologes** romain et gallican de Bède, d'Usuard et d'Adon, sur la prédication de S. Paul en Espagne. 291
- Mertian** (M. l'abbé); annonce de son *Explication des Évangiles*. 324
- Métaphraste**; légende sur le séjour de S. Paul en Espagne. 298
- Mistrali** (F.); mis à l'index. 404
- N**
- Néron**; inscription trouvée en Espagne où on lui attribue d'avoir aboli le christianisme, 277; textes ayant rapport à la liberté qu'il accorda d'abord à S. Paul, 279; ses rapports avec les Juifs, et la protection qu'il leur accorda, 281; ce que S. Paul dit de la conversion des gens de sa maison. 282
- Newmann** (le P.), oratorien; analyse de son livre: *Le catholicisme travesti par ses ennemis*. 208
- Nigidius Figulus**; s'occupant de pratiques occultes, prédit qu'un maître était né à la terre, 352; ses qualités, son influence sur Cicéron et les affaires de Rome, 353; qualifié de magicien par Eusèbe, *ib.*
- Nouveau-Testament**; traduction de M. l'abbé Glaire, approuvée par le *Saint-Siège*. 302
-
- Ontologisme**; comment les 7 propositions ontologiques condamnées par le Saint-Office ont été publiées et recues par les diverses revues, 165; autres documents sur ces propositions. 325
- Oppert** (M. Jules); sur l'Honover, le verbe créateur de Zoroastre. 41
- Orang-Outang**; diffère essentiellement d'avec l'homme. 261
- Oriens**; nom donné au Messie. 370
- P**
- Palais des Césars** à Rome; fouilles et découvertes qui y sont faites aux frais de l'empereur Napoléon, 84; suite, 164; suite, 244; suite. 323
- Participation** de Dieu; erreur combattue dans la *recue* de M. l'abbé Bouix 328; dans M. l'abbé Freppel, 433; dans M. l'abbé Maret. 434
- Passaglia** (le P.) Jésuite et aujourd'hui l'abbé; son exposé de la cause du traditionalisme de Louvain devant la Congrégation de l'Index, 178; sur les 7 propositions condamnées par le Saint-Office. 331
- Pasteurs**; sur leur 2^e expulsion de l'Égypte. 36
- Paul** (S.); documents tirés des Pères et des historiens qui prouvent qu'il a prêché l'Évangile en Espagne, 275; peint sur un verre trouvé aux catacombes. 366
- Pearson**; sur l'époque de la délivrance de S. Paul et de sa prédication en Espagne. 281
- Pelletier** (M.) chanoine d'Orléans; approbation donnée au traditionalisme de M. l'abbé Peitier. 68
- Peltier** (M. l'abbé); analyse et extraits de ses *lettres au P. Déchamps*, 65; approuvées par son E. le cardinal Gousset, par Mgr Doney et quelques prêtres distingués. 66
- Perrone** (le P.); signalé par le cardinal d'Andréa comme ayant attaqué vigoureusement et avec esprit de parti les professeurs de Louvain, 172; sa lettre impertinente au P. Modena, *ib.*; prend une grande part à ce que le décret contre Cousin ne soit pas promulgué, 174; sa volonté prévalant sur celle du Souverain-Pontife, d'après le cardinal d'Andréa. 174
- Phéniciens**; sur plusieurs inscriptions expliquées par M. Blau. 37
- Philosophie chrétienne**; exposé du P. Ventura (2^e art.), 74; (3 art.), 153; (4^e art.). 217
- Pie IX** (S. S.); lettres apostoliques établissant la propagande pour les affaires du rite oriental, 151; lettre circulaire adressée à tous les évêques du monde catholique pour les inviter à assister à la canonisation des martyrs japonais, 163; encyclique aux évêques belges sur les discussions philosophiques de ce pays, 165; allocution du 9 juin à l'occasion des martyrs japonais, 416; adresse des évêques, 430; ses paroles comparées avec la doctrine des *Annales*, 415; bref à M. de l'Hervilliers. 322
- Pierre** (S.); peint sur un verre trouvé aux catacombes. 366
- Pitra** (dom.); sur les dates consulaires des six premiers siècles de l'Église. 245
- Plutarque**; sur la crainte des démons, 336; sur l'esclave immolé, dont Ca-

tilina boit le sang, 339; sur la prophétie des Sibylles promettant l'empire aux 3 Cornélius, 342; sur le prodige qui décida Cicéron à mettre à mort les complices de Catilina, 346; sur la prise du Temple, 358
 Pompée; sa guerre contre les Juifs, 356; prise du Temple, 25 et 358; ordonne de continuer les sacrifices à Dieu, 361
Principes (les) de 89, etc.; mis à l'index, 404
 Prota (Luigi); mis à l'index, 404

Quintilien; sur les vers sibyllins qui promettaient l'empire à Lentulus, 24 et 342

R

Ratio studiorum des Jésuites; textes changés et corrigés, 193
 Rationalisme chrétien; école formée en France, et exposée par M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, 390; soutenue par Mgr Baudry, M. l'abbé Hugonin, Mgr Maret, le *Correspondant* et *l'Ami de la religion*, 391
Rationalisme chrétien en France, nouvelle école exposée par M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, et dont il assure que Mgr Baudry, évêque de Périgueux, est le chef, 396
Revue de l'Université catholique de Louvain; son ontologisme, professé par M. l'abbé Ubaghs, dangereux, 167; pièces officielles sur les délibérations qui ont eu lieu dans la Congrégation de l'Index, 171; encyclique de Pie IX sur cette question, 183; soumission des professeurs de Louvain, 188; violente attaque du *journal littéraire de Liège*, 189; autre lettre du cardinal d'Andréa, 238
 Reynaud (M. Jean); examen et réfutation de son exposé du dogme de la chute et de la métempsychose, 398
 Robiou (M.); compte-rendu des découvertes allemandes dans l'Orient (1^{er} art.); travaux de Brugsch, de Scheuchzer; inscriptions phéniciennes, 29; (2^e art.), le livre d'Hénoch; topographie de la Terre-Sainte, 116
 Romains; preuves des rapports qu'ils ont eus avec les Juifs, et de la connaissance de leurs livres (1^{er} art.), 7; font alliance, avec Judas Macchabée, 9; décret du Sénat, 11; autre alliance, 13; chassent les Juifs de Rome, 142 ans avant Jésus-Christ, 141; autre alliance en l'an 128, 18;

font rechercher en Orient tous les livres prophétiques, 19; prophétie annonçant la naissance d'un maître, 23; leurs assemblées influencées par les Juifs, 26; (2^e art.), 333; leur esclavage religieux sous l'action des démons, 336; détails sur la prise du Temple de Jérusalem, 355
 Rosen (M.); sur la topographie de la Terre-Sainte, 123
 Rossi (M. le chev. de); sur les dates consulaires de son livre : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, 245
 Rupert (l'abbé); sur la prédication de S. Paul en Espagne, 290

S

Sabasius Jupiter; est le dieu Sabaoth, 14
Sainte-Geneviève; cette communauté dissoute, 404
 Saint-Office; opinion des diverses revues sur la condamnation des 7 propositions ontologiques, 325
 Saltste; sur l'esclave immolé dont Catilina boit le sang, 338; sur la prophétie des Sibylles promettant l'empire aux 3 Cornélius, 341
 Scheuchzer (M.); sur la 2^e expulsion des Pasteurs de l'Égypte, 36
 Sénat romain; décret d'alliance avec les Juifs, 159 avant Jésus-Christ, 11; ordonne de tuer tous les enfants parce qu'une prophétie annonçait que le nature enfantait un roi, 351
 Servius; sur Alexandre Polyhistor, 345
 Sibyllins (les livres); textes qui ont rapport aux recherches que le Sénat en fit faire dans tout l'Orient, 70 ans avant Jésus-Christ, 19; vers qui promettaient l'empire aux 3 Cornélius rapprochés du texte de Daniel sur les 3 cornes, 24, 25, 311 et 343.
 Simplicius; sur les observations astronomiques de Callisthènes, 318
 Suétone; sur les félicitations que reçut Néron après le meurtre de sa mère, 280; sur Alexandre Polyhistor, 345; sur la prophétie que la nature enfantait un roi, 351
Surnaturel; exposition des diverses acceptions philosophiques de ce mot, 386

T

Tables municipales du règne de Dioclétien, découvertes, 244
 Tacite; sur les félicitations que Néron reçut après le meurtre de sa mère, et sur l'amnistie qu'il accorda, 279;

sur la prise du Temple et le Dieu des Juifs. 359

Temple de Jérusalem; sa prise par Pompée; voir ce nom; variations de dates sur ce fait. 335

Théodore; sur la prédication de S. Paul en Espagne. 286

Thomas (S.); sa philosophie, par le P. Ventura, 77, 440; sur la prédication de S. Paul en Espagne, 290; réponse au reproche que les *Annales* en ont fait un *parfait rationaliste*, 433; défendu au contraire contre M. l'abbé Freppel et M. l'abbé Maret qui lui font dire que l'homme est une *participation* de Dieu, *ib.*; critique de sa philosophie, par M. Brownson. 439

Tibère; sur la recherche des livres des Sibylles. 21

Tiedemann; analyse de son *éloge* par M. Flourens, et son opinion sur l'origine des idées, et refutation qu'il fait de la ressemblance de l'homme avec l'Orang-Outang. 259

Tillemont; ses faibles raisons de douter de la délivrance de S. Paul, 283; et de son voyage en Espagne. 300

Traditionalisme; encyclique de Pie IX aux évêques belges sur les discussions philosophiques qui divisent les évêques et les écrivains de ce pays, 183; lettre du cardinal d'Andréa expliquant cette encyclique, 238; principes traditionalistes favorisés par l'*allocution* sur les martyrs japonais. 415

Traditionalisme belge; pièces officielles et lettres du cardinal d'Andréa, du cardinal d'Antonelli et du P. Passaglia sur ce qui s'est passé au sein de la Congrégation de l'Index, concernant le traditionalisme belge. 171

Traditionalisme français; exposé par M. l'abbé Peltier, dans ses *lettres* au P. Dechamps, et approuvé par di-

vers prélats et prêtres, 66; mal exposé par M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, avec les remarques de M. Bonnetty, 381; mal exposé par M. Brownson, 430; principes traditionalistes favorisés par l'*allocution* sur les martyrs japonais. 415

Traditionalisme en Amérique et en Angleterre; mal exposé et attaqué à tort par M. Brownson, suivi des observations de M. Bonnetty (1^{er} art.), 430; état de la philosophie en ces pays. 432

U

Ubahgs (M. l'abbé); ne se prétend pas condamné par les 7 propositions contre l'ontologisme, 167; danger et erreur de sa proposition que les idées universelles sont *quelque chose d'identique à Dieu*, 168 et 195

Unité de l'espèce humaine; voir Charcey et Flourens.

V

Varron; sur la recherche des livres des Sibylles. 19

Ventura de Raulica (le P.); analyse de son ouvrage posthume : *La philosophie chrétienne* (2^e art.), 74; (3^e art.) 152; (4^e art.) 217

Verati; mis à l'index. 404

Veullot (M. Louis); analyse et extrait de son livre : *Le parfum de Rome*. 127

Viscardini; mis à l'index. 84

Volkmar (M.); sur l'origine du prétendu *livre d'Hénoch*. 116

Z

Zoroastre; examen de ce qu'il dit de l'Honover, le verbe créateur, 41; qui il est, 44; liste exacte de ses ouvrages, 48; traduction et analyse grammaticale de divers passages, par M. Oppert, 51; n'était pas monothéiste. 62

